
3 3433 06169991 8

GRAMMAIRE

GÉNÉRALE.

TOME II.

GRAMMAIRE
GÉNÉRALE.

TOME II.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE,

OU

EXPOSITION RAISONNÉE DES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES DU LANGAGE,

Pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues.

Par M. BEAUZÉE *de la Société royale des sciences & arts de Metz, des Sociétés littéraires d'Arras & d'Auxerre, professeur de Grammaire à l'Ecole royale militaire.*

TOME SECOND.



A PARIS,

De l'imprimerie de J. BARBOU, rue & vis-à-vis la grille des Mathurins.

M DCC LXVII.

Vox diverſa ſonat, populorum eſt vox tamen una.

Martial. Amphit. Cæſ. *Epig.* 3.



GRAMMAIRE GÉNÉRALE.

LIVRE III.

Des éléments de la Syntaxe.

INTRODUCTION.

L'OBJET du langage est l'énonciation de la pensée. Or, en quelque langue que ce puisse être, les mots ne peuvent exciter dans l'esprit aucun sens parfait, s'ils ne sont assortis d'une manière qui rende sensibles leurs rapports mutuels, qui sont l'image des relations qui se trouvent entre les idées mêmes que les mots expriment. Car, quoique la pensée soit indivisible ; la Logique vient à bout de l'analyser en quelque sorte, en considérant séparément les idées différentes qui en sont comme la matière, & les relations qui les unissent dans LIV. III.

l'eſprit. Toute relation ſuppoſe un premier terme, puis un ſecond; & telle idée qui eſt le ſecond terme d'un rapport, eſt en même temps le premier terme d'un autre rapport.

C'eſt cette analyſe de la penſée, qui eſt le prototype naturel & immédiat de la repréſentation ſenſible que doit produire la parole dans toutes les langues; & la parole ne peut avoir nulle part cet heureux effet, qu'autant que, par les formes accidentelles & par l'aſſortiment des mots, elle peint fidélement la ſucceſſion analytique & les relations des idées élémentaires d'une même penſée.

L'art de fixer les rangs & les formes accidentelles des mots dans l'enſemble d'une Propoſition, d'après la ſucceſſion analytique & les relations des idées élémentaires de la penſée, eſt ce qu'on nomme *Syntaxe.* Ce mot eſt compoſé de deux mots grecs; σύν, *cùm* (avec), & τάσσω, *ordino* (j'arrange).

(a) Encyclop. au *mot* Construction.

M. du Marſais (*a*) ne veut pas que l'on confonde les deux mots *Syntaxe* & *Conſtruction*, quoique l'étymologie ſemble leur aſſigner le même ſens; & il a raiſon. Car, quoique ce philoſophe ſoit le premier, ſi je ne me trompe, qui ait fait de cette diſtinction une remarque expreſſe; c'eſt pourtant un fait réel, conſtaté par le langage ordinaire des grammairiens. Ils ne déſignent, par le mot de *Conſtruction*, qu'un certain arrangement des mots qui conſtituent la Propoſition; & de là vient que *faire la conſtruction d'une phraſe*,

c'eſt en arranger les mots dans l'ordre que l'on croit naturel, afin d'en faciliter l'intelligence. Ce n'eſt donc que l'un des objets de la *Syntaxe*, puiſque celle-ci règle les rangs des mots & les formes accidentelles qui leur conviennent dans l'enſemble : ou plutôt la *Conſtruction* eſt la règle fondamentale de la *Syntaxe* ; puiſque, comme on le verra par le détail, les formes accidentelles des mots ne ſe décident qu'à raiſon du rang qu'occupent dans l'ordre analytique les idées dont ils ſont les ſignes. C'eſt pour cela que d'après les formes accidentelles des mots, on retrouve la conſtruction naturelle, qui eſt l'image de la ſucceſſion analytique des idées & l'expoſition fidèle de la penſée.

Toutes les vûes de la Syntaxe & les principes généraux qu'elle poſe, ſe rapportent à la *Propoſition :* j'en examinerai donc d'abord la nature, afin de déterminer les différentes fonctions que peuvent y avoir les mots qui la conſtituent. Lorſque pluſieurs mots ſe réuniſſent pour l'expreſſion d'une idée totale qui n'eſt que partielle dans la Propoſition, ces mots ont entre eux ou un rapport d'*identité* ou un rapport de *détermination :* le rapport d'identité ſoumet les mots aux lois de la *concordance*, & celui de détermination les aſſujettit à celles du *régime.* Ces deux eſpèces de lois décident les formes accidentelles des mots, c'eſt-à-dire, les différentes inflexions dont l'uſage les a rendus ſuſceptibles relativement

aux *nombres*, aux *cas*, aux *genres*, aux *personnes*, & aux *modes*. Voilà le précis de la matière de ce troisième livre : & l'on en verra sortir des conséquences, dont la lumière rejaillira sur le système des parties d'oraison exposé dans le livre précédent.

CHAPITRE I.

De la Proposition.

(b) Ibid.

LE grammairien philosophe que j'ai déjà cité, dit (*b*) que la *Proposition* est un assemblage de mots, qui, par le concours des différents rapports qu'ils ont entre eux, énoncent un jugement, ou quelque considération particulière de l'esprit qui regarde un objet comme tel.

Il me semble qu'il y a quelque inexactitude dans cette définition. Le seul mot latin *moriemur*, par exemple, est une Proposition entière, & rien n'y est soûsentendu : en effet la terminaison indique que le sujet est la première personne du pluriel ; & dès qu'il est déterminé par cette indication, on ne doit pas le suppléer par *nos*, parce que ce seroit tomber dans la périssologie. Si donc *moriemur* est une Proposition complette, on ne doit point dire que la Proposition est un assemblage de mots.

L'auteur ajoûte qu'elle énonce un jugement ou quelque conſidération particulière de l'eſprit qui regarde un objet comme tel : il prétend par là indiquer deux ſortes de Propoſitions ; les unes directes, qui énoncent un jugement ; les autres indirectes, qu'il nomme ſimplement énonciatives, & qui n'entrent, dit il, dans le diſcours que pour y énoncer certaines vûes de l'eſprit. Tout cela, ſi je ne me trompe, eſt véritablement identique : en voici la preuve.

Je l'ai déjà dit ailleurs (*c*) : nous parlons pour tranſmettre aux autres hommes nos connoiſſances, qui ne ſont rien autre choſe que la perception des êtres ſous leurs attributs. » Il n'y a autre choſe dans un jugement, dit » s'Graveſande (*d*), qu'une perception : « & il venoit de dire que la perception de la relation qu'il y a entre deux idées s'appelle jugement. » Pour qu'un jugement ait lieu, dit-il » encore, deux idées doivent être préſentes » à notre ame.... dès que les idées ſont pré» ſentes, le jugement ſuit. « Je ne diffère de ce philoſophe que par l'expreſſion : il dit *deux idées ;* & moi, je détermine l'idée d'un ſujet & celle d'un attribut ; c'eſt un peu plus de préciſion : il dit que les deux idées doivent être préſentes à notre ame ; & moi, je dis que le ſujet exiſte dans notre eſprit ſous une relation à quelque modification. On ſait pourquoi j'aime mieux dire *exiſtence intellectuelle* que *préſence dans notre ame ;* la préſence ſup-

(*c*) *Liv.* II. *ch.* jv. *init.*

(*d*) Introd. à la Philoſ. *Liv.* II. *ch.* vij. n°. 401.

exprime l'existence intellectuelle du sujet sous telle ou telle relation à quelque modification ou manière d'être.

Ainsi quand on dit, *Dieu est juste;* c'est une Proposition, qui renferme un sujet (*Dieu*), & un attribut (*est juste*). *Dieu* exprime l'être dont l'esprit voit en soi l'existence sous la relation de convenance avec la justice : *est juste* en exprime l'existence intellectuelle sous cette relation; *est*, en particulier, exprime l'existence intellectuelle du sujet; *juste* en exprime le rapport de convenance à la justice.

Si la relation du sujet à la modification est un rapport de disconvenance, on indique ce rapport par une négation mise avant le verbe: *Deus non est mendax.*

L'attribut contient essenciellement le verbe, dit M. du Marsais, *parce que le verbe est dit du sujet.* » Si l'attribut contient essencielle» ment le verbe; il s'ensuit, dit M. l'abbé » Fromant (*e*), que le verbe n'est pas une » simple liaison ou copule, comme la plupart » des logiciens le prétendent; il s'ensuit qu'il » n'y a point de mot qui soit réduit à ce seul » usage. Ainsi quand on dit, *Dieu est tout-» puissant*, ce n'est pas la toute-puissance » seule que l'on reconnoît en Dieu, c'est l'e» xistence avec la toute-puissance : le verbe » est donc le signe de l'existence réelle ou » imaginée du sujet de la Proposition auquel » il lie cette existence & tout le reste. «

(*e*) Suppl. à la *Gramm. génér.* II. xiij, & xjv.

Il n'étoit pas possible de mieux développer

es conséquences du principe de M. du Marsais, & je ne sais même si ce philosophe les avoit bien envisagées ; car partout où il parle du verbe, il semble en faire principalement consister la nature dans l'expression d'une action (f). Il est vrai que M. l'abbé Fromant tourne ces conséquences en objection ; qu'il croit que le verbe substantif ne signifie que l'affirmation, & que la définition du verbe donnée par Mrs. de P. R. est très-juste. Car, dit-il, » quand je dis, *Dieu est tout-puissant*, c'est la toute-puissance seule que je » reconnois, que j'affirme en Dieu pour le » moment présent ; il ne s'agit point de l'e» xistence, elle est supposée & reconnue ; le » verbe *est* ne signifie que la simple affirma» tion de l'attribut *tout-puissant* qu'il lie avec » le sujet *Dieu*. «

Ce qui trompe ici le savant Principal de Vernon, c'est l'idée de l'existence : il n'est pas question de l'existence réelle du sujet ; il s'agit de son existence intellectuelle, de son existence dans l'esprit de celui qui parle, laquelle est toujours l'objet d'une Proposition, & constitue, comme je l'ai fait voir, le caractère essenciel du verbe. Loin donc d'abandonner le principe de M. du Marsais à cause des conséquences qui en sortent, je les regarde comme une confirmation du principe ; vu qu'elles tiennent d'ailleurs à ce qu'une analyse rigoureuse nous apprend de la nature du verbe. Disons donc avec notre grammairien

(f) *Voyez* Encycl. aux *mots.* ACCIDENT, ACTIF, CONJUGAISON.

 philoſophe, que l'attribut commence toujours par le verbe.

Le ſujet & l'attribut peuvent être 1°. ſimples ou composés; 2°. incomplexes ou complexes.

I. Le ſujet eſt *ſimple*, quand il préſente à l'eſprit un être déterminé par une idée unique. Tels ſont les ſujets des Propoſitions ſuivantes : *DIEU eſt éternel ; LES HOMMES ſont mortels ; LA GLOIRE QUI VIENT DE LA VERTU a un éclat immortel ; LES PREUVES DONT ON APPUYE LA VÉRITÉ DE LA RELIGION CHRÉTIENNE ſont invincibles ; CRAINDRE DIEU eſt le commencement de la ſageſſe.*

En effet *Dieu* exprime un ſujet déterminé par l'idée unique de la nature individuelle de l'être ſuprême : *les hommes*, un ſujet déterminé par la ſeule idée de la nature ſpécifique commune à tous les individus de cette eſpèce : *la gloire qui vient de la vertu*, un ſujet déterminé par l'idée unique de la nature générale de la *gloire* reſtreinte par l'idée de la *vertu* enviſagée comme un fondement particulier : *les preuves dont on appuye la vérité de la religion chrétienne*, autre ſujet déterminé par l'idée unique de la nature commune des *preuves* reſtreinte par l'idée d'application à *la vérité de la religion chrétienne* : enfin ces mots *craindre Dieu* préſentent encore à l'eſprit un ſujet déterminé par l'idée unique d'une *crainte actuelle* reſtreinte par l'idée d'un objet particulier, qui eſt *Dieu.*

Le ſujet au contraire eſt *compoſé*, quand il comprend pluſieurs ſujets déterminés par des idées différentes. Ainſi quand on dit, *LA FOI, L'ESPÉRANCE, & LA CHARITÉ ſont trois vertus théologales ;* le ſujet total eſt compoſé, parce qu'il comprend trois ſujets déterminés, chacun par l'idée caractériſtique de ſa nature propre & individuelle.

Voici une autre Propoſition dont le ſujet total eſt pareillement compoſé en apparence, quoiqu'au fonds il ſoit ſimple : *CROIRE A L'ÉVANGILE ET VIVRE EN PAÏEN eſt une extravagance inconcevable.* Il ſemble que *croire à l'évangile* ſoit un premier ſujet partiel, & que *vivre en païen* en ſoit un ſecond : mais l'attribut ne peut pas convenir ſéparément à chacun de ces deux prétendus ſujets, puiſqu'on ne peut pas dire que *croire à l'évangile eſt une extravagance inconcevable ;* ainſi il faut convenir que le véritable ſujet eſt l'idée unique de la réunion de ces deux idées particulières, & par conſéquent que c'eſt un ſujet ſimple.

Ce que j'appelle ici ſujet *compoſé*, M. du Marſais le nomme ſujet *multiple ;* & c'eſt, dit-il, lorſque, pour abréger, on donne un attribut commun à pluſieurs objets différents.

Malgré l'exactitude ordinaire de ce ſavant grammairien, j'oſe dire que l'aſſertion dont il s'agit eſt une définition fauſſe ou du moins haſardée, puiſqu'elle peut faire prendre pour ſujet multiple ou compoſé un ſujet réellement

IV. III. ſimple. Quand on dit, par exemple, *LES HOMMES ſont mortels ;* on donne, pour abréger, l'attribut commun *ſont mortels* à plusieurs objets différents, & c'eſt au lieu de dire *PIERRE eſt mortel*, *JACQUES eſt mortel*, *JEAN eſt mortel*, &c. on pourroit donc conclure de la définition de M. du Marſais, que le ſujet *les hommes* eſt multiple ou composé, quoiqu'il ſoit effectivement ſimple & avoué ſimple par cet auteur. *Un ſujet SIMPLE*, dit-il, *eſt énoncé en un ſeul mot ;* LE SOLEIL eſt levé, *ſujet ſimple au ſingulier ;* LES ASTRES brillent, *ſujet ſimple au pluriel.*

Au reſte cette définition n'eſt pas plus exacte que celle du ſujet multiple ou composé. Pour s'en convaincre, il ne faut que ſe rappeler les exemples que j'ai cités de ſujets ſimples : aucun de ceux qui ſont énoncés en pluſieurs mots n'eſt deſtiné à réunir pluſieurs objets différents ſous un attribut commun, comme l'exige notre grammairien ; aucun d'eux n'eſt donc un ſujet composé ou multiple, & chacun d'eux par conſéquent eſt un ſujet ſimple. C'eſt qu'en effet la ſimplicité du ſujet dépend & doit dépendre, non de l'unité du mot qui l'exprime, mais de l'unité de l'idée qui le détermine.

L'attribut eſt *ſimple*, quand il n'exprime qu'une ſeule manière d'être du ſujet, ſoit qu'il le faſſe en un ſeul mot, ſoit qu'il en employe pluſieurs. Ainſi quand on dit, *Dieu eſt ÉTERNEL*, *Dieu GOUVERNE TOUTES*

LES PARTIES DE L'UNIVERS, *un homme avare RECHERCHE AVEC AVIDITÉ DES BIENS DONT IL IGNORE LE VÉRITABLE USAGE*, *être ſage avec excès C'EST ETRE FOU*; les attributs de toutes ces Propoſitions ſont ſimples, parce que chacun n'exprime qu'une ſeule manière d'être du ſujet: *eſt éternel*, dans le premier exemple, *gouverne toutes les parties de l'univers*, dans le ſecond, ſont deux attributs qui expriment chacun une manière d'être de *Dieu*; *recherche avec avidité des biens dont il ignore le véritable uſage*, c'eſt une manière d'être d'*un homme avare*; *eſt être fou*, c'eſt une manière d'être de *ce* que l'on appelle *être ſage avec excès*.

L'attribut eſt *composé*, quand il exprime pluſieurs manières d'être du ſujet. Ainſi quand on dit, *Dieu EST JUSTE & TOUT-PUISSANT*; l'attribut total eſt composé, parce qu'il comprend deux manières d'être de *Dieu*, la juſtice & la toute-puiſſance.

II. Le ſujet eſt *incomplexe*, quand il n'eſt exprimé que par un nom, un pronom, ou un infinitif, qui ſont les ſeules eſpèces de mots qui puiſſent préſenter à l'eſprit un ſujet déterminé. Tels ſont les ſujets des Propoſitions ſuivantes: *DIEU eſt éternel*, *LES HOMMES ſont mortels*, *NOUS naiſſons pour mourir*, *DORMIR eſt un temps perdu*.

Il y a apparence que M. du Marſais confondoit le ſujet incomplexe avec le ſimple,

 quand il donnoit de celui-ci une définition qui ne peut convenir qu'à l'autre. En effet il définit de ſuite le ſujet *ſimple*, le ſujet *multiple*, que j'appelle *composé*, & le ſujet *complexe;* ſans en oppoſer aucun à ce dernier. Il y a cependant une très-grande différence entre le ſujet ſimple & l'incomplexe. Le ſujet ſimple doit être déterminé par une idée unique, voilà ſon eſſence; mais il peut être ou n'être pas incomplexe, parce que ſon eſſence eſt indépendante de l'expreſſion, & que l'idée unique qui le détermine peut être ou n'être pas conſidérée comme le réſultat de pluſieurs idées ſubordonnées, ce qui donne indifféremment un ou pluſieurs mots. Au contraire l'eſſence du ſujet incomplexe tient tout à fait à l'expreſſion, puiſqu'il ne doit être exprimé que par un mot. Il eſt vrai que le ſujet incomplexe eſt néceſſairement ſimple, parce qu'un mot n'exprime qu'une idée unique : mais cela n'eſt pas ſuffiſant pour confondre l'un avec l'autre, parce qu'une idée unique pouvant s'exprimer par pluſieurs mots, on ne peut pas dire réciproquement qu'un ſujet ſimple ſoit néceſſairement incomplexe.

Le ſujet eſt *complexe*, quand le nom, le pronom, ou l'infinitif eſt accompagné de quelque addition qui en eſt un complément explicatif ou déterminatif. Tels ſont les ſujets des Propoſitions ſuivantes : *LES LIVRES UTILES ſont en petit nombre*, *LES PRINCIPES DE LA MORALE méritent attention*, *VOUS QUI*

CONNOISSEZ MA CONDUITE jugez-moi, CH. I.
CRAINDRE DIEU est le commencement de la sagesse ; où l'on voit le nom *livres* modifié par l'addition de l'adjectif *utiles*, qui en restreint l'étendue ; le nom *principes* modifié par l'addition de ces mots *de la morale*, qui en sont un complément déterminatif ; le pronom *vous* modifié par l'addition de la Proposition incidente *qui connoissez ma conduite*, laquelle en est explicative ; & l'infinitif *craindre* déterminé par l'addition du complément objectif *Dieu*.

Par la notion que je donne ici du sujet complexe, on voit que ce n'est pas seulement une Proposition incidente qui le rend tel, mais toute addition qui en développe le sens ou qui le détermine par quelque idée particulière qu'elle y ajoûte. Il faut cependant en excepter l'article indicatif *le*, *la*, *les*, parce qu'il n'ajoûte en effet aucune idée à celle du sujet, mais qu'il avertit seulement qu'il est question d'individus. Mais ce n'est pas la même chose des articles connotatifs, parce qu'ils énoncent en outre l'idée de quelque point de vûe particulier.

L'attribut est *incomplexe*, quand la relation du sujet à la manière d'être dont il s'agit y est exprimée en un seul mot, soit que ce mot exprime en même temps l'existence intellectuelle du sujet, soit que cette existence se trouve énoncée séparément. Ainsi quand on dit, *je LIS*, *je suis ATTENTIF ;* les attri-

buts de ces deux Propositions sont incomplexes, parce que dans chacun on exprime en un seul mot la relation du sujet à la manière d'être qui lui est attribuée: *lis* énonce tout à la fois cette relation & l'existence du sujet, & il équivaut à *suis* LISANT; *attentif* n'énonce que la relation de convenance du sujet à la manière d'être dont il s'agit, qui est *l'attention*.

L'attribut est *complexe*, quand le mot principalement destiné à énoncer la relation du sujet à la manière d'être qu'on lui attribue, est accompagné d'autres mots qui en modifient la signification. Ainsi quand on dit, *je* LIS AVEC SOIN LES MEILLEURS GRAMMAIRIENS, *je suis* ATTENTIF A LEURS PROCÉDÉS; les attributs de ces deux Propositions sont complexes, parce que, dans chacun, le mot principal est accompagné d'autres mots qui en modifient la signification. *Lis*, dans le premier exemple, est suivi de ces mots, *avec soin*, qui présentent l'action de lire comme modifiée par un caractère particulier; & ensuite de ceux-ci, *les meilleurs grammairiens*, qui déterminent la même action de lire par l'application de cette action à un objet spécial. *Attentif*, dans le second exemple, est accompagné de ces mots, *à leurs procédés*, qui restreignent l'idée générale d'attention par l'idée spéciale d'un objet déterminé.

Tâchons, s'il est possible, de ne laisser

aucune

aucune équivoque. D'après la définition que l'on vient de donner de l'attribut incomplexe, il ſemble qu'il faille regarder comme tel celui de cette Propoſition; *Socrate étoit ſage*: cependant il ſuit des principes établis (g) que l'adjectif *ſage* ne peut ſe rapporter au nom propre *Socrate*, mais qu'il doit modifier un nom appellatif; ce nom eſt apparemment *homme*, & c'eſt comme ſi l'on diſoit, *Socrate étoit homme ſage*. L'attribut, dans ce cas, eſt-il encore incomplexe?

CH. I.

(g) Liv. II. ch. iij. init.

Oui ſans doute, l'attribut demeure incomplexe. Le mot principal deſtiné à énoncer la relation du ſujet à la manière d'être qu'on lui attribue, ſavoir le mot *ſage*, n'eſt accompagné d'aucun autre mot qui en modifie la ſignification en aucune manière. Le nom *homme* n'eſt point ajoûté à l'adjectif *ſage*; c'eſt au contraire l'adjectif qui, conformément à ſa nature, eſt ajoûté au nom; & le nom *homme* n'eſt ici que la répétition du ſujet *Socrate* enviſagé ſeulement comme individu de l'eſpèce humaine, afin d'être enſuite caractériſé par la *ſageſſe* qu'on lui attribue comme une manière d'être qui lui appartient.

Il y a plus: quand même le ſujet ne ſeroit pas un nom propre, il faudroit encore le répéter après le verbe & avant l'adjectif qui feroit l'attribut; parce que l'adjectif ſuppoſe néceſſairement un nom appellatif auquel il eſt joint par appoſition, pour former avec ce nom l'expreſſion entière d'une idée unique

& totale ; & que l'adjectif, sans cette application immédiate à un nom appellatif, ne peut avoir qu'une signification vague & incertaine qui ne sauroit remplir les vûes du langage.

Un terme ne devient donc pas complexe pour être ajoûté à un autre, qui est nécessaire pour en déterminer la signification incertaine & vague par elle-même ; il ne devient complexe, que quand on ajoûte à ce terme même d'autres mots qui en changent ou qui en complettent la signification : & c'est une addition de cette espèce que l'on appelle *complément*.

Il seroit peut-être convenable d'examiner ici, 1°. quelles sont les espèces de mots susceptibles de complément ; 2°. combien il y a de sortes de compléments possibles : mais pour ne pas interrompre, par une digression trop longue, ce qui concerne la Proposition qui est l'objet propre de ce chapitre ; nous réserverons pour le suivant la théorie du complément.

Article II.

Des différentes espèces de Propositions.

Je ne prétends pas parler ici de toutes les espèces de Propositions que l'on a coutume de distinguer dans la Philosophie. La Grammaire ne s'occupe que de la forme des Propo-

ſitions ; & ſous cet aſpect elles peuvent être, 1°. ſimples ou compoſées, 2°. incomplexes ou complexes, 3°. principales ou incidentes, & celles-ci explicatives ou déterminatives ; 4°. il faut diſtinguer la Propoſition détachée & la période. CH. I.

I. Les Propoſitions ſont ſimples ou compoſées, ſuivant la nature de leur ſujet & de leur attribut.

j. Une Propoſition *ſimple* eſt donc celle dont le ſujet & l'attribut ſont également ſimples, c'eſt-à-dire, également déterminés par une ſeule idée totale. Exemples : *la ſageſſe eſt précieuſe ; la puiſſance légiſlative eſt le premier droit de la ſouveraineté ; la conſidération qu'on accorde à la vertu eſt préférable à celle qu'on accorde à la naiſſance.*

ij. Une Propoſition *compoſée* eſt celle dont le ſujet ou l'attribut, ou même ces deux parties, ſont compoſées, c'eſt-à-dire, déterminées par différentes idées totales.

1. Une Propoſition *compoſée par le ſujet*, peut ſe décompoſer en autant de Propoſitions ſimples, qu'il y a d'idées totales intégrantes dans le ſujet compoſé ; & elles auront toutes le même attribut & des ſujets différents.

L'ÉCRITURE & LA TRADITION ſont les appuis de la ſaine Théologie : il y a ici deux ſujets, *l'écriture* & *la tradition* ; de là deux Propoſitions ſimples ſous le même attribut : 1°. *L'ÉCRITURE eſt un des appuis de la ſaine Théologie ;* 2°. *LA TRADITION eſt un des appuis de la ſaine Théologie.*

 2. Une Proposition *composée par l'attribut*, peut se décomposer en autant de Propositions simples, qu'il y a d'idées totales intégrantes dans l'attribut composé ; & elles auront toutes le même sujet & des attributs différents.

La plupart des hommes sont AVEUGLES & INJUSTES : il y a ici deux attributs, *sont aveugles* & *sont injustes :* de là deux Propositions simples avec le même sujet : 1°. *La plupart des hommes sont AVEUGLES ;* 2°. *La plupart des hommes sont INJUSTES.*

La décomposition est presque sensible dans cette belle strophe d'Horace (*h*) :

(*h*) II. *Od.* 10.

Auream quisquis mediocritatem
Diligit, tutus caret obsoleti
Sordibus tecti, caret invidendâ
Sobrius aulâ.

3. Une Proposition *composée par le sujet & par l'attribut*, peut se décomposer, 1°. en autant de Propositions ayant le même attribut composé, qu'il y a d'idées totales intégrantes dans le sujet ; 2°. chacune de ces Propositions élémentaires peut se décomposer encore en autant de Propositions simples, qu'il y a d'idées totales intégrantes dans l'attribut composé : en sorte que, chacune des idées intégrantes du sujet composé pouvant être comparée avec chacune des idées intégrantes de l'attribut composé, & chaque comparaison donnant une Proposition simple ; le

ombre des Propoſitions ſimples qui ſortiront le celle qui eſt compoſée par le ſujet & par l'attribut, eſt égal au nombre des idées intégrantes du ſujet compoſé, multiplié par le nombre des idées intégrantes de l'attribut compoſé. CH. I.

Les ſavants & les ignorants ſont ſujets à ſe tromper, prompts à ſe décider, & lents à ſe rétracter. Il y a ici deux ſujets ſimples, 1°. *les ſavants*, 2°. *les ignorants*; il y a trois attributs ſimples, 1°. *ſont ſujets à ſe tromper*, 2°. *ſont prompts à décider*, 3°. *ſont lents à ſe rétracter:* il en ſortira donc deux fois trois, ou ſix Propoſitions ſimples.

A. *Les ſavants ſont ſujets à ſe tromper.*
B. *Les ſavants ſont prompts à décider.*
C. *Les ſavants ſont lents à ſe rétracter.*
a. *Les ignorants ſont ſujets à ſe tromper.*
b. *Les ignorants ſont prompts à décider.*
c. *Les ignorants ſont lents à ſe rétracter.*

En les comparant entre elles par le ſujet: les trois A, B, C, auront pour ſujet commun l'un des deux ſujets élémentaires, & partageront entre elles les trois attributs; les trois a, b, c, auront pour ſujet commun l'autre ſujet élémentaire, & partageront de même les trois attributs. Si on les compare par l'attribut: les deux A, a, auront pour attribut commun le premier attribut élémentaire; les deux B, b, auront le ſecond attri-

LIV. III. but ; les deux C, c, auront le dernier attribut ; & les deux qui auront un attribut commun, partageront entre elles les deux ſujets élémentaires.

II. Les Propoſitions ſont également incomplexes ou complexes, ſuivant la forme de l'énonciation de leur ſujet & de leur attribut.

j. Une Propoſition *incomplexe* eſt celle dont le ſujet & l'attribut ſont également incomplexes. Exemples : *la ſageſſe eſt précieuſe ; vous parviendrez ; mentir eſt une lâcheté.*

ij. Une Propoſition *complexe* eſt celle dont le ſujet, ou l'attribut, ou même dont le ſujet & l'attribut ſont complexes.

1. Propoſitions complexes par le ſujet : *LA PUISSANCE LÉGISLATIVE eſt reſpectable ; LES PREUVES DONT ON APPUIE LA VÉRITÉ DE LA RELIGION CHRÉTIENNE ſont invincibles.*

2. Propoſitions complexes par l'attribut : *Dieu GOUVERNE TOUTES LES PARTIES DE L'UNIVERS ; Céſar fut le TYRAN D'UNE RÉPUBLIQUE DONT IL DEVOIT ÊTRE LE DÉFENSEUR.*

3. Propoſitions complexes par le ſujet & par l'attribut : *la gloire qui vient de la vertu eſt plus ſolide que celle qui vient de la naiſſance ; être ſage avec excès eſt une véritable folie.*

III. Quand les additions faites, ſoit au ſujet, ſoit à l'attribut, ſoit à quelque autre terme modificatif de l'un ou de l'autre, ſont elles-mêmes des Propoſitions : ces Propoſi-

tions partielles sont *incidentes ;* & celles dont elles sont des parties intégrantes, sont *principales.* CH. I.

Par exemple, quand on dit, *les savants, qui sont plus instruits que le commun des hommes, devroient aussi les surpasser en sagesse ;* c'est une Proposition complexe : *qui sont plus instruits que le commun des hommes*, c'est une Proposition partielle, liée au sujet *les savants*, dont elle est un complément explicatif, parce qu'elle sert à en développer l'idée, pour y trouver un motif qui justifie l'énoncé de la Proposition principale, *les savants devroient surpasser les autres hommes en sagesse :* la Proposition partielle, *qui sont plus instruits que le commun des hommes*, est donc une Proposition incidente.

Pareillement quand on dit, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel ;* c'est une Proposition complexe : *qui vient de la vertu*, c'est une Proposition partielle, liée au sujet *la gloire*, dont elle est un complément déterminatif, parce qu'elle sert à restreindre la signification trop générale du nom *gloire*, par l'idée de la cause particulière qui la procure, savoir *la vertu :* ainsi la Proposition partielle, *qui vient de la vertu*, est une Proposition incidente.

M. du Marsais (*i*) définit la Proposition incidente, celle qui se trouve entre le sujet personnel & l'attribut d'une autre Proposition qu'on appelle Proposition principale : & il

(*i*) Encyclop. au mot CONSTRUCTION.

ajoûte que le mot *incidente* vient du latin *incidere* (tomber dans), parce que la Proposition incidente tombe en effet entre le sujet & l'attribut de la Proposition principale. L'étymologie & la définition sont également erronées.

Le mot latin *incidere* signifie autant *tomber sur* que *tomber dans* ; & c'est assûrément dans ce premier sens, que l'on a donné le nom d'*incidente* à une Proposition partielle liée à un mot dont elle développe la compréhension ou dont elle restreint l'étendue. Toute Proposition incidente tombe sur l'idée totale qu'elle détermine ou qu'elle explique, & qui lui sert d'antécédent ; c'est pour cet antécédent qu'elle est amenée dans la Proposition principale, & c'est par rapport à lui qu'elle doit prendre une épithète qui en caractérise la destination.

Quant à l'assertion de M. du Marsais, qui prétend que la Proposition incidente se trouve entre le sujet personnel & l'attribut de la Proposition principale ; il me semble que cette opinion doit paroître bien surprenante dans ce grammairien philosophe, quand on a lu *La Logique* ou *l'Art de penser* de P. R. Il y est dit, (*j*) & la chose est évidente, qu'une Proposition incidente peut tomber ou sur le sujet de la Proposition, ou sur l'attribut, ou sur l'un & l'autre. *La gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel ;* Proposition dont le sujet est modifié par une incidente. *César fut*

(j) Part. II. ch. 5.

le tyran d'une république dont il devoit être le défenseur; Proposition dont l'attribut renferme une incidente. *Les grands qui oppriment les foibles tomberont dans les mains de Dieu, qui est le protecteur des opprimés;* Proposition qui renferme deux incidentes, l'une qui tombe sur le sujet, & l'autre qui tombe sur l'attribut. Ce n'est donc pas au sujet seul de la Proposition principale qu'il faut rapporter l'incidente ; c'est à toute idée partielle dont on veut développer la compréhension ou restreindre l'étendue. CH. I.

L'auteur de *l'Art de penser*, plus exact en ce point que M. du Marsais, est tombé dans une autre méprise. » Les Propositions incidentes, dit-il (*k*), sont celles dont le sujet » est le relatif *qui.* »

(*k*) Ibid. ch. 6.

Premiérement, l'article démonstratif-conjonctif *qui* n'est pas toujours sujet de l'incidente. *La justice que vous violez, les moyens par lesquels vous vous soutenez, les amis à qui vous vous fiez, les philosophes selon l'opinion desquels l'ame est immortelle :* voilà des Propositions incidentes qui tombent sur les antécédents *la justice, les moyens, les amis, les philosophes*, & dont le sujet n'est pas *qui*, quoique ce soit cet article qui, sous différentes formes, fait le lien de ces incidentes avec leurs antécédents.

Secondement, l'article démonstratif-conjonctif n'est pas la seule espèce de mot qui serve à lier les Propositions incidentes à leurs

 antécédents. Tout mot conjonctif qui peut avoir rapport à un antécédent, peut à ce titre devenir le lien d'une Proposition incidente.

1°. Les noms conjonctifs, comme *quiconque* & *quoi*, ne peuvent jamais qu'indiquer & amener des Propositions incidentes. *Je le dis à* QUICONQUE *veut l'entendre*, c'est-à-dire, *je le dis à* TOUT HOMME QUI *veut l'entendre : je ne sais pas de* QUOI *vous parlez*, c'est-à-dire, *je ne sais pas* LA CHOSE DE LAQUELLE *vous parlez* (*l*).

(*l*) Voyez *Liv.* II *ch.* ij. vers la fin.

2°. Tous les adjectifs conjonctifs, autres que l'article, tels que sont en latin *cujus*, *cujas*, *qualis*, *quantus*, *quot*, *quotus*, &c tous ces adjectifs, dis-je, servent à lier des Propositions incidentes à des antécédents.

Pour l'adjectif *cujus*. Exemples: *Ut optimâ conditione sit is* CUJA *res sit*, CUJUM *periculum*. Cic. *Dic mihi*, *Damœta*, CUJUM *pecus ?* Virg. comme s'il y avoit, *Dic mihi Damœta*, eum pastorem CUJUM *pecus* est ?

Pour l'adjectif *cujas*. Exemple : *Socrates quidem cùm rogaretur* CUJATEM *se esse diceret ;* Cic. c'est-à-dire, *cùm rogaretur* de eâ regione CUJATEM *se esse diceret*, ou bien *ex quâ regione oriundum se esse diceret*.

Qualis. Exemple : QUALES *sumus*, *tales esse videamur*. Cic. c'est-à-dire, *tales* homines *esse videamur* QUALES homines *sumus*.

Quantus. Exemple : *Videre mihi videor tantam dimicationem* QUANTA *nunquam fuit*. Cic.

Quot. Exemple : *De nullo opere publico tot ſenatûs extant conſulta* QUOT *de meâ domo.* Cic. c'eſt-à-dire, *QUOT* ſenatûs extant conſulta *de meâ domo.*

QUOTUS. Exemple : *Dic QUOTUS es.* Mart. *Quotus* ſe réduit par analyſe à *in quo ordinis numero locatus*, ou bien *in quo ordine numerandus* ; & Calepin l'a traduit en italien par *di qual ordine* : la phraſe de Martial ſignifie donc, *Dic* eum ordinem *IN QUO ORDINE NUMERANDUS es.*

3°. Il a été prouvé (*m*) que les mots conjonctifs *pourquoi*, *combien*, *comment*, *où*, *dont*, & *que* ſervent tous à lier une Propoſition incidente à quelque antécédent. Il y en a de pareils dans toutes les langues : je remarquerai, entre autres, la conjonction latine *ut*, comme plus importante à cauſe de la différence des antécédents qu'elle ſuppoſe ſelon les circonſtances.

(*m*) Ibid. *ch. vj.* vers la fin.

Ut regem æquævum crudeli vulnere vidi expirantem animam. Virg. l'antécédent d'*ut* eſt ici l'adverbe *ſtatim* ; auſſitôt que je vis, &c.

On lit dans Plaute, *Ut vales ?* c'eſt-à-dire, *dic valere ſic UT vales* ; dis un valoir ainſi que tu vaux ? Or tout le monde ſait que *valoir* eſt mis ici relativement à la ſanté, & que cela ſignifie dans le génie de notre langue, *dis la manière dont tu te portes*, c'eſt-à-dire, *comment te portes-tu ?*

Invitus feci UT L. Flaminium de ſenatu ejicerem. Cic. c'eſt-à-dire, *invitus feci* ita *UT*

 L. Flaminium de ſenatu ejicerem ; j'ai fait *de manière* que.

Salſa ſunt, tangere UT *non velis*, Plaut. c'eſt-à-dire, *ſunt ſalſa* adeò *UT non velis tangere :* ſalés *à tel point* que.

Ut dicam verè, Cic. c'eſt-à-dire, in hunc finem *UT dicam verè*, à cette fin QUE je diſe avec vérité, pour dire la vérité.

Je crois que c'eſt ainſi qu'il faut ramener par l'analyſe un même mot à préſenter toujours la même ſignification, autant qu'il eſt poſſible ; au lieu de ſuppoſer, comme on a coutume de faire, qu'il a tantôt un ſens & tantôt un autre, parce qu'on ne fait attention qu'aux tours particuliers qu'autoriſent les différents génies des langues. On a déjà vu qu'il en eſt de même de notre conjonction *que*, qui ſuppoſe tantôt un antécédent & tantôt un autre, & que cet antécédent fait partie d'une autre Propoſition qui eſt principale.

L'état préſent des Juifs prouve QUE *notre religion eſt divine :* il y a ici une Propoſition incidente, ſavoir *notre religion eſt divine ;* elle eſt liée à ſon antécédent ſouſentendu *une vérité*, par la conjonction *que* équivalante à *que voici ;* & c'eſt comme ſi l'on diſoit, *l'état préſent des Juifs prouve* une vérité *QUE VOICI*, *notre religion eſt divine ;* ou bien *prouve* une vérité *QUI EST*, *notre religion eſt divine.*

Cette manière d'analyſer le *que* entre deux verbes, explique auſſi naturellement la phraſe

italienne, l'allemande, & l'angloise. *Je crois* CH. I.
QUE j'aime, c'est-à-dire, *je crois* une chose *QUI EST*, *j'aime* : en italien, *credo CHE amo*, c'est-à-dire, *credo* cosa *CHE È*, *amo* : en allemand, *ich glaube DASS ich liebe*, c'est-à-dire, *ich glaube* ein ding *DASS IST*, *ich liebe* : en anglois, *i thinck THAT i love*, c'est-à-dire, *i thinck* a thing *THAT IS*, *i love*. Les anglois vont même plus loin que nous; ils suppriment, en ce cas, toute liaison sensible, & énoncent de suite la Proposition incidente comme un simple complément du premier verbe; *i thinck i love*; comme si l'on disoit en allemand, *ich glaube ich liebe*; en italien, *credo amo*; & en françois, *je crois j'aime* : mais la phrase angloise est toujours regardée comme une seule Proposition complexe; & l'analyse ne peut en rendre une raison suffisante qu'en suppléant, comme je l'ai fait, *a thing THAT IS*, une chose qui est.

Résumons. M. du Marsais & M. Nicole ont donné, de la Proposition incidente, une notion insuffisante : l'un, en supposant qu'elle ne tombe que sur le sujet de la principale; & l'autre, en disant que *qui* en est le sujet. Il résulte donc de tout ce que l'on vient de voir, qu'une *Proposition incidente* est, dans une Proposition complexe, une Proposition partielle qui sert de complément déterminatif ou explicatif à une idée partielle qui appartient à une autre Proposition : cette autre

Propoſition eſt *principale* à l'égard de l'inci dente qui n'en eſt que partie ; l'une & l'autr conſtituent la Propoſition *totale*, qui eſt com plexe.

Il y a donc deux ſortes de Propoſition incidentes ; l'une *explicative*, & l'autre *déter minative.*

j. Une Propoſition incidente eſt *explicati ve*, quand elle ſert à développer la compré henſion de l'idée partielle à laquelle elle e liée, pour en faire ſortir, pour ou contre l Propoſition principale, une preuve, ſi ell eſt ſpéculative, ou un motif, ſi elle eſt pra tique.

Exemple : *Les ſavants, qui ſont plus inſ truits que le commun des hommes, devroien auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe.* La Propoſitio incidente, *qui ſont plus inſtruits que le com mun des hommes*, eſt purement explicative parce qu'elle n'eſt que le développement d l'idée de *ſavants ;* & ce développement e mis ici pour indiquer la preuve de l'aſſertio énoncée dans la Propoſition principale, *le ſavants devroient être plus ſages que le commu des hommes.*

On peut déduire, de cette notion de l Propoſition incidente explicative, quelque corollaires importants pour l'intelligence d diſcours.

1. Au lieu de lier l'incidente à l'antécéden par le mot conjonctif deſtiné à cette fin ; o peut la rendre principale & la lier à l'autr

Proposition principale par l'une des deux conjonctions causatives *car*, *puisque*, ou par quelque phrase qui ait tout à la fois le sens conjonctif & le sens causatif, comme *parce que*, *vu que*, *par la raison que*, &c.

Ainsi, au lieu de dire, *les savants*, *qui sont plus instruits que le commun des hommes*, *devroient aussi les surpasser en sagesse :* on peut dire, *PUISQUE les savants sont plus instruits que le commun des hommes*, *ils devroient aussi les surpasser en sagesse ;* ou bien, *les savants devroient surpasser le commun des hommes en sagesse*, *CAR ils sont plus instruits qu'eux ;* ou bien encore, *PARCE QU'ils sont* ou *PAR LA RAISON QU'ils sont plus instruits qu'eux.*

2. On peut retrancher la Proposition incidente explicative de la principale, sans altérer le sens de celle-ci ; parce que, l'incidente n'étant alors qu'un développement de l'idée antécédente, elle n'en est en quelque sorte qu'une seconde expression, absolument inutile au sens de la Proposition principale, quoiqu'elle serve à en rendre la vérité plus sensible.

Ainsi, au lieu de dire, *les savants*, *qui sont plus instruits que le commun des hommes*, *devroient aussi les surpasser en sagesse ;* on peut dire, *les savants devroient surpasser en sagesse le commun des hommes*, parce que la Proposition principale conservant toujours le même sujet & le même attribut, elle conserve aussi le même sens & surtout la même

LIV. III. vérité : l'aiguille d'un cadran n'est pas l'heure, quoiqu'elle la montre ; l'incidente explicative ne fait pas la vérité de la principale quoiqu'elle la prouve.

3. On peut encore, sans altérer la vérité, substituer l'antécédent au mot conjonctif, pour transformer la Proposition incidente explicative en principale, en soumettan alors l'antécédent à la même syntaxe que le mot conjonctif dont il prend la place. L Proposition incidente ne peut être explicative qu'à cette condition, parce qu'elle doi être le vrai développement de l'idée antécédente.

Ainsi, quand on a la Proposition complexe, *les savants, qui sont plus instruit que le commun des hommes, devroient auss les surpasser en sagesse ;* on peut dire ave la même vérité, *les savants sont plus ins truits que le commun des hommes.* Ce sero la même chose des autres Propositions incidentes explicatives, par exemple ; l'homme *que Dieu a doué de raison*, la Providence *par qui tout est gouverné*, la religio chrétienne *dont les preuves sont invincibles* après la substitution de l'antécédent à l place du mot conjonctif selon la même syntaxe, on aura autant de Propositions principales, également vraies ; *Dieu a doué l'homme de raison, tout est gouverné par la Providence, les preuves de la religion chrétienne so invincibles.*

ij. U

ij. Une Proposition incidente est *déterminative*, quand elle ajoûte une idée accessoire à la compréhension de l'idée partielle à laquelle elle est liée, pour en réduire l'étendue à une moindre latitude. CH. I.

Exemple : *La gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*. La Proposition incidente, *qui vient de la vertu*, est déterminative, parce qu'elle ajoûte à l'idée antécédente de *la gloire* l'idée accessoire de *venir de la vertu*, d'avoir la vertu pour cause ; & cette addition restreint la latitude de l'étendue du nom *gloire*, en excluant toute gloire qui ne vient pas de la vertu, de quelque autre source qu'elle puisse venir.

1. Au lieu de lier l'incidente à l'antécédent par le mot conjonctif destiné à cette fin ; on peut la rendre principale & la lier à l'autre principale par la conjonction conditionnelle *si*, ou par quelque phrase qui ait tout à la fois le sens conjonctif & le sens conditionnel, ou bien enfin par l'un des noms conjonctifs & circonstanciels *quand*, *lorsque*, ou par quelque phrase équivalante. La raison en est que l'idée accessoire énoncée par l'incidente déterminative, est une condition nécessaire à la vérité de la principale ; & que la principale n'est vraie que quand l'idée antécédente se trouve dans les circonstances énoncées par la Proposition incidente déterminative.

Au lieu donc de dire, *la gloire qui vient*

LIV. III. Propoſition eſt *principale* à l'égard de l'incidente qui n'en eſt que partie; l'une & l'autre conſtituent la Propoſition *totale*, qui eſt complexe.

Il y a donc deux ſortes de Propoſitions incidentes; l'une *explicative*, & l'autre *déterminative*.

j. Une Propoſition incidente eſt *explicative*, quand elle ſert à développer la compréhenſion de l'idée partielle à laquelle elle eſt liée, pour en faire ſortir, pour ou contre la Propoſition principale, une preuve, ſi elle eſt ſpéculative, ou un motif, ſi elle eſt pratique.

Exemple : *Les ſavants, qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes, devroient auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe*. La Propoſition incidente, *qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes*, eſt purement explicative, parce qu'elle n'eſt que le développement de l'idée de *ſavants*; & ce développement eſt mis ici pour indiquer la preuve de l'aſſertion énoncée dans la Propoſition principale, *les ſavants devroient être plus ſages que le commun des hommes*.

On peut déduire, de cette notion de la Propoſition incidente explicative, quelques corollaires importants pour l'intelligence du diſcours.

1. Au lieu de lier l'incidente à l'antécédent par le mot conjonctif deſtiné à cette fin; on peut la rendre principale & la lier à l'autre

Proposition principale par l'une des deux conjonctions causatives *car*, *puisque*, ou par quelque phrase qui ait tout à la fois le sens conjonctif & le sens causatif, comme *parce que*, *vu que*, *par la raison que*, &c.

Ainsi, au lieu de dire, *les savants, qui sont plus instruits que le commun des hommes, devroient aussi les surpasser en sagesse :* on peut dire, *PUISQUE les savants sont plus instruits que le commun des hommes, ils devroient aussi les surpasser en sagesse ;* ou bien, *les savants devroient surpasser le commun des hommes en sagesse, CAR ils sont plus instruits qu'eux ;* ou bien encore, *PARCE QU'ils sont* ou *PAR LA RAISON QU'ils sont plus instruits qu'eux.*

2. On peut retrancher la Proposition incidente explicative de la principale, sans altérer le sens de celle-ci ; parce que, l'incidente n'étant alors qu'un développement de l'idée antécédente, elle n'en est en quelque sorte qu'une seconde expression, absolument inutile au sens de la Proposition principale, quoiqu'elle serve à en rendre la vérité plus sensible.

Ainsi, au lieu de dire, *les savants, qui sont plus instruits que le commun des hommes, devroient aussi les surpasser en sagesse ;* on peut dire, *les savants devroient surpasser en sagesse le commun des hommes*, parce que la Proposition principale conservant toujours le même sujet & le même attribut, elle conserve aussi le même sens & surtout la même

 vérité : l'aiguille d'un cadran n'eſt pas l'heure, quoiqu'elle la montre ; l'incidente explicative ne fait pas la vérité de la principale, quoiqu'elle la prouve.

3. On peut encore, ſans altérer la vérité, ſubſtituer l'antécédent au mot conjonctif, pour transformer la Propoſition incidente explicative en principale, en ſoumettant alors l'antécédent à la même ſyntaxe que le mot conjonctif dont il prend la place. La Propoſition incidente ne peut être explicative qu'à cette condition, parce qu'elle doit être le vrai développement de l'idée antécédente.

Ainſi, quand on a la Propoſition complexe, *les ſavants, qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes, devroient auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe ;* on peut dire avec la même vérité, *les ſavants ſont plus inſtruits que le commun des hommes.* Ce ſeroit la même choſe des autres Propoſitions incidentes explicatives, par exemple ; l'homme *que Dieu a doué de raiſon*, la Providence *par qui tout eſt gouverné*, la religion chrétienne *dont les preuves ſont invincibles :* après la ſubſtitution de l'antécédent à la place du mot conjonctif ſelon la même ſyntaxe, on aura autant de Propoſitions principales, également vraies ; *Dieu a doué l'homme de raiſon, tout eſt gouverné par la Providence, les preuves de la religion chrétienne ſont invincibles.*

ij. Une

ij. Une Proposition incidente est *déterminative*, quand elle ajoûte une idée accessoire à la compréhension de l'idée partielle à laquelle elle est liée, pour en réduire l'étendue à une moindre latitude. CH. I.

Exemple: *La gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel.* La Proposition incidente, *qui vient de la vertu*, est déterminative, parce qu'elle ajoûte à l'idée antécédente de *la gloire* l'idée accessoire de *venir de la vertu*, d'avoir la vertu pour cause; & cette addition restreint la latitude de l'étendue du nom *gloire*, en excluant toute gloire qui ne vient pas de la vertu, de quelque autre source qu'elle puisse venir.

1. Au lieu de lier l'incidente à l'antécédent par le mot conjonctif destiné à cette fin; on peut la rendre principale & la lier à l'autre principale par la conjonction conditionnelle *si*, ou par quelque phrase qui ait tout à la fois le sens conjonctif & le sens conditionnel, ou bien enfin par l'un des noms conjonctifs & circonstanciels *quand*, *lorsque*, ou par quelque phrase équivalante. La raison en est que l'idée accessoire énoncée par l'incidente déterminative, est une condition nécessaire à la vérité de la principale; & que la principale n'est vraie que quand l'idée antécédente se trouve dans les circonstances énoncées par la Proposition incidente déterminative.

Au lieu donc de dire, *la gloire qui vient*

de la vertu a un éclat immortel; on peut dire, *SI la gloire vient de la vertu*, ou bien, *POURVU QUE la gloire vienne de la vertu*, ou bien, *LORSQUE la gloire vient de la vertu, elle a un éclat immortel.* Ce vers de M. de Voltaire, déjà cité (*n*):

(*n*) Tancrède, *Act.* II. *sc.* j.

> Mais l'amour est bien foible, *alors* qu'il est timide.

est donc le développement de cette Proposition complexe, *mais l'amour qui est timide est bien foible*, dans laquelle il y a une Proposition incidente déterminative, *qui est timide.*

2. On ne peut retrancher la Proposition incidente déterminative de la principale, sans altérer le sens & la vérité de celle-ci; parce que, l'incidente énonçant, comme on vient de le dire, une condition nécessaire à la vérité de la principale, & la principale n'étant vraie que quand l'idée antécédente se trouve dans la circonstance exprimée par l'incidente, si l'on supprime l'incidente on détruit en même temps la vérité de la principale.

Ainsi, au lieu de dire, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, si l'on dit simplement, *la gloire a un éclat immortel;* il s'agit ici d'une *gloire* en général, d'une *gloire* quelconque, de manière qu'il en résulte une Proposition fausse, au lieu de la première qui est vraie.

3. On ne peut pas non plus, sans la rendre fausse, transformer en principale la Proposition incidente déterminative, en substituant

CH. I.

» Lorsqu'une Proposition, dit il (*s*), est » telle, que l'esprit n'a besoin que des mots » qui y sont énoncés pour en entendre le sens, » nous disons que c'est là une Proposition » *absolue* ou *complette*.

(*s*) Encyclop. au *mot* CONSTRUCTION.

» Quand le sens d'une Proposition met l'es» prit dans la situation d'exiger ou de suppo» ser le sens d'une autre Proposition, nous » disons que ces Propositions sont *relatives*, » & que l'une est la corrélative de l'autre. » Alors ces Propositions sont liées entre elles » par des conjonctions ou par des termes re» latifs. Les rapports mutuels que ces Propo» sitions ont alors entre elles, forment un » sens total que les logiciens appellent *Pro» position composée* ; & ces Propositions qui » forment le tout, sont chacune des Propo» sitions partielles.

» L'assemblage de différentes Propositions » liées entre elles par des conjonctions ou » par d'autres termes relatifs, est appelé *pé» riode* par les rhéteurs.... Il y a dans une » période autant de Propositions qu'il y a de » verbes, surtout à quelque mode fini. «

On me permettra de faire sur tout ceci quelques observations, que je crois nécessaires.

1°. Quand on n'a besoin que des mots qui sont énoncés dans une Proposition pour en entendre le sens, s'il faut dire qu'elle est *absolue* ; il faut donc dire au contraire qu'elle est *relative*, lorsque, pour en entendre le

LIV. III. tante, qui confirmera, par le raisonnement & par l'autorité de l'écrivain, un principe que j'ai établi ci-devant & qui est fondamental pour la suite.

» Toutes les additions, dit M. Nicole, » qu'on ajoûte aux noms qui marquent dis- » tinctement un individu, sont de cette sorte » (c'est-à-dire, sont explicatives); comme » quand on dit : *Paris, qui est la plus gran-* » *de ville de l'Europe : Jules-César, qui a été* » *le plus grand capitaine du monde : Aristo-* » *te, le prince des philosophes : Louis XV.* » *roi de France.* Car les termes individuels » distinctement exprimés se prennent toujours » dans toute leur étendue, étant déterminés » à tout ce qu'ils peuvent être. »

Ceci confirme en effet ce que j'ai dit ailleurs (r) des noms propres, qu'il n'est pas possible d'y ajoûter aucune autre idée partielle, qui dans ce cas deviendroit déterminative; parce que la compréhension de ces noms est la plus grande qu'il soit possible.

(r) *Liv.* II. *ch.* j.

IV. Le dernier point de vûe sous lequel il importe à la Grammaire d'envisager les Propositions, est celui qui les partage en Propositions *détachées* & en *périodes.*

Il semble que les notions caractéristiques qui doivent distinguer ces deux espèces, n'ayent pas encore été assez bien constatées; puisque M. du Marsais, dont la sagacité dans les matières grammaticales ne sauroit être douteuse, ne s'est pas expliqué sur cet objet avec la clarté qui lui est ordinaire.

CH. I.

» Lorsqu'une Proposition, dit il (*s*), est » telle, que l'esprit n'a besoin que des mots » qui y sont énoncés pour en entendre le sens, » nous disons que c'est là une Proposition » *absolue* ou *complette.*

(*s*) Encyclop. au mot CONSTRUCTION.

» Quand le sens d'une Proposition met l'esprit dans la situation d'exiger ou de suppo» ser le sens d'une autre Proposition, nous » disons que ces Propositions sont *relatives*, » & que l'une est la corrélative de l'autre. » Alors ces Propositions sont liées entre elles » par des conjonctions ou par des termes re» latifs. Les rapports mutuels que ces Propo» sitions ont alors entre elles, forment un » sens total que les logiciens appellent *Pro» position composée ;* & ces Propositions qui » forment le tout, sont chacune des Propo» sitions partielles.

» L'assemblage de différentes Propositions » liées entre elles par des conjonctions ou » par d'autres termes relatifs, est appelé *pé» riode* par les rhéteurs.... Il y a dans une » période autant de Propositions qu'il y a de » verbes, surtout à quelque mode fini. «

On me permettra de faire sur tout ceci quelques observations, que je crois nécessaires.

1°. Quand on n'a besoin que des mots qui sont énoncés dans une Proposition pour en entendre le sens, s'il faut dire qu'elle est *absolue ;* il faut donc dire au contraire qu'elle est *relative*, lorsque, pour en entendre le

sens, on a besoin d'autres mots que de ceux qui y sont énoncés : car *absolu* & *relatif* sont des termes opposés contradictoirement. Mais il doit s'ensuivre que quand César a dit *Ultrà eum locum, quo in loco Germani consederant*, il a fait une Proposition incidente qui est absolue, puisque l'on entend le sens de *quo in loco Germani consederant*, sans qu'il soit nécessaire d'y rien ajoûter : au contraire le *paucis te volo* de Térence est une Proposition relative, puisqu'on ne peut en entendre le sens, si l'on y ajoûte, au moins mentalement, le verbe *alloqui* & la préposition *cùm* ou *in* avec le nom *verbis*; *volo* (*alloqui*) *te* (*in* ou *cum verbis*) *paucis*.

Cependant l'intention de M. du Marsais étoit de faire entendre que *quo in loco Germani consederant* est une Proposition relative, puisque le sens en est tel qu'il met l'esprit dans la situation d'exiger le sens d'une autre Proposition, pour être pleinement satisfait : & sa pensée étoit au contraire, que *paucis te volo* est une Proposition absolue, puisque le sens en est entendu indépendamment de toute autre Proposition, & que l'esprit n'exige rien au delà pour la plénitude du sens. De même donc qu'une Proposition relative est celle dont le sens exige ou suppose le sens d'une autre Proposition, l'auteur devoit dire qu'une Proposition absolue est celle dont le sens n'exige ni ne suppose le sens d'aucune autre Proposition.

2°. Les Propoſitions que M. du Marſais nomme corrélatives, ſont liées entre elles, dit-il, par des conjonctions ou par des termes relatifs, c'eſt-à-dire, par des mots conjonctifs, de quelque eſpèce qu'ils puiſſent être. Cette aſſertion ſemble ſuppoſer la vérité de l'inverſe ; & notre grammairien vouloit dire apparemment que les Propoſitions liées entre elles par des conjonctions ou par des mots conjonctifs, ſont en effet relatives. Or on a vu que les incidentes ſont liées à quelque partie intégrante de la principale par quelque mot conjonctif ; & elles ſont ſuffiſamment déſignées par les noms d'*incidente* & de *principale*, d'autant plus que la Grammaire n'a rien à régler ſur ce qui les concerne, qu'à raiſon des points de vûe déſignés par ces dénominations. Ce ſeroit donc une véritable périſſologie, que de les nommer encore *relatives*. CH. I.

3°. L'aſſemblage, dit-on, de différentes Propoſitions liées entre elles par des conjonctions ou par d'autres mots conjonctifs eſt appelé *période* par les rhéteurs, & il y a dans une période autant de Propoſitions qu'il y a de verbes, ſurtout à quelque mode fini. Je ne puis ni ne dois diſputer aux rhéteurs le droit d'appeler *période* tout ce qu'ils jugeront à propos relativement aux vûes de la Rhétorique. Mais comme de pareilles vûes ne règlent pas les déciſions de la Grammaire ; je penſe, en premier lieu, qu'il eſt abſolument

inutile aux grammairiens de parler de la période des rhéteurs ; & en second lieu, que la Grammaire ayant pour objet unique la communication des pensées, elle ne doit envisager la période que relativement à cet objet : cette dernière observation nous met sur les voies pour fixer grammaticalement les caractères distinctifs de la Proposition détachée & de la période.

j. Une Proposition *détachée* est celle qui, seule & séparée de toute autre, énonce un sens complet & fini : comme *rien ne peut satisfaire les trop vastes desirs du cœur humain ; Dieu seul peut nous rendre heureux ; on recherche trop avidemment des biens qui ne méritent pas d'être recherchés ; la plus ancienne des histoires, qui est aussi la plus incontestable, nous apprend que Dieu a formé un premier homme, pour être, après lui, le père commun de tout le genre humain.*

On voit, par cette définition & par les exemples, qu'une Proposition détachée peut être simple ou composée, incomplexe ou complexe : ce qui la rend détachée, c'est de rendre par elle-même un sens complet & fini, par la simple réunion de toutes ses parties intégrantes ; & de n'être pas mise dans la dépendance d'une autre Proposition par le moyen de quelque conjonction, qui feroit concourir les deux à l'expression totale d'un sens complet, sans les rendre partie intégrante l'une de l'autre

Ainſi quand on dit, *on recherche trop avidemment des biens qui ne méritent pas d'être recherchés ;* c'eſt une Propoſition détachée, quoique ce ſoit une Propoſition complexe qui en renferme une incidente ; parce que l'incidente y eſt une partie intégrante de la principale. CH. I.

Mais lorſque l'un de nos orateurs diſoit : *Si M. de Turenne n'avoit ſu que combattre & vaincre, s'il ne s'étoit élevé au deſſus des vertus humaines, ſi ſa valeur & ſa prudence n'avoient été animées d'un eſprit de foi & de charité ; je le mettrois au rang des Fabius & des Scipions :* quoique tout cela ſoit néceſſaire à l'expreſſion du ſens complet qui y eſt énoncé, ce n'eſt pourtant pas une Propoſition détachée ; parce qu'il y a pluſieurs Propoſitions réunies par des conjonctions, & que ces Propoſitions ne ſont point parties intégrantes les unes des autres : le tout eſt une période.

ij. Une *période* eſt donc l'expreſſion d'un ſens complet & fini, au moyen de pluſieurs Propoſitions qui ne ſont point parties intégrantes les unes des autres, mais qui ſont tellement liées enſemble que les unes ſuppoſent néceſſairement les autres pour la plénitude du ſens total. On vient d'en voir un exemple.

Ces Propoſitions partielles de la période, qui ne ſont point parties intégrantes les unes des autres, ſe nomment les *membres* de la période ; & l'on appelle période de deux, de trois, de quatre membres, celle qui eſt com-

 inutile aux grammairiens de parler de la période des rhéteurs ; & en second lieu, que la Grammaire ayant pour objet unique la communication des pensées, elle ne doit envisager la période que relativement à cet objet: cette dernière observation nous met sur les voies pour fixer grammaticalement les caractères distinctifs de la Proposition détachée & de la période.

j. Une Proposition *détachée* est celle qui, seule & séparée de toute autre, énonce un sens complet & fini : comme *rien ne peut satisfaire les trop vastes desirs du cœur humain ; Dieu seul peut nous rendre heureux ; on recherche trop avidemment des biens qui ne méritent pas d'être recherchés ; la plus ancienne des histoires, qui est aussi la plus incontestable, nous apprend que Dieu a formé un premier homme, pour être, après lui, le père commun de tout le genre humain.*

On voit, par cette définition & par les exemples, qu'une Proposition détachée peut être simple ou composée, incomplexe ou complexe : ce qui la rend détachée, c'est de rendre par elle-même un sens complet & fini, par la simple réunion de toutes ses parties intégrantes ; & de n'être pas mise dans la dépendance d'une autre Proposition par le moyen de quelque conjonction, qui feroit concourir les deux à l'expression totale d'un sens complet, sans les rendre partie intégrante l'une de l'autre

Ainſi quand on dit, *on recherche trop avidemment des biens qui ne méritent pas d'être recherchés ;* c'eſt une Propoſition détachée, quoique ce ſoit une Propoſition complexe qui en renferme une incidente ; parce que l'incidente y eſt une partie intégrante de la principale. CH. I.

Mais lorſque l'un de nos orateurs diſoit : *Si M. de Turenne n'avoit ſu que combattre & vaincre, s'il ne s'étoit élevé au deſſus des vertus humaines, ſi ſa valeur & ſa prudence n'avoient été animées d'un eſprit de foi & de charité ; je le mettrois au rang des Fabius & des Scipions :* quoique tout cela ſoit néceſſaire à l'expreſſion du ſens complet qui y eſt énoncé, ce n'eſt pourtant pas une Propoſition détachée ; parce qu'il y a pluſieurs Propoſitions réunies par des conjonctions, & que ces Propoſitions ne ſont point parties intégrantes les unes des autres : le tout eſt une période.

ij. Une *période* eſt donc l'expreſſion d'un ſens complet & fini, au moyen de pluſieurs Propoſitions qui ne ſont point parties intégrantes les unes des autres, mais qui ſont tellement liées enſemble que les unes ſuppoſent néceſſairement les autres pour la plénitude du ſens total. On vient d'en voir un exemple.

Ces Propoſitions partielles de la période, qui ne ſont point parties intégrantes les unes des autres, ſe nomment les *membres* de la période ; & l'on appelle période de deux, de trois, de quatre membres, celle qui eſt com-

posée de deux, de trois, de quatre Propositions indépendantes grammaticalement les unes des autres, mais réunies pour former concurremment l'expression du sens complet de la période.

Période de deux membres : *comme nous nous affectionnons de plus en plus aux personnes à qui nous faisons du bien, de même nous haïssons violemment ceux que nous avons beaucoup offensés* (t).

Période de trois membres : *si Moïse nous mettoit en main les écritures sans nous prouver sa mission, nous pourrions bien le croire instruit & fidèle ; mais son autorité n'auroit pas droit de soumettre tous les esprits* (u).

M. Batteux donne pour une période de quatre membres, celle qu'on a vue un peu plus haut : *si M. de Turenne*, &c. Elle n'a proprement que deux membres : le premier énonce une hypothèse, une supposition ; & le second exprime la conséquence : mais le premier membre a trois incises, parce qu'il est composé de trois Propositions parallèles entre elles, dont chacune comprend un article de l'hypothèse totale. Les conjonctions qui distinguent les membres d'une période doivent les mettre en relation, mais sous des points de vûe différents : les copulatives supposent des points de vûe semblables, & ne font que des incises.

La période de trois membres, que l'on vient de citer de *l'ouvrage des six jours*, auroit un

(t) La Bruyère, *ch.* jv. *Du cœur.*

(u) Ouvrage des six jours ; *Préliminaire* du *ch.* j.

quatrième membre, ſi l'on y ajoûtoit, par exemple, la raiſon du troiſième, *parce qu'un témoignage purement humain peut être ſuſpect d'erreur ou d'infidélité.*

Il eſt eſſenciel d'obſerver ici que les membres d'une même période ne ſont pas liés entre eux par les mêmes eſpèces de mots conjonctifs, qui joignent les Propoſitions incidentes aux principales. Comme les incidentes ne tombent que ſur une idée partielle de la principale, elles y ſont attachées par des mots qui ſuppoſent toujours un terme antécédent: tels ſont les adjectifs conjonctifs *qui*, *quæ*, *quod*, *qualis*, *quantus*, *quotus*, *quotuplex*, &c. & les mots conjonctifs déterminatifs *pourquoi*, *combien*, *comment*, *où*, *dont*, *que*, &c. Mais les membres d'une période concourent à l'expreſſion d'un ſens total, ſans dépendre grammaticalement les unes des autres; & elles ne peuvent être réunies, qu'en conſidération des rapports qu'elles ont entre elles à raiſon des ſens particuliers qu'elles expriment: de là vient que le lien des membres d'une période ſe fait ordinairement par les conjonctions adverſatives, circonſtancielles, conditionnelles, cauſatives, qui indiquent expreſſément le rapport qui ſe trouve entre les Propoſitions qu'elles uniſſent.

Si les notions que j'ai données des différentes eſpèces de Propoſitions, ſont telles que je déſire: on comprend aiſément que les Propoſitions compoſées ſont oppoſées aux ſim-

 ples, les complexes aux incomplexes, & les périodes aux Propositions détachées; en sorte que la même ne peut pas être tout à la fois simple & composée, incomplexe & complexe, détachée & membre d'une période. Mais il est aussi aisé de concevoir que la même Proposition peut réunir en soi toutes celles de ces qualités qui ne sont point incompatibles. Ainsi

1°. Une Proposition simple ou une composée peut être en même temps incomplexe ou complexe, incidente, ou détachée, ou membre d'une période.

2°. Une Proposition incomplexe, comme une complexe, peut être en même temps simple ou composée, incidente, ou détachée, ou membre d'une période.

3°. Enfin les Propositions incidentes, les Propositions détachées, & les membres des périodes peuvent être en même temps simples ou composées, incomplexes ou complexes.

CHAPITRE II.

Du Complément.

On a vu dans le Chapitre précédent, que le *Complément* d'un mot est une addition faite à ce mot, afin d'en changer ou d'en completter la signification: & nous nous sommes

propofé d'examiner ici, 1°. quelles font les efpèces de mots fufceptibles de Complément; 2°. combien il y a de fortes de Compléments: on peut ajoûter quelque chofe à ces deux points de vûe, & difcuter 3°. l'ordre que doivent garder entre eux les différents Compléments d'un même mot.

Article I.

Des différentes efpèces de mots fufceptibles de Complément.

Il y a, en général, deux fortes de mots fufceptibles de Complément: 1°. ceux qui ont une fignification générale, qui peut, en conféquence, recevoir différents degrés de détermination; 2°. ceux qui ont par eux-mêmes une fignification relative, & qui exigent l'expreffion d'un terme conféquent du rapport qu'ils expriment. L'addition fert à changer la fignification des mots de la première efpèce; elle complette la fignification des mots de la feconde.

I. On peut compter entre les mots d'une fignification générale, fufceptible de différents degrés de détermination, les noms appellatifs, plufieurs adjectifs phyfiques, plufieurs adverbes, & la plupart des verbes. Exemples.

1. Noms appellatifs. *Livre* eft un nom

LIV. III. appellatif, dont la signification générale peut être diversement déterminée, selon la différence des Compléments : *un livre nouveau*, la signification est déterminée par l'adjectif *nouveau*, qui énonce une qualité accidentelle & circonstancielle de *livre :* quand on dit *le livre de Pierre* (liber Petri), la signification de *livre* est déterminée par ces mots *de Pierre* (Petri), qui expriment le terme conséquent d'un rapport dont *livre* est l'antécédent ; & c'est un rapport de possession : si l'on dit *un livre de Grammaire*, le nom *livre* est encore déterminé par l'idée d'un rapport, dont *Grammaire* est le terme conséquent ; mais c'est un rapport à l'objet dont il traite : *un livre qui peut être utile ;* ici le nom *livre* est déterminé par la proposition incidente *qui peut être utile*, laquelle énonce une propriété du *livre* individuel dont on parle. Dans toutes ces phrases, *nouveau*, *de Pierre* (Petri), *de Grammaire*, *qui peut être utile*, sont autant de Compléments du nom appellatif *livre*.

2. ADJECTIFS. *Savant* est un adjectif ; & la signification en est diversement déterminée par les différentes additions qu'on y joint, quand on dit, par exemple, qu'un homme est *peu savant*, qu'il est *fort savant*, qu'il est *plus savant que sage*, qu'il est *moins savant qu'un autre*, qu'il est *aussi savant aujourdhui qu'il l'étoit il y a vingt ans*, qu'il est *savant en droit*, qu'il est *savant sans orgueil*, &c. Dans toutes ces phrases les différents Com-

pléments de l'adjectif *savant*, sont *peu*, *fort*, *plus que sage*, *moins qu'un autre*, *aussi aujourdhui qu'il l'étoit il y a vingt ans*, *en droit*, *sans orgueil*. CH. II.

3. ADVERBES. *Sagement* est un adverbe qui reçoit aussi différents Compléments ; comme quand on dit, *peu sagement*, *fort sagement*, *plus sagement que jamais*, *aussi sagement qu'heureusement*, *sagement sans affectation*, &c.

4. VERBES. Les verbes mêmes qui ne renferment dans leur signification aucun attribut relatif, sont encore susceptibles de différents Compléments, à cause de l'idée fondamentale d'existence, ou à cause des différentes modifications que peut recevoir accidentellement l'attribut compris dans leur signification. Ainsi on peut dire de Dieu, qu'*il existe par lui-même*, qu'*il existe indépendamment de toute cause extérieure*, qu'*il existe de toute éternité*, qu'*il existe nécessairement*, qu'*il existera toujours*, &c : de l'homme, qu'*il existe accidentellement*, qu'*il existe précairement*, qu'*il existe par la volonté libre & toute-puissante du Créateur ;* qu'*il n'existera pas toujours*, &c : d'un cheval, qu'*il court vite*, qu'*il court toujours ;* qu'*il court souvent* ou *rarement*, qu'*il court avec grace*, qu'*il court sans perdre haleine*, qu'*il court à la rivière*, ou *dans la prairie* ou *vers les bois*, &c.

Les verbes qui comprennent dans leur signification un attribut relatif, peuvent admet-

tre encore des Compléments qui n'auront aucun trait à cette relation, parce qu'ils ne se rapporteront qu'à l'idée fondamentale d'existence, ou aux différents degrés dont l'attribut est susceptible en soi & indépendamment de la relation. Par exemple *on aime peu, on aime beaucoup, on aime avec ardeur, on aime sans empressement, on aime en aveugle, on aime toujours, on aime par fantaisie, on aime sans intérêt, on aime avec une constance que rien ne peut altérer*, &c : voilà autant de Compléments du verbe *aimer*, qui n'ont aucun trait à la relation qui caractérise l'attribut compris dans sa signification.

II. Les mots qui ont par eux-mêmes une signification relative, exigent de même un Complément, dès qu'il faut déterminer l'idée de la relation par celle d'un terme conséquent. Mais, pour me faire entendre, qu'il me soit permis d'emprunter ici le langage des mathématiciens. A & B sont deux grandeurs comparées sous un point de vûe; B & A sont les mêmes grandeurs comparées sous un autre aspect. Si A & B sont des grandeurs inégales, le rapport de A à B n'est pas le même que celui de B à A; cependant l'un de ces deux rapports étant une fois fixé, l'autre par là même est déterminé : si A, par exemple, contient B quatre fois, l'exposant du rapport de A à B est 4; mais 4 n'est pas l'exposant du rapport de B à A, parce que B ne contient pas réciproquement A quatre fois :

au

au contraire B eſt contenu dans A quatre fois, il en eſt le quart, & l'expoſant de ce ſecond rapport eſt $\frac{1}{4}$, au lieu d'être 4; ce qui eſt analogue ſans être identique.

Si A & B ſont des grandeurs égales, le rapport de A à B eſt le même que celui de B à A; A contient une fois B, & réciproquement B contient une fois A: 1 eſt donc toujours l'expoſant du rapport de ces deux grandeurs ſous chacune des deux combinaiſons.

C'eſt la même choſe de tous les rapports imaginables: tous ſuppoſent deux termes, & ces deux termes peuvent être vus ſous deux combinaiſons. Il peut arriver que le rapport du premier terme au ſecond ne ſoit pas le même que celui du ſecond au premier, quoiqu'il le détermine; & il peut arriver que le rapport des deux termes ſoit le même ſous les deux combinaiſons. De là vient qu'il y a des mots *ſimplement relatifs*, & d'autres mots *réciproquement relatifs*.

1. Les mots *ſimplement relatifs* ſont ceux qui expriment une relation qui n'eſt telle que ſous une ſeule combinaiſon; de manière que le rapport qui ſe trouve ſous la combinaiſon inverſe eſt différent du premier, & s'exprime par un autre mot. Dans ce cas, on nomme *corrélatifs*, les mots qui expriment les deux rapports inverſes. Par exemple, les noms *père*, *oncle*, *roi*, *maître*, *précepteur*, *tuteur*, &c. ſont ſimplement relatifs; & leurs corrélatifs ſont *fils*, *neveu*, *ſujet*, *eſclave*, *diſciple*, *pu-*

 pille, &c. Les adjectifs *utile*, *inutile*, *avantageux*, *nuisible*, *nécessaire*, *onéreux*, &c. sont de même simplement relatifs, parce qu'ils expriment des rapports qui ne sont tels que sous l'une des deux combinaisons; la diète est *utile* à la santé, la santé n'est pas *utile* à la diète.

2. Les mots *réciproquement rélatifs* sont ceux qui expriment une relation qui est toujours la même sous chacune des deux combinaisons des deux termes. Tels sont les noms *frère*, *collègue*, *cousin*, &c. car si Pierre est *frère* ou *collègue* ou *cousin* de Paul, il est vrai aussi que Paul est *frère* ou *collègue* ou *cousin* de Pierre. Tels sont aussi les adjectifs *égal*, *inégal*, *semblable*, *dissemblable*, &c; car si Rome est *semblable* à Mantoue, Mantoue réciproquement est *semblable* à Rome.

Les exemples que l'on vient de citer des deux espèces de mots relatifs, suffisent pour prouver par le fait qu'il y a des noms & des adjectifs relatifs. Il y a aussi des verbes relatifs, & l'on dit en conséquence, *aimer Dieu*, *craindre sa justice*, *aller à la ville*, *revenir de la campagne*, *passer par le jardin*, *se repentir de sa faute*, *commencer à boire*, *desirer d'être riche*, *ressembler à quelqu'un*, &c. Il y a même des verbes qui reçoivent deux Compléments appartenants également à l'idée de relation qui les caractérise; comme *donner des louanges au mérite*, *recevoir un présent de son ami*, &c.

Il y a aussi des adverbes relatifs, puisqu'il y en a en effet quelques-uns, qui étant seuls n'ont qu'un sens suspendu, & qui exigent nécessairement l'addition d'un Complément pour la plénitude du sens; comme quand on dit en françois, *relativement à mes vûes*, *conformément à la loi*, *indépendamment des circonstances*, &c. Ceci me rappelle une observation de M. du Marsais: » un nom substantif, dit-il, (*v*) ne peut déterminer que » trois sortes de mots: 1°. un autre nom (& » dans le système de l'auteur il faut entendre » aussi les adjectifs), 2°. un verbe, 3°. ou » enfin une préposition. « Cette remarque paroît avoir été adoptée par M. l'abbé Fromant (*x*); & j'avoue qu'elle peut être vraie dans notre langue, & apparemment dans d'autres. Car quoique nos adverbes admettent des Compléments, il est pourtant vrai que le Complément immédiat de l'adverbe est chez nous une préposition, *conformément à*, *indépendamment de*; ce qui suit est Complément de la préposition même, *conformément à la loi*, *indépendamment de la condition*. Mais il n'en est pas de même en latin, parce que la terminaison du Complément y désigne suffisamment le rapport qui l'attache au terme antécédent, & rend inutile la préposition, qui n'auroit pas d'autre effet. Le nom, dans cette langue, peut donc, selon l'occurence, être le Complément immédiat de l'adverbe; & il l'est en effet quand on dit, *ubi terra-*

CH. II.

(*v*) Encyclop. au mot CONSTRUCTION.

(*x*) Suppl. à la *Gramm. gén.* II. xxjv.

LIV. III. *rum*, *tunc temporis*, *nusquam gentium*, *venienter naturæ vivere*. Il me semble en a expliqué ailleurs (*y*) la raison suffisante avoir montré d'une manière satisfaisante l'objection contraire de Scioppius n'est q faux-fuyant.

(*y*) *Liv.* II. *ch.* V. *art.* 2.

Quant aux prépositions, il est de leu sence (*z*) d'exiger un Complément, qu un nom, un pronom, ou un infinitif; p qu'elles sont essenciellement relatives, ou me qu'elles ne sont que relatives.

(*z*) Ibid. art. 1.

Toutes les espèces de mots relatifs peu s'employer ou dans un sens relatif ou un sens absolu. On les emploie dans un relatif, quand on y joint le Complér exigé par la relation qu'ils expriment. les emploie dans un sens absolu, quanc n'y joint aucun Complément, & que le en est envisagé indépendamment de toute plication à quelque terme conséquent que puisse être: il n'est pas réellement abs parce qu'un mot essenciellement relatif peut cesser de l'être; mais il paroît abs parce qu'il y a une abstraction actuelle du me conséquent.

Que l'on dise, par exemple, *AIMEZ* *& votre prochain;* le verbe *aimez* est ployé ici dans le sens relatif, puisque le en est completté par l'expression de l'o qui est le terme conséquent du rapport fermé dans la signification du verbe: ma l'on dit, *AIMEZ*, *& faites ce qu'il vous p*

(AMA, & fac quod vis); *aimez* est ici dans le sens absolu, parce que l'on fait abstraction de tout terme conséquent, de tout objet déterminé auquel l'amour puisse se rapporter. CH. II.

C'est la même chose de toutes les autres sortes de mots relatifs.

1°. Des noms. *Je suis* PÈRE, *& je connois à ce titre tout ce que je dois à mon* PÈRE: le premier *père* est dans un sens absolu; le second a un sens relatif, car *mon père* c'est *le père de moi*.

2°. Des adjectifs. *Une seule chose est* NÉCESSAIRE, sens absolu: *la patience est* NÉCESSAIRE *au sage*, sens relatif.

3°. Des adverbes. *Un mot employé* RELATIVEMENT, sens absolu: *Un terme choisi* RELATIVEMENT *à quelques vûes fines*, sens relatif.

4°. Des prépositions. *Vous viendrez* APRÈS *moi*; sens relatif: *je m'y rendrai d'abord, & vous viendrez* APRÈS; sens absolu.

ARTICLE II.

Des différentes sortes de Compléments.

On peut envisager les Compléments ou dans la forme de leur expression, ou dans l'effet de leur signification: & ces deux aspects généraux sont comme deux sources, d'où découlent les différentes distinctions qu'il faut faire des Compléments.

Liv. III. I. Si l'on envisage un Complément dans la forme de son expression; il peut être *incomplexe* ou *complexe*.

j. Un Complément est *incomplexe*, quand il est exprimé par un seul mot, qui est ou un nom, ou un pronom, ou un adjectif, ou un infinitif, ou un adverbe: comme *avec* SOIN, *pour* NOUS, *raison* FAVORABLE, *sans* RÉPONDRE, *vivre* HONNÊTEMENT.

ij. Un Complément est *complexe*, quand il est exprimé par plusieurs mots dont les uns modifient les autres : comme *avec* LE SOIN REQUIS, *pour* NOUS TOUS, *raison* FAVORABLE A MA CAUSE, *sans* RÉPONDRE UN MOT, *vivre* FORT HONNÊTEMENT.

Remontons à l'origine de cette complexité, si je puis parler ainsi. Un mot qui sert de Complément à un autre, peut lui-même en exiger un second, qui, par la même raison, peut encore être suivi d'un troisième, auquel un quatrième sera pareillement subordonné, & ainsi de suite : de sorte que, chaque Complément étant nécessaire à la plénitude du sens du mot qu'il modifie, & ne pouvant remplir cette destination qu'il n'ait lui-même un sens complet; les deux derniers constituent le Complément entier de l'antépénultième, les trois derniers constituent le Complément entier de celui qui précède l'antépénultième, & ainsi de suite en remontant jusqu'au premier Complément, qui ne remplit sa destination qu'autant

s'il eſt accompagné de tous ceux qui doi- CH. II.
ent lui être ſubordonnés.

Par exemple, dans cette phraſe, *avec les ſoins requis dans les circonſtances de cette nature :* l'article *cette* eſt le Complément du nom *nature ; cette nature* eſt le Complément entier de la prépoſition *de ; de cette nature* eſt celui du nom *les circonſtances ; les circonſtances de cette nature*, c'eſt le Complément entier de la prépoſition *dans ; dans les circonſtances de cette nature*, c'eſt la totalité du Complément de l'adjectif *requis ; requis dans les circonſtances de cette nature* eſt le Complément entier du nom *les ſoins ;* enfin *les ſoins requis dans les circonſtances de cette nature*, c'eſt la totalité du Complément de la prépoſition *avec*.

Dans le Complément complexe, il faut diſtinguer le mot qui eſt le premier dans l'ordre analytique & auquel tous les autres ſont ſubordonnés, d'avec la totalité des mots qui ſont la compléxité.

1. Si le premier mot eſt un adjectif, un nom, un pronom, ou un infinitif; il peut être nommé Complément *grammatical*, parce que c'eſt le mot qui, dans les langues qui admettent la déclinaiſon, eſt aſſujetti à prendre telle ou telle forme en qualité de Complément ; & cette forme eſt déterminée par les loix de la ſyntaxe ou de la Grammaire particulière de chaque idiôme. Le Complément entier prend alors le nom de Complé-

LIV. III. ment *logique*, parce que c'eſt l'expreſſion de l'idée totale que la raiſon (ὁ λόγος) enviſage comme le vrai Complément.

2. Si le premier mot eſt un adverbe ou une prépoſition; on ne peut plus lui donner le nom de Complément grammatical, parce que ces ſortes de mots étant indéclinables dans tous les idiômes, la forme n'en eſt pas variable au gré des lois de la Grammaire : on ne peut donc regarder en ce cas le premier mot que comme Complément *initial*, parce qu'il eſt le commencement (*initium*) de l'expreſſion du Complément complexe. Le Complément entier prend alors le nom de Complément *total*.

Reprenons ſous cet aſpect l'exemple que nous avons déjà analyſé ſous un autre; *avec les ſoins requis dans les circonſtances de cette nature*. Le nom *nature* eſt le Complément grammatical de la prépoſition *de*, & *cette nature* en eſt le Complément logique: la prépoſition *de* eſt le Complément initial du nom appellatif *les circonſtances*, & *de cette nature* en eſt le Complément total : *les circonſtances*, voilà le Complément grammatical de la prépoſition *dans*; & *les circonſtances de cette nature*, c'en eſt le Complément logique : *dans* eſt le Complément initial de l'adjectif *requis*, & *dans les circonſtances de cette nature* en eſt le Complément total : l'adjectif *requis* eſt le Complément grammatical du nom appellatif *les ſoins*, & *requis dans les circonſtances de*

cette nature en eſt le Complément logique : *les ſoins*, c'eſt le Complément grammatical de la prépoſition *avec ;* & *les ſoins requis dans les circonſtances de cette nature* en eſt le Complément logique.

Ceux qui ſe contentent d'enviſager les choſes ſuperficiellement, jugeront apparemment ce détail minutieux. Mais mon expérience me met en état d'aſſûrer, qu'il eſt d'une néceſſité indiſpenſable pour tous les maîtres qui veulent conduire leurs élèves par des voies lumineuſes : & j'ajoûte que l'on doit appliquer les mêmes diſtinctions partout où l'on rencontre des expreſſions complexes. Ainſi, comme il y a des ſujets & des attributs complexes, on doit y diſtinguer de même le ſujet & l'attribut *logique*, le ſujet & l'attribut *grammatical*.

Quand on dit, par exemple, *la gloire qui vient de la vertu eſt ſupérieure à celle qui vient de la naiſſance ;* le ſujet & l'attribut ſont également complexes : *la gloire* eſt le ſujet grammatical de la propoſition ; *la gloire qui vient de la vertu* en eſt le ſujet logique : *ſupérieure* eſt l'attribut grammatical ; *ſupérieure à celle qui vient de la naiſſance*, eſt l'attribut logique.

II. Si l'on enviſage les Compléments dans l'effet de leur ſignification ; on peut admettre autant de ſortes de Compléments, qu'il peut y avoir de manières poſſibles de déterminer la ſignification d'un même mot. Or rien de

plus propre à mettre sous les yeux, d'une façon abrégée, toutes ces espèces de déterminations, que le vers technique dont se servent les rhéteurs pour caractériser les différentes circonstances d'un fait :

Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando.

Le premier mot *QUIS* est le seul qui ne marque aucun Complément, parce qu'il indique au contraire le sujet ; mais tous les autres désignent autant de Compléments différents.

1. *QUID* désigne le Complément qui exprime l'objet qui est le terme du rapport énoncé par le mot complетté. Tel est le Complément de toute préposition; *à MOI, chez NOUS, envers DIEU, contre LA LOI, pour DIRE, sans AVOIR MANQUÉ*, &c. Tel est encore le Complément qui énonce le terme du rapport de tout verbe actif relatif ; *aimer LA VERTU, désirer LES RICHESSES, apprendre A CHANTER, parler A QUELQU'UN, parler DE MATIÈRES GRAVES.*

On peut donner à cette sorte de Complément, le nom de Complément *objectif ;* & l'on en voit bien la raison. Mais il y a plusieurs verbes relatifs dont le sens ne peut être entiérement completté que par l'addition de deux termes différents, qui sont en effet deux Compléments objectifs ; comme *donner UN LIVRE AU PUBLIC, recevoir UN CONSEIL*

DE SON AMI, *parler* DE PLAISIRS A UN HOMME MALADE, &c. L'un de ces deux Compléments a avec le verbe une liaiſon plus néceſſaire, plus étroite, & plus immédiate, que l'autre; & l'on peut, en conſéquence, le nommer Complément objectif *primitif*, & donner à l'autre le nom de Complément objectif *ſecondaire*.

Le Complément objectif *primitif* eſt celui qu'il eſt le plus néceſſaire d'exprimer, dès que l'on ne doit plus employer le verbe avec abſtraction de tout terme conſéquent; comme *donner* UN LIVRE, *recevoir* UN CONSEIL, *parler* DE PLAISIRS. Dans les langues qui ne déclinent point, il eſt aſſez ordinaire d'exprimer ce Complément ſans prépoſition, comme on le voit ici dans les deux premiers exemples; & ſouvent même, au lieu du troiſième, nous pourrions dire *parler* PLAISIRS. Dans les langues qui déclinent, comme le grec, le latin, l'allemand, &c. ce Complément ſe met d'ordinaire au cas que l'on appelle accuſatif, ſans aucune prépoſition.

Le Complément objectif *ſecondaire* eſt celui que l'on peut encore ſupprimer quoique l'on ceſſe d'employer le verbe avec abſtraction de tout terme conſéquent, & qui laiſſe à ce verbe un ſens encore incomplet quand il eſt exprimé ſeul; comme *donner* AU PUBLIC, *recevoir* DE SON AMI, *parler à* UN HOMME MALADE; car il reſte toujours à

ſavoir ce que l'on donne, ce que l'on reçoit, de quoi l'on parle. Dans la plupart des langues, ce Complément ſe joint au verbe par le ſecours d'une prépoſition; à moins, dans les langues qui déclinent, qu'il ne ſe mette à un cas qui renferme dans ſa valeur celle d'une prépoſition, comme le datif des latins, des allemands, &c.

Quelques grammairiens ont donné au premier de ces Compléments, le ſimple nom d'*objectif* ou celui de *direct;* & à l'autre, le nom de *relatif.* Mais les deux ſont également relatifs, puiſque tous deux énoncent le terme conſéquent d'un rapport, & que tous deux ſe rapportent au même mot pour en completter la ſignification.

M. l'abbé d'Olivet (*a*) dit que le premier eſt un *régime ſimple*, & le ſecond, un *régime composé.* M. Duclos, en parlant de la même matière (*b*), s'étoit déjà ſervi des mêmes termes, & les avoit expliqués. « On l'appelle *régime ſimple*, dit-il en parlant du premier, par oppoſition au *régime composé*, pour lequel on employe une Prépoſition. » Mais 1°. quand on trouvera en latin *dare alicui pecuniam*, on ne pourra pas dire que l'un des deux Compléments ſoit ſimple & que l'autre ſoit composé; ils ſont tous deux également ſimples ou également composés. 2°. Quand nous diſons en françois, *parler de plaiſirs à un homme malade*, pourquoi l'un des deux Compléments paſſeroit-il ici pour

(*a*) Opuſc. ſur la langue fr. *Des Participes paſſ.* art. 1. *p.* 351.

(*b*) Rem. ſur la *Gramm. gén.* II. xxij.

composé plutôt que l'autre ? Cependant l'un des deux a en effet une liaison plus étroite & plus nécessaire avec le verbe ; & il est bon de le distinguer par une dénomination qui caractérise cette propriété, dans quelque idiôme que ce puisse être : or les dénominations de *simple* & de *composé* ne tombent ici que sur la forme de l'expression, qui change d'une langue à l'autre ; & il s'agit de caractériser un effet de la signification. 3°. Nous avons déjà vu qu'un Complément exprimé par plusieurs mots subordonnés les uns aux autres, doit être nommé *complexe*, & non pas *composé :* une expression est *complexe* par la pluralité des mots subordonnés les uns aux autres pour signifier une seule idée totale ; & elle est *composée* par la pluralité des idées parallèles, d'où résulte une idée totale.

2. *UBI* désigne le Complément qui exprime une circonstance de lieu ; mais ce seul mot *ubi* représente ici les quatre mots dont on se sert communément pour indiquer ce qu'on nomme les questions de lieu, *ubi*, *unde*, *quà*, *quò ;* ce qui suppose quatre sortes de Compléments *circonstanciels de lieu.*

Ubi. Le premier est le Complément circonstanciel du lieu *de la scène*, c'est-à-dire, où l'événement se passe ; comme *vivre A PARIS*, *être AU LIT*, *couché SUR LA TERRE*, *un discours prononcé EN CHAIRE.*

Unde. Le second est le Complément circonstanciel du lieu *de départ ;* comme *venir*

LIV. III. *DE ROME, partir DE SA PROVINCE.*

Quà. Le troisième est le Complément circonstanciel du lieu *de passage ;* comme *passer PAR LA CHAMPAGNE, aller en Italie PAR MER.*

Quò. Le quatrième est le Complément circonstanciel du lieu *de tendance*, c'est-à-dire, vers lequel le mouvement est dirigé ; comme *aller EN AFRIQUE, se retirer DANS LE DÉSERT, fuir AU JARDIN, sortir SUR LA PLACE, partir POUR LA CAMPAGNE.*

3. *QUIBUS AUXILIIS :* ces mots désignent le Complément qui exprime l'instrument & les moyens de l'action énoncée par le mot completté ; & on peut l'appeler Complément *auxiliaire.* Tels sont ceux des phrases suivantes : *se conduire AVEC BEAUCOUP DE PRÉCAUTION, frapper quelqu'un DE L'ÉPÉE, obtenir un emploi PAR LA PROTECTION D'UN GRAND, finir quelque chose à FORCE DE BRAS.*

4. *CUR* désigne en général tout Complément qui énonce quelqu'une des idées que les philosophes ont comprises sous le nom de *cause.*

S'il s'agit de la cause efficiente qui produit l'action, ou même de la cause occasionnelle qui y donne lieu ; on peut le nommer un Complément *circonstanciel de cause :* comme *un tableau peint PAR RUBENS ; Hélène fut enlevée PAR PARIS, Troye fut détruite EN HAINE DE CE CRIME.*

S'il eſt queſtion de la matière dont une choſe eſt faite, ſoit phyſiquement ſoit moralement; on peut le nommer un Complément *circonſtanciel de matière :* comme *une ſtatue* D'OR, *une fortune cimentée* DU SANG DES MALHEUREUX.

Enfin ſi l'on parle d'une cauſe finale, c'eſt-à-dire, de la fin à laquelle on ſe propoſe de parvenir par l'action; le Complément ſera un Complément *circonſtanciel de fin :* comme *Dieu nous a créés* POUR SA GLOIRE, *s'occuper* AFIN D'ÉVITER L'ENNUI.

5. *QUOMODO* déſigne le Complément qui exprime une manière particulière d'être, qu'il faut ajoûter à l'idée principale du mot completté. On peut donner à ce Complément le nom de *modicatif;* & c'eſt communément un adverbe ſimple ou modifié par quelque autre adverbe, ou bien une phraſe adverbiale commençant par une prépoſition : comme *vivre* HONNÊTEMENT, *vivre* CONFORMÉMENT AUX LOIS, *parler* TRÈS-CORRECTEMENT, *écrire* AVEC FACILITÉ, *partir* SANS AVOIR PRIS AUCUNE PRÉCAUTION.

6. *QUANDO* déſigne un Complément *circonſtanciel de temps.* Or une circonſtance de temps peut être déterminée, ou par une époque, qui eſt un point fixe dans la ſuite continue du temps, ou par une durée dont on peut aſſigner le commencement & la fin.

La première détermination répond à ce que les grammairiens appellent la queſtion

quando (quand); & le Complément est alors un Complément de *date:* comme *il mourut* HIER, *nous finirons* L'ANNÉE PROCHAINE, *Jésus naquit* SOUS LE RÈGNE D'AUGUSTE.

La seconde détermination répond à la question *quandiu* (pendant combien de temps); & le Complément est alors un Complément de *durée:* comme *il a vécu* TRENTE-TROIS ANS, *cet habit durera* LONGTEMPS, *nos campagnes ont été désertes* DURANT LA GUERRE.

ARTICLE III.

De l'ordre que doivent garder entre eux les différents Compléments d'un même mot.

Dans l'ordre analytique & naturel, dont je démontrerai ailleurs les droits & l'existence; ordre qui est le seul qu'envisage la Grammaire générale, & qui est à peu près la boussolle des usages particuliers des langues que l'abbé Girard appelle, pour cela même, analogues: la relation d'un Complément au mot qu'il complette est d'autant plus sensible, que les deux termes sont plus rapprochés; & ce rapprochement est surtout nécessaire dans les idiômes où la diversité des terminaisons ne peut caractériser celle des fonctions des mots. Or il est certain que la phrase a d'autant plus de netteté, que le rapport mutuel de

CH. II.

le ses parties est plus marqué; & par conséquent il importe à la clarté de l'expression, *cujus summa virtus est perspicuitas* (c), de n'éloigner d'un mot que le moins qu'il est possible ce qui lui sert de Complément.

(c) Quintil. *Instit. orat.* I. iv.

Cependant si plusieurs Compléments concourent à la détermination d'un même terme, ils ne peuvent pas tous le suivre immédiatement: il ne reste donc plus alors qu'à en rapprocher le plus qu'il est possible celui qu'on est forcé d'en tenir éloigné. De là cette règle générale:

1. De plusieurs Compléments qui tombent sur le même mot, il faut mettre le plus court le premier après le mot complетté, puis le plus court de ceux qui restent, & ainsi de suite jusqu'au plus long de tous, qui doit être le dernier. » Par ce moyen, dit » M. de Gamaches (d), ceux qu'on met » aux dernières places ne se trouvent éloignés » du terme modifié que le moins qu'il est » possible. Ainsi l'on diroit, *parer* LE VICE » *des dehors de la vertu*, &, *parer* DES » DEHORS DE LA VERTU *les vices les plus* » *honteux & les plus décriés.* «

(d) Dissert. sur les agrém. du langage *Part.* I. Edit. de 1718.

M. de Montesquieu s'exprime ainsi (e): *Carthage qui faisoit* LA GUERRE *avec son opulence* CONTRE LA PAUVRETÉ ROMAINE, *avoit* PAR CELA MÊME *du désavantage.* Dans cette proposition complexe, le verbe principal *avoit* est suivi de deux Compléments; le premier est un Complément cir-

(e) Consid. sur la grand. & la décad. des Rom. *ch.* iv.

Liv. III. conſtanciel de cauſe, *par cela même*, lequel a plus de briéveté que le Complément objectif, *du déſavantage*. Dans la propoſition incidente qui fait partie du ſujet de la principale, le verbe *faiſoit* a 1°. un Complément objectif primitif, *la guerre;* 2°. un Complément auxiliaire, *avec ſon opulence*, qui eſt plus long que le précédent & plus court que le ſuivant; 3°. un Complément objectif ſecondaire, qui eſt le plus long de tous, *contre la pauvreté romaine*.

2. Si chacun des Compléments qui concourent à la détermination d'un même terme, a une étendue conſidérable; il peut encore arriver que le dernier ſe trouve aſſez éloigné du centre commun pour n'y avoir plus une relation auſſi marquée qu'il importe à la clarté de la phraſe.

Dans ce cas, l'analyſe même autoriſe un changement d'ordre, qui, loin de nuire à la clarté de l'énonciation, ſert au contraire à l'augmenter, en fortifiant les traits des rapports mutuels des parties de la phraſe. Ce changement conſiſte à placer l'un des Compléments avant le mot completté. Ce ne doit être aucun des deux Compléments objectifs; parce qu'étant plus eſſenciels, ils tiennent plus à leur place naturelle : c'eſt communément un Complément circonſtanciel de lieu, de cauſe, de temps, un Complément auxiliaire, ou un modificatif.

C'eſt un des rois qui ont, APRÈS UN SIÈ-

DE DIX ANS, *renversé la fameuse Troye* (f) Télémaque I.

Si l'illustre auteur avoit mis *après un de dix ans* à la fin de la phrase, la ruction auroit été simplement régulière ; rendue élégante, lorsqu'il a placé le plément circonstanciel de temps après rbe auxiliaire, qui marque le temps, & omplément objectif après le supin, au- seul il a rapport : il n'a point été contre it de la règle, il y est mieux entré.

ans l'exemple déjà cité, M. de Montes- auroit pu dire, en transposant le Com- ent auxiliaire de la proposition inciden- *Carthage*, *qui*, *AVEC SON OPULENCE*, *it la guerre contre la pauvreté romaine* ; ose dire que la phrase auroit été arrangée manière plus favorable à la clarté gram- cale. Mais l'auteur a pu adopter le pre- tour, parce qu'il n'entraîne au fonds au- obscurité ; & il a dû le préférer, parce est plus énergique à cause de l'union te des deux termes opposés *son opulen- la pauvreté romaine* : car les grands écri- , sans rechercher les antithèses, ne né- nt pas celles qui sortent de leur sujet, ioins encore celles qui sont à leur sujet.

Il arrive quelquefois que l'on viole la de la loi qui fixe l'ordre des Complé- s, mais c'est pour en conserver l'esprit : ce cas, l'exception devient une nouvelle ve de la nécessité de la règle.

nsi au lieu de dire, *l'Evangile inspire*

LIV. III. *UNE PIÉTÉ QUI N'A RIEN DE SUSPECT aux personnes qui veulent être sincérement à Dieu*, en plaçant le premier, celui des deux Compléments qui est le plus court; il faut dire, en renversant cet ordre, *l'Evangile inspire*, *AUX PERSONNES QUI VEULENT ÊTRE SINCÉREMENT à DIEU, une piété qui n'a rien rien de suspect:* » & cela, dit » le P. Buffier (*g*), afin d'éviter l'équivoque » qui pourroit se trouver dans le mot *aux* » *personnes*; car on ne verroit point si ce » mot est régi par le verbe *inspire* ou par » l'adjectif *suspect*. «

(*g*) Gramm. fr. n°. 774.

» L'arrangement des mots, dit Th. Corneille (*h*), ne consiste pas seulement à les » placer d'une manière qui flatte l'oreille, » mais à ne laisser aucune équivoque dans le » discours. Dans cet exemple, *je ferai*, » *AVEC UNE PONCTUALITÉ DONT VOUS* » *AUREZ LIEU D'ÊTRE SATISFAIT, toutes* » *les choses qui sont de mon ministère*, il n'y a » point d'équivoque, mais l'oreille n'est pas » contente de l'arrangement des mots: il faut » écrire, *je ferai TOUTES LES CHOSES QUI* » *SONT DE MON MINISTÈRE, avec une* » *ponctualité dont vous aurez lieu d'être satisfait.* «

(*h*) Note sur la *Rem.* 454. *de Vaugelas.*

La maxime posée d'abord par Corneille est vraie en soi, & justifie à merveille l'exception que l'on vient d'établir. Mais il me semble que la Logique de l'académicien est un peu en défaut, & que l'exemple qu'il ap-

porte ne vient point du tout à sa remarque : il auroit dû citer une phrase dont l'arrangement auroit flatté l'oreille en laissant subsister une équivoque ; mais cela étoit difficile, parce que je ne crois pas possible de satisfaire l'oreille sans contenter l'esprit. C'est une autre méprise de cet habile critique, de faire de l'arrangement des mots une affaire d'oreille. Pour trouver le vice du premier arrangement qu'il propose, il faut consulter un autre guide que l'oreille ; c'est l'esprit : cet arrangement est sans équivoque, j'en conviens, parce qu'il ne présente pas deux sens dont le choix soit incertain ; mais il y a obscurité, parce que le véritable sens ne s'y montre pas avec assez de netteté, à cause du trop grand éloignement où se trouve le Complément objectif, par l'interposition du Complément modificatif. CH. II.

La véritable conclusion qu'amenoit l'exemple proposé, & le principe par conséquent que devoit établir Corneille ; c'est que » L'arrangement des mots ne consiste pas seulement à les placer d'une manière qui ne » laisse aucune équivoque, mais à donner au » discours le plus grand degré de netteté qu'il » est possible. »

Tel est le fondement du principe général par lequel il faut juger de la construction de tant de phrases citées par nos grammairiens. Les Compléments doivent être d'autant plus près du mot completté qu'ils ont moins d'é-

tendue : mais comme cette loi est dictée l'intérêt de la clarté ; dès que l'observat rigoureuse de la loi y est contraire, soit y mettant de l'équivoque soit en n'y laiss que de l'obscurité, c'est une autre loi déroger.

En vertu de la première loi, il ne pas dire, *employons* TOUTE CETTE VAI CURIOSITÉ QUI SE RÉPAND AU DEHO *aux affaires de notre salut;* mais il faut di selon la correction indiquée par le P. B hours (*i*), *employons,* AUX AFFAIRES NOTRE SALUT, *toute cette vaine curio qui se répand au dehors.* Il faut dire parei ment, *Qui n'a pas quelquefois sous sa main libertin à réduire, & à ramener* A LA DO LITÉ, *par de douces & insinuantes conver tions?* & non pas comme l'a dit la Bruyè (*j*), *à ramener,* PAR DE DOUCES ET I SINUANTES CONVERSATIONS, *à la cilité.*

En vertu de la seconde loi, il faut avec le P. Bouhours (*k*), *il se persu qu'*EN ATTAQUANT LA VILLE PAR I VERS ENDROITS, *il répareroit la perte q venoit de faire;* & non pas, *il se persu qu'*IL RÉPARERAIT LA PERTE QU'IL NOIT DE FAIRE, *en attaquant la ville divers endroits:* car quoique ce second ar gement ne soit pas contraire à la lettre d première loi, il en contredit l'esprit par quivoque ; puisqu'il semble indiquer que

(*i*) Rem. nouv. Tom. I. p. 219.

(*j*) Caract. ch. xvi.

(*k*) *Loc. cit.*

perte venoit d'avoir attaqué la ville, au lieu qu'on veut faire dépendre la réparation de cette perte de l'attaque même de la ville par différents endroits. CH. II.

4. Les règles que l'on vient d'établir sur les différents Compléments d'un même mot, doivent s'entendre aussi des parties intégrantes & similaires d'un même Complément, réunies par quelque conjonction. Les parties les plus courtes doivent être les premières, & les plus longues doivent être à la fin; parce que les parties similaires d'un même Complément, sont elles-mêmes autant de Compléments de même nature que celui dont elles sont parties, & que par conséquent elles doivent garder entre elles le même ordre qu'observent des Compléments différents, précisément pour la même raison de netteté.

Ainsi, pour employer l'exemple du P. Buffier (*l*), on doit dire, *Dieu agit* AVEC JUSTICE, *& par des voies ineffables*, en mettant à la tête la plus courte des deux parties du Complément modificatif: mais si cette même partie devenoit plus longue par quelque addition; elle se placeroit la dernière, & l'on diroit, *Dieu agit* PAR DES VOIES INEFFABLES, *& avec une justice que nous devons adorer en tremblant.*

(*l*) Gramm. fr. n°. 771.

C'est cette règle ainsi entendue, & non les raisons vagues & obscures alléguées par Vaugelas (*m*), qui démontre le vice de cette phrase, tirée du discours de M. Godeau,

(*m*) 34. *Rem. nouv.* à la fin du *T.* II.

évêque de Vence, ſur les œuvres de Malherbe : *je fermerai la bouche à ceux qui le blâment, quand je leur aurai montré que ſa façon d'écrire eſt excellente, quoiqu'elle s'éloigne un peu de celle de nos anciens poètes, qu'ils louent plutôt par un dégoût des choſes préſentes que par les ſentiments d'une véritable eſtime ; & QU'IL MÉRITE LE NOM DE POÈTE.* Cette dernière partie intégrante du Complément objectif du verbe *j'aurai montré*, eſt en effet déplacée, parce qu'elle eſt la plus courte & pourtant la dernière ; la relation du verbe *montrer* à ce Complément n'eſt plus aſſez ſenſible : il falloit dire, *quand je leur aurai montré QU'IL MÉRITE LE NOM DE POÈTE ; & que ſa façon d'écrire eſt excellente, quoiqu'elle s'éloigne*, &c.

5. Si les divers Compléments d'un même mot, ou les différentes parties ſimilaires d'un même Complément ont ſenſiblement la même étendue ; ce n'eſt plus l'affaire du compas d'en décider l'arrangement, c'eſt un point qui reſſortit au tribunal du goût, c'eſt-à-dire, du jugement éclairé par une Logique fine & ſûrement fondée ſur des principes certains.

S'il s'agit, par exemple, des parties ſimilaires d'un même Complément, il ſeroit mieux de dire, *Je leur montrerai que ſa façon d'écrire eſt excellente, & QU'IL MÉRITE LE NOM DE POÈTE*, que de dire, *je leur montrerai QU'IL MÉRITE LE NOM DE POÈTE, & que ſa façon d'écrire eſt excellente ;*

parce qu'il eſt poëte en conſéquence de ſon excellente façon d'écrire, & qu'il ne le ſeroit pas ſans cela. CH. II.

S'il eſt queſtion de différents Compléments, il faut dire, par exemple, *l'Evangile inſpire* INSENSIBLEMENT *la piété* AUX FIDÈLES, en mettant d'abord le Complément modificatif, parce qu'il tombe ſur l'action même, qui doit être complette avant qu'il ſoit queſtion de la rapporter à des objets extérieurs; les Compléments objectifs viennent enſuite; le primitif en premier lieu, parce que rien ne marque ici ſon rapport au verbe que le voiſinage même; le ſecondaire enſuite, parce que la prépoſition en marque la relation, & ſupplée à l'éloignement.

6. Il eſt ſi néceſſaire à la clarté de la phraſe, de rendre ſenſible le rapport des Compléments au mot completté, en les en tenant éloignés le moins qu'il eſt poſſible; que s'il ſe préſente des occaſions de mettre le Complément à la tête de la propoſition, il eſt toujours mieux de rejeter le ſujet après le verbe; & pour peu que l'étendue du ſujet ſurpaſſe ſenſiblement celle du Complément, c'eſt alors une tranſpoſition indiſpenſable.

C'eſt ce QUE *Minos, le plus ſage & le meilleur de tous les rois, avoit compris* (*n*): le mot conjonctif *que* eſt ici le Complément objectif du verbe *avoit compris*, mais il en eſt ſéparé par le ſujet complexe dont l'étendue eſt conſidérable; c'eſt un défaut, & il au-

(*n*) Télémaque, V.

LIV. III. roit été mieux de dire, *c'est ce QU'avoit compris Minos, le plus sage & le meilleur de tous les rois.*

Le même auteur est plus correct, lorsqu'après avoir peint admirablement celui qui ne s'est jamais tourné vers la vérité éternelle, souveraine, & universelle, qui éclaire tous les esprits, il conclut de cette manière : (*o*) *AINSI sont tous les hommes, entraînés par le plaisir des sens & par le charme de l'imagination.* L'adverbe *ainsi* est un terme d'une signification vague, qui exige immédiatement près de soi une explication déterminative : cette explication existe ici dans le tableau précédent ; *ainsi* ne pouvoit donc être bien qu'au commencement de la phrase qui vient après ce tableau, & la place d'*ainsi* décide le reste.

(*o*) Ibid. IV.

7. Ajoûtons encore une autre remarque non moins importante à celles qui précèdent. C'est qu'il ne faut jamais rompre l'unité d'un Complément complexe, pour jeter entre ses parties un autre Complément du même mot.

La raison de cette règle est évidente. La parole doit être une image fidèle de la pensée ; & il faudroit, s'il étoit possible, exprimer chaque pensée par un seul mot, afin d'en peindre mieux l'indivisibilité. Mais comme il n'est pas toujours possible de réduire l'expression à cette simplicité ; il est du moins nécessaire de rendre inséparables, les parties d'une image dont l'objet original est indivi-

sible, afin que l'image ne soit point en contradiction avec l'original, & qu'il y ait harmonie entre les mots & les idées.

C'est dans la violation de cette règle, que consiste le défaut de quelques phrases censurées justement par le P. Bouhours (*p*), & par Th. Corneille (*q*).

On leur peut conter quelque histoire remarquable, sur les principales villes, qui y attache la mémoire : il est évident que l'antécédent de *qui*, c'est *quelque histoire remarquable ;* & que cet antécédent, avec la proposition incidente *qui y attache la mémoire*, exprime une idée totale qui est le Complément objectif primitif du verbe *conter :* l'unité est donc rompue par l'arrangement de cette phrase ; & il falloit dire, *on peut leur conter, sur les principales villes, quelque histoire remarquable qui y attache la mémoire.*

C'est le même défaut dans cette autre phrase : *il y a un air de vanité & d'affectation dans Pline le jeune, qui gâte ses lettres.* L'unité est encore rompue, & il falloit dire, *il y a, dans Pline le jeune, un air de vanité & d'affectation qui gâte ses lettres :* l'esprit a tant de droit de s'attendre à trouver cette unité d'image dans la parole, qu'en conséquence du premier arrangement, il se porte à croire que l'on veut faire entendre que c'est Pline lui-même qui gâte ses lettres ; il n'en est empêché que par l'absurdité de l'idée, & il lui en coute un effort désagréable pour démêler le vrai sens de la phrase.

(*p*) Doutes, *Part.* IV.

(*q*) Note sur la *Rem.* 454. *de Vaugelas.*

Liv. III. Le livre de la Bruyère est admirable pour le fonds; mais il ne faudroit pas le prendre toujours pour modèle en fait de style. On y trouve, entre autres, beaucoup de phrases qui pèchent contre la règle de l'unité de Complément. *Il y a*, dit-il, (r) *des endroits dans l'Opéra qui laissent en désirer d'autres:* il devoit dire, *il y a dans l'Opéra des endroits qui en laissent désirer d'autres;* il ne faut pas séparer *qui* de son antécédent *des endroits.*

(r) Caract. ch. j.

Elle ne laisse pas de tenir la place, dans leur esprit & dans le commerce ordinaire, de quelque chose de meilleur (s). Ces derniers mots sont le Complément de *la place*, avec quoi ils constituent le Complément objectif logique du verbe *tenir;* & cette totalité ne doit pas être rompue: il falloit dire, *elle ne laisse pas de tenir, dans leur esprit & dans le commerce ordinaire, lieu de quelque chose de meilleur;* ou même, *elle ne laisse pas de tenir lieu de quelque chose de meilleur, dans leur esprit & dans le commerce ordinaire;* & peut-être encore mieux, *dans leur esprit & dans le commerce ordinaire, elle ne laisse pas de tenir lieu de quelque chose de meilleur.*

(s) Ch. v.

Je goûtois des délices, dans ces commencements, que je n'avois pas imaginés (t). Ces mots *que je n'avois pas imaginés* sont séparés mal à propos de *délices*, antécédent avec lequel ils font le Complément objectif du verbe *je goûtois:* d'ailleurs cette proposition incidente fait équivoque & paroît tomber sur

(t) Zaïde, Part. II. p. 233. Edit. de 1725.

ces commencements, d'autant plus que *imaginés* est au masculin, parce que l'auteur apparemment a cru que *délices* étoit de ce genre. Il falloit donc dire, *je goûtois, dans ces commencements, des délices que je n'avois pas imaginées*.

Il n'y a peut-être pas un point de syntaxe plus important, surtout pour bien fixer l'ordre analytique, qui est la boussolle de toutes les langues, & principalement de celles qui, comme la nôtre, n'ont pas admis la déclinaison : il n'y a pas, dis-je, un point plus important que celui qui concerne l'arrangement des divers Compléments d'un même mot. » Il y a longtemps, dit M. de Gamaches (*u*), qu'on cherche ce que c'est que » le nombre en matière de langage ; mais il » est facile de le découvrir en suivant nos » principes. Le nombre est le rapport sensi» ble des parties du discours rangées selon » l'ordre que demande la netteté du style. [Et l'ordre assigné par cet écrivain, est le même dont je viens d'exposer & de justifier les règles & les principes.] » Ainsi, continue-t» il, lorsqu'une phrase manque d'harmonie, » n'en cherchez la raison que dans le mauvais » arrangement des parties qui la composent : » mettez entre toutes ses parties l'ordre le » plus convenable, à coup sûr vous la rendrez » harmonieuse. C'est à quoi ne prennent pas » garde ceux qui, pour donner plus de ca» dence à leurs phrases & pour les rendre

(*u*) Dissert. sur les agrém. du langage *Part.* I. *Edit.* de 1718.

LIV. III. » plus nombreuses, les chargent de mots oi» sifs qui ne font qu'étendre la diction sans » rien ajoûter au sens. La mesure de nos pé» riodes doit être remplie, par les termes mê» mes dont nous sommes indispensablement » obligés de nous servir pour nous faire en» tendre :

» *Est brevitate opus, ut currat sententia, neu se*
» *Impediat verbis lassas onerantibus aures.* (v) «

(v) Horat. Satir. I. x.

De tous nos grammairiens cependant, je ne vois, avec M. de Gamaches, que le P. Buffier, qui ait tenu quelque compte de l'ordre des Compléments d'un même mot : & le jésuite même n'en a pas vu la doctrine dans toute sa plénitude ; parce qu'il est, je crois, le premier qui ait connu ce principe, & qu'il est assez rare que qui fait une première découverte en découvre aussi toute l'étendue. Mais il est bien surprenant que M. Restaut, qui cite l'ouvrage de ce père, comme une des bonnes sources où il a puisé ses *Principes généraux & raisonnés*, n'y ait pas apperçu un principe qui est en soi très-lumineux, très-fécond, & d'un usage très-étendu. M. l'abbé Fromant n'en dit pas un mot dans le chapitre de son *Supplément* où il parle *de la syntaxe, de la construction, & de l'inversion.* Ces auteurs n'en ont-ils pas jugé aussi avantageusement que M. de Gamaches? Le mérite de l'ordre leur a-t-il échappé? Et dois-je les en convaincre par l'autorité d'un

de nos grands maîtres ? Voici ce qu'en dit Vaugelas (*x*). CH. II.

» L'arrangement des mots est un des plus » grands secrets du style. Qui n'a point-ce- » la, ne peut pas dire qu'il sache écrire. Il a » beau employer de belles phrases & de beaux » mots; étant mal placés, ils ne sauroient » avoir ni beauté ni grace, outre qu'ils em- » barrassent l'expression & lui ôtent la clarté » qui est le principal. *Tantùm series junctura-* » *que pollet !* « (*y*)

(*x*) Rem. 454.

(*y*) Horat. *Art. poet.* 242.

M. de Wailly, à qui nous devons la meilleure Grammaire françoise qui existe aujourdhui, n'a eu garde d'omettre dans son ouvrage une chose jugée si importante par les plus habiles écrivains : & les principes qu'il a puisés dans les bons ouvrages qui ont précédé le sien, il ne les a pas copiés servilement ; il a su les exposer avec clarté, en rendre habilement la vérité sensible, & en seconder la fécondité avec intelligence. » Un » livre classique nécessaire, dit M. de la Cha- » lotais (*z*), seroit un recueil relatif à l'état » actuel de notre langue, extrait des remar- » ques de Vaugelas, de Bouhours, de Cor- » neille, de Patru, de S. Evremond, & de » tous ceux qui ont écrit sur la langue ; avec » les raisons de leurs décisions «. Ce livre, aussi justement souhaité que bien caractérisé par le Procureur-Général de Rennes, est exécuté par M. de Wailly, surtout dans la nouvelle édition de sa *Grammaire françoise* ;

(*z*) Essai d'éducat. nationale. p. 76.

des principes certains, lumineux, & féconds; y réunissent en un corps de doctrine les remarques éparses des écrivains indiqués dans l'*Éducation nationale*; & il n'est pas douteux que le savant Magistrat & les gens de lettres dont il a obtenu les suffrages, ne jugent également que M. de Wailly est entré dans ses vûes, avant même d'en avoir pu être instruit.

Je ne dois pas finir ce chapitre sans dire un mot du terme même de *Complément*, nouvellement introduit dans le langage grammatical. Jusqu'à M. du Marsais, si je ne me trompe, on ne s'étoit servi en Grammaire que du terme de *Régime*. Les grammairiens des langues modernes se sont modelés sur la Grammaire de la langue latine, où ils ont puisé leurs termes techniques, assez souvent sans les bien entendre & sans en avoir besoin.

Il paroît, par l'examen exact des différentes phrases où les grammairiens latins parlent de *Régime*, qu'ils entendent par ce terme, la forme particulière que doit prendre un Complément grammatical d'un mot, en conséquence du rapport particulier sous lequel il est alors envisagé. Il y a, par exemple, un nom latin qui exprime l'idée de l'être suprême, mais qui ne paroît pas toujours sous la même forme dans la phrase latine. S'il est le terme conséquent d'un rapport déterminatif d'un nom appellatif qui en est l'antécédent, il prend la terminaison ou le cas que l'on nomme en cette langue *génitif*; *sapientia* Dei

(la

(la sagesse DE DIEU). Si ce nom est Complément de certaines prépositions, il prend la terminaison que l'on appelle le cas *accusatif*; *ad DEUM* (à DIEU), *erga DEUM* (envers DIEU). S'il est Complément de certaines autres prépositions, il se met au cas nommé *ablatif*; *ex DEO* (de DIEU), *pro DEO* (pour DIEU): &c. Dans tous ces exemples, c'est toujours la même idée principale qui est Complément; ici d'un nom appellatif, là d'une préposition, ailleurs d'une autre préposition : mais la loi du Régime détermine tantôt une forme & tantôt une autre; à raison de la différence des rapports dont le Complément est le terme conséquent. En vertu de la Syntaxe usuelle de la langue, le rapport du Complément une fois fixé décide la terminaison qui lui convient: que le rapport vienne à changer, la même idée principale sera conservée, mais la forme extérieure du mot doit changer aussi. C'est comme un domestique, toujours le même homme, qui change de livrée en changeant de service. CH. II.

L'abbé Girard, malgré ses déclarations réitérées de ne consulter que l'usage de notre langue, & de parler le langage propre de notre Grammaire sans égard pour la Grammaire latine, trop servilement copiée jusqu'à lui; a pourtant voulu conserver le mot de *Régime :* mais ayant proscrit de notre langue la doctrine des cas, il ne pouvoit plus y ad-

(*a*) Vrais princip. *Tom.* I. *Disc.* iij. p. 87.

mettre le Régime dans le même sens. » Ce » n'est autre chose, dit-il, (*a*) que le con» cours des mots pour l'expression d'un sens » ou d'une pensée. Dans ce concours de mots, » il y en a qui tiennent le haut bout; ils en » régissent d'autres, c'est-à-dire, qu'ils les assu» jettissent à certaines lois: il y en a qui se » présentent d'un air soumis; ils sont régis, ou » tenus de se conformer à l'état & aux lois des » autres: & il y en a qui, sans être assujettis » ni en assujettir d'autres, n'ont de loi à obser» ver que celle de la place dans l'arrangement » général. Ce qui fait que, quoique tous les » mots de la phrase soient en Régime, concou» rant tous à l'expression du sens, ils ne le sont » pas néanmoins de la même manière; les » uns étant en Régime *dominant*, les autres » en Régime *assujetti*, & des troisièmes en » Régime *libre*, selon la fonction qu'ils y » font ».

Une première erreur de ce grammairien, c'est qu'il rapporte le Régime à la construction de la phrase, & qu'il le fait consister dans les rapports des mots les uns à l'égard des autres. Or il résulte 1°. du langage ordinaire des grammairiens, que le Régime est fondé sur les rapports des mots, mais que ces rapports ne sont pas le Régime. 2°. Que le Régime consiste dans la détermination des formes des Compléments grammaticaux, abstraction faite de tout arrangement & de toute construction. Cicéron, par

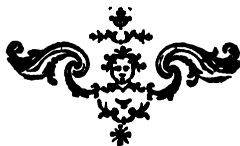
exemple, a dit ſelon trois combinaiſons différentes, *accepi litteras tuas*, *tuas accepi litteras*, & *litteras accepi tuas* : il y a là trois conſtructions, trois arrangements différents; & le Régime y eſt toujours le même, puiſque *litteras* y eſt toujours à l'accuſatif.

Une ſeconde erreur, c'eſt que cet académicien, d'ailleurs habile & profond, ébloui par l'afféterie même de ſon ſtyle, eſt tombé dans une contradiction évidente. Car comment peut-il ſe faire que le Régime conſiſte, comme il le dit, dans des rapports de dépendance, & qu'il y ait cependant des mots qui ſoient en Régime libre? *Dépendance* & *liberté* ſont des idées incompatibles; & cette contradiction, ne fût-elle que dans les termes & non entre les choſes, eſt aſſûrément un vice impardonnable dans le ſtyle didactique, où la netteté & la clarté doivent être portées juſqu'au ſcrupule. Mais il y a bien plus : je ferai voir ailleurs que l'idée d'un Régime libre, à prendre la choſe dans le ſens même de l'auteur, eſt une idée abſolument fauſſe; parce que rien n'eſt indépendant dans une phraſe qui n'eſt point vicieuſe.

Abandonnons donc cet emploi équivoque du mot *Régime*, & laiſſons-lui le ſens que l'uſage y a attaché; mais adoptons en même temps le mot de *Complément*, qui énonce tout autre choſe. Les Compléments des latins ſont toujours aſſujettis aux lois du Régime; la plu-

 part des Compléments de notre langue en sont dispensés : les premiers disent, en variant les formes du même mot, *sapientia* *Dei*, *ad Deum*, *pro Deo*; & nous disons sous la même terminaison, *la sagesse* DE *Dieu*, *à Dieu*, *pour Dieu*. Le même Complément est assujetti à des Régimes différents dans des langues différentes : les latins disent *per* NOCTEM, avec l'accusatif; & les grecs, διὰ νυκτὸς, avec le génitif : les latins disent avec l'ablatif, *sine* ME, *sine* ILLO; & les allemands disent la même chose avec l'accusatif, *sonder* MICH, *sonder* IHN.

Il me semble que tout cela établit assez la nécessité de distinguer le Complément, qui, comme on l'a vu dans ce chapitre, est un objet essenciel de la Logique grammaticale; & le Régime, qui ne dispose que des formes des mots, comme d'autant d'étiquettes qui en caractérisent les rapports. C'est de ces formes mobiles & changeantes qu'il va être question dans les chapitres suivants.



CHAPITRE III.

Des Nombres.

De toutes les terminaiſons auxquelles on a aſſujetti dans le langage certaines parties d'oraiſon, les plus univerſellement reçues par tous les idiômes, & les plus conſtamment adaptées à toutes les eſpèces de mots déclinables, ſont celles des *Nombres*. CH. III.

On appelle *Nombres*, en Grammaire, des terminaiſons qui ajoûtent, à l'idée principale du mot, l'idée acceſſoire de la quotité.

On ne connoît que deux Nombres dans la plupart des langues : le *ſingulier*, qui déſigne unité; & le *pluriel*, qui marque pluralité. Ainſi *cheval* & *chevaux*, c'eſt en quelque manière le même mot françois ſous deux terminaiſons différentes: c'eſt comme le même mot, afin de préſenter à l'eſprit la même idée principale, l'idée de la même nature d'animal ; les terminaiſons ſont différentes, afin de déſigner par l'une, ou cette ſeule eſpèce d'animal ou un ſeul individu de cette eſpèce, & par l'autre, pluſieurs individus de cette eſpèce. *Le* CHEVAL *eſt utile à l'homme*, il s'agit de cette ſeule eſpèce; *mon* CHEVAL *m'a coûté cher*, on ne parle ici que d'un ſeul individu ; *j'ai acheté dix* CHE-

 VAUX anglois, on désigne ici plusieurs individus de la même espèce.

Il y a quelques langues, comme l'hébreu, le grec, le polonois, le lapon, *&c.* qui ont admis trois Nombres: le *singulier*, qui désigne l'unité; le *duel*, qui marque la dualité; & le *pluriel*, qui annonce la pluralité, c'est-à-dire, une quotité plus grande que le nombre deux. Il semble qu'il y ait plus de précision dans le système des autres langues. Car si l'on accorde à la dualité une terminaison propre, pourquoi n'en accorderoit-on pas aussi de particulières à chacune des autres quotités individuelles ? Si l'on pense que ce seroit accumuler, sans besoin & sans aucune compensation, les difficultés des langues; on doit appliquer au duel le même principe: & la clarté qui se trouve en effet, sans le secours de ce Nombre, dans les idiômes qui ne l'ont point admis, prouve assez qu'il suffit de distinguer le singulier & le pluriel, parce qu'effectivement la pluralité se trouve dans deux comme dans mille.

Aussi, s'il faut en croire l'auteur de la *Méthode grecque* de P. R. (*c*) le duel, δυϊκὸς, n'est venu que tard dans la langue, & y est fort peu usité; de sorte qu'au lieu de ce Nombre, on se sert souvent du pluriel.

(*c*) *Liv.* II. *ch.* j.

M. l'abbé Ladvocat nous apprend, dans sa *Grammaire hébraïque* (*d*), que le duel ne s'emploie ordinairement que pour les choses qui sont naturellement doubles, comme les

(*d*) *Pag.* 32.

pieds, les mains, les oreilles, les yeux ; & il eſt évident que la dualité de ces choſes en eſt la pluralité naturelle.

L'uſage du duel eſt auſſi très-rare dans la langue lapone : il n'a lieu que pour les noms auxquels on attache des affixes, c'eſt-à-dire, des particules finales qui ont la valeur de nos adjectifs poſſeſſifs ; & alors même, de tous les cas reçus dans cette langue, il n'y en a qu'un qui paſſe au duel (*e*).

Quoi qu'il en ſoit des ſyſtèmes particuliers des langues par rapport aux Nombres ; c'eſt une choſe atteſtée par la dépoſition unanime des uſages de tous les idiômes, qu'il y a quatre ſortes de mots déclinables par Nombres ; ſavoir les noms, les pronoms, les adjectifs, & les verbes : nulle autre eſpèce, en aucune langue, n'eſt ſoumiſe à la variation des Nombres.

Il ne faut pourtant pas diſſimuler ici une objection, que je dois à la complaiſance qu'a eue M. de Kéralio, de me communiquer le MS. de la traduction qu'il a faite d'allemand en françois, d'une *Deſcription hiſtorique de la Laponie ſuédoiſe*, par M. Hœgſtrœm. Cet auteur prétend (*f*) que les conjonctions, en langue lapone, expriment, par leurs terminaiſons, des perſonnes & des Nombres. » Par » exemple, dit-il, *ickan* ſignifie *quoique* ; *ickam*, » quoique je ; *icka*, quoique tu ; *ickebe*, quoi- » que nous, *&c* : *attie*, afin que ; *attiam*, afin » que je ; *attiabe*, afin que nous, *&c* ».

(*e*) *Gramm. lappon.* Henr. Ganandri ; *p.* 12. *Holm.* 1743.

(*f*) *Ch.* iij. dans une *note*

 Il me semble que ceci n'a point été examiné au flambeau de la Métaphysique, non plus que ce qu'il avance un peu plus haut sur les prépositions qu'il croit déclinables par cas. Cette prétendue déclinaison des prépositions n'est sans doute qu'une déclinaison philosophique, une dérivation régulière de différents adverbes déduits d'une même préposition : *lusa* (vers) est, dit-on au datif; *ludne* ou *lunne* (près) en est le cas qu'ils appellent locatif; *lutle* (d'auprès) en est l'ablatif : n'est-il pas évident que ces mots sont autant d'adverbes dérivés de la même source que *lusa* ?

Ce sont encore quelquefois des mots contractés : *lusa* (vers); *lusam* (vers moi), *lusad* (vers toi), *lusas* (vers soi), *lusamech* (vers nous), *lusade* (vers vous), *lusasa* (vers soi). Dans les trois premiers exemples, on met à la fin de la préposition les lettres *m*, *d*, *s*, qui sont les initiales des trois pronoms *mon* (je), *ton* (tu), *son* (il, se); car le *d* est la même lettre que le *t*, à la force près : on retrouve les mêmes lettres dans les exemples suivants, avec des additions qui font le pluriel.

Il est donc à présumer qu'il en est de même de ces conjonctions qui expriment des rapports personnels & numériques. Car enfin les conjonctions ni les prépositions ne présentent à l'esprit l'idée d'aucun être, soit réel soit abstrait; elles n'expriment que des

vûes de l'esprit : or les Nombres ajoûtent, à l'idée principale du mot, l'idée accessoire de la quotité ; & il est certain que l'on ne peut nombrer que des êtres. Il n'est donc pas possible que les prépositions ni les conjonctions soient susceptibles de terminaisons numériques, modificatives de l'idée propre de ces parties d'oraison. CH. III.

Ceci nous mène tout naturellement à une autre conclusion également vraie. C'est que les quatre espèces de mots déclinables par Nombres, savoir les noms, les pronoms, les adjectifs, & les verbes, doivent avoir, pour cela même, quelque chose de commun dans leur nature. Mais la nature des signes consiste dans leur signification : il semble donc nécessaire de conclure que la signification fondamentale, commune aux quatre espèces de mots déclinables, consiste à présenter à l'esprit les êtres, soit réels soit abstraits, qui peuvent être les objets de notre pensée. De là vient que c'est par là même que j'ai commencé la définition de chacune de ces quatre espèces de mots ; cette propriété en est l'idée élémentaire la plus générique.

Cette conclusion, je l'avoue, n'est pas conforme aux principes de Lancelot (g), ni à ceux de M. du Marsais, de M. Duclos, de M. Fromant. Elle perd en cela l'avantage d'être soutenue par des autorités d'autant plus considérables, que tout le monde connoît les grandes lumières de ces auteurs respectables.

(g) Gramm. gén. II. j.

LIV. III. Mais enfin des autorités ne sont que des motifs & non des preuves; & elles ne doivent servir qu'à confirmer des conclusions déduites légitimement de principes incontestables, & non à faire adopter des principes trop peu discutés. Les savants mêmes que je contredis sont ici mes garants, & je ne fais que suivre l'exemple qu'ils m'ont donné.

Lancelot avoit posé que la plus générale distinction des mots est, que les uns signifient les objets des pensées, & les autres la forme & la manière de nos pensées; que les mots de la première sorte sont les *noms*, les *articles*, les *pronoms*, les *participes*, les *prépositions*, & les *adverbes;* & que ceux de la seconde sont les *verbes*, les *conjonctions*, & les *interjections.*

M. du Marsais, en adoptant à peu près la même distinction, des mots qui marquent *les objets* de nos idées & *les différentes vûes* sous lesquelles l'esprit considère les objets (*h*), a rayé de la première classe les *articles* & les *prépositions*, & les a fait passer dans la seconde.

(*h*) Encyclop. au mot ARTICLE.

» C'est un habile maître, dit M. Fromant » (*i*), qui, en adoptant le systême, y a suppléé toutes les corrections dont il l'a cru susceptible, pour en faire la pierre angulaire de » son édifice grammatical «.

(*i*) Suppl. à la *Gramm. gén.* II. j.

» En effet, dit M. Duclos à ce sujet (*j*), » MM. de P. R. après avoir si bien distingué » les mots qui signifient *les objets des pensées*,

(*j*) Rem. sur la *Gramm. gén.* II. j.

» d'avec ceux qui marquent *la manière de nos* CH. III.
» *pensées*, ne devoient pas mettre dans la pre-
» mière classe l'*article*, la *préposition*, ni mê-
» me l'*adverbe*. L'*article* & la *préposition* ap-
» partiennent à la seconde classe ; & l'*adver-*
» *be*, contenant une préposition & un nom,
» est de l'une & de l'autre classe «.

Je conviens donc avec P. R. & ses admirateurs, que les mots se divisent essenciellement en deux classes : que la première comprend les mots qui expriment les objets de nos pensées; & la seconde, les mots qui énoncent simplement les vûes de notre esprit. Mais j'ajoûte 1°. que cette distinction ne regarde que les mots que j'ai appelés *discursifs* (*k*), & que j'ai séparés des interjections, qui, par opposition, sont des mots *affectifs* : 2°. que les auteurs dont il s'agit ici, ont fait le partage des deux classes un peu arbitrairement & sans en donner des raisons suffisantes; & il me semble que je justifie en effet celle que j'adopte. On ne peut nombrer que des êtres : les noms, les pronoms, les adjectifs, & les verbes, sont les seules parties d'oraison qui reçoivent & qui puissent recevoir, dans les langues, les terminaisons qui marquent les Nombres : ce sont donc les seules qui expriment les êtres qui sont les objets de nos pensées.

(*k*) *Liv.* II. *ch.* viij.

Quant à la remarque de M. Duclos, que l'adverbe, contenant une préposition & un nom, doit être de l'une & de l'autre classe;

je ne la crois pas assez fondée. Le nom compris dans la signification de l'adverbe n'y est envisagé que dans sa compréhension; jamais il n'y a aucune étendue : & c'est en appliquant les noms aux individus qu'on leur fait signifier des êtres comme objets de nos pensées. De là vient 1°. que les adverbes énoncent des manières d'être plutôt que des êtres; 2°. qu'en aucune langue ils ne sont susceptibles des terminaisons numériques. Il n'y a donc aucune raison pour mettre les adverbes dans la première classe: & d'ailleurs quel fonds pourroit-on faire sur une division, dont des membres différents admettroient les mêmes individus?

Je continue la justification & l'application du principe qui me dirige. Si les quatre espèces de mots déclinables présentent également à l'esprit les idées des êtres; la différence de ces espèces doit donc venir de celle des points de vûe sous lesquels elles font envisager les êtres. Cette conséquence est vraie; & elle se confirme par la différence même des lois qui règlent partout l'emploi des Nombres, selon la diversité des espèces.

A l'égard des noms & des pronoms, ce sont les besoins réels de l'énonciation, d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle, qui règlent le choix des Nombres. C'est toute autre chose des adjectifs & des verbes: ils ne prennent les terminaisons numériques que par une sorte d'imitation, &

pour être en concordance avec les noms ou les pronoms auxquels on les rapporte, & qui sont, à cet égard, comme leurs originaux.

Dans ce début, par exemple, de la première fable de Phèdre, *Ad rivum eundem lupus & agnus venerant siti compulsi;* les quatre noms *rivum*, *lupus*, *agnus*, & *siti*, sont au Nombre singulier, parce que l'auteur ne vouloit & ne devoit effectivement désigner qu'un seul *ruisseau*, un seul *loup*, un seul *agneau*, un seul & même *besoin de boire*. Mais c'est par imitation & pour s'accorder en nombre avec le nom *rivum*, que l'adjectif *eundem* est au singulier: c'est par la même raison d'imitation & de concordance que le verbe *venerant* & l'adjectif-verbe ou le participe *compulsi* sont au Nombre pluriel; chacun de ces mots s'accorde ainsi en Nombre avec la collection des deux noms singuliers *lupus & agnus*, qui sont ensemble une vraie pluralité.

Les inflexions numériques des noms & des pronoms se décident donc dans le discours, d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle: mais quand on se décide par soi-même pour le Nombre singulier ou pour le Nombre pluriel, on ne peut avoir dans l'esprit que des êtres déterminés. De là vient que j'ai dit des uns & des autres, que ce sont des mots qui expriment des êtres déterminés: c'est là l'idée générique commune aux deux espèces; & elle renferme une idée partielle, celle de détermination, qui distingue ces deux

espèces des deux autres sortes de mots déclinables par Nombres.

Au contraire les adjectifs & les verbes ne se revêtent des terminaisons numériques que par imitation, & pour être en concordance avec les noms ou les pronoms auxquels on les rapporte: c'est que les mots de ces deux espèces n'ont donc en eux-mêmes rien qui puisse les déterminer au singulier ou au pluriel; il faut attendre qu'on en ait fait l'application à tel ou tel nom, à tel ou tel pronom, afin d'en décider le Nombre en conséquence: ils ne présentent donc à l'esprit que des êtres indéterminés. De là vient que j'ai dit des uns & des autres, que ce sont des mots qui expriment des êtres indéterminés: caractère commun à ces deux espèces, & qui les distingue des deux autres espèces déclinables par Nombres.

Résumons. Le premier coup d'œil jeté sur les mots, en assigne quelques-uns au langage du cœur; ce sont les interjections, ou les mots *affectifs*: les autres servent à l'exposition analytique des pensées de l'esprit; ce sont les mots *discursifs*.

Parmi les discursifs, il y en a qui reçoivent les variations des terminaisons numériques; & d'autres, qui ne peuvent les recevoir en aucune langue: les mots de la première espèce sont *déclinables*; ceux de la seconde sont *indéclinables*.

On a vu dans le livre précédent, comment

se soudivisent les mots indéclinables, savoir les prépositions, les adverbes, & les conjonctions, qui tous expriment simplement des vûes de l'esprit. Pour ce qui est des mots déclinables, qui expriment les êtres comme objets de nos pensées; on vient de voir que la théorie des Nombres conduit à les diviser en deux classes, savoir les mots déclinables *déterminatifs*, & les mots déclinables *indéterminatifs*. CH. III.

Les mots *déterminatifs* sont ceux qui présentent à l'esprit des êtres déterminés; & il y en a deux espèces, les noms & les pronoms: les noms expriment des êtres déterminés par l'idée de leur nature; & les pronoms, des êtres déterminés par l'idée de leur relation personnelle à l'acte de la parole.

Les mots *indéterminatifs* sont ceux qui présentent à l'esprit des êtres indéterminés; & il y en a deux espèces, les adjectifs & les verbes: les adjectifs désignent les êtres indéterminés, par une idée précise, mais accidentelle à la nature commune énoncée par les noms appellatifs auxquels on les joint; les verbes les désignent par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut.

Afin de mieux fixer ces divisions générales, & les soudivisions qui y sont subordonnées; je vais les rapprocher dans un tableau racourci, qui sera comme le tableau analytique du système métaphysique des langues par rapport aux mots.

MOTS

- AFFECTIFS : *INTERJECTIONS.*
- DISCURSIFS,
  - *DÉCLINABLES,*
    - DÉTERMINATIFS,
      - *NOMS*
        - appellatifs :
          - *compréhenſion.*
          - *étendue.*
        - propres.
      - *PRONOMS*
        - de la 1. perſ.
        - de la 2. perſ.
        - de la 3. perſ.
          - *direct.*
          - *réfléchi.*
    - INDÉTERMINATIFS,
      - *ADJECTIFS*
        - phyſiques.
        - Articles
          - *indicatif.*
          - *connotatifs.* *
      - *VERBES*
        - ſubſtantif.
        - connotatifs
          - *actifs.*
          - *paſſifs.*
          - *neutres.*
  - *INDÉCLINABLES,*
    - SUPPLÉTIFS,
      - *PRÉPOSITIONS.*
      - *ADVERBES*
    - *CONJONCTIONS*
      - copulatives.
      - adverſatives.
      - disjonctives.
      - explicatives.
      - circonſtancielles.
      - conditionnelles.
      - cauſatives.
      - tranſitives.
      - déterminatives.

* Voyez *Liv.* II. *Ch.* iij. *pag.* 383.

Quand

Quand je distingue tous les mots discursifs en déclinables & indéclinables, il faut éviter de se méprendre sur le véritable sens dans lequel on doit entendre cette *déclinabilité* & cette *indéclinabilité*. (15) Ces deux expressions ne veulent dire que la possibilité ou l'impossibilité absolue de varier les inflexions des mots, pour ajoûter à l'idée principale diverses idées accessoires, relatives aux vûes de la Syntaxe & de l'analyse de la pensée. Mais la déclinabilité ne suppose point du tout que la variation actuelle des terminaisons existe nécessairement, quoique l'indéclinabilité l'exclue nécessairement: c'est que la non-existence est une suite nécessaire de l'impossibilité; mais l'existence, en supposant la possibilité, n'en est pas une suite nécessaire. CH. III.

En effet les mots essenciellement déclinables ne sont pas déclinés dans toutes les langues; & dans celles où ils sont déclinés, ils ne l'y sont pas aux mêmes égards. Le verbe, par exemple, décliné presque partout relativement à plusieurs points de vûe combinés tout à la fois sur le même mot, ne reçoit pas la moindre variation dans la langue franque, qui est la langue du commerce des Échelles du Levant. Ce que nous appelons

(15) Quoique ces deux termes ne soient pas encore reçus dans le langage de la Grammaire; ne peuvent-ils pas être risqués, dans un ouvrage où l'on essaie d'en approfondir les principes métaphysiques & les abstractions?

infinitif, eſt le ſeul mot qui y ſoit uſité ; la place qu'il occupe & les mots qui l'accompagnent, déterminent les diverſes applications dont il eſt ſuſceptible : *mi amar ti* (je t'aime, je t'aimois, je t'aimerai, je t'ai aimé, *&c.*) *tutti cantara* (tous chantent, tous ont chanté, que chacun chante, tous chanteront, *&c.*) Les noms & les adjectifs, qui, en grec, en latin, en allemand, *&c.* reçoivent des Nombres & des cas, ne reçoivent que des Nombres en françois, en italien, en eſpagnol ; & l'adjectif anglois ne reçoit aucune terminaiſon : *A GOOD man* (UN homme BON), *A GOOD woman* (UNE femme BONNE), *A GOOD thing* (UNE BONNE choſe), *GOOD men* (de BONS hommes), *GOOD women* (de BONNES femmes), *GOOD things* (de BONNES choſes).

Il y a dans les diverſes langues de la terre mille variétés ſemblables, ſuites naturelles de la liberté de l'uſage, décidé quelquefois par le génie propre de chaque idiôme, & quelquefois par le ſimple haſard ou le pur caprice. Que les noms ayent en grec, en latin, en allemand, *&c.* des Nombres & des cas ; & que dans nos langues du midi de l'Europe, ils n'ayent que des Nombres : c'eſt génie. Mais qu'en latin, par exemple, où les noms & les adjectifs ſe déclinent, il y en ait que l'uſage a privés des terminaiſons que l'analogie générale ſembloit leur deſtiner : c'eſt haſard ou caprice.

Avant que de finir ce qui concerne les Nombres, il eſt indiſpenſable d'obſerver que les noms propres, étant eſſenciellement individuels, ne peuvent être ſuſceptibles de l'idée acceſſoire de pluralité. Si l'on trouve des exemples qui paroiſſent contraires, c'eſt qu'il s'agit de noms véritablement appellatifs & devenus propres à quelques collections d'individus, comme *Julii*, *Antònii*, *Scipiones*, &c. qui ſont, par rapport aux individus d'une même maiſon ou d'une même branche de famille, comme ſont, par rapport aux individus d'un même peuple, d'un même État, d'une même contrée, les mots nationaux *romani*, *afri*, *aquinates*, *noſtrates*, &c.

Néanmoins il arrive quelquefois que des noms propres réellement individuels ſont employés dans un ſens appellatif, parce que l'on enviſage alors les qualités qui ont diſtingué l'individu marqué par ce nom propre, comme conſtituant une nature communicable à pluſieurs : dans ce cas on donne à ces noms la terminaiſon plurièle, & nous diſons, par exemple, *les* CORNEILLES *ſont rares ſur notre parnaſſe, & les* CICÉRONS *dans notre barreau.*

Si les noms propres déſignent ſeulement pluſieurs individus d'une même famille à laquelle appartient ce nom; c'eſt l'uſage de pluſieurs bons écrivains parmi nous, de mettre alors au pluriel tout ce qui a rapport au nom propre, mais ſans en donner au nom même la terminaiſon; & ils diſent, par exem-

LIV. III. ple, *les deux* CORNEILLE *se sont distingués dans les lettres; les* CICÉRON *ne se sont pas également illustrés.* C'est une distinction délicate & fort utile.

Les noms appellatifs, déterminant les êtres par l'idée d'une nature commune à plusieurs, sont essenciellement susceptibles des terminaisons des deux Nombres. Cependant Lancelot observe (*l*) qu'il y en à plusieurs qui n'ont point de pluriel, soit par le simple usage, soit par quelque sorte de raison. J'avoue qu'il peut y en avoir que l'usage aura privés de ce Nombre, sans qu'on puisse en rendre aucune raison: mais il ne m'est pas possible de me persuader que les usages de toutes les langues ayent pu s'accorder à priver du Nombre pluriel des noms véritablement appellatifs. Les noms de chaque métal, *or*, *argent*, *fer*, sont, si vous voulez, spécifiques à l'égard du nom appellatif *métal;* mais quels individus distincts se trouvent sous cette espèce? C'est la même chose des noms des vertus, des vices, *&c.* comme *justice*, *prudence*, *charité*, *haine*, *lâcheté*, &c. qui n'ont point de pluriel dans aucune langue, à moins qu'ils ne soient pris dans un sens figuré, comme on le verra par la suite. Or il est assûrément essenciel à tout nom appellatif d'être applicable à des individus; & par conséquent nécessaire de conclure que ces prétendus noms appellatifs, privés du Nombre pluriel dans toutes les langues, sont de vrais noms propres.

(*l*) Gramm. gén. II. jv.

CHAPITRE IV.

Des Cas.

Le mot de *Cas* vient du latin *casus* (chute): & les grammairiens ont employé ce terme, pour caractériser certaines terminaisons des noms, des pronoms, & des adjectifs; parce que le mot est, pour ainsi dire, entiérement tombé de la bouche quand on en a prononcé la terminaison: c'est cette terminaison qui en annonce la chute totale. *Terminaison* est donc un terme général, applicable aux dernières syllabes de toutes les parties d'oraison; il exprime le genre: *Cas* est un terme spécifique, qui ne peut convenir qu'aux dernières syllabes des noms, des pronoms, & des adjectifs, & même quand elles ont rapport à certains points de vûe; il n'exprime qu'une espèce. CH. IV.

Qu'est-ce donc en soi que les *Cas*? Les Cas, en général, sont différentes terminaisons des noms, des pronoms, & des adjectifs, qui ajoûtent, à l'idée principale du mot, l'idée accessoire d'un rapport déterminé à l'ordre analytique de l'énonciation.

La distinction des Cas n'est pas d'un usage universel dans toutes les langues, & le systême n'en est pas uniforme dans toutes celles qui l'ont admise: mais elle est possible dans

 toutes, puisqu'elle existe dans quelques-unes; & cela suffiroit pour en faire le fondement d'une théorie générale, quand on n'en tireroit pas d'ailleurs les secours que nous en tirerons en effet pour rendre raison des procédés de tous les idiômes.

Les latins ont six Cas : le *nominatif*, le *vocatif*, le *génitif*, le *datif*, l'*accusatif*, & l'*ablatif*. Comme cette langue est l'un des objets des études publiques de l'Europe; que le grec, qui entre aussi dans le système de l'institution commune, n'a point d'autres Cas que le latin; que les langues qui en admettent moins, n'en ont point d'autres que quelques-uns de ceux-là; & que ceux-là se retrouvent encore dans le système des idiômes qui en ont admis un plus grand nombre: nous traiterons d'abord de ces six Cas en particulier, avant d'entrer plus avant dans ce qui concerne les Cas en général.

Article I.

Du Nominatif.

Dans les langues qui ont admis des Cas, le Nominatif est le premier de tous, & avec raison; puisque c'est celui qui présente le mot sous le principal aspect, sous le point de vûe même qui a fait instituer les noms. Car les noms sont surtout nécessaires dans le langage, pour présenter à l'esprit d'une manière

distincte les différents sujets dont nous reconnoissons les attributs par nos pensées. Or telle est spécialement la destination du *Nominatif:* c'est d'ajoûter, à l'idée principale du nom ou du pronom, l'idée accessoire de sujet de la proposition; *POPULUS ROMANUS bellum indixit; HOSTES fugerunt; FUNUS procedit.* CH. IV.

C'est à cause de cette destination, que l'on a appelé ce Cas, *Nominatif*: mot tiré de *nomen* même; afin de mieux indiquer que, sous cette forme, le nom est employé pour la fin qui l'a fait instituer. C'est encore dans le même sens que ce Cas a été appelé *rectus* (direct); pour dire qu'il ne détourne pas le nom des vûes de son institution: les autres sont appelés *obliqui* (obliques), par une raison contraire. J'ose croire que cette explication est plus raisonnable, que les imaginations détaillées sérieusement par Priscien (*m*), & réfutées aussi sérieusement par Scaliger (*n*).

(*m*) *Lib.* V. *de Casu.*

(*n*) *De caus. ling. lat.* Lib. IV. Cap. 80.

Quelques grammairiens modernes ont encore voulu donner à ce Cas le nom de *subjectif*, afin de mieux caractériser l'usage qu'il en faut faire. Mais je crois que l'ancienne dénomination étant sans équivoque, une nouvelle deviendroit superflue, quelque expressive qu'elle pût être.

On demande si le Nominatif est un Cas proprement dit; & ce qu'il y a, à mon gré, de singulier, c'est que l'unanimité est pour la négative. Lancelot (*o*), & M. du Mar-

(*o*) Gramm. gén. II. vj.

Liv. III. fais (*p*) s'en expliquent dans le même sens.

(*p*) Encyclop. au *mot* Cas.

» Il est appelé *Cas* par extension, dit le der-
» nier, & parce qu'il doit se trouver dans la
» liste des autres terminaisons du nom «.
» Il n'est pas proprement un Cas, dit le pre-
» mier, mais la matière d'où se forment les
» Cas par les divers changements qu'on don-
» ne à cette première terminaison du nom «.

Ces deux excellents grammairiens conviennent l'un & l'autre que les Cas d'un nom sont les différentes terminaisons de ce nom; & on le voit par les textes mêmes que je viens de rapporter: mais il est certain que les noms sont terminés au Nominatif, aussi bien qu'aux autres Cas; puisqu'un mot sans terminaison est impossible: le Nominatif est donc un Cas aussi proprement dit que les autres.

Mais c'est, dit-on, la matière d'où se forment les autres Cas. Quand cela seroit, il n'en seroit pas moins un Cas, puisqu'il seroit une terminaison différente de celles que l'on en formeroit. Mais cela même n'est pas absolument vrai comme on le donne à entendre: il faudroit qu'on ajoûtât partout au Nominatif les autres terminaisons, ainsi qu'on le fait effectivement aux noms *poëma*, *oratio*, *animal*, *sulphur*, &c; & que de *Dominus*, par exemple, on formât *dominusi*, *dominuso*, *dominusum*, &c: on ne le fait point; on ôte la terminaison nominative, qui est ici *us*, & on y substitue les autres *i*, *o*, *um*, &c. C'est donc seulement de *Domin* qu'il faut dire

que ce n'est point un Cas, parce qu'il est sans terminaison relative à l'ordre analytique de l'énonciation; mais aussi *Domin* n'est pas un mot.

De la destination essencielle du Nominatif, il suit deux conséquences également nécessaires, & qui deviendront, par la suite, des principes féconds & importants.

La première : c'est que tout verbe employé à un mode personnel, suppose avant soi un nom ou un pronom au Nominatif, lequel en est le sujet. Cette première conséquence sera plus développée dans la suite.

La seconde est l'inverse de celle-ci, & sort plus directement de la notion du Cas dont il s'agit : c'est que tout nom ou pronom au Nominatif, suppose un verbe dont il est le sujet; & si ce verbe n'est point exprimé, la plénitude de la construction analytique exige qu'il soit suppléé. *Tum QUIDAM ex illis quos priùs despexerat : Contentus nostris si fuisses sedibus*, &c. (*q*); c'est-à-dire, *Tum QUIDAM ex illis quos priùs despexerat* DIXIT ei : *Contentus nostris si fuisses sedibus*. On a déjà vu ci-devant (*r*) que *Ecce HOMO* signifie *ecce* AD-EST *HOMO*. *Nulli NOCENDUM* (*s*), suppléez *EST*, (ne devoir nuire *ou* l'obligation de ne nuire à personne EST), il ne faut nuire à personne. Les titres des livres sont au Nominatif par la même raison : *Terentii COMŒDIÆ*; il y a à suppléer *SUNT in hoc volumine*.

Comme le sujet d'un verbe latin est toujours au Nominatif; il a paru indifférent aux

(*q*) *Phædr.* I. iij. 12.

(*r*) *Liv.* II. *ch.* vij.

(*s*) *Phædr.* I. xxvij. 1.

grammairiens latins de dire *le Nominatif du verbe*, au lieu de dire *le sujet du verbe*. Il faut pourtant convenir qu'en latin même, cette expression n'a dû être imaginée ni approuvée que par des gens peu attentifs à ce qui s'appelle justesse. Car 1°. le Nominatif est un Cas d'un nom, d'un pronom, ou d'un adjectif, & nullement d'un verbe : 2°. le Nominatif est à la vérité le caractère distinctif du sujet, mais n'est pas le sujet : 3°. dans les occurrences où ces grammairiens prétendoient que le sujet du verbe doit être à l'accusatif, ils étoient forcés de parler par antilogie & de dire qu'alors le Nominatif du verbe doit être à l'accusatif; si quelques-uns plus scrupuleux ont voulu éviter cette expression choquante, ils ne l'ont pu avec succès, qu'en faisant usage du mot *sujet* qu'ils n'auroient pas dû abandonner. Mais dans la Grammaire de notre langue & de toutes celles qui n'ont point admis de Cas ; il est d'une maladresse & d'une inconséquence impardonnable, de dire *le Nominatif* pour *le sujet* du verbe.

ARTICLE II.

Du Vocatif.

Le Vocatif est un Cas qui ajoûte, à l'idée principale du mot, l'idée accessoire de sujet de la proposition à la seconde personne. De là lui vient le nom de *Vocatif*, du supin *vo-*

catum du verbe *vocare*, qui a pour racine *vox* ou *voc-s* (voix); *vocare* (avertir de la voix, appeler); *vocativus* (qui sert à avertir de la voix, à appeler) : c'est en effet ce que l'on doit faire à l'égard du sujet à qui l'on addresse le discours, & que l'on charge du second rôle ou de la seconde personne. CH. IV.

Le Vocatif est donc une espèce de nominatif, puisque chacun de ces deux Cas sert à caractériser le sujet du verbe ou de la proposition : on pourroit dire que ce sont deux Cas *subjectifs*, si l'on vouloit absolument user de ce terme; mais il indiqueroit le genre; *Nominatif* & *Vocatif* en marqueroient les espèces.

Ce qui différencie ces deux espèces, c'est que le nominatif fait abstraction de toutes les personnes, & que le Vocatif exclut positivement les idées de la première & de la troisième, & suppose nécessairement la seconde. *Dominus* est au nominatif, parce qu'il présente le *Seigneur* comme le sujet dont on parle, quand on dit, par exemple, à la troisième personne, *DOMINUS regit me* (*t*); ou comme le sujet qui parle de soi-même dans cette phrase, par exemple, qui est à la première personne, *ego DOMINUS respondebo ei in multitudine immunditiarum suarum* (*u*). Mais *Domine* est au Vocatif, parce qu'il présente le *Seigneur* comme le sujet à qui l'on parle de lui-même, comme dans cette phrase, *exaudi DOMINE vocem meam* (*v*).

(*t*) *Ps.* xxij.

(*u*) *Ezech.* xjv. 4.

(*v*) *Ps.* xxvj.

Il est aisé maintenant d'expliquer 1°. pour-

quoi le nominatif & le Vocatif pluriels sont toujours semblables entre eux dans les déclinaisons grèques & latines; 2°. pourquoi cela est encore vrai de la plupart des mots déclinables, au nombre singulier, dans l'une & l'autre langue; 3°. pourquoi enfin dans la langue allemande, & apparemment dans d'autres idiômes qui déclinent, il n'y a point de Vocatif distingué du nominatif. C'est que la fonction commune & primitive de ces deux Cas, est d'ajoûter, à la signification principale du mot décliné, l'idée accessoire de sujet de la proposition, qu'il est toujours essenciel de rendre sensible: au lieu que l'idée de la personne n'est que secondaire, qu'elle est moins importante, & qu'elle se manifeste assez par le sens de la proposition ou par la terminaison même du verbe; dans *Deus miseretur*, le verbe indique assez que *Deus* est à la troisième personne; & dans *Deus miserere*, le verbe marque suffisamment que *Deus* est à la seconde personne.

Cette approximation de service dans les deux Cas, justifie ceux qui les mettent de suite & à la tête de tous les autres dans les paradigmes des déclinaisons, & le parti que j'ai pris moi-même de les examiner ici de suite.

De la nature propre du Vocatif, il suit quelques conséquences qu'il est bon de remarquer.

1°. Le pronom de la première personne *ego* (je) ne peut avoir de Vocatif en aucune langue; parce que ce pronom, étant es-

sentiellement de la première personne, est CH. IV.
par là même incompatible avec l'idée de la seconde personne qui caractérise le Vocatif.

2°. Le pronom de la seconde personne *tu* (tu) ne peut point avoir de nominatif en quelque idiôme que ce soit; parce que l'idée de la seconde personne étant essencielle à ce pronom, elle se trouve nécessairement comprise dans la signification du Cas qui le présente comme sujet de la proposition, lequel est par conséquent un véritable Vocatif. C'est donc une erreur à proscrire des livres élémentaires, qui tous appellent nominatif le premier Cas du pronom de la seconde personne, soit au singulier soit au pluriel.

3°. Dans les langues qui ont un pronom direct de la troisième personne, ce pronom ne sauroit avoir de Vocatif; parce que l'idée accessoire de la seconde personne, qui caractérise ce Cas, est incompatible avec l'idée de la troisième, qui est le caractère fondamental de ce pronom. La même raison & la même conséquence sont applicables au pronom réfléchi *sui*. Ce dernier ne peut pas même avoir de nominatif, & n'en a effectivement en aucune langue; parce que renfermant dans son essence l'idée de réflexion ou de réaction sur le même objet, il ne peut jamais être à un Cas qui met simplement le sujet en action.

4°. Les adjectifs qui désignent par l'idée d'une relation à la seconde personne, comme *tuus* (tien), *vester* (vôtre), *vestras* (de vo-

 tre pays), ne peuvent point admettre le Vocatif. Quand on fait usage de ces adjectifs, c'est pour qualifier les êtres dont on parle par l'idée de cette relation à la seconde personne ; & ces êtres doivent être différents de la seconde personne dont ils dépendent, par la raison même de leur dépendance : ces êtres, dans cette hypothèse, ne peuvent donc jamais se confondre avec celui qui est de la seconde personne ; & par conséquent les adjectifs qui tiennent à cette hypothèse ne peuvent jamais admettre le Vocatif, qui la détruiroit en effet.

5°. Tout nom ou pronom au Vocatif suppose un verbe à la seconde personne, dont il est le sujet : *TU nidum servas ;* Horat. *SOSIA adesdum ;* Ter. *Desilite MILITES ;* Cés. Si ce verbe n'est point exprimé, la plénitude de la construction exige qu'il soit suppléé, *O RUTULI, mea fraus omnis ;* Virg. c'est-à-dire, *O RUTULI* audite, *omnis fraus* est fraus *mea*.

ARTICLE III.

Du Génitif.

Le Génitif est un Cas qui ajoûte, à l'idée principale du mot, l'idée accessoire de terme conséquent d'un rapport déterminatif, dont le terme antécédent est énoncé explicitement ou implicitement par un nom appellatif.

TUARUM PENNARUM nitor, Phèd. Le

Génitif *pennarum* eſt le terme conſéquent d'un rapport déterminatif, dont l'antécédent eſt énoncé explicitement par le nom appellatif *nitor*; c'eſt pourquoi *pennarum* eſt le complément déterminatif du nom *nitor*.

Tunc TEMPORIS, Juſt. Le Génitif *temporis* eſt le terme conſéquent d'un rapport déterminatif, dont l'antécédent eſt énoncé implicitement dans l'adverbe *tunc*, qui eſt équivalant à la phraſe *in iſto puncto*, comme ſi l'on diſoit *in iſto puncto* TEMPORIS.

Eruditionis expers, Cic. Le Génitif *eruditionis* eſt ici le terme conſéquent d'un rapport déterminatif, dont l'antécédent eſt le nom appellatif *pars*, énoncé implicitement dans l'adjectif *expers* qui ſignifie *nullam habens partem.*

Il ſemble ſuivre de cette définition & du dévelopement des exemples qu'on y a joints, que le Génitif peut en effet être le régime de toutes les eſpèces de mots; quoique la définition paroiſſe d'abord ne le mettre que dans la dépendance d'un nom appellatif. Mais cette conſéquence n'eſt point légitime, parce qu'elle eſt plus générale que le principe.

Le Génitif ne peut être le régime que d'un nom appellatif explicite ou implicite. Quand ce nom appellatif eſt implicite, il eſt renfermé dans la valeur d'un adverbe, ou d'un adjectif, ou d'un verbe; & il faut alors que le Génitif marque un rapport néceſſaire à ce nom appellatif qui fait partie du dévelopement de

LIV. III. la valeur de l'adverbe, ou de l'adjectif, ou du verbe, comme on l'a vu dans les deux exemples ci-dessus.

Or il n'y a guères en latin que quatre adverbes de lieu *nusquam*, *ubi*, *ubique*, *unde*, & l'adverbe de temps *tunc*, qui soient quelquefois suivis du Génitif; parce que les premiers se décomposent par une préposition avec le nom *locus*, ou *pars*, ou *regio*, & le second, ainsi qu'on vient de le voir par *in hoc* ou *in isto puncto*. *Ubi* TERRARUM, c'est-à-dire, *in quâ parte* ou *in quo loco* TERRARUM; *ubique* TERRARUM, c'est-à-dire, *in quâcunque parte* ou *in omnibus locis* TERRARUM; *unde* GENTIUM, c'est-à-dire, *ex quâ regione* GENTIUM; *nusquam* GENTIUM, c'est-à-dire, *in nullâ parte* ou *in nullâ regione* GENTIUM.

Les adjectifs qui peuvent régir immédiatement le Génitif, sont ceux qui désignent par une idée dont le nom abstrait peut lui-même régir le Génitif; comme *avidus*, *appetens*, *cupidus*, *expers*, *inops*, *patiens*, *reverens*, *memor*, &c, parce que les noms abstraits compris dans leur significaton régissent le Génitif.

Aviditas PECUNIÆ, Cic. NOVITATIS *avidus*, Plin.

Appetitus VOLUPTATIS, Cic. *Appetens* GLORIÆ, Id.

Cupiditas CIBI, Celf. *Cupidissimus* PACIS, Cic.

Pars PACIS, Virg. LABORIS *expers*, Cic.

Inopia

Inopia RERUM *omnium*, Cic. *Inops* AMICORUM, Id.

Patientia FAMIS *&* FRIGORIS, Id. *Patiens* LABORIS, INEDIÆ, Sall.

Reverentia FAMÆ, Ovid. *Reverentior* DEORUM, Id. *Reverentissimus* MEI, Plin. jun.

Memoria ALICUJUS REI, Cic. *Memor* BENEFICII, Id.

C'est la même chose des verbes qui peuvent régir immédiatement le Génitif; ce cas se rapporte alors directement au nom appellatif compris dans la signification du verbe, & l'on dit, par exemple, *indigere* ARTIS, Cic. à cause de *indigentia* ARTIS; *nil* NOSTRI *miserere*, Virg. *Miserere* LABORUM *tantorum*, Id. à cause de *misericordia* ALICUJUS (la pitié qu'on a pour quelqu'un), Ter. *Faciam ut* HUJUS LOCI, DIEI*que*, MEI*que semper memineris*, Id. à cause de *memoria* ALICUJUS REI; Cicéron a dit, *nec unquam oblivíscar* NOCTIS ILLIUS, comme Pline, *oblivione* PATRIÆ; il a dit pareillement, HUJUS MERITI *in me recordor*, de même que MULTORUM BENEFACTORUM *recordatio jucundissima est.*

Quand je dis au reste que, dans tous ces exemples, le Génitif a rapport au nom appellatif compris dans la signification de l'adverbe, de l'ajectif, ou du verbe; je ne prétends pas insinuer que, pour la plénitude de la construction analytique, il faille suppléer ce nom, & dire, par exemple, que *novita-*

LIV. III. *tis avidus* signifie analytiquement *avidus per aviditatem* ou *ab aviditate novitatis*, ni que *oblivifcar noctis illius* signifie *oblivifcar recordationem noctis illius*, selon l'interprétation de Sanctius (x) : j'entends seulement que le nom *aviditas* est exprimé implicitement dans *avidus*, & le nom *oblivio* dans *oblivifci ;* de manière que pour le rendre explicitement, il faudroit recourir, non à un supplément, mais à un dévelopement ; *avidus*, c'est-à-dire, *habens aviditatem ; oblivifci*, c'est-à-dire, *in oblivionem venire.*

(x) *Minerv.* II. iij ; & IV. jv. *verb.* MENTIO.

Une autre observation non moins importante, c'est qu'il ne suffit pas qu'un adjectif ou un verbe puisse se décomposer ainsi par un nom appellatif, pour justifier analytiquement le Génitif ; il faut encore que ce Génitif puisse être dans le même sens le régime de ce nom appellatif. Par exemple, *purus* SCELERIS (exempt de crime) ne peut pas s'expliquer par un simple dévelopement, parce que *la pureté du crime* est une phrase qui supposeroit dans le crime ce qui ne peut y être ; il n'y a que *tache* & *souillure* (labes), & voilà le véritable nom dont *sceleris* est le complément : c'est donc en le suppléant que l'on rendra la raison analytique de la phrase *purus sceleris ;* c'est-à-dire, *purus* (à labe) *sceleris* (exempt *de la tache* du crime).

Cette manière de rendre raison du Génitif est même la plus générale, lorsque le nom appellatif dont il est le régime ne se trouve

pas exprimé : ainsi *OMNIUM SOCIETATUM nulla*, Cic. veut dire *nulla* (societas de numero) *OMNIUM SOCIETATUM* ; *Flaccus CLAUDII*, Ter. c'est-à-dire, *Flaccus* (filius) *CLAUDII* ; *tædet nos VITÆ*, Cic. c'est-à-dire, *tædet nos VITÆ* (diuturnitas *ou* miseria) ; *abstine IRARUM*, Hor. c'est-à-dire, *abstine* (te à vi) *IRARUM*, abstiens-toi de la violence des emportements, ou bien *abstine* (vim) *IRARUM*, retiens la violence des emportements ; *&c.* On verra ailleurs les principes de l'art de suppléer. CH. IV.

La détermination produite par le Génitif peut être fondée sur une infinité de rapports différents.

Tantôt, c'est le rapport d'une qualité à son sujet ; *fortitudo REGIS.*

Tantôt, du sujet à la qualité ; *puer OPTIMÆ INDOLIS.*

Quelquefois, c'est le rapport de la forme à la matière ; *vas AURI.*

D'autres fois, de la matière à la forme ; *aurum VASIS.*

Ici, c'est le rapport de la cause à l'effet ; *Creator MUNDI.*

Là, de l'effet à la cause ; *CICERONIS opera.*

Ailleurs, c'est le rapport de la partie au tout ; *caput HOMINIS.*

Du tout à la partie ; *homo CRASSI CAPITIS.*

Du contenant au contenu ; *modius FRUMENTI.*

LIV. III. Du contenu au contenant; *frumentum HUJUS MODII.*

De la chose possédée au possesseur; *bona CIVIUM.*

Du possesseur à la chose possédée; *Dominus VILLÆ.*

De l'action à l'objet; *metus SUPPLICII.*

De l'espèce à l'individu; *oppidum ANTIOCHIÆ.*

Par-tout, le mot qui est au Génitif exprime le terme conséquent du rapport; le nom appellatif auquel il est associé en exprime l'antécédent: & comme le rapport est toujours de l'antécédent au conséquent, c'est pour cela que je me suis exprimé conformément à ce principe dans le détail que je viens de faire. J'en fais la remarque, parce que Lancelot, en pareil cas (y), s'est exprimé comme si le rapport étoit du conséquent à l'antécédent; ce qui est une erreur, qui me paroît avoir été adoptée depuis par J. le Clerc (z).

(y) Gramm. gén. II. vj.

(z) *Ars critica.* Part. *II.* sect. *j.* cap. 12.

Il est essenciel de remarquer que le même terme antécédent peut avoir des relations différentes à un même terme conséquent; que le terme conséquent néanmoins ne laisse pas de se mettre toujours au Génitif; & qu'il peut par conséquent en résulter des phrases obscures & équivoques. C'est ainsi que, quand le terme antécédent énonce une action, le terme conséquent au Génitif peut également en exprimer le sujet efficient ou l'objet.

Est-il aisé, par exemple, de dire ce qu'on

entend par *amor* DEI, (*l'amour* DE DIEU)? CH. IV. Eſt-ce *amor* DEI AMANTIS ou *amor* DEI AMATI? Il faut avouer que ni la phraſe françoiſe ni la phraſe latine n'en diſent rien.

Metus *æque & injuria*, *atque alia quædam id genus, ... utroque versùm dici poſſunt. Nam* metus hoſtium *rectè dicitur & quum timent hoſtes & quum timentur. Itaque Salluſtius, in hiſtoriâ primâ*, metum Pompeii *dixit, non quod Pompeius metueret, quod eſt uſitatius ſed quod metueretur*... Injurias *itidem dicimus tam illorum qui patiuntur quam qui faciunt; quarum dictionum exempla ſunt facilia inventu. Illud etiam dictum à Virgilio* (Æn. II. 436.) *eandem habet formam communicatæ ultrò & citrò ſignificationis:* Et vulnere, *inquit*, tardus Ulyxi; *quum diceret vulnus, non quod accepiſſet Ulyxes, ſed quod dediſſet* (*a*).

» Ainſi, dit le grammairien de P. R. (*b*), » dans ce paſſage de S. Paul (*c*) : *Certus ſum* » *enim quia neque mors, neque vita.... pote-* » *rit nos ſeparare à charitate* DEI, *quæ eſt* » *in Chriſto Jeſu Domino noſtro*; le Génitif » *Dei* a été pris en deux ſens différents par » les interprètes : les uns, qui y ont donné » le rapport de l'objet, ayant expliqué ce » paſſage de *l'amour que les Elus portent à* » *Dieu* en JÉSUS-CHRIST; & les autres, qui » y ont donné le rapport du ſujet, l'ayant » expliqué de *l'amour que Dieu porte aux Elus* » en JÉSUS-CHRIST ».

Il eſt pourtant aſſez ordinaire que ces phra-

(*a*) *Aul. Gell.* IX. 12.
(*b*) Gramm. gén. II. *vj.*
(*c*) *Rom.* viij. 38. 39.

Liv. III. ses équivoques, étant vûes en place & mises en relation avec d'autres circonstances, perdent ce qu'elles ont d'obscurité & d'incertitude en elles-mêmes; ou s'il reste encore des doutes, ils viennent moins de la phrase que de l'ignorance, soit de la matière soit des circonstances dans lesquelles on a écrit.

Quoi qu'il en soit, la diversité des rapports auxquels peut avoir trait le Génitif, a fait donner à ce Cas différentes dénominations, selon que les uns ont fixé plus que les autres l'attention des grammairiens. Les uns l'ont appelé *possessif*, parce qu'il indique souvent le rapport de la chose possédée au possesseur, *prædium* TERENTII; ou celui du possesseur à la chose possédée, *Dominus* VILLÆ. D'autres l'ont nommé *patrius* ou *paternus*, à cause du rapport du père aux enfants, *pater* TULLIÆ; ou du rapport des enfants aux parents, *filius* CORNELIÆ. D'autres l'ont appelé *uxorius*, à cause du rapport de l'épouse au mari, HECTORIS *Andromache*, suppl. *uxor*; ou du rapport du mari à l'épouse, *maritus* TERENTIÆ.

Toutes ces dénominations pèchent, en ce qu'elles portent sur un rapport qui ne tient point directement à la signification du Cas dont il s'agit, & qui d'ailleurs est accidentel. L'effet général de ce Cas est de servir à déterminer la signification d'un nom appellatif, par un rapport quelconque dont il caractérise le terme conséquent. C'étoit dans cette

propriété qu'il en falloit prendre la dénomination; & on auroit pu alors le nommer *déterminatif*, avec plus de fondement qu'on n'en a eu à lui donner tout autre nom. CH. IV.

Il ne faut pourtant pas trop regretter celui-ci, parce qu'en effet on verra bientôt que tous les Cas obliques sont aussi déterminatifs: & l'on peut se contenter de la dénomination de *Génitif*, qui est la plus généralement adoptée, apparemment parce qu'elle exprime l'un des usages les plus fréquents de ce Cas. Il naît du nominatif, & il est le générateur de tous les Cas obliques & de plusieurs espèces de mots dérivés du nom. C'est la remarque de Priscien même. *GENITIVUS*, dit-il, (*d*), *naturale vinculum* generis *possidet; nascitur quidem à nominativo*, generat *autem omnes obliquos sequentes:* & il avoit dit un peu plus haut; *generalis videtur esse hic Casus* Genitivus, *ex quo ferè omnes derivationes, & maximè apud græcos, solent fieri.* En effet les services qu'il rend dans le système de la formation, s'étendent à toutes les branches de ce système.

(*d*) *Lib.* V. *de Casu.*

ARTICLE IV.

Du Datif.

Le Datif est un Cas qui ajoûte, à l'idée principale du mot, l'idée accessoire de terme conséquent d'un rapport de tendance, soit phy-

sique soit morale, dont de le terme antécédent est un mot quelconque susceptible de cette relation.

Causa fuit pater HIS, Hor. *his* ou *his rebus* est au Datif, parce que c'est le terme conséquent du rapport de tendance, dont le terme antécédent est le nom *causa;* la cause a une tendance morale vers l'effet.

Vehementer MIHI utile, nec inutile IPSI CÆSARI, Cic. le datif *mihi* désigne le terme conséquent du rapport de tendance, dont le terme antécédent est l'adjectif *utile;* le datif *ipsi Cæsari* caractérise le terme conséquent du rapport de tendance, dont le terme antécédent est l'adjectif *inutile:* l'utile & l'inutile ne sont tels que relativement, & par leur tendance morale au profit ou au dommage de quelque objet.

Pamphili VITÆ timeo, Ter. *vitæ* est au Datif, parce que c'est le terme conséquent du rapport de tendance, dont le terme antécédent est le verbe *timeo;* quand on craint, c'est par un sentiment d'affection ou pour soi ou pour un autre, ce qui est une tendance morale vers l'objet de cette affection.

Convenienter NATURÆ vivere, Cic. Hor. *naturæ* est au Datif, parce qu'il est le terme conséquent du rapport de tendance, dont le terme antécédent est l'adverbe *convenienter;* la conformité, dont l'idée est renfermée dans l'adverbe en question, est une véritable tendance morale vers l'objet imité.

De ce que le rapport qui caractérise le Datif est un rapport de tendance ; il est souvent arrivé que les latins se sont servis du Datif, au lieu d'exprimer distinctement ce rapport par *ad* ou *in* avec l'accusatif, ou par telle autre préposition propre à cette fin.

C'est ainsi que Virgile a dit (*f*), *inferretque Deos* LATIO ; sur quoi son commentateur Servius fait cette remarque : *LATIO hoc est IN LATIUM ; & est figura usitata apud Virgilium : quod enim per accusativum cum præpositione dicimus, ille per Dativum ponit sine præpositione ; sicut alibi, it clamor CŒLO, pro IN CŒLUM.*

(*f*) Æn. I. 10.

C'est par la même raison que Cicéron a dit, *paratus AD OMNEM EVENTUM ;* & Quintilien, *idem CERTAMINI paratior :* que Cicéron a dit également *alienus A LITTERIS*, & *alienus CAUSÆ :* que cet orateur ayant dit *A TE diversus*, Quintilien n'a pas laissé de dire *diversus HUIC*.

Nous avons vu ci-devant l'adjectif *utilis* régissant le Datif ; & nous lisons dans Pline *AD MULTA MEDICAMENTA utile :* au lieu du Datif que Térence a employé après le verbe *timeo*, dans l'exemple que nous en avons rapporté ; nous trouvons la préposition *pro* & l'ablatif dans Aulu-Gelle, *PRO Aristippi ANIMA timere.*

Suivons les conséquences qui naissent de ces observations. Le Datif seul est équivalant à une préposition avec son complément, puis-

 que les meilleurs auteurs paroiſſent avoir mis indifféremment l'une des deux expreſſions pour l'autre. On ne peut pas dire d'ailleurs que le Datif latin doive être conſidéré comme complément d'une prépoſition ſouſentendue, puiſqu'il n'y a aucune preuve de fait que ce Cas ait jamais été joint à aucune prépoſition. Il ſuit donc de là (*g*), que le Datif eſt un véritable adverbe, puiſqu'il eſt établi que tout mot équivalant à une prépoſition avec ſon complément eſt en effet un adverbe. Or cette valeur du Datif latin ſe prouve, non ſeulement par les équivalants que l'on en trouve dans la langue latine, mais encore par la manière dont on en rend la valeur dans les langues dont les noms ne ſe déclinent point par Cas; nous nous ſervons toujours d'une prépoſition, à laquelle nous donnons pour complément le nom même qui eſt en latin au Datif: *cauſa fuit pater* HIS, mon père fut cauſe DE CELA; *Pamphili* VITÆ *timeo*, je crains POUR LA VIE de Pamphile; *convenienter* NATURÆ *vivere*, vivre conformément À LA NATURE.

(*g*) *Liv.* II. *ch.* V. *Art.* 2.

Si nous retournons ſur nos pas avec le même principe, nous porterons le même jugement du génitif; c'eſt, pour les mêmes raiſons, un véritable adverbe. Il fait naître par lui-même dans l'eſprit & l'idée du rapport & celle du terme conſéquent; il eſt donc équivalent à une prépoſition avec ſon complément. De là vient que nous traduiſons com-

munément le génitif latin par la prépoſition *de* à laquelle nous donnons pour complément le nom même qui eſt au génitif: *TUARUM PENNARUM nitor*, la beauté DE TES PLUMES ; *NOVITATIS avidus*, avide DE NOUVEAUTÉ ; *faciam & HUJUS LOCI, DIEIque, MEIque ſemper memineris*, je ferai en ſorte que vous vous ſouveniez toujours DE CE LIEU, DE CE JOUR, & DE MOI. CH. IV.

De là vient encore que les auteurs latins ont quelquefois employé le Datif au lieu du génitif: *VINO cupidæ eſtis*, Plaut. pour *vini*; *participem STUDIIS*, Ovid. pour *ſtudiorum*; *cauſa fuit pater HIS*, Hor. pour *horum*; *TUI ſimilis eſt probè*, Ter. avec le génitif; *FRATRI ſimilior quàm PATRI*, Liv. avec le Datif. C'eſt que le génitif & le Datif ſont deux adverbes qui expriment des rapports ſi généraux, qu'il eſt très-aiſé de prendre l'un pour l'autre, à moins que quelque circonſtance particulière ne détermine l'un des deux d'une manière bien excluſive.

De là vient enfin que le génitif & le Datif du nombre ſingulier ſont ſemblables entre eux, dans la première & dans la cinquième déclinaiſon des noms latins.

Que ce ſoit donc réflexion ou haſard, voilà dans le ſyſtème des Cas latins une diviſion aſſez régulière, qui les partage en trois branches, de deux Cas chacune : deux Cas *ſubjectifs*, le nominatif & le vocatif; deux Cas *adverbiaux*, le génitif & le Datif; & deux

Cas que je nommerai *complétifs*, parce que, comme on le verra bientôt, ils sont uniquement destinés à caractériser les compléments des prépositions, savoir l'accusatif & l'ablatif.

ARTICLE V.

De l'Accusatif.

L'Accusatif est un Cas qui ajoûte, à l'idée principale du mot, l'idée accessoire de terme conséquent d'un rapport indiqué par un certain nombre des prépositions latines. On lui a donné le nom d'*Accusatif*, d'*accusatum* supin du verbe *accusare* (accuser, déclarer, faire connoître), parce qu'il fait connoître en effet le terme du rapport général désigné par la préposition.

Les véritables prépositions latines dont le complément doit être à l'Accusatif, sont au nombre de vingt-cinq.

1. *AD*. *Classem* ad *Pergama misi*, Virg. Ad *me fuit*, Cic. Ad *judicem dicere*, Id. Ad *arbitrium*, Id.

2. 3. *ADVERSUM* ou *ADVERSUS*. *Non contendam ego* adversùs *te*, Cic. *Reverentia* adversùs *homines*, Id. *De illâ* adversùs *hunc loqui*, Ter. *Id gratum fuisse* adversum *te*, Id.

4. *ANTE*. Ante *oculos*, Ter. Ante *me illum diligo*, Cic. Ante *alios felix*, Virg.

5. *APUD*. Apud *forum*, Ter. Apud *focum sedere*, Cic. Apud *exercitum esse*, Id. Apud

Platonem scriptum est, Id. Apud *matrem rectè est*, Cic. *Sum* apud *te primus*, Ter.

6. *CIRCA.* *Quum Rullus Capuam & urbes* circà *Capuam occuparit*, Cic. Circà *eum mensem*, Plin.

7. *CIRCUM.* Circum *littora*, Virg.

8. 9. *CIS* & *CITRA.* Cis *Euphratem*, Cic. Cis *paucos dies*, Plaut. Citrà *Rhenum*, Cæs. Citrà *senatûs auctoritatem*, Cic.

10. *CONTRA.* Contrà *Neptunum & Venerem* contrà*que Minervam*, Virg. Contrà *expectationem omnium*, Cæs. *Italiam* contrà, Virg.

11. *ERGA.* *Affecti* ergà *amicum simus eodem modo quo* ergà *nosmet ipsos*, Cic. *Pro meo summo* ergà *te amore*, Id.

12. *EXTRA.* Extrà *viam*, Cic. Extrà *modum*, Id. Extrà *jocum*, Id. Extrà *culpam esse*, Id. Extrà *pretium*, Plaut.

13. *INFRA.* Infrà *censum & ingenium alicujus esse*, Horat. *Me* infrà *ætatem filii sui posuit*, Liv. Infrà *se omnia humana ducit*, Cic.

14. *INTER.* Inter *omnes potentissimus odor*, Plin. Inter *spem metumque*, Liv. Inter *me & Scipionem*, Cic. Inter *vina*, Hor. Inter *paucos dies*, Liv. *Cùm* inter *homines esset*, Cic.

15. *INTRA.* Intrà *parietes meos*, Cic. *Rapi* intrà *juventam*, Tacit. *Hortensii scripta tamen* intrà *famam sunt*, Quintil. *Epulamur, non modo non* contrà *legem, sed etiam* intrà *legem*, Cic. Intrà *modum*, Id.

16. *OB.* Ob *adulterium cæsus*, Virg. Ob

LIV. III. *avaritiam laborat*, Hor. Ob *formidinem*, Tacit. Ob *oculos*, Cic. Ob *absolvendum*, Id. Ob *stultitiam pretium fero*, Ter.

17. *PENES. Isthæc* penes *vos psaltria est*, Ter. *Omnia sunt bona quem* penes *est virtus*, Plaut. Penes *te es?* Hor. Penes *auctores sit fides*, Plin. Penes *eum summa imperii erat*, Liv. Penes *te culpa est*, Ter. *Ut* penes *eosdem pericula belli*, penes *quos præmia*, *essent*, Liv.

18. *PER. Ego te* per *Deos oro*, Cic. Per *otium*, Id. *Tot* per *annos*, Tacit. Per *somnium*, Cic. Per *simulationem amicitiæ*, Id. Per *membranas oculorum*, Id. Per *me nulla est mora*, Ter.

19. *PONE.* Ponè *castra pabulatum & lignatum ibant*, Liv. Ponè *tergum insurgebat sylva*, Tacit. Ponè *nos recede*, Plaut.

20. *POST.* Post *finem*, Cic. Post *sexennium*, Id. Post *diem tertium*, Id. Post *legem hanc constitutam*, Id. Post *tergum*, Cæs.

21. *PRÆTER. Omnes* præter *unum*, Cic. Præter *modum*, Id. Præter *oculos*, Id. Præter *suorum ora*, Tacit. Præter *mœnia fluere*, Liv. *Attici in eo genere* præter *cæteros excellunt*, Cic. Præter *æquum & bonum*, Ter. Præter *spem salvæ sumus*, Plaut.

22. *SECUNDUM.* Secundùm *ripam*, Plaut. Secundùm *Philosophos*, Cic. Secundùm *jus fasque*, Liv. Secundùm *quietem*, Cat. Secundùm *arbitrium tuum*, Cic.

23. *SUPRA. Mare quod* suprà *terram est*, Cic. *Cùm hostes* suprà *caput sint*, Liv. Suprà

vires, Horat. Suprà *humanam spem*, Liv. CH. IV.

24. *TRANS.* Trans *Tiberim*, Cic. Trans *Euphratem*, Id. *Cælum, non animum, mutant qui* trans *mare currunt*, Hor.

25. *ULTRA.* Ultrà *Tiberim*, Cæs. *Mollitiis* ultrà *famam fluens*, Vell. Paterc. Ultrà *Æthiopiam*, Sall.

Je dois rendre compte ici de ce qui m'a déterminé à ne pas compter, parmi les prépositions qui régissent l'Accusatif, les mots *circiter*, *juxtà*, *propè*, *propter*, *secùs*, *versùs*, & *usque*, que presque tous les grammairiens regardent comme des prépositions, & qui, preque tous, sont marqués comme prépositions dans les Dictionnaires.

1. *CIRCITER* est un véritable adverbe, formé de *circà* ou de *circùm*; de même que l'on a formé *acriter* de *acris*, *duriter* de *durus*, *fortiter* de *fortis*, *prudenter* de *prudens*, &c. Si l'on trouve quelquefois ce mot employé avec un Accusatif, c'est qu'il y a à suppléer une préposition qui puisse régir ce Cas: ainsi *Dies* circiter *quindecim iter fecerunt*, Cæs. signifie *fecerunt iter* circiter (*per*) *quindecim dies.* La preuve en est 1°. que l'on trouve *circiter* avec une préposition exprimée; comme *Ad sextum* circiter *idus maïas*, Cic : 2°. qu'on le trouve avec l'ablatif, qui suppose une autre préposition; comme Circiter *horâ decimâ noctis*, Cic. c'est-à-dire, circiter (*in*) *horâ decimâ noctis* : 3°. qu'on le rencontre même sans autre Cas que le nominatif, com-

Liv. III. me *Ex omni copiâ* circiter *pars quarta erat*, Sall. *Circiter* répond juste à notre adverbe *environ.*

2. *Juxta* est aussi un adverbe, qui paroît dérivé de *jungo*, *junxi*, au lieu de quoi l'on disoit anciennement *jugo*, *juxi*, s'il en faut croire Périzonius (*h*). Mais, quelle qu'en soit l'origine, mille exemples prouvent tellement que c'est un adverbe, que les Dictionnaires le font préposition & adverbe; ce que nous avons déjà vu plusieurs fois être contraire aux vûes immuables de l'institution du langage. *Litteris græcis & latinis* juxtà *eruditus*, Tacit. *Æstus hiememque* juxtà *ferens*, Sall. Juxtà *mecum omnes intelligitis*, Cic. *Rem parvam &* juxtà *magnis difficilem*, Liv. Il n'y a là qu'un exemple où l'on trouve un Accusatif; & les grammairiens ne s'aviseront pas d'en faire le complément de *juxtà*, ils le rapporteront à *ferens.*

(*h*) *Not.* 1. *in* Sanctii Minerv. I. *xvj.*

3. *Propè* est un adverbe qui répond à notre *près :* notre *près* est toujours suivi de la préposition *de;* & le *propè* des latins suppose toujours *ad* quand il est accompagné d'un Accusatif. On trouve dans Cicéron, Propè *à muris* (près des murs), Propè *ab domo* (près de la maison); c'est la véritable préposition qui détermine le rapport de distance. On y trouve encore, Propè *annis viginti natus :* ici cet ablatif n'est relatif à *propè* ni médiatement ni immédiatement; il se rapporte à *natus*, & c'est comme s'il y avoit *natus* (ex) *annis*

annis propè *viginti* (né (*depuis*) *environ* CH. IV.
vingt ans, âgé de près de vingt ans). On trouve encore *propè* employé ſeul & ſans aucun Cas qui faſſe équivoque, préciſément comme tous les adverbes : Propè *intueri* (regarder *de près*), Cic. Propè *adventat* (il arrive *preſque*, il va arriver), Plaut. Propè *adeſt* (ſuppl. *tempus*) *cùm alieno more vivendum eſt tibi*, (le temps où il te faudra vivre ſelon l'humeur d'autrui eſt *près*, c'eſt-à-dire, voici le temps où *&c.*), Ter. Lorſque l'on trouve donc un Accuſatif avec *propè*, l'analogie conduit néceſſairement à ſuppléer une prépoſition qui le régiſſe : *Cubat is* propè *Cæſaris hortos*, Hor. c'eſt-à-dire, *cubat is* propè (*ad*) *hortos Cæſaris*; & *ad* eſt encore la véritable prépoſition qui exprime le rapport de diſtance.

Mais voici une difficulté : comment *à*, *ab*, ou *abs* d'une part, & *ad* d'autre part, peuvent-elles être également les prépoſitions énonciatives de la diſtance ; & comment peut-il ſe faire que l'on puiſſe également dire, Propè *à Cæſaris hortis*, & Propè *ad Cæſaris hortos?* C'eſt un choix qui dépend de celui du point d'où l'on partiroit pour meſurer la diſtance : ſi l'on va, du lieu qui eſt *propè*, vers les jardins de Céſar ; c'eſt *ad*, comme ſi l'on diſoit *propè* (eunti ad) *Cæſaris hortos :* ſi l'on part des jardins de Céſar, pour venir vers le lieu qui eſt *propè ;* c'eſt *à* ou *ab*, comme ſi l'on diſoit *propè* (venienti à) *Cæſaris hortis.*

Encore un exemple : Propè *metum res fuerat*, Liv. c'est-à-dire, (*ad*) *metum*, comme si l'on disoit, *res fuerat* propè (*inclinantibus ad*) *metum* (la chose avoit été près pour ceux qui inclinoient vers la crainte, c'est-à-dire, peu s'en fallut qu'on n'eût peur). Mais quand on lit, Propè *seditionem ventum est*, Tacit. *seditionem* est régi par *ad*, & cet *ad* tombe immédiatement sur *ventum est*; de sorte que l'on pourroit dire absolument, *ad seditionem ventum est* (on en vint à une sédition) : *propè*, qui est ici de plus, signifie *presque*.

Propè est donc un adverbe, dans quelque construction qu'il soit employé : & cette conséquence se confirme par son analogie avec les autres adverbes; il reçoit la forme comparative *propiùs*, & la forme superlative *proximè*; & ces deux formes s'employent avec l'Accusatif, soit en exprimant soit en sousentendant la préposition. *Ad similitudinem* propiùs *accedere*, Cic. *Id* propiùs *fidem est*, Liv. Proximè *videntur ad nostram disciplinam accedere*, Cic. *Ut quam* proximè *Italiam sit*, Id. L'adjectif *proximus*, qui vient du même radical, se construit de même avec *ad* & un Accusatif; Proximus *Pompeium sedebam*, Cic. suppl. *ad*. Proximus *ad Dominam sedeto*, Ovid. Quelquefois avec un datif, que nous savons être l'équivalant de l'Accusatif avec *ad*; Proximus *huic labor est*, Ovid.

Toutes ces observations prouvent que ces différents régimes sont attribués à *propè*, à

cause de sa signification individuelle, qui se retrouve la même dans tous ses dérivés; & non à raison de sa signification spécifique, qui disparoît dans *proximus*, mais qui est certainement la même dans *propiùs* & *proximè*. Ainsi *propè* est adverbe comme ces deux derniers. CH. IV.

4. *Propter* se trouve employé comme adverbe, à peu près dans le sens de *propè* : par exemple, Propter *est spelunca quædam* (il y a tout près une caverne), Cic. *Ibi angiportum* propter *est* (il y a là autour une petite rue), Ter. *Venit per auras cornix, &* propter *volans* (une corneille vint par les airs, & volant tout près), Phed. Si l'on trouve donc le même mot, avec le même sens, accompagné d'un Accusatif; il n'y a point de doute qu'il ne faille suppléer une préposition, parce qu'un adverbe ne peut recevoir aucun complément qu'au moyen d'une préposition : ainsi *Ipse* propter *aquilam adstitit*, Sall. veut dire, *ipse* propter (*ad*) *aquilam astitit*; Propter *patrem cubantes*, Cic. c'est, propter (*ad*) *patrem cubantes*; Propter *aquæ rivum*, Virg. signifie, propter (*ad*) *aquæ rivum* : & la raison de cet *ad* est la même ici qu'après *propè*.

Lorsque *propter* est employé pour *à cause de*, *en considération de*, *pour l'amour de*, &c. c'est qu'on le fait passer du sens physique au sens moral; ce qui n'en doit point altérer la Syntaxe : ainsi, Propter *honestatem*, Propter

LIV. III. *vos*, Cic. *Te* propter, Virg. signifie propter (*ad*) *honestatem*, propter (*ad*) *vos*, (*Ad*) *te* propter.

5. *SECUS* est adverbe partout : *Rectè an secùs, nihil ad nos*, Cic. Secùs *interpretari*, Suet. De là vient qu'il est susceptible de la forme comparative : *Nihilo* seciùs, Ter. On ne peut citer que deux ou trois exemples où ce mot ait l'air d'être employé comme préposition : Secùs *fluvios*, dans Pline, & les mss. les plus corrects ont *secundùm* au lieu de *secùs* ; *Conductus est cæcus* secùs *viam stare*, dans Quintilien, où rien n'empêche d'introduire la même correction ; Secùs *decursus aquarum*, Ps. 1. mais on sait que la vulgate ne fait autorité que pour la foi & non pour le langage. Au reste voici comment s'explique Charisius

(i) *Lib.* I. (*i*) sur cet objet : *SECUS, adverbium, significat ALITER ; unde nascitur SECIUS*, ἀλλοιοτέρως. *Cæterum id quod vulgus usurpat*, SECUS illum sedi, *hoc est*, SECUNDUM illum, *& fatuum & sordidum est.*

6. *VERSUS* & *VERSUM* sont fréquemment employés comme adverbes, avec une préposition suivie de son complément. *In Italiam* versùs *navigaturus erat*, Cic. *Cæpi* versùm *ad illas accedere*, Plaut. *Tumulus est in extremâ parte urbis* versùs *à mari*, Liv. c'est-à-dire, versùs (*ad venientes*) *à mari* ; *Ad Alpes* versùs, Cic. Il faut donc sousentendre la même préposition quand elle n'est pas exprimée, & regarder toujours *versùs* comme adver-

be : *Ego portum* versùs *pergam... domum* versùs *revertar*, Plaut. c'est-à-dire, *ego* (*ad*) *portum* versùs *pergam...* (*ad*) *domum* versùs *revertar.* CH. IV.

7. *USQUE* répond exactement à notre françois *jusque* dont j'ai déterminé ci-devant (*j*) la nature, & qui est un véritable adverbe. Les latins l'ont employé seul comme tous les adverbes qui n'ont pas essenciellement un sens relatif : *Bené ne* usque *valuisti*, Ter. *Juvat* usque *morari*, Virg. *Mihi curæ* usque *erit quid agas*, Cic. Ils l'ont employé avec différentes prépositions : Usque *ad eum finem*, Cic. Usque *ad Numantiam misit*, Id. Usque *sub extremum brumæ intractabilis imbrem*, Virg. Usque *ante calendas*, Cic. Usque *extrà solitudinem*, Plin. Usque *ab avo atque atavo progeniem vestram proferens*, Ter. Donc il faut suppléer la préposition quand elle manque : Usque *Romam*, usque *Puteolos*, Cic. suppl. *ad.*

(*j*) *Liv.* II. *ch.* V. *art.* 2.

Outre les vingt-cinq prépositions qui régissent l'Accusatif, il y en a encore quatre dont le complément est quelquefois à l'Accusatif & quelquefois à l'ablatif : mais nous n'en parlerons qu'après avoir examiné celles qui demandent l'ablatif. Achevons ici ce qui concerne l'Accusatif.

On ne manquera pas d'opposer à la définition que j'en donne, que ce Cas sert encore à deux autres usages, de l'aveu de tous les grammairiens & de M. du Marsais même.

Le premier, c'est qu'il caractérise le complément du verbe actif relatif, & qu'il mar-

Liv. III. que le terme ou l'objet de l'action que le verbe signifie, comme dans *Augustus vicit* ANTONIUM. Cet usage de l'Accusatif s'étend même, dit-on, jusqu'aux noms verbaux en *io* dérivés du supin, qui présentent à l'esprit l'idée de l'action dans un état d'abstraction; & aux adjectifs verbaux en *undus*: de là viennent les phrases suivantes; *Quid tibi* HANC *curatio est* REM, Plaut. *Sed quid tibi* NOS *tactio est*, Id. *Quid tibi* HANC *auditio est*, *quid tibi* HANC *notio est*, Id. *Hanno vitabundus* CASTRA *hostium* CONSULES*que*, *loco edito castra posuit*, Liv. CARNIFICEM *imaginabundus*, Apul. *Mirabundi* BESTIAM, Id.

Le second usage de l'Accusatif est de caractériser le suppôt ou le sujet de l'infinitif, comme le nominatif caractérise celui des modes personnels: ainsi comme on dit avec l'indicatif, *Petrus legit* (Pierre lit); on dit avec l'infinitif, PETRUM *legere* (Pierre lire), ou PETRUM *legisse* (Pierre avoir lu). C'est l'exemple de M. du Marsais, & ce sont ses propres termes (*k*).

(*k*) Encycl. au *mot* ACCUSATIF.

Les réponses que j'ai à faire à ces deux objections, paroitront peut-être des paradoxes. Comme je les crois néanmoins conformes à l'exacte vérité, je les exposerai telles que je les conçois; quelque autre plus habile ou les détruira par de meilleures raisons, ou les fortifiera par de nouvelles vûes.

I. Je dis donc en premier lieu que l'Accusatif, que l'on croit régime du verbe actif re-

satif, des noms verbaux en *io*, & des adjectifs verbaux en *undus*, ne caractérise jamais que le complément d'une préposition. Ainsi *amo* DEUM, c'est *amo* (*ad* ou *in*) DEUM (je suis en amour pour Dieu); *doceo* PUEROS GRAMMATICAM, c'est, dans la plénitude analytique, *doceo* (*ad*) PUEROS (*circà*) GRAMMATICAM (je suis docteur pour les enfants en fait de Grammaire). CH. IV.

C'est la même chose à l'égard des noms verbaux en *io*. Ainsi *curatio* HANC REM, c'est *curatio* (*circà*) HANC REM; NOS *tactio*, c'est (*super*) NOS *tactio* (attouchement sur nous); HANC *auditio*, HANC *notio*, c'est (*ergà*) HANC *auditio*, (*circà*) HANC *notio*.

Les adjectifs verbaux en *undus* ne font pas plus de difficulté. *Vitabundus* CASTRA CONSULESque, c'est-à-dire, *vitabundus* (*ob*) CASTRA CONSULESque; CARNIFICEM *imaginabundus*, c'est-à-dire, (*per*) CARNIFICEM *imaginabundus* (ayant sans cesse l'imagination occupée par le bourreau); *mirabundi* BESTIAM, c'est-à-dire, *mirabundi* (*ob*) BESTIAM (remplis d'admiration pour la bête).

Enfin il n'y a pas un seul exemple pareil, qu'on ne puisse analyser & interpréter de la même manière. Or la simplicité de l'analogie, qui dirige partout le langage des hommes & qui est fixée immuablement dans la langue latine, ne permet pas d'assigner à l'Accusatif une infinité de fonctions différentes; autrement, ce seroit introduire dans le lan-

v. III. gage la confusion, l'incertitude, & l'équivoque. Mais l'Accusatif est indubitablement destiné par l'analogie latine, à caractériser le complément des prépositions mentionnées ci-devant; il ne doit donc pas sortir de cette destination, vu surtout qu'il est toujours possible de l'y ramener, comme on vient de le voir: j'ajoûte que cela est toujours raisonnable, & je vais le prouver.

Les grammairiens ne regardent l'Accusatif comme régime que des verbes actifs relatifs ; c'est convenir que ce Cas doit désigner le terme conséquent du rapport compris ou supposé dans la signification du verbe. Or tout rapport est en quelque sorte dans le terme antécédent : la préposition en est, pour ainsi dire, l'exposant ; & elle indique que son complément est le terme conséquent de ce rapport. La préposition est d'autant plus nécessaire à l'analyse de la phrase , que le même verbe peut avoir des rapports très-différents dans la même phrase, & qu'alors la différence des rapports ne peut devenir sensible que par celle des exposants, qui sont les prépositions.

D'ailleurs le verbe relatif peut être actif ou passif: *amo* est actif, *amor* est passif; l'un exprime le rapport inverse de l'autre. Dans *amo Deum* , le rapport actif est dirigé vers le terme passif *Deum ;* dans *amor à Deo*, le rapport passif est dirigé vers le terme actif *Deo.* Or *Deo* est ici complément de la préposition

à, qui dénote en général un rapport d'origine, afin de faire entendre que l'impression passive est rapportée à sa cause : pourquoi, dans la phrase active, *Deum* ne seroit-il pas aussi complément de la préposition *ad*, ou de telle autre qui soit propre à désigner un rapport de tendance, afin de faire entendre que l'action est rapportée à l'objet passif qui en reçoit l'impression ? CH. IV.

C'est, dira-t-on, que l'on n'a point d'exemple qui autorise à supposer cette préposition.

Je réponds 1°. que l'idée de la préposition est toujours rappelée par l'Accusatif qui la suppose ; de même que l'idée de la préposition *à* ou *ab* est rappelée par l'ablatif, lorsqu'elle est en effet supprimée dans la phrase passive, comme quand on dit *compulsi SITI* pour *à SITI*.

Je réponds 2°. que la suppression de la préposition dans la phrase active n'est pas universelle, & que les exemples des autres langues peuvent en autoriser l'expression du moins dans l'analyse de la phrase latine.

Les hébreux, après les verbes actifs, emploient quelquefois la préposition ב (beth), qui répond à l'*in* des latins : de là ces expressions de l'écriture, selon le texte de la vulgate, qui est une version littérale du texte original & qui en conserve ainsi les idiotismes ; *In lege ejus meditabitur* (Ps. 1.) pour *legem ejus meditabitur* (il méditera sa loi) ; *Narrate in turribus ejus* (Ps. 47.) pour *nar-*

 rate turres ejus (comptez ſes tours) ; *Hæreditabis in omnibus gentibus* (Pſ. 81.) pour *hæreditabis omnes gentes* (vous recevrez par héritage toutes les nations) ; *Judicabit in nationibus* (Pſ. 109.) pour *judicabit nationes* (il jugera les nations) ; *In aſtutiâ eorum excogitavit* (Eccli. 42.) pour *aſtutiam eorum excogitavit* (il a pénétré leur fauſſeté). Quelquefois la vulgate rend l'hébraïſme par une autre prépoſition : *A mandatis tuis intellexi* (Pſ. 118.) pour *mandata tua intellexi* (j'ai compris vos commandements) ; *Initio cognovi de teſtimoniis tuis* (Ib.) pour *cognovi teſtimonia tua* (j'ai connu vos ordonnances) ; *A voce enim Domini pavebit aſſur virgâ percuſſus* (Iſaï. 30.) pour *vocem* (car l'aſſyrien frappé de la verge redoutera la voix du Seigneur) ; *Ne timeas à facie eorum* (Jerem. 1.) pour *faciem eorum* (ne craignez point leur préſence). Quelquefois même la vulgate emploie une prépoſition qui régit l'Accuſatif, & ſe rapproche davantage en cela de l'analyſe que je propoſe pour la phraſe latine : *Miſereor ſuper turbam* (Marc. 8.) (j'ai pitié de la multitude) ; *Videbunt in quem tranſfixerunt* (Joan. 19.) (ils verront celui qu'ils auront percé).

On lit dans Xénophon (*l*) δίδωσιν αὐτῷ μυρίους δαρεικούς (il lui donne dix-mille dariques) ; où l'on voit μυρίους δαρεικούς à l'Accuſatif ſans prépoſition : quelques lignes après, on lit une phraſe entiérement pareille, où l'Accuſa-

(*l*) *De exped. Cyri.* Lib. I.

tif eſt précédé d'une prépoſition exprimée; διδωσιν αὐτῷ εἰς τετρακισχίλιους, ſuppl. ξένους (il lui donne quatre-mille étrangers). Mon ſentiment peut donc trouver de l'appui chez les grecs. CH. IV.

Nous rencontrerons encore des exemples dans les langues cultivées de l'Europe. Les eſpagnols diſent *amar à Dios*, comme les latins auroient pu dire *amare ad Deum* (être en amour pour Dieu), & comme nous aurions pu dire nous-mêmes *aimer à Dieu.* Eh ne trouvons-nous pas l'équivalant dans nos anciens auteurs? *Et pria à ſes amis que cil roules fut mis ſus ſon tombel* (*m*): cet uſage s'eſt conſervé longtemps, puiſque Vaugelas en a parlé dans ſa *Rem.* 398. comme d'une négligence que des auteurs célèbres ſe permettoient encore de ſon temps; & Corneille obſerve là-deſſus que le petit peuple dit encore, *je prie à Dieu que*, &c. Nous conſervons même la prépoſition dans pluſieurs phraſes, quand le complément eſt un infinitif, & nous diſons, *j'aime A chaſſer*, *je commençois A raconter*, *j'appris A chanter*; quoique nous diſions ſans prépoſition, *j'aime la chaſſe*, *je commençois le récit*, *j'appris la muſique.*

(*m*) Diction. de Borel, au *mot* ROULLET.

Je réponds 3°. qu'il y a quelques langues où le verbe actif régit en effet l'Accuſatif, & dont l'uſage prouve néanmoins la doctrine que je défends ici; & telles ſont la langue baſque & celle du Pérou. C'eſt que les Cas, dans ces langues, ſe forment par des particu-

les enclitiques qui tiennent lieu de prépositions ; & qu'il n'y a pas d'autres prépositions dans ces idiômes, que ces enclitiques. Par exemple, dans le péruvien, l'enclitique *man* est le signe du rapport de tendance que les latins expriment par *ad* ou *in ;* & en mettant cette particule à la fin du nom *runa* (homo), on a l'Accusatif *runaman*, mais qui vaut littéralement le latin *ad hominem* ou *in hominem*, & non pas simplement *hominem :* ainsi on dit en péruvien *cuyani runaman*, ce qui se dit en latin *amo hominem ;* mais le péruvien signifie littéralement *amo* AD *hominem*. C'est dans la langue basque un procédé tout pareil.

Je réponds 4°. que la langue latine elle-même n'est pas si dépourvue d'exemples où la préposition est exprimée, qu'on n'en puisse citer des meilleurs écrivains. On sait, par exemple, que le régime ordinaire du verbe *studere* est le datif, qui est, comme on l'a vu, un cas équivalant à une préposition avec son complément; c'est ainsi que César a dit *NOVIS REBUS studere :* mais Quintilien a préféré l'équivalant, & s'est servi de l'Accusatif avec *in ; Poetæ & pictores* IN *id solum student :* & Cicéron en est venu jusqu'à la suppression de la préposition; *Qui si nihil aliud studeat*. Quintilien montre ce qui complette la phrase de Cicéron; & l'usage commun est la justification de l'un & de l'autre. Le régime ordinaire du verbe *aspicere* est l'Accusatif; cependant Plaute, dans des circonstances où il

pouvoit suivre l'usage commun, s'est servi tantôt d'une préposition & tantôt d'une autre : *Aspice contrà me* pour *aspice me; Ad faciem eorum cùm aspicies*, pour *faciem eorum cùm aspicies.* CH. IV.

Tout concourt donc pour mettre dans la dépendance d'une préposition, l'Accusatif qui passe pour régime du verbe actif relatif. Les procédés de la langue hébraïque & de l'espagnole & quelques-uns de la nôtre le prouvent d'une manière : ceux de la langue basque & de la péruvienne le prouvent d'une autre manière : la langue latine elle-même en fournit quelques exemples : & l'analogie l'exige à double titre ; 1°. parce que le système des Cas en sera plus simple & plus vrai-semblable ; 2°. parce que la Syntaxe du verbe actif sera plus analogue à celle du verbe passif, comme elle le doit être, puisqu'on les juge également relatifs & qu'il s'agit de part & d'autre de rendre sensible la relation au terme conséquent.

Je ne prétends pas dire au reste que, pour parler latin, il faille énoncer aucune préposition après le verbe actif : je veux dire seulement que, pour rendre raison de la phrase latine & pour l'analyser, il faut en tenir compte ; & j'ajoûte que peut-être a-t-il été permis aux romains de les énoncer expressément, au moins dans le discours ordinaire & familier. Il me semble que cette conjecture trouve un fondement assez raisonnable dans ce que Suétone nous apprend d'Auguste (*n*) :

(*n*) Suet. in Aug. 86.

Liv. III. *Præcipuamque curam duxit, sensum animi quam apertissimè exprimere : quod quo faciliùs efficeret, aut necubi lectorem vel auditorem obturbaret ac moraretur; neque præpositiones verbis addere, neque conjunctiones sæpiùs iterare dubitavit, quæ detractæ afferunt aliquid obscuritatis, etsi gratiam augent.*

II. Je dis en second lieu que l'Accusatif, que l'on croit être souvent le signe du suppôt ou sujet d'un verbe à l'infinitif, ne caractérise encore en pareille occurrence que le complément d'une préposition sousentendue.

La théorie de la nature du mode que l'on nomme infinitif, fournira (*o*) les preuves les plus fortes & les plus lumineuses de cette nouvelle assertion. En attendant, après avoir rappelé ici ce qu'on a déjà dit de la nécessité de n'assigner à chaque Cas qu'une destination, afin de ne pas introduire l'équivoque dans le langage; je me bornerai à montrer l'absurdité de l'opinion que j'attaque, & à rendre sensible l'inconséquence qu'elle introduiroit dans l'analogie de la Syntaxe latine.

(*o*) *Ch.* vj. *art.* 2. §. 1.

On assûre d'une part, & cela est vrai, que le sujet d'un verbe qui est à un mode personnel doit être au nominatif : & d'autre part on nous dit que le sujet d'un verbe qui est à l'infinitif doit se mettre à l'Accusatif. Qui pourra concilier ces deux principes ?

Si les Cas des noms & des pronoms sont, comme il faut bien en convenir, des terminaisons qui ajoûtent à l'idée principale du

mot, l'idée accessoire d'un rapport déterminé à l'ordre analytique de l'énonciation ; n'est-il pas de la plus grande évidence, que le même rapport déterminé doit toujours être caractérisé par le même Cas? & n'est-il pas à présumer que, si deux principes différents sur le même objet viennent par hasard à concourir dans la même phrase, il en résultera quelque équivoque ou quelque contradiction? Essayons de vérifier cette conjecture. CH IV.

Le sens formé par un nom avec un infinitif est quelquefois, dit-on, le sujet d'une proposition logique; & en voici un exemple, *Magna ars est non APPARERE ARTEM*, ce que l'on prétend rendre littéralement en cette manière, *ARTEM non APPARERE est ars magna* (l'art ne point paroître est un grand art).

Qu'il me soit permis d'opposer phrase à phrase, afin d'apprendre, par l'analyse de l'une, la manière d'analyser l'autre : *Magna ars est ars non apparens.* La construction est *ars non apparens est ars magna:* le sujet logique de cette proposition est *ars non apparens ;* & cet *ars*, qui est sujet immédiat de *non apparens*, est le sujet grammatical de la proposition, de manière, qu'en supprimant l'idée incidente énoncée par *non apparens*, on pourroit réduire grammaticalement la proposition à *ars est ars magna.*

Reprenons la première. On veut que *artem non apparere* soit le sujet logique ; j'y

confens: mais *artem* eft auffi, comme on le veut, le fujet immédiat de *non apparere*, précifément comme *ars* l'eft de *non apparens* dans la phrafe que l'on vient d'analyfer : on peut donc auffi retrancher ici l'idée incidente énoncée par *non apparere*, & réduire grammaticalement la propofition à *artem eft ars magna*.

Ce dernier réfultat, fi l'on s'en tient aux principes que je combats, eft auffi régulier que le premier, quelque éloigné qu'il foit de l'analogie réelle de la langue & du principe invariable de la concordance. Difons mieux : cette conféquence abfurde dépofe contre le principe d'où elle fort, & prouve d'une manière palpable, que c'eft introduire dans le fyftème de la langue latine deux lois incompatibles & deftructives l'une de l'autre, que de foutenir que le fujet de l'infinitif doit être à l'Accufatif, & celui d'un mode perfonnel au nominatif.

Si l'on fe borne au contraire à regarder l'Accufatif comme caractère du complément d'une prépofition, tout eft concilié, toute inconféquence difparoît. *Magna ars eft non apparere artem*, fe réduit par la conftruction analytique, d'après le principe que je propofe, à *Circà artem, non apparere eft ars magna* (en fait d'art, ne point paroître eft le grand art). L'Accufatif *artem* rentre par là dans l'analogie de la langue; l'infinitif *apparere*, qui eft un vrai nom, ainfi qu'il fera prouvé par

la

la suite, est employé comme tel en qualité de sujet de *est ars magna*; & la simple version littérale présente à l'esprit un sens qui le satisfait beaucoup plus, que celle de la même phrase entendue comme elle l'a été jusqu'ici, en regardant l'Accusatif comme sujet de l'infinitif. CH. IV.

ARTICLE VI.

De l'Ablatif.

L'Ablatif est un Cas, qui ajoûte, à l'idée principale du mot décliné, l'idée accessoire de terme conséquent d'un rapport indiqué par un certain nombre de prépositions latines. Les grecs n'ont que cinq Cas; & la langue latine, qui n'est qu'un dialecte de la grecque, n'avoit d'abord que les cinq mêmes Cas: insensiblement il s'en introduisit un sixième, qui est absolument propre aux romains; *Ablativus proprius est romanorum* (*p*). Ce mot seul de Priscien décide la question mue par Sanctius (*q*) & par l'auteur de la *Méthode grecque* de P. R. (*r*); savoir si les grecs ont un Ablatif, ou pour mieux dire un sixième Cas: car dès que l'Ablatif est propre aux romains, il est donc inusité chez les grecs.

(*p*) *Priscian.* Lib. V. *de Cas.*

(*q*) *Minerv.* I. vj.

(*r*) *Liv.* VIII. *ch.* ij.

Quoi qu'il en soit, les latins, de l'usage seul desquels il s'agit ici, ont divisé en deux Cas de terminaisons différentes, le seul Cas qu'ils avoient d'abord reçu des grecs sous le

 nom de datif. Celui des deux Cas auquel ils ont conſervé ce nom, eſt devenu un Cas adverbial, enfermant dans ſa valeur celle de la prépoſition dont le mot décliné eſt alors complément : celui qu'ils ont nommé Ablatif eſt devenu un Cas complétif, c'eſt-à-dire, qui annonce ſimplement le complément d'une prépoſition dont la valeur n'eſt point compriſe dans celle de ce Cas. Ainſi après avoir fixé le datif à une valeur adverbiale, ils lui enlevèrent, par un leger changement dans la terminaiſon, la valeur de la prépoſition qui y étoit d'abord compriſe ; & je n'aurois point de peine à croire que cet *enlévement* auroit donné lieu à la dénomination d'*Ablatif : Ablativus* d'*ablatum* ſupin d'*auferre* (ôter, emporter, enlever) ; *Caſus Ablativus*, Cas ou terminaiſon qui ſert à enlever la valeur de la prépoſition compriſe dans le datif ; Cas purement complétif, dérivé d'un autre Cas adverbial.

On m'objectera peut-être que le datif & l'Ablatif ſont ſemblables entre eux au nombre pluriel dans toutes les déclinaiſons latines, & au nombre ſingulier dans tous les noms de la ſeconde ainſi que dans pluſieurs de la troiſième ; que cela peut prouver à la vérité que ces deux Cas ont une origine commune & une affinité originelle ; mais que par là même, l'intention que je prête ici à l'analogie qui a introduit l'Ablatif, ne paroît pas trop exactement remplie.

Cependant on peut remarquer que, comme la différence réelle de ces deux Cas dans quelques noms a suffi pour en autoriser la distinction, du moins quant à la valeur, dans ceux où ils se confondent quant à la forme; de même l'usage de ces deux Cas a dû suffire pour fonder quantité d'expressions, qui servent ensuite à expliquer l'analogie d'une foule d'autres, qui, sans cela, seroient restées équivoques: & cela suffit aussi pour justifier l'intention que je prête à l'analogie. CH. IV.

Les véritables prépositions latines dont le complément doit être à l'Ablatif sont au nombre de neuf.

1. *A*, *AB*, *ABS*. Il n'y a de choix entre ces trois mots que relativement à l'harmonie. *Defendo* à *frigore myrtos*, Virg. *Cujus* à *morte*, Cic. A *dicendo deterrere*, Id. *Discedo* ab *illo*, Ter. *Inops* ab *amicis*, Cic. Ab *romanis*, Liv.

2. *ABSQUE*. Absque *eo*, Ter. Absque *te*, Plaut.

3. *CUM*. Cum *primâ luce*, Ter. Cum *imperio esse*, Cic. Cum *bonâ spe adolescentes*, Sall.

4. *DE*. De *prandio somnus*, Plaut. De *die*, Ter. De *mediâ nocte*, Cæs. De *sententiâ amicorum*, Cic. De *more*, Virg. De *scripto dicere*, Cic.

5. *E*, *EX*. Le premier de ces mots se met communément devant les consonnes, & le second devant les voyelles. È *lecto surgere*, Ter. È *viâ languere*, Cic. *Statim* è *somno*, Tacit.

Ex *arte*, Cic. *Imago* ex *ære*, Id. Ex *aliis gallis*, Cæs.

6. *PRÆ*. Præ *oculis*, Cic. Præ *gaudio ubi sim nescio*, Ter. *Aurum quod mihi fuit* præ *manibus*, Plaut.

7. *PRO*. *Hoc non modo non* pro *me*, *sed contrà me est*, Cic. Pro *nostrâ amicitiâ te rogo*, Id. Pro *meâ parte*, Id. *Quibus inertia* prò *sapientiâ fuit*, Tacit. *Sedere* pro *æde Castoris*, Liv. Prò *deliciis crudelitas illi fuit*, Cic.

8. *SINE*. Sine *auro*, Ter. *Imperium* sine *fine*, Virg. Sine *controversiâ*, Cic.

9. *TENUS*. *Capulo* tenùs, Virg. *Tauro* tenùs *regnare*, Cic. *Est quodam prodire* tenùs, Hor.

On compte communément parmi les prépositions de cette classe, les mots *clàm*, *coram*, & *palam*; mais ce sont de vrais adverbes.

CLAM est employé sans complément & comme adverbe : Clam *ferro incautum superat*, Virg. il signifie *secrètement*, *en cachette*, *à la dérobée*. Si on le trouve avec un complément, c'est celui d'une préposition sousentendue; & de là vient qu'on le trouve tantôt avec l'accusatif & tantôt avec l'Ablatif : *Bona multa faciam* clam *meam hanc uxorem*, Plaut. suppl. *ergà*; *Ne facinora ejus* clam *vos essent*, Cic. suppl. *ergà*. Clam *præceptore*, Cic. c'est-à-dire, clam (*à*) *præceptore*, (*à l'insu du maître*).

CORAM est pareillement employé sans complément & comme adverbe : Coram *in os laudare aliquem*, Ter. (louer quelqu'un en

face ouvertement) ; Coram *tecum loquar*, Cic. (je vous parlerai ouvertement). Si on le trouve donc avec un Ablatif, c'eſt le complément d'une prépoſition ſouſentendue, & communément de *pro :* Coram *patribus*, Tacit. Coram *ſenatu*, Cic. c'eſt-à-dire, coram (*pro*) *patribus*, coram (*pro*) *ſenatu* (publiquement devant les ſénateurs, devant le ſénat).

PALAM enfin eſt auſſi employé ſans complément, & mis en comparaiſon avec d'autres adverbes : *Alterum quidem, ut videmus*, palam ; *alterum, ut ſuſpicamur, obſcuriùs*, Cic. *Exercitum educunt, Pompeius* clam *&* *noctu, Cæſar* palam *atque interdiu*, Cæſ. Palam *beatus*, Ter. On trouve dans Cicéron *palam* accompagné d'une prépoſition : palam *in ore atque oculis omnium*. Ainſi quand on rencontre *palam* avec un Ablatif, c'eſt le complément d'une prépoſition ſouſentendue : palam *populo*, Liv. c'eſt-à-dire, palam (*pro*) *populo ;* palam *luce*, Virg. c'eſt palam (*in*) *luce*.

Il y a, je l'ai déjà dit, quatre prépoſitions latines dont le complément eſt quelquefois à l'accuſatif & quelquefois à l'Ablatif.

1. *IN*, avec l'accuſatif : In *milites liberalis*, Cic. In *lucem bibere*, Mart. In *improbos populum inflammare*, Cic. *In Syriam decretæ legiones*, Id. In *media arma ruere*, Virg. In *poteſtatem ſuam redigere*, Cic.

Avec l'Ablatif : *Sentio niſi* in *bonis amicitiam eſſe non poſſe*, Cic. In *diebus paucis*, Ter. In

Alexandriâ, Cic. In *armis erant*, Liv. In *suâ potestate esse*, Liv.

Le choix du Cas est quelquefois indifférent: In *equum trojanum includere*, Cic. *Imaginem includit* in *clypeo*, Id. *Incidere* in *æs*, Liv. *Incidere* in *ære*, Cic. *Stare* in *pedes*, Plin. *Stans pede* in *uno*, Hor.

2. *Sub*, avec l'accusatif: *Postesque* sub *ipsos nituntur gradibus*, Virg. Sub *prima frigora*, Id. Sub *lucis ortum*, Liv. Sub *eas litteras statim recitatæ sunt tuæ*, Cic.

Avec l'Ablatif: Sub *nomine pacis bellum latet*, Cic. Sub *judice lis est*, Horat. Sub *fine morbi*, Cic. Sub *eodem tempore*, Ovid.

3. *Subter*, avec l'accusatif: *Plato iram in pectore, cupiditatem* subter *præcordia locavit*, Cic. *Augusti* subter *fastigia tecti Æneam duxit*, Virg.

Avec l'Ablatif: *Ferre libet* subter *densâ testudine casus*, Virg.

4. *Super*, avec l'accusatif: Super *Garamantas & Indos proferet imperium*, Virg. Super *ripas fluminis effusus*, Liv. Super *cœnam occisus*, Suet. Super *morbum etiam fames afflixit*, Liv.

Avec l'Ablatif: *Multa* super *Priamo rogitans*, super *Hectore multa*, Virg. Super *fronde viridi*, Id. *Nec* super *ipse suâ molitur laude laborem*, Id. Super *aliquâ re scribere*, Cic.

ARTICLE VII.

Des Cas en général.

Sanctius prétend que la division des Cas latins en six est naturelle; *In omni porrò nomine natura sex partes constituit* (s): & il en conclut qu'elle doit être la même dans toutes les langues; *Quoniam hæc Casuum partitio naturalis est, in omni item idiomate tot Casus reperiri fuerit necesse.* C'est sur ce principe qu'il établit ensuite que les grecs ont & doivent avoir un ablatif.

(s) Minerv. I. vj.

Le savant Périzonius, dans sa note sur ce texte, qu'il appelle avec raison *falsa & inanis disputatio*, fait cette importante remarque: *Quæ de partitione naturali Casuum & sexti in omni idiomate necessitate traduntur, inepta adeò sunt, ut ipsâ experientiâ refutentur.* En effet, on ne peut plus douter aujourd'hui que la diversité des Cas ne dépende de celle des terminaisons destinées à désigner les idées accessoires des différents rapports à l'ordre analytique de l'énonciation. Cela étant, comment est-il possible de concilier l'assertion de Sanctius sur la nécessité universelle des six Cas adoptés dans la langue latine, avec les usages combinés des autres langues? Afin d'en mieux sentir la difficulté, arrêtons-nous un moment sur les différents procédés des unes & des autres.

 Il faut observer d'abord que plusieurs langues n'ont point admis de Cas pour les noms ni les adjectifs, mais que toutes en ont admis pour les pronoms. Ainsi l'italien, l'espagnol, le portugais, l'anglois, le françois, &c. qui n'ont point donné de Cas à leurs noms ni à leurs adjectifs, en ont donné plus ou moins à leurs pronoms.

Par exemple, en anglois, il y a deux Cas pour chaque pronom; savoir le nominatif ou le vocatif, & un second Cas, que j'appelle simplement *complétif*, parce qu'il marque toujours le complément d'une préposition, soit exprimée soit sousentendue.

Pronom de la première personne.

	Sing.		Plur.	
Nom.	*I*,	Je.	*Wé*,	Nous.
Compl.	*Me*,	Moi.	*Us*,	

Pronom de la seconde personne.

Voc.	*Thou*,	Tu.	*Yé*,	Vous.
Compl.	*Thee*,	Te.	*You*,	

Pronom de la troisième personne.

	masc.		fem.		n.				
Nom.	*Hè*,	Il.	*Shè*,	Elle.	*It*,	Il.	*Thèy*,	Ils,	Elles.
Compl.	*Him*,	Lui,	*Her*,	Elle.			*Thèm*,	Eux,	Elles.

C'est en françois un tout autre système. Nous avons admis trois Cas pour nos pronoms : savoir le nominatif, ou le vocatif; le datif, qui comprend dans sa signification la va-

leur de la prépoſition *à ;* & le complétif, qui ſuppoſe toujours une prépoſition exprimée ou ſouſentendue. CH. IV.

	1. *Perſonne.*			2. *Perſonne.*	
	Sing.	Plur.		Sing.	Plur.
NOM.	*Je.*	*Nous.*	VOC.	*Tu.*	*Vous.*
DAT.	*Me.*	*Nous.*	DAT.	*Te.*	*Vous.*
COMPL.	*Moi.*	*Nous.*	COMPL.	*Toi.*	*Vous.*

3. *Perſonne.*

	Pron. direct. Sing. m.	Sing. f.	Plur. m.	Plur. f.	*réfléchi.* Sing. Plur.
NOM.	*Il.*	*Elle.*	*Ils.*	*Elles.*	
DAT.	*Lui.*		*Leur.*		*ſe.*
COMPL.	*Lui.*	*Elle.*	*Eux.*	*Elles.*	*ſoi.*

Je n'entrerai pas ici dans le détail de ce qui concerne les autres langues ; cela eſt ſuperflu & ſupérieur à mes forces. Mais je dois rendre raiſon des noms que je donne ici aux Cas. Celui que j'appelle nominatif ou vocatif, ſoit en anglois ſoit en françois, répond exactement aux Cas latins de même dénomination : & c'eſt la même choſe de celui que j'appelle datif dans les pronoms françois ; c'eſt un Cas équivalant à une prépoſition de tendance avec le pronom pour complément. Or avec les verbes actifs relatifs, nous employons ce Cas au ſingulier pour les pronoms des deux premières perſonnes, & aux deux nombres pour le pronom réfléchi de la troiſième ; *il*

ME loue, il TE loue, il SE loue, ils SE louent; ce qui signifie littéralement *il loue à MOI, à TOI, à SOI, ils louent à SOI*, comme *il ME donne, il TE donne, il SE donne, ils SE donnent*, signifie *il donne à MOI, à TOI, à SOI, ils donnent à SOI*: car le même mot doit toujours avoir le même sens. Donc notre usage en ce point confirme encore ce que j'ai avancé sur le verbe actif relatif des latins, savoir qu'il n'exige après soi un accusatif, qu'à raison de la préposition qui caractérise le rapport du verbe à cet accusatif; & que dans notre langue la préposition est également supposée.

Revenons à la nomenclature. Il y a un Cas que j'appelle *complétif*, tant pour la Grammaire angloise que pour la françoise. C'est le seul que nos usages ayent destiné à marquer le complément de toutes les prépositions. Les latins en avoient destiné deux à cette fin, & il étoit nécessaire qu'ils eussent chacun un nom propre; ils les nommèrent accusatif & ablatif. Peut-être auroit-on mieux aimé que le nôtre eût pris le nom d'accusatif, n'eût-ce été que pour éviter une nouvelle dénomination. Mais j'ai craint que cette dénomination, pour être trop connue en latin, n'induisît en erreur, & ne fît croire à quelques-uns que ce Cas n'a effectivement trait qu'à certaines prépositions, comme l'accusatif latin: d'ailleurs nous avons vu que l'accusatif & l'ablatif des latins sont essenciellement complétifs, & le Cas dont il s'agit ici répond aux

deux ; la dénomination la plus juste qu'on pût lui donner est donc celle même de *complétif*. CH. IV.

Il l'est en effet en toute occasion : *pour* MOI, *avec* TOI, *de* LUI, *sans* ELLE, *chez* EUX, *contre* ELLES, *par* SOI, *envers* SOI, &c. Lorsque ce Cas est employé sans préposition, elle est sousentendue, & l'analyse exige qu'on la supplée.

1. Exemple. *Donnez*-MOI *ce livre*, *procure*-TOI *cet avantage*, c'est-à-dire, *donnez* (à) MOI *ce livre*, *procure* (à) TOI *cet avantage*. On exprimeroit la préposition, si, au lieu d'un pronom, on se servoit d'un nom ; *donnez ce livre à* LA REINE, *procure cet avantage à* TON AMI : & si c'étoit un pronom de la troisième personne, on se serviroit du datif, qui équivaut à la préposition avec son complément ; *donnez*-LUI *ce livre*, *procure*-LEUR *cet avantage*, c'est-à-dire, *donnez ce livre à* LUI ou *à* ELLE, *procure cet avantage à* EUX ou *à* ELLES.

2. Exemple. *Ecoute*-MOI, *suivez*-MOI ; c'est-à-dire, *écoute* (vers) MOI, *suivez* (après) MOI. Si le verbe n'étoit pas à l'impératif, on diroit, *tu* M'*écouteras*, *vous* ME *suivrez*, en se servant du datif, qui est l'équivalant de la préposition avec son complément.

Quand les verbes ne sont pas à l'impératif & qu'on se sert de noms, on dit, *donner* ou *procurer à l'homme* avec la préposition, *écou-*

ter ou *ſuivre l'homme* ſans prépoſition. Cette différence dans la Syntaxe uſuelle auroit peut-être dû ſubſiſter, quand ces verbes ſont à l'impératif & qu'on employe les pronoms de la première ou de la ſeconde perſonne. Mais le danger de l'équivoque n'exiſtant pas, la néceſſité de la diſtinction n'a pas plus de réalité; & il étoit indifférent d'employer dans les deux circonſtances ou le complétif ou le datif : aujourdhui on emploie le complétif, & l'on a commencé par employer le datif, *donnez-ME*, *procure-TE*, *écoute-ME*, *ſuivez-ME*. C'eſt une Syntaxe encore uſitée dans bien des patois, & ſpécialement dans ceux des Evêchés & de la Lorraine: or il eſt certain que les uſages modernes des patois ſont les uſages anciens de la langue nationale, comme les différences des patois viennent de celles des cauſes qui ont amené les différentes métamorphoſes du langage national.

3. Exemple. *Vous ſoutenez que le ſoleil tourne, & MOI, je prétends que c'eſt la terre;* c'eſt-à-dire, *vous ſoutenez que le ſoleil tourne, &* (ſur des raiſons connues de) *MOI, je prétends que c'eſt la terre.*

Pourquoi s'écarter, dira-t-on, de la méthode des grammairiens, dont aucun n'a vu l'ellipſe dans cet exemple ni dans aucun autre pareil? Pourquoi ne pas dire, avec tous, que, quand on dit, par exemple, *& MOI je ſoutiens*, ce *moi* eſt un mot rédondant par rapport à la conſtruction; mais que c'eſt néan-

moins un vrai nominatif en concordance avec *je*, qui ajoûte à la phrase un degré d'énergie qu'elle n'auroit pas sans cela? CH. IV.

Pourquoi? C'est 1°. que je ne puis pas regarder comme nominatif, un mot qui n'est jamais employé seul comme sujet du verbe, & qu'on ne peut pas dire *MOI suis*, *MOI ai cru*, *MOI dirai*.

C'est 2°. qu'il n'est pas possible de regarder comme rédondant dans la construction, un mot que l'on juge utile à l'énergie du sens; parce que des mots détachés les uns des autres ne peuvent jamais concourir à l'expression d'un sens total. Si la simple proposition, *je prétends que c'est la terre*, n'est pas si énergique que quand on y ajoûte *moi*, j'ai donc le droit d'en conclure que ce *moi* tient logiquement à la proposition: & vu que je le trouve constamment employé comme complétif, je suis autorisé à suppléer ici ce qui peut le ramener à sa destination en le liant au reste de la phrase; plutôt que de le laisser sans justification, sous le vain prétexte d'une rédondance, qui ne peut être qu'un vice quand elle est réelle.

J'ai déjà remarqué ailleurs (*t*) qu'au lieu de regarder comme de véritables Cas de nos pronoms, ceux que je reconnois ici, on en avoit fait une classe particulière sous le nom de pronoms conjonctifs. Cette erreur vient de ce qu'on avoit imaginé des Cas dans nos noms, qui n'en ont point; qu'on n'avoit fabriqué ces Cas des noms, qu'au moyen des pré-

(*t*) *Liv.* II. *ch.* ij.

 positions; & qu'il avoit paru conséquent de donner aux pronoms, des Cas analogues à ceux des noms: il falloit bien alors faire autre chose de leurs véritables Cas, puisqu'on les dépouilloit de leur fonction, en avouant néanmoins qu'ils se mettent ordinairement pour les Cas des pronoms.

Mais voici une erreur encore plus singulière où est tombé l'abbé Regnier, que M. l'abbé d'Olivet a pourtant approuvée dans ses *Remarques de Grammaire sur Racine* (u), & que M. Restaut a adoptée dans ses *Principes raisonnés:* c'est que *on* & quelquefois *soi* est un nominatif; que *de soi* en est le génitif; *se* & *à soi* le datif; *se* & *soi* l'accusatif; & *de soi* l'ablatif. On étaie cette doctrine par des exemples: *ON y est SOI-même trompé;* au génitif, *ON agit pour l'amour DE SOI;* au datif, *ON dispose de ce qui est à SOI, ON SE donne des libertés;* à l'accusatif, *ON SE trompe, ON n'aime que SOI;* à l'ablatif, *ON parle DE SOI avec complaisance.*

(u) Androm. V. ij. 42.

Je ne ferai sur cela qu'une observation: c'est que les exemples allégués ne prouvent que *soi*, *de soi*, *se*, & *à soi*, sont des Cas de *on*, qu'autant qu'ils ont rapport à *on* énoncé d'abord dans la phrase. Mais cela posé, il faudroit dire aussi que *soi* est un autre nominatif du nom *ministre* dans cette phrase, *Le MINISTRE crut qu'il y seroit SOI-même trompé;* que *de soi* est le génitif de *chacun* dans celle-çi, *CHACUN agit pour l'amour DE SOI;* que

à soi est le datif de *Dieu* dans cette autre, *DIEU rapporte tout à SOI ;* que *SE* & *SOI* sont deux accusatifs du nom *homme* quand on dit, *L'HOMME SE cherche & ne cherche que SOI ;* & qu'enfin *de soi* est l'ablatif du nom *philosophe* quand on dit, *Le vrai PHILOSOPHE parle rarement DE SOI.* CH. IV.

Comment a-t-on pu admettre le principe dont il s'agit sans en voir les conséquences, ou voir les conséquences sans rejeter le principe ? Sont-ce là des principes raisonnés ? Je ne doute pas au reste que ces difficultés n'ayent au moins été entrevues : mais il auroit fallu abandonner des notions reçues, ruiner le système de Grammaire adopté universellement, rompre le parallèle exact que l'on vouloit voir entre le françois & le latin, & fabriquer une Grammaire sans fondement, puisqu'on ne pourroit plus suivre le fil de la Grammaire latine, qui démontre, dit-on, qu'il faut partout les six mêmes Cas.

Je crois pourtant que je viens de montrer assez clairement que les langues ne se sont pas trop soumises à cette nécessité, en ce qui concerne les pronoms : elles se sont donné une bien autre liberté en ce qui concerne les noms & les adjectifs.

L'hébreu, le syriaque, le chaldéen, qui sont autant de dialectes d'un même idiôme ; le portugais, l'espagnol, l'italien, le françois, qui paroissent entés sur un même fonds ; l'anglois, qui a des procédés qui lui sont pro-

pres ; toutes ces langues, & bien d'autres apparemment, n'ont point reçu de Cas pour les noms ni les adjectifs : à moins qu'on ne veuille prétendre peut-être que les anglois ont un génitif pour les noms dans certaines occasions ; car ils disent, par exemple, *the son of the king* (le fils de le roi) selon la manière françoise, ou bien *the king's son*, de manière que *king's* répond à peu près au *regis* des latins. Supposé que cette addition finale fasse en anglois un vrai génitif, il s'ensuivroit seulement que cette langue auroit deux Cas pour ses noms ; mais elle n'en auroit que deux : en cela elle seroit analogue au suédois, qui a pareillement admis un nominatif & un génitif, & dont le génitif est aussi caractérisé par l'addition de l'articulation finale *s*, mais sans apostrophe, tant au singulier qu'au pluriel.

L'arabe a trois Cas ; l'allemand en a quatre ; le grec, quoi qu'en puissent dire Sanctius & P. R. n'en a que cinq, puisqu'il n'admet que cinq terminaisons à cet égard ; le latin en a six ; le P. Galanus, théatin, dit que les arméniens en ont dix ; les grammairiens lapons en comptent jusqu'à quatorze.

J'ai déjà remarqué ci-devant qu'il n'y a point de mots, dans la langue basque ni dans celle du Pérou, que l'on puisse appeler prépositions ; ce sont des particules enclitiques qui se mettent à la fin des mots qui énoncent les compléments des rapports : ces langues ont

donc

donc en effet autant de Cas qu'elles ont admis d'enclitiques pour désigner des rapports généraux; & tous ces Cas ainsi formés sont autant de Cas adverbiaux, comme le génitif & le datif des latins. Il est vrai que les grammairiens que j'ai lus sur ces langues, n'ont pas manqué d'en calquer la Grammaire sur celle du latin, & d'en réduire les Cas à six: mais les Cas qu'ils assignent sont formés comme je viens de le dire; & en parlant ensuite des *postpositions* (car c'est ainsi qu'ils nomment les enclitiques qui répondent à nos prépositions), ils ne manquent pas de remarquer le même méchanisme. Ils devoient donc, ou ne reconnoître aucun Cas, ou en admettre autant qu'il y a d'enclitiques servant de prépositions dans ces langues. Ils ont cru devoir reconnoître les Cas correspondants à ceux du latin; mais ils n'ont osé en admettre d'autres que les latins n'avoient pas nommés: peut-être ne leur manquoit-il que des dénominations, pour établir plus de Cas; & peut-être l'eussent-ils fait, s'ils avoient vu dans la Grammaire lapone le *locatif*, le *médiatif*, le *négatif*, le *factif*, le *nuncupatif*, le *pénétratif*, le *descriptif*, &c.

Ceci nous mène à une conclusion fort simple: c'est que, comme nos langues modernes du midi de l'Europe sont sans Cas, parce qu'elles viennent à bout, par les prépositions & par la construction, de rendre avec fidélité les différents rapports des noms à l'ordre

 de l'énonciation; le basque & le péruvien démontrent la possibilité d'une langue sans prépositions, pourvu que les mots déclinables y ayent assez de Cas pour désigner, distinctement & sans confusion ni équivoque, les mêmes rapports à l'ordre de l'énonciation. Entre ces deux extrêmes, il est aisé d'imaginer une foule d'idiômes avec des Cas & des prépositions, de manière que la quantité des uns sera toujours en raison inverse de la quantité des autres. On peut, d'après cette dernière remarque, apprécier l'opinion de Sanctius sur la prétendue nécessité naturelle de trouver six Cas dans toutes les langues.

Il faut encore ici aller au devant d'un préjugé, plus vrai-semblable en soi que celui que je viens de combattre: ce seroit de croire que, dans les langues qui ont admis des Cas, ceux qui ont de part & d'autre la même dénomination, ont aussi de part & d'autre la même valeur sans aucune différence. Je crois que cette opinion est erronée, & que ce seroit manquer fondamentalement, que de ne pas apprécier la valeur des Cas dans chaque langue, d'après les usages propres de chaque idiôme, comme on vient de le faire ici pour la langue latine.

Nous avons vu, par exemple, qu'en latin le génitif & le datif sont des Cas adverbiaux, qui renferment, dans leur valeur, celle du mot décliné & celle d'une préposition. Ce n'est pas la même chose en grec: le nominatif & le

vocatif y sont subjectifs, comme en latin ; mais le génitif & le datif y sont complétifs comme l'accusatif. La Syntaxe des prépositions grecques en est la preuve.

Il y a en tout dix-huit prépositions, dont huit ne peuvent avoir leur complément déterminé que par un Cas, & les dix autres peuvent avoir leur complément déterminé par plusieurs Cas.

Par le Génitif.

1. Ἀντί. Ἀντὶ ἐμοῦ, pour moi ; ἀντί πολλῶν, pour plusieurs ; ἀντί περιβολαίου, au lieu de voile.

2. Ἀπό. Ἀπὸ νηῶν, (*à navibus*) des vaisseaux ; ἀπὸ Θεοῦ, (*ex Deo*, ou *à Deo*) de Dieu ; ἀπὸ τοῦ φρονίμου, par prudence, prudemment.

3. Ἐκ ou Ἐξ, selon que le mot commence par une consonne ou par une voyelle. Ἐξ Ἀττικῆς, de l'Attique ; ἐκ τῶν λειμώνων, de la prairie ; ἐξ ἀρίστου, après le diner ; ἐκ Θεοῦ, (*divinitùs*) par le secours de Dieu.

4. Πρό. Πρὸ θυρῶν, devant la porte ; πρὸ τοῦ πολέμου, avant la guerre ; πρὸ παίδων θανεῖν, mourir pour ses enfants.

Par le Datif.

1. Ἐν. Ἐν οἴκῳ, dans la maison ; ἐν ἐμοί, en moi, en mon pouvoir ; ἐν φόβῳ, en crainte ; ἐν φαρμάκῳ ἐστι, il est en médicament, il tient lieu de médicament.

2. Σύν. Σὺν Θεῷ, (*cum Deo*) avec le secours de Dieu ; σὺν λόγῳ, avec raison.

Par l'Accusatif.

1. Ἀνὰ. Ἀνὰ τὰ ὄρη, par les montagnes ; ἀνὰ χρόνον, avec le temps ; ἀνὰ πρώτους, parmi les premiers ; ἀνὰ μέσον, par le milieu (soit physiquement soit moralement).

2. Εἰς ou Ἐς. Εἰς τὸν δῆμον, pour le peuple, contre le peuple (selon les circonstances) ; εἰς τὸ τυχεῖν, pour obtenir ; ἐς δύναμιν, ou ἐς τὸ δυνατὸν, selon ses forces.

Par le Génitif & l'Accusatif.

1. Διὰ, avec le Génitif. Διὰ νυκτὸς, durant la nuit ; δι' ἀγορᾶς, à travers le marché ; διὰ νήσων, au milieu des îles ; διὰ σοῦ, par toi, par ton entremise.

Avec l'Accusatif. Διὰ σὲ, pour toi ; οὐ δι' ἐμὲ, (*non à me*) je n'en suis pas cause ; διὰ τὴν ὑμετέραν ἀπαιθεραπίαν, touchant votre dureté, à cause de votre dureté.

2. Κατὰ, avec le Génitif. Κατὰ τοῦ Κυρίου, contre le Seigneur ; κατὰ γῆς, sur terre ; κατ' οὐρανοῦ, du ciel.

Avec l'Accusatif. Κατὰ τὸν πορθμὸν, près du port ; κατ' εἰκόνα Θεοῦ, à l'image de Dieu ; κατὰ πόλεις, par les villes, de ville en ville ; κατὰ πόλιν, par la ville ; κατὰ λέξιν, à la lettre ; κατὰ λόγον, selon la raison.

3. Μετὰ, avec le Génitif. Μετά τινος εἶναι, (*esse cùm aliquo*) être du parti de quelqu'un ; μεθ' ὅπλων, (*cùm armis*) en armes.

Avec l'Accusatif. Μετὰ χεῖρας, dans les mains ;

μετὰ τὰ δεινὰ, après les dangers ; μετὰ τὸν βίον, durant la vie ; μετὰ νῆας, vers les vaisseaux. CH. IV.

4. Ὑπὲρ, avec le Génitif. Ὑπὲρ τῆς στέγης, sur le toit ; ὑπὲρ τοῦ λαθεῖν, pour être caché ; εἰ ὁ Θεὸς ὑπὲρ ἡμῶν, (*si Deus pro nobis*) si Dieu est pour nous.

Avec l'Accusatif. Ὑπὲρ γῆν, sur terre ; ὑπὲρ τὰ μέτρα, outre mesure ; ὑπὲρ ἡμᾶς, au dessus de nous.

Par le Génitif, le Datif, & l'Accusatif.

1. Ἀμφὶ, avec le Génitif. Ἀμφὶ τῆς πόλεως, aux environs de la ville ; ἀμφὶ ἀστέρων, touchant les astres.

Avec le Datif. Ἀμφὶ γυναικί, pour une femme ; ἀμφὶ δὲ τῷ θανάτῳ αὐτῆς, à l'égard de sa mort.

Avec l'Accusatif. Ἀμφ' ἅλα, vers la mer ; ἀμφὶ γῆν, autour de la terre.

2. Ἐπὶ, avec le Génitif. Ἐπὶ τῆς γῆς, sur la terre ; ἐπὶ τῆς ἡδονῆς, pour le plaisir ; ἐπ' ἐμοῦ (*sub me*) de mon temps.

Avec le Datif. Ἐπὶ λόγοις, dans les arts ; ἐπὶ τῷ κέρδει, pour le gain ; ἐπὶ Τρώεσσι, contre les Troyens.

Avec l'Accusatif. Ἐπὶ τὴν Ἀττικὴν ἐπορεύετο, il s'en alla en Attique ; ἐπὶ τὰς ἡδονὰς, contre la volupté ; ἐπὶ τὴν ἑστίαν, auprès du feu.

3. Παρὰ, avec le Génitif. Παρὰ Θεῶν καὶ παρ' ἀνθρώπων, devant les Dieux & devant les hommes ; παρ' αὐτοῦ εἰμί, (*ab ipso sum*) je viens de lui ; παρὰ πάντων θεολόγων, au dessus de tous les théologiens.

Avec le Datif. Παρὰ τοῖς ἐμφυλίοις πολέμοις, dans les guerres civiles ; παρ' ἐμοὶ, chez moi ; παρὰ σοὶ (*penes te*) dépendamment de vous, en votre pouvoir.

Avec l'Accusatif. Παρὰ σε, vers vous; παρὰ τὰς νόμους, contre les lois; παρὰ δύναμιν, au dela ou au dessus de ses forces; παρὰ τὰς καιρὰς, selon les occasions; παρὰ τὸν καιρὸν, dans l'occasion.

4. Περὶ, avec le Génitif. Περὶ προδοσίας τοῦτον κρίνω, je l'accuse de trahison; περὶ παντὸς θέλειν, desirer surtout, vouloir absolument; περὶ σπήλαιον, près de la caverne.

Avec le Datif. Περὶ δουρὶ, autour de la lance; περὶ τοῖς στέρνοις, à l'estomac.

Avec l'Accusatif. Περὶ τὸ ὄρος, aux environs de la montagne; ἡ περὶ τὰς Θεὰς εὐσέβεια, la piété envers les Dieux.

5. Πρὸς, avec le Génitif. Πρὸς Θεοῦ τ' ἀγαθὰ; (*bona* quæ *à Deo*) les biens qui viennent de Dieu; πρὸς ἀνδρὸς εὐγενοῦς, en homme généreux; πρὸς λόγου, à propos.

Avec le Datif. Πρὸς τῇ πόλει, proche la ville; πρὸς ἑαυτῷ, en soi-même.

Avec l'Accusatif. Τὰ πρὸς ἡμᾶς, (*ea* quæ *ad nos*) ce qui nous concerne; πρὸς κοινὰ ἱερὰ, dans les temples publics; πρὸς τὸ γῆρας, en la vieillesse; πρὸς ὀργὴν, par colère; πρὸς ἀκρίβειαν, avec exactitude.

6. Ὑπὸ, avec le Génitif. Ὑπὸ τοῦ τέγους (*sub tecto*) dans la maison; ἀνάλωτος ὑπὸ χρημάτων, καὶ ὑπὸ ἡδονῶν, καὶ ὑπὸ φόβου, insensible aux richesses, à la volupté, & à la crainte.

Avec le Datif. Ὑπὸ γῇ, sous terre; ὑπὸ Πέρσαις, depuis les perses; ὑφ' ἑαυτῷ, (*sub se*) en sa puissance.

Avec l'Accusatif. Υπὸ τὴν πόλιν, (*sub urbem*) près de la ville ; ὑπὸ τοὺς αὐτοὺς χρόνους, vers les mêmes temps. CH. IV.

Puisque le génitif, le datif, & l'accusatif servent également en grec à caractériser les compléments de diverses prépositions ; ces trois Cas sont également complétifs : & si on les trouve employés sans préposition, il est nécessaire d'en suppléer une pour rendre raison de la phrase.

Par exemple, le génitif latin après un nom appellatif est à sa place, parce que c'est un Cas adverbial ; *metus* SUPPLICII : mais le génitif grec, étant complétif, ne peut être que dans la dépendance d'une préposition ; πατήρ μου (*pater mei*), c'est-à-dire, πατὴρ πρὸ μου (père pour moi, père à l'égard de moi) ; φίλος ἡμῶν (*amicus nostrûm*), c'est-à-dire, φίλος πρὸ ἡμῶν ; μείζων ἐμοῦ (*major me*), c'est-à-dire, μείζων ἐπὶ ou πρὸ ἐμοῦ. On doit dire la même chose du datif grec, & pour la même raison : puisque c'est un Cas complétif, il suppose une préposition ; au lieu que le datif latin, étant adverbial, renferme en soi la valeur de la préposition.

Mais les Latins ont substitué, au datif des grecs, deux autres Cas, dont l'un a conservé le nom de datif & l'autre a pris celui d'ablatif : lequel des deux est plus analogue au datif grec ? lequel en est plus éloigné ? Voilà, si je ne me trompe, sous un point de vûe plus juste & plus précis, la question qui fait

la matière d'un chapitre dans la *Méthode grecque* de P. R. (*x*), & que M. du Marsais a discutée en deux endroits différents de l'*Encyclopédie* (*y*).

(*x*) *Liv.* VIII. *ch.* ij.

(*y*) Aux *mots* ABLATIF, & DATIF.

Le datif des latins a conservé le nom de celui des grecs, & c'est le plus ancien des deux Cas qui y ont rapport : voilà sans doute ce qui a fait croire à quelques grammairiens que le datif latin répond au datif grec, & non pas l'ablatif : voilà pourquoi Priscien a décidé que celui ci est propre aux romains, parce que la terminaison en étoit plus récente que celle du datif; *quia novus videtur à latinis inventus, vetustati reliquorum Casuum concessit* (*z*).

(*z*) *Priscian.* Lib. V. *de Cas.*

Mais l'analogie des Cas doit se décider par celle de leur destination; & cela posé, l'ablatif latin, nonobstant son nom & la nouveauté de l'usage qui l'a introduit, est bien plus analogue au datif grec, que ne peut l'être le datif latin. Celui-ci est un Cas adverbial; au lieu que l'ablatif latin & le datif grec sont deux Cas complétifs, supposant tous deux quelque préposition, & souvent des prépositions analogues. De là vient que Cicéron a eu raison de mettre à l'ablatif les adjectifs qu'il vouloit mettre en concordance avec des noms grecs au datif, & d'employer le datif grec avec des prépositions latines qui régissent l'ablatif : *numquam in majore* ἀπορίᾳ *fui ; quas historias de* Ἀμαλθείᾳ *habes ; in* πολιτείᾳ ; *Non enim sejunctus locus est philologiâ & quotidianâ* συζητήσει.

» Je réponds, dit M. du Marſais, que Ci- » céron a parlé ſelon l'analogie de ſa langue, » ce qui ne peut pas donner un ablatif à la » langue grecque. Quand on emploie dans » ſa propre langue quelque mot d'une langue » étrangère, chacun le conſtruit ſelon l'ana- » logie de la langue qu'il parle, ſans qu'on en » puiſſe raiſonnablement rien inférer par rap- » port à l'état de ce nom dans la langue d'où » il eſt tiré. C'eſt ainſi que nous dirions qu'*An-* » *nibal défia vainement Fabius au combat*, ou » que *Sylla contraignit Marius de prendre la* » *fuite;* ſans qu'on en pût conclure que *Fa-* » *bius* ni que *Marius* fuſſent à l'accuſatif en » latin, ou que nous euſſions fait un ſolécíſme » pour n'avoir pas dit *Fabium* après *défia*, ni » *Marium* après *contraignit* «. CH. IV.

Ce que dit ici le grammairien philoſophe eſt vrai ſans doute quand on tranſporte un nom d'une langue qui a des Cas, dans une autre langue qui n'en a point, comme du latin dans le françois. Nous ne marquons les relations des mots à l'ordre de l'énonciation, que par la place même où nous les employons; & la place devient ainſi le ſigne du rapport correſpondant au Cas de la langue d'où le mot eſt emprunté. Mais ſi l'on tranſporte d'une langue à Cas dans une autre langue à Cas un nom déclinable; on doit le décliner ſelon l'analogie de la première langue, & le conſtruire ſelon l'analogie de la ſeconde. C'eſt ainſi que Cicéron a dit ἀποδυτηρίῳ *ni-*

Liv. III. hil alsius : l'usage du latin est de mettre, après le comparatif, le nom à l'ablatif comme complément de la préposition *præ*, quelquefois exprimée & plus souvent sousentendue ; & pour satisfaire à cet usage, Cicéron a dit ἀποδυτηρίῳ, qu'il a jugé apparemment être l'ablatif grec. S'il avoit voulu construire & décliner selon l'analogie grèque, il auroit employé le génitif ἀποδυτηρίου, parce que c'est en grec le régime du comparatif, à raison de l'une des deux prépositions sousentendues ἀπὸ ou πρὸ, comme on l'a vu ci-devant.

Quelle étoit donc ma pensée, lorsqu'en parlant de l'ablatif, j'ai dit qu'il étoit inusité chez les grecs ? J'ai voulu dire qu'ils n'ont que cinq Cas, & qu'aucun des cinq n'est connu dans leur Grammaire sous le nom d'ablatif : mais il me paroît démontré que leur datif répond plus exactement à l'ablatif latin qu'au datif même, malgré l'identité des dénominations ; & je crois qu'en parodiant ce mot de Caninius (*a*), *ablativi formâ græci carent, non vi*, on s'exprimera avec la plus grande exactitude si l'on dit, *ablativi nomine græci carent, non formâ*, & par rapport au datif, *dativi formâ græci carent, non nomine.* J'ajoûte que les grammairiens grecs feroient peut-être mieux de donner simplement le nom d'ablatif au Cas grec que l'on nomme datif, & qu'en cela l'innovation de P. R. étoit ou pouvoit être utile, surtout si l'on avoit supprimé entiérement le nom de datif.

(*a*) *Hellenismi*, p. 87.

M. du Marsais s'est donc mépris en soutenant la négative contre Sanctius & P. R. Il pouvoit censurer les mauvaises preuves qu'ils peuvent avoir données de leur opinion : mais il n'en devoit point alléguer contre eux, que l'on pût rétorquer contre lui-même ; comme il seroit fort aisé de le faire, en posant d'abord les principes que l'on vient d'établir.

Il prétend encore (b) que ce n'est que par un usage arbitraire que l'on met à tel ou tel Cas le complément d'une préposition. » Car au fond, dit-il, ce n'est que la valeur » du nom qui détermine la préposition ; & » comme les noms latins & les noms grecs » ont différentes terminaisons, il falloit bien » qu'alors ils en eussent une : or l'usage a con» sacré la terminaison de l'accusatif après cer» taines prépositions, & celle de l'ablatif après » d'autres ; & en grec il y a des prépositions » qui se construisent aussi avec le génitif «.

(b) Encycl. au mot ACCUSATIF.

Il semble que ce philosophe veuille insinuer, que les Cas ont reçu d'abord une destination primitive & toute différente, & qu'ensuite, par surérogation, on les a attachés arbitrairement les uns à certaines prépositions, & les autres à certaines autres. Mais dans les langues qui se sont ménagé la liberté des inversions, il étoit indispensable d'admettre des Cas complétifs, qui n'eussent absolument que cette fonction : & voilà, comme je l'ai prouvé, l'origine de l'accusatif & de l'ablatif dans la langue latine ; du génitif, de l'accusatif, & de

l'ablatif, (si je suis suffisamment autorisé à le nommer ainsi) dans la langue grecque. M. du Marsais lui-même n'a pas trouvé d'autres usages à l'ablatif latin, puisqu'il rejette, & avec raison, la doctrine de l'ablatif absolu.

Achevons ce qui concerne les Cas. Les noms, les pronoms, les adjectifs, & ce qu'on appelle participes dans les verbes, sont généralement susceptibles de Cas; & cette propriété tient apparemment à la signification fondamentale commune aux quatre espèces. En effet les Cas désignent des rapports, & il n'y a que des êtres qui puissent être termes de rapports: ceci confirme donc ce que les nombres ont déjà prouvé, que la signification commune des quatre espèces de mots déclinables, consiste à présenter à l'esprit les idées des êtres, soit réels soit abstraits, qui peuvent être les objets de notre pensée.

Une seconde observation également importante, c'est que le choix des Cas, comme celui des nombres, se règle par deux sortes de vûes. 1°. Ce sont les besoins de l'énonciation, d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle, qui fixent le choix des Cas pour les noms & les pronoms. 2°. C'est une raison d'imitation & de concordance qui en décide pour les adjectifs & les participes.

Ainsi, dans la même phrase de Phèdre dont j'ai déjà parlé, *Ad rivum eundem lupus & agnus venerant siti compulsi;* le nom *rivum* est à l'accusatif, parce qu'il exprime le terme con-

séquent du rapport général de tendance, désigné par la préposition *ad;* les noms *lupus* & *agnus* sont au nominatif, parce que chacun des deux exprime une partie du sujet total de la proposition & du verbe *venerant:* voilà des raisons de nécessité, en voici d'imitation. L'adjectif *eundem* est à l'accusatif, pour s'accorder en Cas avec son corrélatif *rivum:* le participe *compulsi* est au nominatif, pour s'accorder en Cas avec les noms *lupus* & *agnus* auxquels il est appliqué.

La diversité des motifs qui décident les Cas, divise donc en deux ordres les quatre espèces de mots déclinables; & ces deux ordres sont précisément les mêmes qui ont été distingués par la diversité des principes qui règlent le choix des nombres: les noms & les pronoms sont du premier ordre; les adjectifs & les verbes sont du second.

Les Cas désignent des rapports déterminés; & les Cas des noms & des pronoms se décident d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle: or on ne peut fixer dans son esprit que les rapports des êtres déterminés, parce que des êtres indéterminés ne peuvent avoir de rapports fixes. Il suit donc encore de ceci, que la signification commune des noms & des pronoms consiste à présenter à l'esprit des êtres déterminés: c'est la conclusion de la théorie des nombres.

Au contraire, les Cas des adjectifs & des participes ne servent qu'à mettre ces espèces

de mots en concordance avec leurs corrélatifs; parce que les mots de ces deux espèces n'ont rien en soi qui les détermine à un Cas plutôt qu'à un autre, & qu'il n'y a que l'application qu'on en fait qui puisse les déterminer. Nous pouvons donc en conclure encore, que les adjectifs & les verbes ont une signification commune, qui consiste à présenter à l'esprit des êtres indéterminés.

J'insiste sur l'harmonie du système des nombres & de celui des Cas, & sur l'identité des conclusions générales qui en sortent; parce que c'est, aux yeux de la saine Philosophie, l'espèce de preuve la plus forte & la plus générale, & la confirmation la plus solide de toutes les preuves de détail.

CHAPITRE V.

Des Genres & des Personnes.

JE réunis dans un même chapitre ce qui regarde les Genres & les Personnes; parce que cette double théorie donne, sur la nature des mots déclinables, des résultats analogues entre eux, mais autres que ceux que l'on vient de déduire des théories précédentes. Les noms & les pronoms, envisagés jusqu'ici indistinctement comme des mots qui présentent à l'esprit des êtres déterminés, vont se séparer &

prendre des caractères propres qui les distingueront les uns des autres.

ARTICLE I.

Des Genres.

Dans l'usage ordinaire, *Genre* ou *Classe* sont à peu près synonymes, & signifient une collection d'objets réunis sous un point de vûe qui leur est commun & propre. Il est assez naturel de croire que c'est dans le même sens que le mot *Genre* a d'abord été introduit dans la Grammaire, & qu'on n'a voulu marquer par ce terme qu'une certaine quantité de noms réunis sous un point de vûe commun qui leur est exclusivement propre.

On s'est imaginé que la distinction des sexes avoit occasionné celle des Genres dans la Grammaire; parce qu'on a distingué le Genre masculin & le Genre féminin, qui sont les seuls membres de cette distribution dans presque toutes les langues. A s'en tenir rigoureusement à cette considération, les noms seuls des animaux devroient avoir un Genre, puisque ce sont les seuls êtres susceptibles de la différence des sexes : les noms des mâles seroient du Genre masculin; ceux des femelles, du Genre féminin; les autres noms ou ne seroient d'aucun Genre relatif au sexe, ou ce Genre n'auroit au sexe qu'un rapport d'exclusion, & le nom de Genre neutre lui con-

viendroit assez: c'est en effet sous cette dénomination qu'on désigne le troisième Genre dans les langues qui en ont admis trois.

Mais il ne faut pas s'imaginer que la distinction des sexes ait été le motif de cette distribution des noms, quoiqu'elle en ait peut-être été jusqu'à certain point le modèle & la règle. Il y a, dans toutes les langues, une infinité de noms ou masculins ou féminins, dont les objets n'ont & ne peuvent avoir aucun sexe; tels que les noms des êtres inanimés, & les noms abstraits qu'il est si ordinaire & si facile de multiplier: mais la religion, les mœurs, & le génie des différents peuples fondateurs des langues, peuvent leur avoir fait appercevoir, dans ces objets, des relations réelles ou feintes, prochaines ou éloignées, à l'un ou à l'autre des sexes; & cela aura suffi pour en rapporter les noms à l'un des deux Genres.

Ainsi les latins, par exemple, dont la religion fut décidée avant la langue, & qui admettoient des dieux & des déesses avec la conformation, les foiblesses, & les fureurs des sexes, n'ont peut-être placé dans le Genre masculin les noms appellatifs & les noms propres des vents, *ventus*, *auster*, *zephyrus*, &c. ceux des fleuves, *fluvius*, *garumna*, *tiberis*, &c. les noms *aër*, *ignis*, *sol*, & une infinité d'autres, que parce que leur mythologie faisoit présider des dieux à la manutention de ces êtres. Ce seroit apparemment par une raison contraire

contraire qu'ils auroient rapporté au Genre féminin les noms abſtraits des paſſions, des vertus, des vices, des maladies, des ſciences, *&c.* parce qu'ils avoient érigé preſque tous ces objets en autant de déeſſes, ou qu'ils les croyoient ſous le gouvernement immédiat de quelque divinité femelle. CH. V.

Les Romains, qui furent laboureurs dès qu'ils furent en ſociété politique, regardèrent la terre & ſes parties comme autant de mères qui nourriſſoient les hommes. Ce fut ſans doute une raiſon d'analogie pour déclarer féminins les noms des régions, des provinces, des îles, des villes, *&c.*

Des vûes particulières fixèrent les Genres d'une infinité d'autres noms. Les noms des arbres ſauvages, *oleaſter*, *pinaſter*, &c. furent regardés comme maſculins, parce que, ſemblables aux mâles, ils demeurent en quelque ſorte ſtériles, ſi on ne les allie avec quelque autre eſpèce d'arbres fruitiers. Ceux-ci au contraire portent en eux-mêmes leurs fruits comme des mères; leurs noms dûrent être féminins. Les minéraux & les monſtres ſont produits & ne produiſent rien; les uns n'ont point de ſexe, & les autres en ont en vain: de là le Genre neutre pour les noms *metallum*, *aurum*, *ſtamnum*, *æs*, &c. & pour le nom *monſtrum* qui eſt en quelque ſorte la dénomination générique des crimes *ſcelus*, *ſtuprum*, *furtum*, *mendacium*, &c. parce qu'on ne doit effectivement les enviſager qu'avec l'horreur

qui est due aux monstres, & que ce sont de vrais monstres dans l'ordre moral.

D'autres peuples, qui auront envisagé les choses sous d'autres aspects, auront réglé les Genres d'une manière toute différente; ce qui sera masculin dans une langue sera féminin dans une autre: mais décidés par des considérations arbitraires, ils ne pourront tous établir pour leurs Genres que des règles sujettes à quantité d'exceptions; quelques noms seront d'un Genre par la raison du sexe, d'autres à cause de leur terminaison, un grand nombre par pur caprice. Ce dernier principe de détermination se manifeste assez par la diversité des Genres attribués à un même nom dans les divers âges de la même langue, & souvent dans le même âge: *alvus*, en latin, avoit été masculin dans l'origine, & devint ensuite féminin; en françois, *navire*, *doute*, qui étoient autrefois féminins sont aujourdhui masculins; *automne*, *foudre* sont encore des deux Genres.

Quoique la division des noms par Genres paroisse assez arbitraire; il semble pourtant qu'on y ait eu égard, du moins jusqu'à certain point, à la nature des êtres exprimés par les noms. De là vient que communément on a placé dans le même Genre tous les noms des êtres mâles ou réputés mâles; dans un autre Genre, tous ceux des êtres femelles ou réputés femelles; & que, si l'on a adopté un troisième Genre, on y a inséré peu de noms d'a-

nimaux, à moins que ces noms ne fassent abstraction du sexe. C'est ce qui a fait donner aux trois Genres les noms de *masculin*, de *féminin*, & de *neutre ;* & ce qui en a même fixé l'ordre tel qu'on l'expose ici, à raison des différents degrés de considération attachés à la différence des natures. CH. V.

Il résulte de là que, relativement aux noms, les Genres ne sont que les différentes classes dans lesquelles on les a rangés assez arbitrairement, pour servir à déterminer le choix des terminaisons des mots qui ont avec eux un rapport d'identité : & relativement à ces mots qui ont avec les noms un rapport d'identité, les Genres sont les diverses terminaisons qu'ils prennent dans le discours, pour être en concordance de Genre avec les noms leurs corrélatifs.

Ainsi parce qu'il a plû à l'usage de la langue latine que le nom *vir* (homme) fût du Genre masculin, que le nom *mulier* (femme) fût du Genre féminin, & que le nom *carmen* (poème) fût du Genre neutre : il faut que l'adjectif prenne avec le premier la terminaison masculine, *vir pius ;* avec le second, la terminaison féminine, *mulier pia ;* & avec le troisième, la terminaison neutre, *carmen pium. Pius*, *pia*, *pium*, c'est le même adjectif sous trois terminaisons différentes, parce qu'il exprime la même idée avec relation à des objets dont les noms sont de trois Genres différents.

Les corrélatifs des noms par rapport aux

Liv. III. Genres, ſont les pronoms, les verbes, & les adjectifs.

Les pronoms n'ont point de Genre fixe, c'eſt-à-dire, que ſous la même terminaiſon ils ſe rapportent aux différents Genres des noms des objets qu'ils repréſentent ſucceſſivement dans le diſcours. Ainſi ἐγώ en grec, *ego* en latin, *ich* en allemand, *io* en italien, *je* en françois, ſont maſculins dans la bouche d'un homme, & féminins dans celle d'une femme: σύ en grec, *tu* en latin, en italien, & en françois (ſauf la différence de prononciation), *du* en allemand, ſont maſculins ſi l'on parle à un être mâle, féminins ſi l'on parle à un être femelle, & neutres dans les langues qui comportent ce troiſième Genre, ſi le diſcours s'adreſſe à un être dont le nom ſoit du Genre neutre.

Il y a quelques langues où le pronom de la troiſième perſonne reçoit autant de formes qu'il y a de Genres uſités dans la langue; en françois, par exemple, *il* eſt maſculin, & *elle* féminin; en allemand *er* eſt maſculin, *ſie* eſt féminin, *es* eſt neutre. Les anglois ont fait plus; quoiqu'ils n'ayent pas admis de Genres pour les autres eſpèces de mots, ils ont les trois Genres au pronom direct de la troiſième perſonne; *hè* maſculin, pour les êtres mâles excluſivement à tout autre; *shè* féminin, pour les femelles ſeulement; *it* neutre, pour les êtres inanimés. Je l'ai déjà dit ailleurs (*c*), comme toutes ſortes d'objets peuvent être à

(*c*) *Liv.* II. *ch.* ij.

la troisième personne, c'est uniquement pour lever l'incertitude des applications, que l'idée principale du pronom est modifiée par l'idée accessoire du Genre, qui tient jusqu'à un certain point à la nature des êtres ; & la concordance grammaticale n'y a influé en rien. CH. V.

C'est dans la même vûe, d'éviter les applications équivoques, que les langues orientales ont admis la distinction des Genres, surtout à la troisième personne dans les modes personnels : les grecs, les latins, & nous-mêmes, n'avons pris aucune précaution pareille ; parce que nous avons pensé que la distinction seroit assez marquée ou par le pronom ou par quelque autre moyen.

Mais les adjectifs, partout où l'on a admis la distinction des Genres, y sont susceptibles d'autant de terminaisons génériques que la langue a adopté de Genres pour les noms. Ainsi parce qu'il a plû à l'usage de la langue latine de partager les noms en trois Genres, les adjectifs y sont susceptibles de trois terminaisons génériques, relatives à ces trois classes, afin qu'ils puissent se mettre en concordance de Genres avec les noms auxquels on les joint & sans lesquels ils ne peuvent subsister dans le discours.

Par une conséquence, qui est précisément l'inverse de ce principe, il faut reconnoître dans une langue autant de Genres des noms, que les adjectifs y ont reçu de terminaisons génériques différentes.

Il y a donc trois Genres en grec, en latin, en allemand ; puisque les adjectifs y ont trois terminaisons génériques :

M.	καλὸς,	*pulcher*,	schöner ;
F.	καλη,	*pulchra*,	schöne.
N.	καλον,	*pulchrum*,	schönes.

Il n'y a que deux Genres en italien, en espagnol, en françois ; puisqu'il n'y a que deux terminaisons génériques pour les adjectifs.

M.	Bello,	*hermoso*,	beau.
F.	Bella,	*hermosa*,	belle.

Mais il n'y a qu'un Genre, ou pour mieux dire, il n'y a point de Genres en anglois, puisque les adjectifs n'y ont qu'une terminaison invariable : *a beautiful man* (un bel homme), *a beautiful woman* (une belle femme).

» *Ce* est souvent substantif, dit M. du Marsais (*d*), c'est le *hoc* des latins ; alors, quoi » qu'en disent les grammairiens, *ce* est du Gen» re neutre : car on ne peut pas dire qu'il soit » masculin ni qu'il soit féminin «.

(*d*) Encyclop. au *mot* Ce.

Si l'usage n'a donné à nos adjectifs que deux terminaisons génériques, l'une pour le masculin & l'autre pour le féminin ; le mot *ce* doit être du Genre masculin, puisqu'on donne la terminaison masculine aux adjectifs qui s'y rapportent, comme *CE que j'avance est CERTAIN*. Quelles pouvoient donc être les vûes de notre illustre auteur, quand il prétendoit qu'on ne pouvoit pas dire de *ce* qu'il fût mas-

culin ni qu'il fût féminin? Si c'eſt parce que c'eſt le *hoc* des latins, comme il ſemble l'inſinuer; diſons donc auſſi que *temple* eſt neutre comme *templum*, que *montagne* eſt maſculin comme *mons*: l'influence de la langue latine ſur la nôtre doit être la même dans tous les cas pareils, ou plutôt elle eſt abſolument nulle dans celui-ci. De ce que *ce* ne déſigne ni un être mâle ni un être femelle, il ne s'enſuit pas davantage qu'il ne ſoit ni maſculin ni féminin; *bâton* n'exprime ni mâle ni femelle, & il eſt maſculin; *table* n'exprime ni mâle ni femelle, & il eſt féminin: c'eſt que la diſtinction des Genres n'eſt pas fondée excluſivement ſur celle des ſexes, & qu'elle ne ſe connoît dans les langues que par la différence des terminaiſons des adjectifs.

Juſqu'ici j'ai inſinué que les Genres appartiennent en propre aux noms, puiſque le Genre en eſt décidé par l'autorité de l'uſage, au lieu que les terminaiſons génériques des adjectifs ſont aſſujetties à la loi de la concordance. Les Genres tiennent donc à la ſignification ſpécifique des noms: & cette concluſion ſe confirme par cela même, que toutes les diſtinctions de Genres introduites dans les Grammaires particulières, ſe rapportent excluſivement aux noms; comme Genre *déterminé*, Genre *douteux*, Genre *commun*, Genre *épicène*, Genre *hétérogène*.

I. Les noms d'un Genre *déterminé* ſont ceux qui ſont fixés déterminément par l'uſage, ou

 au Genre masculin, comme *pater* (père) & *oculus* (œil); ou au Genre féminin, comme *soror* (sœur) & *mensa* (table); ou au Genre neutre, dans les langues qui ont admis ce Genre, comme *mare* (mer) & *templum* (temple.)

II. Les noms d'un Genre *douteux* sont ceux au contraire qui, sous la même terminaison, se rapportent tantôt à un Genre & tantôt à un autre, au gré de celui qui parle. Ainsi *dies* & *finis* en latin, *automne* & *foudre* en françois, sont tantôt masculins & tantôt féminins.

Ce n'étoit pas l'intention du premier usage de répandre des doutes sur le Genre de ces mots, quand il les a rapportés à différents Genres. Ceux qui sont effectivement douteux aujourdhui, & que l'on peut librement rapporter à un Genre ou à un autre, ne sont dans ce cas que parce qu'on ignore les causes qui ont occasionné ce doute, ou qu'on a perdu de vûe les idées accessoires qui originairement avoient été attachées au choix du Genre. L'usage primitif n'introduit rien sans cause dans les langues.

En latin, par exemple, *dies* avoit deux sens différents dans les deux Genres: au féminin il signifioit *un temps indéfini*, & au masculin, *un temps déterminé, un jour*. Asconius s'en explique ainsi (*e*): *DIES feminino Genere, TEMPUS; & ideò diminutivè DIECULA dicitur BREVE TEMPUS & MORA. DIES horarum duodecim Generis masculini est; unde*

(*e*) Act. I. contr. Verr. II. alit. 6.

HODIE dicimus, quaſi HOC DIE. En effet les compoſés de *dies* pris dans ce dernier ſens, ſont tous maſculins, *meridies, ſeſquidies*, &c. & c'eſt dans le premier ſens que Juvenal a dit, *longa dies igitur quid contulit*, c'eſt-à-dire, *longum tempus;* & Virgile, *multa dies, variuſque labor mutabilis ævi rettulit in melius.*

Finis au maſculin exprime les extrémités, les bornes d'une choſe étendue; *redeuntes inde Ligurum extremo fine*, Liv. Au féminin, il déſigne ceſſation d'être; *hæc finis Priami fatorum*, Virg.

Sal au neutre eſt dans le ſens propre, & au maſculin il ne ſe prend guère que dans un ſens figuré. On trouve dans l'Eunuque de Térence*; qui habet ſalem qui in te eſt;* & Donat fait là-deſſus la remarque ſuivante: *SAL neutraliter, condimentum; maſculinum, pro SAPIENTIA.*

En françois on dit *la garde du Roi*, en parlant de la totalité de ceux qui ſont actuellement poſtés pour garder ſa perſonne; & *un Garde du Roi*, en parlant d'un militaire aggrégé à cette troupe particulière de ſa maiſon, qui prend ſon nom de cette honorable commiſſion.

Poſte au maſculin, ſignifie un lieu particulier propre pour une occaſion de guerre, ou les ſoldats qu'on y a placés, ou un emploi quelconque: *poſte* au féminin, ſignifie la manière de voyager diligemment en changeant

 de chevaux préparés à cet effet d'eſpace en eſpace, ou la diſtance de deux lieues qui eſt le terme de la courſe des chevaux, ou la maiſon dans laquelle on trouve les chevaux & les voitures néceſſaires, ou le bureau des lettres que l'on envoye ou que l'on reçoit par la voie des courriers, ou enfin une ſorte de petite balle.

Pivoine au maſculin, c'eſt un oiſeau; au féminin, c'eſt une plante.

Cloaque au féminin, eſt un canal voûté, qui ſert à l'écoulement des immondices d'une ville; au maſculin, c'eſt le réceptacle de ces immondices, le terme où elles ſe dépoſent.

Couple au féminin, ſe dit de deux choſes de même eſpèce & de même nom; au maſculin, on ne le dit que du mari & de la femme, ou de deux amants.

La *Méthode latine* de P. R. remarque (*f*) que l'on confond quelquefois ces différences; & cela peut être vrai. Mais nous devons obſerver 1°. que cette confuſion eſt un abus, ſi l'uſage légitime de la langue ne l'autoriſe: 2°. que les poëtes ſacrifient quelquefois la juſteſſe à la commodité d'une licence, ce qui amène inſenſiblement l'oubli des premières vûes qu'on s'étoit propoſées dans l'origine: 3°. que les meilleurs écrivains ont égard autant qu'ils peuvent à ces diſtinctions délicates, ſi propres à enrichir une langue & à en caractériſer le génie: 4°. que, malgré leur attention, il peut quelquefois leur échapper

(*f*) Des Genres, *Rég.* 18. *Avert.*

des fautes, qui avec le temps ſont autorité, à cauſe du mérite perſonnel de ceux à qui elles ſont échappées. CH. V.

Voici un exemple qui, en confirmant cette dernière remarque, indiquera l'une des cauſes qui peuvent rendre douteux le Genre des noms. Boileau, dans pluſieurs éditions de ſon *Art poétique*, avoit dit (g) *Que votre ame & vos mœurs peints dans tous vos ouvrages;* attribuant à *mœurs* le Genre maſculin. Quand on lui fit appercevoir cette faute, il en convint ſur le champ, s'étonna fort qu'elle eût échappé ſi longtemps à la critique de ſes amis & des ſes ennemis, & corrigea le vers comme on le trouve dans les éditions poſthumes: *Que votre ame & vos mœurs peintes dans vos ouvrages.*

(g) Chant IV. 91.

Cette faute qui avoit ſubſiſté tant d'années ſans être apperçue, pouvoit l'être encore plus tard, & lorſqu'il n'auroit plus été temps de la corriger; la juſte célébrité de Boileau auroit pu en impoſer enſuite à quelque jeune écrivain qui l'auroit copié, pour l'être enſuite lui-même par quelque autre, s'il avoit acquis un certain poids dans la littérature: & voilà *mœurs* d'un Genre douteux, à l'occaſion d'une faute contre laquelle il n'y auroit eu d'abord aucune réclamation, parce qu'on ne l'auroit pas apperçue à temps.

Il eſt à préſumer que telle eſt en général l'origine de l'incertitude qu'il peut y avoir ſur le Genre des noms, qui n'ont pas des ſens

différents quand on les rapporte à des Genres différents. Mais l'usage, qui tend toujours à se rapprocher des vûes invariables de l'institution du Langage, parvient insensiblement à faire disparoître le doute & l'incertitude ; & à la fin il fixe un Genre déterminé à ces noms douteux & incertains. Le nom *équivoque*, par exemple, étoit d'un Genre douteux lorsque Boileau écrivoit,

Du langage françois bisarre hermaphrodite ;
De quel Genre te faire, *Équivoque maudite*,
Ou *maudit ?* Car sans peine aux rimeurs harsardeux
L'usage encor, je crois, laisse le choix des deux.

Mais depuis ce temps-là le doute a disparu ; le nom *équivoque* n'est plus que du genre féminin, & la nouvelle édition du *Dictionnaire de l'Académie*, en 1762, le décide ainsi. Il est probable qu'on a regardé ce mot comme originairement adjectif, & que comme tel on l'a rapporté au nom sousentendu *expression* ou *phrase ;* on le rapportoit peut-être anciennement à *mot*, qui est masculin. Mais les mots ne sont équivoques ordinairement que quand ils sont isolés, & alors ils ne servent de rien : dès qu'ils entrent dans une phrase, ils sont déterminés ; ou si l'équivoque subsiste encore, c'est la faute de la phrase.

III. Les noms d'un Genre *commun* sont des noms d'hommes ou d'animaux, qui, sous une même terminaison, expriment tantôt le mâle

& tantôt la femelle, & ſont, en conſéquence, tantôt du Genre maſculin & tantôt du Genre féminin. Tels ſont en latin *bos*, *ſus*, &c. on trouve *bos mactatus* & *bos nata*, *ſus immundus* & *ſus pigra*. Tel eſt en françois le nom *enfant*, puiſqu'on dit en parlant d'un garçon, *le bel enfant*, *mon cher enfant*, & en parlant d'une fille, *la belle enfant*, *ma chère enfant*.

On voit donc que, quand on emploie ces mots pour déſigner le mâle, l'adjectif corrélatif prend la terminaiſon maſculine ; & que, quand on indique la femelle, l'adjectif prend la terminaiſon féminine.

La juſteſſe & l'analogie exigeoient peut-être que le rapport réel au ſexe fût toujours caractériſé ou par des mots différents, comme en latin *aries* & *ovis*, & en françois *bélier* & *brebis* ; ou par les différentes terminaiſons d'un même mot, comme en latin *lupus* & *lupa*, & en françois *loup* & *louve*. Cependant on trouve, dans toutes les langues, des noms qui, ſous la même terminaiſon, ſont tantôt maſculins & tantôt féminins, ſelon qu'ils expriment le mâle ou la femelle.

Le mal n'eſt pas grand, puiſqu'après tout le mâle & la femelle ſont de la même eſpèce, au ſexe près. Mais au moins la préciſion, qu'il ſemble qu'on ait envisagée dans l'inſtitution des Genres, n'exigeoit-elle pas que l'on donnât aux adjectifs une terminaiſon qui, ſans être ni maſculine ni féminine, eût été relative au Genre commun, pour les occaſions où

l'on auroit indiqué l'espèce sans attention au sexe, comme quand on dit *l'homme est mortel, un loup a dévoré un enfant?* Dans le premier exemple les deux sexes sont compris indistinctement; dans le second, on fait abstraction du sexe soit du loup soit de l'enfant, quoiqu'en soi il soit très-déterminé.

IV. Les noms du Genre *épicène* sont des noms d'animaux, qui, sous une même terminaison, sont invariablement d'un même Genre déterminé, quoiqu'ils servent à exprimer les individus des deux sexes. C'est une autre espèce d'irrégularité, opposée encore à la précision qui a donné naissance à la distinction des Genres; & cette irrégularité vient sans doute de ce que les caractères du sexe n'étant pas, ou étant peu sensibles dans plusieurs animaux, on a décidé le Genre de leurs noms, ou par un pur caprice, ou par quelque raison de convenance puisée dans les connoissances qu'on avoit alors. Tels sont en françois les noms *aigle* (16), *renard*, toujours masculins; & les noms *tourterelle*, *chauve-souris*, toujours féminins pour les deux sexes: en latin au contraire, & ceci prouve bien l'indépendance & l'empire de l'usage, les noms corres-

(16) *Aigle* n'est masculin, que quand il signifie réellement l'oiseau, ou cette sorte de pupitre qui en a la figure; car en termes d'armoiries il est féminin, *l'aigle impériale*, & en parlant de l'enseigne des Romains on dit aussi *l'aigle romaine*.

pondants *aquila* & *vulpes* ſont toujours féminins; *turtur* & *veſpertilio* ſont toujours maſculins.

Il faut prendre garde de confondre le Genre commun & le Genre épicène. Les noms du Genre commun & ceux du Genre épicène conviennent également au mâle & à la femelle ſans changement dans la terminaiſon; voilà le caractère commun aux deux eſpèces. Mais on rapporte ou au maſculin ou au féminin les noms de la première eſpèce, ſelon qu'ils expriment déterminément ou le mâle ou la femelle: *bos* au maſculin, exprime le mâle; au féminin, la femelle; & ſi l'on ne veut indiquer que l'eſpèce ſans diſtinction de ſexe, *bos* eſt rapporté au maſculin, comme au plus noble des deux Genres compris dans l'eſpèce. Au contraire, les noms de la ſeconde eſpèce ne changent ni de terminaiſon ni de Genre, quelque ſens qu'on donne à leur ſignification: *vulpes*, toujours au féminin, ſignifie & l'eſpèce, & le mâle, & la femelle.

De là vient le nom d'*épicène* que les grammairiens ont donné à cette ſorte de Genre: c'eſt un mot grec, compoſé de la prépoſition ἐπὶ (*ſuprà*), & de l'adjectif κοινὸς (*communis*). Les noms épicènes ont en effet, comme les communs, une terminaiſon invariable & commune aux deux ſexes; mais ils ont de plus l'invariabilité du Genre, qui eſt toujours le même pour les deux ſexes.

V. La dernière claſſe des noms irréguliers

dans le Genre, eſt celle des *hétérogènes :* RR. ἕτερος (*autre*), & γένος (*Genre*). Ce ſont en effet ceux qui ſont d'un Genre au ſingulier & d'un autre au pluriel.

En latin, les uns ſont maſculins au ſingulier, & neutres au pluriel ; comme *ſibilus*, *tartarus*, plur. *ſibila*, *tartara :* les autres au contraire neutres au ſingulier, ſont maſculins au pluriel ; comme *cœlum*, *elyſium*, plur. *cœli*, *elyſii*.

Ceux-ci, féminins au ſingulier, ſont neutres au pluriel ; *carbaſus*, *ſupellex*, plur. *carbaſa*, *ſupellectilia :* ceux-là, neutres au ſingulier, ſont féminins au pluriel ; *delicium*, *epulum*, plur. *deliciæ*, *epulæ*.

Quelques-uns, maſculins au ſingulier, ſont maſculins & neutres au pluriel, ce qui les rend tout à la fois hétérogènes & douteux ; *jocus*, *locus*, plur. *joci* & *joca*, *loci* & *loca :* quelques autres, neutres au ſingulier, ſont au pluriel neutres & maſculins ; *frænum*, *raſtrum*, plur. *fræna* & *freni*, *raſtra* & *raſtri*.

Le nom *balneum*, neutre au ſingulier, eſt au pluriel neutre & féminin, *balnea* & *balneæ*.

Nous avons auſſi en françois nos noms hétérogènes, comme *amour*, *délice*, *orgue*. *Amour*, maſculin au ſingulier, eſt féminin au pluriel & ne ſignifie alors que la paſſion de l'amour, ou l'objet qu'on aime : *délice* & *orgue*, maſculins au ſingulier, ſont toujours féminins

minins au pluriel ſans aucune différence dans le ſens. CH. V.

Cette ſorte d'irrégularité vient probablement de ce que ces noms auront eu autrefois au ſingulier deux terminaiſons différentes, relatives ſans doute à deux Genres, & vraiſemblablement avec différentes idées acceſſoires, dont la mémoire s'eſt inſenſiblement perdue avec le ſouvenir de l'une des terminaiſons ſingulières, que le haſard aura fait diſparoître. C'eſt ainſi que nous connoiſſons encore la différence des noms féminins *malus* (pommier), *prunus* (prunier), & des noms neutres *malum* (pomme), *prunum* (prune); tandis que nous n'avons plus que des conjectures ſur la différence des mots *baculus* & *baculum*.

On peut encore enviſager la choſe ſous un autre aſpect. Le nom françois *œil* fait *yeux* au pluriel dans le ſens propre; mais on dit en architecture *des œils de bœuf*, pour ſignifier une ſorte de fenêtre: *ciel* fait pareillement *cieux* au pluriel dans le ſens propre; mais on dit *des ciels de lit*, & en peinture *des ciels* pour les nuages peints dans un tableau. Ne ſeroit-il pas poſſible que quelques noms qui, en d'autres langues, ont des terminaiſons & même des Genres différents au pluriel, comme *jocus*, qui fait *joci* & *joca*, les duſſent à de pareilles vûes? Comme en fait de Langage des vûes ſemblables amènent preſque toujours des procédés analogues; on eſt rai-

sonnablement fondé à croire, que des procédés analogues supposent à leur tour des principes semblables.

Cependant ces mots hétérogènes peuvent passer d'une langue dans une autre, sans autre cause que l'imitation; & il est probable que c'est ainsi qu'en françois *délice* est masculin comme *delicium* est neutre, & *délices* féminin comme *deliciæ*.

On voit que toutes ces distinctions sont telles, qu'elles ne tombent en effet que sur les noms, dont le Genre, indépendamment de toutes les vûes analytiques de l'énonciation, est toujours déterminé en soi, ou par la nature de l'objet énoncé, comme *pater* (père), *mater* (mère); ou par l'usage, comme *hortus* (jardin), *mensa* (table); ou par le choix libre de celui qui parle, comme en latin *torquis*, *silex*, & en françois *automne*, *foudre*.

Il en est au contraire des Genres, à l'égard des adjectifs, comme des nombres & des cas; ce sont des terminaisons différentes qu'ils prennent successivement, selon le Genre propre du nom auquel ils ont rapport, qu'ils imitent en quelque manière, & avec lequel ils s'accordent. Ainsi dans la phrase de Phèdre déjà citée, *Ad rivum eundem lupus & agnus venerant siti compulsi*; l'adjectif *eundem* a une inflexion masculine, pour s'accorder en Genre avec le nom *rivum* auquel il se rapporte; & l'adjectif *compulsi* a de même la-

terminaison masculine, pour s'accorder en Genre avec les deux noms *lupus* & *agnus* ses corrélatifs. Il en résulte donc encore que les adjectifs sont des mots qui présentent à l'esprit des êtres indéterminés ; & les noms, des mots qui présentent à l'esprit des êtres déterminés. CH. V.

Mais à travers la bizarrerie apparente de la distribution des noms en différents Genres, la distinction même de ces Genres, les dénominations qu'on leur a données dans toutes les langues qui les ont reçus, l'usage même des anglois & de quelques autres peuples à l'égard des pronoms directs de la troisième personne; tout cela indique assez clairement que, dans l'institution des Genres, on a prétendu avoir égard à la nature des êtres exprimés par les noms. Voilà donc ce qui caractérise les noms; & ce sont des mots qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée de leur nature.

Mais on a déjà vu que les pronoms présentent également à l'esprit des êtres déterminés; & cependant les Genres appartiennent en propre aux noms, & ne se trouvent dans les pronoms que par une sorte d'emprunt qui les fait varier selon la différence des noms auxquels ils se rapportent. Il faut donc conclure que les noms & les pronoms diffèrent entre eux par l'idée déterminative. On vient de voir que c'est dans les noms l'idée de la nature; & l'on verra bientôt que c'est dans les pronoms celle de la personne.

Liv. III. Je terminerois ici ce qui concerne les Genres, si une remarque de M. Duclos (*h*) n'exigeoit encore quelques réflexions. » L'institution ou la distinction des Genres, dit cet » illustre académicien, est une chose purement arbitraire, qui n'est nullement fondée » en raison, qui ne paroît pas avoir le moindre avantage, & qui a beaucoup d'inconvénients. «

(*h*) Rem. sur la *Gramm. génér.* II. v.

L'institution des Genres ne me paroît être ni sans modèle ni sans utilité. Les pronoms sont naturellement partagés en trois classes, à raison de la différence des personnes qui constituent l'idée déterminative de cette partie d'oraison : il étoit assez naturel de partager pareillement les noms en un certain nombre de classes, distinguées entre elles par la différence des natures qui constituent l'idée déterminative des noms. La parité qui est entre les noms & les pronoms, me semble autoriser suffisamment la division des uns pour servir de modèle à la division des autres.

Il est vrai que la distribution des noms en Genres n'a ni la même justesse ni la même précision, que celle des pronoms par les trois personnes ; que la distribution des noms est arbitraire, & que par là elle donne peu de prise au raisonnement pour être retenue. » Les grecs » & les latins avoient trois Genres ; nous » n'en avons que deux ; & les anglois n'en ont » qu'un. «

Si l'on conclut quelque chose contre l'insti-

tution des Genres, de l'arbitraire qui en a réglé la distribution & le partage ; on aura un titre pareil pour s'élever contre l'institution des cas, dont on sait que la division est aussi arbitraire que celle des Genres. Mais cet arbitraire même des Genres tient à l'origine de leur institution. Il auroit peut-être fallu classifier les êtres par les caractères qui les différencient : il y a, par exemple, les objets réels & les abstraits ; les réels sont corporels ou spirituels ; ceux-là sont artificiels ou naturels ; les naturels sont animaux, végétaux, minéraux ; les animaux sont mâles ou femelles, *&c.* Il n'y avoit qu'à distinguer les noms de la même manière, & donner à leurs corrélatifs des terminaisons adaptées à ces distinctions vraiment raisonnées. Les esprits justes auroient aisément saisi ces points de vûe : le peuple n'en auroit été embarrassé, que parce qu'il est peuple ; & peut-être ne l'eût-il pas été davantage, si même il l'eût été autant qu'il peut l'être d'une division presque entiérement arbitraire. CH. V.

Je conviens volontiers que ce systême auroit plus de justesse, plus de variété, que le systême reçu ; & que peut-être il plairoit davantage aux philosophes. Mais le Langage est pour tout le monde ; & il y a plus de peuple que de philosophes. D'ailleurs nous parlons comme nous avons entendu parler ; & cette imitation nous fait remonter jusqu'à l'origine du monde & du Langage, où l'on quintessen-

cioit moins qu'aujourdhui : si l'on s'attacha à quelques caractères naturels, on prit simplement les plus sensibles ; & la distinction des sexes fut la plus frappante.

Quant à l'utilité de l'institution des Genres, ils ne paroissent avoir été établis que pour rendre plus sensible la corrélation des noms & des adjectifs : & quand il seroit vrai que la concordance des nombres & celle des cas, dans les langues qui les ont admis, auroient suffi pour caractériser nettement ce rapport ; l'esprit ne peut qu'être satisfait de rencontrer dans la peinture des pensées un coup de pinceau qui lui donne plus de fidélité, qui le détermine plus sûrement, en un mot, qui éloigne plus infailliblement l'équivoque.

Cet accessoire étoit peut-être plus nécessaire encore dans les langues où la construction usuelle s'affranchit des lois du méchanisme fondamental, & que l'abbé Girard nomme *transpositives*. La corrélation de deux mots, souvent très-éloignés, seroit quelquefois difficilement apperçue sans la concordance des Genres, qui y produit d'ailleurs, pour la satisfaction de l'oreille, une grande variété dans les sons.

De toutes les manières d'indiquer la relation de l'adjectif au nom, la manière angloise, dira-t-on, est du moins la meilleure : elle n'a l'embarras d'aucune terminaison ; ni Genres, ni nombres, ni cas, ne viennent arrêter, par des difficultés factices, les progrès des

étrangers qui veulent apprendre cette langue, ou même tendre des pièges aux nationaux, pour qui ces variétés arbitraires ſont des occaſions continuelles de fautes. CH. V.

Il faut avouer qu'il y a bien de la vérité dans cette remarque, & qu'à parler en général, une langue débarraſſée de toutes les inflexions qui ne marquent que des rapports, ſeroit plus facile à apprendre que toute autre qui a adopté cette manière. Mais il faut avouer auſſi qu'elle pourroit bien être plus verbeuſe, moins préciſe, & moins harmonieuſe. Ajoûtons que les langues n'ont point été inſtituées pour être appriſes par les étrangers, mais pour être parlées dans la nation qui en fait uſage: que les fautes des étrangers ne peuvent rien prouver contre une langue: que les mépriſes des naturels ſont encore dans le même cas, parce qu'elles ne ſont qu'une ſuite ou d'un défaut d'éducation ou d'un défaut d'attention: enfin que reprocher à une langue ſes procédés, c'eſt reprocher à la nation ſon génie, la tournure de ſes idées, ſa manière de concevoir, les circonſtances où elle s'eſt trouvée le plus involontairement dans les différents temps de ſa durée; toutes cauſes qui ont ſur le Langage une influence irréſiſtible.

ARTICLE II.

Des Personnes.

(i) Liv. II. ch. ij.

On a vu ci-devant (*i*) que les Personnes sont les diverses relations que peut avoir à l'acte de la parole le sujet de la proposition; & c'est tout ce qu'il étoit alors nécessaire d'en savoir. Mais on donne aussi le nom de *Personnes* aux différentes terminaisons qui indiquent ces relations dans les verbes, & qui servent à mettre les verbes en concordance à cet égard avec leurs sujets. *Amo*, *amas*, *amat*; c'est le même verbe avec les terminaisons relatives aux trois différentes Personnes, pour le nombre singulier: *amamus*, *amatis*, *amant*; c'est encore le même verbe avec les trois terminaisons personnelles pour le nombre pluriel.

Il y a donc en effet quelque différence dans la signification du mot *Personne*, selon qu'il est appliqué au sujet du verbe, ou au verbe même. La Personne, dans le sujet, c'est sa relation à l'acte de la parole; dans le verbe, c'est une terminaison qui indique la relation du sujet à l'acte de la parole, & la concordance du verbe avec le sujet.

Cette différence de sens doit en mettre dans la manière de s'expliquer quand on rend compte de l'analyse d'une phrase: dans celle-ci, par exemple, *Nos autem viri fortes satis-*

fecisse videmur; il faut dire que *nos* est DE la première Personne du pluriel, & que *videmur* est A la première Personne du pluriel; *de* indique ici quelque chose de plus propre, de plus inhérent, de plus permanent; *à* marque quelque chose d'étranger, de plus accidentel, de moins nécessaire. Il faut dire, par la même raison, qu'un nom est DE tel genre, & qu'un adjectif est A tel genre: le genre est fixe dans les noms, & leur appartient en propre; il est variable & accidentel dans les pronoms & dans les adjectifs. CH. V.

Comme la différence des Personnes n'opère aucun changement dans la forme des sujets, & qu'elle n'influe que sur les terminaisons des verbes; cela a fait croire à Sanctius que les verbes seuls ont des Personnes, & que les noms n'en ont point, *sed sunt alicujus Personæ verbalis* (*k*). Il devoit donc raisonner de même sur les genres, puisque les terminaisons des noms sont invariables à cet égard; il devoit les déclarer propres aux adjectifs, puisqu'ils en font varier les terminaisons. Cependant, par une contradiction surprenante dans un homme si habile, il a pris sur ce dernier point une route toute opposée: il a regardé les genres comme appartenants aux noms, à l'exclusion des adjectifs; quoique l'immutabilité des sujets par rapport aux genres soit la même que par rapport aux Personnes, & que l'influence des genres sur les adjectifs soit la même que celle des Personnes sur les verbes.

(*k*) *Minerv.* I. xij

Mais, outre la contradiction des deux procédés de Sanctius; ils sont, chacun à part, également vicieux : & il n'a trouvé la vérité ni par l'un ni par l'autre.

De même que les genres sont, par rapport aux noms, différentes classes dans lesquelles les usages des langues les ont distribués ; & par rapport aux adjectifs, différentes terminaisons adaptées à la différence des classes de chacun des noms auxquels ont peut les rapporter : de même les Personnes sont, par rapport aux sujets, des points de vûe particuliers sous lesquels il est avantageux & nécessaire de les envisager en cette qualité ; & par rapport aux verbes, diverses terminaisons adaptées à ces divers points de vûe, afin de rendre l'énonciation plus claire par la concordance des verbes avec les sujets.

Or les usages de toutes les langues déposent unanimement, que l'une de ces trois relations à l'acte de la parole est déterminément & immuablement attachée à chaque pronom. Ainsi *ἐγώ* en grec, *ego* en latin, *ich* en allemand, *i* en anglois, *io* en italien, *je* en françois, expriment déterminément le sujet qui parle ou qui est censé parler de soi-même ; de quelque nature que soit ce sujet, réel ou abstrait, animé ou inanimé, mâle ou femelle : *σύ* en grec, *tu* en latin, en italien, & en françois (sauf la différence de prononciation), *du* en allemand, *thou* en anglois, marquent déterminément le sujet auquel on parle de lui-même : *&c.*

Les noms au contraire n'ont point de relation fixe à l'acte de la parole, c'eſt-à-dire, point de Perſonne fixe : ſous la même terminaiſon, ou ſous des terminaiſons différentes, ils ſont tantôt d'une Perſonne & tantôt d'une autre, ſelon l'occurrence. Ainſi dans cette phraſe, *Ego Joannes vidi*, le nom *Joannes* eſt de la première Perſonne par concordance avec *ego*, comme *ego* eſt du maſculin par concordance avec *Joannes :* le pronom *ego* détermine la Perſonne, qui eſt eſſenciellement vague dans *Joannes ;* comme le nom *Joannes* détermine la nature, qui eſt eſſenciellement indéterminée dans *ego.* Dans *tu Joannes vidiſti*, le même nom *Joannes* eſt de la ſeconde Perſonne par concordance avec *tu*, comme *tu* eſt du maſculin par concordance avec *Joannes : Joannes* en un mot exprime le ſujet à qui l'on parle de lui-même ; & en pareille occurrence, le nom prend quelquefois une terminaiſon adaptée à ce point de vûe, *domine* pour *dominus ;* c'eſt le vocatif. Dans *Joannes vidit*, le nom *Joannes* eſt de la troiſième Perſonne, parce ce qu'il exprime l'être dont on parle ſans lui adreſſer la parole. CH. V.

De même donc que, ſous le nom de genres, on a rapporté les noms à différentes claſſes qui ont leur fondement commun dans la nature des êtres ; on a pareillement, ſous le nom de Perſonnes, rapporté les pronoms à des claſſes différenciées par les diverſes relations des êtres à l'acte de la parole.

LIV. III. Les Perſonnes ſont à l'égard des pronoms, ce que les genres ſont à l'égard des noms; parce que l'idée de la relation à l'acte de la parole eſt l'idée caractériſtique des pronoms, comme l'idée de la nature eſt celle des noms.

L'idée de la relation à l'acte de la parole, qui eſt eſſencielle & préciſe dans les pronoms, eſt accidentelle & indéterminée dans les noms; comme l'idée de la nature, qui eſt eſſencielle & préciſe dans les noms, eſt accidentelle & indéterminée dans les pronoms.

Ainſi, comme les noms ſont des mots qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée de leur nature; de même les pronoms ſont des mots qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée de leur Perſonne, ou de leur relation à l'acte de la parole.

Les noms & les pronoms ſont également des mots déterminatifs; mais l'idée déterminative des noms eſt celle de la nature, & l'idée déterminative des pronoms eſt celle de la Perſonne : de manière que les êtres déterminés dans les noms par l'idée de leur nature, ſont ſuſceptibles de toutes les relations poſſibles à l'acte de la parole; & que réciproquement les êtres déterminés dans les pronoms par l'idée de leur relation à l'acte de la parole, peuvent être rapportés à toutes les natures.

Pour ce qui eſt des verbes, où les Perſonnes ne ſont que différentes terminaiſons relatives au rôle du ſujet, au moyen deſquelles on établit

la concordance entre le verbe & le ſujet; il est évident qu'à cet égard on peut dire encore, que ce ſont des mots qui préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés. Mais cette eſpèce de mot eſt la ſeule qui ait admis des terminaiſons perſonnelles; c'eſt donc celle qui a à l'acte de la parole un rapport plus marqué & plus néceſſaire, & celle, par conſéquent, qui doit déſigner les êtres par l'idée préciſe de l'exiſtence intellectuelle avec relation à un attribut: car voilà la matière de nos jugements, & nos jugements ſont les ſeuls objets de l'oraiſon. CH. V.

CHAPITRE VI.

Des Modes.

LES *Modes* ſont différentes formes introduites par l'uſage, pour caractériſer les différentes manières dont la ſignification ſpécifique du verbe peut être enviſagée. Or la ſignification ſpécifique du verbe conſiſte, comme on l'a vu (*l*), à préſenter à l'eſprit des êtres indéterminés, en les déſignant par l'idée préciſe de l'exiſtence intellectuelle avec relation à un attribut; & de là réſulte le ſyſtème général des temps, tel qu'il a été expoſé ci-devant. Les Modes doivent donc influer ſur le ſyſtème des temps, qui doit changer comme les CH. VI.

(*l*) *Liv.* II. *ch.* jv.

 points de vûe caractéristiques de chaque Mode; c'est à-dire, que chaque Mode doit avoir un système de temps qui lui soit propre.

On disoit anciennement *Mœuf* au lieu de *Mode;* le dernier me paroît moins éloigné de l'analogie de notre langue, & de l'étymologie commune des deux termes; *Modus* (manière).

On remarque dans les langues deux espèces générales de Modes: les uns sont *personnels*, & les autres *impersonnels*.

ARTICLE I.

Des Modes personnels.

Les Modes *personnels* sont ceux où le verbe reçoit des terminaisons relatives au rôle ou à la personne du sujet, & au moyen desquelles on le met en concordance avec le nom ou le pronom qui exprime le sujet. Or le sujet est susceptible lui-même de la diversité des nombres: chaque terminaison personnelle du verbe doit donc admettre encore autant de variations, que l'usage de la langue a admis de nombres différents.

Ainsi dans les langues qui ont admis trois nombres, comme le grec, le polonois, *&c.* les Modes personnels peuvent avoir à chaque temps trois personnes au singulier, trois au duel, & trois au pluriel. Dans les idiômes qui n'admettent que deux nombres, comme

le latin, le françois, & la plûpart des autres, les Modes perſonnels ont ſeulement trois perſonnes au ſingulier, & trois au pluriel de chaque temps.

Comme les perſonnes ne ſont dans les ſujets, que leurs relations déterminées à l'acte de la parole; & que tout acte de la parole doit produire une propoſition, pour être l'expreſſion d'un jugement intérieur: les Modes perſonnels ſont donc ceux qui ſervent à conſtituer des propoſitions, & qui renferment ce que les logiciens en appellent la copule, & ce que j'en appellerois plus volontiers l'eſſence ou l'ame; puiſque c'eſt ſeulement dans ces Modes que le verbe prend des formes relatives au ſujet conſidéré comme ſujet.

Je me fixerai ici aux Modes de la langue françoiſe, afin d'éviter les embarras d'une comparaiſon trop compliquée: ceux qui entendront d'autres langues, y appliqueront aiſément les principes que je vais expoſer. Or nous avons en françois quatre Modes perſonnels, qui ſont l'*Indicatif*, l'*Impératif*, le *Suppoſitif*, & le *Subjonctif*.

§. I. *INDICATIF*. L'*Indicatif* eſt un Mode perſonnel qui ſert à indiquer purement & directement l'exiſtence intellectuelle d'un ſujet avec relation à un attribut.

Je dis premiérement que ce Mode indique *purement* l'exiſtence intellectuelle d'un ſujet; pour marquer qu'il exclut toute autre idée acceſſoire qui n'eſt pas néceſſairement compri-

Liv. III. ſe dans la ſignification eſſencielle du verbe. C'eſt ce qui diſtingue ce Mode de tous les autres Modes perſonnels; parce qu'ils ajoûtent tous à la ſignification générale du verbe, quelque autre idée qui y eſt acceſſoire, & qui eſt la caractériſtique de chaque Mode. De là vient que, dans quelque langue que ce ſoit, l'Indicatif admet toutes les eſpèces de temps autoriſées par l'uſage de cet idiôme, & qu'il eſt le ſeul Mode aſſez communément qui les admette tous.

Je dis en ſecond lieu que l'Indicatif marque *directement* l'exiſtence intellectuelle d'un ſujet; pour faire entendre qu'il eſt deſtiné à l'expreſſion immédiate de la penſée principale que l'on ſe propoſe de manifeſter. C'eſt une propriété qui lui eſt commune avec l'impératif & le ſuppoſitif, comme on le verra dans un moment; parce que ces Modes ſervent, auſſi bien que l'Indicatif, à l'expreſſion immédiate de la penſée principale : mais ces trois Modes directs ſont diſtingués par là du ſubjonctif, parce que celui-ci ne conſtitue que l'expreſſion d'un jugement acceſſoire & ſubordonné au principal. De là vient que Scaliger qualifie l'Indicatif (*m*), *ſolus Modus aptus ſcientiis, ſolus pater veritatis;* parce qu'il le regardoit comme le ſeul Mode direct & pur.

(*m*) *De cauſis ling. Lat.* cap. 116.

C'eſt ſurtout à l'Indicatif que le verbe eſt employé ſelon ſa ſignification eſſencielle & fondamentale; & c'eſt pour cela que Lancelot dit (*n*) que l'affirmation eſt la principale ſignification

(*n*) Gramm. gén. II. *xiij.*

ſignification du verbe, celle qu'il a à l'Indicatif. C'eſt à ce Mode que la ſignification générale du verbe eſt directe & pure, c'eſt-à-dire, dégagée de toute autre idée acceſſoire: mais elle ſubſiſte toujours avec les idées acceſſoires qu'elle admet dans les autres Modes; comme la ſignification du nom, directe & ſimple au nominatif, qui eſt un cas direct, ſubſiſte toujours dans les autres cas, où elle eſt modifiée par différentes idées acceſſoires.

Pour achever de faire connoître l'Indicatif, il n'eſt plus queſtion que de montrer le ſyſtème des temps qu'il admet; c'eſt celui que j'ai analyſé ci-devant (*o*). J'y joindrai les exemples des trois verbes *chanter*, *arriver*, *ſe révolter*: le premier emprunte l'auxiliaire *avoir* dans ſes prétérits; le ſecond, l'auxiliaire *être*; & le troiſième, nommé pronominal à cauſe de la double répétition du ſujet par le pronom, diffère des deux autres dans la formation de ſes prétérits comparatifs. Je n'indiquerai que la première perſonne du ſingulier de chaque temps, afin de les rendre ſenſibles: j'omets les autres, parce qu'on les ſuppléera aiſément, & que d'ailleurs ce n'eſt pas ici une Grammaire françoiſe.

(*o*) *Liv.* II. *ch.* IV. *art.* 3.

Système des Temps de l'Indicatif.

					I.		II.		III.	
Présents.		Indéfini.			*Je chante.*		*J'arrive.*		*Je me révolte.*	
		Définis.	Antrs.	ſimple.	*Je chantois.*		*J'arrivois.*		*Je me révoltois.*	
				périodique.	*Je chantai.*		*J'arrivai.*		*Je me révoltai.*	
			Postr.		*Je chanterai.*		*J'arriverai.*		*Je me révolterai.*	
Prétérits.	Positifs.	Indéfini.			*J'ai*		*Je ſuis*		*Je me ſuis*	
		Définis.	Antrs.	ſimple.	*J'avois*	*chanté.*	*J'étois*	*arrivé, vée.*	*Je m'étois*	*révolté, tée.*
				périodique.	*J'eus*		*Je fus*		*Je me fus*	
			Postr.		*J'aurai*		*Je ſerai*		*Je me ſerai*	
	Comparatifs.	Indéfini.			*J'ai eu*		*J'ai été*		*Je me ſuis eu*	
		Définis.	Antrs.	ſimple.	*J'avois eu*	*chanté.*	*J'av. été*	*arrivé, vée.*	*Je m'étois eu*	*révolté, tée.*
				périodique.	*J'eus eu*		*J'eus été*		*Je me fus eu*	
			Postr.		*J'aurai eu*		*J'aur. été*		*Je me ſerai eu*	
	Prochains.	Indéfini.			*Je viens*	*de chanter.*	*Je viens*	*d'arriver.*	*Je viens*	*de me révol-ter.*
		Déf.	Antr.		*Je venois*		*Je venois*		*Je venois*	
			Postr.		*Je viendrai*		*Je vien-drai*		*Je viendrai*	
Futurs.	Positifs.	Indéfini.			*Je dois*	*chanter.*	*Je dois*	*arriver.*	*Je dois*	*me révolter.*
		Déf.	Antr.		*Je devois*		*Je devois*		*Je devois*	
			Postr.		*Je devrai*		*Je devrai*		*Je devrai.*	
	Proch.	Indéfini.			*Je vais*	*chanter.*	*Je vais*	*arriver.*	*Je vais*	*me ré-volter.*
		Déf. Antr.			*J'allois*		*J'allois*		*J'allois*	

CH. VI.

§. 2. *IMPÉRATIF.* L'*Impératif* eſt un Mode perſonnel, qui, en énoncant directement l'exiſtence intellectuelle d'un ſujet avec relation à un attribut, y ajoûte l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle ou qui eſt cenſé parler.

Ce Mode eſt perſonnel : cependant il n'a dans aucune langue la première perſonne du ſingulier, parce que, comme le remarque Lancelot (*p*), on ne ſe commande point proprement à ſoi-même ; ou plutôt parce que, quand on ſe notifie à ſoi même la volonté que l'on a de faire quelque choſe, on ſe diviſe, pour ainſi dire, en deux perſonnes dont l'une parle à l'autre ; *Benedic anima mea Domino ;* (*q*) & alors celle à qui l'on parle eſt la ſeconde.

(*p*) Gramm. génér. II. *xvj.*

(*q*) *Pſ.* 102. & 103.

L'abbé Girard prétend (*r*) que *l'uſage n'a point fait dans nos verbes de Mode impératif*, parce qu'il ne caractériſe l'idée acceſſoire *de commandement, à la première & ſeconde perſonne, que par la ſuppreſſion des pronoms dont le verbe ſe fait ordinairement accompagner, & à la troiſième par l'addition de la particule* que.

(*r*) Vrais principes, *Diſc.* viij. *Tom.* II. *pag.* 13.

J'avoue que nous n'avons pas de troiſième perſonne impérative ; que nous employons pour cela celle du temps correſpondant du ſubjonctif, *qu'il liſe*, *qu'il ait lu ;* & qu'alors il y a néceſſairement une ellipſe, par le ſupplément de laquelle on rend raiſon du ſubjonctif, comme s'il y avoit, par exemple, (je veux) *qu'il liſe*, (je déſire) *qu'il ait lu*.

 En cela nous imitons les latins, qui font souvent le même usage, non seulement de la troisième, mais même de toutes les personnes du subjonctif, & qui ne peuvent en rendre raison que par le même principe.

Mais pour ce qui concerne la seconde personne du singulier & les deux premières du pluriel ; la suppression même des pronoms, qui sont nécessaires partout ailleurs, me paroît être une forme caractéristique du sens impératif, & suffire pour constituer un Mode particulier.

Si l'on en croit nos grammairiens, même les plus philosophes & les plus modernes, notre Impératif n'a qu'un seul temps; le P. Buffier le nomme seulement *temps impératif*, & les autres l'appellent *présent* ou *futur*. L'abbé Regnier est le seul qui ait donné deux temps à ce Mode, un présent & un futur : le présent, dans son système, est *lis*, *lisons*, *lisez ;* le futur, *tu liras*, *il lira*, *nous lirons*, *vous lirez*, *ils liront* (*s*).

(*s*) Gramm. franç. *in*-12. *p*. 340. *in*-4. *p*. 357.

Mais il est évident en soi, & avoué par cet auteur même, que ce qu'il donne pour le futur de l'Impératif ne diffère en rien de ce qu'il appelle le futur simple de l'indicatif, & qui en est, dans mon système, le présent postérieur; il n'en diffère en rien, qu'en ce qu'il est, dit-il, employé à un autre usage. Il me semble que c'est une grande raison pour conclure que ce temps ne peut appartenir à l'Impératif, puisqu'il appartient de droit & sans

aucun changement à l'indicatif : & quelque oppoſée que ma logique pût paroître à celle de l'académicien, j'étayerois cette concluſion par le même principe dont il a fait le fondement de la ſienne ; ſavoir » Que dans les temps » des verbes, il ne faut pas ſeulement avoir » égard à la ſignification, mais qu'il faut auſſi » faire attention à la forme grammaticale. « Or la forme eſt ici abſolument une, & par une conſéquence qui me paroît néceſſaire, le temps eſt pareillement un ; en ſorte qu'appartenant eſſenciellement à l'indicatif, il n'eſt pas poſſible de l'attribuer encore à l'Impératif.

Il y a d'ailleurs une erreur de fait, à croire que le préſent poſtérieur de l'indicatif ſoit jamais employé dans le ſens impératif. Ce temps, comme tous ceux de l'indicatif, eſt eſſenciellement éloigné de toute idée acceſſoire étrangère à la ſignification fondamentale du verbe, & par conſéquent de l'idée impérative. Si on l'emploie donc quelquefois pour celui de l'Impératif ; c'eſt ſi peu dans le ſens impératif, que c'eſt au contraire pour faire diſparoître ce ſens acceſſoire, ou par énergie ou par euphémiſme. On s'abſtient de la forme impérative par énergie, quand l'autorité de celui qui parle eſt ſi grande, ou quand la juſtice ou la neceſſité de la choſe eſt ſi évidente, qu'il ſuffit de l'indiquer pour en attendre l'éxécution & pour affirmer qu'elle aura lieu : *Dominum Deum tuum* ADORABIS, *& illi ſoli* SERVIES (*t*) ; pour *adora* ou *adora-*

(*t*) *Matth.* iv. 10.

 to, servi ou *servito*. On s'abstient de la forme impérative par euphémisme, ou afin d'adoucir, par un principe de civilité, l'impression de l'autorité réelle, ou afin d'éviter, par un principe d'équité, le ton impérieux qui ne peut convenir à un homme qui prie.

Les latins ont introduit, dans leur Impératif même, deux formes différentes qui tiennent à peu près à une distinction de cette espèce, quoique bien des grammatistes & des rudimentaires ayent rapporté l'une au présent & l'autre au futur; ce sont *lege* & *legito*. Mais il est certain que ces deux formes différentes expriment la même relation temporelle, puisqu'on les trouve réunies dans les mêmes phrases, pour y exprimer le même sens à cet égard, ainsi que l'observe la *Méthode latine* de P. R. (*u*).

(*u*) Rem. sur les Verbes, *ch.* II. *art.* V.

Aut si es dura, NEGA; sin es non dura, VENITO. Prop.
Et potum pastas AGE Tityre, & inter agendum,
Occursare capro (cornu ferit ille) CAVETO. Virg.

Ce n'est donc point de la différence des relations temporelles, que vient celle de ces deux formes également impératives: il est bien plus vrai-semblable qu'elles n'ont d'autre destination que de caractériser en quelque sorte l'espèce de volonté qui anime celui qui parle. Je crois, par exemple, que *lege* exprime une simple exhortation, un conseil, un avertissement, une prière même; ou tout au plus, de la part de l'autorité, un consentement,

une ſimple permiſſion, une tolérance : & que *legito* marque un commandement exprès & abſolu, ou du moins une exhortation ſi preſſante qu'elle ſemble exiger l'exécution auſſi impérieuſement que l'autorité même. Dans le premier cas, celui qui parle eſt ou un ſubalterne qui prie, ou un égal qui donne ſon avis ; s'il eſt ſupérieur, c'eſt un ſupérieur plein de bonté qui conſent à ce que l'on déſire, ou qui, par ménagement, déguiſe les droits de ſon autorité ſous le ton d'un égal qui conſeille ou d'un ami qui avertit. Dans le ſecond cas, celui qui parle eſt un maître qui veut abſolument être obéi, ou un égal qui veut rendre bien ſenſible le déſir qu'il a de l'exécution, en imitant le ton impérieux qui ne ſouffre point de délai. Ceci n'eſt qu'une conjecture ; mais elle trouve bien de la probabilité dans les paſſages mêmes que l'on vient de citer.

Aut ſi es dura, NEGA ; c'eſt comme ſi Properce avoit dit : » Si vous avez de la dureté » dans le caractère, & ſi vous conſentez vous-» même à paſſer pour telle, il faut bien que » je conſente à votre refus, *nega* : « ſimple conceſſion. *Sin es non dura, VENITO ;* prière urgente, qui approche du commandement abſolu, & qui en imite le ton impérieux : c'eſt comme ſi l'auteur avoit dit : » Mais ſi » vous ne voulez point avouer un caractère ſi » odieux, ſi vous prétendez être ſans repro-» che à cet égard ; il vous eſt indiſpenſable » de venir, il faut que vous veniez, *venito.* «

Liv. III. C'est la même chose dans les vers de Virgile. *Et potum pastas* AGE *Tityre:* ce n'est ici qu'une simple instruction, le ton en est modeste, *age*. Mais quand il s'intéresse pour Tityre, qu'il craint pour lui quelque accident, il élève le ton, afin de donner à son avis plus de poids & par là plus d'efficacité; *occursare capro* CAVETO *: cave* seroit plus foible & moins honnête, parce qu'il marqueroit trop peu d'intérêt; il faut quelque chose de plus pressant, *caveto*. C'est le ton même de la loi: *Ad Divos* ADEUNTO *castè* (*x*).

(*x*) Cic. II. *de leg.* VIII. alit. 19.

Ces deux formes impératives des latins n'empêchoient pas qu'ils ne pussent encore y substituer, comme nous & pour la même fin, le présent postérieur de l'indicatif, en sorte que les écrivains délicats avoient à cet égard de quoi satisfaire le goût le plus épuré. Ce n'est pas qu'en cela même il ne soit souvent arrivé, ce qui arrive d'ordinaire au sujet de tous les synonymes, que l'on choisit plutôt pour la satisfaction de l'oreille que pour celle de l'esprit, ou du moins pour contenter l'esprit par une autre vûe que celle de la précision & de la justesse.

Mais puisque, dans la langue latine, dans la françoise, & dans presque toutes les autres, on remplace souvent la forme reconnue pour impérative, par une autre purement indicative; il s'ensuit donc que ces deux formes expriment une même relation temporelle, & doivent prendre, chacune dans le Mode qui

lui eſt propre, la même dénomination de pré- ſent poſtérieur. CH. VI.

Non ſeulement les grecs emploient ſouvent le préſent poſtérieur de l'indicatif pour celui de l'Impératif; ils ont encore la liberté d'uſer réciproquement du préſent poſtérieur de l'Impératif pour celui de l'indicatif: οἶσθ' οὖν ὃ δρᾶσον, pour δράσεις; Eurip. littéralement, *ſcis ergo quid fac*, pour *facies;* (vous ſavez donc ce que vous ferez?)

J'ajoûterai ici une remarque, tirée de l'analogie de la formation des temps: c'eſt qu'il en eſt de celui que je nomme préſent poſtérieur de l'Impératif comme de ceux des autres Modes qui ſont reconnus pour des préſents en latin, en allemand, en italien, en eſpagnol, en françois, & en bien d'autres idiômes; il eſt dérivé de la même racine immédiate qui eſt excluſivement propre aux préſents; ce qui devient, pour ceux qui entendent les droits de l'analogie, une nouvelle raiſon d'inſcrire dans la claſſe des préſents le temps impératif dont il s'agit.

	INDICATIF.				IMPÉRATIF.
PRÉS.	INDÉF.	ANTÉRIEUR.		POSTR.	
		SIMPLE.	PÉRIOD.		
LAT.	*Laudo*	*Laudabam.*	* * *	*Laudabo.*	*Lauda, ato.*
ALLEM.	*Ich lobe.*	*Ich lobete.*	* * *	* * *	*Lobe.*
ITAL.	*Lodo.*	*Lodávo, va.*	*Lodai.*	*Loderò.*	*Lodà.*
ESP.	*Alabo.*	*Alabava.*	*Alabé.*	*Alabaré.*	*Alaba.*
FRANÇ.	*Je loue.*	*Je louois.*	*Je louai.*	*Je louerai.*	*Loue.*

LIV. III. Ce temps de l'Impératif eſt regardé comme futur par les grammairiens hébreux, c'eſt-à-dire, comme préſent poſtérieur; & l'on ſe ſert des perſonnes de celui de l'indicatif pour remplacer celles qui manquent à l'Impératif.

Si nos grammairiens avoient donné aux analogies l'attention qu'elles exigent; ils auroient trouvé dans notre langue un prétérit impératif, dont je ne ſache pas qu'aucun grammairien ait fait mention, ſi ce n'eſt M. l'abbé de Dangeau, qui l'a montré dans ſes Tables, mais qui ſemble l'avoir oublié dans l'explication qu'il en donne enſuite (*y*). On avoit pourtant l'exemple de la langue grecque; & la facilité que nous avons de la traduire littéralement dans ces circonſtances, devoit montrer ſenſiblement dans nos verbes ce prétérit de l'Impératif.

(*y*) Opuſc. ſur la langue fr.

Mais on ne commande pas, dit-on, les choſes paſſées ni les préſentes; & le commandement ne peut tomber que ſur ce qui doit s'exécuter enſuite : comment donc pourroit-il y avoir un prétérit à l'Impératif, qui eſt un Mode de commandement? CH. VI.

Cette objection eſt ſpécieuſe; mais elle a bien des défauts : 1°. elle prétend fermer les yeux ſur ce que l'uſage le plus fréquent nous montre tous les jours dans notre langue, & qui eſt avoué pour la langue grecque; 2°. elle tient à des notions fauſſes des temps; 3°. elle donne du Mode impératif une idée qui n'eſt pas plus vraie. Reprenons.

1°. Il eſt certain que nous avons à l'Impératif un temps compoſé comme les prétérits de l'indicatif, & qui en a plus que l'analogie matérielle. L'auteur de la *Lettre ſur les ſourds & muets*, traduit ainſi (z) un paſſage d'Epictète, pour ſe rapprocher du ſens littéral : » Homme *aye* d'abord *appris* ce que c'eſt que » la choſe que tu veux être : *aye étudié* tes » forces & le fardeau : *aye vu* ſi tu peux l'a» voir ſupporté : *aye conſidéré* tes bras & tes » cuiſſes : *aye éprouvé* tes reins, ſi tu veux être » quinquertion ou lutteur. « Il eſt certain que cet auteur ne ſe feroit pas aviſé des temps compoſés qu'il emploie ici dans le ſens & au Mode impératif, ſi d'une part il ne s'étoit cru autoriſé par l'uſage même de notre langue, & ſi d'autre part il n'avoit été perſuadé que ce tour le rapprochoit du tour original de la langue grecque.

(z) *Pag.* 84.

LIV. III. me Mode, de pouvoir être remplacé par le prétérit de l'indicatif qui convient à l'époque désignée actuellement par l'impératif. Dans cette phrase, par exemple, *AYEZ LU ce livre quand je reviendrai*, où *ayez lu* est au prétérit postérieur; on peut employer le prétérit postérieur de l'indicatif, & dire, *VOUS AUREZ LU ce livre quand je reviendrai.* Dans cette autre, *AYE GARDÉ la maison, ne TE SOIS pas ENIVRÉ, que m'importe?* dans laquelle les verbes impératifs sont au prétérit actuel; on peut y substituer le prétérit actuel de l'indicatif, & dire, *TU AS GARDÉ la maison; TU ne T'ES pas ENIVRÉ, que m'importe.* Cette substitution est une confirmation de la nature que j'assigne aux temps de notre Impératif; & par rapport au prétérit, elle a les mêmes principes que pour le présent: c'est énergie ou euphémisme, quand on s'attache à la précision; c'est harmonie, quand on fait moins d'attention aux idées accessoires différencielles.

SYSTÈME DES TEMPS DE L'IMPÉRATIF.

	I.	II.	III.
PRÉSENT *DÉFINI*, *POSTR.*	*Chante.*	*Arrive.*	*Révolte-toi.*
PRÉTÉRIT *INDÉFINI.*	*Aye chanté.*	*Sois arrivé, vée.*	* * *

Les verbes pronominaux n'ont pas le prétérit indéfini à l'Impératif, ſi ce n'eſt avec la négation, comme dans l'exemple ci-deſſus, *ne te ſois pas enivré :* mais on ne diroit pas ſans négation, *te ſois enivré ;* il faudroit prendre un autre tour. C'eſt pour cela qu'il y a ici des aſtériſmes à la place du troiſième exemple. CH. VI.

On pourroit peut-être croire que ce ſeroit un Impératif, ſi l'on diſoit, *te ſois-tu enivré pour la dernière fois !* Mais le pronom *tu* au vocatif nous avertit aſſez que c'eſt ici un autre Mode ; parce qu'on ne l'exprime jamais avec nos Impératifs, & que c'eſt même ce qui en conſtitue la forme diſtinctive.

Je terminerai ce qui concerne ce Mode par deux obſervations, dont l'une m'eſt fournie par la *Méthode latine* de P. R. & l'autre par M. le Préſident de Broſſes.

1°. Comment ſe peut-il faire qu'il y ait un Impératif dans les verbes paſſifs, vu que ce qui nous vient des autres ne ſemble pas aſſez dépendre de nous-mêmes pour nous être commandé ? L'auteur répond que c'eſt que la diſpoſition & la cauſe en eſt ſouvent en notre pouvoir ; & qu'ainſi l'on dira *amator ab hero*, c'eſt-à-dire, *faites ſi bien que votre maître vous aime.*

Il me ſemble que la définition que j'ai donnée de ce Mode, fournit à cette queſtion une réponſe plus ſatisfaiſante & plus directe. La forme impérative ajoûte à la ſignification

Liv. III. principale du verbe l'idée accessoire de la volonté de celui qui parle; & de quelque cause que puisse dépendre l'effet qui en est l'objet, il peut le désirer & exprimer ce désir. Il n'est pas nécessaire à l'exactitude grammaticale, que les pensées que l'on se propose d'exprimer ayent l'exactitude morale; on en a trop de preuves dans une foule de livres très-bien écrits, & en même temps très-éloignés de cette exactitude morale que des écrivains sages ne perdent jamais de vûe.

2°. Pour ce qui est de la remarque de M. le Président de Brosses, c'est que, selon Leibnitz (*a*), la vraie racine des verbes est dans l'Impératif, au présent postérieur. Ce temps en effet est fort souvent mono-syllabe dans la plupart des langues; & lors même qu'il n'est pas mono-syllabe, il est moins chargé qu'aucun autre des additions terminatives qu'exigent les différentes idées accessoires, & qui peuvent empêcher qu'on ne discerne la racine première du mot.

(*a*) *Otium hanoverianum*, p. 427.

§. 3. *Suppositif.* Le *Suppositif* est un Mode personnel, qui, en énonçant directement l'existence intellectuelle d'un sujet avec relation à un attribut, y ajoûte l'idée accessoire d'hypothèse ou de supposition.

Ce Mode est personnel, parce qu'il reçoit dans chacun de ses temps les terminaisons personnelles qui servent à caractériser, par la concordance, l'application actuelle du verbe

à

à tel ou tel ſujet déterminé : *je lirois*, *tu lirois*, *il liroit*, *nous lirions*, *vous liriez*, *ils liroient*. CH. VI.

Ce Mode eſt direct, parce qu'il peut conſtituer par lui-même la propoſition principale ou l'expreſſion immédiate de la penſée : *je lirois volontiers cet ouvrage*.

Mais ce Mode, perſonnel & direct comme l'indicatif & l'impératif, n'eſt point pur comme le premier ; il eſt mixte comme le ſecond, en ce qu'il ajoûte à la ſignification fondamentale du verbe une idée acceſſoire : ce qui le diſtingue de l'impératif, c'eſt que cette idée acceſſoire qui le caractériſe eſt une idée d'hypothèſe & de ſuppoſition ; il n'énonce l'exiſtence que dépendamment d'une ſuppoſition particulière : *je lirois volontiers cet ouvrage*, *ſi je l'avois*.

Parce que ce Mode eſt direct, quelques-uns de nos grammairiens en ont regardé les temps comme appartenants au Mode indicatif. M. Reſtaut en admet deux à la fin de l'indicatif : l'un qu'il appelle *conditionnel préſent*, comme *je ferois* ; & l'autre qu'il nomme *conditionnel paſſé*, comme *j'aurois fait*. Le P. Buffier les rapporte auſſi à l'indicatif, & il les appelle des temps *incertains*.

Mais il eſt évident que c'eſt confondre un Mode qui n'exprime l'exiſtence que d'une manière conditionnelle, avec un autre qui l'exprime d'une manière abſolue ; & le premier de ces grammairiens ſemble le recon-

 tes entre elles dans la nôtre, à moins qu'on ne suppose cette langue absolument barbare & informe.

Je sais bien qu'on objectera que les latins se servent des mêmes temps du subjonctif pour les phrases directes & pour les phrases obliques; & je conviens moi-même de la vérité du fait. Mais je réponds que cela ne se fait qu'au moyen d'une ellipse, dont le supplément ramène toujours les temps dont il s'agit à la signification du subjonctif: *Illud si* ***SCISSEM***, *ad id meas litteras* ***ACCOMMODASSEM***, Cic. c'est-à-dire analytiquement, *Si* (res fuerat ita ut) ***SCISSEM*** *illud*, (res erat ita ut) ***ACCOMMODASSEM*** *litteras meas ad id*; (si la chose avoit été de manière que je l'eusse su, la chose étoit de manière que j'y eusse adapté ma lettre). On voit, même dans la traduction littérale, que je n'ai employé aucun temps du Suppositif françois, parce que le tour analytique m'en a dispensé. Les latins, privés du Mode suppositif, ont été forcés d'adopter la circonlocution analytique; mais d'autre part, pour n'être pas diffus, ils n'en ont conservé que l'empreinte, en gardant le subjonctif & supprimant le reste, parce que le supplément de l'ellipse est suffisamment indiqué par le *si* même, &, comme on le verra bientôt, par la nature même du Mode subjonctif.

Quoique nous ayons le Mode suppositif, notre usage a pourtant autorisé l'imitation du tour latin; & au lieu de dire simplement, *si*

je l'avois ſu, j'y aurois adapté ma lettre, nous pouvons dire, *ſi je l'euſſe ſu, j'y euſſe adapté ma lettre:* mais c'eſt, comme en latin, une véritable ellipſe, puiſque *j'euſſe ſu* & *j'euſſe adapté* ſont en effet du Mode ſubjonctif, qui, ainſi qu'on va le dire, ſuppoſe une conjonction & une propoſition principale dont le verbe doit être à un Mode direct.

Ceux de nos grammairiens qui ont rapporté à l'indicatif les temps de notre Suppoſitif, ſont encore tombés dans une autre erreur, qui eſt démontrée par la remarque précédente : ils y réuniſſent comme différentes expreſſions du même temps *j'aurois fait* & *j'euſſe fait;* ce qui eſt confondre le direct & l'oblique, & ſuppoſer fauſſement qu'il n'y a aucune différence entre des phraſes ſynonymes.

C'eſt encore la même choſe en latin lorſqu'il s'agit du temps appelé communément imparfait du ſubjonctif. Quand Ovide dit, *Si* POSSEM, *ſanior* ESSEM; c'eſt au lieu de dire avec la périphraſe analytique, *Si* (res erat ita ut) POSSEM, (res eſt ita ut) ESSEM *ſanior;* (ſi la choſe étoit de manière que je puſſe, la choſe eſt de manière que je fuſſe plus ſage). Dans cette verſion littérale, je ne fais encore uſage d'aucun temps du Suppoſitif françois, parce que j'en ſuis diſpenſé par le tour analytique, que les latins n'ont fait qu'abréger comme dans le premier exemple. Mais l'uſage, qui nous permet d'imiter la phraſe latine dans le premier cas, nous

 noître lui-même par la dénomination de *conditionnel.*

Ces deux Modes à la vérité conviennent en ce qu'ils sont directs ; mais il diffèrent en ce que l'un est pur, & l'autre mixte : ce qui doit empêcher qu'on ne les confonde. C'est aussi parce que l'indicatif & l'impératif sont tous deux directs, que les grammairiens hébreux ont regardé l'impératif comme un simple temps de l'indicatif : mais c'est parce que l'indicatif est pur & l'impératif mixte, que les autres grammairiens distinguent ces deux Modes. La raison qu'ils ont eue à cet égard est la même dans le cas présent : ils doivent donc en tirer la même conséquence.

Quelque frappante qu'elle soit, je ne sache pourtant aucun grammairien étranger qui l'ait appliquée aux conjugaisons des verbes de sa langue : par rapport à la nôtre, il n'y a que l'abbé Girard qui en ait tiré parti, sans même avoir déterminé à suivre ses traces, aucun des grammairiens qui ont écrit depuis l'édition de ses *Vrais principes* ; comme s'ils trouvoient plus honorable d'errer à la suite des anciens en les copiant, que d'adopter une vérité mise au jour par un moderne que l'on craint de reconnoître pour maître.

D'autres grammairiens ont rapporté au Mode subjonctif les temps de celui-ci. L'abbé Regnier appelle l'un *premier futur*, comme *je ferois ;* & l'autre *second futur composé*, comme *j'aurois fait.* La Touche les place de mê-

me au ſubjonctif : *je ferois*, ſelon lui, en eſt un *ſecond imparfait* ou *l'imparfait conditionnel ; j'aurois fait* en eſt le *ſecond pluſqueparfait* ou le *pluſqueparfait conditionnel.* C'eſt la méthode de la plûpart de nos rudimentaires latins, qui traduiſent de deux manières ce qu'ils appellent l'imparfait & le pluſqueparfait du ſubjonctif : *Facerem* (que je fiſſe, je ferois) ; *Feciſſem* (que j'euſſe fait, j'aurois fait). CH. VI.

Cette opinion, dont je démontrerai l'erreur en parlant du ſubjonctif, vient, comme tant d'autres mépriſes, d'une application gauche de la Grammaire latine à la langue françoiſe. Dans les cas où nous diſons *je ferois*, *j'aurois fait*, les latiniſtes ont vu que communément ils doivent dire *facerem*, *feciſſem*, de même que quand ils ont à rendre nos expreſſions françoiſes *je fiſſe*, *j'euſſe fait* : & comme ils n'ont pas oſé imaginer que nos langues modernes puſſent avoir d'autres Modes ou d'autres temps que la latine ; ils n'ont pu en conclure autre choſe, ſinon que nous rendons de deux manières l'imparfait & le pluſqueparfait du ſubjonctif latin.

Mais examinons cette conſéquence. Tout le monde conviendra ſans doute que *je ferois* & *je fiſſe* ne ſont pas ſynonymes, puiſque *je ferois* eſt direct & conditionnel, & que *je fiſſe* eſt oblique & abſolu. Or il n'eſt pas poſſible qu'un ſeul & unique mot d'une autre langue réponde à deux ſignifications ſi différen-

SEROIT encore aujourdhui dominante en Angleterre. Il est évident par le mot *aujourdhui*, que *seroit* est employé dans cette phrase comme présent actuel.

En peignant dans un récit le désespoir d'un homme lâche, on peut dire : *Il s'arrache les cheveux, il se jette à terre, il se relève, il blasphème contre le ciel, il déteste la vie qu'il en a reçue, il MOURROIT s'il avoit le courage de se donner la mort.* Il est certain que tout ce que l'on peint ici est antérieur au moment où l'on parle ; *il s'arrache, il se jette, il se relève, il blasphème, il déteste*, sont dits pour *il s'arrachoit, il se jettoit, il se relevoit, il blasphémoit, il détestoit*, qui sont des présents antérieurs, & qui dans l'instant dont on rappelle le souvenir pouvoient être remplacés par des présents actuels : mais il en est de même du verbe *il mourroit ;* on pouvoit l'employer alors dans le sens actuel, & on l'employe ici dans le sens antérieur, comme les verbes précédents, dont il ne diffère que par l'idée accessoire d'hypothèse qui caractérise le Mode suppositif.

Si ma voiture étoit prête, JE PARTIROIS demain ; le mot *demain* exprime si nettement une époque postérieure, qu'on ne peut pas douter que le verbe *je partirois* ne soit employé ici comme présent postérieur.

2°. Le prétérit positif est pareillement indéfini, puisqu'on peut de même le rapporter à diverses époques selon la diversité des occurrences.

Les Romains AUROIENT CONSERVÉ *l'empire de la terre, s'ils avoient confervé leurs anciennes vertus;* c'eft-à-dire, que nous pourrions dire aujourdhui, *Les Romains* ONT CONSERVÉ *l'empire* &c. Or le verbe *ont confervé* étant rapporté à *aujourdhui*, qui exprime un époque actuelle, eft employé comme prétérit actuel: par conféquent il faut dire la même chofe du verbe *auroient confervé*, qui a ici le même fens, fi ce n'eft qu'il l'énonce avec l'idée acceffoire d'hypothèfe, au lieu que l'on dit *ont confervé* d'une manière abfolue & indépendante de toute fuppofition. CH. VI,

J'AUROIS FINI *cet ouvrage à la fin du mois prochain, fi des affaires urgentes ne m'avoient détourné:* le prétérit pofitif *j'aurois fini* eft relatif ici à l'époque défignée par ces mots, *la fin du mois prochain*, qui eft certainement une époque poftérieure; & c'eft comme fi l'on difoit, *je pourrois dire à la fin du mois prochain*, J'AI FINI, &c. *J'aurois fini* eft donc employé dans cette phrafe comme prétérit poftérieur.

3°. Ce qui eft prouvé du prétérit pofitif, eft également vrai du prétérit comparatif; il peut dans différentes phrafes fe rapporter à différentes époques; il eft indéfini.

Quand J'AUROIS EU PRIS *toutes mes mefures avant l'arrivée du miniftre, je ne pouvois réuffir fans votre crédit.* Il y a ici deux événements préfentés comme antérieurs au moment de la parole, la précaution d'avoir pris

 toutes mes mesures, & l'arrivée du ministre; c'est pourquoi *j'aurois eu pris* est employé ici comme prétérit actuel, parce qu'il énonce la chose comme antérieure au moment de la parole: il est d'ailleurs comparatif, afin d'indiquer encore l'antériorité des mesures prises, à l'égard de l'arrivée du ministre, laquelle est également antérieure à l'époque actuelle. C'est comme si l'on disoit, *Quand à l'arrivée du ministre* (qui est au prétérit actuel, puisqu'elle est actuellement passée), *j'aurois pu dire* (autre prétérit également actuel), *J'AI PRIS toutes mes mesures* (prétérit rapporté immédiatement à l'époque de l'arrivée du ministre, & par comparaison à l'époque actuelle); *je ne pouvois réussir sans votre crédit.*

• *Si on lui avoit donné le commandement, j'étois sûr qu'IL AUROIT EU REPRIS toutes nos villes avant que les ennemis pussent se montrer:* c'est-à-dire, *je pouvois dire avec certitude, IL AURA REPRIS toutes nos villes* &c. Or *il aura repris* est vraiment le prétérit postérieur de l'indicatif; *il auroit eu repris* est donc employé comme prétérit postérieur, puisqu'il renferme le même sens.

4°. Pour ce qui concerne le prétérit prochain, il est encore indéfini, & on peut s'en servir avec relation à différentes époques.

Quelqu'un veut, de ce que je viens de rentrer, tirer une conséquence que je désavoue; & je lui dis: *Quand JE VIENDROIS DE RENTRER, cela ne prouve rien.* Il est évident

que ces mots, *je viendrois de rentrer* ſont immédiatement relatifs au moment où je parle, & par conſéquent c'eſt un prétérit prochain actuel; c'eſt comme ſi je diſois, *J'avoue ſi vous voulez, que* JE VIENS DE RENTRER (actuellement, mais) *cela ne prouve rien.*

Voici le même temps rapporté à une autre époque, quand je dis: *Allez chez mon frere, & quand* IL VIENDROIT DE RENTRER, *amenez-le ici.* Le verbe *amenez* eſt certainement ici un préſent poſtérieur, & il eſt clair que ces mots *il viendroit de rentrer* expriment un événement antérieur à l'époque énoncée par *amenez*, qui eſt poſtérieure; par conſéquent *il viendroit de rentrer* eſt ici un prétérit poſtérieur.

5°. Enfin le futur eſt également indéfini, puiſqu'il ſert auſſi avec relation à diverſes époques, comme on va le voir dans les exemples.

Quand JE *ne* DEVROIS *pas* VIVRE *longtemps, je veux cependant améliorer cette terre;* c'eſt-à-dire, *quand je ſerois ſûr que* JE *ne* DOIS *pas* VIVRE *longtemps:* or *je dois vivre* eſt évidemment le futur poſitif indéfini de l'indicatif, employé ici avec relation à une époque actuelle; & il ne prend la place de *je devrois vivre*, qu'autant que *je devrois vivre* eſt également rapporté à une époque actuelle. C'eſt donc un futur actuel.

Nous lui avons ſouvent entendu dire qu'il vouloit aller à ce ſiège, quand même IL *y* DE-

VROIT PÉRIR; c'eſt-à-dire, *quand même il ſeroit ſûr qu'IL y DEVOIT PÉRIR* : or *il devoit périr* eſt le futur poſitif antérieur de l'indicatif, & puiſqu'il tient ici la place de *il devroit périr*, c'eſt que *il devroit périr* eſt employé dans le même ſens, & que c'eſt ici un futur antérieur.

Tous les temps du Suppoſitif ſont donc indéfinis; on vient de le prouver de chacun en particulier. Cette propriété dont il étoit indiſpenſable d'établir la théorie, je n'ai pas cru devoir l'indiquer dans la nomenclature des temps du Suppoſitif; parce qu'elle eſt commune à tous les temps de ce Mode, & que les dénominations techniques ne doivent ſe charger que des épithètes néceſſaires à la diſtinction des eſpèces compriſes ſous un même genre.

Ce n'étoit pas aſſez d'avoir reconnu ce Mode dans notre langue, dans l'italienne, dans l'eſpagnole, dans l'allemande ; il falloit auſſi lui aſſigner une dénomination diſtinctive. Il m'a ſemblé que le nom de *Suppoſitif* étoit préférable à celui de *Conditionnel*, dont il ſemble que les grammairiens ayent voulu faire le caractère des temps qui appartiennent en effet à ce Mode. Le terme de *Suppoſitif* m'a paru plus analogue aux termes d'*indicatif*, d'*impératif*, de *ſubjonctif*, &c. & marquer d'une manière plus préciſe la deſtination particulière de ce Mode, qui ſert effectivement à ajoûter à la ſignification fondamentale

du verbe l'idée acceffoire d'une condition, d'une hypothèfe, d'une fuppofition. D'ailleurs aucun grammairien moderne ne s'étoit mêlé de le diftinguer, fi ce n'eft l'abbé Girard, qui heureufement avoit adopté la même dénomination. CH. VI.

Je dis aucun moderne: car on peut dire que les anciens avoient connu ce Mode, & lui avoient affigné un nom diftinctif. C'eft affûrément l'*Optatif* des Grecs, qui fe traduit prefque toujours par notre Suppofitif: οὐδ' εἰ μάλα πολλὰ κάμοιτε (non pas même quand vous travailleriez beaucoup); κάμοιτε eft ici à la 2e. perf. du pluriel du préfent de l'Optatif ou du Suppofitif actif: οὐκ ἂν ἔγωγε τεὸν πρὸς δῶμα νεοίμην (je ne retournerois pas même à votre maifon); νεοίμην eft ici à la 1e. perfonne du fingulier du préfent de l'Optatif ou Suppofitif moyen: Φόρτον δε δὶς εἴκοσ' ἅμαξαι οὐκ ὀχλεύσειαν (or deux fois dix chariots n'auroient pas ébranlé le poids, c'eft-à-dire, vingt chariots n'auroient pas ébranlé cette lourde maffe); ὀχλεύσειαν eft ici à la 3e. perf. plur. du premier aorifte de l'Optatif ou Suppofitif, felon le dialecte éolique.

On donna, à ce Mode de la Grammaire grecque, le nom d'*Optatif*, à caufe d'un ufage accidentel auquel notre Suppofitif eft auffi quelquefois employé; comme quand on dit, *Que je boirois volontiers!* Mais il eft aifé d'appercevoir que, dans ce cas, il y a ellipfe de la condition, *fi j'avois de quoi boire*; & que

LIV. III. par conséquent il est encore employé avec rapport à une supposition. Le nom de *Suppositif* est donc plus propre à indiquer la destination immuable de ce Mode ; & c'est la raison pourquoi je l'ai adopté par préférence.

Il arrive souvent aux habitants de nos provinces voisines de l'Espagne, d'employer le Suppositif dans la phrase qui exprime la condition, & de dire, par exemple, *Je boirois volontiers, si j'aurois de quoi boire*, au lieu de *si j'avois*. C'est une imitation déplacée de la phrase espagnole, laquelle n'est point autorisée par l'usage de notre langue : nous disons, *si j'étois, si j'avois été*, & non pas *si je serois, si j'aurois été* ; & les espagnols disent *si estuviéra, si uviéra estado*. Ce n'est point la proposition conditionnelle qui exprime l'existence avec l'idée accessoire d'une supposition ; elle exprime positivement la supposition même : c'est pourquoi nous n'y employons pas le Mode suppositif. Mais les deux propositions réunies par la conjonction *si* sont corrélatives ; & les espagnols ont cru devoir marquer cette corrélation par la concordance des Modes : c'est pour cela qu'ils emploient le Suppositif dans les deux propositions. Les deux usages sont donc également fondés en raison ; mais il seroit ridicule dans une langue de suivre pour cela celui qui est adopté dans une autre.

Ceci me rappelle une phrase de Racine, qui a été censurée par M. l'abbé d'Olivet, & défendue par l'abbé des Fontaines : la voici (*b*).

(*b*) Phèdre, *Act.* II. *sc.* 5. *v.* 128.

Frappe. Ou ſi tu le crois indigne de tes coups,
Si ta haine m'envie un ſupplice ſi doux,
Ou ſi d'un ſang trop vil ta main SEROIT trempée;
Au défaut de ton bras, prête-moi ton épée.

M. l'abbé d'Olivet (*c*) croit cette phraſe, *ſi ta main* SEROIT *trempée*, un vrai barbariſme, quoique l'on puiſſe dire, *ſi tu crois que ta main* SEROIT *trempée*, ou même *tu doutes ſi ta main* SEROIT *trempée*. Cet académicien diſtingue entre la conjonction conditionnelle *ſi* & la conjonction dubitative *ſi*: il permet le Suppoſitif après celle-ci, & il n'en veut point après la première.

(*c*) Rem. de Gramm. ſur Racine; *ubi ſup.*

L'abbé des Fontaines (*d*) ſoutient que la phraſe de Racine eſt une manière de parler indiſpenſable. » Par exemple, (c'eſt lui qui » parle) quelqu'un dit, *Je ne veux pas que* » *mon ami ſouffre, j'en* SEROIS *fâché:* un » autre lui répond, *ſi vous en* SERIEZ *fâché,* » *tâchez donc de le ſoulager.* Où eſt donc ici » le barbariſme? Peut-on parler autrement? « Il y a, ſelon ce critique, en pareille occurrence, une condition double ou deux cas hypothétiques; & le ſecond doit s'exprimer par le Suppoſitif, afin d'être préſenté comme dépendant de la premiere ſuppoſition.

(*d*) Racine vengé, *ubi ſup.*

Il eſt certain que, ni dans l'exemple de Racine, ni dans celui de l'abbé des Fontaines, on ne peut mettre à aucun temps de l'indicatif le verbe qu'on a mis au Suppoſitif, parce que la phraſe exprimeroit alors un au-

Liv. III. tre ſens, ou n'en auroit point du tout. Il eſt certain encore que le Mode ſuppoſitif peut s'expliquer très-bien dans ces exemples au moyen d'une ellipſe qui y eſt très-naturelle : *Ou ſi* (tu crois que) *d'un ſang trop vil ta main ſeroit trempée ; ſi* (il eſt vrai que) *vous en ſeriez fâché.* Mais il n'eſt pas moins certain qu'il eſt inutile de ſuppoſer ici une ellipſe, puiſque le Mode ſuppoſitif eſt employé ſelon ſa deſtination naturelle, qui eſt d'ajoûter à la ſignification principale du verbe l'idée acceſſoire d'une ſuppoſition : dans le premier exemple, la phraſe énonce tout à la fois l'antécédent d'une propoſition conditionnelle & le conſéquent d'une autre ; *ſi tu me frappois, ta main ſeroit trempée* &c. *& ſi ta main ſeroit trempée d'un ſang trop vil, prête-moi ton épée :* en mettant le verbe dans la dépendance d'un *ſi*, la propoſition eſt antécédente ; en le mettant au Mode Suppoſitif, elle eſt conſéquente ; les deux vûes ſont remplies.

Pour ce qui eſt de la diſtinction des deux *ſi* propoſée par M. d'Olivet ; j'ai fait voir ailleurs (*e*) qu'elle eſt chimérique, & que c'eſt la même conjonction dans le cas de l'hypothèſe & dans le cas de l'incertitude & du doute.

(*e*) *Liv.* II. ch. vj.

§. 4. *SUBJONCTIF.* Le *Subjonctif* eſt un Mode perſonnel, qui, en énonçant l'exiſtence intellectuelle d'un ſujet avec relation à un attribut, préſente la propoſition qui en réſulte comme incidente & ſubordonnée à une autre.

Le Subjonctif eſt un Mode perſonnel, parce qu'il admet toutes les inflexions perſonnelles & numériques, au moyen deſquelles le verbe peut être mis en concordance avec le ſujet déterminé auquel on l'applique : *je faſſe, tu faſſes, il faſſe, nous faſſions, vous faſſiez, ils faſſent.*

Mais ce n'eſt point un Mode direct, comme les trois précédents, parce qu'il ne peut conſtituer par lui-même la propoſition principale ou l'expreſſion immédiate de la penſée. Il réſulte de là que ce n'eſt pas non plus un Mode pur, puiſqu'à la ſignification fondamentale du verbe il ajoûte l'idée acceſſoire d'une propoſition incidente & ſubordonnée ; ce qui le rend tout à la fois mixte & oblique.

Quand je dis au reſte que le Subjonctif ne conſtitue qu'une propoſition incidente, je ne veux pas dire qu'il ſoit le ſeul Mode qui puiſſe avoir cette propriété : l'indicatif & le ſuppoſitif ſont fréquemment dans le même cas ; par exemple, *achetez le livre que* J'AI LU, *vous tenez le livre que* JE LIROIS *le plus volontiers.* Je veux donc marquer par là que le Subjonctif ne peut jamais conſtituer une propoſition principale ; ce qui le diſtingue eſſenciellement des autres Modes perſonnels, qui peuvent être l'ame d'une propoſition principale ; comme J'AI LU *le livre que vous avez acheté ;* LISEZ *le livre que voici,* JE LIROIS *volontiers le livre que vous tenez.*

De cette notion ſommaire du Subjonctif, il

LIV. III. ſort deux conſéquences importantes, dont le développement conſtatera de plus en plus la nature & l'uſage de ce Mode.

I. La première, c'eſt qu'on ne doit point regarder comme appartenant au Subjonctif, un temps du verbe qui peut conſtituer directement & par ſoi-même une propoſition principale.

C'eſt donc une erreur évidente que de regarder comme futur du Subjonctif, ce temps qui eſt, dans mon ſyſtème, prétérit poſtérieur poſitif ou comparatif du Mode indicatif; comme *amavero* (j'aurai *ou* j'aurai eu aimé), *exivero* (je ſerai *ou* j'aurai été ſorti), *precatus ero* ou *fuero* (j'aurai ou j'aurai eu prié), *laudatus ero* ou *fuero* (j'aurai été loué). C'eſt pourtant la déciſion commune de preſque tous ceux qui ſe ſont aviſés de compoſer, pour les commençants, des livres élémentaires de Grammaire; & l'auteur même de la *Méthode latine* de P. R. a ſuivi aveuglément la multitude des grammatiſtes, qui avoient répété ſans examen ce que Priſcien avoit dit le premier ſans réflexion. Cet auteur, après avoir fait l'énumération des temps qui ont quelque affinité avec le prétérit, (*f*) ajoûte: *Sed tamen in Subjunctivo futurum quoque præteriti perfecti ſervat conſonantes, ut* DIXI, DIXERO. Cette obſervation même, qui retrouve dans le prétendu futur *dixero* la conſonne *x* qui caractériſe le prétérit *dixi*, devoit faire au moins ſoupçonner quelque choſe de la nature de ce temps: & il aſſez ſurprenant que Priſ-

(*f*) Lib. VIII. *de cognat. Temporum.*

tien, avec du jugement, ait fait cette remarque ſans conſéquence. CH. VI.

Nos premiers méthodiſtes, qui vivoient dans un temps où l'on ne voyoit que par les yeux d'autrui, & où l'autorité des anciens tenoit lieu de raiſon, n'ont eu garde d'aller ſoupçonner que Priſcien ſe fût trompé. La plupart de nos grammairiens françois, qui n'ont eu que le mérite d'appliquer comme ils ont pu la Grammaire latine à notre langue, ont copié tous les défauts des anciens. Robert Eſtienne à la vérité a rapporté à l'indicatif ce prétendu futur du Subjonctif; mais il n'a pas oſé en dépouiller entiérement ce dernier Mode, & il l'y répète en mêmes termes: tant il eſt difficile, même aux meilleurs eſprits, de ſe défaire entiérement des premières impreſſions de l'erreur!

Eſſayons de nous y ſouſtraire, & ſuivons ſans aucune réſerve le fil des conſéquences qui ſortent de la véritable notion du Subjonctif.

1°. Le temps dont il s'agit n'appartient pas au Subjonctif; & il eſt aiſé de le prouver aux méthodiſtes, par les règles mêmes qu'ils ont établies. Selon eux, la conjonction dubitative *an* étant placée entre deux verbes, le ſecond doit être mis au Subjonctif. A partir de là, quand j'aurai à mettre en latin cette phraſe françoiſe, *je ne ſais ſi je louerai;* je dirai que le *ſi* dubitatif doit s'exprimer par *an*, & qu'étant entre deux verbes il exige que le ſecond ſoit au Subjonctif: or, dans le langage de

LIV. III. ceux que je réfute, *je louerai* eſt au futur de l'indicatif; je mettrai donc en latin *laudavero*, qui eſt le ſeul futur du Subjonctif que je trouve dans les paradigmes de mes maîtres, & je dirai, *neſcio an laudavero*.... Gardez-vous-en bien, me diront-ils; vous ne parleriez pas latin: il faut dire, *neſcio an laudaturus ſim*, en vertu de telle & telle exception. Choſe ſingulière! Cette dernière locution, autoriſée par l'uſage des meilleurs auteurs latins, devoit naturellement faire conclure que *laudaturus ſim*, & toutes les autres expreſſions employées en pareille circonſtance, étoient du Mode ſubjonctif; & l'on a mieux aimé imaginer un labyrinthe embarraſſant d'exceptions chimériques, que de ſuivre une conſéquence ſi claire, ſi ſimple, & d'une pratique ſi aiſée.

Au contraire on n'a jamais pu employer *laudavero* dans les cas où l'uſage demande expreſſément le Mode ſubjonctif; & néanmoins on y a placé ce temps avec une perſévérance qui ne prouve rien autre choſe que la force du préjugé. Car enfin il eſt impoſſible de trouver dans tous les auteurs latins un ſeul exemple, où la première perſonne ſingulière de ce temps ſoit employée avec la conjonction *ut*; & ce ſeroit pourtant la ſeule qui pût prouver en ce cas que le temps eſt du Subjonctif, parce que les cinq autres perſonnes étant ſemblables à celles du prétérit indéfini du même Mode, on peut toujours les rapporter à ce

prétérit, quand on ne peut pas douter qu'elles ne ſoient au Subjonctif. Périzonius lui-même, qui regarde le temps dont il s'agit comme un futur du Subjonctif, eſt forcé d'avouer ce fait; & il ne répond à la conſéquence qui s'en tire, qu'en la rejetant poſitivement, ſous le vain prétexte que l'on peut recourir à l'ellipſe pour amener *ut* devant ce temps. Ainſi, dit-il (g), quand Cicéron dit, *Age, reſtitero peripateticis*.... *ſuſtinuero epicureos; Diodoro quid faciam ſtoïco?* c'eſt comme s'il diſoit, *Age* (eſto ut) *reſtitero*... (eſto ut) *ſuſtinuero*, &c.

(g) Sanctii Minerv. I. xiij. Not. 6.

Mais enfin il faut convenir que c'eſt abuſer de l'ellipſe: elle ne doit avoir lieu que dans les cas où d'autres exemples analogues nous autoriſent à la ſuppléer, ou bien lorſqu'on ne peut, ſans y recourir, expliquer la conſtitution grammaticale de la phraſe. C'eſt ainſi qu'en parle Sanctius même (h), avoué en cela par Périzonius ſon diſciple: *Ego illa tantum ſupplenda præcipio, quæ veneranda illa ſupplevit antiquitas, aut ea ſine quibus grammaticæ ratio conſtare non poteſt.* Or 1°. il eſt avoué qu'on ne trouve dans les anciens aucun exemple où la première perſonne ſingulière du prétendu futur du Subjonctif ſoit employée avec *ut;* & par conſéquent on ne peut pas compter ici ſur l'exemple des anciens pour ſuppléer *ut* dans la circonſtance dont il s'agit: 2°. en conſidérant comme principale la propoſition où entre ce temps, on en explique très-bien la conſtitution grammaticale ſans re-

(h) Minerv. IV. ij.

courir à l'ellipse, comme on va le voir dans un moment; en sorte que c'est un subterfuge sans fondement, que de vouloir expliquer ce temps par une ellipse, plutôt que d'avouer qu'il n'appartient pas au Subjonctif.

2°. Ce temps est de l'indicatif; puisque, comme tous les autres temps de ce Mode, il indique purement & directement l'existence intellectuelle d'un sujet avec relation à un attribut. De même que l'on dit, selon les circonstances du temps, *cœnabam* ou *cœnaveram cùm intrasti*; on dit aussi, selon les circonstances du temps, *cœnabo* ou *cœnavero cùm intrabis* : *cœnabam* marque l'action de souper comme présente, & *cœnaveram* l'énonce comme passée relativement à l'action d'entrer qui est passée; de même *cœnabo* marque l'action de souper comme présente, & *cœnavero* l'énonce comme passée relativement à l'action d'entrer qui est future : *cœnavero* est donc à *cœnabo* ce que *cœnaveram* est à *cœnabam*, non seulement quant à la formation matérielle, mais encore quant au sens; & l'analogie est complette. *Cœnavero*, avec les mêmes caractères d'énonciation que *cœnaveram*, *cœnabo*, & *cœnabam*, doit donc appartenir au même Mode, au Mode indicatif.

Les usages de toutes les langues déposent unanimement la même vérité. Consultons la nôtre. Nous disons invariablement, *Je ne sais si je dormois*, *si j'ai dormi*, *si je dormirai*; & tous ces temps du verbe *dormir* sont à l'indicatif:

j'aurai dormi eft donc au même Mode; car nous difons de même, *je ne fais fi j'aurai dormi fuffifamment lorfque* &c. Mais *j'aurai dormi* eft, de l'aveu de tous les méthodiftes, la traduction fidèle de *dormivero ; dormivero* eft donc auffi à l'indicatif. Eh! à quel autre Mode appartiendroit-il, puifqu'il eft prouvé d'ailleurs qu'il n'eft pas du Subjonctif? Ce temps ne peut-il pas conftituer une propofition principale, auffi bien que tous les autres de l'indicatif, comme quand on dit en françois, *J'aurai fini demain cette lecture?* Il la conftitue dans cette phrafe d'Horace (*i*): *Fruftrà vitium VITAVERIS illud, fi te aliò pravum DETORSERIS :* car c'eft comme fi nous difions, *Vainement AUREZ-VOUS ÉVITÉ ce défaut, quand mal à propos VOUS SEREZ TOMBÉ dans un autre ;* & tout le monde fent bien que l'on pourroit réduire cette phrafe périodique à deux propofitions détachées & également principales, où l'on emploieroit les mêmes temps; *VOUS AUREZ vainement ÉVITÉ ce défaut* (voilà la première), *car VOUS SEREZ TOMBÉ mal à propos dans un autre* (voilà la feconde) : or la première & la feconde fe diroient toujours en latin avec le même temps, *Fruftrà vitium VITAVERIS illud, nam te aliò pravum DETORSERIS.*

CH. VI.

(*i*) II. Satir. ij. 54.

3°. Ce temps eft de la claffe des prétérits plutôt que de celle des futurs; c'eft une chofe déjà démontrée (*k*), & fur laquelle il eft inutile d'infifter ici.

(*k*) I ch. iv.

Mais il y a encore d'autres temps des verbes françois, italiens, espagnols, allemands, *&c.* que la plûpart des grammairiens regardent comme appartenants au Mode subjonctif, & qui n'en sont pas; comme *je lirois*, *j'aurois lu*, *je sortirois*, *je serois sorti*, &c. L'abbé Regnier les appelle premier & second futur du Subjonctif, parce qu'il regardoit comme futur de l'indicatif celui dont il vient d'être parlé. La Touche les appelle imparfait & plusqueparfait conditionnel; & c'est le systême commun des rudimentaires. Mais ces deux temps peuvent constituer directement & par eux-mêmes des propositions principales. De même que l'on dit, *je le ferai si je peux;* on dit aussi, *je le ferois si je pouvois*, & *je l'aurois fait si j'avois pu:* or il est évident que, dans trois phrases si semblables, les verbes qui y ont des fonctions analogues sont employés dans le même sens & dans des Modes pareils; par conséquent *je ferois* & *j'aurois fait* sont à un Mode direct aussi bien que *je ferai;* les uns ne sont pas plus que l'autre à un Mode oblique; tous trois constituent la proposition principale; aucun des trois n'est au Subjonctif.

II. La seconde conséquence à déduire de la notion du Subjonctif, c'est qu'on ne doit regarder comme primitive & principale, aucune proposition dont le verbe est au Subjonctif; elle est nécessairement subordonnée à une autre, dans laquelle elle est incidente, sous

laquelle elle eſt compriſe, & à laquelle elle eſt jointe par un mot conjonctif, *ſubjungitur.* CH. VI.

C'eſt cette propriété qui eſt le fondement de la dénomination de ce Mode: *Modus ſubjunctivus*, c'eſt-à-dire, *Modus JUVANS ad propoſitionem SUB aliâ propoſitione JUNGENDAM;* en ſorte que les grammairiens qui ont jugé à-propos de donner à ce Mode le nom de *conjonctif*, n'ont abandonné l'uſage le plus général, que pour n'avoir pas bien compris la force du mot ou la nature de la choſe; *conjungere* ne peut ſe dire que des choſes ſemblables & comme parallèles; *ſubjungere* regarde les choſes ſubordonnées à d'autres.

10. Il n'eſt donc pas vrai qu'il y ait une première perſonne du pluriel dans les impératifs latins, comme le diſent tous les rudiments de ma connoiſſance, à l'exception de celui de P. R. Les mots *amemus*, *doceamus*, *legamus*, *audiamus*, &c. ſont à la première perſonne plurielle du préſent indéfini du Subjonctif: & ſi l'on trouve de tels mots employés ſeuls dans la phraſe & avec un ſens direct en apparence, ce n'eſt point immédiatement dans la forme de ces mots qu'il en faut chercher la raiſon grammaticale. Il en eſt de cette première perſonne plurielle, comme de toutes les autres du même temps; on ne peut les conſtruire grammaticalement qu'au moyen du ſupplément de quelque ellipſe.

Quelle eſt donc la conſtruction analytique de ces phraſes latines? *Nos autem tenebras*

LIV. III. *COGITEMUS tantas quantæ quondam* &c. Cic. *VIDEAMUS quanta sint quæ à philosophiâ remedia morbis animorum adhibeantur.* Id. La voici telle qu'on doit la supposer dans tous les cas pareils : *Res ESTO ita ut COGITEMUS* &c. *Res ESTO ita ut VIDEAMUS* &c.

Comme les verbes *cogitemus* & *videamus* sont au Subjonctif, je supplée la conjonction *ut* qui doit amener ce Mode. Cette conjonction, étant déterminative, exige un antécédent, qui soit modifié par la proposition incidente ou subjonctive ; c'est l'adverbe *ita*, qui ne peut être que le complément modificatif du verbe principal *esto*. Je supplée *esto* à l'impératif, à cause du sens impératif de la phrase, lequel a fait croire aux grammatistes que *cogitemus* & *videamus* étoient eux-mêmes à ce Mode : le sujet du verbe *esto* est le nom général *res*.

Ce seroit le même supplément, si le verbe étoit à la troisième personne, singulière ou plurielle, du Subjonctif, dans une phrase prétendue directe. *VENDAT ædes vir bonus propter aliqua vitia quæ ipse novit, cæteri IGNORENT : pestilentes SINT, & HABEANTUR salubres : IGNORETUR in omnibus cubiculis apparere serpentes : malè materiatæ, ruinosæ : sed hoc præter dominum nemo SCIAT* (*l*). Il faut mettre le même supplément *Res esto ita ut*, devant les verbes *vendat*, *ignorent*, *sint*, *habeantur*, *ignoretur*, *sciat*, & devant deux autres

(*l*) Cic. III *Off.* XIII. alit. 54.

ſint qui ſont évidemment ſouſentendus dans la phraſe *malè materiatæ*, *ruinoſæ*.

2°. Ceux de nos grammairiens françois qui établiſſent une troiſième perſonne ſingulière & une troiſième plurielle dans nos impératifs, ſont encore dans la même erreur. Qu'ils y prennent garde; la ſeconde du ſingulier & les deux premières du pluriel ont une forme bien différente des prétendues troiſièmes perſonnes; *fais*, *faiſons*, *faites :* ce ſont communément des perſonnes de l'indicatif dont on ſupprime les pronoms; & cette ſuppreſſion même eſt, comme on l'a vu, la forme qui conſtitue l'impératif. Mais c'eſt tout autre choſe à la prétendue troiſième perſonne; *qu'il faſſe*, *qu'ils faſſent :* il y a ici des pronoms, une conjonction *que ;* en un mot ces deux troiſièmes perſonnes, prétendues impératives, ſont toujours les mêmes, dit M. Reſtaut (*m*), que celles du préſent du Subjonctif.

(*m*) *Ch.* *art.* iij.

Or, je le demande, eſt-il croyable qu'aucune vûe d'analogie ait pu donner des formations ſi différentes aux perſonnes d'un même temps, je ne dis pas par rapport à quelques verbes exceptés, comme chacun ſent que cela peut être, mais dans le ſyſtême entier de la conjugaiſon françoiſe? Ce ne feroit plus analogie, puiſque des idées ſemblables auroient des ſignes différents, & que des idées différentes auroient des ſignes ſemblables; ce ſeroit anomalie & confuſion.

Je dis donc que les prétendues troiſièmes

personnes de l'impératif sont en effet du Subjonctif, ainsi qu'il est évident par la forme constante qu'elles ont, & par la conjonction qui les accompagne toujours & qui dénote essenciellement une proposition incidente & subordonnée. Ainsi dans toutes les occasions où elles paroissent employées directement, comme il convient en effet au Mode impératif, il y a nécessairement une ellipse, sans le supplément de laquelle il n'est pas possible de rendre de la phrase une bonne raison grammaticale. *QU'IL MÉDITE beaucoup avant que d'écrire*, c'est-à-dire, *il faut*, *il est nécessaire*, *il est convenable*, *je lui conseille*, &c. *QU'IL MÉDITE beaucoup*. *QU'ELLES AYENT tout PRÉPARÉ quand nous arriverons*, c'est-à-dire, *je veux*, *je désire*, &c. *QU'ELLES AYENT tout PRÉPARÉ*.

Mais, dira-t-on, ces suppléments font disparoître le sens impératif, que la forme usuelle montre nettement; donc ils ne rendent pas une juste raison de la phrase. Il me semble au contraire que c'est marquer bien clairement le sens impératif, que de dire *je veux*, *je désire*, *je conseille*, &c. puisque c'est expliquer positivement la volonté de celui qui parle ou qui est censé parler, en quoi consiste proprement le sens impératif.

C'est donc la forme de la phrase & le tour elliptique qui avertit du sens impératif avec les troisièmes personnes; & il n'est point attaché immédiatement à la forme particulière

du verbe comme dans les autres perſonnes. CH. VI.
Or la forme de la phraſe ne doit entrer pour rien dans le ſyſtème de la conjugaiſon. Quiconque entend les principes généraux de la Grammaire, & ſait que notre *que* eſt une conjonction déterminative, ne peut voir dans ces mots *qu'il faſſe* ou *qu'ils faſſent* que des formes ſubjonctives, parce qu'il n'y a que des formes ſubjonctives qui tiennent néceſſairement à des conjonctions déterminatives.

3°. Partout où l'on trouve le Subjonctif, il y a, ou il faut ſuppléer une conjonction déterminative, qui puiſſe attacher la propoſition incidente caractériſée par ce Mode, à un antécédent dépendant d'une propoſition principale. En latin, c'eſt la conjonction *ut;* en françois, c'eſt *que;* & chaque langue a la ſienne excluſivement deſtinée à cette ſorte de ſervice, nonobſtant les aſſertions des grammairiens, qui en indiquent ordinairement pluſieurs autres comme régiſſant le Subjonctif.

Prenons pour exemple ces vers d'Horace (*n*): (*n*) II. *Epiſt.* 1.

Cùm tot SUSTINEAS *& tanta negotia ſolus;*
Res italas armis TUTERIS, *moribus* ORNES,
Legibus EMENDES *: in publica commoda* PECCEM,
Si longo ſermone MORER *tua tempora, Cæſar.*

On a coutume de diſtinguer trois *cùm* latins: l'un, prépoſition, qui ſignifie *avec;* un autre, conjonction, qui ſe traduit par *lorſque* & qui demande, dit-on, l'indicatif, du

moins pour l'ordinaire; un troisième enfin, pareillement conjonction, que l'on rend par *puisque* & qui veut le Subjonctif. J'avoue que cette doctrine me paroît bien suspecte, surtout à l'égard des deux prétendues conjonctions. Il peut y avoir une préposition *cum*, venant d'une racine; & une conjonction *cùm* ou *quùm*, venue d'une autre racine: mais il n'y en a certainement pas deux; & la même ne gouverne pas tantôt l'indicatif & tantôt le Subjonctif. La seule conjonction qui serve à lier le Subjonctif à la proposition principale, est la déterminative *ut*; c'est par conséquent *ut* qu'il faut suppléer avant *sustineas* & tous les autres Subjonctifs qui suivent, & il faut y ajoûter tout ce qui sera nécessaire pour amener cet *ut*. Par exemple, *Cùm* (res est ita ut) *tot SUSTINEAS & tanta negotia solus;* (ut) *res italas armis TUTERIS*, (ut res italas) *moribus ORNES*, (ut res italas) *legibus EMENDES:* (res erit ita ut) *in publica commoda PECCEM*, *si* (res erit ita ut) *longo sermone MORER tua tempora, Cæsar.*

Ferreus ESSEM, si te non AMAREM; Cic. c'est-à-dire, (res est ita ut) *ferreus ESSEM*, *si* (res erat ita ut) *te non AMAREM.*

Pace tuâ DIXERIM; c'est-à-dire, (concede rem esse ita ut) *pace tuâ DIXERIM.*

Nonnulli etiam Cæsari nuntiabant, quum castra moveri aut signa ferri JUSSISSET, non fore dicto audientes milites; Cæs. c'est-à-dire, *quum* (res futura erat ita ut) *castra moveri aut signa ferri JUSSISSET.*

Quid agendum SIT *neſcio;* Cic. c'eſt-à-dire, *Neſcio quid* (eſt ita ut) *agendum* SIT.

Cicero legatis præcipit ut ſtudium conjurationis vehementer SIMULENT; Sall. On a ici la conjonction *ut*, & il n'eſt queſtion que d'en ſuppléer l'antécédent: *Cicero legatis præcipit* (ita agere) *ut* &c.

Exiſtimabant eos eſſe ſolos qui adversùs reſiſtere AUDERENT; Corn. Nep. Ici l'article conjonctif *qui* renferme implicitement la conjonction *ut*, & il équivaut à *ut ii;* c'eſt comme s'il y avoit, *Exiſtimabant eos eſſe ſolos* (adeò audaces) *ut ii adversùs reſiſtere* AUDERENT.

La néceſſité d'interpréter ainſi le Subjonctif, eſt non ſeulement une ſuite de la nature connue de ce Mode: c'eſt encore une choſe en quelque ſorte avouée par nos Grammairiens, qui ont grand ſoin de mettre la conjonction *que* avant toutes les perſonnes des temps du Subjonctif, parce qu'il eſt conſtant que cette conjonction eſt eſſencielle à la Syntaxe de ce Mode: *que j'aime*, *que j'aimaſſe*, *que j'aye aimé*, &c. Les rudimentaires eux-mêmes ne traduiſent pas autrement le Subjonctif latin dans les paradigmes des conjugaiſons: *amem*, que j'aime; *amarem*, que j'aimaſſe; *amaverim*, que j'aye aimé; *&c.*

On trouve dans les auteurs latins pluſieurs phraſes où le Subjonctif & l'indicatif paroiſſent réunis par la conjonction copulative, qui ne doit exprimer qu'une liaiſon d'unité

Liv. III. fondée sur la similitude : les grammairiens en ont conclu que c'étoit une énallage, en vertu de laquelle le Subjonctif est mis pour l'indicatif. Mais en vérité c'est connoître bien peu, jusqu'à quel point est raisonnable & conséquent ce génie supérieur qui dirige secrétement toutes les langues ; que de croire qu'il puisse suggérer des locutions si contraires à ses principes fondamentaux, & conséquemment si nuisibles à la clarté de l'énonciation, qui est le premier & le plus essenciel objet du Langage. Jamais une conjonction copulative ne lie des phrases dissemblables, comme il n'arrive jamais qu'*amare* signifie *haïr*, qu'*ignis* signifie *eau*, &c. l'un n'est ni plus possible ni plus raisonnable que l'autre.

Que falloit-il donc conclure des phrases où la conjonction copulative semble réunir l'indicatif & le Subjonctif ? Quand on lit, par exemple, dans Plaute, *Eloquere quid tibi EST, & quid nostram VELIS operam ;* & ailleurs, *Nunc dicam cujus jussu VENIO, & quamobrem VENERIM ?*

Voici, si je ne me trompe, comment il falloit raisonner. La conjonction copulative *&* doit lier des phrases semblables : or, la première phrase *quid tibi EST* du premier exemple, ou *cujus jussu VENIO* du second, est directe, & le verbe en est à l'indicatif ; donc la seconde phrase de part & d'autre doit également être directe & avoir son verbe à l'indicatif. On trouve cependant le Subjonctif ? C'est qu'il constitue

conſtitue une propoſition ſubordonnée à la propoſition principale & directe qui doit ſuivre la conjonction, dont l'ellipſe a ſupprimé le verbe indicatif, mais dont la ſuppreſſion eſt indiquée par le Subjonctif même. On doit donc ſuppléer l'ellipſe pour expliquer ces paſſages: *Eloquere quid tibi* EST, *&* (eloquere id negotium quod eſt ita) *ut* (ad) *id noſtram* VELIS *operam; Nunc dicam* (hominem) *cujus juſſu* VENIO, *&* (rem) *quamobrem* (factum eſt ita ut) VENERIM. CH. VI.

On m'objectera que c'eſt innover dans la langue latine, que d'y imaginer des ſuppléments de cette eſpèce. Ces *res eſt* ou *erat*, ou *futura eſt* ou *futura erat ita ut*, *factum eſt ita ut*, &c. qu'il faut placer partout avant le Subjonctif, ſemblent être » des expreſſions qui ne ſont » point marquées au coin public, des expreſ- » ſions de mauvais aloi, qui doivent être re- » jetées comme barbares. « Ainſi s'exprime M. l'abbé Valart dans une ſortie fort vive contre Sanctius, à la tête de la neuvième édition de ſon rudiment.

Je ne me donne point pour l'apologiſte du grammairien eſpagnol: je conviens au contraire qu'avec des vûes générales très-bonnes en ſoi, il s'eſt ſouvent mépris dans les applications particulières; & moi-même j'ai oſé quelquefois le cenſurer. Mais je penſe qu'il eſt au moins exceſſif de dire, que certaines expreſſions qu'il a priſes pour ſuppléments d'ellipſe, *ne ſont les productions que de l'igno-*

rance, comme l'a dit en propres termes M. l'abbé Valart. On ne doit parler ainsi d'un écrivain en particulier, & surtout d'un écrivain à qui toute la république des lettres a applaudi, qu'autant que l'on seroit sûr d'être infaillible. Je laisse cette digression & je viens à l'objection.

Je réponds 1°. que ces suppléments ne sont pas tout à fait inconnus dans la langue latine, & qu'on y trouve des exemples qui du moins en approchent fort. Ecoutons Térence: *Si* EST *facturus ut sit officium suum*; Adelph. *Si* EST *reducere ut* VELIT *uxorem*; Hec. *Si* EST *ut* DICAT *velle, redde; sin autem* EST *ut* NOLIT, *rectè ego consului meæ*; Ib. Ce verbe *est* n'exige-t-il pas un sujet? Cet *ut* ne demande-t-il pas un antécédent? C'est donc comme si l'on disoit, *si* (res) *est* (ita) *ut*, & *sin autem* (res) *est* (ita) *ut*.

Je réponds 2°. qu'on ne donne point ces suppléments comme des locutions usitées dans la langue, mais qu'on les propose comme des développements analytiques des phrases usuelles; ce ne sont point des modèles qu'il faille imiter, ce sont des raisons grammaticales qu'il faut entendre pour imiter à propos. Peut-être à force de travail & de mémoire parviendra-t-on à imiter passablement les bons auteurs *sans tous ces rafinements*, pour me servir des termes du censeur de Sanctius: mais un travail éclairé par des principes fondés sur une analogie générale & raisonnée, doit sans doute

abréger la tâche & mener plus promptement à une parfaite imitation.

Je réponds 3°. que, dès que la raison grammaticale & analytique exige un supplément d'ellipse, on est suffisamment autorisé à le donner, quand même on n'en auroit aucun modèle dans la construction actuelle de la langue. La raison en est, que souvent une ellipse n'est autorisée dans une langue que pour suppléer à un point de vûe qui n'y a pas reçu une expression propre, & qui est pourtant nécessaire à l'exposition analytique de la pensée: tel est, par exemple, le Mode suppositif, qui, comme on l'a vu, ne peut s'exprimer en latin que par le Subjonctif construit elliptiquement. Personne apparemment ne s'est encore avisé de dire en françois, *Je souhaite ardemment que le ciel* FASSE *en sorte que nous ayons bientôt la paix;* c'est néanmoins le développement analytique le plus naturel & le plus raisonnable de cette phrase françoise, FASSE *le ciel que nous ayons bientôt la paix!*

Je remarquerai à ce sujet que c'est une règle générale de la langue françoise, & qui peut-être n'a pas encore été observée, que quand un verbe est suivi de son sujet sans être précédé d'une conjonction déterminative, il y a ellipse du verbe principal auquel est subordonné celui qui est en construction inverse. Telle est la phrase que l'on vient de citer: l'ellipse y est indiquée & par l'inversion du sujet, & par la forme subjonctive du

verbe, laquelle ſuppoſe toujours un autre verbe à l'indicatif; cet autre verbe ne peut être ici que le verbe *je ſouhaite;* l'adverbe *ardemment* que j'y ajoûte, me ſemble néceſſaire pour rendre l'énergie du tour elliptique, qui donne à la phraſe le ſens optatif; & *en ſorte* eſt l'antécédent néceſſaire de la conjonction *que*, qui doit lier la propoſition ſubjonctive à la principale.

Nous avons au Subjonctif les mêmes claſſes génerales de temps qu'à l'indicatif; des préſents, des prétérits, & des futurs: les prétérits y ſont pareillement ſoudiviſés en poſitifs, comparatifs, & prochains; & les futurs, en poſitifs & prochains. Toutes ces eſpèces, dans leur formation, ſont analogues aux eſpèces correſpondantes de l'indicatif & des autres Modes. Les préſents y ſont ſimples: les prétérits poſitifs ſont compoſés d'un temps ſimple de l'un des deux auxiliaires *avoir* ou *être*, les comparatifs ſont ſurcompoſés des mêmes auxiliaires, & les prochains empruntent le verbe *venir:* les futurs poſitifs prennent l'auxiliaire *devoir;* & les prochains, l'auxiliaire *aller*.

Système des Temps du Subjonctif.

			I.	II.	III.
Présents.		Indéfini. Que	*Je chante*	*J'arrive.*	*Je me révolte.*
		Défini. *Antr.*	*Je chantasse.*	*J'arrivasse.*	*Je me révoltasse.*
Prétérits.	*Posit.*	Indéfini.	*J'aye chanté.*	*Je sois arrivé, vée.*	*Je me sois révolté, tée.*
		Défini. *Antr.*	*J'eusse chanté.*	*Je fusse arrivé, vée.*	*Je me fusse révolté, tée.*
	Compar.	Indéfini.	*J'aye eu chanté.*	*J'aye été arrivé, vée.*	*Je me sois eu révolté, tée.*
		Défini. *Antr.*	*J'eusse eu chanté.*	*J'eusse été arrivé, vée.*	*Je me fusse eu révolté, tée.*
	Proch.	Indéfini.	*Je vienne de chanter.*	*Je vienne d'arriver.*	*Je vienne de me révolter.*
		Défini. *Antr.*	*Je vinsse de chanter.*	*Je vinsse d'arriver.*	*Je vinsse de me révolter.*
Futurs.	*Posit.*	Indéfini.	*Je doive chanter.*	*Je doive arriver.*	*Je doive me révolter.*
		Défini. *Antr.*	*Je dusse chanter.*	*Je dusse arriver.*	*Je dusse me révolter.*
	Proch.	Indéfini.	*J'aille chanter.*	*J'aille arriver.*	*J'aille me révolter.*
		Défini. *Antr.*	*J'allasse chanter.*	*J'allasse arriver.*	*J'allasse me révolter.*

Liv. III. Il n'y a que deux temps dans chaque classe : & je nomme le premier, *indéfini ;* & le second, *défini antérieur.* C'est que le premier est destiné par l'usage à exprimer relativement à une époque envisagée comme actuelle, par comparaison ou avec un présent actuel ou avec un présent postérieur : au lieu que le second n'exprime le rapport qui lui convient, qu'à l'égard d'une époque envisagée comme actuelle, par comparaison avec un présent antérieur. En voici la preuve dans une suite systématique d'exemples comparés : le second, énoncé par le Mode & dans le sens indicatif, sert perpétuellement de réponse au premier, qui est énoncé par le Mode & dans le sens subjonctif ; tous deux sont au même temps.

Voyez le tableau ci-joint.

Les présents du Subjonctif, *que vous entendiez, que vous entendissiez*, dans les premiers exemples, expriment la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque, qui est actuelle relativement au moment marqué par l'un des présents du verbe principal, *je ne crois pas, je ne croirai pas, je ne croyois pas :* & c'est à l'égard d'une époque semblablement déterminée à l'actualité, que les prétérits du Subjonctif, dans chacune des trois classes, expriment l'antériorité d'existence ; & que les futurs des deux classes expriment la postériorité d'existence. Je vais rendre sensible cette remar-

					Sens subj.		Sens indic.	
Présents.		Indéf.	Actuel.	Je ne crois pas	que vous entendiez.		J'entends.	
			Postr.	Je ne croirai pas	que vous entendiez.		J'entendrai.	
		Déf.	Antr.	Je ne croyois pas	que vs. entendissiez.		J'entendois.	
Prétérits.	Positifs.	Indéf.	Actuel.	Je ne crois pas	que vous ayez	parlé.	J'ai	parlé.
			Postr.	Je ne croirai pas	que vous ayez		J'aurai	
		Déf.	Antr.	Je ne croyois pas	que vous eussiez		J'avois	
	Comparat.	Indéf.	Actuel.	Je ne crois pas	que vs. ayez eu	fini avant moi.	J'ai eu	fini avant vous.
			Postr.	Je ne croirai pas	que vs. ayez eu		J'aurai eu	
		Déf.	Antr.	Je ne croyois pas	que vs. eussiez eu		J'avois eu	
	Proch.	Indéf.	Actuel.	Je ne crois pas	que vous veniez	d'arriver.	Je viens	d'arriver.
			Postr.	Je ne croirai pas	que vous veniez		Je viendrai	
		Déf.	Antr.	Je ne croyois pas	que vous vinssiez		Je venois	
Futurs.	Positifs.	Indéf.	Actuel.	Je ne crois pas	que vs. deviez	sortir le lendemain.	Je dois	sortir le lendemain.
			Postr.	Je ne croirai pas	que vs. deviez		Je devrai	
		Déf.	Antr.	Je ne croyois pas	que vs. dussiez		Je devois	
	Proch.	Indéf.	Actuel.	Je ne crois pas	que vous alliez	sortir.	Je vais	sortir.
			Postr.	Je ne croirai pas	que vous alliez		Je serai sur le point de	
		Déf.	Antr.	Je ne croyois pas	que vous allassiez		J'allois	

que, qui est importante, en l'appliquant aux trois exemples des prétérits positifs.

1°. *Je ne crois pas que* VOUS AYEZ PARLÉ; c'est-à-dire, *je crois que* VOUS N'AVEZ PAS PARLÉ: or *vous avez parlé* exprime l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque qui est actuelle relativement au moment déterminé par le présent actuel du verbe principal *je crois*, qui est le moment même de la parole. De là la réponse parallèle mise au même temps, *j'ai parlé*.

2°. *Je ne croirai pas que* VOUS AYEZ PARLÉ; c'est-à-dire, *je pourrai dire*, *je crois que* VOUS *n'*AVEZ *pas* PARLÉ: or *vous avez parlé* exprime ici l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque qui est actuelle relativement au moment déterminé par *je crois*, qui, dans l'exemple, est envisagé comme postérieur, puisque *je croirai* signifie *je pourrai dire*, *je crois*. De là la réponse parallèle, au prétérit postérieur, *j'aurai parlé*.

3°. *Je ne croyois pas que* VOUS EUSSIEZ PARLÉ; c'est-à-dire, *je pouvois dire*, *je crois que* VOUS *n'*AVEZ *pas* PARLÉ: or *vous avez parlé* exprime encore ici l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque qui est actuelle relativement au moment déterminé par *je crois*, qui, dans cet exemple, est envisagé comme antérieur, puisque *je croyois* signifie *je pouvois dire*, *je crois*. De là la réponse parallèle, au prétérit antérieur, *j'avois parlé*.

Les développements que je viens de don-

ner ſur ces trois exemples, ſuffiront à tout homme intelligent, pour lui faire appercevoir comment on pourroit expliquer chacun des autres, & démontrer que chacun des temps du Subjonctif y eſt rapporté à une époque actuelle relativement au moment déterminé par le préſent du verbe principal. CH. VI.

Mais à l'égard du premier temps de chaque claſſe, l'actualité de l'époque de comparaiſon peut être également relative ou à un préſent actuel, ou à un préſent poſtérieur, comme on le voit dans ces mêmes exemples. C'eſt par cette ſeule conſidération que je regarde ces temps comme indéfinis. Je regarde au contraire les autres comme définis, parce que l'actualité de l'époque de comparaiſon y eſt néceſſairement & excluſivement relative à un préſent antérieur; & c'eſt auſſi pour cela que je les qualifie tous d'antérieurs.

Ainſi le moment déterminé par l'un des préſents du verbe principal eſt, pour les temps du Subjonctif, ce que le ſeul moment de la parole eſt pour les temps de l'indicatif: c'eſt le terme immédiat des relations qui fixent l'époque de comparaiſon. A l'indicatif, les temps expriment des rapports d'exiſtence à une époque dont la poſition eſt fixée relativement au moment de la parole: au Subjonctif, ils expriment des rapports d'exiſtence à une époque dont la poſition eſt fixée relativement au moment déterminé par l'un des préſents du verbe principal.

Or ce moment, déterminé par l'un des présents du verbe principal, peut avoir lui-même diverses relations au moment de la parole ; puisqu'il peut être ou actuel, ou antérieur, ou postérieur. Le rapport d'existence au moment de la parole, qui est exprimé par un temps du Subjonctif, est donc bien plus composé que celui qui est exprimé par un temps de l'indicatif. Celui de l'indicatif est composé de deux rapports ; rapport d'existence à l'époque, & rapport de l'époque au moment de la parole : celui du Subjonctif est composé de trois ; rapport d'existence à une époque, rapport de cette époque au moment déterminé par l'un des présents du verbe principal, & rapport de ce moment à celui de la parole.

Quand j'ai déclaré & nommé *indéfini* le premier de chacune des six classes de temps qui constituent le Subjonctif, & que j'ai donné au second la qualification & le nom de *défini antérieur* ; je ne considérois dans ces temps que les deux premiers rapports élémentaires, celui de l'existence à l'époque, & celui de l'époque au moment principal. J'ai dû en agir ainsi, pour parvenir à fixer les caractères différenciels & les dénominations distinctives des deux temps de chaque classe : car si l'on considère tout à la fois les trois rapports élémentaires, l'indétermination devient générale & tous les temps sont *indéfinis*.

Par exemple, celui que j'appelle *présent défini antérieur*, peut au fonds exprimer la

multanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque ou actuelle, ou antérieure, ou poſtérieure. Je vais le montrer dans trois exemples, où le même mot françois ſera traduit exactement en latin par trois temps différents qui indiqueront ſans équivoque l'actualité, l'antériorité, & la poſtériorité de l'époque enviſagée dans le même temps.

1°. *Quand je parlai hier au miniſtre, je ne croyois pas que VOUS ENTENDISSIEZ;* (AUDIRE te non exiſtimabam).

2°. *Je ne crois pas que VOUS ENTENDISSIEZ hier ce que je vous dis, puiſque* &c. (AUDIVISSE te non exiſtimo).

3°. *Je ne crois pas que VOUS ENTENDISSIEZ jamais, quand même* &c. (te unquam AUDITURUM eſſe non exiſtimo).

Dans le premier cas, *vous entendiſſiez* eſt relatif à une époque actuelle, & il eſt rendu par le préſent *audire;* dans le ſecond cas, l'époque eſt antérieure, & *vous entendiſſiez* eſt traduit par le prétérit *audiviſſe;* dans le troiſième enfin, il eſt rendu par le futur *auditurum*, parce que l'époque eſt poſtérieure: ce qui n'empêche pas que, dans chacun des trois cas, *vous entendiſſiez* n'exprime réellement la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard de l'époque, & ne ſoit par conſéquent un vrai préſent.

Ce que je viens d'obſerver ſur le préſent antérieur, ſe verifieroit de même ſur les trois prétérits & ſur les deux futurs antérieurs;

 mais il eſt inutile d'établir par trop d'exemples ce qui d'ailleurs eſt connu & avoué de tous les grammairiens, quoiqu'en d'autres termes. » Le Subjonctif, dit Lancelot (*o*), marque toujours une ſignification dépendante » & comme ſuivante de quelque choſe : c'eſt » pourquoi dans tous ſes temps il participe » ſouvent de l'avenir. « Je ne ſais pas ſi cet auteur voyoit en effet, dans la dépendance de la ſignification du Subjonctif, l'indétermination des temps de ce Mode ; mais il la voyoit du moins comme un fait, puiſqu'il en recherche ici la cauſe : & cela ſuffit aux vûes que j'ai en le citant. Voſſius (*p*) eſt de même avis ſur les temps du Subjonctif latin ; ainſi que l'abbé Regnier (*q*) ſur ceux du Subjonctif françois.

(*o*) Méth. lat. *Rem. ſur les Verbes ;* Ch. II. §. iij.

(*p*) *Analog.* III. xv.

(*q*) Gramm. fr. *in-12. p.* 344. *in-4. p.* 361.

Mais indépendamment de toutes les autorités, chacun peut aiſément vérifier qu'il n'y a pas à notre Subjonctif un ſeul temps qui ne ſoit réellement indéfini, quand on les rapporte ſurtout au moment de la parole. C'eſt un principe qu'il faut ſaiſir dans toute ſon étendue, ſi l'on veut être en état de traduire bien exactement d'une langue dans une autre, & de rendre, ſelon les uſages de l'une, ce qui eſt exprimé dans l'autre ſous une forme quelquefois bien différente.

ARTICLE II.

Des Modes impersonnels.

Les Modes *impersonnels* sont ceux où le verbe ne reçoit aucune terminaison relative au rôle ou à la personne d'un sujet déterminé.

Les Modes personnels, à raison même de leur personalité, servent à constituer les propositions; les impersonnels ne peuvent donc pas servir à cette fin, & ils doivent se rapporter à d'autres points de vûe. Essayons de les découvrir par l'examen analytique de chacun des Modes impersonnels. Il y en a deux dans notre langue, & l'on verra bientôt qu'il n'y en a pas davantage dans les autres; ce sont l'*Infinitif* & le *Participe*.

§. I. *INFINITIF.* L'*Infinitif* est un des objets de la Grammaire dont la discussion a occasionné le plus d'assertions contradictoires, & laissé subsister le plus de doutes: on ne finiroit pas, s'il falloit examiner en détail tout ce que les grammairiens ont avancé à cet égard. Le plus court, & apparemment le plus sûr, est d'analyser la nature de l'Infinitif d'après les usages combinés des langues. En ne posant que des principes solides, on parvient à mettre le vrai en évidence; & les objections sont prévenues ou résolues.

L'idée de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut, idée qui caractérise la

 nature du verbe & le distingue de toute autre espèce de mot; cette idée, dis-je, se manifeste à l'Infinitif par les différences caractéristiques des trois espèces générales de temps, le présent, le prétérit, & le futur. En latin, par exemple, *amare* (aimer) en est le présent; *amavisse* (avoir aimé) en est le prétérit; & *amassere* (devoir aimer), selon le témoignage & les preuves de Vossius (*r*), en est l'ancien futur, auquel on a depuis substitué les phrases *amaturum esse*, *amaturum fuisse*, jugées plus analogues aux futurs des Modes personnels. M. Dubois de l'Académie françoise dit (*s*): *AVOIR ÉTÉ & DEVOIR ÊTRE ne se trouve point dans ce qui est éternel;* ce qui est dit exprès pour montrer le prétérit & le futur de l'Infinitif, dont le présent est *être*.

(*r*) Analog. III. xvij.

(*s*) Confess. de S. Aug. *Liv.* IX. *ch.* x. *n°.* 24.

SYSTÈME DES TEMPS DE L'INFINITIF.

		I.		II.		III.	
PRÉSENT.		*Chanter.*		*Arriver.*		*Se révolter.*	
PRÉTÉRITS	POSIT.	*Avoir*	*chanté.*	*Être*	*arrivé, vée.*	*S'être*	*révolté, tée.*
	COMP.	*Avoir eu*		*Avoir été*		*S'être eu*	
	PROCH.	*Venir de chanter.*		*Venir d'arriver.*		*Venir de se révolter.*	
FUTUR.		*Devoir chanter.*		*Devoir arriver.*		*Devoir se révolter.*	

Il y a, comme on le voit ici, cinq temps à l'Infinitif de nos verbes françois.

Tous ces temps de notre Infinitif sont indéfinis : & c'est pour cela que je n'en distingue aucun par cette dénomination ; parce que, convenant également à tous, elle ne sauroit devenir distinctive pour aucun.

Le présent est indéfini, parce qu'il exprime la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque quelconque.

L'homme veut ÊTRE *heureux :* cette maxime d'éternelle vérité, puisqu'elle tient à l'essence de l'homme, est donc relative à tous les temps ; & l'Infinitif *être* se rapporte ici à toutes les époques.

Enfin je puis vous EMBRASSER : le présent *embrasser* exprime ici la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque actuelle, comme si l'on disoit, *je puis vous* EMBRASSER *actuellement.*

Quand je voulus PARLER, le présent *parler* est ici relatif à une époque antérieure au moment de la parole ; c'est un présent antérieur.

Quand je pourrai SORTIR : le présent *sortir* est ici postérieur, parce qu'il est relatif à une époque postérieure elle-même au moment de la parole.

Après les détails que j'ai donnés sur la distinction des différentes espèces de temps en général, je crois pouvoir me dispenser ici de prouver, de chacun des temps de notre Infi-

nitif, ce que je viens de prouver du présent: tout le monde en fera aisément l'application.

Sanctius & quelques autres grammairiens ont cru que les inflexions temporelles de l'Infinitif pouvoient s'employer indistinctement les unes pour les autres; & quelques-uns en ont conclu qu'à la rigueur il ne pouvoit pas se dire que l'Infinitif eût des temps différents, ni par conséquent qu'il fût verbe. Voici la remarque de Sanctius (*t*): *In reliquum, Infiniti verbi tempora confusa sunt, & à verbo personali temporis significationem mutuantur: ut CUPIO LEGERE seu LEGISSE, præsentis est; CUPIVI LEGERE seu LEGISSE, præteriti; CUPIAM LEGERE seu LEGISSE, futuri. In passivâ verò, AMARI, LEGI, AUDIRI, sine discrimine omnibus deserviunt; ut VOLUIT DILIGI, VULT DILIGI, CUPIET DILIGI.* De là la définition qu'il donne de l'Infinitif à la tête de ce chapitre: *Infinitum verbum est, quod personas, modos, & tempora non finit;* & Scioppius ajoûte, *sive quod personis, numeris, & temporibus non definitur; aut quod certam & definitam personam, certum numerum, & certum tempus non habet.*

(*t*) *Minerv.* I. xjv.

Le grammairien espagnol veut autoriser son sentiment par des témoignages. C'est, dans une affaire de pur raisonnement, prouver qu'on n'est pas seul dans l'erreur, & rien de plus. Mais il y a pis: Sanctius rapporte en sa faveur un passage d'Aulu-Gelle (*u*), qui, réduit à sa juste valeur, ne fait rien du tout à son opinion;

(*u*) *Noct. att.* I. vij.

nion ; le voici : *Qui Modus neque in numeros, neque in perfonas, neque in genera, neque in tempora diftrahitur.* Or ces derniers mots *neque in tempora* ne fe trouvent point dans deux anciennes éditions de Venife, l'une de 1477, & l'autre de 1509 ; d'ailleurs Aulu-Gelle, parlant un peu plus haut du même Mode, dit fans aucune mention des temps, *verbum eft indefinitum.... neque numeris, neque generibus præferviens.* Il paroît donc que c'eft une interpolation de la façon d'Alde Manuce, qui aura cru apparemment qu'un ancien avoit dû penfer comme lui fur cet objet, & qui aura oublié de mettre fon auteur en concordance avec lui-même ; ce qui eft heureufement une des preuves de l'interpolation. CH. VI.

Mais foutenue, ou non, par des témoignages & des autorités, l'opinion dont il s'agit eft une erreur évidente, & qui prouve feulement que ceux qui y font tombés, n'avoient pas des temps une notion exacte. Sanctius confond la pofition de l'époque & la relation d'exiftence. Dans chacun des temps de l'Infinitif, l'époque eft indéfinie ; & en conféquence elle y eft envifagée, ou d'une manière générale ou d'une manière particulière : c'eft ce qui a fait illufion à Sanctius & à ceux qui ont adopté fon fyftème ; & ce qui fait dire à ce grammairien, que les temps de l'Infinitif n'ont de relations déterminées au temps, qu'à raifon de la différence des verbes perfonnels qui les accompagnent ; *à verbo perfonali tem-*

Liv. III. *poris significationem mutuantur;* parce que cè sont en effet les différents temps des verbes que l'on joint à l'Infinitif, qui déterminent l'époque. Mais la relation de l'existence à l'époque est invariable dans chacun des temps; & c'est ce qui en constitue l'essence: c'est toujours la simultanéité pour le présent, l'antériorité pour le prétérit, & la postériorité pour le futur. Ainsi dans *cupio legere* ou *legisse; legere* est au présent actuel, & *legisse* au prétérit actuel : parce que ces mots se rapportent à *cupio*, qui caractérise une époque actuelle. Dans *cupivi legere* ou *legisse; legere* est au présent antérieur, & *legisse* au prétérit antérieur: parce que ces mots se rapportent à *cupivi*, qui caractérise une époque antérieure. Enfin dans *cupiam legere* ou *legisse; legere* eit au présent postérieur, & *legisse* au prétérit postérieur : parce que ces Infinitifs se rapportent à *cupiam*, qui caractérise une époque postérieure.

Il faut donc conclure que l'essence du verbe se trouve à l'Infinitif comme dans les autres Modes, qu'elle s'y manifeste par les différences caractéristiques des temps, en un mot que l'Infinitif est véritablement verbe. *Verbum autem esse, verbi definitio clamat ; significat enim rem sub tempore* (*x*).

Il semble qu'une fois assûré que l'Infinitif a en soi la nature du verbe, & qu'il est une partie essencielle de sa conjugaison, on n'a plus qu'à le compter entre les Modes du verbe. Il

(*x*) Scalig. *De causis ling. lat.* Lib. V. Cap. 117.

ſe trouve pourtant des grammairiens d'une grande réputation & d'un grand mérite, qui, en avouant que l'Infinitif eſt partie du verbe, ne veulent pas convenir qu'il en ſoit un Mode. Mais malgré les noms les plus impoſants, j'oſerai dire que cette opinion eſt d'une inconſéquence ſurprenante dans des hommes ſi habiles. CH. VI.

Car enfin, puiſque, de leur aveu même, l'Infinitif eſt verbe, il préſente apparemment la ſignification du verbe ſous un aſpect particulier; & c'eſt ſans doute pour cela qu'il a des inflexions & des uſages qui lui ſont propres. Or cela doit ſuffire pour conſtituer un Mode dans le verbe, comme une terminaiſon différente avec une deſtination propre ſuffit pour conſtituer un cas dans le nom. Mais quel eſt cet aſpect particulier qui caractériſe le Mode Infinitif?

Cette queſtion ne peut ſe réſoudre que d'après les uſages combinés des langues. La première obſervation qui en réſulte, c'eſt que, dans aucun idiôme, l'Infinitif ne reçoit ni inflexions numériques ni inflexions perſonnelles; & c'eſt de là, ſelon Priſcien (y), que ce Mode a tiré ſon nom: *Unde & nomen accepit Infinitivi, quod nec perſonas nec numeros definit.* Cette étymologie a été adoptée depuis par Voſſius (z); & elle paroît aſſez raiſonnable pour être reçue de tous les grammairiens. Mais ne nous contentons pas d'un fait qui conſtate la forme extérieure de l'Infinitif;

(y) Lib. VIII. *De Modis.*

(z) *Analog.* III. viij.

ce seroit proprement nous en tenir à l'écorce : pénétrons, s'il est possible, dans l'intérieur même.

Les inflexions numériques & les personelles ont, dans les Modes où elles sont admises, une destination connue : c'est de mettre le verbe, sous ces aspects, en concordance avec le sujet déterminé auquel on l'applique. Si donc l'Infinitif ne reçoit, dans aucune langue, ni inflexions numériques ni inflexions personnelles ; c'est un signe indubitable qu'il est dans la nature de ce Mode, de ne pouvoir être appliqué à un sujet précis & déterminé : s'il étoit susceptible de cette application, elle se seroit décelée dans quelque idiôme, par quelque inflexion qui s'y rapporteroit.

L'exclusion générale des inflexions personnelles démontre que l'Infinitif ne peut constituer une proposition : parce qu'il n'y a point de proposition sans sujet ; & point de sujet de la proposition qui n'ait à l'acte de la parole une relation fixe & précise, c'est-à-dire, une personne déterminée, dont le signe doit au moins pouvoir se trouver dans le verbe qui constitue la proposition.

L'exclusion universelle des inflexions numériques prouve encore que l'Infinitif n'exprime rien qui puisse s'associer avec aucune nature ; comme le peuvent les adjectifs, qui en conséquence ont admis les variations des nombres.

En quoi consiste donc le caractère indivi-

duel de l'Infinitif? Les uſages des langues le ramènent unanimement à la claſſe des noms, ſans le tirer néanmoins de celle des verbes, à laquelle nous venons de voir qu'il appartient néceſſairement. Prouvons ce point en détail, & faiſons voir que partout on fait uſage de l'Infinitif comme d'un nom. CH. VI.

Dans notre langue, & dans celles qui ont à peu près la même Syntaxe, on l'emploie 1°. comme ſujet, ou grammatical ou logique, de la propoſition : nous diſons, *MENTIR eſt un crime*, de même que *LE MENSONGE eſt un crime*; ſujet logique : *FERMER les yeux aux preuves éclatantes du Chriſtianiſme eſt une extravagance inconcevable*, de même que *L'AVEUGLEMENT volontaire ſur les preuves éclatantes du Chriſtianiſme eſt une extravagance inconcevable*; ici *fermer* n'eſt qu'un ſujet grammatical, *fermer les yeux aux preuves éclatantes du Chriſtianiſme* eſt le ſujet logique. 2°. L'Infinitif eſt ſouvent employé comme complément, logique ou grammatical, d'une prépoſition : *La honte de MENTIR*, comme *la turpitude du MENSONGE*; *ſujet à DÉBITER des fables*, comme *ſujet à LA FIÈVRE*; *ſans DÉGUISER la vérité*, comme *ſans DÉGUISEMENT*; *après AVOIR PARLÉ longtemps*, comme *après UN long DISCOURS*; *par où ſeroient-elles longues ou brèves* (les ſyllabes), *que par DURER plus ou moins de temps les unes que les autres* (*a*)? comme l'on diroit *par UNE DURÉE plus ou moins longue*

(*a*) Confeſſ. de S. Aug. par Dubois. *Liv.* XI. *ch.* xxiij. *n°.* 29.

pour les unes que pour les autres. 3°. Nous employons aussi l'Infinitif immédiatement après un verbe ; comme nous y employons le nom, en qualité de complément objectif logique ou grammatical : *L'honnête homme ne sait pas* MENTIR, comme *l'honnête homme ne connoît pas* LE MENSONGE ; *je veux* ESSAYER *vos forces*, comme *je veux* UN ESSAI *de vos forces* : mais il en est alors de l'Infinitif comme du nom en pareille occurrence ; il y a une préposition sousentendue.

Quoique la langue grecque ait donné des cas aux autres noms, elle n'a pourtant point assujetti l'Infinitif à ce genre d'inflexions : mais les rapports à l'ordre analytique, que les cas désignent dans les autres noms, sont indiqués, pour l'Infinitif, par les cas de l'article indicatif neutre, dont il est accompagné de même que tout autre nom neutre de la même langue. Ainsi les grecs disent au nominatif, τὸ εὔχεσθαι τῷ Θεῷ ἀρέσκει (*orare Deo placet*) ; au génitif, τὸ τοῦ φιλεῖν αἴτιον (*amandi causâ*) ; au nominatif & au génitif dans la même phrase, τὸ λίαν φιλεῖν τοῦ μὴ φιλεῖν αἴτιον (*valdè amare non amandi causâ*), suppl. ἐστὶ (*est*), l'excès de l'amour en est le destructeur ; au datif, ἐν τῷ φιλεῖν τὸν Θεὸν (*in amare* ou *in amando Deum*), en aimant Dieu ; à l'accusatif, κατὰ τὸ μοῦ κρίνειν (*secundùm mei judicare*) selon mon jugement ; μετὰ τὸ δειπνῆσαι (*post cœnavisse*) après avoir soupé. Ainsi l'Infinitif grec est employé, de même que les noms, ou comme sujet

ou comme complément de quelque prépo- sition.

L'Infinitif latin se trouve pareillement employé pour tous les cas, quoiqu'il ne soit accompagné d'aucun article. Au nominatif, *Virtus est vitium* FUGERE, (Hor.) comme l'on diroit *virtus est vitii* FUGA : *quam turpis est assentatio, cùm* VIVERE *ipsum turpe sit nobis* (Cic.) ; où l'on voit deux propositions, dont l'une a pour sujet *assentatio*, nom féminin, & l'autre a pour sujet *vivere*, employé comme un nom neutre : au génitif, *Tempus est jam hinc* ABIRE *me*, (Cic.) pour *meæ hinc* ABITIONIS : à l'accusatif, *non tanti emo* PŒNITERE, (Plaut.) pour PŒNITENTIAM ; *introiit* VIDERE, (Ter.) pour *ad* VIDERE, de même que Lucrèce a dit *ad* SEDARE *sitim fluvii fontesque vocabant* : à l'ablatif, *audito regem in Siciliam* TENDERE, (Sall.) où il est évident qu'*audito* est en concordance avec *tendere*, qui par conséquent tient lieu d'un nom à l'ablatif.

Afin d'éviter l'équivoque dans l'occasion ; & de mettre aussi dans le discours cette variété si nécessaire à l'harmonie, à laquelle les romains étoient très-sensibles ; la langue latine a poussé l'exactitude jusqu'à donner des cas réels à l'Infinitif : & ce sont ces cas que l'on nomme *gérondifs* dans la grammaire latine, peut-être parce qu'ils tiennent lieu de l'Infinitif même, *vicem* GERUNT.

On distingue ordinairement trois gérondifs,

que l'on se contente de caractériser par la différence de leurs terminaisons. Le premier a la même terminaison que le génitif des noms de la seconde déclinaison, *scribendi*: le second est terminé comme le datif ou l'ablatif, *scribendo*: & le troisième a la même terminaison que le nominatif ou l'accusatif des noms neutres de cette déclinaison, *scribendum*; ce qui étoit d'autant plus convenable, que l'on a vu l'Infinitif employé comme un nom neutre, *VIVERE ipsum*. Cette analogie des terminaisons des gérondifs avec les cas des noms, est un premier préjugé qui tend à établir qu'en effet ce sont des cas de l'Infinitif. Cette opinion va acquérir un nouveau degré de certitude, par l'examen des usages de la langue latine.

I. Le premier gérondif, celui qui a la terminaison du génitif, fait dans le discours la même fonction, la fonction de caractériser le terme conséquent d'un rapport déterminatif, dont le terme antécédent est énoncé par un nom appellatif: *Tempus SCRIBENDI*, rapport du temps à l'événement; *facilitas SCRIBENDI*, rapport de la puissance à l'acte; *causa SCRIBENDI*, rapport de la cause à l'effet. Dans ces trois phrases, le gérondif *scribendi* détermine la signification des noms *tempus*, *facilitas*, *causa*, comme elle seroit déterminée par le génitif *scriptionis*.

II. Le second gérondif, dont la terminaison est la même que celle du datif ou de l'a-

blatif, fait effectivement les fonctions tantôt de l'un & tantôt de l'autre de ces cas.

1°. Ce gérondif fait dans le diſcours les fonctions du datif. Ainſi Pline (*b*), en parlant des différentes eſpèces de papiers, dit, *emporetica inutilis* SCRIBENDO, ce qui eſt la même Syntaxe que s'il avoit dit, *inutilis* SCRIPTIONI*:* pareillement, comme on dit *ALICUI REI operam dare*, Plaute dit auſſi (*c*), *Epidicum QUÆRENDO operam dabo.*

2°. On trouve ſouvent ce gérondif joint à l'une des prépoſitions qui régiſſent l'ablatif; & il en eſt alors le complément. *In quo iſti nos jureconſulti impediunt, à DISCENDOque deterrent;* (Cic.) *Tu quid cogites DE TRANSEUNDO in Epirum ſcire ſanè velim;* (Id.) *Sed ratio rectè ſcribendi conjuncta CUM LOQUENDO eſt;* (Quintil.) D'autres fois la prépoſition eſt ſouſentendue, mais de manière que l'analogie en indique la néceſſité : *Memoria EXCOLENDO augetur;* (Quintil.) c'eſt comme ſi l'on diſoit, *memoria CULTURA augetur*, ce qui ſignifie analytiquement, *memoria* (*à*) *culturâ augetur*, de même que l'on doit ſuppoſer *memoria* (*ab*) *EXCOLENDO augetur: Quis talia FANDO temperet à lacrymis;* (Virg.) c'eſt-à-dire, *quis temperet à lacrymis* (*in*) *FANDO talia.*

III. Le troiſième gérondif, qui eſt terminé en *dum*, comme le nominatif & l'accuſatif des noms neutres de la ſeconde déclinaiſon, eſt quelquefois à l'un de ces cas, & quelquefois à l'autre.

(*b*) *Lib.* XIII.

(*c*) *Epidic.* Act. IV.

LIV. III. 1°. Il est employé au nominatif, dans ce vers de Lucrèce, *Æternas quoniam pœnas in morte* TIMENDUM, suppl. *est;* dans ce passage de Cicéron, *Tanquam aliquam viam longam confeceris, quam nobis quoque* INGREDIENDUM *sit;* dans cet autre du même auteur, *Discessi ab eo bello, in quo aut in aliquas insidias* INCIDENDUM, *aut* DEVENIENDUM *in victoris manus, aut ad Jubam* CONFUGIENDUM; enfin dans ce texte de T. Live, *Boii nocte saltum, quà* TRANSEUNDUM *erat romanis, insederunt;* & dans celui-ci de Plaute, *Aliqua consilia* REPERIUNDUM *est.*

2°. Il est employé à l'accusatif dans mille occasions, comme complément d'une préposition exprimée: *Cùm oculis* AD CERNENDUM *non egeremus;* (Cic.) *Et* INTER AGENDUM, *occursare capro, cornu ferit ille, caveto;* (Virg.) *Namque* ANTE DOMANDUM *ingentes tollent animos.* (Id.) D'autres fois il est à l'accusatif sans aucune préposition exprimée; mais alors elle est sousentendue, puisque ce cas ne peut caractériser que le complément d'une préposition: *Conclamatum propè ab universo Senatu est,* PERDOMANDUM *feroces animos esse;* (T. Liv.) on lit dans Virgile (*d*):

(*d*) Æn. XI. 227.

Legati responsa ferunt, alia arma Latinis
Quærenda, aut pacem trojano ab rege PETENDUM.

Il est donc prouvé que les gérondifs sont des cas de la seconde déclinaison; & il n'est

pas difficile de montrer que ce font des cas de l'Infinitif.

On a vu ci-devant que les points de vûe énoncés en latin par les gérondifs, le font en grec & en françois par l'Infinitif même, fans changement à la terminaifon; c'eft même le procédé commun de prefque toutes les langues. Cette première obfervation fuffiroit peut-être pour établir l'identité des gérondifs & de l'Infinitif; mais l'ufage même de la langue latine en fournit des preuves fans nombre, dans mille exemples où l'Infinitif eft employé pour les mêmes fins & dans les mêmes circonftances que les gérondifs.

On lit dans Plaute, *Dum datur mihi occafio tempufque* ABIRE; & dans Térence, *Summa* ELUDENDI *occafio eft mihi nunc fenes.*

Dans Cicéron, *Tempus eft nobis de illâ vitâ* AGERE; & dans Lucrèce, *Timentes ne, quod ob admiffum fœdè dictumve fuperbè, pœnarum grave fit* SOLVENDI *tempus adactum.*

Dans Lucrèce, *Ad* SEDARE *fitim fluvii fontefque vocabant*; & dans Velleïus Paterculus, *Civès romanos ad* CENSENDUM *ex provinciis in Italiam revocarunt.*

Il eft plus rare de trouver l'Infinitif pour le fecond gérondif; mais on le trouve cependant, & le voici dans Virgile:

Et CANTARE *pares, & RESPONDERE parati;*

ce qui, de l'aveu de tous les commentateurs, fignifie, *& in* CANTANDO *pares, & ad* RESPONDENDUM *parati.*

LIV. III. Concluons donc enfin que les gérondifs ne ſont effectivement que différents cas de l'Infinitif ; & qu'ils ont, comme l'Infinitif, la nature du verbe & celle du nom.

Ils ont la nature du verbe, puiſqu'elle ſe trouve dans l'Infinitif, & que les gérondifs appartiennent à l'Infinitif. Ce ſont différents cas du préſent ; mais ils ſont au préſent indéfini, & peuvent ſe rapporter à différentes époques. *Inter* AGENDUM *caveo ne*, &c. préſent actuel : *inter* AGENDUM *cavebam ne*, &c. préſent antérieur : *inter* AGENDUM *cavebo ne*, &c. préſent poſtérieur : car c'eſt comme ſi l'on diſoit, *dum* AGO, *caveo ne*, &c. *dum* AGEBAM, *cavebam ne*, &c. *dum* AGAM, *cavebo ne*, &c. Ce ſeroit la même choſe des autres gérondifs.

Ils ont auſſi la nature du nom ; & c'eſt pour cela que les latins leur en ont donné les terminaiſons, parce qu'ils ſe conſtruiſent dans le diſcours comme les noms, & qu'ils y ſont chargés des mêmes fonctions, ſpécialement de celle d'être les termes conſéquents de différents rapports, comme il paroît en ce que ce ſont des cas, & que les cas marquent cette deſtination. Ce n'eſt qu'en conſidérant les gérondifs comme des noms, que l'on peut rendre raiſon du génitif qui eſt ſouvent le régime du gérondif en *di* ; comme dans ces phraſes, *Aliquod fuit principium* GENERANDI ANIMALIUM ; (Varr.) *Fuit* EXEMPLORUM LEGENDI *poteſtas* ; (Cic.) VESTRI ADHORTANDI *cauſâ* (T. Liv.). On dit ge-

nerandi animalium comme on auroit pu dire *generationis animalium ; exemplorum legendi* comme *lectionis exemplorum* ; *vestri adhortandi* comme *adhortationis vestri.*

Cependant des grammairiens du premier ordre, comme Sanctius, Scioppius, Vossius, ne veulent pas convenir que les gérondifs soient des noms ; ce ne sont, s'il faut les en croire, que différents cas du futur du participe passif, mis en corrélation avec un mot supprimé. C'est sans doute la forme matérielle des gérondifs qui aura occasionné cette erreur : ils tiennent effectivement de près à la forme du participe passif, & d'ailleurs on se sert assez indifféremment de l'un ou de l'autre dans les mêmes occurrences ; on dit également, *Tempus est* SCRIBENDI *epistolam*, ou SCRIBENDÆ *epistolæ ;* on dit de même SCRIBENDO *epistolam*, ou *in* SCRIBENDA *epistolâ ;* & enfin *pacem* PETENDUM *est*, ou *pax* PETENDA *est.* D'ailleurs on trouve des exemples où l'on croit ne pouvoir entendre le gérondif autrement que dans le sens passif, ce qui en confirmeroit l'affinité avec le participe passif ; comme *Memoria* EXCOLENDO *augetur*, *boves ad* DOMANDUM *proni*, *Athenas quoque* ERUDIENDI *causâ missus :* car c'est, dit-on, comme si l'on disoit, *Memoria* DUM EXCOLITUR *augetur*, *boves ad id* UT DOMENTUR *proni*, *Athenas quoque* UT ERUDIRETUR *missus.*

Je réponds 1°. que dans les deux manières

 d'exprimer la même phrase, par le gérondif ou par le participe passif, on ne suit pas de part & d'autre la même Syntaxe; ce qui doit faire soupçonner au moins que les deux mots verbaux n'y sont pas de même nature, & n'expriment pas précisément les mêmes points de vûe. Cela est sensible dans les deux formes de la derniere phrase, *pacem* PETENDUM *est*, & *pax* PETENDA *est*; l'accusatif *pacem* prouve que la première est à la voix active; & le nominatif *pax* montre que la seconde est à la voix passive: c'est la même différence de Syntaxe que dans ces deux-ci, *pacem* PETIMUS, & *pax à nobis* PETITUR.

Je réponds 2°. que ce n'est jamais par le matériel des mots qu'il faut juger du sens que l'usage y a attaché; c'est par l'emploi qu'en ont fait les meilleurs auteurs, & par l'analogie. Or la plûpart des passages que l'on vient de voir montrent que les gérondifs y ont le sens actif, non seulement à cause de l'accusatif qui les accompagne comme les verbes actifs, mais encore parce qu'on a vu l'Infinitif actif employé pour le gérondif, ce qui suppose de part & d'autre la même voix.

Je réponds 3°. que dans les phrases mêmes où le sens passif semble se présenter, les gérondifs y ont toujours le sens actif & peuvent aisément y être ramenés. Nos Infinitifs actifs françois cessent-ils d'être actifs quand nous disons, *une histoire impossible à* CROIRE, *un problême aisé à* RÉSOUDRE, *une chose*

facile à FAIRE, *un maître difficile à* CONTENTER? Cependant les phraſes préſentent le ſens paſſif : parce qu'en effet l'hiſtoire doit *être crue ;* le problême, *être réſolu ;* la choſe, *être faite ;* le maître, *être contenté*. Mais nos Infinitifs françois, comme les gérondifs latins, n'étant en ſoi déterminés par aucun ſujet ; on peut autant les déterminer par le ſujet qui reçoit l'impreſſion que par celui qui produit l'action. Or le choix entre ces deux manières eſt décidé en conſéquence des errements indiqués par l'uſage : on trouve les gérondifs remplacés par l'Infinitif actif ; on les trouve avec le régime de l'actif, & nulle part on ne les a vus avec celui du paſſif : cela paroît décider leur véritable état. D'ailleurs les verbes neutres, qui ne ſont en aucune façon ſuſceptibles du ſens paſſif, ont cependant des gérondifs ; *dormiendi, dormiendo, dormiendum*.

Je réponds 4°. que les grammairiens dont je combats ici l'opinion, en démontrent eux-mêmes l'erreur par l'embarras & l'abſurdité de la manière dont ils ſont forcés d'analyſer les gérondifs qu'ils regardent comme participes paſſifs. Les uns ſouſentendent l'Infinitif actif du verbe même ; & ſelon eux, c'eſt cet Infinitif ſouſentendu qui régit l'accuſatif. Ainſi PETENDUM *eſt pacem à rege* ſignifie, dans leur ſyſtême, *petere pacem à rege eſt* PETENDUM ; *petere pacem à rege* c'eſt le ſujet de la propoſition, *petendum eſt* en eſt l'attribut : *tempus* PETENDI *pacem*, c'eſt *tempus petere*

LIV. III. *pacem* PETENDI ; *petere pacem* eſt comme un nom unique au génitif, & *petendi* eſt un adjectif en concordance avec ce nom. Les autres ſouſentendent le nom *negotium*, & commentent ainſi les mêmes phraſes : *Negotium petendum à rege eſt circà pacem, tempus negotii petendi circà pacem.* Ni les uns ni les autres ne pourroient ſe tirer d'affaire avec les gérondifs des verbes neutres : car que voudroit dire, par exemple, *dormire* DORMIENDUM *eſt*, *tempus dormire* DORMIENDI *eſt*, ou bien *negotium* DORMIENDUM *eſt*, *tempus negotii* DORMIENDI *eſt ?* Cette difficulté ſeule eſt ſuffiſante pour faire rejeter les deux explications : mais la première, qui eſt cependant propoſée par les grammairiens les plus graves, eſt encore ſujette à bien d'autres objections. *Petere pacem à rege eſt* PETENDUM doit ſignifier que *l'action de demander la paix au roi doit être demandée ;* ce qui eſt une abſurdité inſoutenable : c'eſt en effet tout ce qu'on peut attendre du pléonaſme *petere petendum* ; car loin de recourir au pléonaſme pour rendre raiſon d'aucune phraſe, il faut au contraire trouver quelque commentaire pour le juſtifier, quand il ſe trouve dans quelque locution que l'on ſait être bien autoriſée ; ſinon, c'eſt un véritable vice, comme on le verra dans la ſuite.

Les gérondifs latins ne ſont donc pas des participes paſſifs, & n'en ſont pas même formés : comme eux, ils viennent immédiatement

ment de l'Infinitif actif, & ne sont au fonds que cet Infinitif même, sous différentes terminaisons relatives à l'ordre analytique de l'énonciation, que l'on appelle des cas. L'Infinitif est donc un véritable nom; puisqu'il ne peut être appliqué à aucun sujet, & qu'il est universellement employé dans l'oraison aux mêmes fins que le nom, & en latin avec les mêmes cas. Nous verrons même bientôt que le latin n'est pas la seule langue qui admette des gérondifs, & que nous en avons un dans la nôtre. CH VI.

Il suit de là que l'*Infinitif* est un Mode impersonnel qui exprime l'idée abstraite de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut, en la présentant comme l'idée d'une nature déterminée; & l'on peut dire que ce Mode est un *nom-verbe*, puisqu'il réunit dans son essence celle des noms & celle des verbes.

On convient assez communément que l'Infinitif fait quelquefois l'office de nom; qu'alors il est nom, si l'on veut, mais sans être verbe: mais on soutient aussi que plus souvent encore il est verbe sans être nom. On cite ce vers de Perse (*e*): *SCIRE tuum nihil est, nisi te SCIRE hoc sciat alter;* où l'on prétend que le premier *scire* est nom sans être verbe, parce qu'il est accompagné de l'adjectif *tuum;* & que le second *scire* est verbe sans être nom, parce qu'il est précédé de l'accusatif *te*, qui en est, dit-on, le sujet.

(*e*) Sat. I. 25.

Mais il n'y a qu'un aveugle préjugé, qui puisse imaginer cette distinction & la défen-

 dre. Eh ! n'admettez ſur chaque objet qu'un principe ; évitez les exceptions que vous ne pouvez juſtifier par les principes néceſſairement reçus ; ramenez tout à l'ordre analytique par une ſeule analogie : vous ſerez ſur la bonne voie, la ſeule voie qui convienne à la raiſon, dont la parole eſt le miniſtre & l'image. Vous convenez que l'Infinitif eſt quelquefois nom, & qu'on ne peut pas lui en conteſter alors la nature & les propriétés : concluez donc qu'il l'eſt toujours, parce que les eſſences ſont immuables en effet ; & c'eſt pour cela même qu'il faut convenir auſſi qu'il eſt toujours verbe.

Pour ce qui eſt donc des deux *ſcire* de Perſe, ils reviennent abſolument au même & c'eſt comme ſi le poète avoit dit, *SCIRE tuum nihil eſt, niſi hoc SCIRE tuum ſciat alter*, ou bien, conformément à l'interprétation du P. Jouvency, *niſi hoc SCIRE tuum ab aliis cognoſcatur*. Le pronom *te* à l'accuſatif ne peut abſolument s'expliquer ici, qu'en ſuppléant une prépoſition, comme je l'ai prouvé ci-devant (*f*) : & ce ſupplément ſe trouve rempli d'une manière raiſonnable par la ſeule expoſition de la valeur de l'adjectif poſſeſſif *tuum*, qui ſignifie *pertinens ad TE ;* de ſorte que le vers ſe réduit à ceci, *SCIRE pertinens ad te nihil eſt, niſi hoc SCIRE pertinens ad TE ſciat alter*.

(*f*) Ch. IV. Art. V.

D'aller croire que ce *te* ſoit le ſujet du verbe *ſcire*, c'eſt une opinion dont j'ai déjà mon-

tré l'incompatibilité avec une autre règle incontestable de la Syntaxe latine & de toutes les langues qui admettent des cas, je veux dire celle qui met au nominatif le sujet du verbe qui est à un Mode personnel. Mais cette erreur ne peut plus subsister devant les principes que l'on vient de poser sur la nature de l'Infinitif: c'est un nom, & par conséquent il peut être lui-même sujet d'un autre verbe; mais il ne peut pas plus être appliqué à un sujet particulier, que ne le peuvent tous les autres noms. CH. VI.

Puisque dans aucune langue l'Infinitif ne reçoit aucune des terminaisons relatives à un sujet; il semble que ce soit une conséquence qui n'auroit pas dû échapper aux grammairiens, que l'Infinitif ne doit point se rapporter à un sujet. Ce principe se trouve confirmé par tout ce qui vient d'être dit pour prouver que ce Mode est un véritable nom, un nom qui, dans toutes les langues, est employé comme sujet d'un verbe, comme complément d'une préposition ou, si l'on veut, d'un autre verbe; un nom enfin qui est du genre neutre en grec & en latin, & avec lequel l'adjectif se met en concordance dans tous les idiômes où l'adjectif a reçu des inflexions relatives au sujet auquel on l'applique. Tout cela étant prouvé, est-il raisonnable, je le demande, de dire qu'un nom soit applicable à un sujet? & n'est-ce pas une chose aussi inouie dans la Grammaire que contraire à la plus saine Logique?

Liv. III. Retournons un peu ſur nos pas. J'ai montré l'incompatibilité des deux principes, dont l'un deſtine le nominatif à être le cas du ſujet d'un verbe mis à un Mode perſonnel, & l'autre aſſigne l'accuſatif au ſujet du verbe mis à l'Infinitif: j'ai démontré les raiſons qui portent à conclure que l'Infinitif eſt un véritable nom, & que par conſéquent il n'eſt point applicable à un ſujet. La réunion de ces deux objets impoſe donc la néceſſité d'expliquer autrement qu'on n'a fait juſqu'ici l'accuſatif qui accompagne l'Infinitif; & ce moyen d'explication doit être conforme aux principes immuables de la Grammaire générale, & ne pas contredire l'analogie de la langue latine. Ce moyen eſt ſimple, & je l'ai déjà indiqué ſur la phraſe, *Magna ars eſt non apparere* ARTEM: il conſiſte à regarder l'accuſatif comme un cas complétif qui caractériſe le complément de certaines prépoſitions, & à ſuppléer la prépoſition la plus convenable aux circonſtances.

Ajoûtons ici quelques exemples. *Mihi ſemper placuit non rege ſolùm ſed regno liberari* REMPUBLICAM; Cic. c'eſt-à-dire, conformément à mon principe, *Ergà* REMPUBLICAM, *liberari, non ſolùm à rege ſed à regno, placuit ſemper mihi*, (A l'égard de la république, être délivrée, non ſeulement du roi mais encore de la royauté, m'a toujours plû): on voit ici que tout eſt dans les principes; *rempublicam* eſt le complément d'*ergà*; *ergà* a pour

antécédent *liberari*; *liberari* eſt le ſujet grammatical de *placuit*, dont le ſujet logique eſt *liberari non ſolùm à rege ſed à regno ergà rempublicam*. CH. VI.

Homines eſſe amicos Dei quanta eſt dignitas! D. Greg. magn. C'eſt-à-dire, en ſuivant l'inverſion exigée par l'adjectif conjonctif *quanta*, qui ſuppoſe un antécédent qu'il ne s'agit pas ici d'aſſigner, *Quanta dignitas eſt eſſe* (ergà) *homines amicos Dei!* (Combien grand honneur eſt l'être pour les hommes amis de Dieu! Qu'il eſt glorieux pour les hommes d'être les amis de Dieu!) L'Infinitif *eſſe* eſt le ſujet grammatical; *eſſe ergà homines amicos Dei* eſt le ſujet logique; *quanta dignitas eſt*, ou ſelon l'ordre naturel, *eſt dignitas quanta* eſt l'attribut.

Cupio me eſſe clementem; Cic. c'eſt-à-dire, *cupio* (*ad*) *eſſe* (*ergà*) *me clementem* (Je déſire pour être à l'égard de moi clément; je déſire l'exiſtence pour moi avec relation à l'attribut de la clémence; je déſire d'être clément). Ici *eſſe* n'eſt pas ſujet, il eſt complément grammatical de la prépoſition de tendance *ad*, ſouſentendue; parce qu'il eſt cenſé à l'accuſatif de même qu'on y mettroit un nom après *cupio*, par exemple, *cupio clementiam: eſſe ergà me clementem* eſt le complément logique de *ad: me* eſt le complément grammatical de la prépoſition ſouſentendue *ergà*, dont le complément logique eſt *me clementem*, & dont l'antécédent eſt le nom-verbe *eſſe*.

Martial a dit *Nobis non licet esse tam disertis*, & l'on a imaginé que cette locution étoit un hellénisme, ou une imitation irrégulière de la phrase grecque. Il se peut qu'elle ait été plus usitée chez les grecs que chez les latins; mais loin d'être irrégulière, il y en a peu d'aussi régulières & d'aussi simples: *Esse non licet nobis* (*hominibus*) *tam disertis*, (L'être n'est pas permis à nous hommes si diserts, on ne voit pas volontiers exister des hommes aussi diserts que nous, il ne nous est pas permis d'être si diserts). J'ajoûte que la phrase que l'on croit plus latine, & par conséquent plus grammaticale, *Nobis non licet esse tam disertos*, n'est pas si simple & s'éloigne davantage des vûes de l'institution du Langage; car il faut l'analyser par un circuit plus long, *esse* (*ergà homines*) *tam disertos non licet nobis.*

Mais quoi qu'il faille penser de l'une ou de l'autre des deux expressions, il est certain qu'il n'y a point de phrase approuvée, où l'on ne puisse, en suppléant une préposition convenable, ramener, à l'ordre analytique le plus simple, l'accusatif qui accompagne l'Infinitif; pourvu que l'on ne perde jamais de vûe la véritable destination de chaque cas, ni l'analogie réelle de la langue. Il est même bien des occurrences où il faut recourir à ce moyen pour expliquer l'accusatif avant des verbes du Mode subjonctif. *Satis, si hanc hodie mulierem efficio ut tua sit*, Plaut. c'est-à-dire, *si* (*ergà*)

hanc hodiè mulierem (*ita*) *efficio ut* (*mulier*) *tua sit. Hæc me ut confidam faciunt*, Cic. c'est-à-dire, *Hæc* (*ergà*) *me* (*ita*) *ut confidam faciunt. Illum ut vivat optant*, Ter. c'est-à-dire, (*ergà*) *illum* (*in hunc finem*) *ut vivat optant. Metuo lenonem ne quid suo suat capiti*, Id. c'est-à-dire, *Metuo* (*ergà*) *lenonem* (*in hunc finem ut*) *ne quid suo suat capiti.* Il est évident qu'il en est de la préposition *ergà*, que je supplée ici après les verbes *efficere*, *facere*, *optare*, *metuere*, comme de la préposition *cùm* avec l'ablatif après le verbe *agere* dans cette phrase de Cornelius Nepos, *Egit cùm Cimone ut eam sibi uxorem daret.* CH. VI.

S'il est de l'essence de l'Infinitif d'être nom, comme je crois l'avoir bien établi; c'est faussement que Lancelot suppose (*g*) qu'il cesse quelquefois d'être nom & qu'il retient son affirmation, comme dans cet exemple qu'il cite, *scio malum* ESSE *fugiendum*: c'est faussement aussi qu'il regarde l'Infinitif dans ce cas comme un Mode conjonctif, qui a le pouvoir de joindre la proposition qu'il constitue à une autre proposition principale; » Car, dit-il, » *scio* vaut seul une proposition, & si vous » ajoûtiez *malum est fugiendum*, ce seroit deux » propositions séparées; mais mettant *esse* au » lieu d'*est*, vous faites que la dernière pro» position n'est plus que partie de la premiè» re; ... & de là est venu qu'en françois nous » rendons presque toujours l'Infinitif par l'in» dicatif du verbe & la particule *que*; *Je sais*

(*g*) Gramm. gén. II. *xvij*.

LIV. III. » *que le mal est à fuir :* & alors ce *que* ne si-
» gnifie que cette union d'une proposition
» avec une autre, laquelle union est en latin
» enfermée dans l'Infinitif, & en françois aussi,
» quoique plus rarement, comme quand on
» dit, *Il croit SAVOIR toutes choses.* «

L'Infinitif est un Mode impersonnel, & par conséquent il ne peut constituer une proposition : c'est la première conséquence qui sort de cette observation, & la première que nous en avons tirée. Elle détruit donc absolument le système de Lancelot ; & si nous rendons par l'indicatif françois l'Infinitif latin, c'est que nous envisageons le même objet sous un autre point de vûe, qu'il s'agit d'expliquer ici.

Il est établi que l'Infinitif exprime l'idée abstraite de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut, en la présentant comme l'idée d'une nature déterminée : au lieu que les Modes personnels expriment cette même idée d'une manière concrète, & en supposant une application actuelle à quelque sujet déterminé par une relation personnelle. Que suit-il de là ? Que l'Infinitif est à l'égard des Modes personnels, ce qu'un nom abstrait est à l'égard de l'adjectif qui désigne par la même idée ; par exemple, il en est d'*être* à l'égard de je *suis*, comme d'*humanité* à l'égard d'*humain : être* fait abstraction de tout sujet, & je *suis* suppose un sujet déterminé par la première personne ; *humanité* fait de même ab-

ſtraction de tout ſujet, & *humain* ſuppoſe un ſujet déterminé par ſa nature.

De même donc que l'on peut dire également, *La vertu ſe fait reſpecter*, ou *les perſonnes vertueuſes ſe font reſpecter;* on peut dire auſſi, *Il eſt criminel de mentir*, ou *ceux qui mentent ſont criminels:* la ſynonymie a de part & d'autre le même fondement & les mêmes différences. Elle a le même fondement, parce qu'on peut de part & d'autre enviſager la même qualité ou dans un état d'abſtraction ou dans les ſujets en qui elle ſe trouve; elle a les mêmes différences, parce que les raiſons qui d'une part peuvent faire préférer l'une des deux phraſes à l'autre, ſeront les mêmes de l'autre part pour aſſûrer la préférence à celle qui ſera dans le même cas.

Après tout ce qui vient d'être dit de l'Infinitif, il ſemble que la matière devroit être épuiſée: il nous reſte cependant encore deux points importants à examiner. 1°. La langue françoiſe a-t-elle un gérondif proprement dit, comme le prétendent quelques grammairiens? 2°. Qu'eſt-ce que le ſupin, que l'on a coutume de regarder comme faiſant partie de l'Infinitif? Le trouve-t-on dans toutes les langues, ou ſeulement dans quelques-unes? Mais ces deux queſtions ne peuvent être bien réſolues que dans le §. ſuivant; & l'on verra bien pourquoi.

§. 2. *PARTICIPE.* Le *Participe* eſt un Mode imperſonnel qui énonce un être indéter-

miné, en le désignant par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut.

Il semble que je ne mette en effet aucune différence entre la définition générale du verbe, celle de l'indicatif, & celle du Participe: j'en énonce cependant une très-remarquable. En premier lieu, je présente le verbe comme une sorte de mot, & je donne l'indicatif & le Participe comme différents Modes du verbe; sous cet aspect, il n'est pas surprenant que la nature générale du verbe se retrouve à l'indicatif & au Participe. En second lieu, je remarque que l'indicatif est un Mode personnel, & le Participe un Mode impersonnel; ces deux caractères suffisent pour différencier les deux Modes, & pour n'en pas confondre les notions avec celle du verbe, qui fait essenciellement abstraction de personalité & d'impersonalité.

De ce que l'indicatif est un Mode personnel, il suit qu'il constitue par lui-même une proposition: au contraire, de ce que le Participe est un Mode impersonnel, il suit qu'il ne peut constituer par lui-même une proposition. Il ne peut donc entrer que comme partie dans la proposition.

Mais il énonce un être indéterminé, en le désignant par une idée précise: on doit reconnoître ici la nature de l'adjectif. De là vient qu'en grec, en latin, en allemand, *&c.* le Participe est soumis à différentes terminaisons relatives aux nombres, aux cas, & aux genres,

comme les adjectifs; & que, comme eux, il s'accorde en genre, en cas, & en nombre avec le nom auquel il est appliqué: CH. VI.

GREC : *φιλων*, m. *φιλουσα*, f. *φιλον*, n.
LATIN : *amans*, m. f. n.
ALLEM : *liebender*, m. *liebende*, f. *liebendes*, n.

Mais le Participe, quoiqu'adjectif, est aussi verbe, puisqu'il en a la signification fondamentale, qui consiste à désigner par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut; & il reçoit les diverses inflexions temporelles qui en sont les suites nécessaires: le présent, *precans* (priant); le prétérit, *precatus* (ayant prié); le futur, *precaturus* (devant prier).

On peut donc dire avec vérité que le Participe est un *adjectif-verbe*, puisqu'il réunit, dans sa nature propre, la nature indestructible de l'adjectif & celle du verbe; & de là vient qu'on lui a donné le nom de *Participe*. Ce n'est point exclusivement un adjectif, qui emprunte par accident quelque propriété du verbe, comme Sanctius semble le décider assez clairement (*h*); ce n'est pas non plus un verbe, qui emprunte accidentellement quelque propriété de l'adjectif: c'est une sorte de mot dont l'essence comprend également & nécessairement les deux natures, en sorte que l'une n'y est pas plus éminemment que l'autre.

(*h*) *Minerv.* I. xv.

Frappés principalement de la nature d'adjectif qui se trouve dans le Participe, sans per-

dre néanmoins de vûe l'essence du verbe qui y est indestructible, les grammairiens ont cru devoir traiter le Participe comme une partie d'oraison différente de toutes les autres. Priscien présente cette observation sous un aspect singulier (*i*) : *Quod & casus habet quibus caret verbum, & genera ad similitudinem nominum, nec Modos habet quos continet verbum.* Je ferai sur cela quelques observations.

(*i*) Lib. II. de Oratione.

1°. Que dans la langue hébraïque, il y a presque à chaque personne des variations relatives aux genres, même dans le Mode indicatif; & que ces genres n'empêchent pas les verbes hébreux d'être verbes, parce que des idées accessoires ne peuvent pas détruire l'idée principale à laquelle on les ajoûte, lorsqu'elles ne sont pas contradictoires avec cette idée fondamentale.

2°. Que séparer le Participe du verbe, parce qu'il a des cas & des genres comme les adjectifs; c'est comme si l'on en séparoit l'infinitif, parce qu'il n'a ni nombres ni personnes, comme le verbe en a dans les autres Modes; comme si l'on en séparoit l'impératif, parce qu'il a moins de temps que l'indicatif, ou qu'il n'a pas autant de personnes que les autres Modes; comme si l'on séparoit le subjonctif, parce qu'il ne peut constituer par lui-même une proposition principale, comme l'indicatif & l'impératif: en un mot c'est séparer le Participe du verbe, par la raison qu'il a un caractère propre qui le distingue des

autres Modes. Que penser d'une pareille Logique ? CH. VI.

3°. Qu'il est ridicule de ne vouloir pas regarder le Participe comme appartenant au verbe, parce qu'il ne se divise point en Modes comme le verbe. Ne peut-on pas dire aussi de l'indicatif, ou de tel autre Mode qu'on voudra, qu'il n'a pas les mêmes Modes que le verbe, *Nec Modos habet quos continet verbum ?* C'est donc encore, dans Priscien, un nouveau principe de Logique ; que la partie n'est pas de la nature du tout, parce qu'elle ne se soudivise pas dans les mêmes parties que le tout.

L'abbé Girard me semble avoir raisonné avec la même inconséquence, mais dans un sens contraire. » Je ne saurois m'empêcher, dit» il (*k*), d'ajoûter encore une réflexion sur la bi» zarrerie, non de l'usage ni de la Grammaire, » mais des grammairiens. Comment, après » avoir décidé que les infinitifs, les gérondifs, » & les Participes sont les uns substantifs & » les autres adjectifs, osent-ils les placer au » rang des verbes dans leurs méthodes & en » faire des Modes de conjugaison ? «

(*k*) Vrais princip. *Disc.* ij. *Tom.* I. *p.* 70.

On voit que cet académicien croit qu'il est conséquent de ne pas regarder le Participe comme un Mode du verbe, si on le regarde comme adjectif : c'est l'erreur de Priscien. Mais Priscien adoptoit le sentiment qui place le Participe au rang des adjectifs, & nioit que ce fût un Mode du verbe : & notre

Liv. III. grammairien, qui regarde le Participe comme un Mode du verbe, en conclut que ce ne peut être un adjectif. » C'est en vain, dit-il

(l) Ibid. p. 59. » (l), qu'on s'étaie sur ce que les gérondifs » se déclinent en latin. Car sans disputer sur » cette langue, il est certain qu'ils ne se dé» clinent point en françois; qu'ainsi cette rai» son n'est d'aucun poids pour décider de l'es» sence du verbe, dont la définition, devant » être formée suivant les principes de la Logi» que, doit être la même dans toutes les lan» gues, indépendamment des variétés que » leurs divers génies ont adoptées dans la ter» minaison & dans la formation des Modes.... » Quelle personne tant soit peu intelligente » imaginera que.... le gérondif *croyant*, l'in» finitif *surprendre*, & les Participes *donné*, » *perdu*, ne soient pas verbes, mais purs sub» stantifs ou adjectifs, de la nature de ces au» tres mots, *ennemis*, *embuches*, *troupes*, *mê*» *mes*, *meilleures?* Non, il n'est pas possible » de se laisser surprendre par aucun raisonne» ment: quelque adroit que soit le sophisme, » jamais il ne persuadera la ressemblance. «

Une personne intelligente sans doute n'imaginera jamais que l'infinitif soit un pur nom, de la nature des noms *ennemis*, *embuches*, *troupes*; ni que le Participe soit un pur adjectif, de la nature des adjectifs *mêmes*, *meilleures*: parce que l'infinitf & le Participe comprennent encore, dans leur essence, la nature du verbe, qui ne se trouve point dans les mots

qu'on leur oppose. Mais, pour renfermer dans leur essence la nature du verbe ; l'infinitif & le Participe n'y renfermeront pas moins la nature, l'un du nom, & l'autre de l'adjectif : à moins que l'on ne prouve que ces natures sont en effet incompatibles avec celle du verbe. CH. VI.

Quant à la disparité du latin & du françois, dont l'un décline les Participes (car c'est ce que ce grammairien appelle gérondifs), & l'autre ne les décline pas ; c'est une erreur manifeste d'en conclure, qu'on n'en peut rien inférer pour décider de l'essence du verbe. Il est vrai, comme le dit l'académicien, que la définition du verbe doit être la même dans toutes les langues, indépendamment des variétés que leurs divers génies ont adoptées dans la terminaison & dans la formation des Modes ; si l'on entend par là, qu'il ne doit pas être question, dans cette définition, d'assigner ces variétés comme essencielles au verbe, ainsi que l'ont fait quelques grammairiens que j'ai censurés ailleurs (*m*). Mais qu'il ne faille faire aucune attention à ces variétés, pour parvenir à fixer la nature de l'objet que l'on veut définir ; c'est une prétention insoutenable.

(*m*) *Liv.* II. *ch.* jv. *art.* 2. & 3.

On ne doit fixer une définition, qu'après avoir vu l'objet dans tous les cas & sous toutes les faces possibles, après l'avoir envisagé sous toutes les formes & dans toutes les combinaisons dont il est susceptible : il n'y a qu'une suite nombreuse d'observations & de compa-

LIV. III. raiſons, qui puiſſe nous faire connoître avec certitude ce qui eſt propre à un objet & ce qu'il a de commun avec d'autres. C'eſt qu'une définition exacte n'eſt rien autre choſe que l'expoſition abrégée & préciſe du ſyſtème de nos connoiſſances relatives à l'objet défini; & ce ſyſtème abrégé, comme tout autre ſyſtème, doit être le réſultat raiſonné des dépoſitions combinées de l'expérience. Or en Grammaire, les différents uſages des langues ſont, en quelque manière, les phénomènes grammaticaux, de l'obſervation deſquels il faut s'élever à la généraliſation des idées & aux définitions dogmatiques. Il faut ſuivre les mots dans toutes les métamorphoſes dont ils ſont ſuſceptibles, en quelque idiôme que ce ſoit: parce qu'elles ne ſont toutes que la même nature, ſous diverſes formes & avec diverſes relations; & que, plus un objet montre de faces différentes, plus il eſt acceſſible à nos lumières.

Une définition conſtruite d'après ces précautions ſera un tableau raccourci, mais plein de vérité, qui donnera de l'objet défini une notion auſſi exacte que préciſe: elle ne fera pas mention de ces variétés d'inflexion, adoptées dans une langue & rejetées dans une autre; mais elle ne renfermera rien qui les exclue; elle montrera même le fondement qui les rend poſſibles, & le germe des principes qui les expliquent.

Concluons que les foibles arguments de Priſcien ne doivent pas empêcher de regar-

de r

der le Participe comme un Mode du verbe, quoiqu'il ait des propriétés communes avec les adjectifs; & que ceux de l'abbé Girard ne doivent point empêcher de regarder le Participe comme adjectif, quoiqu'il conserve les propriétés générales du verbe. CH. VI.

J'ajoûte qu'aucune autre raison n'a dû faire regarder le Participe comme une partie d'oraison différente du verbe : outre qu'il est fondamentalement de la même nature; il en conserve, dans toutes les langues, les propriétés usuelles. La formation en est soumise partout à l'analogie générale de la conjugaison; & de quel poids n'est pas l'analogie aux yeux de ceux qui en connoissent le vrai fondement & les droits? La Syntaxe de régime en est partout la même que celle de tout autre Mode du verbe; & c'est un autre effet de l'identité de l'analogie.

Nous disons en françois, *lisant* ou *ayant lu une lettre*, comme *je lis* ou *j'ai lu une lettre; arrivant* ou *étant arrivé des champs à la ville*, comme *j'arrive* ou *j'étois arrivé des champs à la ville*.

En grec, en latin, en allemand, le complément objectif du Participe actif se met à l'accusatif sans préposition, comme quand le verbe est à tout autre Mode :

Tu aimeras le Seigneur ton Dieu.

INDICATIF.
- Grec : Ἀγαπήσεις ΚΥ'ΡΙΟΝ ΤΟ'Ν ΘΕΟ'Ν σοῦ,
- Latin : *Diliges* DOMINUM DEUM TUUM,
- Allem : *Du sollst* GOTT DEINEN HERREN *lieben* :

Un homme aimant le Seigneur son Dieu.

PARTICIPE.
- Grec : Ἀνὴρ ἀγαπῶν ΚΥ'ΡΙΟΝ ΤΟ'Ν ΘΕΟ'Ν ἑαυτοῦ,
- Latin : *Vir diligens* DOMINUM DEUM SUUM,
- Allem : *Ein* GOTT SEINEN HERREN *liebender mensch.*

Pour éviter la conséquence qui suit de cette analogie, Périzonius prétend (*n*), qu'il en est de l'accusatif mis après le Participe latin, comme de celui que l'on trouve après certains noms verbaux, comme dans *Quid tibi* HANC REM *curatio est ;* ou après certains adjectifs, comme OMNIA *similis,* CÆTERA *indoctus :* & que cet accusatif y est également complément d'une préposition sousentendue. Ainsi, selon lui, de même que HANC REM *curatio* veut dire *circà* HANC REM *curatio*, que OMNIA *similis* se réduit à *secundùm* OMNIA *similis*, & CÆTERA *indoctus* à *circà* CÆTERA *indoctus ;* de même aussi *amans* UXOREM signifie *amans ad* UXOREM.

(*n*) *Sanctii Minerv.* l. xv. *Not.* 1.

Mais ce qui étoit une objection entre les mains de Périzonius, à cause de sa doctrine sur le régime du verbe actif, n'est qu'une con-

firmation de la preuve que je prétends tirer de l'analogie; puiſque, dans mes principes, *amans UXOREM* ou *amo UXOREM* ſuppoſent également la prépoſition *ad*, l'accuſatif ne pouvant être que le complément d'une prépoſition.

Ce grammairien pourroit objecter encore que l'on trouve quelquefois le complément du Participe au génitif, comme dans *UXORIS amans*, *patiens INEDIÆ*; & qu'on n'a jamais dit avec un Mode perſonnel, *UXORIS amo*, *patior INEDIÆ:* d'où il concluroit que l'analogie ceſſe d'être la même entre le Participe & le reſte du verbe.

Mais qu'y a-t-il de ſurprenant, que le Participe ſoit ſoumis à quelque règle de Syntaxe autre que celles qui déterminent l'uſage des Modes perſonnels? Si c'eſt un adjectif; ne doit-il pas ſuivre auſſi l'analogie des adjectifs autant qu'elle pourra s'accorder avec celle des verbes, puiſqu'enfin il n'eſt pas moins verbe?

Il en eſt donc des exemples allégués comme de tous ceux où l'on trouve des adjectifs avec le génitif: dans les uns, il y a de ſouſentendu le nom appellatif dont le génitif eſt le complément naturel; dans les autres, ce nom appellatif eſt compris dans la ſignification de l'adjectif, dont le développement analytique le rendroit ſenſible.

Il s'enſuit ſeulement de l'objection, que les Participes de quelques verbes ſeroient ſujets à deux Syntaxes différentes, à raiſon des deux

Liv. III. natures qui composent celle de ces sortes de mots : mais comme l'usage n'autorise nulle part une synonymie exacte, il a différencié les deux Syntaxes dont il s'agit par des destinations différentes. *Usus vulgaris*, dit Périzonius lui-même (o) *quodammodo distinxit Participii præsentis significationem ratione constructionis, seu prout genitivo vel accusativo jungitur. Nam* PATIENS INEDIÆ *quum dicunt veteres, videntur significare eum qui æquo animo sæpiùs patitur vel facilè potest pati : at* PATIENS INEDIAM, *qui uno actu aut tempore volens nolens patitur.* Il dit ailleurs (p): AMANS VIRTUTEM *adhibetur ad notandum... præsens illud temporis momentum quo quis virtutem amat; at* AMANS VIRTUTIS *usurpatur ad perpetuum virtutis amorem in homine aliquo significandum.*

(o) *Ibid.*

(p) *Ibid.* III. x. *Not.* 2.

Il est essenciel de remarquer que cette différence de signification attachée à la Syntaxe usuelle, prouve directement que le régime de l'accusatif convient plus particulièrement au Participe, quand on l'envisage comme verbe; puisque c'est ce cas qu'on emploie quand on se sert du Participe dans le sens même du verbe, avec désignation d'un temps déterminé : au lieu que quand on veut indiquer une idée accessoire de facilité ou d'habitude, avec abstraction de tous les temps, on ne se sert que du génitif; afin de présenter le Participe comme un simple adjectif, qui ajoûte une idée accessoire à la compréhension de la nature.

Eh ! il faut bien convenir que le Participe conserve la nature du verbe ; puisque tout verbe connotatif peut se décomposer & se décompose en effet par le verbe substantif, auquel on joint comme attribut le Participe du verbe décomposé. Le système complet des temps auroit exigé, dans les verbes latins, neuf temps simples ; savoir trois présents, trois prétérits, & trois futurs : & il y a quantité de verbes qui n'ont de simples que les présents. Tels sont les verbes déponents, dont les prétérits & les futurs sont composés du prétérit & du futur du Participe avec les présents simples du verbe substantif, auxiliaire naturel. Comme on peut substituer, à leurs présents simples, des phrases composées du présent du Participe avec les présents simples du même verbe auxiliaire ; voici sous un seul coup d'œil l'analyse complette des neuf temps de l'indicatif, par exemple, du verbe *precor*. CH. VI.

	PRÉSENTS.	PRÉTÉRITS.	FUTURS.
INDÉF.	*Precor* ou *PRECANS sum.*	*PRECATUS sum.*	*PRECATURUS sum.*
ANTÉR.	*Precabar* ou *PRECANS eram.*	*PRECATUS eram.*	*PRECATURUS eram.*
POSTÉR.	*Precabor* ou *PRECANS ero.*	*PRECATUS ero.*	*PRECATURUS ero.*

Les verbes les plus riches en temps simples n'ont encore que des futurs composés de la même manière ; *AMATURUS sum*, *AMATURUS eram*, *AMATURUS ero* : & ces futurs composés exprimant des points de vûe nécef-

Liv. III. ſaires à la plénitude du ſyſtème des temps exigé par l'eſſence du verbe ; il eſt néceſſaire auſſi de reconnoître que le Participe, qui entre dans ces circonlocutions, eſt de même nature que le verbe dont il dérive ; autrement les vûes du ſyſtème ne ſeroient pas exactement remplies.

On a coutume de diſtinguer, dans nos verbes, deux ſortes de Participes ; l'un actif, & l'autre paſſif. J'approfondirai par la ſuite ce qui concerne l'un & l'autre. Comme il s'agit ici d'établir le ſyſtème des temps du Participe, de même que j'ai expoſé celui des autres Modes ; je m'en tiendrai, par raiſon d'analogie, au Participe actif.

Système des Temps du Participe.

		I.		II.		III.	
Présent.		*Chantant.*		*Arrivant.*		*Se révoltant.*	
Prétérits	Posit.	*Ayant*	*chanté.*	*Étant*	*arrivé, vée.*	*S'étant*	*révolté, tée.*
	Comp.	*Ayant eu*		*Ayant été*		*S'étant eu*	
	Proch.	*Venant de chanter.*		*Venant d'arriver.*		*Venant de ſe révolter.*	
Futur.		*Devant chanter.*		*Devant arriver.*		*Devant ſe révolter.*	

Sanctius & après lui Scioppius prétendent

que tout Participe eſt indiſtinctement de tous les temps ; & Lancelot a preſque approuvé cette doctrine dans ſa *Méthode latine*. La raiſon générale qu'ils allèguent tous en faveur de cette opinion, c'eſt que chaque Participe ſe joint à chaque temps du verbe auxiliaire, ou même de tout autre verbe. Je n'entrerai point ici dans le détail immenſe des exemples qu'on allègue pour la juſtification de ce ſyſtème : cependant j'en ferai voir le foible, en rappelant quelques principes eſſenciels dont ces grammairiens n'avoient pas une notion exacte. CH. VI.

Ce qui a donné lieu à l'erreur de Sanctius & des autres, c'eſt que les temps du Participe ſont indéfinis ; qu'ils ſont abſtraction de toute époque ; & qu'on peut, en conſéquence, les rapporter tantôt à une époque & tantôt à une autre, quoique chacun de ces temps exprime conſtamment la même relation d'exiſtence à l'époque. Ce ſont ces variations de l'époque qui ont fait croire, qu'en effet le même temps du Participe avoit ſucceſſivement le ſens du préſent, celui du prétérit, & celui du futur.

Ainſi l'on dit, par exemple, *ſum metuens* (je ſuis craignant, *ou* je crains); *metuens eram* (j'étois craignant, *ou* je craignois); *metuens ero* (je ſerai craignant, *ou* je craindrai) : & ces expreſſions marquent toutes ma crainte comme préſente à l'égard des diverſes époques déſignées par le verbe ſubſtantif ;

époque actuelle désignée par *sum*, époque antérieure désignée par *eram*, époque postérieure désignée par *ero*.

Il en est de même de tous les autres temps du Participe : *egressurus sum* (je suis devant sortir, *c'est-à-dire*, actuellement ma sortie est future) ; *egressurus eram* (j'étois devant sortir, *c'est à dire*, ma sortie étoit future, *ou* je pouvois dire, ma sortie est future) ; *egressurus ero* (je serai devant sortir, *c'est-à-dire*, ma sortie sera future, *ou* je pourrai dire, ma sortie est future) : où l'on voit que ma sortie est toujours envisagée comme future, & à l'égard de l'époque actuelle marquée par *sum*, & à l'égard de l'époque antérieure marquée par *eram*, & à l'égard de l'époque postérieure marquée par *ero*.

Ce ne sont donc point les relations de l'époque à l'acte de la parole, qui déterminent les présents, les prétérits, & les futurs : ce sont les relations de l'existence du sujet à l'époque même. Or tous les temps du Participe, étant indéfinis, expriment une relation déterminée de l'existence du sujet à une époque indéterminée, qui est ensuite caractérisée par le verbe qui accompagne le Participe. Voilà la grande règle pour expliquer tous les exemples d'où Sanctius prétend inférer que les Participes ne sont d'aucun temps.

Passons à quelques observations particulières, dont l'importance se fera sentir à mesure qu'elles seront exposées.

I. » Le Participe, dit le P. Buffier (*q*), re- » çoit quelquefois avant soi la particule *en ;* » comme *en parlant*, *en lisant*, &c. c'est ce » que quelques-uns appellent gérondif. N'im- » porte quel nom on lui donne, pourvu qu'on » sache que cette particule *en* devant un Par- » ticipe actif signifie *lorsque*, *tandis que*. «

(*q*) Gramm. fr. n°. 542.

Il me semble que c'est traiter un peu cavaliérement une distinction, qui intéresse pourtant la philosophie plus qu'il ne paroît d'abord. Les gérondifs en latin sont des cas de l'infinitif, & l'infinitif est un véritable nom; tout cela est prouvé. Le Participe au contraire est un Mode tout différent de l'infinitif, il est adjectif. Le premier est un nom-verbe, le second est un adjectif-verbe. Le premier ne peut être appliqué grammaticalement à aucun sujet, parce qu'un nom n'a point de sujet; & c'est pour cela qu'il ne reçoit, dans aucun idiôme, aucune des terminaisons par lesquelles il pourroit s'accorder avec un sujet: le second est applicable à un sujet, parce que c'est une propriété essencielle à tout adjectif; & c'est pour cela que, dans la plûpart des langues, il reçoit les mêmes terminaisons que les adjectifs, pour se prêter, comme eux, aux loix de la concordance. Or il n'est assûrément rien moins qu'indifférent pour l'exactitude de l'analyse, de savoir si un mot est un nom ou un adjectif, & par conséquent si c'est un gérondif ou un Participe.

Que le verbe terminé en *ant* puisse ou ne

puisse pas être précédé de la préposition *en*, l'abbé Girard le traite également de gérondif; & c'est un Mode, dit-il (*r*), » fait pour lier » (l'événement) à un autre événement com- » me circonstance & dépendance. «

(*r*) Vrais princip. *Tom.* II. *Disc.* viij. p. 5.

Mais que l'on dise, *Cela étant vous sortirez*, ou *cela posé vous sortirez*: il me semble que *étant* & *posé* expriment également une circonstance & une dépendance de *vous sortirez*. Cependant l'académicien regarde *étant* comme un gérondif, & *posé* comme un Participe. Où est ici l'exactitude qu'il a tant annoncée, & dont il a tant reproché le défaut à ceux qui ont couru avant lui la même carrière ?

D'autres grammairiens, plus exacts en ce point que le P. Buffier & l'abbé Girard, ont bien senti que nous avons gérondif & Participe en *ant*. Mais en assignant des moyens méchaniques pour les reconnoître, ou ils s'y sont mépris, ou ils nous en ont laissé ignorer les caractères distinctifs.

» Nos deux Participes *aimant* & *aimé*, dit » Lancelot (*s*), en tant qu'ils ont le même ré- » gime que le verbe, sont plutôt des géron- » difs que des Participes. « Il est évident que ce principe est erroné. Nous ne devons employer dans notre Grammaire françoise le mot de *gérondif*, qu'autant qu'il exprimera la même idée que dans la Grammaire latine, d'où nous l'empruntons; & ce doit être la même chose du mot *Participe*. Or en latin, le Par-

(*s*) Gramm. gén. II. *xxij*.

ticipe & le gérondif avoient également le même régime que le verbe ; & l'on disoit *legendi*, *legendo*, ou *legendum* LIBROS, *legens* ou *lecturus* LIBROS, comme *legere*, *lego*, *legam*, ou *legi* LIBROS : donc l'identité de régime ne sauroit prouver que *aimant* & *aimé* soient plutôt des gérondifs que des Participes. CH. VI.

D'ailleurs il y a assûrément une grande différence entre ces deux phrases, *Je l'ai vu parlant à son fils*, & *je l'ai vu en parlant à son fils* : c'est que *parlant*, dans la première, est un Participe, & qu'il est gérondif dans la seconde, comme on en convient assez aujourdhui, & comme je le ferai voir tout à l'heure ; c'est pourtant, de part & d'autre, & le même matériel *parlant*, & la même Syntaxe de régime *parlant à son fils*, comme on diroit *parler à son fils* ou *il parloit à son fils*.

M. Duclos a connu toutes ces méprises, & en a nettement assigné l'origine : c'est la ressemblance de la forme du gérondif avec celle du Participe. » Cependant, dit-il (*t*), quel- » que semblables qu'ils soient quant à la for- » me, ils sont de différente nature, puisqu'ils » ont un sens différent. Pour distinguer le gé- » rondif du Participe, ajoûte-t-il un peu plus » bas, il faut observer que le gérondif mar- » que toujours une action passagère, la ma- » nière, le moyen, le temps d'une action » subordonnée à une autre. Exemple : *En riant* » *on dit la vérité. En riant* est l'action passa- » gère & le moyen de l'action principale, de

(*t*) Rem sur la *Gramm génér.* II. xxj

» *dire la vérité. Je l'ai vu en passant : en passant* est une circonstance de temps ; c'est-à-dire, *lorsque je passois.* Le Participe marque » la cause de l'action, ou l'état de la chose. » Exemple : *Les courtisans préférant leur avantage particulier au bien général, ne donnent* » *que des conseils intéressés : préférant* marque » la cause de l'action & l'état habituel de la » chose dont on parle. «

J'oserai cependant remarquer 1°. que, quand ces caractères conviendroient incontestablement aux deux espèces & qu'ils seroient incommunicables, ce ne seroit pas ceux que devroit envisager la Grammaire ; parce que ce sont des vûes totalement métaphysiques, & qui ne tiennent en rien au système de la Grammaire générale : 2°. que le gérondif peut quelquefois exprimer la cause de l'action & l'état de la chose ; & qu'au contraire on peut énoncer par le Participe, une action passagère & le temps d'une action subordonnée.

Par exemple, *En remplissant toujours vos devoirs & en fermant constamment les yeux sur les désagréments accidentels de votre place, vous captiverez enfin la bienveillance de vos supérieurs :* les deux gérondifs *en remplissant* & *en fermant* expriment l'état habituel où l'on exige ici que soit le subalterne ; & ils énoncent en même temps la cause qui lui procurera la bienveillance de ses supérieurs.

Que l'on dise au contraire, *Mon père sortant de sa maison, des inconnus enlevèrent à*

ses yeux le meilleur de ses amis : le mot *sortant* a un sujet qui n'est qu'à lui, *mon père ;* & c'est par conséquent un Participe : cependant il n'exprime qu'une action passagère qui sert d'époque à l'action principale. C'est la même chose en latin : *Quos, ab urbe discedens Pompeïus, erat adhortatus. Discedens* est sans contredit un Participe, & il n'exprime néanmoins qu'une circonstance de temps de l'événement énoncé par le verbe principal *erat adhortatus.* CH. VI.

Or les caractères distinctifs du gérondif & du Participe doivent être les mêmes dans toutes les langues, parce que la distinction ne peut en être fondée que sur la distinction des vûes immuables de la Grammaire générale. Si l'on donne, dans une langue, les dénominations de Participe & de gérondif, à des formes qui ne soient pas analogues à celles qui sont caractérisées par les mêmes noms dans une autre langue : c'est un abus visible des termes ; & les grammairiens qui veulent s'entendre & être entendus, doivent réformer leur langage à cet égard.

Je crois donc que ce qui caractérise en effet le gérondif & le Participe actif, c'est que le gérondif, dont la nature est au fonds la même que celle de l'infinitif, est un véritable nom ; au lieu que le Participe actif, comme tout autre Participe, est un véritable adjectif.

De là vient 1°. que notre gérondif françois peut être employé comme complément de la

 préposition *en*, ce qui caractérise un véritable nom; *en riant on dit la vérité* (in ridendo dicitur verum): 2°. que quand la préposition n'est point exprimée, elle est du moins sous-entendue & qu'on peut la suppléer, si le verbe est véritablement au gérondif; *allant à la campagne je l'ai rencontré*, c'est-à dire, *en allant à la campagne*: 3°. que le gérondif n'a jamais de sujet auquel il soit immédiatement appliqué, parce qu'il n'est pas dans la nature du nom d'avoir un sujet; au lieu que notre Participe actif est toujours appliqué immédiatement à un sujet qui lui est propre, parce qu'il est adjectif, & que tout adjectif suppose essenciellement un sujet auquel il se rapporte.

Notre gérondif est donc un cas réel du présent de notre infinitif; & c'en est un cas complétif, puisque notre usage l'a destiné à caractériser le complément de la préposition *en*. Au reste il est, comme l'infinitif même, un présent indéfini, qui peut s'adapter à toutes les époques: *En riant* JE *vous* DONNE *un avis sérieux; en riant* JE *vous* DONNOIS *un avis sérieux; en riant* JE *vous* DONNERAI *un avis sérieux*. Je ne crois pas qu'il soit possible de désirer une analogie plus complette entre les gérondifs latins & le gérondif françois.

(*u*) Ibid. M. Duclos prétend (*u*), » qu'il y a beau» coup d'occasions où le gérondif & le Par» ticipe peuvent être pris indifféremment l'un » pour l'autre. Exemple: *Les hommes jugeant* » *sur l'apparence sont sujets à se tromper*: il

» est assez indifférent, dit-il, qu'on entende » dans cette proposition *les hommes EN JU-» GEANT* ou *QUI JUGENT sur l'apparence.* «

Pour moi, je ne crois point du tout la chose indifférente. Si l'on regarde *jugeant* comme un gérondif, il me semble que la proposition indique alors les cas où les hommes sont sujets à se tromper; c'est *en jugeant* (in judicando), *lorsqu'ils jugent sur l'apparence* : si *jugeant* est un Participe, il me semble que la proposition énonce alors la cause pourquoi les hommes sont sujets à se tromper; c'est que le danger de se tromper est pour les hommes *jugeant* ou *qui jugent* sur l'apparence. Or il y a une grande différence entre ces deux points de vûe: & un homme délicat, qui voudra marquer l'un plûtôt que l'autre, se gardera bien de faire usage d'un tour équivoque; il mettra la préposition *en* avant le gérondif, ou tournera le Participe par *qui*, selon les vûes qu'il aura, & conformément à l'avis même de l'illustre Secrétaire de l'Académie.

II. Il n'est plus question d'examiner aujourdhui si nos Participes actifs sont déclinables, ni d'inférer de ce qu'ils sont indéclinables que ce ne sont pas de vrais adjectifs.

1°. L'indéclinabilité leur est accidentelle, puisqu'anciennement ils avoient des terminaisons relatives aux genres & aux nombres. Exemple : *Pource que i'appelleray de leurs oreilles ESCOUTANTES mal, à elles mesmes, quand elles escouteront bien* (*x*).

(*x*) Projet du livre, De la précellence du langage franç. *p.* 11. *Edit.* 1579.

Il n'en eſt pas de cet exemple, comme de ceux-ci : *une maiſon* APPARTENANTE *à Pythius*, *une requête* TENDANTE *aux fins*, dans leſquels on pourroit croire que les mots *appartenante*, *tendante* ſont des Participes déclinés au féminin. *Eſcoutantes*, dans le premier exemple, eſt vraîment Participe, & on peut le tourner comme le ſecond membre par *quand elles eſcoutent mal :* mais *appartenante* & *tendante* doivent être regardés comme de purs adjectifs dérivés des verbes *appartenir* & *tendre*, & ſemblables dans leur Syntaxe à quantité d'autres adjectifs, comme *utile à la ſanté*, *néceſſaire à la vie*, *enclin au menſonge*, &c. C'eſt ainſi que l'Académie françoiſe le décida le 3 Juin 1679 (*y*). Et cette déciſion eſt d'une vérité frappante : car il eſt évident que dans les exemples allégués, & dans tous ceux qui ſeront ſemblables, on n'a égard à aucune circonſtance de temps ; ce qui eſt pourtant eſſenciel dans les Participes, comme Modes du verbe.

(*y*) Opuſc. ſur la langue fr. *p.* 343.

2°. Quand notre Participe actif auroit été indéclinable dans tous les âges de notre langue, il ne s'enſuivroit pas encore qu'il n'eût pas la nature de l'adjectif. Les mots latins *quatuor*, *quinque*, *ſex*, *ſeptem*, &c. ne ſe ſont jamais déclinés, & ſont néanmoins articles numériques auſſi bien que *unus*, *duo*, & *tres*, qui ſe déclinent : les mots françois *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, *ſix*, &c. *pluſieurs*, ſont dans le même cas, & n'en ſont pas moins des adjectifs :

jectifs : les verbes de la langue franque ne laiſſent pas d'être des verbes, quoique l'uſage ne leur ait accordé ni nombres, ni perſonnes, ni Modes, ni temps. C'eſt que la nature des mots eſt réellement indépendante des formes extérieures qu'ils peuvent accidentellement recevoir ou ne pas recevoir : leur eſſence rend effectivement poſſibles ces métamorphoſes, mais elle ne les rend pas néceſſaires. CH. VI.

III. Si la plupart de nos grammairiens ont confondu le gérondif françois avec le préſent du Participe actif, trompés en cela par la reſſemblance de la forme ; une reſſemblance pareille entre notre Participe paſſif ſimple & notre ſupin, les a jetés à cet égard dans une mépriſe toute pareille.

Je ne doute point que ce ne ſoit pour bien des grammairiens un véritable paradoxe, que de vouloir trouver dans nos verbes un ſupin proprement dit : mais je prie ceux qui ſeroient prévenus contre cette idée, de prendre garde que je ne ſuis pas le premier qui l'ai miſe en avant, & que M. Duclos indique aſſez nettement qu'il a du moins entrevu que ce ſyſtème peut devenir probable. » A » l'égard du ſupin, dit-il (z), ſi nous en » voulons reconnoître en françois, je crois » que c'eſt le Participe paſſif indéclinable, » joint à l'auxiliaire *avoir.* « Ce que dit ici cet habile académicien n'eſt à la vérité qu'un doute qu'il propoſe ; mais c'eſt un doute, dont ne ſe ſeroit pas aviſé un grammairien moins

(z) Rem. ſur la *Gramm. génér.* II. xxj.

accoutumé à démêler les nuances les plus délicates, & moins propre à approfondir la vraie nature des choses. Essayons-en ici l'examen, & commençons par le supin des verbes latins, où tout le monde le reconnoît.

Le mot latin *supinus* signifie proprement *couché sur le dos* : c'est l'état d'une personne qui ne fait rien, qui ne se mêle de rien; & de là vient que *supinus* a été pris pour *otiosus*, pour *negligens*, pour *mollis*. Sur quel fondement a-t-on donné cette dénomination à certaines formes des verbes latins, comme *amatum*, *monitum*, *rectum*, *auditum*, &c ? Sans entrer dans une discussion inutile des différentes opinions des grammairiens anciens & modernes sur cette question, je proposerai la mienne, qui n'aura peut-être pas plus de solidité, mais qui me paroît du moins plus vraisemblable.

Les verbes appelés communément neutres, comme *sum*, *fio*, *existo*, *sto*, &c. reçurent des anciens, au rapport de Diomèdes, cité par Vossius (*a*), le nom de supins, *quòd nempe velut otiosa resupinaque dormiant, nec actionem nec passionem significantia*. Si les anciens ont adopté dans ce sens le terme de *supin*; c'est assûrément dans le même sens qu'il a été donné à la partie des verbes qui a retenu ce nom jusqu'à présent: & c'est avec beaucoup de raison qu'il en est aujourdhui la dénomination exclusive. Qu'il me soit permis, pour le prouver, de faire ici une observation métaphysique.

(*a*) *Analog.* III. 2.

Quand une puissance agit, il faut distinguer l'action, l'acte, & la passion. *L'acte* est l'effet qui résulte de l'opération de la puissance (*res acta*), considéré en soi & sans aucun rapport, soit à la puissance qui l'a produit, soit au sujet sur qui est tombée l'opération de la puissance; c'est l'effet vu dans l'abstraction la plus complette. *L'action* est l'opération même de la puissance; c'est le mouvement physique ou moral qu'elle se donne pour produire l'effet, mais sans aucun rapport au sujet sur qui peut tomber l'opération. La *passion* enfin est l'impression produite dans le sujet sur qui est tombée l'opération. CH. VI.

Ainsi l'*acte* tient, en quelque manière, le milieu entre l'*action* & la *passion*; il est l'effet immédiat de l'*action*, & la cause immédiate de la *passion*; il n'est ni l'*action* ni la *passion*. Qui dit *action*, suppose une puissance qui opère; qui dit *passion*, suppose un sujet qui reçoit une impression; mais qui dit *acte*, fait abstraction & de la puissance active & du sujet passif.

Or voilà justement ce qui distingue le supin des verbes latins: *amare* (aimer) exprime l'action; *amari* (être aimé) exprime la passion; & le supin *amatum* (aimé) exprime l'acte.

De là vient que le supin *amatum* peut être mis à la place du prétérit de l'infinitif actif, & qu'il a essenciellement le sens prétérit, dès qu'on le met à la place de l'action. *Dictum*

LIV. III. *eſt* (l'acte de dire eſt & par conſéquen l'action de dire a été) , parce que l'actioı eſt néceſſairement antérieure à l'acte, com me la cauſe à l'effet: ainſi *dictum eſt* a le mê me ſens que pourroient avoir *dicere fuit* o *dixiſſe eſt*, ſi l'uſage avoit autoriſé ces derniè res phraſes.

On m'objectera apparemment, puiſque c'e l'opinion commune des rudiments & des m thodes, que *dictum eſt* eſt à la voix paſſive & que par conſéquent *dictum*, dans cette phr ſe, eſt au neutre du Participe paſſif: on coı firmera cette objection, en comparant les e preſſions analogues des trois temps, *dicit* (on dit), *dictum eſt* (on a dit), *dicendu eſt* (on doit dire); & comme *dicitur* eſt à voix paſſive, on ſe croira bien fondé à coı clure que *dictum eſt* & *dicendum eſt* ſont égal ment à la voix paſſive.

Je répondrai à cette objection, en opp ſant analogie à analogie. *Ire eſt* eſt au pr ſent, *itum eſt* eſt au prétérit, *eundum eſt* e au futur: ces trois phraſes ont entre elles l' nalogie la plus exacte & peuvent être cor parées comme parties d'une même conjuga ſon, puiſque l'idée individuelle de la ſigni cation du verbe *ire* y eſt également employ comme ſujet du verbe *eſt;* & j'ajoûte que verbe *ire* y eſt pris également dans le ſens a tif: *ire eſt* (l'action d'aller eſt, on va); *itu eſt* (l'acte d'aller eſt, l'action d'aller a été, (eſt allé); *eundum eſt* (devoir aller eſt, (doit aller).

Que le préſent *ire eſt* ſoit uſité en latin & qu'il ſoit actif, perſonne n'en doutera. Il n'y aura guères plus de doute ſur le futur *eundum eſt*, ſi l'on ſe rappelle qu'il a été prouvé que le gérondif *eundum* eſt un cas de l'infinitif *ire*, & qu'il ſuit la même Syntaxe que l'infinitif; *aliqua conſilia* REPERIENDUM EST, Plaut. *Æternas quoniam pœnas in morte* TIMENDUM *eſt*, Lucr. PERDOMANDUM *feroces animos eſſe*, Liv. *Pacem trojano ab rege* PETENDUM, Virg. Servius, qui vivoit au quatrième ſiècle, dont le latin étoit la langue naturelle, & qui nous a laiſſé ſur Virgile un commentaire eſtimé, remarque ſur ce dernier exemple (*b*) que cette Syntaxe eſt néceſſaire, quand on emploie le gérondif : *Cùm per gerundi modum aliquid dicimus, per accuſativum elocutionem formemus neceſſe eſt.*

(*b*) Æn. XI. 230.

Il ne reſte donc qu'à voir ſi *itum* peut être mis ſur la même ligne qu'*eundum*. Or Servius, après la règle qu'il vient de poſer ſur la Syntaxe des gérondifs, la confirme par des exemples : il cite d'abord celui de Lucrèce que j'ai cité moi-même, puis il ajoûte celui-ci d'après Salluſte, *Caſtra ſine vulnere* INTROITUM, mettant en effet ſur la même ligne *timendum* & *introïtum*, qu'il déſigne également par la dénomination de *gerundi modus*. Sur le SERVITUM *matribus ibo* (*c*), il s'étoit expliqué de même, *Modus gerundi eſt :* & à propos de *Quis talia* FANDO (*d*), il avoit dit, *Gerundi modus eſt, ſive pro infinitivo modo*.

(*c*) Æn. II. 786.

(*d*) Ibid. 6.

dictum accipiunt. Ce dernier mot eſt important; il prouve que *ire*, *itum*, & *eundum* ſont également du Mode infinitif. Il faut bien que Varron ait penſé que le ſupin *ſpectatum* étoit à l'infinitif actif, quand il a dit, *Me in Arcadiâ ſcio* SPECTATUM *ſuem*, pour *ſpectaſſe*, dit la *Méthode latine* de P. R. Plaute a dit dans le même ſens, *Juſtam rem & facilem eſſe* ORATUM *à vobis volo*: ſurquoi il eſt bon de remarquer que, ſans *volo*, ce comique auroit dit, *Juſtam rem & facilem eſt* ORATUM *à vobis*, conformément à l'exemple cité de Salluſte par Servius & à l'analogie que j'établis ici.

Concluons donc que *ire eſt*, *itum eſt*, *eundum eſt*, ſont trois phraſes entiérement analogues, également actives, qui n'ont entre elles que les différences de temps qui diſtinguent les parties d'une même conjugaiſon, & dont on a peut-être tort de ne rien dire dans les livres élémentaires. *Ire eſt* (on va), *ire erat* (on alloit), *ire erit* (on ira), ſont les trois préſents de l'indicatif de cette conjugaiſon; & répondent au trois préſents naturels, *Eo* (je vais), *ibam* (j'allois), & *ibo* (j'irai): *itum eſt* (on eſt allé), *itum erat* (on étoit allé), *itum erit* (on ſera allé), ſont les trois prétérits, qui répondent aux prétérits naturels *ivi* (je ſuis allé), *iveram* (j'étois allé), *ivero* (je ſerai allé): enfin *eundum eſt* (on doit aller), *eundum erat* (on devoit aller), *eundum erit* (on devra aller), ſont les trois fu-

turs, qui répondent aux futurs naturels *iturus*, CH. VI.
a, *um sum* (je dois aller), *iturus*, *a*, *um* *eram* (je devois aller), *iturus*, *a*, *um ero* (je devrai aller).

Or on retrouve dans chacune de ces trois espèces de temps les mêmes temps auxiliaires du verbe substantif, qui servent seulement, selon leur destination ordinaire, à marquer les différentes relations de l'époque de comparaison: les relations d'existence, qui doivent distinguer les trois espèces générales de temps, ne peuvent donc être marquées que par le mot radical qui sert de sujet à l'auxiliaire: & par conséquent *ire* est le présent; *itum* tient lieu du prétérit, parce que la position de l'acte suppose l'antériorité de l'action; & *eundum* tient lieu du futur, parce que c'est un présent indéfini, déterminé ici par l'usage à une époque postérieure.

Le supin, pouvant être employé pour le prétérit de l'infinitif actif, doit donc être regardé comme une partie de la conjugaison de cet infinitif: & de même que les gérondifs terminés en *di*, *do*, *dum*, y ont été rapportés au présent; on peut regarder le supin comme un gérondif du prétérit. Cette dénomination de gérondif s'accorde également avec le système d'analogie établi jusqu'ici, & avec le langage des anciens grammairiens latins, comme on l'a vu plus haut dans les citations de Servius, & comme on peut le voir dans Priscien, qui confond perpétuellement, sous cha-

LIV. III. cune des deux dénominations de gérondifs & de supins, les mots qui depuis ont été fixés exclusivement à l'une ou à l'autre. Cela posé, il y aura deux gérondifs du prétérit, comme il y en a trois du présent; c'est-à-dire, deux supins : l'un en *um*, qui est au nominatif ou à l'accusatif; & l'autre en *u*, qui est à l'ablatif.

On vient de voir le supin en *um* au nominatif dans le paradigme de conjugaison que j'ai exposé il n'y a qu'un moment; & c'est encore la même chose dans cette phrase de T. Liv. (*e*) : *Diù non* PERLITATUM *tenuerat Dictatorem*, c'est-à-dire littéralement (n'avoir pas fait pendant longtemps des sacrifices agréables aux Dieux avoit retenu le Dictateur), car *perlitare* signifie *faire des sacrifices agréables aux Dieux*, ou *des sacrifices de bon augure*; c'est-à-dire donc (ce qui avoit retenu le Dictateur, c'est que depuis longtemps on n'avoit point fait de sacrifices favorables). On voit que *perlitatum* est employé ici tout à la fois comme verbe & comme nom : comme verbe, puisqu'il a le sens prétérit, & qu'il est accompagné d'une négation; comme nom, puisqu'il est le sujet du verbe personnel *tenuerat*.

(*e*) *Lib.* VII. 8.

Le supin s'emploie aussi à l'accusatif. *Nec ego vos* ULTUM *injurias hortor*; Sall. *Suspensi Euripylum* SCITATUM *oracula Phœbi mittimus*; Virg. *Cur te is* PERDITUM; Ter. Dans tous ces exemples le supin est à l'accusatif, parce qu'il est complément de l'une des

deux prépositions sousentendues *ad* ou *in*: *hortor* (*ad*) *ULTUM*, *mittimus* (*ad*) *SCITATUM*, *is* (*in*) *PERDITUM*. C'est ainsi que Lucrèce a exprimé la préposition *in*, dans ces vers:

Quapropter, quoniam, quæ paulò diximus ante,
In COMMUTATUM veniunt, constare necesse est
Ex aliis ea, quæ nequeant convertier unquam.

Pour ce qui est du supin en *u*, il est à l'ablatif, & la preuve en est dans la nature des mots dont il est le complément: *OBSONATU redeo*; Plaut. Suppl. *ex*: *Primus CUBITU surgat, postremus CUBITUM eat*; Cat. Rust. c'est-à-dire, *ex CUBITU* & *in* ou *ad CUBITUM*: *Mirabile VISU*; Virg. Suppl. *in*, (admirable dans l'acte de voir).

Quelques grammairiens prétendent que le supin en *u* n'est pas un supin, & que c'est simplement l'ablatif d'un nom verbal dérivé du supin, lequel est de la quatrième déclinaison.

Il est certain que le supin, soit en *um*, soit en *u*, est un véritable nom: tout ce qu'on en a vu jusqu'ici en est la preuve. Mais pourquoi en conclurroit-on que ce n'est pas un verbe? N'est-il pas prouvé que l'infinitif est nom & verbe tout à la fois? Le supin en *um* n'est-il pas employé pour le prétérit de l'infinitif, & à cet égard ne lui appartient-il pas? Enfin le supin ayant un nominatif, & un acusatif qui ne peut être le complément que de

certaines prépositions, pourquoi n'auroit-il pas un ablatif pour servir de complément aux autres prépositions ?

On répond que l'ablatif devroit être en *o*, à cause du nominatif en *um*. Mais il est vrai-semblable que l'usage a rejeté l'ablatif en *o*, de peur qu'on ne le confondît avec celui du Participe passif; qu'il a d'ailleurs adopté l'ablatif en *u*, parce qu'il est semblable à celui des noms verbaux en *us* de la quatrième déclinaison, qui expriment l'acte dans un état d'abstraction comme le supin, au lieu que les noms verbaux en *io* de la troisième expriment l'action. Surquoi il faut observer que tous les verbes n'ont pas produit ce nom verbal en *us*, & que plusieurs cependant, dans ce cas-là même, ne laissent pas d'avoir le supin en *u*; ce qui confirme mon opinion.

Il faut avouer néanmoins que par lui-même le supin n'est point de la nature du verbe, puisqu'il exprime purement l'acte dans un état d'abstraction : mais au moyen d'une conséquence très-certaine il prend, comme on a vu, la place du prétérit de l'infinitif; d'ailleurs il sert aux générations régulières du système de conjugaison; & c'en est assez pour le faire entrer dans ce système, comme partie du verbe actif.

On trouve à la vérité le supin avec le régime du verbe actif & avec celui du verbe passif: *Nec ego vos* ULTUM INJURIAS *hortor*, Sall. construction active : TENTATUM

PER DICTATOREM ut ambo patricii consules CH. VI.
crearentur, rem perduxit ad interregnum, Liv. construction passive. C'est que le supin n'exprimant ni action ni passion, peut être rapporté tantôt à l'objet qui a reçu l'impression de l'acte, & tantôt à la cause qui l'a produit: le premier de ces rapports est un rapport de tendance, & s'exprime par le tour du sens actif; le second est un rapport d'origine, & s'exprime comme le régime du verbe passif.

Avons-nous un supin en françois, comme M. Duclos le conjecture? Je crois actuellement sa conjecture démontrée, non seulement pour le françois, mais pour l'italien, l'espagnol, l'allemand, *&c.* C'est en effet ce mot indéclinable dérivé du verbe, qui sert à la composition des prétérits avec l'auxiliaire *avoir;* de sorte que les verbes de ces langues qui ne se conjuguent pas avec cet auxiliaire, n'ont véritablement point de supin.

	INF.	SUP.	PRÈT.
FRANÇOIS.	*Louer*,	*loué*,	*j'ai* LOUÉ.
ALLEMAND.	*Loben*,	*gelobet*,	*Ich habe* GELOBET.
ITALIEN.	*Lodare*,	*loddto*,	*Hò* LODATO.
ESPAGNOL.	*Alabàr*,	*alabado*,	*He* ALABADO.

Ce supin, dans nos langues modernes comme dans le latin, est un vrai prétérit; & c'est pour cela qu'il sert à la composition des prétérits positifs avec les simples présents de l'au-

 xiliaire *avoir*, qui ne servent alors qu'à caractériser les diverses époques auxquelles se rapporte l'antériorité d'existence. *J'ai* LOUÉ, *j'avois* LOUÉ, *j'eus* LOUÉ, *j'aurai* LOUÉ; comme si l'on disoit, *j'ai* actuellement, *j'avois* ou *j'eus* alors, *j'aurai* alors (par devers moi, en ma possession) l'*acte* dépendant de l'action de *louer*: on auroit pu dire en latin dans le même sens, *habeo* LAUDATUM, *habebam* LAUDATUM, *habebo* LAUDATUM; ou bien, comme *laudatum* (l'acte) suppose *laudavisse* (l'action antérieure), *habeo* LAUDAVISSE, *habebam* LAUDAVISSE, *habebo* LAUDAVISSE.

Cette remarque est tout à fait hors de doute par la formation du supin allemand: la racine commune *lob* du verbe conjugué y est précédée de la particule prépositive *ge*, qui dans les verbes allemands est le signe de l'antériorité, & qui ne se trouve dans aucun autre temps simple que le supin & le Participe passif. *GE est nota præteriti in verbis* (*f*).

Cette affinité du supin & du Participe passif est d'autant plus remarquable, qu'elle est universelle, & que partout l'un ne diffère de l'autre, qu'en ce que le supin est absolument indéclinable par rapport aux genres, & que le Participe est susceptible de toutes les terminaisons génériques autorisées par l'usage:

(*f*) Wachteri *Glossar. Germ.* Prolegom. *sect.* V. *lit.* GE.

	SUPIN.	PARTICIPE. m.	f.	n.
LATIN.	*Laudatum*,	*Laudatus*,	*ta*,	*tum.*
ALLEMAND.	*Gelobet*,	*Gelobter*,	*te*,	*tes.*
FRANÇOIS.	*Loué*,	*Loué*,	*ée.*	
ITALIEN.	*Lodáto*,	*Lodáto*,	*ta.*	
ESPAGNOL.	*Alabado*,	*Alabado*,	*da.*	

Le supin n'a point de genre ou n'a qu'un genre, parce qu'il est du Mode infinitif & que c'est un nom : le participe passif reçoit tous les genres autorisés dans la langue, parce qu'il est du Mode participe & que c'est un adjectif. Mais tous deux sont au prétérit, parce que tous deux pressupposent l'action ; l'action précède l'acte marqué par le supin, & l'acte précède l'impression désignée par le sens passif.

De là vient que l'on peut former également les prétérits composés du verbe *avoir*, ou avec le supin ou avec le Participe passif. Les latins, dont les prétérits actifs étoient simples, ne se sont permis ni l'une ni l'autre manière, quoiqu'ils le pussent. Les allemands n'emploient que le supin pour cette composition ; & ils disent également, *Ich habe den Herrn* GELOBET (j'ai loué le Seigneur), *Der Herr welchen ich* GELOBET *habe* (le Seigneur que j'ai loué). Les italiens ont adopté assez indifféremment les deux compositions, & ils disent par le supin, *La luna haveva* PER-

LIV. III. *DUTO i raggi*, ou par le Participe, *La luna haveva PERDUTI i raggi* (la lune avoit perdu ses rayons); *La lettera c'hò SCRITTO*, par le supin, ou *La lettera c'hò SCRITTA*, par le Participe (la lettre que j'ai écrite): » le car» dinal Bentivoglio, & plusieurs autres au» teurs modernes, dit Vénéroni (g), ne font » point de distinction entre les Participes dé» clinables & les indéclinables. « (Ce sont les supins).

(g) Le maître italien, *Part.* III. *ch.* 5.

Pour nous, en nous permettant les deux compositions, l'usage a déterminé les circonstances où l'on doit employer l'une ou l'autre; & c'est au choix de ces circonstances que se réduit toute la difficulté dont Vaugelas disoit, (h) qu'en toute la Grammaire françoise il n'y avoit rien de plus important ni de plus ignoré: nous disons par le supin, *J'ai ÉCRIT ces lettres*, & par le Participe, *les lettres que j'ai ÉCRITES*, ou *qu'a ÉCRITES mon père*; selon que le complément objectif du verbe est après ou avant le verbe (17). Dans l'un & dans l'autre cas, c'est ou le supin ou le Participe passif qui marque le prétérit, & l'auxiliaire caractérise les relations de l'époque. C'est comme si l'on disoit en latin, *Habeo SCRIPTUM illas litteras*, ou *litteræ quas SCRIPTAS habeo*.

(h) Rem. 324.

---

(17) Voyez, sur cet objet, les Rem. de M. Duclos sur la Gramm. génér. II. *xxij*; le Traité des Participes passifs de M. l'abbé d'Olivet, qui parut bientôt après dans les Opuscules sur la lang. fr. *p.* 349. *&c.*

Je ne dois pas dissimuler que l'abbé Regnier, qui connoissoit cette manière d'interpréter nos prétérits composés de l'auxiliaire & du Participe passif, ne la croyoit point exacte. » *Quam habeo* AMATAM, dit-il (*i*), » ne veut nullement dire *que j'ai* AIMÉE ; il » veut seulement dire que *j'aime* (quam ha» beo caram). Que si l'on vouloit rendre le » sens du françois en latin par le verbe *habere*, » il faudroit dire, *quam habui* AMATAM ; & » c'est ce qui ne se dit point. «

(*i*) Gramm. fr. *in*-12, *p.* 467. *in*-4°. *p.* 493.

Mais il n'est point du tout nécessaire que les phrases latines par lesquelles on prétend interpréter le gallicisme, ayent été autorisées par l'usage de cette langue : il suffit que chacun des mots que l'on y emploie ait le sens individuel qu'on lui suppose dans l'interprétation, & que ceux à qui l'on parle soient prévenus de cette supposition. Ce détour peut les conduire utilement à l'esprit du gallicisme, que l'on conserve tout entier, mais dont on rend plus sensibles les parties sous les apparences de la latinité. Il peut donc être vrai, si l'on veut, que *Quam habeo amatam* vouloit dire dans le bel usage des latins, *que j'aime*, & non pas *que j'ai aimée* : mais il n'en demeure pas moins assûré, que leur Participe passif étoit essenciellement prétérit, puisqu'avec les présents de l'auxiliaire *sum* il forme les prétérits passifs ; & il faut en conclure que, sans l'autorité de l'usage, qui vouloit *quam amavi* & qui n'introduit pas de synonymes parfaits,

Liv. III. *quam habeo amatam* auroit signifié la même chose : & cela suffit aux vûes d'une interprétation, qui, après tout, est purement hypothétique.

Le matériel de notre supin est si semblable à celui de notre Participe passif, que quelques-uns auront peine à croire que l'usage ait prétendu les distinguer. Mais on sait bien que ce n'est point par la forme extérieure ni par le simple matériel des mots qu'il faut juger de leur nature : autrement, on risqueroit de passer d'erreur en erreur & de tomber souvent dans des difficultés inexplicables. *Si* est adverbe dans cette phrase, *Bourdaloue est si éloquent qu'il subjugue ses auditeurs ;* & dans celle-ci, *Alexandre n'est pas si grand que César :* c'est une conjonction dans celle-ci, *si ce livre est utile, je serai content ;* & dans cette autre, *je ne sais si mes vûes réussiront.* On trouve en latin une ressemblance matérielle bien plus analogue à celle que l'on suspecte ici ; c'est celle du présent de l'infinitif actif & de la seconde personne singulière du présent indéfini de l'indicatif passif : *amare* (aimer), *amare* ou *amaris* (tu es aimé *ou* aimée, *ou plutôt* on t'aime).

La ressemblance matérielle de notre supin avec notre Participe passif, n'est donc pas une raison suffisante pour en rejeter la distinction, qui est d'ailleurs établie sur une différence réelle de services. Notre supin suit la Syntaxe des verbes actifs ; *j'ai LU vos lettres*, comme *je*

lis

lis vos lettres : & nos Participes passifs ne peuvent jamais être que passifs. Notre supin est employé comme nom ; dans cette phrase, par exemple, après *j'ai* on peut demander *quoi*, & l'on répond *j'ai lu ;* que l'on demande ensuite *lu*, quoi ? on répondra *vos lettres :* ainsi *lu* est le complément de *j'ai*, comme *vos lettres* est le complément de *lu :* ce mot *lu*, comme complément de *j'ai* est donc un mot de même espèce que *lettres ;* c'est un nom. Il est évident au contraire que notre Participe passif est toujours adjectif ; ce qui établit une différence bien sensible.

L'origine de cette ressemblance universelle du supin & du Participe passif, vient partout de ce que le Participe passif est formé du supin : on l'a déjà vu dans nos langues modernes, & personne n'ignore que c'est la même chose en latin ; d'*amatum* vient *amatus*, *ta*, *tum*.

Je remarquerai ici, puisque l'occasion s'en présente, que le Participe passif latin paroît avoir été anciennement le prétérit du Participe actif ; en sorte que le système complet des temps du Participe actif étoit alors le présent *amans* (aimant), le prétérit *amatus* (ayant aimé), & le futur *amaturus* (devant aimer). Les verbes déponents sont encore dans le même cas, & le Participe en *us* a encore le sens actif & prétérit : *precatus* (ayant prié), *secutus* (ayant suivi), *usus* (ayant usé), *&c.* Il y a même encore plusieurs verbes de conjugaison active, & qui

Liv. III. en ont le ſens, dont le Participe en *us* eſt le prétérit du Participe actif ; comme *ſucceſſus*, *juratus*, *rebellatus*, *auſus*, *gaviſus*, *ſolitus*, *mœſtus*, *confiſus*, *meritus*, & une infinité d'autres que l'on peut voir dans Voſſius (*k*), & qui viennent des verbes *ſuccedere*, *jurare*, *rebellare*, *audere*, *gaudere*, *ſolere*, *mœrere*, *confidere*, *merere*, &c. Ce ſont ces verbes que l'on appelle communément neutres-paſſifs ; verbes irréguliers par rapport à l'uſage le plus univerſel, mais peut-être plus réguliers que les autres par rapport à l'analogie primitive.

(*k*) *Analog.* IV. 13.

On lit dans T. Live (*l*) ; *Moti irâ numinis cauſam nullam aliam vates canebant publicè privatimque, nunc extis nunc per aves* CONSULTI, *quam haud ritè ſacra fieri.* Le Clerc (*m*) cite ce paſſage comme un exemple d'anomalie ; & la raiſon qu'il en donne eſt remarquable : *Vates*, dit-il, *non* CONSULUNTUR *extis & avibus, ſed ipſi per exta & aves* CONSULUNT *deos*. Il ſemble que ce principe même devoit faire conclure que *conſulti* a dans T. Live le ſens actif, & qu'il l'avoit ordinairement ; parce qu'un écrivain comme T. Live ne donne pas dans un contre-ſens auſſi abſurde, que le ſeroit celui d'employer un mot paſſif pour un mot actif. Le Clerc ne prenoit pas garde que les Participes en *us* ont le ſens actif dans les verbes neutres-paſſifs.

(*l*) *Lib.* II. 42.

(*m*) *Art. crit.* Part. I. ſect. *j.* cap. 10. n°. 2.

Retournons ſur nos pas. La reſſemblance de notre gérondif avec le préſent du Participe actif, & celle du ſupin avec le Participe

passif, ne nous ont pas permis d'exposer le système complet de l'infinitif. Il est prouvé par ce qui précède 1°. que le présent de l'infinitif françois doit être suivi du gérondif, qui en est une variation; & que le prétérit doit être suivi du supin, qui en a le sens à tous égards: 2°. que le présent de l'infinitif latin doit être suivi du gérondif génitif en *di*, du datif & ablatif en *do*, du nominatif & accusatif en *dum*; & que le prétérit doit être suivi du supin nominatif & accusatif en *um*, & de l'ablatif en *u*. CH. VI.

ARTICLE III.

Des Modes en général.

Périzonius compare ainsi les Modes des verbes avec les cas des noms (*n*): *Eodem planè modo se habent Modi in verbis, quo casus in nominibus. Utrique consistunt in diversis terminationibus pro diversitate constructionis. Utrique ab illâ terminationum diversâ formâ nomen suum accepêre, ut illi dicantur terminationum varii casus, hi Modi. Denique utrorumque terminationes singulares appellantur à potissimo eorum usu, non unico.*

(*n*) *Sanctii Minerv.* I. xiij. *not.* 1.

Il y a quelque chose de vrai & beaucoup de faux dans cette comparaison. Ce qui est vrai, c'est que les Modes du verbe diffèrent entre eux comme les cas des noms, par des terminaisons propres & distinctives; en sorte qu'on ne doit pas dire qu'une langue ait adop-

LIV. III. té deux Modes différents pour exprimer deux points de vûe, dès qu'elle emploie les mêmes terminaisons pour ces deux points de vûe; de même qu'on ne doit pas reconnoître deux cas pour deux destinations différentes, dans une langue qui n'a adopté qu'une seule terminaison pour ces deux destinations. De même donc que nos grammairiens ont eu tort d'imaginer dans nos noms françois autant de cas qu'ils en connoissoient dans le latin; parce que nous n'avons pas donné autant de terminaisons à nos noms, quoique nous ayons su rendre les mêmes points de vûe: de même auroit-on tort de rejeter de notre conjugaison le Mode suppositif par la raison qu'il n'y en a pas en latin, ou d'imaginer un subjonctif dans la conjugaison suédoise par la raison qu'il y en a un en françois, dans la conjugaison hébraïque parce qu'il y en a un en grec; puisqu'il y a en françois, pour exprimer le suppositif, un système de terminaisons qui n'est pas en latin, & qu'il n'y a, ni en suédois ni en hébreu, un système propre de terminaisons, comme en grec ou en latin ou en françois, pour énoncer le point de vûe subjonctif.

Ce qu'il y a de faux dans la comparaison de Périzonius, c'est 1°. que les cas & les Modes se rapportent également à la Syntaxe; 2°. que les Modes soient des *manières* de terminaisons, comme les cas sont des *chutes* du nom; 3°. enfin que les cas & les Modes ayent été nommés d'après leur principale des-

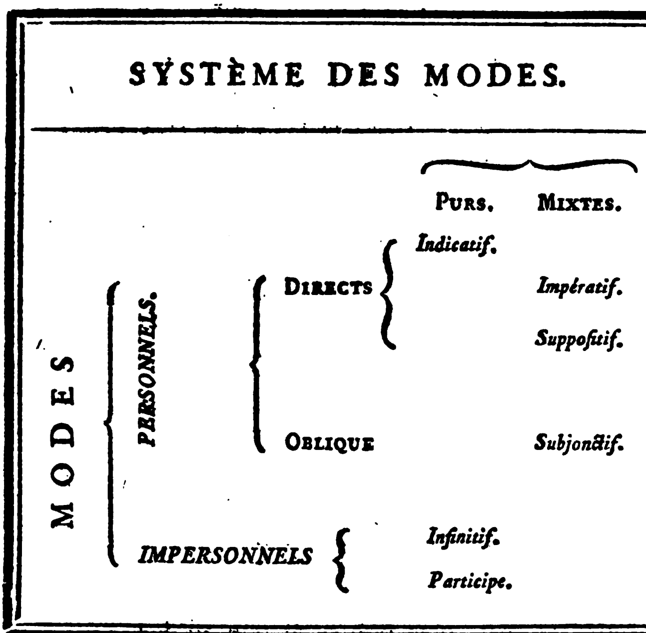
tination seulement, & non d'après leur destination unique.

1°. Les Modes ne se rapportent pas seulement à la Syntaxe: il n'y a que le subjonctif qui ait rapport à cet objet; les autres Modes sont simplement différentes manières d'envisager la signification fondamentale du verbe. L'infinitif est un nom; le participe est un adjectif; l'indicatif, l'impératif, & le suppositif énoncent le jugement principal avec différentes idées accessoires: ce sont différentes espèces de mots formées philosophiquement d'une même racine.

2°. Les Modes ont reçu le nom général de *Modes*, non par rapport à la différence des terminaisons, mais relativement à la différence des aspects sous lesquels on y envisage la signification fondamentale du verbe.

3°. Il me semble que, d'après la manière dont j'ai exposé les usages des cas & des Modes, on ne peut plus prétendre que ni les uns ni les autres ayent plusieurs destinations différentes: chaque cas, chaque Mode n'en a qu'une, qui est invariable, & à laquelle doivent se réduire en dernière analyse toutes les autres qui paroissent s'en éloigner.

Rien de plus propre à confirmer ces vérités, qu'une récapitulation sommaire de la doctrine des Modes, dont je vais d'abord exposer le système.



LIV. III.

Les Modes sont personnels ou imperso-nels. Les Modes personnels sont ceux où verbe reçoit des terminaisons relatives à personne & au nombre du sujet, au moy desquelles on le met en concordance avec nom ou le pronom qui exprime ce sujet. servent à constituer les propositions; & de vient la soudivision des Modes personnels directs & en obliques. Les Modes directs, sont l'indicatif, l'impératif, & le supposit

ſervent à conſtituer la propoſition principale ; CH. VI.
l'indicatif purement & ſimplement, l'impératif avec l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle, & le ſuppoſitif avec l'idée acceſſoire d'une ſuppoſition préalable : le Mode oblique, qui eſt le ſubjonctif, ne peut ſervir qu'à conſtituer une propoſition incidente.

Les Modes imperſonnels ſont ceux où le verbe ne reçoit aucune terminaiſon relative au rôle ou à la perſonne d'un ſujet déterminé. Ils ne peuvent donc ſervir à conſtituer les propoſitions, & par conſéquent ils doivent rentrer dans la cathégorie des autres mots : mais comme le verbe exprime eſſenciellement l'exiſtence intellectuelle d'un être avec relation à un attribut, les Modes imperſonnels ne peuvent être que de l'ordre des mots déclinables ; de là l'infinitif, qui eſt de la claſſe des noms, & le participe, qui eſt de celle des adjectifs.

De ces ſix Modes, perſonnels ou imperſonnels, il y en a trois qui ſont purs, parce qu'ils n'ajoûtent aucune idée acceſſoire & étrangère à la ſignification fondamentale du verbe ; ce ſont l'indicatif, l'infinitif & le participe : les trois autres ſont mixtes, par une raiſon contraire ; & ce ſont l'impératif, le ſuppoſitif, & le ſubjonctif.

Les Modes purs paroiſſent fondamentaux, & plus néceſſairement liés à la nature du verbe ; puiſqu'on les trouve dans toutes les langues qui ont accordé au verbe des changements de formes. Il n'en eſt pas de même des

 Modes mixtes: les hébreux n'ont ni suppositif, ni subjonctif; le latin n'a point de suppositif; l'impératif est tronqué partout en diverses manières, puisqu'il n'a point de première personne en grec ni en latin quoique nous ayons en françois celle du pluriel, qu'au contraire il n'a point de troisième personne chez nous tandis qu'il en a dans ces deux autres langues, qu'enfin il n'a point en latin de prétérit quoiqu'il ait ce temps en grec & dans nos langues modernes. C'est que les Modes mixtes ne tiennent point à l'essence du verbe comme les quatre autres; leurs caractères différenciels ne tiennent point à la nature du verbe, ce sont des idées ajoûtées accidentellement à la signification fondamentale.

Malgré les différences des usages de ces Modes dans les langues, & malgré les différences encore plus sensibles des systèmes de terminaisons qui les distinguent; Sanctius n'en veut point reconnoître dans les verbes (*o*): & il allègue trois principales raisons pour justifier le parti qu'il prend à cet égard. La première est énoncée en ces propres termes: *Modus in verbis explicátur frequentiùs per casum sextum, ut MEA SPONTE, TUO JUSSU FECI; non rarò per adverbia, ut MALÈ CURRIT, BENÈ LOQUITUR.* La seconde, c'est que la nature des Modes est si peu connue des grammairiens, qu'ils ne s'accordent point sur le nombre de ceux qu'il faut reconnoître dans une langue; ce qui indique, au gré du

(*o*) *Ibid.*

grammairien espagnol, que la distinction des Modes est chimérique & uniquement propre à répandre des ténèbres dans la Grammaire. La troisième enfin, c'est que les différents temps d'un Mode se prennent indistinctement pour ceux d'un autre. L'auteur de la *Méthode latine* de P. R. semble approuver ce systême, principalement à cause de cette troisième raison. Examinons-les l'une après l'autre.

I. Sanctius & ceux qui l'ont suivi, comme Scioppius & Lancelot, ont été trompés par une équivoque, quand ils ont statué que le Mode des verbes s'exprime ou par l'ablatif ou par un adverbe, comme *meâ sponte feci*, *benè loquitur*. Il faut distinguer dans tous les mots, & conséquemment dans les verbes, la signification formelle ou spécifique, & la signification objective ou individuelle : c'est pour avoir confondu l'une avec l'autre que ces grammairiens ont rejeté les Modes des verbes.

La signification formelle ou spécifique, est la manière particulière dont un mot présente à l'esprit l'idée individuelle dont il est le signe. Je l'appelle *formelle*, parce qu'elle indique moins l'idée individuelle attachée au radical du mot, qu'elle ne détermine la forme sous laquelle elle est conçue & présentée à l'esprit : je l'appelle *spécifique*, parce que cette forme déterminée d'envisager l'idée individuelle du mot, est précisément celle qui caractérise l'espèce du mot, & qui le fait déclinable ou indéclinable, déterminatif ou indé-

terminatif, nom ou pronom, adjectif ou verbe, &c; elle convient à tous les mots de la même espèce; elle ne peut convenir aux mots d'aucune autre espèce, du moins de la même manière.

La signification objective ou individuelle, est l'idée fondamentale qui est l'objet individuel de la signification totale du mot. C'est pour cette raison même que je l'appelle *objective*, parce qu'elle marque l'objet principal & le plus saillant de la signification totale du mot: je lui donne encore le nom d'*individuelle*, parce qu'elle ne convient en effet qu'à un seul individu de l'espèce, à un seul nom, par exemple, à un seul adjectif, à un seul adverbe, à un seul verbe, &c; quoiqu'elle puisse convenir à différents individus de différentes espèces, qui, dans ce cas, ont d'ordinaire une racine génératrice commune, laquelle est le type matériel de l'idée objective qu'ils représentent tous, chacun sous l'aspect spécifique qui lui est propre.

Ainsi la racine commune *am* dans les mots *aimer*, *amitié*, *ami*, *amical*, *amicalement*, est le type de l'idée objective de tous ces mots, qui est celle de ce sentiment affectueux qui lie les hommes par la bienveillance. Mais les différentes inflexions que reçoit cette racine dans chacun de ces mots, ajoûtent à cette idée objective celle d'un aspect particulier qui fait la signification formelle ou spécifique de chaque mot, & en vertu de quoi *aimer* est un

verbe, *amitié* un nom abſtrait, *ami* un nom concret, *amical* un adjeƐtif, & *amicalement* un adverbe.

Or il eſt vrai que les Modes, c'eſt-à-dire, les différents aſpeƐts de la ſignification objective & individuelle du verbe, s'expriment communément par des adverbes ou par des expreſſions adverbiales; comme quand on dit, *aimer peu*, *aimer beaucoup*, *aimer tendrement*, *aimer ſincèrement*, *aimer depuis longtemps*, *aimer plus*, *aimer autant*, &c. Il eſt évident que c'eſt l'idée objeƐtive & individuelle, l'idée de l'attribut particulier compris dans la ſignification totale de ce verbe, en un mot l'idée de l'*amitié*, qui eſt modifiée par tous ces adverbes, & que l'on penſe alors à une *amitié petite* ou *grande*, *tendre*, *ſincère*, *ancienne*, *ſupérieure*, *égale*, &c.

Mais il n'eſt pas moins évident que ce ne ſont pas des modifications de cette eſpèce qui caraƐtériſent les Modes du verbe: autrement, chaque verbe auroit ſes Modes propres, parce qu'un attribut particulier n'eſt pas ſuſceptible des mêmes modifications qui peuvent convenir à un autre. Quelque idée modificative que l'uſage eût voulu attacher à l'attribut objeƐtif d'un verbe au moyen d'un changement de forme, cette idée ſe conſerveroit la même dans tous les Modes de la ſignification ſpécifique du verbe; & par conſéquent elle en eſt bien différente: c'eſt ainſi que, dans la langue hébraïque & dans la laponne, la fré-

 quence de l'action forme une conjugaison entière, différente de la conjugaison primitive quant au sens individuel, mais semblable quant au sens spécifique; la réciprocation de l'action forme une autre conjugaison; *&c.* mais les mêmes Modes se retrouvent dans chacune de ces conjugaisons.

C'est que ce qui constitue les Modes des verbes, ce sont, comme je l'ai dit en commençant, les différentes manières dont on peut envisager la signification spécifique du verbe. Et il faut bien que Sanctius & ses disciples reconnoissent par le fait cette distinction des aspects de la signification formelle; à moins qu'ils ne regardent comme indifférent le choix de ces trois phrases latines, *nescio utrum cantaturus sim*, *nescio utrum cantabo*, *nescio utrum ego cantare.*

II. Pour ce qui concerne les débats des grammairiens sur la nature & le nombre des Modes, j'avoue que je ne conçois pas par quel principe de Logique on en conclut qu'il n'en faut point admettre. Faut-il nier qu'il y ait des verbes, parce que les grammairiens donnent de cette partie d'oraison des définitions différentes? Faut-il nier que les noms grecs ayent des cas, parce que Sanctius & Lancelot prétendent qu'ils ont un ablatif semblable au datif; que M. du Marsais soutient qu'ils n'ont qu'un datif; &, si j'ose me compter, que je viens de faire entendre qu'ils n'ont en effet qu'un ablatif? L'obscurité enfin &

l'incertitude eſt-elle & pourra-t-elle jamais être une raiſon ſuffiſante pour nier l'exiſtence des choſes controverſées ? L'obſcurité qui cauſe les débats des grammairiens tient plus à leur manière de concevoir qu'au fond même de la doctrine des Modes : & quand cette doctrine auroit par elle-même quelque obſcurité pour la portée commune de notre intelligence, faudroit-il pour cela rénoncer à ce que les uſages conſtants des langues nous en apprennent clairement & de la manière la plus poſitive ?

III. La troiſième conſidération ſur laquelle on inſiſte principalement dans la *Méthode latine* de P. R. n'eſt pas moins illuſoire que les autres. Si l'on trouve des exemples où le ſubjonctif eſt mis au lieu de l'indicatif, de l'impératif, ou du ſuppoſitif; ce n'eſt pas une ſubſtitution indifférente qui donne une expreſſion totalement ſynonyme; & dans ce cas-là même le ſubjonctif eſt amené par les principes les plus rigoureux de la Grammaire.

On en a déjà vu la preuve par pluſieurs exemples analyſés dans le détail des Modes : prenons-en encore un. *Tunc verò ego nequicquam capitolium arcemque* SERVAVERIM, *ſi* &c. T. Liv. (J'aurai vainement ſauvé le capitole & la citadelle, ſi *&c.*) Voilà, dit-on, le prétérit du ſubjonctif pour le prétérit de l'indicatif, *ſervaverim* pour *ſervavi*. Mais réduiſons cette phraſe à la conſtruction analytique : *tunc* eſt un adverbe de temps qui mar-

que ici postériorité ; donc le supplément qui, d'après les principes posés à l'égard du subjonctif, doit amener ce Mode sous la dépendance de la conjonction déterminative *ut*, ce supplément, dis-je, doit être *res erit ita ut*, & toute la phrase revient à ceci : *Tunc verò* (*res erit ita ut*) *ego servaverim nequicquam capitolium arcemque*, *si* &c. Or on voit premiérement que ce tour est plutôt équivalant à *servavero* qu'à *servavi* ; secondement que *servaverim* est réellement au subjonctif, & qu'il a ici une raison grammaticale. Mais de mon aveu, pourra-t-on dire, le tout signifie *servavero* ; & il étoit bien plus naturel de l'employer que ce *servaverim*, qui jette de l'obscurité par l'ellipse, ou de la langueur par la périphrase.

Cela est *peut-être* vrai, si l'on ne doit parler que pour exprimer didactiquement sa pensée. Mais s'il est permis de rechercher les graces de l'harmonie ; qui nous dira que la terminaison *rim* ne faisoit pas ici, sur les oreilles romaines, un meilleur effet que la terminaison *ro* ? Mais s'il est utile de rendre, dans le besoin, son style intéressant, par quelque tour plus énergique ou plus pathétique ; qui ne voit qu'un tour elliptique est bien plus propre à produire cet heureux effet ? un cœur échauffé préoccupe l'esprit, & ne lui laisse ni tout voir ni tout dire.

Au reste j'ai dit que cela est *peut-être* vrai, parce que je ne prétends pas en convenir. Il

n'y a pas de ſynonymie exacte dans les langues ; & une règle invariable en ſoi ne ſe chargera pas d'une exception, dont on veut tirer comme corollaire la confuſion des Modes. Il me ſemble en effet que *ſervavero* affirmeroit bien plus poſitivement & d'une manière plus indépendante de l'hypothèſe, que le tour du ſupplément *res erit ita ut ſervaverim* : le prétérit *ſervavero* convenoit donc moins à la circonſtance que le ſubjonctif *ſervaverim*.

Si les conſidérations qui avoient déterminé Sanctius, Scioppius, Lancelot, à ne reconnoître aucun Mode dans les verbes, ſont fauſſes, ou inconſéquentes, ou illuſoires ; s'il eſt vrai d'ailleurs que, dans les verbes conjugués, il y a différents ſyſtèmes de terminaiſons pour exprimer celui des temps ; enfin ſi la ſignification ſpécifique du verbe s'y préſente ſous différentes formes, ici ſous la forme perſonnelle, là ſous la forme imperſonnelle, quelquefois directement, d'autrefois obliquement : c'eſt donc une néceſſité d'adopter, avec tous les autres grammairiens, la diſtinction des Modes, & d'en établir le ſyſtème ſur les uſages les mieux conſtatés.



CHAPITRE VII.

De la Concordance.

Je l'ai dit dès le commencement de ce livre : les mots réunis dans une même proposition pour concourir à l'expression d'une pensée, doivent y être assortis de manière que leurs relations mutuelles y soient sensibles ; parce que c'est de leurs corrélations que résulte leur concours pour l'expression de la pensée. Or on a déjà remarqué que tous les rapports des mots entre eux peuvent se réduire à deux espèces générales, savoir le rapport de détermination & le rapport d'identité ; c'est un point de vûe lumineux dont nous sommes redevables à la sagacité de M. du Marsais (*p*), & par lequel il fixe avec justesse le véritable objet de ce qu'on avoit appelé avant lui la Syntaxe de régime & la Syntaxe de convenance ou de Concordance.

(*p*) Préf. *impr. en* 1729 *p.* 14. Encyclop. au *mot* Concordance.

On a vu dans le chapitre *des cas*, en quoi consiste la destination de chacun d'eux ; & à la fin du chapitre qui traite *du complément*, que le régime consiste dans le choix du cas où l'on doit mettre le complément d'un mot, dont le sens doit être déterminé plus particulièrement par ce complément : en sorte qu'il en résulte que la Syntaxe de régime a véritablement

blement en vûe de caractériser & de rendre sensibles les rapports de détermination que peuvent avoir les mots les uns à l'égard des autres.

Pour ce qui est de la Concordance, nous allons voir ici, 1°. quelles en sont les lois; 2°. quel en est le fondement.

ARTICLE I.

Des Lois de la Concordance.

Lancelot dit (*q*), que la Syntaxe de convenance est de quatre sortes: 1. celle de l'adjectif avec le substantif, (avec le nom); *Deus sanctus;* 2. celle du relatif, (de l'article conjonctif) avec l'antécédent *Deus qui est;* 3. celle du nominatif (du sujet) avec le verbe; *ego amo;* 4. celle de l'accusatif avec l'infinitif; *me amare.* M. du Marsais (*r*) y ajoûte une cinquième Concordance, celle du responsif avec l'interrogatif; D. *Quis te redemit?* R. *Christus.*

(*q*) Méth. lat. *à la tête du traité* de la Syntaxe, VII. *édit. p.* 399.

(*r*) Encyclop. au *mot* CONCORDANCE.

Je crois devoir réduire cette doctrine de la Concordance à deux chefs seulement: 1°. la Concordance de l'adjectif avec le nom; ce qui comprend aussi celle de l'article conjonctif avec l'antécédent, parce que l'article est une sorte d'adjectif: 2°. la Concordance du verbe personnel avec son sujet, & non pas du sujet avec le verbe, comme le disent nos deux grammairiens; parce que ce sont en effet les

LIV. III. terminaisons du verbe personnel, qui s'adaptent aux vûes indiquées par le sujet.

On auroit dû dire aussi la Concordance de l'infinitif avec l'accusatif, plutôt que celle de l'accusatif avec l'infinitif; parce qu'il faut connoître le sujet avant que d'en rien énoncer par le verbe : mais il n'y a de vérité ni dans l'une ni dans l'autre des deux énonciations; 1°. parce qu'il est prouvé que l'infinitif ne peut jamais être appliqué à un sujet; 2°. parce que ce mode n'a reçu, en aucune langue, les inflexions des nombres, des genres, & des personnes, par lesquelles il pourroit être en Concordance avec un sujet.

Pour ce qui est du responsif & de l'interrogatif, M. du Marsais prouve lui-même qu'on a eu tort de vouloir établir entre eux une Concordance. » Selon nos principes, dit-il » (s), ces trois mots *Quis te redemit* font un » sens particulier, avec lequel les mots de la » réponse n'ont aucun rapport grammatical. Si » l'on répond *Christus*, c'est que le répon» dant a dans l'esprit *Christus redemit me* : ain» si *Christus* est au nominatif, non à cause de » *quis*, mais parce que *Christus* est le sujet » de la proposition du répondant, qui auroit » pu s'énoncer par la voix passive (*à Christo* » *redemptus sum*), ou donner quelque autre » tour à sa réponse sans en altérer le sens » (*Christum habui redemptorem*, *Christo accep*» *tam refero redemptionem*, &c.) D. *Cujus est* » *liber*; R. *Petri*; c'est-à-dire, *hic liber est liber*

(s) Ibid.

» *Petri.* D. *Cujus est liber?* R. *Meus*; c'est-à-
» dire, *hic liber est liber meus.* D. *Quanti*
» *emisti?* R. *Decem assibus*, voici la construc-
» tion de la demande & celle de la réponse:
» D. *Pro pretio quanti æris emisti?* R. *Emi pro*
» *decem assibus.* «

Ainsi ce grammairien philosophe ramène à un seul principe, & la prétendue Concordance de la réponse avec la demande, & les prétendues exceptions de cette Concordance chimérique. Passons à la véritable.

§. 1. *Concordance de l'adjectif avec le nom.* On comprend ici, sous la dénomination générale d'*adjectif*, les adjectifs physiques, les articles, & les participes, qui sont, comme il a été prouvé, de véritables adjectifs. Sous la dénomination générale de *nom*, on comprend de même l'infinitif, qui est véritablement de cette classe.

Voyons en quoi consiste la Concordance, 1°. de tous les adjectifs qui ne sont pas conjonctifs, 2°. de l'article conjonctif & des autres adjectifs qui peuvent l'être.

I. La Concordance des simples adjectifs avec les noms, tombe sur les genres, sur les nombres, & sur les cas dans les langues qui en ont admis pour ces sortes de mots.

1°. Tout adjectif qui se rapporte à un seul nom appellatif, doit se mettre au même genre, au même nombre, & au même cas que ce nom. Exemples:

		SINGULIER.	PLURIEL.
NOMINATIF.	m.	*Malus sutor*, (Phæd.) MAUVAIS cordonnier.	*Conspectus* VESTRI, (Q.Cu Les regards VÔTRES, *c. à.* VOS regards.
	f.	*Mala & impia consuetudo*, (Cic.) UNE coutume MAUVAISE & IMPIE.	*Nostræ naves*, (Cæs.) L vaisseaux NÔTRES, *c. à. d.* N vaisseaux.
	n.	*Animal hoc providum*, (Cic.) CET animal PRÉVOYANT.	*Integra lintea*, (Hor.) L voiles ENTIÈRES.
VOCATIF.	m.	*Fortunate senex*, (Virg.) FORTUNÉ vieillard.	*Lectores tetrici*, (Ma Lecteurs SOMBRES, *ou* de m vaise humeur.
	f.	*Musa procax*, (Mart.) Muse TÉMÉRAIRE.	*Ite meæ capellæ*, (Virg.) lez chèvres MIENNES, *c. à* Allez MES chèvres.
GÉNITIF.	m.	*Superioris anni*, (Suet.) De l'année PRÉCÉDENTE.	*Poëtarum egregioru* (Cic.) Des poètes EXC LENTS.
	f.	*Gentis ejusdem*, (Suet.) De LA MÊME maison.	*Communium impensar* (Suet.) DES dépenses COM NES.
	n.	*Tanti operis*, (Cic.) D'UN ouvrage si GRAND.	*Hostilium armorum*. (Curt.) DES armes ENNEMI
DATIF.	m.	*Nulli tribuno*, (Mart.) A NUL tribun.	*Dis carus ipsis*, (Hor.) AUX dieux MÊMES.
	f.	*Repentinæ Gallorum conjurationi*, (Cæs.) A LA conjuration SUBITE des Gaulois.	*Omnibus rebus imposuit mina*, (Cic.) Il a imposé noms à TOUTES LES chose
	n.	*Huic studio*, (Cic.) A CETTE étude.	*Paribus beneficiis*, (C A DES bienfaits ÉGAUX.

		SINGULIER.	PLURIEL.
ACCUSATIF.	m.	*ORNATISSIMUM exercitum*, (Nep.) UNE très-BELLE armée.	*Tam CERTOS cæli motus*, (Cic.) Les mouvements du ciel si CERTAINS.
	f.	*MINIMAM partem*, (Cæſ.) UNE partie très-PETITE.	*CÆTERAS opiniones*, (Cic.) LES AUTRES opinions.
	n.	*ÆTERNUM ſervans vulnus*, (Virg.) Conſervant UN reſſentiment ÉTERNEL.	*Ad ILLA DUO opprobria*, (Nep.) A CES DEUX affronts.
ABLATIF.	m.	*PRIMO EXAUDITO clamore*, (Cæſ.) LE PREMIER bruit ENTENDU.	*Coram PLURIBUS canibus*, (Phæd.) Devant PLUSIEURS chiens.
	f.	*Ex PRISTINA virtute*, (Cæſ.) De L'ANCIENNE valeur.	*In rebus GERENDIS*. (Nep.) Dans LES affaires devant être CONDUITES, *c. à. d.* dans la conduite DES affaires.
	n.	*In QUOQUE genere*, (Cic.) Dans CHAQUE genre.	*NOSTRIS ab ovilibus*, (Virg.) DES bergeries NÔTRES, *c. à. d.* de NOS bergeries.

2°. Quelquefois on trouve au genre neutre un adjectif latin qui paroît ſe rapporter à un nom appellatif d'un autre genre; mais alors il y a de ſouſentendu le nom appellatif neutre *negotium* (choſe). CH. VII.

FACILE eſt inventu ignis, (Plaut.) c'eſt-à-dire, *Ignis eſt* (*negotium*) *FACILE* (*pro*) *inventu*, le feu eſt (une choſe) facile (à) trouver.

VARIUM & MUTABILE ſemper fœmina, (Virg.) c'eſt-à-dire, *fœmina* (*eſt negotium*) *ſemper VARIUM & MUTABILE*, la femme (eſt une choſe) toujours légère & changeante.

 3°. Si un adjectif se rapporte à plusieurs noms appellatifs de même genre; il se met au pluriel, parce que plusieurs singuliers valent un pluriel: du reste il s'accorde en genre & en cas avec les noms ses corrélatifs.

Lupus & agnus siti COMPULSI, (Phæd.) c'est-à-dire, *Lupus & agnus* COMPULSI *(à) siti*, le loup & l'agneau POUSSÉS (par) la soif.

CAPTIVÆ mater conjuxque Darii, (Q. Curt.) La mère & l'épouse de Darius CAPTIVES.

Socero generoque SUFFRAGANTIBUS, (Suet.) Le beau-père & le gendre DONNANT leur suffrage, *c'est-à-dire*, de l'avis du beau-père & du gendre.

4°. Si un adjectif se rapporte à plusieurs noms appellatifs de différents genres; il se met encore au pluriel, & il s'accorde en genre avec celui des noms qui est du genre le plus noble. Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin, à cause de la supériorité du mâle sur la femelle; le masculin & le féminin sont plus nobles que le neutre, à cause de la supériorité des êtres animés sur ceux qui ne le sont pas.

Pater & mater MORTUI, suppl. *sunt* (Ter.) Le père & la mère sont MORTS.

Agros villasque Civilis INTACTOS *sinebat*, (Tacit.) Il laissoit ENTIERS les champs & les maisons de campagne de Civilis, *c'est-à-dire*, il épargnoit les terres & les maisons de campagne de Civilis.

5°. Quelquefois on trouve au genre neutre un adjectif pluriel qui paroît se rapporter à plusieurs noms appellatifs de choses inanimées & de différents genres; mais alors il y a de sousentendu le nom pluriel neutre *negotia* (choses).

CH. VII.

Arcus & calami puero DONATA, (Virg.) c'est-à-dire, *arcus & calami* (*negotia*) DONATA *puero*; l'arc & les flèches (choses) DONNÉES à l'enfant, *c'est-à-dire*, l'arc & les flèches DONNÉS au jeune homme.

Divitiæ, decus, & gloria in oculis SITA *sunt*, suppl. *negotia*; (Sall.) Les richesses, la dignité, & la gloire sont (choses) EXPOSÉES aux yeux.

Labor & voluptas DISSIMILLIMA, suppl. *negotia*; (T. Liv.) Le travail & la sensualité (choses) très-DISSEMBLABLES.

6°. Quelquefois un adjectif, qui paroît se rapporter à plusieurs noms appellatifs, ne s'accorde cependant qu'avec le plus voisin; alors le même adjectif est sousentendu avec chacun des autres noms, de manière à s'accorder avec chacun de ces noms.

Sociis & rege RECEPTO, (Virg.) c'est-à-dire, *Sociis* (RECEPTIS) *& rege* RECEPTO; les compagnons (ayant été RETROUVÉS) & le roi ayant été RETROUVÉ, *c'est-à-dire*, après avoir retrouvé le roi & leurs compagnons.

Nobis à parentibus vita, patrimonium, libertas TRADITA *est*, (Cic.) c'est-à-dire, *Nobis*

LIV. III. *à parentibus vita* (TRADITA *est*), *patrimonium* (TRADITUM *est*), *libertas* TRADITA *est*; la vie (a été DONNÉE) le patrimoine (a été DONNÉ), la liberté a été DONNÉE à nous par les parents., *c'est-à-dire*, c'est de nos parents que nous tenons la vie, les biens, & la liberté.

7°. Si un adjectif se trouve joint à un nom propre seulement, & d'un autre genre; il faut suppléer un nom appellatif de même genre que l'adjectif, & qui puisse comprendre l'individu marqué par le nom propre.

In Eunuchum SUAM, (Ter.) c'est-à-dire, *In* (*fabulam*) SUAM (*nominatam*) *Eunuchum*; dans (la comédie) SIENNE (nommée) Eunuque, *c'est-à-dire*, dans son Eunuque.

Centauro invehitur MAGNA, (Virg.) c'est-à-dire, *Invehitur* (*in navi*) MAGNA (*nominatâ*) *Centauro*; il est porté (sur le vaisseau) GRAND (nommé) Centaure, *c'est-à-dire*, il monte le GRAND Centaure.

8°. Quand l'adjectif seroit de même genre que le nom propre, il faudroit suppléer un nom appellatif de même genre; parce qu'un adjectif ne peut modifier qu'un nom appellatif.

O MAGNA *Carthago*, (Hor.) c'est-à-dire, *O Carthago* (*urbs*) MAGNA; O Carthage (ville) GRANDE, *c'est-à-dire*, O GRANDE ville de Carthage, *ou bien*, O GRANDE Carthage.

Sum PIUS *Æneas*, (Virg.) c'est-à-dire,

Sum Æneas (*vir*) PIUS; je suis Enée (l'homme) PIEUX, *c'est-à-dire*, je suis le PIEUX Enée. CH. VII.

9°. Si un adjectif est employé sans aucun nom appellatif; il faut en suppléer un, qui soit du même genre, au même nombre, & au même cas; & pour cela il faut s'aider de toutes les circonstances du discours pour le découvrir.

EXPIRANTI SIMILEM ministri excipiunt, (Q. Curt.) c'est-à-dire, *ministri excipiunt* (*regem*) *SIMILEM* (*homini*) *EXPIRANTI*; les officiers reçoivent (LE roi) SEMBLABLE (à UN homme) EXPIRANT, *c'est-à-dire*, les officiers LE reçoivent à demi MORT.

Nunquam est FIDELIS cum POTENTE societas, (Phæd.) c'est-à-dire, *Societas* (*ICTA*) *cum* (*socio*) *POTENTE nunquam est* (*societas*) *FIDELIS*; UNE société (*CONTRACTÉE*) avec (UN associé) PUISSANT n'est jamais (UNE société) FIDÈLE, *c'est-à-dire*, il n'est jamais sûr de s'engager avec un associé trop PUISSANT.

PAUCA respondere, (Cic.) c'est-à-dire, *PAUCA* (*verba*) *respondere*; répondre (paroles) peu NOMBREUSES, *c'est-à-dire*, répondre en peu de mots.

II. On dit communément que le *relatif* (c'est ce que j'appelle l'article démonstratif-conjonctif) s'accorde avec l'antécédent en genre, en nombre, & en personne; & l'on cite ces exemples ou quelques autres pareils: *Deus QUEM adoramus est omnipotens*, *Timete*

Deum QUI mundum condidit. On remarque, sur le premier exemple, que *quem* est au singulier & au masculin, comme *Deus;* mais qu'il n'est pas au même cas, & qu'il est à l'accusatif comme régime du verbe *adoramus.* On remarque, sur le second exemple, que *qui* est pareillement au singulier & au masculin comme *Deum*, mais non pas au même cas, parce que *qui* doit être au nominatif comme sujet du verbe *condidit.* On conclut de là que l'article conjonctif ne s'accorde pas en cas avec l'antécédent. On observe encore que *qui*, dans le second exemple, est de la troisième personne comme *Deum*, puisque le verbe *condidit* est à la troisième personne, & qu'il doit s'accorder en personne avec son sujet qui est *qui.*

Le principe de ces décisions est le préjugé universel où l'on est, que *qui, quæ, quod* est un pronom : or il est vrai que le cas d'un pronom ne se décide que par la considération du rapport dont il se trouve chargé en propre dans la phrase, quoiqu'il se mette d'ailleurs au même genre & au même nombre que le nom dont il tient la place ou qui auroit pu tenir la sienne. Mais il est bien prouvé (*t*) que l'article conjonctif n'est pas un pronom, & que c'est un adjectif véritable, sujet par conséquent à la Syntaxe de Concordance comme tous les autres adjectifs. La *Méthode latine* de P. R. le fait elle-même entrevoir (*u*) : » Le relatif *qui, quæ, quod*, y est-il

(*t*) *Liv.* II. ch. ij. & iij.

(*u*) Explic. de la II. *règle de Syntaxe.*

» dit, doit ordinairement être considéré com- » me entre deux cas d'un même substantif, ex- » primés ou sousentendus : & alors il s'accor- » de avec l'antécédent en genre & en nombre ; » & avec le suivant même en cas, comme avec » son substantif. « CH. VII.

N'est-il pas surprenant que l'on partage ainsi les relations de cette sorte de mot, & que l'on en décide le genre & le nombre par ceux du nom qui précède, tandis qu'on en détermine le cas par celui du nom suivant ? N'étoit-il pas plus simple de rapporter tout au nom suivant, & de déclarer la Concordance entière, comme à l'égard de tous les autres adjectifs ? C'est un principe qui se vérifie en toutes manières.

1°. On répète en effet dans la proposition incidente le nom antécédent ; & l'article conjonctif s'accorde avec ce nom répété en genre, en nombre, & en cas.

Litteras abs te Calenus ad me attulit, in QUIBUS LITTERIS *scribis;* (Cic.) Calénus a apporté de toi à moi des lettres, dans LESQUELLES LETTRES tu écris, *c'est-à-dire*, Calénus m'a remis de votre part des lettres où vous dites, &c.

Ultrà eum locum QUO *in* LOCO *germani consederant ;* (Cæs.) au dela du lieu dans LEQUEL LIEU les germains s'étoient arrêtés, *c'est-à-dire*, au dela du lieu où avoient campé les germains.

2°. Si l'antécédent n'est exprimé qu'avant

LIV. III. l'article conjonctif, il faut donc le suppléer avec l'article & au même cas.

Cognosces ex iis litteris QUAS *liberto tuo dedi*, (Cic.) c'est-à-dire, QUAS (*litteras*) *liberto tuo dedi;* tu connoîtras par les lettres LESQUELLES (lettres) j'ai données à l'affranchi tien; *c'est-à-dire*, vous verrez par les lettres dont j'ai chargé votre affranchi.

In his primis operibus, QUÆ *non ipsa parva sunt*, (Quintil.) c'est-à-dire, QUÆ (*opera*) *ipsa non sunt* (*opera*) *parva;* dans ces premiers ouvrages, LESQUELS (ouvrages) mêmes ne sont pas (ouvrages) petits, *c'est-à-dire*, dans ces premiers ouvrages qui en eux-mêmes ne sont pas méprisables.

3°. Réciproquement, si l'antécédent n'est exprimé qu'avec l'article conjonctif, il faut le suppléer auparavant, & le mettre au cas exigé par les circonstances de la proposition principale à laquelle il appartient.

QUIBUS *de rebus ad me scripsisti coram videbimus*, (Cic.) c'est-à-dire, *videbimus coram* (*eas res*) *de* QUIBUS *rebus scripsisti ad me;* nous verrons en présence (les choses) sur LESQUELLES choses tu as écrit à moi, *c'est-à-dire*, nous consulterons ensemble sur les choses dont vous m'avez écrit.

Urbem QUAM *statuo vestra est*, (Virg.) c'est-à-dire, (*ea urbs*) QUAM *urbem statuo est* (*urbs*) *vestra;* (la ville) LAQUELLE ville je fonde est (ville) vôtre, *c'est-à-dire*, la ville que je fonde est à vous.

4°. L'article conjonctif suit absolument les mêmes règles de Concordance que j'ai remarquées pour les autres adjectifs, soit qu'il se rapporte à un seul nom appellatif ou à plusieurs, soit que le nom appellatif soit exprimé ou sousentendu. CH. VII.

Sunt QUIBUS *in satirâ videor nimis acer*, (Hor.) c'est-à-dire, (*homines quidam*) *sunt* QUIBUS (*hominibus*) *videor nimis acer in satirâ.*

Daret ut catenis fatale monstrum, QUÆ *generosiùs perire quærens*, &c. (Hor.) On parle ici de Cléopatre, & c'est elle que le poète appelle *fatale monstrum;* voici donc l'analyse entière: *Ut daret catenis* (*mulierem Cleopatram*), *monstrum fatale*, QUÆ (*mulier*) *quærens perire generosiùs*, &c.

Ex omni provinciarum copiâ Gallias potissimum eligit, CUJUS *emolumento & opportunitate idonea sit materia triumphorum*, (Suet.) c'est-à-dire, *Gallias potissimum eligit* (*quasi provinciam*) CUJUS (*provinciæ*) *emolumento*, &c.

Delectabatur cereo funali & tibicine, QUÆ *privatus sibi sumpserat*, (Cic.) c'est-à-dire, *delectabatur* (*ex his negotiis*), *cereo funali & tibicine*, QUÆ (*negotia*) *privatus sumpserat sibi.*

§. 2. *Concordance du verbe personnel avec le sujet.* La Concordance du verbe ne regarde communément que la personne & le nombre; si ce n'est qu'elle regarde aussi le genre

LIV. III. dans les langues qui ont assujetti les personnes des verbes à des inflexions génériques.

1°. La règle générale est que tout verbe, mis à un mode personnel, suppose avant soi un sujet exprimé par un nom ou un pronom; & qu'il s'accorde avec ce sujet en nombre & en personne.

Tu nidum SERVAS, EGO LAUDO *ruris amœni rivos;* (Hor.) TU GARDES le nid, JE LOUE les ruisseaux d'une campagne agréable, *c'est-à-dire*, VOUS RESTEZ chez vous, & moi, J'AIME à me promener le long des ruisseaux qui arrosent une agréable campagne.

Avarus ANIMUS *nullo* SATIATUR *lucro*, c'est-à-dire, (*à*) *nullo lucro;* (Syr.) un CŒUR avare n'EST rassasié par aucun gain, *c'est-à-dire*, aucun profit ne remplit un cœur avare.

Nos autem tenebras COGITEMUS, suppl. *ut;* (Cic.) mais (que) NOUS IMAGINIONS des ténèbres.

DESILITE MILITES; (Cæs.) SOLDATS SAUTEZ en bas.

SOLENT MENDACES *luere pœnas malefici;* (Phæd.) les MENTEURS ONT coutume de payer les peines du méfait, *c'est-à-dire*, les MENTEURS SONT ordinairement punis de leur mensonge.

2°. Si un même verbe a plusieurs sujets de la même personne; le verbe s'accorde encore en personne avec tous ces sujets; mais il se met au pluriel, parce que plusieurs singuliers valent un pluriel.

GRAMMATICE quondam ac MUSICE juncta FUERUNT; (Quintil.) la GRAMMAIRE & la MUSIQUE FURENT autrefois réunies. CH VII.

3°. Si un même verbe a plusieurs sujets de différentes personnes; il se met encore au pluriel, & il s'accorde en personne avec celui des sujets qui est de la plus noble: la première est plus noble que les deux autres; & la seconde est plus noble que la troisième; il est aisé d'en voir la raison. Mais cet ordre des personnes n'influe nécessairement que sur la Concordance; car quant à l'arrangement des sujets mêmes, il demeure assez libre dans la plûpart des langues, si ce n'est qu'en françois nous nommons toujours la seconde à la tête par déférence pour l'objet présent, & la première se met à la dernière place, par un sentiment de civilité universelle.

PATER (suppl. *meus*), *& EGO, FRATRESque mei pro vobis arma TULIMUS;* (T. Liv.) (Mon) PÈRE, & MOI, & mes FRÈRES AVONS porté les armes pour vous; *c'est-à-dire, à la manière françoise*, mon PÈRE, mes FRÈRES, & MOI AVONS porté les armes pour vous.

4°. Quelquefois un verbe qui paroît se rapporter à plusieurs sujets, ne s'accorde cependant qu'avec le plus voisin; alors le même verbe est soussentendu avec chacun des autres sujets, de manière à s'accorder avec chacun d'eux.

Nec verò id COLLOCUTIO hominum aut

LIV. III. *CONSENSUS EFFICIT*, (Cic.) c'eſt-à-dire; *Et verò COLLOCUTIO hominum* (*non EFFICIT id negotium*), *aut CONSENSUS* (*hominum*) *non EFFICIT id* (*negotium*); & certes un POUR-PARLER des hommes (ne FAIT point cette choſe), ou une CONSPIRATION (des hommes) ne FAIT point cette (choſe), *c'eſt-à-dire*, Et certes cela n'a point été concerté, & les hommes ne ſe ſont point donné le mot pour l'établir. (M. d'Olivet.)

ILLE timore, EGO riſu CORRUI, (Cic.) c'eſt-à-dire, *ILLE* (*CORRUIT ex*) *timore*, *EGO CORRUI* (*ex*) *riſu*: IL (TOMBA de) peur, JE TOMBAI (de) rire, *c'eſt-à-dire*, IL TOMBA de peur, & moi à force de rire.

Ce n'eſt pas ici le lieu d'entrer dans l'examen de certaines expreſſions, qui au premier coup d'œil paroiſſent contraires aux lois de la Concordance ; elles ſeront diſcutées ailleurs. Mais je dois m'arrêter à une opinion, qui, ſi elle étoit vraie, détruiroit en effet la vérité de la règle qui met en Concordance avec le ſujet tout verbe mis à un mode perſonnel.

Les grammairiens qualifient d'*imperſonnels*, certains verbes qui n'ont, diſent-ils, que la troiſième perſonne du ſingulier dans tous leurs temps & dans tous les modes, & qui, ſelon eux, s'emploient ſans application à aucun ſujet déterminé : tels ſont les verbes latins *accidit*, *evenit*, *libet*, *licet*, *luceſcit*, *miſeret*, *oportet*, *piget*, *pluit*, *pœnitet*, *pudet*, *tædet*, *fletur*, *itur*,

itur, &c. Ce langage eſt ſi univerſellement adopté par les grammairiens de toutes les langues, qu'il ſemble qu'on ne puiſſe plus l'abandonner aujourdhui ſans violer une loi conſtante de l'uſage.

Je connois toute l'étendue des droits de l'uſage en fait de langue: mais j'obſerverai avec le P. Bouhours (*x*), que » Comme il y » a un bon uſage qui fait la loi en matière de » langue, il y en a un mauvais contre lequel » on peut ſe révolter juſtement; & la preſ- » cription n'a point lieu à cet égard. « J'ajoûterai avec M. de Vaugelas (*y*), que » Le mau- » vais uſage ſe forme du plus grand nombre » de perſonnes, qui preſque en toutes choſes » n'eſt pas le meilleur; que le bon au con- » traire eſt compoſé, non pas de la pluralité, » mais de l'élite des voix; & que c'eſt véri- » tablement celui que l'on nomme le maître » des langues. «

(*x*) Rem. nouv. *Tom.* ij. *p.* 340.

(*y*) Rem. ſur la lang. fr. Préf. *p.* 20.

Si ces deux écrivains, reconnus avec juſtice pour les plus ſûrs appréciateurs de l'uſage, ont pu en diſtinguer un bon & un mauvais dans le langage national, & faire dépendre le bon, non de la pluralité, mais de l'élite des voix; combien n'eſt-on pas plus fondé à ſuivre la même règle pour le langage didactique, où tout doit être raiſonné & tranſmettre avec netteté & préciſion les notions fondamentales des ſciences & des arts?

» Si l'uſage, dit encore M. de Vaugelas » (*z*), n'eſt autre choſe, comme quelques-

(*z*) Ibid. *p.* 19.

» uns se l'imaginent, que la façon ordinaire » de parler d'une nation dans le siège de son » empire; ceux qui y sont nés & élevés, n'au» ront qu'à parler le langage de leurs nourri» ces & de leurs domestiques, pour bien par» ler le langage de leur pays. « J'en dis autant du langage didactique: s'il ne faut qu'adopter la façon ordinaire de parler de ceux qui se mêlent d'expliquer les principes des arts & des sciences; il n'y a plus de choix à faire; les termes techniques ne seront plus techniques, par la raison même que souvent ils seront introduits par le hazard ou même par l'erreur, plutôt que par la réflexion & par l'art.

Tel est en effet le mot *impersonnel* dans le cas présent; on l'applique mal, & il suppose faux. Le mot *personnel* signifie *qui est relatif aux personnes*, ou *qui reçoit des inflexions relatives aux personnes:* la particule privative *in*, dans le mot *impersonnel*, fait que ce mot signifie au contraire *qui n'est pas relatif aux personnes*, ou *qui ne reçoit point d'inflexions relatives aux personnes*. C'est dans ce sens que j'ai distingué les modes en personnels & impersonnels, selon qu'ils reçoivent ou ne reçoivent point d'inflexions relatives aux personnes des sujets auxquels on peut les appliquer. Mais rien de plus éloigné de ce sens véritable indiqué par l'étymologie du mot, que l'application, qu'en font les grammairiens, à des verbes dans lesquels ils reconnoissent néan-

moins une inflexion relative à la troisième personne du singulier. CH. VII.

Si l'application du mot est fausse, il est encore plus faux, ou du moins est-il d'une fausseté plus importante, que ces prétendus verbes impersonnels n'ayent rapport à aucun sujet déterminé. Entrons, pour le prouver, dans un détail d'exemples tirés des meilleures sources.

Conmençons par cinq verbes, qui, dans les rudiments, ont coutume de faire, à titre d'impersonnels, une figure considérable, savoir *miserere*, *pigere*, *pœnitere*, *pudere*, *tædere*. Ces verbes étant à la troisième personne singulière, supposent, comme tout autre verbe, un nom ou un pronom au nominatif singulier.

Tui me miseret, (Cic.) c'est-à-dire, (*sors*) *tui miseret me*; (le sort) de toi me touche de pitié, *c'est-à-dire*, votre sort me fait pitié, *ou* j'ai pitié de vous.

Hujus facti me piget, (Cic.) c'est-à-dire, (*memoria*) *hujus facti piget me*, (le souvenir) de cette action me chagrine, *c'est-à-dire*, je suis fâché de cette action.

Non pœnitet me famæ, (Ter.) c'est-à-dire, (*respectus*) *famæ non pœnitet me*; (la considération) de la renommée ne me peine point, *c'est-à-dire*, je me moque du Qu'en-dira-t-on.

Fratris me pudet, (Ter.) c'est-à-dire, (*vita*) *fratris* (*mei*) *pudet me*; (la vie) du frère (mien) me rend honteux, *c'est-à-dire*, j'ai

Liv. III. honte de la vie de mon frère, *ou même* j'ai honte de mon frère, *ou enfin* mon frère me fait honte.

Tædet nos vitæ, (Cic.) c'est-à-dire, (*diuturnitas* ou *miseria*) *vitæ tædet nos;* (la longueur *ou* la misère) de la vie nous ennuie, *c'est-à-dire*, nous nous ennuyons de la vie.

Ce n'est point arbitrairement que je supplée ici un nominatif singulier: il est exigé par la troisième personne singulière du verbe, qui suppose nécessairement un sujet; le nom appellatif est exigé par le génitif que l'on voit dans ces exemples, pour être le premier terme du rapport dont le génitif énonce le terme conséquent; enfin il est autorisé par d'autres exemples, où le nominatif est nettement énoncé ou clairement supposé.

Acclinem scopulo inveniunt, MISERENT*que*, *foventque;* (Val. Flac.) où l'on voit *miserent* au pluriel, & appliqué au même sujet que les deux autres verbes *inveniunt* & *fovent*.

Quod PUDET *faciliùs fertur quam quod* PIGET; (Plaut.) où il est clair que l'article conjonctif neutre *quod* suppose nécessairement un nom appellatif neutre sousentendu, comme s'il y avoit, par exemple, (*malum*) *quod* (*malum*) PUDET *fertur faciliùs quam* (*malum*) *quod* (*malum*) PIGET.

Lucrèce emploie *pudebunt* au pluriel avec un sujet au nominatif pluriel: *semper metuit quem sæva* PUDEBUNT *supplicia*. Et nous lisons dans Térence, *Non te hæc* PUDENT,

Et me quidem hæc conditio non PŒNITET ; (Plaut.) (& à la vérité cette condition ne me peine point) : explication littérale qui fait assez sentir combien est possible l'application de ce verbe à d'autres sujets.

Ira ea TÆDET *quæ invasit* ; (Senec.) & au pluriel, *Verbis ejus defatigati* PERTÆDUISSENT (suppl. *se*) ; (A. Gell.)

La règle commune des rudiments, qui veut que le *nominatif* de ces verbes (car c'est ainsi que l'on en désigne le sujet) se mette à l'*accusatif*, & que le régime de la chose soit le génitif, est donc une règle ridicule à tous égards : parce qu'elle est contraire à la règle générale & nécessaire, qui assigne le nominatif pour le sujet de tout verbe mis à un mode personnel ; parce qu'elle marque comme régime de ces verbes, un génitif qui est en effet le régime d'un nom appellatif, conformément à sa destination essencielle & invariable ; & parce qu'il y a contradiction dans les termes mêmes de son énoncé.

Sanctius avoit très-bien senti le vice de cette prétendue Syntaxe, & vouloit en conséquence ramener ces verbes à la loi générale, d'avoir un sujet au nominatif ; mais pour le suppléer il a adopté le principe de Priscien, qui consiste à donner à ces verbes ce qu'il appelle *nominativus cognatæ significationis*, & à dire que *miseret me* signifie *miseratio miseret me*, que *piget me* signifie *pigritia piget* ou *tenet me*, que *pænitet me* c'est *pænitentia*

habet me, que *pudet me* veut dire *pudor pudet me* ou *habet me*, & que *tædet me* revient à *tædium tædet me* ou à *tædium habet me*. Cette manière d'interpréter la phrase latine est véritablement fausse, comme le remarque l'abbé Valart, parce que le principe ne peut pas s'en appliquer partout, & surtout dans les occurrences où les verbes sont au pluriel : mais il ne s'ensuit pas que ces expressions ne soient les productions que de l'ignorance, comme il le dit ; & il s'ensuit moins encore qu'il ne faille pas chercher de nominatif pour être le sujet de ces verbes, comme le veut ce grammairien, sous prétexte que les latins, qui se contentoient de parler d'après l'usage sans analyser la phrase, ne le cherchoient pas eux-mêmes. Mais j'ai posé des principes fondés sur la nature des mots, sur les corrélations des mots mis en phrase, sur la destination de chaque terminaison d'un même mot ; & ces principes ont été étayés par les usages combinés d'un grand nombre de langues, autant que par l'examen métaphysique des choses mêmes : c'est tout ce que je puis ajoûter. Passons à d'autres prétendus verbes impersonnels.

Il y en a qui expriment l'existence des météores & autres phénomènes naturels, comme *fulgurat*, *fulminat*, *lucescit*, *pluit*, *vesperascit*, &c. Mais ces verbes sont encore dans le même cas que les précédents : on les trouve, dans les écrivains les plus sûrs, accom-

pagnés de sujets particuliers ; & conséquemment il faut les suppléer quand ils manquent. *Malum quum* IMPLUIT *cæteris*, *non* IMPLUAT *mihi* ; (Plaut.) *Multus ut in terras* DEPLUERIT*que lapis* ; (Tibul.) *Non densior aëre grando*, *nec de concussâ tantum* PLUIT *ilice glandis* ; (Virg.) FULMINAT *Æneas armis* ; (Id.) *Antra ætnea* TONANT ; (Id.) *Et* ELUCESCET *aliquando ille dies* ; (Cic.) VESPERASCENTE *cælo Thebas possunt pervenire* ; (Nep.) &c.

Parcourons encore quelques verbes de terminaison active, prétendus impersonnels par la foule des grammatistes, & cependant appliqués par les meilleurs auteurs à des sujets déterminés, quelquefois même au nombre pluriel.

ACCIDIT. *Qui dies quam crebrò* ACCIDAT *experti debemus scire* ; (Cic.) *En* ACCIDO *ad tua genua*. (Tacit.).

CONTINGIT. *Nam neque divitibus* CONTINGUNT *gaudia solis*. (Hor.).

DECET. *Nec velle experiri quam se aliena* DECEANT ; *id enim maximè quemque* DECET, *quod est cujusque maximè suum*. (Cic.).

LIBET, LUBET. *Nam quod tibi* LUBET, *idem mihi* LIBET. (Plaut.).

LICET, OPORTET. *Est enim aliquid quod non* OPORTEAT, *etiamsi* LICEAT ; *quidquid verò non* LICET, *certè non* OPORTET. (Cic.) *Hæc facta ab illo* OPORTEBANT. (Ter.) *Adhuc Achillis quæ adsolent, quæque*

LIV. III. *OPORTENT signa ad salutem esse, omnia huic esse video.* (Id.).

Si ces verbes sont accompagnés d'un infinitif; vu que ce mode du verbe est un véritable nom, qu'est-ce qui empêche de le regarder comme sujet? *Me LICEAT casum miserari insontis amici;* (Virg.) c'est-à-dire, *Miserari casum insontis amici LICEAT (ad) me;* & l'infinitif *miserari* est le sujet grammatical de *liceat.* C'est la même chose dans ce texte d'Horace : *LICUIT semperque LICEBIT signatum præsente notâ producere nomen;* le sujet grammatical de *licuit* & de *licebit*, c'est *producere;* le sujet logique, c'est *signatum præsente notâ producere nomen.*

S'il n'y a ni infinitif ni nom au nominatif, on est suffisamment autorisé par les exemples que l'on vient de voir à suppléer le sujet qui convient aux circonstances de la phrase. Exemple. *ACCIDIT ut athenienses Chersonesum colonos vellent mittere.* (Nep.) On peut construire cette phrase de deux manières: 1°. (*Res*) *ACCIDIT* (*ita*) *ut* (*viri*) *athenienses vellent mittere colonos* (*in*) *Chersonesum;* ou bien 2°. (*Hæc res*), *ut* (*viri*) *athenienses vellent mittere colonos* (*in*) *Chersonesum, ACCIDIT*: selon la première manière, le nom sousentendu *res* est le sujet d'*accidit*, & *ita ut viri athenienses vellent mittere colonos in Chersonesum* en est le complément modificatif; selon la seconde manière, le nom sousentendu *res* est le sujet grammatical d'*accidit*, & *hæc res*

ut viri athenienſes vellent mittere colonos in Cherſoneſum en eſt le ſujet logique. On peut, ſi je ne me trompe, choiſir aſſez arbitrairement entre ces deux analyſes, également approuvées par la ſaine Logique : mais il réſulte également de l'une & de l'autre, qu'*accidit* n'eſt pas imperſonnel dans le ſens que le veulent les grammairiens. CH. VII.

Il ne faut pas croire davantage que ceux que l'on allègue ſous la terminaiſon paſſive, ſoient employés ſans relation à aucun ſujet : cela eſt abſolument contraire à la nature des modes perſonnels, qui ne ſont revêtus de cette forme, que pour être en Concordance avec le ſujet particulier & déterminé auquel on les applique.

Tout le monde ſait que l'on dit également en latin, *multi homines reperiuntur* (pluſieurs hommes ſont trouvés), & *multos homines reperire eſt* (trouver, *ou* l'action de trouver pluſieurs hommes, eſt) ; ce qui, ſelon le tour de notre langue, ſignifie également, *on trouve pluſieurs hommes.* C'eſt ainſi que Virgile, qui a dit (*a*), *Nec non & Tityon terræ omnipotentis alumnum cernere erat*, auroit pu dire, ſi ce n'eût été la contrainte du vers, *Nec non & Tityus terræ omnipotentis alumnus cernebatur.* Il n'y a plus qu'à ſe laiſſer aller aux conſéquences de cette obſervation fondamentale, afin d'expliquer la langue latine par elle-même, plutôt que par des ſuppoſitions arbitraires & peu juſtes.

(*a*) Æn. VI. 595.

Itur, *fletur*, *statur*, *curritur*, &c. sont pareillement des expressions équivalentes à *ire est*, *flere est*, *stare est*, *currere est* : or dans ces phrases, il y a très-nettement un sujet, savoir *ire*, *flere*, *stare*, *currere*, parce que l'infinitif est un véritable nom ; donc les expressions correspondantes *itur*, *fletur*, *statur*, *curritur*, ne sont que des expressions abrégées qui renferment tout à la fois le sujet & le verbe, de même à peu près que *eo*, *fleo*, *sto*, *curro* sont équivalents à *ego sum iens*, *ego sum flens*, *ego sum stans*, *ego sum currens*, renfermant conjointement le sujet de la première personne & le verbe.

Mais comment le tour passif *itur* peut-il présenter le même sens que le tour actif *ire est?* La question est aisée à résoudre. *Ire est* (l'action d'aller est) ; cela est simple, dès qu'on ne veut affirmer que l'existence de l'action d'aller, sans indiquer aucun sujet déterminé qui produise cette action, qui en soit la cause. Or l'effet produit par une cause est en soi purement passif & n'existe que passivement : on peut donc employer la voix passive pour exprimer l'existence passive de cet effet, quand on ne veut pas en désigner la cause active ; & *itur* se trouve ainsi avoir en effet le même sens que *ire est*. La synonymie auroit même pu avoir lieu, dans les occurrences où l'on auroit voulu désigner la cause active ; & de même que T. Live a dit par le supin, pour marquer le prétérit, *ab universo senatu conclamatum*

eſt, on auroit pû dire, ſi l'uſage l'avoit autoriſé, *ab univerſo ſenatu conclamare eſt ;* la premiere phraſe veut dire, *univerſus ſenatus conclamavit*, & la ſeconde auroit ſignifié *univerſus ſenatus conclamat*, ce qui eſt équivalant au tour paſſif *ab univerſo ſenatu conclamatur.*

Trouver ainſi le ſujet renfermé ſynthétiquement dans le verbe paſſif, eſt, à mon gré, une choſe bien plus raiſonnable, que de ſuppoſer ſouſentendu le nom verbal abſtrait, comme l'indique Priſcien (*b*). *Sed ſi quis*, dit-il, *& hæc imperſonalia velit inſpicere penitùs, ad ipſas res verborum referuntur, & ſunt tertiæ perſonæ, etſi prima & ſecunda deficiant.* Il ajoûte un peu plus bas : *Poſſunt habere intellectum nominativum ipſius rei quæ in verbo intelligitur : nam cùm dico CURRITUR, CURSUS intelligitur ; & SEDETUR, SESSIO ; & AMBULATUR, AMBULATIO.... ſic & ſimilia ; quæ res in omnibus verbis etiam abſolutis neceſſe eſt ut intelligatur ; ut VIVO VITAM ; & AMBULO AMBULATIONEM ; & SEDEO SESSIONEM ; & CURRO CURSUM.*

(*b*) *Lib.* XVIII.

Sanctius (*c*) donne à ces paroles de Priſcien, le nom de paroles d'or, *aurea Priſciani verba ;* tant la doctrine lui en paroît plauſible : auſſi l'adopte-t-il dans toutes ſes conſéquences. Mais je ne ſaurois me perſuader que, pour rendre raiſon de quelques locutions particulières, il faille adopter univerſellement le pléonaſme, qui eſt en ſoi un vice entiérement oppoſé à l'exactitude grammaticale, & qui

(*c*) *Minerv.* III. I.

LIV. III. n'eſt en effet permis en aucune langue, que dans quelques cas rares, & pour des vûes particulières que l'art de la parole ne doit point négliger ». Il y auroit autant de raiſon, comme » l'obſerve très-judicieuſement la *Grammaire* » de P. R. de prétendre que, quand on dit » *homo candidus*, il faut ſouſentendre *candore;* » que de s'imaginer que, quand on dit *currit*, » il faut ſouſentendre *curſum* ou *currere*. « (*d*) Toute la langue latine deviendroit donc un pléonaſme perpétuel: que dis-je? il en feroit de même de toutes les langues; & rien ne me diſpenſeroit de dire que *je dormois* ſignifie en françois *je dormois le dormir*, que *bonnet blanc* veut dire *bonnet blanc de blancheur*, & ainſi du reſte. *Credat Judæus Appella, non ego.*

(*d*) Gramm. génér. II. xviij.

S'il n'y a pas de verbes imperſonnels en latin, il y en a encore moins en françois, quoique l'attachement aveugle à la prétendue imperſonnalité des latins ait voulu la retrouver dans nos phraſes françoiſes *on va*, *il faut*, *il pleut*, &c. Mais il eſt évident que c'eſt fermer les yeux à la lumière.

Quelle que puiſſe être l'origine de notre *on*, il eſt conſtant (*e*) que c'eſt un nom qui ſignifie *homme*, & conſéquemment qu'il n'y a point d'imperſonnalité partout où on le rencontre.

(*e*) *Liv.* II. *ch.* ij.

Dans les autres exemples, notre *il* eſt autant ſujet que *on*, ſi ce n'eſt qu'il a une ſignification plus générale. *Il pleut*, c'eſt-à-dire, *le ciel pleut*, ou *l'eau pleut*, *tombe en pluie*. *Il*

faut aimer Dieu ; ici *il* eſt un pronom très-général, déterminé par ces mots *aimer Dieu*, de ſorte que le ſujet total eſt *il aimer Dieu ; faut* (manque, eſt néceſſaire), à l'imitation du *déſideratur* latin. *Il y a des hommes, il y a plusieurs philoſophes qui le croyent ;* c'eſt-à-dire, *il des hommes*, ou *il*, ſavoir *pluſieurs philoſophes qui le croyent, a* place *ici :* dans *il des hommes*, le déterminatif de *il* y eſt joint par la prépoſition *de*, comme dans *la ville de Rome*, que les latins rendoient quelquefois par *urbs Romæ ;* dans *il pluſieurs philoſophes*, le déterminatif eſt joint à *il* par ſimple appoſition, comme dans le latin *urbs Roma*, comme dans nos phraſes françoiſes *l'hôtel Dieu*, *l'égliſe S. Severin*, & comme cela étoit très-commun dans notre langue *al temps Innocent III*, ainſi que dit Villehardouin.

Le verbe mis à un mode perſonnel ſuppoſe donc partout un ſujet, avec lequel il ſe met en Concordance ; de même que les adjectifs ſont toujours en Concordance avec quelque nom exprimé ou ſouſentendu, auquel ils ont un rapport néceſſaire.

ARTICLE II.

Du fondement de la Concordance.

On a vu dans les chapitres précédents, par les notions qu'on y a établies des nombres, des genres, des cas, & des perſonnes, que, pour

Liv. III. amener à cet égard la Concordance qui doit régner entre l'adjectif & le nom appellatif, entre le verbe & le sujet, il faut d'abord déterminer, par un principe de régime, l'inflexion de l'un des deux corrélatifs : les autres corrélatifs se revêtent ensuite des inflexions correspondantes, par imitation & pour s'accorder avec le premier terme qui leur sert comme d'original ; celui-ci est dominant, les autres sont subordonnés. C'est un nom appellatif qui est le corrélatif dominant pour les adjectifs, c'est un nom quelconque ou un pronom pour les verbes ; les adjectifs & les verbes sont subordonnés : c'est à eux à s'accorder, & la Concordance de leurs inflexions avec celles du terme dominant est comme une livrée qui atteste leur dépendance.

Cette dépendance est fondée sur un rapport, qui est, selon les meilleurs grammairens modernes, un rapport d'*identité*. On voit en effet que le nom appellatif & l'adjectif qui l'accompagne par apposition, ne sont qu'un, n'expriment ensemble qu'une seule & même chose indivisible : *la loi naturelle*, *la loi politique*, *la loi évangelique*, sont trois objets différents, mais il n'y en a que trois ; *la loi naturelle* est autant un objet unique que *la loi* en général. C'est la même chose du verbe avec son sujet : *le soleil luit* est une expression qui ne présente à l'esprit qu'une seule idée indivisible.

Cependant l'adjectif & le verbe expriment très-distinctement une idée attributive, fort

différente du ſujet exprimé par le nom ou par le pronom: comment peut-il y avoir identité entre des idées ſi diſparates ?

C'eſt que les noms & les pronoms préſentent à l'eſprit des êtres déterminés ; & que les adjectifs & les verbes préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés, déſignés néanmoins par une idée préciſe applicable à tout ſujet déterminé qui en eſt ſuſceptible (*f*). Or il en eſt, dans le diſcours, de cette idée vague d'être indéterminé, comme de la ſignification générale & indéfinie des ſymboles algébriques, dans le calcul: de part & d'autre, la généraliſation des idées n'a été inſtituée, que pour éviter l'embarras des cas particuliers trop multipliés; mais de part & d'autre, c'eſt à la charge de ramener la préciſion dans chaque occurrence, par des applications particulières ou individuelles.

C'eſt la Concordance des inflexions de l'adjectif & du verbe avec celles du nom ou du pronom, qui déſigne l'application du ſens vague de l'un au ſens précis de l'autre, & l'identification du ſujet vague préſenté par les mots de la première eſpèce, avec le ſujet déterminé énoncé par les mots de la ſeconde. Qu'il me ſoit permis d'inſiſter un peu ſur la véritable idée que l'on doit prendre de cette identité qui ſert de fondement à la Concordance.

M. du Marſais s'en explique ainſi (*g*): » Si je dis *liber Petri*, *Petri* fixe à la vérité l'é- » tendue de la ſignification de *liber*; mais ces » deux mots préſentent à l'eſprit deux objets

(*f*) Voyez *Liv.* II. *ch.* j. ij. iij. jv.

(*g*) Encyclop. au mot ADJECTIF.

» différents, dont l'un n'est pas l'autre: au » contraire quand je dis *le beau livre*, il n'y a » là qu'un objet réel, mais dont j'énonce qu'il » est *beau*. Quand je dis *meus ensis*, *meus* » est autant simple adjectif qu'*evandrius* dans » ce vers de Virgile, *Non tibi, Timbre, caput* » *evandrius abstulit ensis: meus* marque l'ap» partenance par rapport à moi, comme *evan-* » *drius* la marque par rapport à Évandre. L'ad» jectif & le substantif mis ensemble en cons» truction, ne présentent à l'esprit qu'un seul » & même individu, ou physique ou méta» physique; ainsi l'adjectif n'étant que le subs» tantif même, considéré avec la qualification » que l'adjectif énonce, ils doivent avoir, l'un » & l'autre, les mêmes signes des vûes parti» culières sous lesquelles l'esprit considère la » chose qualifiée. Parle-t-on d'un objet singu» lier? l'adjectif doit avoir la terminaison des» tinée à marquer le singulier. Le substantif » est-il de la classe des noms qu'on appelle » masculins? l'adjectif doit avoir le signe des» tiné à marquer les noms de cette classe. En» fin y a-t-il dans une langue une manière éta» blie pour marquer les rapports ou points de » vûe qu'on appelle cas? l'adjectif doit encore » se conformer ici au substantif. En un mot, il » doit énoncer les mêmes rapports & se pré» senter sous les mêmes faces que le substantif, » parce qu'il n'est qu'un avec lui. C'est ce que » les grammairiens appellent la Concordance, » qui n'est fondée que sur l'*identité physique de* » *l'adjectif avec le substantif*. «

M. l'abbé Fromant (*h*) trouve de l'inexactitude dans ces derniers mots, & forme cette objection : » S'il y a des adjectifs qui marquent » l'appartenance sans marquer l'*identité physique ;* il s'ensuit que la Concordance n'est pas » fondée uniquement sur cette identité, comme le prétend M. du Marsais. Or dans ces » expressions *meus liber*, *evandrius ensis*, *meus* » marque l'appartenance du livre à moi, *evandrius* marque l'appartenance de l'épée à Évandre : ces deux mots *meus liber*, & ces deux » autres *evandrius ensis*, présentent à l'esprit » deux objets divers, dont l'un n'est pas l'autre ; & bien loin de désigner l'*identité physique*, ils indiquent au contraire une vraie » *diversité physique. Meus liber* équivaut à *liber mei*, βίβλος μου, le livre de moi. *Evandrius ensis* équivaut à *ensis Evandri*, l'épée » d'Évandre. Par conséquent le sentiment qui » fonde la Concordance sur l'*identité physique* » n'est pas exact, & M. du Marsais n'a point » tant à se glorifier d'en être l'auteur. Encore » s'il eût dit que la Concordance est fondée » sur l'*identité physique ou métaphysique*, il auroit rendu ce sentiment probable : ce n'est » pas moi qui suis une même chose avec mon » livre ; c'est la qualité d'être à moi, c'est la » propriété de m'appartenir, qui est une même chose avec mon livre ; de même que ce » n'est pas Évandre qui est une même chose » avec son épée, mais c'est la qualité d'être à » Évandre. On peut soutenir qu'il y a rapport

CH. VII.

(*h*) Suppl. à la *Gramm. génér.* II. ij. iij. jv.

Liv. III. » d'*identité métaphysique* entre la qualité d'ap» partenir & la chose appartenante ; mais on » ne prouvera jamais, ce me semble, qu'il » puisse s'y trouver un rapport d'*identité physi*» *que*, puisque l'appartenance n'est qu'une qua» lité métaphysique. «

La doctrine de M. Fromant sur l'identité n'est point équivoque, mais elle confond la nature des choses. L'identité ne suppose pas deux choses différentes ; il n'y auroit plus d'identité, car rien n'est plus opposé à l'identité que la différence : l'identité suppose seulement deux aspects d'un même objet. Or une substance & un mode, un livre, par exemple, & la qualité de m'appartenir, sont des choses entiérement différentes, puisqu'un livre est une substance, & que, de l'aveu même de M. Fromant, l'appartenance n'est qu'une qualité métaphysique : il ne peut donc jamais y avoir d'identité entre un livre & la propriété de m'appartenir, entre une substance & un mode, sous quelque point de vûe qu'on envisage cette prétendue identité, & sous quelque dénomination qu'on la présente.

Cette remarque seule suffiroit peut-être pour détruire la distinction que l'on prétend mettre ici entre *identité physique* & *identité métaphysique :* j'ajoûterai cependant qu'il est impossible d'imaginer plusieurs espèces d'*identité*, & qu'il n'y a que celle que M. du Marsais désigne ici par la dénomination de *physique*, pour dire *identité de nature*. La raison en est,

que l'on ne peut ſe faire une idée ſatisfaiſante de l'identité, qu'en ſuppoſant, comme je l'ai déjà dit, un même & unique objet, un ſeul être, une ſeule nature vue ſous deux aſpects différents : car ſi l'on ſuppoſoit encore le même aſpect, l'identité ſeroit à un point qu'on ne pourroit pas en parler ſans tomber dans une ſorte de battologie. CH. VII.

L'*identité* qui fonde la Concordance eſt donc l'identité du ſujet, préſenté ſous deux aſpects différents dans les deux mots corrélatifs mis en Concordance : ce ſujet eſt préſenté d'une manière vague & indéfinie dans les adjectifs & dans les verbes, & d'une manière préciſe & déterminée dans les noms & dans les pronoms. Ces deux mots *meus liber* ne préſentent pas à l'eſprit, du moins d'une manière directe & propre, deux objets divers, comme le dit l'auteur du *Supplément à la Grammaire générale* : *meus* exprime un être quelconque qualifié par la propriété de m'appartenir ; & *liber* exprime un être déterminé par ſa nature, lequel, dans le cas préſent, a auſſi la propriété de m'appartenir : or l'être quelconque ſignifié par *meus* eſt l'objet direct de la ſignification de cet adjectif, quoiqu'il y ſoit énoncé plus confuſément, à cauſe de ſon indétermination ; & l'idée qualificative d'appartenance, quoique plus diſtinctement énoncée, n'entre qu'indirectement dans la ſignification de *meus* : c'eſt un principe de la *Grammaire générale* (*i*), & par conſéquent admis par le ſavant Principal

(i) II. ij.

 de Vernon. La Concordance de *meus* avec *liber* indique donc que le ſujet actuel de la qualification exprimée clairement par l'adjectif *meus*, n'eſt autre que l'être particulier déterminé par le nom *liber* : *meus*, par lui-même, exprime un ſujet quelconque ainſi qualifié ; mais dans le cas préſent, il eſt appliqué au nom *liber*, comme dans un autre cas il pourroit être appliqué à un autre nom. La Concordance eſt le ſigne de l'application actuelle du ſens vague de l'adjectif au ſens précis du nom appellatif, & ſuppoſe l'*identité*, ſi j'oſe le dire, *très-phyſique*, du ſujet énoncé ſous des aſpects différents par les deux eſpèces de mots.

Peut-être y a-t-il en effet peu d'exactitude à dire l'*identité de l'adjectif avec le ſubſtantif*, comme a fait M. du Marſais ; parce que l'adjectif & le ſubſtantif ſont des mots abſolument différents, & qui ne peuvent jamais être un même & unique mot : d'ailleurs l'identité ne peut jamais appartenir aux différents ſignes d'un même objet ; elle eſt propre à l'objet déſigné par différents ſignes. Il me ſemble pourtant que l'on pourroit regarder l'expreſſion de M. du Marſais comme un abrégé de celle que paroît exiger la juſteſſe métaphyſique : & quand cela ne feroit pas, elle mérite d'autant plus d'indulgence, que l'auteur paroît n'avoir nommé l'*identité phyſique* que pour fixer l'attention ſur la nature même de l'objet plutôt que ſur les ſignes différents qui le repréſentent.

Rien n'empêche donc que ce grammairien philosophe n'ait à se glorifier beaucoup d'être l'auteur d'un principe véritablement utile, & d'autant plus difficile à découvrir, que M. Fromant même ne l'a pas saisi dans son vrai sens, nonobstant la sagacité dont il a donné des preuves si marquées dans son *Supplément*. CH. VII.

Il se présente ici une conséquence importante de la doctrine que l'on vient d'établir. Si l'adjectif doit s'accorder avec le nom appellatif, en genre, en nombre, & en cas dans les langues qui en admettent; si le nombre, le genre, & le cas du nom se décident par les besoins mêmes de l'énonciation, d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle, & qu'au contraire l'adjectif ne prenne les terminaisons correspondantes que par une sorte d'imitation; si tout cela enfin porte effectivement à conclure, comme je l'ai déjà fait, que le nom est un mot qui exprime un être déterminé, & l'adjectif un mot qui exprime un être indéterminé: tout cela permet-il de regarder le *substantif* & *l'adjectif* comme deux espèces d'un même genre prochain, & ne justifie-t-il pas le parti que j'ai pris, de distinguer les noms & les adjectifs comme deux espèces générales de mots, comme deux parties différentes d'oraison?

M. l'abbé Fromant (*k*) décide nettement contre l'abbé Girard, que *faire du substantif & de l'adjectif deux parties d'oraison différentes, ce n'est pas là poser de vrais principes.* Mais M. du Marsais lui-même, dont cet auteur pa-

(*k*) *Loc. cit.*

 roît admettre la doctrine sur les genres, a été contraint, comme moi, de distinguer entre substantif & adjectif, pour *poser de vrais principes* du moins à cet égard, en définissant les genres autrement pour le substantif que pour l'adjectif. On ne manquera pas de répliquer que cette distinction, quoique nécessaire, ne prouve point que ce soient deux parties d'oraison différentes, & qu'elle n'empêche pas que l'on ne continue de les regarder simplement comme deux espèces de nom.

» Car, dit M. Fromant, comme tout adjec- » tif, uniquement employé pour qualifier, est » nécessairement uni à son substantif, pour ne » faire avec lui qu'un seul & même sujet du » verbe, ou qu'un seul & même régime, soit » du verbe soit de la préposition; comme on » ne conçoit pas qu'une substance puisse exis- » ter dans la nature sans être revêtue d'un » mode ou d'une propriété; comme la pro- » priété est ce qui est conçu dans la substance, » ce qui ne peut subsister sans elle, ce qui la » détermine à être d'une certaine façon, ce » qui la fait nommer telle : un grammairien, » vraiment logicien, voit que l'adjectif n'est » qu'une même chose avec le substantif; que » par conséquent ils ne doivent faire qu'une » même partie d'oraison; que le nom est un » mot générique qui a sous lui deux sortes de » noms, savoir le substantif & l'adjectif. «

Un logicien attentif doit voir & avouer toutes les conséquences de ses principes : met-

tons donc à l'épreuve la fécondité de celui qu'on avance ici. Tout verbe *est nécessairement uni à son sujet, pour ne faire avec lui qu'un seul & même tout;* il exprime *une propriété que l'on conçoit dans le sujet, qui ne peut subsister sans le sujet, qui détermine le sujet à être d'une certaine façon, & qui le fait nommer tel: un grammairien vraiment logicien* doit donc *voir que le verbe n'est qu'une même chose avec le sujet.* On l'a vu en effet, puisque l'un est toujours en Concordance avec l'autre, & sur le même principe qui fonde la Concordance de l'adjectif avec le substantif, le principe d'identité. *Le verbe & le sujet,* (c'est-à-dire, *le verbe & le nom ou le pronom*), *ne doivent donc faire aussi qu'une même partie d'oraison.* Conséquence absurde, qui dévoile ou la fausseté ou l'abus du principe d'où elle est déduite: mais elle en est déduite par les mêmes voies & dans les mêmes termes que celle à laquelle je l'oppose, pour détruire ou du moins pour contre-balancer l'une par l'autre.

M. Fromant a déjà vu cette critique de son opinion dans le VII. tome de l'*Encyclopédie*; & je dois ajoûter que, dans une lettre qu'il nous écrivit, à M. Douchet, alors mon collègue, & à moi, le 12 Novembre 1759, il eut le courage de nous dire du bien de cet article. » La critique, dit-il, que vous avez faite, » au *mot* GENRE, d'un endroit de mon *Sup-* » *plément*, est philosophique & judicieuse. « Cette louange si flatteuse n'est corrigée en-

suite ni par *si* ni par *mais ;* elle est dictée par la candeur, & elle est d'autant plus digne d'éloges qu'elle est un exemple malheureusement trop rare dans la république des lettres.

Qu'est-ce donc qui a pu induire là-dessus en erreur les grammairiens? C'est que les adjectifs reçoivent dans presque toutes les langues les mêmes variations des nombres & des cas, & qu'ils y ont des terminaisons relatives aux genres des noms; c'est que la déclinaison des uns est sujette à la même analogie que celle des autres, comme en grec, en latin, en allemand, *&c;* c'est que l'adjectif & le nom mis ensemble en construction ne présentent à l'esprit qu'un seul & même individu; c'est que les subtilités de la Philosophie scholastique ont persuadé qu'il y a identité entre un mode & son suppôt, & que le nom exprimant le suppôt comme l'adjectif, dit-on, exprime le mode, il étoit juste d'en conclure que le nom & l'adjectif sont de même espèce.

Mais cette prétendue identité du mode & de son suppôt est, comme on vient de le voir un peu plus haut, une véritable chimère. Si les adjectifs ont les mêmes variations que les noms; c'est afin d'établir la Concordance, qui caractérise l'application du sens vague de l'adjectif au sens précis du nom: si l'analogie des deux déclinaisons est la même; c'est afin de rendre plus sensibles & la Concordance & l'application qu'elle désigne. Mais la manière même dont se règle partout la Concordance,

loin de faire croire que le nom & l'adjectif soient une même sorte de mots, prouve au contraire qu'ils sont nécessairement d'espèces différentes, puisque l'adjectif exprime d'une manière vague ce que le nom exprime d'une manière précise & déterminée. CH. VII.

Quel parti en effet a-t-on pu tirer de la confusion d'espèces que je combats ici? nul autre, que de porter le désordre partout. On a eu des noms & des pronoms substantifs & adjectifs; des noms qui ne nommoient pas, des pronoms qui ne tenoient la place d'aucun nom, quoique l'on fît consister en cela l'essence du pronom.

» Le nom substantif, dit l'abbé Regnier (*l*), » est celui qui signifie quelque substance, quel- » que être, quelque chose que ce soit.... Le » nom adjectif est celui qui ne signifie point » une chose, mais qui marque seulement quel- » le elle est. « Les notions de ces deux espèces, données par les autres grammairiens, rentrent à peu près dans celle-ci. Qu'est-ce donc que les noms en général? Oh! ils ne sont rien moins qu'embarrassés à le dire: puisque la définition générale doit admettre la division dont il s'agit, n'est-il pas évident que les noms sont des mots qui servent à nommer ou à qualifier les êtres?

(*l*) Gramm. franç. *in*-12. *p.* 165. *in*-4, *p.* 175.

Assûrément la Logique exige qu'une bonne définition puisse servir de fondement à toutes les divisions de la chose définie, parce qu'elle doit présenter nettement l'idée d'une nature

LIV. III. susceptible de toutes les distinctions qui peuvent la montrer ensuite sous divers aspects : mais loin d'exiger que la définition générale renferme les divisions, la Logique le défend au contraire, parce que la notion du genre fait essenciellement abstraction des idées spécifiques qui divisent ensuite le genre.

Veut-on néanmoins que ce soit définir les noms, que de dire que ce sont des mots qui servent à nommer ou à qualifier les êtres ? ceux qui servent à nommer sont donc les substantifs ? Or je le demande : quelle lumiere peut sortir d'une pareille définition ? Les noms substantifs sont ceux qui servent à nommer les êtres ; c'est-à-dire, ce me semble, les noms substantifs sont ceux qui sont des noms. Définition admirable, qui nous conduit apparemment à conclure, que les noms adjectifs sont ceux qui ne sont pas des noms. C'est en effet ce que j'ai prétendu établir ; c'est pour cela que j'ai fait des adjectifs une espèce différente des noms, & que j'ai retranché du langage grammatical le mot de *substantif*, du moins dans le systême des noms, à moins qu'on ne le conserve pour caractériser ceux qui expriment des substances réelles ; ce qui est encore superflu.



CHAPITRE. VIII.

De la plénitude de la Phrase.

SI des vûes particulières ne mettoient souvent les hommes dans l'obligation de s'écarter plus ou moins des principes métaphysiques du langage ; ce qu'on a dit jusqu'ici seroit un corps de Syntaxe assez complet. Mais l'intérêt de la clarté, qui est la qualité la plus essencielle de l'élocution ; la nécessité de donner à l'expression plus de force & d'énergie ; quelquefois le simple désir de plaire à l'oreille : tout cela donne de fréquentes occasions d'altérer en quelque chose l'intégrité des principes fondamentaux. Il n'est pas possible d'allier tant de vûes, quelquefois opposées, sans recourir à quelques licences par rapport à la totalité des parties qui doivent entrer dans l'ensemble de la proposition.

Par rapport à cette totalité des parties, il y a plénitude, ou défaut, ou rédondance. S'il y a plénitude, c'est l'état naturel de la phrase ; *Scinditur incertum studia in contraria vulgus* (*m*). S'il y a défaut ou rédondance, c'est un écart de l'état naturel. L'état où quelque chose manque constitue l'Ellipse ; *Longum iter est per præcepta, breve & efficax per exempla* (*n*) ; la phrase pleine seroit, *Iter* institutum *per præcepta est* iter *longum*, iter insti-

(*m*) Virg. *Æn.* II. 39.

(*n*) Senec. philos. *Epist.* 6.

LIV. III. tutum *per exempla* eſt iter *breve* & iter *efficax* : l'état où il y a plus que la nature n'exige conſtitue le Pléonaſme ; *Morte morieris* (*o*) ; *nequaquam morte moriemini* (*p*) ; la raiſon grammaticale ſemble pouvoir ſe paſſer ici du mot *morte*. Nous allons examiner, dans les deux articles de ce chapitre, ce qui concerne l'Ellipſe & le Pléonaſme.

(*o*) *Geneſ.* II. 17.

(*p*) *Ibid.* III. 4.

ARTICLE I.

De l'Ellipſe.

Le mot *Ellipſe* eſt grec, ἔλλειψις, & ſignifie *défaut*, *manque*, *omiſſion*. Les grammairiens n'entendent en effet par *Ellipſe*, que le défaut ou l'omiſſion de quelques mots néceſſaires à la plénitude de la phraſe, mais ſuffiſamment indiqués par ceux qui ſont énoncés. Quoique la penſée ſoit eſſenciellement une & indiviſible ; la parole ne peut en faire la peinture, qu'au moyen de la diſtinction des parties que l'analyſe y enviſage. Mais cette décompoſition même oppoſe, à l'activité de l'eſprit qui penſe, des embarras qui ſe renouvellent ſans ceſſe, & donne des entraves perpétuelles à la curioſité impétueuſe de ceux qui écoutent ou qui liſent un diſcours.

De là vient l'obligation générale, de ne mettre dans chaque phraſe que les mots qui y ſont les plus néceſſaires & de ſupprimer les autres, tant pour aider l'activité de l'eſprit,

que pour se rapprocher le plus qu'il est possible de l'unité individuelle de la pensée, dont la parole fait la peinture.

Est brevitate opus, ut currat sententia, neu se
Impediat verbis lassas onerantibus aures. (q)

(q) Horat. I. Sat. x. 9.

Nous pouvons donc faire de cette maxime d'Horace, un principe général de l'élocution; & ce principe est d'une nécessité si grande & si universellement sentie, qu'il a influé sur la Syntaxe de toutes les langues: point de langues sans Ellipses, & même sans de fréquentes Ellipses. Examinons ici les fondements de cette figure, les espèces qu'on en a distinguées, & les erreurs qu'elle a occasionnées.

§. I. *Fondements de l'Ellipse.* Si la plénitude grammaticale est nécessaire à l'intégrité de l'expression & à l'intelligence de la pensée; l'usage lui-même, dont l'autorité est si grande sur les langues, peut-il étendre ses droits jusqu'à compromettre la clarté de l'énonciation, en supprimant des mots nécessaires à la netteté & même à la vérité de l'image que doit tracer la parole? Non, sans doute; & l'autorité de ce législateur suprême du langage, loin de pouvoir y établir des lois opposées à la communication claire des pensées, n'est au contraire sans bornes que pour en perfectionner les moyens. S'il autorise donc une phrase elliptique, afin de donner au tour le mérite de la briéveté ou de l'énergie; il a soin d'y conserver quelque chose, qui puisse caracté-

riser la suppression : de manière qu'il est toûjours possible de reconnoître à quelque marque infaillible ce qui manque à la plénitude de la phrase, & ce qu'il convient de suppléer pour en rétablir l'intégrité. » Dans une phrase » elliptique, dit M. du Marsais (r), les mots » exprimés doivent réveiller l'idée de ceux » qui sont sousentendus, afin que l'esprit puis» se, par analogie, faire la construction de » toute la phrase, & appercevoir les divers » rapports que les mots ont entre eux. «

(r) Encyclop. au mot Ellipse.

Il y a donc un art certain pour suppléer ce que l'Ellipse a fait disparoître de la phrase & pour en remplir les vides. Cet art précieux, la principale clé de toutes les langues & la plus nécessaire à la construction analytique, n'a pas d'autre fondement que les principes grammaticaux établis jusqu'ici. On peut les réduire à deux points de vûe généraux ; ce sont les principes établis sur la nature des mots, & ceux qui concernent les formes grammaticales destinées à les mettre en relation dans l'ensemble de la phrase.

Que l'on examine presque tout ce troisième livre, & principalement ce qu'on y a dit sur les cas & sur le subjonctif ; on verra qu'on n'y a rien omis de ce qui concerne les moyens de reconnoître & de suppléer l'Ellipse par la connoissance des accidents grammaticaux des mots. Mais on sentira bien aussi, combien il étoit nécessaire de n'assigner à chacune de ces formes accidentelles qu'une seule destination,

afin d'établir des principes solides, lumineux, & invariables. CH. VIII.

Quant à ceux qui tiennent à la nature des mots, le chapitre précédent montre assez que c'est une suite nécessaire de la nature des adjectifs, de suppléer des noms auxquels ils puissent se rapporter quand ils sont employés seuls ; que les verbes, dans leurs modes personnels, exigent par une raison pareille que l'on supplée par un nom ou par un pronom le sujet qu'ils supposent, s'il n'est pas exprimé. Pour ne rien laisser à désirer sur ce second moyen de suppléer l'Ellipse, j'ajoûterai à tout ce que j'en ai dit dans le second livre, deux remarques importantes : l'une touchant les prépositions françoises ; l'autre sur la forme des propositions interrogatives, &, par occasion, sur la forme de quelques autres propositions.

I. » L'usage, dit l'abbé Girard (*s*), a accor» dé à quelques prépositions la permission d'en » régir d'autres en certaines occasions, c'est» à-dire, de les souffrir dans les compléments » dont elles indiquent le rapport ; de façon » qu'il se trouve alors un rapport particulier » compris dans le général : celui-ci est énoncé » par la préposition qui est la première en pla» ce ; celui-là, par la préposition qui ne mar» che qu'en second, & qui par conséquent se » trouve conjointement avec son propre com» plément sous le régime de la première. Cet» te permission, ajoûte-t-il, n'est accordée qu'à » ces quatre, *de*, *pour*, *excepté*, *hors*. Leur

(*s*) Vrais princip. *Tom.* II. *Disc.* xj. *p.* 242.

LIV. III. » droit ne s'étend pas même sur toutes les pré-
» positions indifféremment, mais seulement
» sur quelques-unes d'elles... *De* peut régir ces
» six, *entre*, *après*, *chez*, *avec*, *en*, & *par*...
» *Pour* ne sauroit avoir droit que sur ces cinq,
» *après*, *dans*, *devant*, *à*, & *derrière*... *Ex-*
» *cepté* & *hors* admettent dans leur complé-
» ment & sous leur régime dix-neuf des autres
» prépositions, savoir *chez*, *dans*, *sous*, *sur*,
» *devant*, *derrière*, *parmi*, *vers*, *avant*, *après*,
» *entre*, *depuis*, *avec*, *par*, *durant*, *pendant*,
» *à*, *de*, & *en*. «

Il y a ici deux choses à examiner: 1°. le détail même de l'hypothèse de l'académicien; 2°. ce qu'il faut penser du principe qu'il admet pour en rendre raison.

1°. Quant au détail de l'hypothèse, je remarquerai en premier lieu, & en me servant des termes mêmes & des principes de l'auteur, que *de* peut régir encore neuf autres prépositions, savoir *derrière*, *dessous*, *dessus*, *devant*, *devers*, *dela*, *deça*, *dedans*, *dehors*; comme on le voit dans ces phrases: *il sortit* DE DERRIÈRE *l'autel* DE DESSOUS *la table*, DE DESSUS *la voûte; disparoissez* DE DEVANT *moi; il revient* DE DEVERS *les princes d'Allemagne*, DE DELA *les Alpes; ils ont été repoussés* DE DEÇA *le Rhin; je viens* DE DEHORS *la ville*, DE DEDANS *le jardin*.

En second lieu, *pour* a encore droit sur *avant*, *chez*, *de*, *deça*, *dela*, *dessous*, *dessus*; & l'on dit très-communément, *le sermon est*

POUR

POUR AVANT vêpres ; ces meubles sont POUR CHEZ moi ; on en peut avoir POUR DE l'argent ; cette division est POUR DEÇA la Meuse, & l'autre POUR DELA le Rhin ; cette poële est POUR DESSOUS la table ; ces fleurs sont POUR DESSUS la fenêtre.

En troisième lieu, *excepté* & *hors* admettent dans leur complément & sous leur régime bien d'autres prépositions que celles dont parle l'Académicien. On dit très-bien, *ils se sont tous déclarés contre les philosophes, EXCEPTÉ CONTRE Platon ; les ministres sages s'intéressent pour les gens de lettres, EXCEPTÉ POUR ceux qui déshonorent leur état par leurs écarts.*

En quatrième lieu, il y a d'autres prépositions que les quatre citées par l'abbé Girard, auxquelles il est permis par l'usage d'avoir d'autres prépositions dans leur complément. 1°. Il est évident que la préposition *de* se trouve très-fréquemment, non seulement après *à*, comme l'a remarqué M. l'abbé Fromant, (*t*), mais encore après un grand nombre d'autres. On dit, *se livrer A DE faux amis ; APRÈS DE si bons avis ; AVEC DE bon vin ; CHEZ DE bonnes gens ; on ne tient pas CONTRE DE telles avances ; DANS DE l'eau ; caché DERRIÈRE DE la paille ; DEVANT DE bons juges ; jeter de la défiance ENTRE DES amis ; ENVERS DES étrangers ; MALGRÉ DE si grands obstacles ; MOYENNANT DE l'argent ; prouver PAR DES faits ; SANS*

(*t*) Suppl. à la *Gramm. génér.* II. xj.

DE bons appuis; SELON DES témoignages respectables; SOUS DE belles apparences; SUR DE bons garants; TOUCHANT DES affaires sérieuses; VERS DES jardins spacieux; &c. 2°. La préposition *par* est assez souvent suivie d'une autre, & l'on dit fort bien, *j'ai passé PAR CHEZ vous, PAR DESSUS tout cela, PAR DESSOUS la jambe, PAR DEDANS la ville, PAR DEHORS l'enceinte, PAR DE bons avis*, &c. 3°. Ajoûtez que l'on pouvoit remarquer jusqu'à trois prépositions consécutives & subordonnées les unes aux autres; *PAR DEVERS CHEZ vous; PAR DESSUS DE bons titres; EN DEÇA DE la rivière:* & ne pourroit-on pas en accumuler jusquà quatre, & dire dans quelques occurrences, *POUR EN DEÇA DE la rivière?*

2°. Pour ce qui regarde l'explication de ce concours de prépositions; j'ai prouvé (*u*) que toute préposition a nécessairement pour complément un nom, un pronom, ou un infinitif; & que la préposition avec son complément forme un complément total déterminatif d'un nom appellatif, d'un adjectif, d'un verbe, ou d'un adverbe. C'est donc présenter à l'esprit des idées fausses, que de dire comme l'abbé Girard, » que l'usage a accordé à quel» ques prépositions la permission d'en régir » d'autres en certaines occasions. « Dans les exemples allégués par cet académicien, & dans ceux que j'y ai ajoûtés, il y a nécessairement Ellipse entre les prépositions consécu-

(*u*) *Liv.* II. *ch.* v.

tives; & si l'on veut rendre une raison analytique de la phrase, il faut suppléer entre deux le terme qui doit servir tout à la fois de complément à la première préposition & d'antécédent à la seconde. CH. VIII.

Ainsi DE PAR *le roi* signifie, par exemple, DE l'ordre donné PAR *le roi : ces meubles sont* POUR CHEZ *moi*, c'est-à dire, POUR être employés CHEZ *moi :* SOUS DE *belles apparences*, c'est-à-dire, SOUS le voile DE *belles apparences.*

Du reste ayant employé jusqu'ici les principes & les termes de l'académicien, j'ai cité plusieurs exemples dont les prétendues prépositions ne le sont point. Par exemple, *Il sortit* DE DERRIÈRE *l'autel*, signifie, *il sortit* DE le DERRIÈRE de *l'autel ;* & *derrière* est un nom: *Cette garde est* POUR EN DEÇA DE *la rivière*, c'est-à-dire, *cette garde est* destinée POUR servir EN DEÇA DE *la rivière ;* & j'ai prouvé que *deça* est un nom.

On voit dans cette dernière phrase, ramenée à la plénitude analytique, que l'adjectif *destinée* est le terme antécédent de *pour*; que l'infinitif *servir* est le complément grammatical de *pour* & l'antécédent de *en*; que *deça* est le complément grammatical de *en*, & l'antécédent de la préposition *de*; & que *la rivière* est le complément de cette dernière préposition.

Reprenons le tout synthétiquement. *La rivière* est le complément total de la préposition *de ;* DE *la rivière* est le complément

Liv. III. déterminatif total du nom appellatif *deça* ; *DEÇA DE la rivière* eſt le complément déterminatif logique de la prépoſition *en* ; *EN DEÇA DE la rivière* eſt la totalité du complément déterminatif du verbe *ſervir* ; *ſervir EN DEÇA DE la rivière* eſt le complément logique de la prépoſition *pour* ; enfin *POUR ſervir EN DEÇA DE la rivière* eſt la totalité du complément déterminatif de l'adjectif *deſtinée*.

Il y a pareillement Ellipſe dans les phraſes où une prépoſition eſt ſuivie immédiatement d'un *que* ; & cette Ellipſe eſt indiquée non ſeulement par la nature de la prépoſition, mais encore par celle du *que* : ſi le verbe qui ſuit eſt à l'indicatif, *que* eſt communément le datif de *lequel* ; ſi le verbe eſt au ſubjonctif, *que* eſt une conjonction déterminative ; & dans les deux cas il ſuppoſe toujours un antécédent. Ex.

INDICATIF.	*APRÈS QU'il fut parti*,	c'eſt-à-dire	*APRÈS* le moment *AUQUEL* moment *il fut parti* ;
	ATTENDU QUE vous le voulez,		*ATTENDU* le déſir *PAR LEQUEL* déſir *vous le voulez* ;
	DEPUIS QUE le monde existe,		*DEPUIS* le moment *DEPUIS LEQUEL* moment *le monde exiſte* ;
	DÈS QUE le ſoleil paroît,		*DÈS* l'inſtant *AUQUEL* inſtant *le ſoleil paroît* ;
	OUTRE QUE je l'ai lu,		*OUTRE* la vérité *SELON LAQUELLE* vérité *je l'ai lu* ;
	SELON QUE vous voudrez,		*SELON* la manière *EN LAQUELLE* manière *vous voudrez* ;
	SUIVANT QUE vous le preſcrirez,		*SUIVANT* l'ordre *PAR LEQUEL* ordre *vous le preſcrirez* ;
	VU QU'il n'eſt pas poſſible,		*VU* la raiſon *SUIVANT LAQUELLE* raiſon *il n'eſt pas poſſible*.

MALGRÉ QUE j'en eusse,	c'est-à-dire	*MALGRÉ* mon opposition portée à tel point *QUE j'en eusse* dépit;
Vous êtes assez de mes amis POUR QUE je puisse compter sur vous,		*Vous êtes assez de mes amis POUR* m'inspirer une confiance telle *QUE je puisse compter sur vous;*
Vous m'en priez trop instamment POUR QUE je ne le fasse pas,		*Vous m'en priez trop instamment POUR* me toucher si peu *QUE je ne le fasse pas;*
Je le servis SANS QU'il y pensât.		*Je le servis SANS* attendre aucune circonstance telle *QU'il y pensât.*

II. Une proposition est interrogative, lorsqu'elle indique, de la part de celui qui parle, une question plutôt qu'une assertion:

Fortune, dont la main couronne
Les forfaits les plus inouis,
Du faux éclat qui t'environne
Serons-nous toujours éblouis? (x)

(x) Rousseau.

Les grammairiens se sont imaginé qu'il y avoit des mots proprement interrogatifs, c'est-à-dire, désignant essenciellement l'interrogation. C'est une erreur: & la preuve en est que les mêmes mots que l'on allègue comme tels, sont mis sans aucun changement dans les assertions les plus positives.

Nous disons en interrogeant, *COMBIEN coute ce livre? COMMENT vont nos affaires? Où tendent ces discours? POURQUOI sommes-nous nés? QUAND reviendra la paix? QUE dire de cet homme? QUI a parlé de la sorte? QUI attendez-vous? Sur QUOI est fon-*

dée notre espérance? QUEL bien est préférable au bonheur éternel?

Mais nous disons aussi sans interrogation, *je sais COMBIEN coute ce livre; j'ignore COMMENT vont nos affaires; vous comprenez OU tendent ces discours; la Religion nous enseigne POURQUOI nous sommes nés; ceci nous apprend QUAND reviendra la paix; on ne sait QUE dire de cet homme; personne ne sait QUI a parlé de la sorte; je sais QUI vous attendez; vous connoissez sur QUOI est fondée notre espérance; cherchons QUEL bien est préférable au bonheur éternel.*

Cette première erreur des grammairiens tient à une autre. Il y a, selon eux, des *pronoms relatifs* & des *pronoms absolus:* ils appellent pronoms, les mots *qui*, *que*, *quoi*, *lequel*, & quelques-uns y ajoûtent *où*. Ces mots, disent-ils, sont *relatifs*, quand ils ont relation à des noms ou à des pronoms qui les précédent; *absolus*, quand ils n'ont pas d'antécédent auquel ils ayent rapport.

Mais approfondissons une fois les choses avant que de prononcer. La signification propre de chaque mot est essenciellement une: la multiplicité des sens propres seroit directement contraire au but de la parole, qui est l'énonciation claire de la pensée. Si l'usage introduit quelques termes équivoques, par quelque cause que ce soit; cela est très-rare, & l'on ne trouvera pas qu'il ait jamais exposé à ce défaut trop considérable aucun des mots

qui sont de nature à se montrer fréquemment dans le discours. Or il est constant que les mots françois *qui*, *que*, *quoi*, *lequel*, *combien*, *comment*, *où*, *pourquoi*, *quand*, sont des mots conjonctifs, qui ont ordinairement relation à un antécédent; il faut donc conclure qu'il en est ainsi en toute occasion, & que, dans les phrases où ces mots paroissent employés sans relation à un antécédent, il y a Ellipse de cet antécédent : c'est à l'analyse à le suppléer.

Reprenons les exemples positifs que l'on vient de voir.

Je sais COMBIEN *coute ce livre ;*	c'est-à-dire	*Je sais* le prix A L'ÉGAL DUQUEL prix *coute ce livre :*
J'ignore COMMENT *vont nos affaires ;*		*J'ignore* la manière DE LAQUELLE MANIÈRE *vont nos affaires :*
Vous comprenez OU *tendent ces discours ;*		*Vous comprenez* le but AUQUEL but *tendent ces discours :*
La Religion nous enseigne POURQUOI *nous sommes nés ;*		*La Religion nous enseigne* la fin POURQUOI *nous sommes nés :*
Ceci nous apprend QUAND *reviendra la paix ;*		*Ceci nous apprend* le temps DANS LEQUEL TEMPS *reviendra la paix :*
On ne sait QUE *dire de cet homme ;*		*On ne sait* la chose QUE l'on doit *dire de cet homme :*
Personne ne sait QUI *a parlé de la sorte ;*		*Personne ne sait* la personne QUI *a parlé de la sorte :*
Je sais QUI *vous attendez ;*		*Je sais* la personne QUI est la personne que *vous attendez :*
Vous connoissez sur QUOI *est fondée notre espérance ;*		*Vous connoissez* la chose *sur* QUOI *est fondée notre espérance :*
Cherchons QUEL *bien est préférable au bonheur éternel ;*		*Cherchons* le bien leQUEL *bien est préférable au bonheur éternel.*

LIV. III. En général ces mots étant essenciellement conjonctifs, & supposant, par une conséquence nécessaire, un antécédent, auquel ils servent à joindre une proposition incidente; il a été très-facile à l'usage d'autoriser l'Ellipse de cet antécédent, lorsque les circonstances sont de nature à le désigner d'une manière précise: le but de la parole en est mieux rempli, la pensée étant peinte sans équivoque & sans superfluïté.

Ce que je viens de dire des mots conjonctifs de notre langue, est vrai dans toutes les langues, & spécialement en latin: mais il y a dans cet idiôme beaucoup plus de mots de cette espèce que dans le nôtre; & pour en avoir l'intelligence analytique, il est nécessaire de savoir en reconnoître & en assigner l'antécédent. Nous allons parcourir les principaux.

Quis & *quid*, quoiqu'ils ayent une terminaison différente de *qui* & de *quod*, ne sont pourtant guère autre chose que ces mots mêmes; si bien qu'ils n'ont point d'autres cas obliques que ceux de *qui*, *quæ*, *quod:* on peut seulement penser que *quis* c'est *qui* avec la terminaison du démonstratif *is* qui doit en modifier l'antécédent, & que *quid* c'est *quod* avec la terminaison du démonstratif *id.* De là vient que *quis* ne s'emploie qu'avec relation aux hommes, quand il n'est pas accompagné d'un nom exprimé; & que *quid* a nécessairement rapport aux choses: c'est que le démonstratif

is suppose alors l'antécédent *homo*; & le démonstratif *id*, l'antécédent *negotium*. CH. VIII.

Mais l'article conjonctif *qui*, *quæ*, *quod*, & par conséquent *quis* & *quid*, sont essenciellement démonstratifs; & l'analyse suppose dans la proposition incidente la répétition du nom ou du pronom antécédent. L'antécédent est donc envisagé sous ce point de vûe démonstratif dans la proposition incidente: ainsi il doit être considéré dans la principale sous le même point de vûe démonstratif, sans quoi ce ne seroit plus le même objet dans les deux propositions. C'est précisément en conséquence de ce principe, que dans la phrase latine on trouve souvent le premier antécédent accompagné de l'un des articles démonstratifs *is*, ou *hic*, ou *ille*, &c. *Ultrà* EUM *locum* QUO *in loco Germani consederant; cognosces ex* IIS *litteris* QUAS, &c. & Virgile l'a même joint au pronom *ego*, mais avec relation au nom appellatif sousentendu *poeta; ILLE ego QUI quondam*, &c. c'est-à dire, *Ego ILLE* poeta *QUI* poeta *quondam*, &c.

C'est aussi le fondement de la règle proposée par Vaugelas (*y*) comme propre à notre langue, que *Le pronom relatif* [c'est-à-dire, l'article démonstratif-conjonctif], *ne se peut rapporter à un nom qui n'a point d'article.* Vaugelas n'avoit apperçu ni le fondement ni l'étendue de cette règle: la *Grammaire générale* (*z*) l'a discutée avec beaucoup de soin: M. du Marsais, qui en a présenté la cause sous

(*y*) Rem. 369.

(*z*) Gramm. gén. II. x.

 un autre aspect que je ne fais ici, quoiqu'au fonds ce soit le même, a réduit la règle à sa juste valeur (*a*) : M. Duclos semble avoir ajoûté quelque chose à la précision (*b*) : & M. Fromant a enrichi son *Supplément* sur le même chapitre, de tout ce qu'il a trouvé épars dans différents auteurs sur cette règle de Syntaxe. Voilà donc les sources où il faut recourir pour le détail d'un principe que je réduis à ceci : *L'antécédent, ayant le sens individuel dans la proposition incidente, à cause de l'article démonstratif-conjonctif qui le modifie, doit avoir, dans la principale, le même sens individuel ;* autrement, ce ne seroit pas le même antécédent, & la proposition totale seroit absurde.

(*a*) Encyclop. au mot Article.

(*b*) Rem. sur la *Gramm. génér.* II. x.

Il y a en latin plusieurs autres adjectifs également conjonctifs ; comme *qualis*, *quantus*, *quot*, qui renferment en outre dans leur signification la valeur des adjectifs *talis*, *tantus*, *tot*, de la même manière que *qui*, *quæ*, *quod* renferme celle de l'adjectif démonstratif *is*, *ea*, *id*. Mais dans la construction analytique, l'antécédent, de *qui*, *quæ*, *quod* doit être modifié par l'adjectif démonstratif *is*, *ea*, *id*, afin qu'il soit pris dans la proposition principale sous la même acception que dans l'incidente : les adjectifs *qualis*, *quantus*, *quot* supposent donc de même un antécédent modifié par les adjectifs *talis*, *tantus*, *tot* dont ils renferment la valeur. Cette conséquence est justifiée par les exemples suivants : *QUALES sumus, TALES esse videamur* ; Cic. *Vide-*

re mihi videor TANTAM *dimicationem*, QUANTA *nunquam fuit*; Id. *De nullo opere publico* TOT *senatûs exstant consulta*, QUOT *de meâ domo.* Id.

Les adjectifs *cujus*, *cujas*, *quotus*, sont aussi conjonctifs, & ils sont équivalents à des périphrases qu'il faut rappeler quand on veut en analyser les usages. 1°. CUJUS signifie *ad quem hominem pertinens*; ainsi l'antécédent analytique de l'adjectif *cujus*, c'est *is homo.* Exemple : *Dic mihi*, *Dameta*, CUJUM *pecus* (*c*); c'est-à-dire, *Dic mihi*, *Dameta*, (eum hominem) CUJUM *pecus* (est hoc pecus); ou bien *Dic mihi*, *Dameta*, (eum hominem) *ad quem hominem pertinens* (est hoc pecus). Cette manière de remplir la construction analytique par rapport à l'adjectif *cujus*, est autorisée, non seulement par la raison du besoin, mais par l'usage même des meilleurs écrivains: je me contenterai de citer Cicéron (*d*): *Ut optimâ conditione sit* IS, CUJA *res sit*, CUJUM *periculum*; que manque-t-il avec *is*, que le nom *homo*, suffisamment désigné par le genre de *is* & par le sens? 2°. CUJAS veut dire *ex quâ regione* ou *gente oriundus*: donc l'antécédent analytique de *cujas*, c'est *ea regio* ou *ea gens.* Voici un trait remarquable de Socrate, rapporté par Cicéron (*e*): *Socrates quidem cùm rogaretur* CUJATEM *se esse diceret*, *mundanum inquit*; c'est-à-dire, *cùm rogaretur* de eâ regione CUJATEM *se esse diceret*, ou bien EX QUA REGIONE ORIUN-

(*c*) Virg. *Ecl.* III. 1.

(*d*) In Verr. *de Prat. urb.* LIV. alit. 142.

(*e*) V. *Tusc.* XXXVII. alit. 108.

DUM se esse diceret. 3°. *QUOTUS* c'est la même chose que *in quo ordinis numero locatus*; & par conséquent l'analyse assigne pour antécédent à cet adjectif *is ordinis numerus*, dont l'idée est reprise dans *quotus*. Quand Horace a dit *hora QUOTA est?* c'est comme s'il avoit dit, *hora IN QUO ORDINIS NUMERO LOCATA est.*

Il y a aussi en latin des adverbes conjonctifs de deux espèces. 1°. Les uns sont équivalants à une conjonction & à un adverbe, qui ne se trouve avec la conjonction que parce qu'il en est l'antécédent naturel : tels sont *qualiter*, *quàm*, *quandiu*, *quoties*, *quum* ou *cum*, qui renferment dans leur signification & qui supposent avant eux les antécédents *taliter*, *tam*, *tandiu*, *toties*, *tum*. 2°. Les autres, qui sont de vraies conjonctions déterminatives, sont équivalants à une préposition complettée, dont le complément est un nom modifié par un adjectif conjonctif : ainsi ils supposent, pour antécédent, ce même nom modifié par l'adjectif démonstratif correspondant. *Cur*, *quamobrem*, *quapropter*, *quare*, *quoniam*, sont à peu près équivalants à *ob quam rem*, qui sont les éléments de *quamobrem*, ou bien à *propter quam causam*, *quâ de re*, *quâ de causâ* : d'où il faut conclure que l'antécédent que l'analyse leur assigne est *ea res* ou *ea causa*. *Quidni*, *quin*, & *quominùs* ont à peu de chose près le même sens que *quare non*, & ce *non* doit tomber sur le verbe de la proposition

incidente. *Quando* veut dire *in quo tempore:* CH. VIII.
quomodo eſt évidemment la même choſe que *in* ou *ex quo modo: ubi* veut dire *in quo puncto* ſoit *loci* ſoit *temporis*, ſelon l'occurrence; *unde* ſignifie *ex quo loco*, *ex quâ regione*, *ex quo principio*, *ex quâ cauſâ; quò* tient lieu quelquefois de *ad* ou *in quem locum*, & d'autrefois de *ad* ou *in quem finem*; *quà* eſt mis au lieu de *per quem locum* ou de *per quam rationem*. *Quatenus* veut dire *quâ ratione tenùs*, comme l'antécédent *eatenùs* veut dire *eâ ratione tenùs*.

La conjonction *ut* mérite d'être ſinguliérement remarquée; c'eſt l'une des plus importantes de la langue latine, & la ſeule qui ſerve à lier le mode ſubjonctif à la propoſition principale: mais c'eſt aux circonſtances du diſcours à en déterminer l'antécédent. Par exemple, c'eſt l'adverbe *ſtatim* qui eſt antécédent de *ut* dans ce vers de Virgile; *Ut regem æquævum crudeli vulnere vidi exſpirantem animam:* c'eſt l'adverbe *ſic* dans cette phraſe de Plaute? *Ut vales?* comme s'il avoit dit, *dic mihi valetudinem aliquam conſtitutam* SIC UT *vales:* c'eſt *ita* dans celle-ci de Cicéron; *Invitus feci* UT *L. Flaminium de ſenatu ejicerem*, c'eſt-à-dire, *feci* ITA UT *ejicerem:* c'eſt *adeò* dans cette autre de Plaute; *Salſa ſunt, tangere* UT *non velis*, c'eſt-à-dire, *ſunt ſalſa* ADEO UT *non velis tangere:* c'eſt *in hunc finem* dans ce mot de Cicéron; *Ut dicam verè*, c'eſt-à-dire, IN HUNC FINEM UT *dicam verè* (à cette fin que

je dise avec vérité, pour dire la vérité.) C'est ainsi qu'il faut, par l'analyse, ramener un même mot à présenter toujours la même signification, autant qu'il est possible; au lieu de supposer, comme on a coutume de le faire dans les dictionnaires, qu'il a tantôt un sens & tantôt un autre: on ne fait attention qu'aux tours particuliers qu'autorisent les différents génies des langues, sans penser à les comparer à la règle commune qui est le lien de la communication universelle, je veux dire à la construction analytique.

Mais comment y réduirons-nous les phrases interrogatives, s'il est vrai qu'il n'y ait aucun mot qui désigne essenciellement l'interrogation?

1. Il y a dans toutes les langues des phrases interrogatives qui commencent par quelque mot conjonctif; c'est cette forme même qui sert à caractériser l'interrogation, & qui a fait croire que ces mots étoient alors absolus & interrogatifs. Mais puisque ces mots sont conjonctifs, ils supposent donc avant eux un antécédent; & ils ne peuvent appartenir qu'à une proposition incidente, au lieu que l'antécédent doit faire partie de la principale: or il n'y a, dans l'espèce de phrases interrogatives dont il s'agit, qu'un seul verbe, qui appartient à la proposition incidente; il faut donc suppléer & l'antécédent du mot conjonctif & le verbe de la proposition principale. Ce verbe, généralement sousentendu dans cette occurrence, doit

être lui-même interrogatif, & par conséquent ce doit être, selon les circonstances, l'impératif singulier ou pluriel des verbes qui énoncent un moyen de terminer l'ignorance ou l'incertitude de celui qui parle, comme *dire*, *déclarer*, *apprendre*, *enseigner*, *montrer*, *faire connoître*, *indiquer*, *désigner*, *nommer*, &c.

Reprenons les phrases interrogatives proposées dès le commencement; & tâchons de les analyser par cette méthode, en y joignant l'analyse des mots conjonctifs selon les vûes qui viennent d'être exposées.

Combien coute ce livre?		*Le prix à l'égal duquel prix coute ce livre?*
Comment vont nos affaires?		*La manière de laquelle manière vont nos affaires?*
Où tendent ces discours?		*Le but auquel but tendent ces discours?*
Pourquoi sommes-nous nés?		*La fin pourquoi nous sommes nés?*
Quand reviendra la paix?		*Le temps dans lequel temps reviendra la paix?*
Que dire de cet homme?	c'est-à-dire, *Dites-moi*	*La chose que l'on doit dire de cet homme?*
Qui a parlé de la force?		*La personne qui a parlé de la force?*
Qui attendez-vous?		*La personne qui est la personne que vous attendez?*
Sur quoi est fondée notre espérance?		*La chose sur quoi est fondée notre espérance?*
Quel bien est préférable au bonheur éternel?		*Le bien lequel bien est préférable au bonheur éternel?*

Cette manière d'analyser les phrases inter-

rogatives qui commencent par un mot conjonctif, est commune à toutes les langues; parce que le mot conjonctif suppose partout un antécédent faisant partie d'une proposition principale, & conséquemment le verbe même de cette proposition principale. *Hora quota est?* c'est-à-dire, *Dic mihi eum ordinis numerum in quo ordinis numero locata est præsens hora?* Au reste ce verbe à l'impératif est nettement énoncé à la tête de la 3e éflogue de Virgile; *Dic mihi, Dameta, cujum pecus?* & cet exemple est une confirmation de la méthode que je propose.

2°. Dans les phrases où il n'y a aucun de ces mots conjonctifs, la langue françoise marque souvent le sens interrogatif par un tour particulier: elle veut que le pronom sujet du verbe se mette immédiatement après le verbe, s'il est dans un temps simple; & après l'auxiliaire, s'il est dans un temps composé: & cela s'observe, lors même que le sujet est exprimé d'ailleurs par un nom, soit seul, soit accompagné de modificatifs. *Viendrez-vous? Avois-je compris? Serions-nous partis? Les Philosophes ont-ils bien pensé? La raison du plus fort est-elle donc toujours la meilleure?*

Il faut cependant observer que ce tour de la phrase interrogative suppose le verbe à l'indicatif ou au suppositif: car si le verbe étoit au subjonctif, l'inversion du pronom sujet ne marqueroit plus l'interrogation, mais elle désigneroit une simple hypothèse ou un désir dont l'énonciation

l'énonciation explicite est supprimée par Ellipse. Elle marque une hypothèse, si la proposition qui l'admet est suivie d'une autre proposition conséquente, dont le verbe est à un mode direct; *Vinssiez-vous à bout de votre dessein, vous ne serez* ou *vous ne seriez pas plus heureux:* elle marque un désir, si la proposition qui l'admet n'est accompagnée d'aucune autre qui s'y rapporte; *Puissiez-vous être content!*

Quelquefois même, le verbe étant à un mode direct, l'inversion n'est pas interrogative; ce n'est qu'un tour plus élégant, plus énergique, ou plus lumineux: & il est distingué du tour interrogatif, en ce que le verbe est alors précédé de l'un de ses compléments ou au moins d'une partie de complément. *Ainsi conservons-nous nos droits;* pour *nous conservons ainsi: En vain formerions-nous les plus grands projets;* pour *nous formerions en vain: Il le fera, dit-il;* pour, *il dit* qu'*il le fera.*

On voit que rien n'est abandonné au hasard, & que l'usage n'a rien autorisé aveuglément & sans cause. L'inversion du pronom qui est sujet du verbe, se trouvant dans des phrases différentes, sembloit devoir amener l'équivoque; mais chaque espèce de phrase a son caractère particulier & propre: l'inversion, qui est commune à toutes, n'est dans toutes que le signe de l'Ellipse; les autres caractères indiquent les moyens différents de la suppléer.

Si la phrase est interrogative; il faut sup-

 pléer à la tête le verbe impératif qui interroge, & lier ce verbe, par la conjonction *si*, avec la proposition incidente sur laquelle il y a incertitude :

Viendrez-vous ?	*c'est-à-dire, Dites-moi si*	*vous viendrez ?*
Avois-je compris ?		*j'avois compris ?*
Serions-nous partis ?		*nous serions partis ?*
Les Philosophes ont-ils bien pensé ?		*les Philosophes ont bien pensé ?*
La raison du plus fort est-elle donc toujours la meilleure ?		*la raison du plus fort est donc toujours la meilleure ?*

Si la phrase est purement hypothétique ; il faut suppléer, au moyen de la conjonction *si* avec l'indicatif, ou de *quand* avec le suppositif, la supposition même qui est supprimée ; & ajoûter à ce verbe le complément *de manière* ou *de sorte*, qui avec un *que* puisse amener le subjonctif exprimé : *Vinssiez-vous à bout de votre dessein, vous ne seriez pas plus heureux* ; c'est-à-dire, *si la chose étoit*, ou *quand la chose seroit de manière que vous vinssiez à bout de votre dessein*, &c.

Si la phrase est optative ; il faut suppléer de même un verbe qui exprime le désir : *Puissiez-vous être content !* c'est-à-dire, *je désire ardemment que vous puissiez être content !*

L'interrogation que nous marquons en françois par l'inversion du pronom sujet du verbe, les latins ne pouvoient pas la marquer par ce moyen, parce que la déclinabilité autorisoit dans leur langue toutes les inversions qui pou-

voient y favoriser l'harmonie, à laquelle ils étoient très-sensibles: mais ils interrogeoient en mettant *an* à la tête de la phrase, ou *ne* à la fin du premier mot de cette phrase: *an audis?* *audisne*, ou *audin'* par abbréviation. CH. VIII.

An & *si* étoient en latin deux conjonctions conditionnelles, dont la première renfermoit en outre l'idée accessoire de doute: elle suffisoit donc à la tête d'une phrase pour la rendre interrogative, parce que l'expression incidente d'un doute suppose pour objet principal le désir d'être éclairci: *an audis?* c'est-à-dire, *dic mihi an audis?*

Dans le cas de l'interrogation & du doute, il y a incertitude entre les deux états opposés, l'état positif & l'état négatif; en sorte que la question entière devroit énoncer les deux parties de l'alternative: *dic mihi an audis*, *dic mihi an non audis*, ou en mettant *ne* pour *non*, *dic mihi an ne audis?* Mais la solution de l'une des deux parties donne nécessairement celle de l'autre, & conséquemment on peut dans l'interrogation présenter indifféremment l'une ou l'autre, la positive ou la négative; *an audis?* ou *an ne audis?* L'usage, devant toujours préférer l'expression la plus courte, n'a pu employer la seconde qu'en l'amenant au niveau de la première, & en supprimant *an*: mais alors, pour caractériser l'interrogation & l'Ellipse dont *an* étoit le signe, les latins ont fait comme nous & ont eu recours à l'inversion; c'étoit parmi eux un usage général que la né-

LIV. III. gation précédât le verbe, & ici ils l'ont mise après, *audisne?* Voilà ce que c'est que cette enclitique, qu'on a crue faussement d'une autre nature que la négation.

Je remarquerai, à l'occasion des deux propositions opposées sur lesquelles il y a incertitude dans l'interrogation, qu'en général les propositions corrélatives peuvent donner lieu à des Ellipses, & doivent servir aussi à en reconnoître les suppléments.

Quelquefois la corrélation est marquée par la conjonction qui les réunit; & alors il est assez ordinaire que les mots communs aux deux ne soient énoncés que dans l'une des deux. *Vulgare amici nomen, SED rara est fides* (*f*): il y a ici deux propositions opposées réunies par la conjonction alternative *sed*, & il est aisé de voir que la plénitude analytique les ramène à celles-ci; *nomen amici* (est nomen) *vulgare, SED fides* (amici) *est* (fides) *rara*. *Aliena vitia in oculis habemus, à tergo nostra sunt* (*g*): ici il n'y a pas de conjonction, mais le sens indique suffisamment la valeur de la conjonction copulative, parce que les deux propositions sont semblables; l'adjectif *nostra* de la seconde doit donc se rapporter au même nom que l'adjectif *aliena* de la première, & c'est dans la plénitude analytique, (vitia) *nostra sunt à tergo*.

D'autres fois la corrélation est marquée par quelques mots essenciellement relatifs; & alors s'il n'y a qu'une partie de la corrélation ex-

(*f*) Phædr. III. *Fab.* jx.

(*g*) Senec. *de irâ* II. 28.

primée, l'autre doit être suppléée d'une manière analogue. *Alia temporibus aliis cadunt* (*h*) : les deux mots *alia* & *aliis* sont corrélatifs, & supposent une autre proposition semblable, de manière que nous ne pourrions rendre la pensée de Sénèque qu'en deux propositions, *Il y a des choses qui périssent dans un temps, & d'autres qui périssent dans un autre ;* tout cela prouve qu'il y a en latin une première proposition sousentendue, semblable à la seconde, *quædam temporibus quibusdam cadunt.*

CH. VIII.

(*h*) Id. *Nat. quæst.* VI. 1.

§. 2. *Espèces d'Ellipse.* Ce qu'il y avoit d'essenciel à l'égard de l'Ellipse, c'étoit de bien établir les principes qui l'autorisent, les caractères qui la font reconnoître, & l'art des suppléments. Il semble néanmoins que l'on n'ait eu jusqu'ici que des notions superficielles & imparfaites sur ces objets importants; on ne s'est pas élevé jusqu'aux principes généraux, qui étoient trop défigurés pour être reconnoissables : on s'est jeté dans des détails minucieux ; & l'on a cru perfectionner la théorie de l'Ellipse en général, en supposant que l'on pouvoit l'envisager dans différentes espèces. Les principales sont le *Zeugme*, & la *Syllepse* ou *Synthèse*.

I. Le *Zeugme* est une sorte d'Ellipse par laquelle un mot, déjà exprimé dans une proposition, est sousentendu dans une autre qui lui est analogue & même attachée. De là vient le nom de *Zeugme*, du grec ζεῦγμα (con-

nexion, lien, assemblage) : & le Zeugme, dit-on, diffère de l'Ellipse proprement dite, en ce que dans celle-ci le mot sousentendu ne se trouve nulle autre part.

(i) Part. I. ch. xjv. art. 3.

L'auteur du *Manuel des grammairiens* (i) distingue trois espèces de Zeugme : 1°. le *Protozeugme*, quand les mots sousentendus dans la suite du discours se retrouvent au commencement; comme *VICIT pudorem libido, timorem audacia, rationem amentia :* 2°. le *Mésozeugme*, quand les mots sousentendus aux extrémités du discours se trouvent dans quelque phrase du milieu; comme *pudorem libido, timorem VICIT audacia, rationem amentia :* 3°. l'*Hypozeugme*, quand on trouve à la fin du discours les mots sousentendus au commencement; comme *Pudorem libido, timorem audacia, rationem amentia VICIT.*

(k) Des fig. de Construct. ch. ij.

La *Méthode latine* de P. R. observe (k) que, dans chacune de ces trois espèces de Zeugme, le mot sousentendu peut l'être sous la même forme, ou sous une autre forme, que celle sous laquelle il est exprimé; ce qui pourroit faire nommer le Zeugme ou *simple* ou *composé.* Les trois exemples déjà cités appartiennent au Zeugme simple : en voici pour le Zeugme composé.

Changement dans le genre : *Utinam aut hic surdus, aut hæc muta FACTA SIT.* Ter. C'est un Hypozeugme composé ; il y a de sousentendu *factus sit* dans le premier membre.

Changement dans le cas : *Quid ille fecerit,*

QUEM neque pudet quicquam, nec metuit quemquam, nec legem ſe putat tenere ullam. Ter. C'eſt un Protozeugme composé; il faut ſouſentendre *qui* au nominatif à la tête du ſecond membre & au commencement du troiſième. CH. VIII.

Changement dans le nombre : *Sociis & rege RECEPTO.* Virg. Il eſt évident que c'eſt un Hypozeugme, & qu'il faut ſuppléer *receptis* avec *ſociis*.

Changement dans les perſonnes : *Ille timore, ego riſu CORRUI.* Cic. C'eſt encore un Hypozeugme, & *corruit* à la troiſième perſonne eſt ſouſentendu dans le premier membre.

L'auteur du *Manuel* regarde encore comme un Zeugme de la même eſpèce, cet exemple de Virgile : *Sacra manu, victoſque deos, parvumque nepotem ipſe TRAHIT ;* le verbe *trahit* eſt ſouſentendu avec *ſacra* & avec *victos deos*, mais en changeant, dit-il, de ſignification. Il traduit ainſi ce paſſage : *Il porte ſes divinités vaincues & leurs vaſes ſacrés, & il mène à la main ſon petit-fils.* Mais s'il croit devoir dire *il porte*; que ne ſupplée-t-il *fert*, au lieu de *trahit*, dont il avoue qu'il ne peut conſerver la ſignification ?

Ce même auteur enviſage encore une autre ſorte d'Ellipſe ſous le nom de *Prolepſe*, en grec πρόληψις (*præſumptio*, *præoccupatio*) ; & l'auteur de la *Méthode latine* en fait une troiſième ſorte de Zeugme : c'eſt quand, après un mot qui comprend le tout, on fait diſtribution des parties, ſans répéter le mot géné-

ral attribué au tout. Exemple: *Aquilæ volarunt, hæc ab oriente, illa ab occidente;* il est clair que c'est un Zeugme composé avec changement dans le nombre, & que dans la plénitude analytique il faut dire, *Aquilæ volarunt, hæc* (aquila volavit) *ab oriente, illa* (aquila volavit) *ab occidente.*

Au reste ces différents aspects du Zeugme peuvent aider peut-être les commençants à trouver les suppléments nécessaires à la plénitude de la phrase: mais il faut prendre garde aussi que la multiplicité des dénominations ne grossisse à leurs yeux les difficultés, qui n'ont souvent de réalité que dans les préjugés. L'erreur n'a point d'autre fondement; & je croirois volontiers que c'est à cette source que Lancelot a puisé sans examen, lorsqu'il a avancé qu'il est quelquefois élégant de sous-entendre le même mot dans une signification différente, & qu'il donne pour exemples, *Tu colis barbam, ille patrem: Nero SUSTULIT matrem, Æneas patrem.* Cela est trop contraire aux vûes de l'élocution pour y être jamais une élégance: & quelle que soit l'autorité des auteurs qui me présenteront de pareils exemples, je ne les regarderai jamais que comme des locutions vicieuses.

II. » La *Syllepse* sert, dit M. du Marsais » (*l*), lorsqu'au lieu de construire les mots » selon les règles ordinaires du nombre, des » genres, des cas, on en fait la construction » relativement à la pensée que l'on a dans l'es-

(*l*) Encyclop. au *mot* FIGURE.

» prit ; en un mot lorſqu'on fait la conſtruc- » tion ſelon le ſens, & non pas ſelon les » mots. « C'eſt par inadvertence que M. du Marſais a compris les cas dans la définition qu'il donne ici de cette figure ; car les grammairiens ne la reconnoiſſent que dans le genre, ou dans le nombre, ou tout à la fois dans ces deux accidents.

1. Syllepſe dans le genre. *Samnitium duo millia* CÆSI. T. Liv. & non pas *cæſa*, dit Lancelot, parce que l'auteur le rapporte à *homines* qu'il a dans l'eſprit. *Daret ut catenis fatale monſtrum*, QUÆ *generoſiùs perire quærens*, &c. Horat. Il a mis *quæ*, dit le même grammairien, parce que par *monſtrum* il entend Cléopatre. C'eſt par une figure ſemblable que M. Malherbe a dit : *J'ai eu cette conſolation en mes ennuis, qu'une infinité de perſonnes qualifiées ont pris la peine de me témoigner le déplaiſir qu'*ILS *en ont eu.* » *Ils*, dit » Vaugelas (*m*), eſt plus élégant que ne ſe- » roit *elles*, parce que l'on a égard à la choſe » ſignifiée, qui ſont *les hommes* en cet exem- » ple, & non pas à la parole qui ſignifie la » choſe : ce qui eſt ordinaire en toutes les lan- » gues. « Le P. Bouhours (*n*) obſerve à ce ſujet que la langue italienne met ſouvent le genre maſculin après *perſona*, qui eſt féminin.

(*m*) Rem. 7.

(*n*) Doutes ſur la lang. franç. Part. III.

2. Syllepſe dans le nombre. *Miſſi, magnis de rebus* UTERQUE, *legati.* Horat. On trouve de même dans la phraſe de Malherbe, *Une*

infinité de personnes qualifiées ***ONT*** *pris la peine de me témoigner le déplaisir qu'***ILS** *en* ***ONT*** *eu.* Nous disons de même, *La plûpart se* ***LAISSENT*** *emporter à la coutume.* Vaug. Les grecs avoient aussi adopté une syllepse du nombre, qui étoit devenue chez eux une loi générale; elle consistoit à mettre au singulier un verbe dont le sujet étoit un nom neutre pluriel: Ζῶα τρέχει (*animalia currit* pour *currunt*).

3. Syllepse dans le genre & dans le nombre: *Pars in carcerem* ***ACTI***, *pars bestiis* ***OBJECTI.*** Sall. Lancelot trouve celle-ci plus hardie: *Pharnabasus cum Apollonide & Athenagorâ* ***VINCTI TRADUNTUR.*** Q. Curt. *laissant sa mère, avec sa femme & six enfants* ***PRISONNIERS.*** Vaug.

Il s'agit jusqu'ici de la Syllepse *simple*: les grammairiens en ont encore imaginé une autre, qu'ils appellent *relative*; c'est lorsqu'on emploie un mot avec relation à un autre qui n'est point explicitement énoncé auparavant, quoiqu'il soit supposé par le sens. *Inter alia prodigia, etiam carne pluit;* ***QUEM IMBREM*** *aves feruntur rapuisse.* T. Liv.

Il me semble qu'il étoit assez inutile de recourir à autre chose qu'à l'Ellipse pour rendre raison de la plûpart des phrases que l'on rapporte à la Syllepse. Reprenons les exemples cités, & par de simples suppléments d'Ellipse on va les voir rentrer dans les règles de la construction analytique. Commençons par les phrases latines.

Samnitium duo millia cæsi; c'est-à-dire, *duo millia* (hominum) *samnitium* (fuerunt homines) *cæsi.*

Daret ut catenis fatale monstrum, quæ generosiùs perire quærens; c'est-à-dire, *ut daret catenis* (Cleopatram), *monstrum fatale, quæ* (mulier) *quærens perire generosiùs.*

Missi, magnis de rebus uterque, legati; c'est-à-dire, *missi legati,* (&) *uterque* (legatus missus) *de rebus magnis.*

Pars in carcerem acti, pars bestiis objecti; c'est comme si Salluste avoit dit, (divisi sunt in partes duas; ii qui sunt prior) *pars in carcerem acti* (sunt; ii qui sunt altera) *pars bestiis objecti* (sunt).

Je ne vois rien de hardi ni dans la phrase latine, *Pharnabasus cum Apollonide & Athenagorâ vincti traduntur;* ni dans la phrase françoise, *laissant sa mère avec sa femme & six enfants prisonniers.* Dans l'une & dans l'autre il y a une pluralité réelle détaillée par individus; quelle hardiesse peut-il y avoir à mettre au pluriel les mots qui se rapportent en effet à tous ces individus? C'est comme si l'on disoit en latin, (tres homines, scilicet) *Pharnabasus cum Apollonide & Athenagorâ, vincti traduntur;* & en françois, *laissant* (huit sujets) *prisonniers,* (savoir) *sa mère avec sa femme & six enfants.* Ces suppléments justifient les pluriels *vincti* & *prisonniers;* mais ils ne sont pas moins justifiés sans les suppléments; l'énumération des sujets en fixe le nombre de

part & d'autre ; & ce nombre est autant pluriel avec les prépositions *cum* ou *avec*, qu'il le seroit avec la conjonction copulative.

Inter alia prodigia etiam carne pluit, quem imbrem aves feruntur rapuisse ; je ne vois pas même d'Ellipse dans cette phrase ; *quem* se rapporte à *imbrem*, qui est exprimé, & il équivaut à *& istum :* c'est donc comme si T. Live avoit dit en décomposant, *& istum imbrem aves feruntur rapuisse.* Il n'y a rien là qui s'écarte en aucune façon des principes fondamentaux de la Grammaire, & je ne sais pourquoi l'on veut y voir une Ellipse ou une syllepse.

On cite un autre exemple, qui est de Salluste : *Sed anteà conjuravêre pauci in remp. in quibus Catilina fuit, de QUA, quàm brevissimè potero, dicam.* Si on veut lire ainsi, il est évident qu'il y a Ellipse du mot *conjuratione :* mais quoique ce nom soit désigné par le verbe *conjuravêre*, je ne vois pas qu'il y ait fondement à y trouver une Syllepse ; aucune Ellipse ne peut être bonne si le supplément n'est désigné clairement par les circonstances de la phrase. Au reste j'ai sous les yeux l'édition de Salluste par Thysius, & j'y trouve *de QUO, quàm verissimè potero, dicam :* si l'on adopte cette leçon, *quo* est au masculin ou au neutre ; au masculin, il se rapporte au nom sousentendu *homine* compris dans *Catilina ;* au neutre, il faut suppléer *negotio*, & c'est la même manière qu'avec *conjuratione ;* dans tous les cas, c'est pure Ellipse.

§. 3. *Erreurs occasionnées par l'Ellipse.* Nous devons à l'Ellipse mal entendue 1°. l'invention de l'Énallage & de l'Antiptose, figures chimériques qui ne peuvent servir qu'à colorer des fautes réelles ou à voiler l'ignorance de la véritable analogie ; 2°. l'introduction abusive du mot *Hellénisme*, admis dans la Syntaxe latine comme une figure particulière de construction ; 3°. une foule prodigieuse de règles dont on a rempli les livres élémentaires, & qui ont le double défaut de surcharger la mémoire & de tromper l'intelligence des commençants ; 4°. quantité de sophismes qui ont pour fondement de fausses analogies, ou qui servent à en établir de fausses. CH. VIII.

I. Le mot *Énallage* est grec ; Ἐναλλαγὴ (*permutatio*), du verbe Ἐναλλάττω (*permuto*). Les grammairiens » appellent *Énallage*, dit la Mé- » thode latine de P. R. (*p*) tout changement » qu'ils croient arriver dans le discours, & » dont il n'y a, ce leur semble, aucun fonde- » ment ni aucune raison ; comme d'un mode » pour un autre mode, d'un temps pour un » autre temps, *&c.* Et ils appellent particuliè- » rement *Antiptose* le changement qui se fait » d'un cas pour un autre ; ce qui peut arriver, » dit Despautère, en autant de manières qu'il » y a de cas particuliers, parce qu'il n'y en a » point, selon lui, qui ne se puisse mettre » pour un autre, en vertu de cette belle figu- » re. « Examinons quelques exemples dans chacune de ces espèces.

(*p*) Des fig. de constr. *ch.* 8.

LIV. III. 1°. Dans les modes. Dans l'*Eunuque* de Térence (*q*), lorſque le paraſite revient de chez Thaïs, Thraſon l'aborde & lui dit :

(*q*) Act. iij. ſc. 1.

Magnas verò agere gratias Taïs mihi ?

& l'on prétend que l'infinitif eſt là pour l'indicatif, *agere* pour *agit*. C'eſt une erreur, & un ſupplément fort ſimple va ramener cet infinitif à ſa fonction naturelle. » Thraſon, dit M. du » Marſais (*r*), plus occupé de ſon préſent » que Thaïs même qui l'avoit reçu, s'imagi» ne qu'elle en eſt tranſportée de joie, & » qu'*elle ne ceſſe* de le remercier : « *Magnas verò* (non ceſſat) agere *gratias Thaïs mihi ;* le verbe *ceſſat* remet à ſa place l'infinitif *agere*.

(*r*) Encyclop. au mot ENALLAGE.

Cicéron parle ainſi à Trébatius (*s*) : *Sed valebis, meaque negotia* videbis, *meque, diis juvantibus, ante brumam* expectabis. Ces temps de l'indicatif ſont mis ici, dit-on, pour celui de l'impératif. Eh pourquoi veut-on l'impératif ? Cicéron ne demande rien à ſon ami : il lui prédit une bonne ſanté, *valebis ;* ce qui eſt bien plus énergique que le ſimple ſouhait, *vale :* & il lui fait entendre qu'il eſt ſi ſûr de ſon amitié, qu'il regarde comme certains les ſervices qu'il demanderoit à un ami moins ſolide ; *videbis, expectabis*, & non pas *vide, expecta.*

(*s*) Epiſt. ad famil. VII. 20.

On n'a qu'à relire ce qui a été dit ci-devant de la nature des modes ; & l'on y trouvera tous les principes néceſſaires pour les ramener tous à leur deſtination primitive, ſoit en

les

§. 3. *Erreurs occasionnées par l'Ellipse.* Nous devons à l'Ellipse mal entendue 1°. l'invention de l'Énallage & de l'Antiptose, figures chimériques qui ne peuvent servir qu'à colorer des fautes réelles ou à voiler l'ignorance de la véritable analogie ; 2°. l'introduction abusive du mot *Hellénisme*, admis dans la Syntaxe latine comme une figure particulière de construction ; 3°. une foule prodigieuse de règles dont on a rempli les livres élémentaires, & qui ont le double défaut de surcharger la mémoire & de tromper l'intelligence des commençants ; 4°. quantité de sophismes qui ont pour fondement de fausses analogies, ou qui servent à en établir de fausses. CH. VIII.

I. Le mot *Énallage* est grec ; Ἐναλλαγὴ (*permutatio*), du verbe Ἐναλλάττω (*permuto*). Les grammairiens » appellent *Énallage*, dit la Mé» thode latine de P. R. (*p*) tout changement » qu'ils croient arriver dans le discours, & » dont il n'y a, ce leur semble, aucun fonde» ment ni aucune raison ; comme d'un mode » pour un autre mode, d'un temps pour un » autre temps, *&c.* Et ils appellent particuliè» rement *Antiptose* le changement qui se fait » d'un cas pour un autre ; ce qui peut arriver, » dit Despautère, en autant de manières qu'il » y a de cas particuliers, parce qu'il n'y en a » point, selon lui, qui ne se puisse mettre » pour un autre, en vertu de cette belle figu» re. « Examinons quelques exemples dans chacune de ces espèces.

(*p*) Des fig. de constr. *ch.* 8.

LIV. III.

(q) Act. iij. sc. 1.

1°. Dans les modes. Dans l'*Eunuque* de Térence (q), lorsque le parasite revient de chez Thaïs, Thrason l'aborde & lui dit :

Magnas verò agere *gratias Taïs mihi ?*

& l'on prétend que l'infinitif est là pour l'indicatif, *agere* pour *agit*. C'est une erreur, & un supplément fort simple va ramener cet infinitif à sa fonction naturelle. » Thrason, dit M. du » Marsais (r), plus occupé de son présent » que Thaïs même qui l'avoit reçu, s'imagi- » ne qu'elle en est transportée de joie, & » qu'*elle ne cesse* de le remercier : « *Magnas verò* (non cessat) agere *gratias Thaïs mihi ;* le verbe *cessat* remet à sa place l'infinitif *agere*.

(r) Encyclop. au *mot* ENALLAGE.

(s) *Epist. ad famil.* VII. 20.

Cicéron parle ainsi à Trébatius (s) : *Sed valebis, meaque negotia* videbis, *meque, diis juvantibus, ante brumam* expectabis. Ces temps de l'indicatif sont mis ici, dit-on, pour celui de l'impératif. Eh pourquoi veut-on l'impératif ? Cicéron ne demande rien à son ami : il lui prédit une bonne santé, *valebis ;* ce qui est bien plus énergique que le simple souhait, *vale :* & il lui fait entendre qu'il est si sûr de son amitié, qu'il regarde comme certains les services qu'il demanderoit à un ami moins solide ; *videbis, expectabis*, & non pas *vide, expecta*.

On n'a qu'à relire ce qui a été dit ci-devant de la nature des modes ; & l'on y trouvera tous les principes nécessaires pour les ramener tous à leur destination primitive, soit en les

les expliquant par l'idée véritable qu'il en faut avoir, soit en suppléant les mots dont l'Ellipse fait illusion aux grammairiens. CH. VIII.

2°. Dans les temps. *Huic si esse in orbe tutò liceat*, vicimus. Cic. *Vicimus* est, dit-on, pour *vincemus*: mais pourquoi ne seroit-il pas pour *vicerimus*? Le prétérit indéfini se met sans figure pour le prétérit postérieur, comme nous disons en françois, *J'ai bientôt fait* pour *j'aurai bientôt fait* (*t*).

Ne mora sit, si innuerim, *quin pugnus continuò in malâ hæreat*. Ter. Voici, dit-on, le prétérit *innuerim* pour le futur *innuero*. C'est une méprise qui vient de l'ignorance du véritable systême de la conjugaison: dans celui que j'ai établi, *innuero* est un prétérit postérieur, & *innuerim* est un prétérit indéfini; & si l'on vouloit y voir une énallage, elle seroit double, puisqu'*innuerim* est du mode subjonctif, & *innuero* du mode indicatif, comme je l'ai fait voir ailleurs. Mais *innuerim* est ici à sa place si l'on veut suppléer ce qui manque; *si innuerim*, c'est-à-dire, *si* (res erit ita ut) *innuerim*.

J'en ai fait la remarque en son lieu, l'énallage des temps ni des modes ne peut plus subsister avec les principes posés dans cet ouvrage sur la nature de ces deux espèces d'accidents.

3°. Dans les cas. *Ut quoties gradum feceris, toties* tuarum *tibi* virtutum *veniat in mentem*. Cic. Il est évident qu'il y a ici de souf-

(*t*) Voyez *Liv*. II. *ch*. jv. *art*. 3. §. 4. n°. II.

Liv. III. entendu *memoria*, pour gouverner le génitif *virtutum* & pour être le sujet de *veniat* : cependant il y a, dit-on, antiptose (changement de cas), ainsi que dans cette autre phrase si semblable, *venit in mentem illius diei*; & l'on prétend que le génitif *illius diei* est mis pour le nominatif *ille dies*. N'est-il pas clair qu'il y a ici Ellipse du même mot *memoria* ?

Sed istum quem quæris, ego sum. Plaut. C'est, disent les grammairiens, une antiptose de l'accusatif *istum* pour le nominatif *iste*; point du tout; l'exposition analytique de cette phrase justifie tout : *Sed* (in eo negotio quod attinet ad) *istum* (hominem) *quem* (hominem) *quæris*, *ego sum* (iste homo); mais pour ce qui est de l'homme que vous cherchez, je le suis.

Il seroit inutile d'entrer dans un plus grand détail d'exemples : mon chapitre des cas fait face à tout ; & il prouve amplement ce qui a été remarqué par l'auteur de la *Méthode latine* de P. R, par M. du Marsais, & par Sanctius.

(u) Minerv. IV. xij.

Antiptosi Grammaticorum, dit celui-ci (*u*), & on peut le dire aussi de l'énallage, *nihil imperitius, quum doceant quemvis casum pro alio posse poni : quod figmentum si esset verum, magnâ nos sollicitudine liberaret; frustrà enim quæreremus quem casum verba regerent.*

» Qui ne voit, dit l'auteur de la *Méthode* » *latine* (*x*) que si ces changements étoient » ainsi arbitraires & sans raison, toutes les

(x) Des fig. de constr. ch. 8.

pruntées d'une langue étrangère, étant figurées même dans cette langue, ne le font que de la même manière dans celle qui les a adoptées par imitation; & que dans l'une comme dans l'autre on doit les réduire à la construction analytique & à l'analogie commune à toutes les langues, si l'on veut en bien saisir le sens. Virgile dit (*b*); CH. VIII.

Omnia Mercurio similis, vocemque, coloremque,
Et crines flavos, & membra decora juventæ:

(*b*) *Æn.* IV. 558.

qu'aura-t-on fait pour l'intelligence de cette phrase, quand on aura doctement décidé qu'il y a un Hellénisme? Faisons-en plutôt l'analyse comme les grecs mêmes auroient pu la faire: ils y auroient suppléé la préposition κατὰ, ou la préposition περὶ; les latins y sousentendoient l'une des deux prépositions équivalantes *secundùm* ou *per*: *Similis Mercurio* secundùm *omnia*, & secundùm *vocem*, & secundùm *colorem*, & secundùm *crines flavos*, & secundùm *membra decora juventæ.* L'Ellipse seule rend raison de la construction dans cet exemple & dans la plupart des autres Hellénismes; il y en aura peut-être qu'il ne faudra expliquer que par la véritable idée des espèces de mots qui y sont employés, comme *Uxor invicti Jovis esse nescis*, c'est-à-dire, *Tu uxor*, ou *Tu quæ es uxor invicti Jovis nescis esse tuum*, (Vous qui êtes la femme de Jupiter, vous ignorez votre être). Dans tous ces cas, qu'est-il

LIV. III. besoin de recourir ni à la langue grecque ni à aucune autre, pour rendre raison de la phrase ?

Mais les grammatistes, accoutumés au pur materiel des langues, qu'ils n'entendent que par le secours d'une tradition aveugle, ont multiplié les principes comme les difficultés; faute de sagacité pour démêler les rapports de convenance entre ces principes, & les points generaux où ils se réunissent. Il n'y a que le coup-d'œil perçant & sûr de la Philosophie, qui puisse appercevoir ces relations & ces points de réunion, d'où la lumière se répand sur tout le système grammatical & dissipe tous ces phantômes de difficultés, qui ne doivent souvent leur existance qu'à la foiblesse de l'organe de ceux qu'ils effraient.

III. C'est pareillement l'ignorance des vrais principes de l'Ellipse qui a fait imaginer tant de règles fausses, & qui surchargent la mémoire des commençants en les trompant. A quoi faut-il réduire les leçons élémentaires qu'on leur prépare ? » Il leur faut, dit Quintilien, » une méthode aisée à suivre & à concevoir. « *Viâ . . . opus est incipientibus, sed eâ planâ &, cùm ad ingrediendum tùm ad demonstrandum, expeditâ* (*c*). Moins on leur présentera de principes, plus ils auront de facilité à les saisir & à les appliquer : plus il y aura d'uniformité dans les procédés du Langage, & moins il y aura d'embarras pour en saisir l'esprit. Or c'est ce que je me suis proposé dans

(*c*) *Instit. orat.* VIII. Proœm.

pruntées d'une langue étrangère, étant figurées même dans cette langue, ne le sont que de la même manière dans celle qui les a adoptées par imitation; & que dans l'une comme dans l'autre on doit les réduire à la construction analytique & à l'analogie commune à toutes les langues, si l'on veut en bien saisir le sens. Virgile dit (*b*);

(*b*) *Æn.* IV. 558.

Omnia Mercurio similis, vocemque, coloremque,
Et crines flavos, & membra decora juventæ:

qu'aura-t-on fait pour l'intelligence de cette phrase, quand on aura doctement décidé qu'il y a un Hellénisme? Faisons-en plutôt l'analyse comme les grecs mêmes auroient pu la faire: ils y auroient suppléé la préposition κατὰ, ou la préposition περὶ; les latins y sousentendoient l'une des deux prépositions équivalantes *secundùm* ou *per*: *Similis Mercurio* secundùm *omnia*, & secundùm *vocem*, & secundùm *colorem*, & secundùm *crines flavos*, & secundùm *membra decora juventæ.* L'Ellipse seule rend raison de la construction dans cet exemple & dans la plupart des autres Hellénismes; il y en aura peut-être qu'il ne faudra expliquer que par la véritable idée des espèces de mots qui y sont employés, comme *Uxor invicti Jovis esse nescis*, c'est-à-dire, *Tu uxor*, ou *Tu quæ es uxor invicti Jovis nescis esse tuum*, (Vous qui êtes la femme de Jupiter, vous ignorez votre être). Dans tous ces cas, qu'est-il

LIV. III. besoin de recourir ni à la langue grecque ni à aucune autre, pour rendre raison de la phrase?

Mais les grammatistes, accoutumés au pur matériel des langues, qu'ils n'entendent que par le secours d'une tradition aveugle, ont multiplié les principes comme les difficultés; faute de sagacité pour démêler les rapports de convenance entre ces principes, & les points généraux où ils se réunissent. Il n'y a que le coup-d'œil perçant & sûr de la Philosophie, qui puisse appercevoir ces relations & ces points de réunion, d'où la lumière se répand sur tout le système grammatical & dissipe tous ces phantômes de difficultés, qui ne doivent souvent leur existance qu'à la foiblesse de l'organe de ceux qu'ils effraient.

III. C'est pareillement l'ignorance des vrais principes de l'Ellipse qui a fait imaginer tant de règles fausses, & qui surchargent la mémoire des commençants en les trompant. A quoi faut-il réduire les leçons élémentaires qu'on leur prépare? » Il leur faut, dit Quintilien, » une méthode aisée à suivre & à concevoir. « *Viâ . . . opus est incipientibus, sed eâ planâ &, cùm ad ingrediendum tùm ad demonstrandum, expeditâ* (*c*). Moins on leur présentera de principes, plus ils auront de facilité à les saisir & à les appliquer: plus il y aura d'uniformité dans les procédés du Langage, & moins il y aura d'embarras pour en saisir l'esprit. Or c'est ce que je me suis proposé dans

(*c*) *Instit. orat.* VIII. Proœm.

cet ouvrage. 1°. J'ai tâché, d'après les usages combinés des langues, d'établir des notions justes & précises de chaque partie d'oraison; & j'ai rapporté à chaque espèce, les mots qu'on en avoit distraits, pour s'en être tenu inconsidérément aux définitions vagues reçues jusqu'ici sans examen. 2°. J'ai assigné à chaque cas, à chaque temps, à chaque mode, une destination unique; & j'ai montré qu'ils sont toujours employés selon cette destination essencielle, pourvu que l'on ne s'écarte pas des principes & que l'on supplée l'Ellipse d'après ces fondements. Lorsque cette théorie, débarrassée des raisonnements qui l'établissent ou qui détruisent les anciennes opinions, sera présentée simplement aux commençants; n'y a-t-il pas lieu d'espérer qu'ils la suivront aisément & avec fruit? Les disciples suivent la route qu'on leur trace, & n'ont pas de peine à se persuader qu'elle est la seule: mais il faut que par la suite ils reconnoissent que c'est la meilleure. *Iidem primò solum iter credant esse in quod inducentur, mox illud cognituri etiam optimum* (*d*).

CH. VIII.

(*d*) Id. *ibid.*

Peut-on espérer qu'ils puissent jamais porter un jugement si favorable de la méthode d'aucun des rudiments répandus dans les collèges? Les exceptions sans fin, que l'impéritie a fait imaginer, y sont entassées sans jugement, sans ordre, & sans mesure; comme autant de règles fondamentales, qui ont pourtant elles-mêmes des exceptions de toute es-

Liv. III. pèce. C'eſt un véritable chaos, *rudis indigeſtaque moles*, qui ne peut qu'accoutumer au déſordre & à la confuſion, les intelligences encore tendres que l'on force impitoyablement de s'y enfoncer. Nous nous ſouvenons tous que nous n'entendions rien aux principes de Grammaire dans nos baſſes claſſes, qui ſont regardées pourtant comme les claſſes de principes : à peine s'en forme-t-on quelques notions paſſables vers la fin de ſes études ou quand on en eſt ſorti. Il y a cependant bien peu de jeunes gens qui ne ſaiſiſſent & qui ne retiennent avec facilité les éléments de géométrie, & même l'art ſyllogiſtique, malgré la barbarie des termes techniques qu'on y emploie pour le rendre ſenſible.

Rappellons-nous pour un moment les règles effrayantes des queſtions de lieu, du *que* retranché, de la particule *on*, de l'ablatif abſolu, *&c.* Que de fauſſetés entaſſées ſans raiſon & ſans ordre, & ſubſtituées à des principes ſimples & lumineux !

A la queſtion *ubi*, les noms propres de villes, dit-on, ſe mettent au génitif, s'ils ſont ſinguliers & de l'une des deux premières déclinaiſons ; ils ſe mettent à l'ablatif, s'ils ſont pluriels ou de la troiſième déclinaiſon. Quoi ! le même point de vûe ne ſe rend pas par les mêmes principes ? J'ai montré que l'on dit *obiit Carthagine* pour *in Carthagine ; Athenis* pour *in Athenis* ; *Romæ* pour *in urbe R mæ :* & cela me paroît bien plus raiſonnable, par-

ce qu'il eſt plus ſimple. C'eſt la ſeule règle qu'il faille montrer d'abord aux commençants; ſauf à leur apprendre, quand ils ſont parvenus à un certain degré de force, les circonſtances où l'uſage de la langue autoriſe telle ou telle Ellipſe, qu'ils auront déjà rencontrée plusieurs fois dans leurs explications. CH. VIII.

Mais ces circonſtances doivent être déſignées par des caractères grammaticaux, & non par des caractères hiſtoriques ou géographiques, comme l'a fait l'auteur d'un rudiment moderne. » A la queſtion *ubi*, dit-il, » le nom propre d'île, de province, de royau» me, *pourvu que les habitants ayent autrefois* » *parlé grec*, ſe met au génitif, ſans prépoſi» tion, s'il eſt ſingulier de la première ou de » la ſeconde déclinaiſon. *Cherſoneſi habitave*» *rat*. Nep. (il avoit demeuré en Cherſo» nèſe). «

N'eſt-il pas évident que ce qu'on remarque ici, n'eſt qu'une extenſion du principe d'Ellipſe autoriſé en latin, lorſque le nom propre eſt ſingulier & de l'une des deux premières déclinaiſons? Cette Ellipſe n'a pas lieu, ſi le nom eſt pluriel; parce qu'alors ce n'eſt pas véritablement un nom propre: elle n'a pas lieu, ſi le nom n'eſt pas de l'une des deux premières déclinaiſons; parce que le génitif de la troiſième peut quelquefois ſe confondre avec un autre cas en *is* & n'être pas reconnu pour un génitif: elle n'a lieu qu'à l'égard des noms propres mis à un génitif bien décidé;

parce que l'on a alors deux moyens assûrés pour trouver le supplément, le génitif exigeant un nom appellatif, & le nom propre désignant l'espèce du nom appellatif.

IV. Les raisonnements des auteurs rudimentaires se ressentent de leur manière de voir les principes. Celui que je viens de citer s'exprime ainsi dans sa préface, en parlant de Sanctius: » Il ne rencontre pas plus juste, quand » il dit que cette phrase, *natus Romæ*, est » l'abrégé de celle-ci, *natus in urbe Romæ*; » puisqu'avec son principe on diroit également *natus Athenarum*, qui seroit aussi l'abrégé de celle-ci, *natus in urbe Athenarum*. «

Je réponds en premier lieu que cet auteur a tort de supposer que le principe de Sanctius, que j'adopte aussi, puisse jamais légitimer la phrase *natus Athenarum*. Les exemples d'Ellipse autorisés par l'usage d'une langue ne sauroient y fonder une loi générale, qu'au moyen du concours de toutes les circonstances réunies dans les exemples reçus: l'Ellipse est une exception à l'analogie générale, qui ne doit ni ne peut être anéantie; & elle le seroit par le fait, si l'exception passoit les bornes que l'usage lui a prescrites, & si elle devenoit générale. Ainsi l'usage de la langue latine permet de dire *natus Romæ*, *mortuus Lugduni*, au lieu de *natus in urbe Romæ*, *mortuus in urbe Lugduni*; parce que les noms *Romæ* & *Lugduni* sont des noms propres, l'un de la première, l'autre de la seconde déclinaison,

tous deux au nombre singulier. Mais on feroit un solécisme, si, par une fausse analogie, on alloit dire *natus parisiorum*, *mortuus Avenionis* : parce que le nom *Avenionis*, quoique propre & singulier, n'est pas de l'une des deux premières déclinaisons ; & que *parisiorum* est le nom commun des habitants d'un certain canton des Gaules, qui ne détermine aucunement l'espèce du nom sousentendu, en sorte que l'on pourroit croire que *natus parisiorum* signifie autant *in pago parisiorum* (dans le canton des parisiens) que *in urbe parisiorum* (dans la ville des parisiens), dont le nom propre est *Lutetia.* On voit par là sur quoi est fondée la circonspection que l'on doit avoir à ne pas sortir des bornes indiquées par les exemples usuels : c'est que l'usage, en cas d'Ellipse, a voulu conserver des caractères pour désigner l'Ellipse & pour en indiquer le supplément.

Je réponds en second lieu que l'objection formée contre Sanctius est plus propre à établir le solécisme *natus Athenarum*, que le principe qu'on y attaque. Car le grammairien moderne convient que, si l'on dit par Ellipse *natus Romæ*, on pourroit dire par une semblable Ellipse *natus Athenarum* ; & c'est par analogie qu'il conclut l'un de l'autre. Mais que la phrase *natus Romæ* soit elliptique ou non, l'autre phrase *natus Athenarum* lui est également analogue, & doit être également admise : ou bien si l'on persiste à la rejeter,

Liv. III. il faut aussi rejeter la première, nonobstant l'autorité des exemples & des meilleurs écrivains. Je voudrois bien savoir par quelle raison de disparité l'on pourroit se dérober à la nécessité, ou d'admettre un solécisme ou de rejeter une expression légitime en vertu de cette analogie. Si l'on souscrit à la distinction que j'ai établie plus haut; il n'y a plus de comparaison, ni d'induction à en tirer: si l'on trouve quelque autre disparité, je l'adopte d'avance pour la tourner également contre l'objection.

Puisque dans toutes les langues il y a des expressions elliptiques; il doit y avoir partout un art certain de suppléer ce que l'Ellipse a fait disparoître. On a vu ci devant que cet art consiste uniquement à rappeler à sa destination propre chacun des principes généraux du Langage. Sanctius (e) réduit cette application à deux points capitaux, qu'il exprime ainsi: *Ego illa tantum supplenda præcipio quæ veneranda illa supplevit antiquitas, aut ea sine quibus grammatica ratio constare non potest.*

(e) Minerv. IV. ij.

Ne suppléer que d'après les anciens les plus respectables, quand les anciens fournissent des phrases pleines qui ont le même sens ou un sens analogue à celui dont il s'agit; c'est un principe relatif aux langues anciennes & mortes, comme le latin que Sanctius avoit uniquement en vûe. Ne suppléer que d'après les meilleurs écrivains de la nation, ou conformément à l'analogie de l'usage que leur exem-

ple autorise; c'est le même principe adapté aux besoins de toutes les langues. Sous quelque point de vûe qu'on l'envisage, c'est une règle évidemment fondée sur ce qu'il faut apprendre à parler une langue comme on la parle, & qu'on ne peut y parvenir que par l'imitation de ceux qui sont reconnus pour l'avoir le mieux parlée. CH. VIII.

Mais comme il y a quantité d'Ellipses tellement autorisées dans toutes les circonstances, qu'il n'est pas possible d'en justifier les suppléments par des exemples où ils soient explicitement énoncés; il faut bien se contenter alors de ceux qui sont indiqués par la logique grammaticale, *sine quibus grammatica ratio constare non potest.* C'est d'ailleurs le seul moyen de suppléer dont on puisse faire usage dans tous les cas, quand on étudie une langue; on ne la sait pas encore alors, on n'a pas encore lu & étudié les bons auteurs pour se mettre en état de les imiter; il suffit dans les commencements de suppléer d'après les principes grammaticaux, pour pénétrer l'esprit de la langue qu'on étudie, & pour arriver enfin à l'intelligence des bons livres qui en sont comme le code. Au surplus j'ai déjà remarqué ailleurs (*f*), que souvent une Ellipse n'est autorisée dans une langue, que pour indiquer un point de vûe qui n'y a point reçu une expression propre, quoiqu'il soit nécessaire à l'exposition analytique de la pensée: ainsi le mode suppositif ne s'exprime en latin

(*f*) *Ch.* VI. *art.* j. §. 4.

 que par le ſubjonctif employé elliptiquement; ainſi dans preſque toutes les langues, l'interterrogation n'eſt rendue ſenſible que par l'Ellipſe.

Mais les grammairiens à routine objectent que ces additions faites au texte, par forme de ſupplément, ne ſervent qu'à en énerver le ſtyle par des paroles ſuperflues & des circonlocutions inouies & fatigantes; ce qui eſt tellement oppoſé au goût général du Langage & du bon ſens, que j'ai poſé moi-même, pour fondement de l'Ellipſe, le beſoin d'éviter cette ennuyeuſe ſuperfluïté. Ils ajoûtent, ces grammairiens, que ſi, au défaut des exemples & de l'autorité, l'on ſe permet de faire dépendre l'art des ſuppléments des vûes ſeules de la conſtruction analytique, il arrivera ſouvent d'ajoûter le barbariſme à la battologie; ce qui eſt plutôt détruire qu'approfondir l'eſprit du langage.

Je l'ai déjà dit ailleurs, & je vais le répéter. Le danger d'énerver le ſtyle par les ſuppléments analytiques de l'Ellipſe eſt abſolument chimérique. On donne ces ſuppléments, non comme des locutions uſitées dans la langue dont il s'agit, mais au contraire comme des locutions évitées par les bons écrivains, quoiqu'il faille les obſerver comme des développements analytiques de la phraſe uſuelle. Cette remarque même eſt un préſervatif contre les mauvaiſes impreſſions que pourroient donner les ſuppléments; puiſque, loin de les

montrer comme des modèles à imiter, on les présente au contraire comme des raisons grammaticales des modèles, qu'il faut entendre avant de vouloir les imiter: & c'est en effet au moyen de ces suppléments, que les phrases elliptiques deviennent entiérement intelligibles. CH. VIII.

Quand on les supplée, ce n'est donc pas pour faire entendre qu'il soit nécessaire de les exprimer en parlant; il n'y auroit plus alors ni Ellipse ni propriété dans le Langage. Mais il est indispensable de les reconnoître & de les assigner, quand on veut étudier l'esprit d'une langue; parce qu'il est impossible de concevoir en entier le sens des phrases usuelles & d'en sentir toute l'énergie, si l'on ne va jusqu'à en approfondir la raison grammaticale.

Il est mieux à la vérité de puiser, quand on le peut, ces suppléments analytiques dans les meilleures sources; parce que c'est se perfectionner d'autant dans la pratique du bon usage. Mais quand ce secours vient à manquer, il faut hardiment le remplacer comme on peut, quoiqu'il faille toujours employer des mots reçus dans la langue que l'on étudie & en suivre l'analogie générale. On lit dans Ovide (*g*), *Major sum quam cui possit fortuna nocere;* on ne peut développer la raison grammaticale de cette phrase que par un long supplément, à peu près en cette manière: *Major sum* (præ eâ ratione secundùm) *quam* (rationem magnus est is homo)

(*g*) *Metam.* VI. 195.

cui (homini res eſt ita ut) *fortuna poſſit nocere.*

Ceux qui ne ſe ſont jamais mis en peine d'approfondir la logique grammaticale, les grammairiens purement imitateurs, ne manqueront pas de s'élever avec emportement contre un ſupplément pareil. Mais leurs ſcrupules n'ont pour fondement qu'une fauſſe & pitoyable délicateſſe. Plus les ſuppléments néceſſaires paroiſſent prolixes, lâches, horribles, barbares; plus on voit la raiſon qui en a amené la ſuppreſſion, malgré l'enchaînement des idées grammaticales, dont l'empreinte ſubſiſte toujours lors même qu'il eſt rompu par l'Ellipſe, & dont le ſupplément ne fait que rétablir l'intégrité. Voici une réponſe de Périzonius, qui concerne directement l'eſpèce de ſupplément dont il s'agit ici (*h*): *Horridiora ea ſunt ſæpè, fateor; ſed & idcircò, ſeu elegantiæ majoris gratiâ, omiſſa ſunt. Nam ſi uteremur integris ſemper & plenis locutionibus, quam maximè incomta & prorſùs abſona foret latina oratio.* Et un peu plus bas: *Vides quam aliena ab aurium voluptate & orationis concinnitate ſint hæc ſupplementa; ſed & idcircò etiam præciſa ſunt, ut dixi.... Sed & idipſum quod ita conciſæ ſunt hæ locutiones, indicio eſt manifeſto, minùs concinnas & jucundas auribus accidere illas quum integræ ſunt. Quamobrem ſupplementa illa non debent à nobis rejici, tanquam minùs vera, quia fortè aures noſtræ & elegantia ſermonis ab iis abhorrent.*

(*h*) *Not.* 7. *in Minerv.* III. *xjv.*

En

En effet, dès qu'on est convaincu de la réalité de l'Ellipse, par la nature des relations dont les signes subsistent encore dans les mots que conserve la phrase usuelle ; on doit avouer sans détour la nécessité du supplément pour approfondir le sens de la phrase elliptique, qui ne peut jamais être que le résultat de la liaison grammaticale de tous les mots qui concourent à l'exprimer.

ARTICLE II.

Du Pléonasme.

Le *Pléonasme*, disent tous les grammairiens, est une figure de construction qui est opposée à l'ellipse : elle se fait, lorsque dans le discours on met quelque mot qui est inutile pour le sens, & qui étant ôté laisse le sens dans son intégrité. C'est ainsi que s'en explique l'auteur du *Manuel des grammairiens* (*i*).

» Il y a Pléonasme, dit M. du Marsais (*k*), » lorsqu'il y a dans la phrase quelque mot superflu, en sorte que le sens n'en seroit pas » moins entendu, quand ce mot ne seroit pas » exprimé ; comme quand on dit, *je l'ai vu* » *de mes yeux*, *je l'ai entendu de mes oreilles* ; » *j'irai moi-même* : *mes yeux*, *mes oreilles*, » *moi-même*, sont autant de Pléonasmes. «

Sur le vers 212 du I. livre de l'Enéide, *Talia voce refert* &c. Servius s'explique ainsi : *Πλεονασμὸς est, qui fit quotiens adduntur super-*

(*i*) *Part.* I. *ch.* 14. *n.* 6.

(*k*) Encyclop. au *mot* FIGURE.

LIV. III. *flua, ut alibi*, Vocemque his auribus hausi: *Terentius*, His oculis egomet vidi.

C'est d'après cette notion, généralement reconnue, que l'on a donné à cette figure le nom de *Pléonasme*, qui est grec: πλεονασμὸς; de πλεονάζειν, *redundare* ou *abundare*; rac. πλέος, *plenus*. Ainsi le mot de *Pléonasme* signifie ou *plénitude* ou *superfluïté*. Si on l'entend dans le premier sens; c'est une figure qui donne au discours plus de grace, ou plus de netteté, ou plus de force, ἔμφασιν. Si on le prend dans le second sens; c'est un véritable défaut, plus propre à nuire aux vûes de l'élocution qu'à y devenir un ornement.

Or il me semble 1°. que c'est un vice réel dans le langage grammatical, de désigner par un seul & même mot deux idées aussi opposées que le sont celle d'une figure & celle d'un défaut réel d'élocution. A la bonne heure qu'on eût laissé à la figure le nom de *Pléonasme*, qui marque simplement abondance & richesse; mais il falloit désigner la superfluïté des mots dans chaque phrase, par un autre terme, comme celui de *Périssologie*, qui est connu. Ce terme vient de περισσὸς, *superfluus*, & de λόγος, *dictio*; & l'adjectif περισσὸς a pour racine l'adverbe πέρα, *immodicè*. Dans le reste de cet article, je conformerai mon langage à cette remarque.

2°. Si c'est une faute de n'avoir employé qu'un même nom pour deux idées si disparates; celle de vouloir les comprendre sous

une même définition, est bien plus grande Ch. VIII.
encore : & c'est cependant en quoi ont péché les grammairiens même les plus exacts, comme on peut le voir par le début de cet article. Il faut donc tâcher de saisir & d'assigner les caractères distinctifs de la figure appelée *Pléonasme*, & du vice de superfluïté, que je nomme *Périssologie*.

§. 1. *Du Pléonasme.* Il y a *Pléonasme*, lorsque des mots qui paroissent superflus par rapport à l'intégrité du sens grammatical, servent pourtant à y ajoûter des idées accessoires surabondantes, qui y jettent de la clarté ou qui en augmentent l'énergie.

Quand on lit dans Plaute, *Simile somnium somniavit* ; le mot *somnium*, dont la force est renfermée dans *somniavit*, semble surabondant par rapport à ce verbe : mais il y est ajoûté comme sujet de l'adjectif *simile*, afin que l'idée de cette similitude soit rapportée sans équivoque à celle du songe, *simile somnium*. C'est un Pléonasme accordé à la clarté de l'énonciation.

L'usage de notre langue a, dans une vûe semblable, autorisé la phrase *voler en l'air*, quoiqu'on ne puisse voler qu'en l'air ; c'est que *voler* seul pourroit faire équivoque, parce qu'il a quelquefois le sens de *dérober*.

On trouve dans Virgile (*l*) : *Me verò primùm ante omnia musæ .... Accipiant.* La même idée se trouve énoncée en deux manières, par *primùm* & par *ante omnia* ; c'est

(*l*) Georg. II. 475.

Liv. III. pour marquer avec plus de force la préférence que donne l'auteur à la Philoſophie. Pléonaſme d'énergie.

Pareillement quand on dit en françois, *je l'ai vu de mes yeux*; ces mots *de mes yeux* ſont effectivement ſuperflus par rapport au ſens grammatical du verbe *j'ai vu*, puiſqu'on ne peut jamais voir que des yeux, & que qui dit *j'ai vu* dit aſſez que c'eſt par les yeux & de plus par les ſiens: ainſi il y a, grammaticalement parlant, une double ſuperfluïté; mais ce ſuperflu grammatical ajoûte des idées acceſſoires, qui augmentent l'énergie du ſens, & qui ſont entendre qu'on ne parle pas ſur le rapport douteux d'autrui, ou qu'on n'a pas vu la choſe par haſard & ſans attention, mais qu'on l'a vue avec réfléxion & qu'on ne l'aſſûre que d'après ſa propre expérience bien conſtatée. C'eſt donc un Pléonaſme néceſſaire à l'énergie du ſens. » Cela eſt fondé en » raiſon, parce que, dit Vaugelas (*m*), lorſ» que nous voulons bien aſſûrer & affirmer » une choſe, il ne ſuffit pas de dire ſimple» ment *je l'ai vu*, puiſque bien ſouvent il » nous ſemble avoir vu des choſes, que ſi on » nous preſſoit d'en dire la vérité, nous n'o» ſerions l'aſſûrer. Il faut donc dire *je l'ai vu* » *de mes yeux*, pour ne laiſſer aucun ſujet de » douter que cela ne ſoit ainſi; tellement qu'à » le bien prendre, [*concluſion remarquable*] » il n'y a point là de mots ſuperflus, puiſ» qu'au contraire ils ſont néceſſaires pour don-

(*m*) Rem. 160.

» ner une pleine aſſûrance de ce que l'on af-
» firme. En un mot il ſuffit que l'une des phra-
» ſes dit plus que l'autre pour éviter le vice
» du Pléonaſme [*c'eſt-à-dire la* Périſſologie],
» qui conſiſte à ne dire qu'une même choſe
» en paroles différentes & oiſives, ſans qu'el-
» les ayent une ſignification ni plus étendue
» ni plus forte que les premières. »

Le Pléonaſme d'énergie eſt très-commun dans la langue hébraïque, dont il ſemble faire un caractère particulier & propre, tant l'uſage en eſt fréquent & néceſſaire. La vulgate, qui n'eſt qu'une verſion littérale de l'Écriture ſainte, en a ſi bien conſervé les tours, que, pour en avoir l'intelligence, il eſt bon d'être prévenu ſur les propriétés de la langue ſainte.

1°. Un nom conſtruit avec lui-même, comme *eſclave des eſclaves*, *cantique des cantiques*, *vanité des vanités*, *flamme de flamme*, *les ſiècles des ſiècles*, &c. eſt un tour très-ordinaire dans cette langue, & une ſuperfluïté apparente de mots : mais ce Pléonaſme eſt très-énergique, & il ſert à ajoûter au nom l'idée de ſa propriété caractériſtique dans un grand degré d'intenſité ; c'eſt comme ſi l'on diſoit, *eſclave très-vil*, *cantique excellent*, *vanité exceſſive*, *flamme très-ardente*, *la totalité des ſiècles* ou *l'éternité*.

2°. Rien de plus inutile en apparence à la plénitude du ſens grammatical, que la répétition de l'adjectif ou de l'adverbe : mais c'eſt

LIV. III. un Pléonasme adopté dans la langue hébraïque, pour remplacer la forme que les autres ont destinée à marquer le sens ampliatif, que l'on nomme communément le superlatif absolu.

Les grammairiens ont donné le nom de *superlatif*, à une certaine espèce d'adjectifs formés réguliérement d'autres adjectifs plus simples, & nommés *positifs*, parce que l'idée y est présentée dans son premier état. *Superlatif* a pour racines, la préposition *super* (au dessus de), & le supin *latum* (porter); de sorte que ce mot signifie littéralement, *qui sert à porter au dessus de*, parce qu'en effet la signification primitive du mot y est portée au dessus de sa premiére valeur. Mais les grammairiens françois, qui ont cru devoir mettre dans notre Grammaire tout ce qu'ils trouvoient dans la latine, n'ont pourtant pû y admettre un seul superlatif comme en latin, parce qu'ils se sont mépris sur la véritable valeur de celui-ci: ils ont donc distingué un superlatif absolu & un relatif. Le relatif est celui qui suppose en effet une comparaison, & qui exprime un degré de supériorité universelle; *le plus savant*. L'absolu est celui qui ne suppose aucune comparaison, & qui exprime simplement une augmentation indéfinie dans la qualité qui individualise le mot; *très-savant*. On vient de voir que l'étymologie du mot *superlatif* indique nécessairement un rapport de supériorité; ainsi un superlatif *absolu* est

une forme qui énonce, *sans rapport*, un rapport de supériorité. Il y a dans les termes une contradiction insoutenable, & qui n'est point rare dans la bouche de ceux qui répètent en aveugles ce qui a été dit avant eux, & qui veulent y coudre, sans réforme, les idées nouvelles que font appercevoir les progrès naturels de l'esprit humain. CH. VIII.

Sans entrer dans un grand détail sur les degrés de signification, dont j'ai amplement parlé ailleurs (*n*), je remarquerai seulement ici que je crois devoir appeler *sens ampliatif* celui que les grammairiens nomment superlatif absolu; & c'est le seul qui soit véritablement marqué par le superlatif des grecs, des latins, & des italiens: σοφώτατος en grec, *sapientissimus* en latin, *sapientissimo* en italien, *très-sage* en françois. Ce n'est en effet qu'une expression plus énergique de la même idée; & si quelque chose y est ajoûté, c'est une addition indéterminée de quelque degré de la même signification.

La langue hébraïque & ses dialectes, au lieu d'une formation particulière, ont admis un idiotisme qui ne présente à l'esprit que cette addition ampliative; c'est la répétition même du mot auquel on veut donner ce sens. Cette sorte d'hébraïsme se rencontre fréquemment dans la vulgate, & il est utile d'en être prévenu pour en saisir le sens. *Malum est, malum est* (*o*), c'est-à-dire, *pessimum est*. Les évangelistes mettent souvent dans la bouche

(*n*) Encyclop. au *mot* SUPERLATIF.

(*o*) *Proverb.* xx. 14.

Liv. III. de J. C. *Amen amen dico vobis ;* & le mot hébreu *amen* signifie littéralement *verè* ou *in veritate :* c'est donc comme s'il disoit *verissimè dico vobis*, ou bien *in maximâ veritate dico vobis.* La répétition même du verbe est encore un tour énergique, que l'analyse ne peut rendre que par le sens ampliatif : par exemple, *fiat* est mis au lieu de *cupio hoc ut res fiat ; fiat fiat* signifie donc *cupio vehementissime ut res fiat ;* & les latins ont eux-mêmes marqué la force du désir par *etiam atque etiam opto.*

L'expression la plus énergique du sens ampliatif se faisoit par une triple répétition du mot. De là le triple Κύριε ἐλέησον que nous chantons dans nos églises, pour donner plus de force à notre invocation ; & le triple *Sanctus*, pour mieux peindre la profonde adoration des esprits célestes.

L'idée de cette répétition ampliative n'étoit pas inconnue aux latins : le *tergeminis tollere honoribus* d'Horace ; son *robur & æs triplex* ; le *terveneficus* de Plaute, pour signifier *un grand empoisonneur* ; son *trifur* (voleur fieffé) ; son *triparcus* (excessivement mesquin) ; le mot de Virgile, *ô terque quaterque beati*, répété par Tibulle, *ô felicem illum terque quaterque diem*, & rendu encore par Horace sous une autre forme, *felices ter & ampliùs* ; tout cela & mille autres exemples démontrent assez que l'usage de cette langue attachoit un sens véritablement ampliatif sur-

tout à la triple répétition du mot. *Non parum hanc sententiam juvat*, dit Vossius (*p*), *quod superlativi, in antiquis inscriptionibus, positivi geminatione exprimi soleant: ita BB in iis notat BENE BENE, hoc est OPTIME; item BB, BONIS BONIS, hoc est OPTIMIS; & FF, fortissimi, felicissimi; item LL, LIBENTISSIME; MM, MERITISSIMO, etiam MALUS MALUS hoc est PESSIMUS.* Vossius cite Gruter pour son garant, & j'y renvoie avec lui.

(p) *De Analog.* II. 23.

Cet usage de répéter le mot pour en amplifier le sens, n'étoit pas ignoré des grecs: ce n'est pas qu'ils le répétassent en effet; mais ils en indiquoient la répétition. Τρὶς μάκαρες δαναοὶ καὶ τετράκις (*q*), *Ter beati danai & quater*, c'est-à-dire, *beatissimi danai.* On peut observer que le surnom de Mercure Trismégiste, Τρισμέγιστος, a par emphase une double ampliation, puisqu'il signifie littéralement *Ter maximus.*

(q) *Odyss.* V.

Notre propre usage n'est-il pas fondé sur le même esprit, & n'en devient-il pas une preuve? Car il est plus que vrai-semblable que notre particule *très*, formée du latin *tres*, n'a été introduite dans notre langue, que comme le symbole de la triple répétition: *Sanctus sanctus sanctus*, ou *ter sanctus*, en françois *très-saint*. L'usage où nous sommes de lier *très* au mot positif par un tiret, est fondé sans doute sur l'intention de faire sentir que ce n'est point un mot qui fasse une partie analytique de la phrase, que cette addition est purement ma-

LIV. III. térielle, qu'elle n'empêche pas l'unité du mot; mais qu'elle en indique la triple répétition ou du moins le sens ampliatif que lui donneroit cette triple répétition.

3°. Les hébreux ont encore un autre Pléonasme qui a le même sens ampliatif; il consiste dans l'union de deux mots synonymes par la conjonction copulative: comme *Verba oris ejus iniquitas & dolus* (*r*), suppl. *sunt*; c'est-à-dire, *Verba oris ejus sunt iniquissima*.

4°. Mais si la conjonction réunit le même mot à lui-même, c'est un Pléonasme qui marque diversité: *In corde & corde locuti sunt* (*s*); c'est-à-dire, *cùm diversis sensibus, quorum alter est in ore alter in mente.* Nous disons de même en françois, au moins dans le style simple & familier, *il y a coutume & coutume, il y a livre & livre, il y a donner & donner*; pour marquer la diversité des coutumes, des livres, & des manières de donner.

5°. Si le même nom est répété de suite sans conjonction & sans aucun changement de forme, c'est un Pléonasme qui remplace quelquefois en hébreu l'article universel distributif *chaque*, ou le collectif *tout*: איש מבית ישראל איש (*Issral aich aich mebith*, en lisant selon Masclef); ce que les Septante ont traduit par Ἄνθρωπος ἄνθρωπος τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ (*Homo homo filiorum Israël*), & la vulgate, *Homo quilibet de domo Israël* (*t*); ce qui est le véritable sens de l'hébraïsme.

D'autrefois cette répétition est purement

(*r*) *Ps.* in Vulg. 35. in hæbr. 36. *verf.* 4.

(*s*) *Ps.* in Vulg. 11. in hæbr. 12. *verf.* 5.

(*t*) *Levit.* xvij. 3.

emphatique : אלי אלי (*ali ali*) *Deus meus* CH. VIII.
Deus meus ; ce Pléonasme marque l'ardeur de l'invocation. Nous imitons quelquefois ce tour hébraïque dans la même vûe. On ne sauroit lire sans la plus vive émotion, ce qu'a écrit l'auteur du *Télémaque* (*u*) sur les acclamations des peuples de l'Hespérie au sujet de la paix : la répétition de ces deux mots, *la paix*, *la paix*, qui se trouve jusqu'à trois fois dans l'espace de quatre à cinq lignes, donne au récit un feu qui porte l'embrasement dans l'imagination & dans l'ame du lecteur attendri.

(*u*) Télémaque, *Liv.* xj.

6°. C'est encore un usage très-ordinaire de la langue hébraïque, de mettre l'infinitif du verbe avant le verbe même : אכל תאכל (akhal thakhal), *comedere comedes* ou bien *comedendo comedes* (*x*) ; מות תמות (mouth thamouth), *mori morieris* ou bien *moriendo morieris* (*y*).

(*x*) *Genes.* ij. 16.

(*y*) *Ib.* 17.

Quelques grammairiens prétendent que c'est dans ces exemples une pure périssologie, & que l'addition de l'infinitif au verbe n'ajoûte à sa signification aucune idée accessoire. Pour moi, j'ai peine à croire qu'une phrase essenciellement vicieuse ait pu être dans la langue sainte d'un usage si fréquent sans aucune nécessité. Je dis d'un usage fréquent ; car rien de plus commun que ce tour dans les livres sacrés : & j'ajoûte que ce seroit sans aucune nécessité, parce que la conjugaison simple fournissoit la même idée. Qu'on y prenne garde : l'usage des langues est beaucoup moins aveu-

gle qu'on ne le pense, & jamais il n'autorise sans raison une locution qui paroît irrégulière : il faut, pour mériter l'approbation universelle, qu'elle supplée à quelque formation que l'analogie de la langue ne donne point, comme sont nos phrases composées des auxiliaires *avoir*, *venir*, *devoir*, *aller*, qui remplacent des temps simples que nous n'avons point; ou qu'elle renferme quelque idée accessoire dont ne seroit pas susceptible la locution régulière, comme sont les Pléonasmes dont il s'agit ici.

(z) *Art. critic.* Part. II. sect. cap. iv. n°. 3. 4. 5.

Le Clerc soutient cependant (z) que cette addition de l'infinitif au verbe n'a en hébreu aucune énergie propre. *Hæc adjectio ejusdem verbi .... nullam habet in hebraïcâ ... linguâ emphasin.* Mais avant d'adopter cette opinion, il faudroit répondre à ce que je viens d'observer sur la circonspection de l'usage, qui n'autorise jamais une locution irrégulière sans un besoin réel d'analogie ou d'énergie. Si d'ailleurs on s'en rapporte au moyen proposé par Le Clerc, il me semble qu'il ne lui fournira pas une conclusion favorable : *Res .... certa erit*, dit-il, *de hebraïcâ, si quis expendat loca scripturæ in quibus occurrit ea phrasis.* Mais n'est-il pas évident que *comedendo comedes* ne signifie pas simplement *vous mangerez*, mais *vous aurez toute liberté de manger, vous mangerez librement, vous mangerez tant & si souvent que vous voudrez ?* C'est la même énergie dans *moriendo morieris* : cela ne veut pas

être simplement, *vous mourrez;* mais la répétition de l'idée de mort donne à l'affirmation énoncée par le verbe une emphase particulière, *vous mourrez certainement, infailliblement, indubitablement:* de là vient que, pour donner plus de poids à l'affirmation contraire ou à la négation de cette sentence, le serpent employa le même Pléonasme *(a)*: לא מות תמתון (la mouth thamethoun) *nequaquam moriendo moriemini*, (il est certain que vous ne mourrez point). Voyez au surplus la Grammaire hébraïque de Masclef (*b*).

CH. VIII.

(*a*) Genes. iij. 4.

(*b*) Cap. xxjv. §§. 5. 8. 9. cap. xxv. §. 8. & cap. xxvj. §§. 7. 8.

§. 2. *De la Périssologie.* J'avoue néanmoins qu'il se rencontre, & même assez souvent, de ces répétitions identiques qui n'ont ni emphase ni énergie. Dans ce cas il faut distinguer entre les langues mortes & les langues vivantes; & sous-distinguer encore entre les langues mortes dont il nous reste peu de monuments, comme l'hébreu, & les langues mortes dont nous avons conservé assez d'écrits pour en juger avec plus de certitude, comme le grec & le latin.

Par rapport à l'hébreu, quand nous n'appercevons pas les idées accessoires que la répétition identique peut ajoûter au sens, il me semble qu'il est raisonnable de penser que cela vient de ce que nous n'avons plus assez de secours pour entendre parfaitement la locution qui se présente; & c'est d'ailleurs un hom-

LIV. III. écrivains, de tomber dans la Périssologie. En voici quelques exemples.

*Lysimaque & Séleucus ne songeoient qu'à se faire la guerre, & à s'*entre-*détruire* l'un l'autre. Ces mots *l'un l'autre* répètent l'idée de réciprocité déjà marquée par la préposition *entre*.

Les commissaires différèrent à prononcer sur les demandes respectives de part & d'autre. Même vice.

*L'*isthme *séparoit* par une langue de terre *deux mers voisines*. C'est comme si l'on disoit *l'isthme* séparoit *par un isthme*; car un isthme est une langue de terre entre deux mers.

Il se vit forcé malgré lui *de renoncer à son entreprise*. On ne peut être *forcé* que *malgré soi*.

CHAPITRE IX.

De l'Ordre de la phrase.

Il n'y avoit eu jusqu'ici qu'un langage sur ce qu'on appelle communément la *Construction* de la phrase. On croyoit s'entendre, & l'on s'entendoit en effet. De nos jours M. l'abbé Batteux s'est élevé contre le sentiment universel, & a mis en avant une opinion qui est exactement le contrepied de l'opinion commune:

mune : il donne pour ordre fondamental, un autre ordre que celui qu'on avoit toujours regardé comme la règle originelle de toutes les langues ; il déclare directement ordonnées, des phrases où tout le monde croyoit voir l'inversion ; & il la voit, lui, dans les tours que l'on avoit jugés les plus conformes à l'ordre primitif.

La discussion de cette nouvelle doctrine entre nécessairement dans le plan de mon ouvrage ; & elle devient d'autant plus importante, qu'elle a fait des prosélytes distingués. M. l'abbé de Condillac l'a adoptée dans son *Essai sur l'origine des connoissances humaines*, & l'y a présentée sous un point de vûe avantageux. Elle est étayée par les suffrages de deux autres écrivains, qui en tirent des conséquences pratiques relatives à l'étude des langues : je parle de MM. Pluche & Chompré, qui fondent sur cette base leur systême d'enseignement, l'un dans sa *Méchanique des langues*, & l'autre dans son *Introduction à la langue latine par la voie de la traduction.* La fermentation des idées sur cette matière a même occasionné une troisième opinion, aussi probable que celle de M. Batteux, & soutenue avec autant de feu & d'habileté par l'auteur anonyme de la *Lettre sur les sourds & muets à l'usage de ceux qui parlent & qui entendent.*

Si la nécessité d'examiner une matière qui fait essenciellement partie de mon plan, peut

 excuser la hardiesse que j'ai d'entrer en lice; elle ne me sauve pas des périls que je puis y courir. Je connois tout le mérite des auteurs que je vais contredire, & des suffrages honorables que le public leur a accordés : *incedo per ignes suppositos cineri doloso.* Mais je dois à la recherche de la vérité le sacrifice de mon amour propre ; & j'en serai amplement dédommagé, si mes méprises mêmes peuvent occasionner quelque éclaircissement utile.

Il me semble que les auteurs des nouvelles opinions n'ont pas fait assez d'attention aux titres justificatifs de l'ancienne ; je les établirai dans le premier article : j'examinerai, dans le second, les principales raisons des écrivains qui se sont élevés contre la doctrine reçue : je montrerai, dans le troisième, à quoi se réduisent les figures de Construction.

ARTICLE I.

Fondements de la Construction analytique & grammaticale.

L'objet principal de la parole est l'énonciation de la pensée. Or en quelque langue que ce puisse être, les mots ne peuvent exciter aucun sens dans l'esprit de celui qui lit ou qui écoute, s'ils ne sont assortis d'une manière qui rende sensibles leurs rapports mutuels, lesquels sont les types des relations qui se trouvent entre les idées mêmes que les mots ex-

priment. Car quoique la pensée, opération purement spirituelle, soit par là même indivisible; la Logique, par le secours de l'abstraction, vient pourtant à bout de l'analyser en quelque sorte, en considérant séparément les idées différentes qui en sont l'objet, & les relations que l'esprit apperçoit entre elles. CH. IX.

C'est cette analyse de la pensée, qui est l'objet naturel & immédiat de l'image sensible que la parole doit produire dans toutes les langues; & il n'y a que l'ordre analytique qui puisse régler l'ordre & la proportion de cette image successive & fugitive.

Cette règle est sûre, parce qu'elle est immuable comme la nature même de l'intelligence humaine, qui en est la source & le principe, dont les procédés sont les mêmes dans tous les individus de tous les lieux & de tous les temps, & qui est dans tous une émanation de la raison immuable & souveraine, de cette *lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde* (c).

(c) Joann. I. 9.

L'influence de cette règle sur toutes les langues est aussi nécessaire qu'universelle. Sans ce prototype original & invariable, il ne pourroit y avoir aucune communication entre les hommes des différents âges du monde, entre les peuples des diverses régions de la terre, pas même entre deux individus quelconques; parce qu'ils n'auroient pas un terme immuable de comparaison, pour y rapporter leurs procédés respectifs. La succession analytique

LIV. III. des idées est le fondement unique & invariable des loix de la Syntaxe dans toutes les langues imaginables. Anéantissez l'ordre analytique : les règles de la Syntaxe sont partout sans raison, sans appui ; & bientôt elles seront sans consistance, sans autorité, sans effet ; les mots, sans relation entre eux, ne formeront plus de sens ; la parole ne sera plus qu'un vain bruit. Mais l'ordre analytique une fois admis pour terme de comparaison, la communication est établie généralement partout, avec les seules difficultés qui naissent des différentes manières de peindre le même objet.

Or il n'y a que deux moyens par lesquels l'influence de l'ordre analytique puisse devenir sensible dans l'énonciation de la pensée par la parole. Le premier, c'est d'assujettir les mots à suivre, dans l'élocution, la gradation même des idées & l'ordre analytique. Le second, c'est de faire prendre aux mots des inflexions qui caractérisent leurs relations à cet ordre analytique, & d'en abandonner ensuite l'arrangement dans l'élocution à l'influence de l'harmonie, au feu de l'imagination, à l'intérêt, si l'on veut, des passions. Voilà le fondement de la division des langues en deux espèces générales, que l'abbé Girard (*d*) appelle *analogues* & *transpositives*.

Il appelle *analogues*, celles qui ont soumis leur marche à celle de l'ordre analytique, par le premier des deux moyens possibles ; de manière qu'elle est analogue & en quelque sorte

(*d*) Vrais princip. *Disc.* I. *Tom.* j. *p.* 23.

parallèle à celle de l'eſprit même, dont elle ſuit preſque pas à pas les opérations. Si ces langues ſe permettent quelques écarts; ils ſont ſi peu conſidérables, ſi aiſés à appercevoir & à rétablir, qu'il eſt facile de ſentir que ces idiômes ont toujours les yeux ſur la même bouſſolle, & qu'ils n'autoriſent ces écarts que pour arriver encore plus ſûrement au but, tantôt parce que l'harmonie répand plus d'agrément ſur le ſentier détourné, tantôt parce que la clarté le rend plus ſûr.

C'eſt l'ordinaire dans toutes ces langues que le ſujet précède le verbe, parce qu'il eſt dans l'ordre que l'eſprit voye d'abord un être avant qu'il obſerve la manière d'être; que le verbe ſoit ſuivi de ſon complément, parce que toute action doit commencer avant d'arriver à ſon terme; que la prépoſition ait de même ſon complément après elle, parce qu'elle exprime auſſi un ſens commencé que le complément achève; qu'un adjectif ne vienne qu'après le nom auquel il eſt joint, une propoſition incidente après l'antécédent qu'elle modifie, parce que, comme diſent les philoſophes, *prius eſt eſſe quam ſic eſſe*, &c. La correſpondance de la marche des langues analogues à cette ſucceſſion analytique, eſt une vérité de fait & d'expérience; elle eſt palpable dans la Conſtruction uſuelle de la langue françoiſe, de l'italienne, de l'eſpagnolle, de l'angloiſe, & de toutes les langues analogues.

L'abbé Girard donne le nom de *tranſpoſi-*

 tives, aux langues qui ont adopté le second moyen de fixer leur Syntaxe d'après l'ordre analytique : & la dénomination de *transpositives* caractérise très-bien leur marche libre & souvent contraire à celle de l'esprit, qui n'est point imitée par la succession des mots, quoiqu'elle soit parfaitement indiquée par les livrées dont ils sont revêtus.

Ainsi quand Cicéron a dit, *Diuturni silentii finem hodiernus dies attulit ;* les inflexions de chacun de ces mots étoient relatives à l'ordre analytique & le caractérisoient, sans quoi leur ensemble n'auroit rien signifié : au lieu que je vois sortir de cette phrase un sens net & précis, par la connoissance que j'ai de la destination de chacune des terminaisons. *Diuturni* a été choisi par préférence pour être en concordance avec *silentii ;* ainsi *silentii* est antérieur à *diuturni* dans l'ordre analytique. Pourquoi le nom *silentii* &, par la raison de la concordance, son adjectif *diuturni* sont-ils au génitif ? c'est que ces deux mots forment un complément déterminatif au nom appellatif *finem :* ces deux mots font prendre *finem* dans une acception singulière ; il ne s'agit pas ici de toute fin, il s'agit de la fin du silence que l'orateur gardoit depuis longtemps : *finem* est donc la cause de l'inflexion oblique de *silentii diuturni*, & j'ai droit de conclure que, dans l'ordre analytique *finem* précède *silentii diuturni ;* non parce que je dirois en françois *la fin du silence*, mais parce que la

cause précède l'effet, ce qui est également la raison de la Construction françoise. *Finem* est encore un cas qui a sa cause dans le verbe *attulit*, qui doit par conséquent le précéder: & *attulit* a pour raison de son inflexion le sujet *dies hodiernus*, dont la terminaison directe indique que rien ne le précède ni ne le modifie. CH. IX.

Il est donc évident que, dans toutes les langues, la parole ne transmet la pensée, qu'autant qu'elle peint fidélement la succession analytique des idées qui en sont l'objet. Dans quelques idiômes, cette succession des idées est représentée par celle des mots qui en sont les signes; dans d'autres, elle est seulement désignée par les inflexions des mots, qui, au moyen de cette marque de relation, peuvent, sans conséquence pour le sens, prendre dans le discours telle autre place que d'autres vûes peuvent leur assigner. Mais à travers ces différences considérables du génie des langues, on reconnoît sensiblement l'impression uniforme de la nature, qui est une, qui est simple, qui est immuable, & qui établit partout une exacte conformité entre la progression des idées & celle des mots qui les représentent.

Je dis *l'impression de la nature*, parce que c'est en effet une suite nécessaire de l'essence & de la nature du Langage. La parole, je l'ai déjà dit, doit peindre la pensée & en être l'image: mais la pensée étant indivisible

LIV. III. ne peut être par elle-même l'objet immédiat d'aucune image, parce que toute image suppose des parties assorties & proportionnées. C'est donc l'analyse logique de la pensée qui peut seule être figurée par la parole. Or il est de la nature de toute image de représenter fidèlement son original : ainsi la nature du Langage exige qu'il peigne exactement les idées objectives de la pensée & leurs relations. Ces relations supposent une succession dans leurs termes ; la priorité est propre à l'un, la postériorité est essencielle à l'autre. Cette succession des idées, fondée sur leurs relations, est donc en effet l'objet naturel de l'image que la parole doit produire ; & l'ordre analytique est le véritable ordre naturel qui doit servir de base à la Syntaxe de toutes les langues.

Nous ne sommes point, dit-on, *nous autres françois, placés comme il faudroit l'être, pour juger si les Constructions des latins sont plus naturelles que les nôtres* (e). Cette difficulté ne seroit pas surprenante dans la bouche d'un homme impartial sur la question présente : mais il me semble qu'un écrivain qui prétend décider que la Construction usuelle de la langue latine suit l'ordre naturel, n'auroit pas dû débuter par un principe, qui peut rendre suspecte sa décision même & lui nuire autant qu'à ceux qu'il combat. M. Batteux croit-il donc sérieusement être mieux placé, pour juger des Constructions latines, que ceux qui

(e) Cours de B. Lettr. 1753. *Tom.* IV. *p.* 298.

penſent autrement que lui ? S'il n'oſe le dire, pourquoi oſe-t-il prononcer ? CH. IX.

Mais je penſe au contraire, & je dis hardiment que nous ſommes placés comme il faut, pour juger ſainement de la Conſtruction naturelle & commune à toutes les langues ; pourvu que nous ne nous laiſſions pas ſéduire par des préjugés, par des intérêts de ſyſtème, par les illuſions de la nouveauté ; & que nous nous en rapportions ſans prévention aux principes fondamentaux & néceſſaires du Langage.

J'avoue que, comme le latin n'eſt pas aujourdhui une langue vivante & que nous ne la connoiſſons que dans les livres par l'étude & la fréquente lecture des bons auteurs, nous ne ſommes pas toujours en état de ſentir la différence délicate qu'il y a entre une expreſſion & une autre ; nous pouvons nous tromper dans le choix & dans l'aſſortiment des mots ; bien des fineſſes ſans doute nous échappent ; & n'ayant plus ſur la prononciation du latin que des conjectures peu certaines, comment ſerions-nous aſſûrés des lois de cette harmonie enchantereſſe, dont les ouvrages didactiques des anciens nous donnent une ſi grande idée ?

Mais ces fineſſes d'élocution, ces délicateſſes d'expreſſion, ces agréments harmoniques, ſont choſes indifférentes aux vûes de la Grammaire, qui n'enviſage que l'énonciation de la penſée. Peu importe à cette fin, qu'il y ait des diſſonnances dans la phraſe, qu'il s'y

Liv. III. rencontre des bâillements, que les longues & les brèves y ſoient mal aſſorties, que les périodes ſoient bien ou mal cadencées, en un mot que la néceſſité de l'ordre analytique donne à l'enſemble un air ſec & dur. La Grammaire n'eſt chargée que de deſſiner l'analyſe de la penſée; elle doit, pour ainſi dire, lui faire prendre un corps, lui donner des membres, & les placer: mais elle n'eſt point chargée de colorier ſon deſſein; c'eſt l'affaire de l'art oratoire.

Or le deſſein de l'analyſe de la penſée eſt ſuggéré partout par la nature; puiſque les procédés de tous les idiômes ſe rapportent à l'ordre analytique, ou en le ſuivant parallélement, ou en admettant des terminaiſons qui en portent l'empreinte.

Mais vous voulez plus que des raiſonnements; vous demandez des juges bien placés pour décider. Voilà qui eſt fait: vous allez voir que l'influence néceſſaire de l'ordre analytique n'a pas ſeulement été ſentie dans ſes effets, mais qu'elle a été nettement reconnue par les latins mêmes & par les grecs, que l'on ne peut pas dire avoir été ſéduits par l'habitude ou par les préjugés d'aucune langue analogue.

S. Iſidore de Séville, qui vivoit au commencement du VII. ſiècle & à qui le latin étoit naturel, rapporte d'abord ces vers de Virgile (f):

(f) Æneid. II. 348.

. . . . . *Juvenes, fortissima, frustrà,*
Pectora, si vobis, audentem extrema, cupido est
Certa sequi; (quæ sit rebus fortuna videtis:
Excessêre omnes, adytis arisque relictis,
Dî quibus imperium hoc steterat:) succurritis urbi
Incensæ: moriamur, & in media arma ruamus.

(g) Ibid. Orig. I. 36.

Puis il ajoûte (g), *confusa sunt verba; ordo talis est:* (comme s'il disoit, il y a inversion dans ces vers, mais voici la Construction naturelle): *Juvenes, fortissima pectora, frustrà succurritis urbi incensæ, quia excessêre dii quibus hoc imperium steterat: unde si vobis cupido certa est sequi me audentem extrema, ruamus in media arma & moriamur.* Que l'intégrité du texte ne soit pas conservée dans cette Construction, & que l'ordre analytique n'y soit pas suivi en toute rigueur; c'est dans ce savant evêque un défaut d'attention ou d'exactitude, qui n'infirme en rien la conséquence que je tire de son procédé: il suffit qu'il paroisse chercher cet ordre analytique.

Il avoit probablement un modèle, qu'il semble avoir copié en cet endroit; je parle de Servius, dont les commentaires sur Virgile sont si estimés, & qui vivoit dans le IV. siècle, sous l'empire de Constantin & de Constance. Voici comme il s'explique sur le même endroit de Virgile: *Ordo talis est: Juvenes, fortissima pectora, frustrà succurritis urbi incensæ, quia excesserunt omnes dii. Unde si vobis cupido certa est me sequi audentem ex-*

trema ; moriamur & in media arma ruamus. Servius ajoûte un peu plus bas, au ſujet de ces derniers mots : ὑστεροπρότερον ; *nam ante eſt in arma ruere & ſic mori ;* & S. Iſidore a fait uſage de cette remarque dans ſa Conſtruction, *ruamus in media arma & moriamur.* Ces deux commentateurs n'ont inſiſté que ſur ce qui marque dans le total de la phraſe, parce que cela ſuffiſoit à leurs vûes, comme il ſuffit aux miennes pour le préſent ; car je reviendrai dans la ſuite ſur ce texte, dont je crois que l'on n'a pas bien ſaiſi le ſens.

Le même Servius fait la conſtruction de quantité d'autres endroits de Virgile ; & il n'y manque pas dès que la clarté l'exige. Par exemple ſur ce vers (*h*) :

(*h*) *Æneid.* I. 113.

Saxa vocant itali mediis quæ in fluctibus aras ;

voici comme il s'explique : *Ordo eſt ; Quæ ſaxa latentia in mediis fluctibus itali aras vocant ;* où l'on voit encore les traces de l'ordre analytique.

Donat, ce fameux grammairien du IV. ſiècle, qui fut l'un des maîtres de S. Jérôme, obſerve la même pratique à l'égard des vers de Térence, quand la conſtruction en eſt un peu embarraſſée : *Ordo eſt*, dit-il ; & il diſpoſe les mots dans l'ordre analytique.

Les ſcholiaſtes grecs ont ſuivi le même plan dans leurs commentaires ſur les auteurs grecs ; & le τὸ ἑξῆς, qui ſe rencontre ſi ſouvent dans leurs explications, eſt la même

chose que l'*ordo est* des scholiastes latins : les uns & les autres rendent hommage au procédé de la nature, & y ramènent les phrases que des arrangements contre nature avoient obscurcies.

Priscien, qui vivoit au commencement du VI. siècle, a fait sur la Grammaire un ouvrage, bien sec à la vérité, mais d'où l'on peut tirer des lumières & surtout des preuves bien assûrées de la façon de penser des latins sur la Construction de leur langue. Deux livres de son ouvrage, le XVII. & le XVIII, roulent uniquement sur cet objet & sont intitulés, *De Constructione, sive de ordinatione partium orationis.* Ce que nous avons vu jusqu'ici désigné par le mot *ordo*, il l'appelle encore *structura*, *ordinatio*, *conjunctio sequentium* : deux mots d'une énergie admirable, pour exprimer tout ce que comporte l'ordre analytique qui règle toutes les Syntaxes; 1°. la liaison immédiate des idées & des mots, *conjunctio ;* 2°. la succession de ces idées liées, *sequentium.*

Outre ces deux livres, que l'on peut appeler dogmatiques, il a mis à la suite un ouvrage particulier, qui est comme la pratique de ce qu'il a enseigné auparavant: c'est ce qu'on appelle aujourdhui les parties & la Construction du premier vers de chacun des douze livres de l'Énéide, conformément au titre même, *Prisciani grammatici partitiones versuum duodecim Æneidos principalium.* Il est

LIV. III. par demandes & par réponses. On lit d'abord le 1. vers du I. livre, *Arma virumque cano*, &c. ensuite, après quelques autres questions, le disciple demande à son maître en quel cas est *arma*; car il peut être regardé, dit-il, ou comme étant au nominatif pluriel, ou comme étant à l'accusatif: le maître répond qu'en ces occurrences, il faut changer le mot qui a une terminaison équivoque, en un autre dont la désinence indique le cas d'une manière précise & déterminée; qu'il n'y a d'ailleurs qu'à faire la Construction, & qu'elle lui fera connoître que *arma* est à l'accusatif: *hoc certum est*, dit Priscien, *à structurâ, id est, ordinatione & conjunctione sequentium*. Il décide encore le cas de *arma* par comparaison avec celui de *virum* qui est incontestablement à l'accusatif; *manifestabitur tibi casus, ut in hoc loco* CANO VIRUM *dixit*. Ainsi selon Priscien *cano virum* est une Construction naturelle & l'image de l'ordre analytique, *ordinatio, conjunctio sequentium*.

Écoutons Quintilien; il connoissoit la même doctrine: » C'est avec raison, dit ce sage » rhéteur, que nous regardons comme l'un » des principaux agréments du Langage, l'Hy» perbate ou la transposition des mots, que la » netteté & la beauté de la Construction rend » si souvent nécessaire. Car il arrive souvent, » si l'on s'astreint à placer les mots dans l'or» dre que chacun d'eux exige en particulier, » & à les lier les uns avec les autres comme

» ils ſe préſentent, que la phraſe eſt mal ſo- CH. IX.
» nante & dure, qu'elle eſt ſans harmonie &
» ſans ſuite. Il faut donc tranſporter les mots,
» reculer les uns & avancer les autres, en un
» mot choiſir pour chacun la place la plus
» convenable, ainſi qu'on en uſe dans les bâ-
» timents de pierres brutes. Nous ne pouvons
» en effet tailler les mots, ni les polir, ni leur
» donner plus d'aptitude à ſe lier entre eux:
» nous ſommes forcés de les employer tels
» qu'ils ſont; mais nous devons les placer
» avec choix. Nous n'avons aucun autre moyen
» de rendre le diſcours nombreux, que le
» changement d'ordre fait avec diſcernement. «
Ὑπέρβατον *quoque, id eſt verbi tranſgreſſionem, quam frequenter ratio compoſitionis & decor poſcit, non immeritò inter virtutes habemus. Fit enim frequentiſſimè aſpera, & dura, & diſſoluta & hians oratio, ſi ad* NECESSITATEM ORDINIS SUI *verba redigantur, &* UT QUODQUE ORITUR, ITA PROXIMIS... ALLIGETUR. *Differenda igitur quædam, ac præſumenda, atque, ut in ſtructuris lapidum impolitiorum, loco quo convenit quicque ponendum. Non enim recidere ea nec polire poſſumus, quæ coagmentata ſe magis jungant; ſed utendum his, qualia ſunt, eligendæque ſedes. Nec aliud poteſt ſermonem facere numeroſum, quam opportuna* ORDINIS MUTATIO (*i*).

(*i*) *Inſtit. orat.* VIII. 6.

Quel autre ſens peut-on donner au *neceſſitatem ordinis ſui*, ſinon l'ordre de la ſucceſ-

sion des idées; l'ordre, comme je l'ai dit dans la traduction, que chacun des mots exige en particulier, à raison de ses relations dans l'ensemble; en un mot l'*ordre naturel*, comme l'a dit l'abbé Gédoyn dans son excellente traduction, dont je ne me suis abstenu de faire usage que pour ne paroître pas vouloir m'autoriser de ses termes? Que peut signifier *ut quodque oritur, ita proximis alligetur*, si ce n'est la liaison immédiate qui se trouve entre deux idées que l'analyse envisage comme consécutives, & entre les mots qui les expriment? Cette explication me paroît démontrée par le langage des grammairiens latins postérieurs à Quintilien, dont j'ai rapporté ci-devant les témoignages, & qui parloient de leur langue en connoissance de cause.

Mais voulez-vous que Quintilien lui-même en devienne le garant? Vous voyez ici qu'il n'est point d'avis que l'on suive rigoureusement cette suite nécessaire de l'ordre & de la liaison des idées & des mots, & que pour rendre le discours nombreux il exige des changements à cet ordre. Il insiste ailleurs sur le même objet; & l'ordre dont il veut que l'orateur s'écarte, y est désigné par des caractères auxquels il n'est pas possible de se méprendre : les sujets y sont avant les verbes, les verbes avant les adverbes, les noms avant les adjectifs; rien de plus précis : *Illa nimia quorumdam fuit observatio, vocabula ut verbis, verba rursùs adverbiis, nomina appositis & pronominibus*

nibus rursùs essent priora : nam fit contrà quoque frequenter, non indecorè (*k*). CH. IX.

(*k*) *Ibid.* IX. 4.

Quintilien avoit sans doute raison, de se plaindre de la scrupuleuse & rampante exactitude des écrivains de son temps qui suivoient servilement l'ordre analytique. Dans une langue qui avoit admis des cas, pour être les symboles des diverses relations à cet ordre successif des idées, c'étoit aller contre le génie de la langue même, que de placer toujours les mots selon cette succession : l'usage ne les avoit soumis à ces inflexions, que pour donner, à ceux qui les employoient, la liberté de les arranger au gré d'une oreille intelligente ou d'un goût exquis ; & c'étoit manquer de l'un & de l'autre, que de suivre invariablement la marche monotone de la froide analyse. Mais en condamnant ce défaut, notre rhéteur reconnoît très-clairement l'existence & les effets de l'ordre analytique & fondamental ; & quand il parle d'inversion, de changement d'ordre, c'est relativement à celui-là même, qu'il regarde comme primitif & naturel. *Non enim ad pedes verba dimensa sunt : ideòque ex loco transferuntur in locum, ut jungantur quò congruant maximè ; sicut in structurâ saxorum rudium etiam ipsa enormitas invenit cui applicari & in quo possit insistere* (*l*).

(*l*) *Ibid.*

Je dis qu'il le regarde comme naturel ; & je me fonde non seulement sur les textes que je viens de citer, mais encore sur toute la teneur du chapitre en question, & sur l'opinion

de Cicéron dont Quintilien affecte, surtout en ce genre, d'adopter la doctrine. Or dans le dialogue *De partitione oratoriâ*, où les deux Cicéron, père & fils, sont interlocuteurs, le fils prie son père de lui expliquer comment il faut s'y prendre pour exprimer la même pensée en plusieurs manières différentes. Le père répond qu'on peut varier le discours, premiérement en substituant d'autres mots à la place de ceux dont on s'est servi d'abord : *id totum genus situm in commutatione verborum*. Ce premier point est indifférent à notre sujet ; mais ce qui suit y vient très-à-propos : *In conjunctis autem verbis triplex adhiberi potest commutatio, non verborum, sed* ORDINIS *tantummodo ; ut, cùm semel* DIRECTÈ *dictum sit* SICUT NATURA IPSA TULERIT, INVERTATUR ORDO *& idem quasi* SURSUM VERSUS RETRO*que dicatur : deinde idem* INTERCISÈ *atque* PERMISTÈ. *Eloquendi autem exercitatio maximè in hoc toto convertendi genere versatur.* (m) Rien de plus clair que ce passage : il y est question des mots considérés dans l'ensemble de l'énonciation, & par rapport à leur Construction ; l'orateur romain caractérise trois arrangements différents selon lesquels on peut varier cette Construction. Le premier arrangement est direct & naturel ; *directè sicut natura ipsa tulerit.*

Si Cicéron avoit appliqué ses définitions à des exemples, il ne nous resteroit aucun doute sur ce qu'il regardoit comme l'ordre natu-

(m) *De Partit. orat.* VII. *alit.* 23.

tel : il ne l'a pas fait, parce qu'il n'étoit pas croyable qu'on pût s'y méprendre, ni poſſible de prévoir le paradoxe moderne qui donne lieu à la difficulté. Mais nous trouverons ailleurs un interprète ſûr de la penſée de Cicéron : c'eſt Denys d'Halicarnaſſe, qui étoit ſon contemporain, puiſqu'il vint s'établir à Rome auſſitôt qu'Auguſte eût mis fin aux guerres civiles, ce qui ſuivit d'aſſez près la mort de l'orateur romain. Cet auteur grec expoſe ainſi les eſſais qu'il avoit faits pour découvrir les fondements de l'élocution oratoire : *Viſum eſt itaque mihi* (n) *ducem* NATURAM *nobis eſſe ſequendam, & ex illius prorſùs arbitrio partes orationis coaptandas. Ac primò quidem nomina verbis præponenda cenſebam ; illa rei quippe ſubſtantiam, hæc accidens tantum connotent :* NATURA *autem priorem eſſe eſſentiam accidente.... Præterea melius etiam mihi videbatur ut verba adverbiis præponerentur ; ſiquidem ita à* NATURA *comparatum eſt ut id quod agit aut patitur prius ſit aſſidentibus... Volui præterea ut ſubſtantiva præponerentur adjectivis, appellativa ſubſtantivis, appellativis pronomina* (18).

(n) *Ex interpret. Simonis Bircovii.*

(18) Ἐδόκει δή μοι τῇ φύσει μάλιστα ἡμᾶς ἑπομένους οὕτω δεῖν ἁρμόττειν τὰ μόρια τοῦ λόγου, ὡς ἐκείνη βούλεται. Αὐτίκα τὰ ὀνόματα ἡγούμην τάττειν πρὸ τῶν ῥημάτων· τὰ μὲν γὰρ, τὴν οὐσίαν δηλοῦν, τὰ δὲ, τὸ συμβεβηκός. πρότερον δὲ εἶναι τῇ φύσει τὴν οὐσίαν τῶν συμβεβηκότων.... Ἔτι δὲ πρὸς τούτοις ἄμεινον ἐδόκουν εἶναι τὰ ῥήματα πρό-

LIV. III. Mettre le sujét avant le verbe, le verbe avant l'adverbe, le nom avant l'adjectif, &c. voilà ce que le rhéteur grec appelle l'*Ordre naturel :* c'est donc aussi ce qu'entendoit Cicéron, ce que vouloit dire Quintilien son disciple, & ce qu'ont pensé les autres grammairiens postérieurs, quand ils ont eu recours à cet ordre grammatical pour éclaircir des textes qui leur paroissoient obscurs. Et la preuve qu'ils parloient tous dans le même esprit; c'est qu'aucun des derniers n'a prétendu avoir des vûes nouvelles & différentes de celles des anciens, dont Denys d'Halicarnasse vient de nous apprendre la véritable manière de penser. Ils ont tous envisagé la Construction grammaticale ou analytique, comme le moyen naturel de donner, à l'expression de la pensée, de la consistance, de la clarté, & de la vérité. Et c'est en effet la seule pierre de touche, dont on puisse approcher utilement les textes qui paroissent difficiles à entendre : il n'y a qu'une analyse exacte qui puisse en faire disparoître les difficultés; pourvu que cette analyse porte réellement sur des principes généraux qui soient solides &

τερα τάττειν τῶν ἐπιῤῥημάτων. ἐπειδὴ πρότερόν ἐστι τῇ φύσει τὸ ποιεῖν ἢ πάσχον, τῶν συνεδρευόντων αὐτοῖς. . . . Ἔτι πρὸς τούτοις καὶ ἠξίουν τὰ μὲν ὀνομαστικὰ προτάττειν τῶν ἐπιθέτων· τὰ δὲ προσηγορικὰ τῶν ὀνομαστικῶν· τὰς δὲ ἀντωνυμίας τῶν προσηγορικῶν. Dionys. Halicarn. *De structurâ orationis.* Cap. V.

avoués par la raiſon, & ſur des notions de détail qui ſoient autoriſées par l'uſage de la langue dont il peut être queſtion. CH. IX.

Qu'il me ſoit permis, pour juſtifier cette dernière remarque, de rappeler ici le texte du ſecond livre de l'Énéide que j'ai cité un peu plus haut, & dont j'ai donné la Conſtruction telle que nous l'a laiſſée Servius, &, d'après lui, S. Iſidore de Séville. S'il faut en croire ces deux commentateurs, l'adverbe *fruſtrà*, mis entre deux virgules dans le premier vers, tombe ſur le verbe *ſuccurritis* du cinquième vers; & le ſecond vers avec les deux premiers mots du troiſième, ſont liés avec ce qu'on lit dans le ſixième, *moriamur & in media arma ruamus*. M. Charpentier, dans ſa *Défenſe de la langue françoiſe*, prend acte de cet aveu de Servius, pour établir l'obſcurité de la langue latine. » Il ſemble, » dit-il (o), que ce pauvre grammairien ait » donné lui-même dans une embuſcade des » ennemis, dont il a toutes les peines du » monde à ſe ſauver; & je crois qu'Énée » trouva plus facilement un aſile pour ſon » père contre la violence des grecs, qu'il » n'en a trouvé un pour ſon auteur contre cette » importune *ſynchiſis*, qu'il rencontre ici, c'eſt-» à-dire, une franche *confuſion*, dont il n'a » preſque oſé prononcer le nom en ſa propre » langue. «

(o) *Diſc.* II. *Part.* iij. *p.* 269.

Mais j'oſe le dire hardiment: ſi Virgile l'avoit entendu comme ſes commentateurs le

 ſuppoſent, il ſe feroit mépris groſſièrement. Ni la Conſtruction analytique, dont l'influence doit toujours être ſenſible partout, ni la Conſtruction uſuelle du latin ou de quelque langue que ce ſoit, n'autoriſent ni ne peuvent autoriſer de pareils entrelacements, ſous prétexte même de l'agitation la plus violente ou de l'enthouſiaſme le plus irréſiſtible. Il n'en réſulteroit jamais qu'un verbiage condamnable : *Nam*, dit Cicéron (*p*), *ut in ſimplicibus verbis, quod non eſt latinum; ſic in conjunctis, quod non eſt conſequens, vituperandum eſt :* & pour y ajoûter l'avis de Quintilien, *Pejor eſt miſtura verborum* (*q*).

(*p*) *De Partit. orat.* VI. *alit.* 18.

(*q*) *Inſtit. orat.* VIII. 2.

Rendons plus de juſtice à Virgile. Ce grand poète ſavoit très-bien ce qui convenoit dans la bouche d'Énée au moment actuel. Il n'ignoroit pas que des diſcours raiſonnés, & froids par conſéquent, ne pouvoient pas être le langage d'un prince courageux, qui voyoit ſa patrie ſubjuguée; la ville livrée au pillage, à la fureur de l'ennemi victorieux, aux flammes dévorantes; ſa famille expoſée à des outrages plus cruels que la mort même. Mais il ſavoit auſſi que les paſſions les plus vives n'amènent point le phébus dans l'élocution : qu'elles peuvent à la vérité interrompre des propos commencés, parce qu'elles préſentent rapidement à l'eſprit des torrents, pour ainſi dire, d'idées détachées, qui ſe ſuccèdent ſans continuïté & qui s'aſſocient ſans liaiſon; mais qu'elles ne laiſſent jamais aſſez de flegme

pour renouer les propos interrompus. Cherchons donc à interpréter Virgile, sans tordre en quelque manière son texte; suivons sans résistance le cours des idées qu'il présente naturellement; & tâchons, d'après les principes établis dans cet ouvrage, de reconnoître dans son texte les traces de la Construction analytique, qui doit répandre la lumière sur ce morceau intéressant. Voici comme je la conçois. CH. IX.

Juvenes, pectora fortissima frustrà, dicite *si cupido certa sequi* me, *audentem* tentare pericula *extrema*, *est vobis? Videtis quæ fortuna sit rebus; omnes dî*, à *quibus* diis *hoc imperium steterat*, *excessêre* ex *adytis atque* ex *aris relictis*: dicite igitur finem in quem finem *succurritis urbi incensæ?* Hic finis unus esto ut *moriamur*, & proinde ut *ruamus in arma media*.

Il s'ensuit de cette Construction, que la ponctuation du texte, ayant été adaptée à la manière dont on le construisoit, peut avoir servi aussi à perpétuer la méprise des anciens commentateurs, & qu'il faut la corriger en cettte manière, d'après les vûes que je viens d'indiquer:

. . . . . : Juvenes, fortissima frustrà
Pectora, si vobis, audentem extrema, cupido est
Certa sequi? Quæ sit rebus fortuna videtis:
Excessêre omnes adytis arisque relictis
Dî, quibus imperium hoc steterat: succuritis urbi
Incensæ? Moriamur, & in media arma ruamus.

Je conviens au reste que cette Construction

Liv. III. fait disparoître toutes les beautés & toute l'énergie de l'original. Mais quand il s'agit de reconnoître le sens grammatical d'un texte, il n'est pas question d'en observer les beautés oratoires ou poétiques, qui sont d'un autre genre : j'ajoûte que l'on manquera le second point, si l'on n'est d'abord assûré du premier; parce qu'il arrive souvent que l'énergie, la force, les images, & les beautés d'un discours, tiennent uniquement à la violation des lois minutieuses mais nécessaires de la Grammaire, & que ces beautés deviennent ainsi le motif & l'excuse de cette transgression. Cette réponse suffit apparemment pour établir la nécessité de faire la Construction, du moins dans les cas où le sens du texte paroît douteux & peut être éclairci par ce moyen. Mais je dois justifier aussi les articles de ma Construction où je parois m'éloigner des idées reçues.

Le premier concerne ces mots : *dicite si cupido certa sequi me*, &c. Je ne puis suppléer *dicite*, qu'en supposant que la phrase est interrogative, & que *si* a ici le même sens que *an*. Or j'ai prouvé ci-devant (*r*) que Virgile a employé ailleurs la conjonction *si* dans le sens de *an*, & que Cicéron en a fait le même usage : d'ailleurs nous trouvons dans la version vulgate de l'Evangile; *Si licet sabbatis curare* (*s*)? Est-il permis de guérir les jours de sabat? *Domine, si percutimus in gladio* (*t*)? Seigneur, frappons-nous de l'épée? *Si licet viro uxorem dimittere* (*u*)? Est-il permis

(*r*) *Liv.* II. *ch.* vj.

(*s*) *Matth.* xij. 20.

(*t*) *Luc.* xxij. 49.

(*u*) *Marc.* x. 2.

à un homme de renvoyer son épouse ? L'auteur de cette version a sûrement imité un tour qui lui étoit connu ; sans quoi il auroit employé *an* dont il a fait usage ailleurs, plutôt que d'exposer le texte sacré à n'être pas entendu. Ajoûtez qu'il n'y a ici que le tour interrogatif qui puisse donner au passage de Virgile un sens raisonnable, puisque l'explication ordinaire n'en fait qu'un pur galimatias.

Le second article consiste en ce qu'avant *succurritis urbi incensæ* j'introduis le supplément *dicite igitur finem in quem finem*. C'est encore ici le besoin évident de parler raison, qui oblige à regarder comme interrogative, une proposition qui ne peut tenir au reste que par là : mais en la supposant interrogative, le supplément est donné tel ou à peu près tel que je l'indique ici ; Enée ne pouvoit pas demander à ces braves s'ils secouroient la ville, la chose étoit évidente ; il ne pouvoit que leur demander à quoi bon ce secours, puisqu'elle étoit brûlée.

Après avoir improuvé par le ton la fin qu'ils se proposoient, il est naturel qu'il leur en indique une autre plus convenable aux circonstances où se trouvoient ces braves gens : *moriamur, & proinde ruamus in arma media*. Mais les subjonctifs *moriamur* & *ruamus* supposent *ut* ; cet *ut* suppose un antécédent, qui, d'après ce qu'on vient de dire, ne peut être que *hic finis unus* ; & ce nominatif exige un verbe, que le ton résolu d'Énée détermine à être l'impératif *esto*.

Liv. III. Résumons. Si l'homme ne parle que pour être entendu, c'est-à-dire, pour rendre présentes à l'esprit d'autrui les mêmes idées qui sont présentes au sien; le premier objet de toute langue doit être l'expression claire de la pensée. La parole ne peut peindre la pensée immédiatement, parce que les opérations de l'esprit sont indivisibles & sans parties, & que toute peinture suppose proportions, & parties par conséquent. C'est donc l'analyse abstraite de la pensée, qui est l'objet immédiat de la parole; & c'est la succession analytique des idées partielles, qui est le prototype de la succession grammaticale des mots représentatifs de ces idées. Cette conséquence se vérifie par la conformité de toutes les Syntaxes avec cèt ordre analytique. Les langues analogues le suivent pied à pied, ou ne s'en écartent que pour atteindre au but encore plus sûrement : les langues transpositives n'ont pu se procurer la liberté de ne pas le suivre scrupuleusement, qu'en donnant à leurs mots des inflexions qui y fussent relatives; de manière qu'à parler exactement, elles ne l'ont abandonné que dans la forme & y sont restées assujetties dans le fait. Cette influence de l'ordre analytique n'a pas seulement réglé la Syntaxe de toutes les langues; elle a encore déterminé le langage des grammairiens de tous les temps & de tous les pays : c'est uniquement à cet ordre qu'ils ont rapporté leurs observations, lorsqu'ils ont en-

visagé l'élocution comme simplement énonciative de la pensée, c'est-à-dire, lorsqu'ils n'en ont considéré que le grammatical; & l'on vient de voir que rien n'est plus propre à répandre la lumière sur les phrases des langues étrangères où il se trouve quelque difficulté. CH. IX.

L'ordre analytique est donc en effet l'ordre naturel de l'élocution grammaticale: & cette vérité réunit en sa faveur, des preuves de raisonnement, de fait, & de témoignage, si palpables & si multipliées, que je ne sais comment on peut se promettre de l'anéantir. C'est aux traits mêmes que je viens d'exposer, que M. Pluche reconnoît la *nature* dans les langues. » Dans toutes les langues, tant an-» ciennes que modernes, dit-il, dès le com-» mencement de sa *Mécanique*, il faut bien » distinguer ce que la *nature* enseigne... d'avec » ce qui est l'ouvrage des hommes, d'avec ce » qui est d'une institution arbitraire. Ce que » la *nature* leur a appris est le même partout: » il se soutient avec égalité; & ce qu'il étoit » dans les premiers temps du genre humain, » il l'est encore aujourd'hui. Mais ce qui pro-» vient des hommes dans chaque langue, ce » que les événements y ont occasionné, va-» rie sans fin d'une langue à l'autre & se trou-» ve sans stabilité, même dans chacune d'el-» les. A voir tant de changements & de vicis-» situdes, on s'imagineroit que le premier » fond des langues, l'ouvrage de la *nature*,

Liv. III. » a dû s'anéantir ou se défigurer jusqu'à n'être » plus reconnoissable. Mais quoique le Langa» ge des hommes soit aussi changeant que leur » conduite, la *nature* s'y retrouve : son ouvra» ge ne peut en aucune langue ni se détruire » ni se cacher. «

Que reste-t-il donc aujourdhui de commun à toutes les langues, que l'on ne puisse ni détruire ni cacher, & qui porte l'empreinte ineffaçable du sceau de la *nature* ; si ce n'est qu'elles emploient toutes les mêmes espèces de mots, & qu'elles en règlent les ensembles à raison de leurs rapports à l'ordre analytique?

Article II.

Examen des preuves des nouveaux systèmes de Construction.

M. l'abbé Batteux lui-même n'ignore pas les droits de cet ordre analytique sur la Syntaxe, soit du latin & des autres langues transpositives, soit du françois & des autres langues analogues. » Pourquoi, dit-il (*x*), mettons-nous presque toujours le régime du verbe actif après le verbe, & que les latins le » mettoient auparavant? Les latins... le pou» voient faire, parce que les inflexions de » leurs cas déterminoient leurs noms d'une » manière certaine à être régissants ou régis ; » ils pouvoient dire : *patrem amat filius*. Mais

(*x*) Cours de B. Lettr. 1753. *Tom.* IV. *p.* 335.

» nous, n'ayant point ces inflexions, pour CH. IX.
» exprimer l'amour du fils envers le père,
» nous ne pouvons pas dire, *le père aime le*
» *fils*; il faut dire absolument, *le fils aime le*
» *père*. Nous n'avons point d'autre ordre à sui-
» vre, si nous voulons être entendus. «

Si l'auteur a vu nettement l'influence de l'ordre analytique sur toutes les langues, il n'a pas vu moins distinctement les conséquences qu'on en peut tirer : il a bien senti que la nécessité, dans les unes, de suivre parallélement l'ordre analytique ou de s'en approcher de fort près, & dans les autres, de prendre des terminaisons qui y soient relatives, est une preuve invincible de l'antériorité de cet ordre sur toutes les autres vûes que peut envisager l'art de la parole. Comment donc ne l'a-t-il pas reconnu pour l'ordre naturel ? Voici comme il accommode ses idées avec les droits indestructibles de l'analyse.

» Qu'il y ait, dit-il (*y*), dans l'esprit un » arrangement grammatical, relatif aux règles » établies pour le mécanisme de la langue » dans laquelle il s'agit de s'exprimer ; qu'il » y ait encore un arrangement des idées con- » sidérées métaphysiquement.... ce n'est pas » de quoi il s'agit dans la question présente. » Nous ne cherchons pas l'ordre dans lequel » les idées arrivent chez nous ; mais celui dans » lequel elles en sortent, quand, attachées à des » mots, elles se mettent en rang pour aller, » à la suite l'une de l'autre, opérer la persuasion

(*y*) Ibid. p. 306.

» dans ceux qui nous écoutent. En un mot » nous cherchons l'ordre oratoire.... & nous » disons que cet ordre doit être dans les récits » le même que celui de la chose dont on fait » le récit : & que dans les cas où il s'agit de » persuader, de faire consentir l'auditeur à » ce que nous lui disons ; l'intérêt doit régler » les rangs des objets, & donner par consé» quent les premières places aux mots qui con» tiennent l'objet le plus important. «

Afin de ne laisser aucun doute sur le systême de M. Batteux à l'égard de ce qu'il appelle l'*ordre oratoire*, soit dans les récits, soit dans les cas où il s'agit de persuader; j'ajoûterai à ce qu'il vient de nous en dire, un exemple de chaque espèce, que je prendrai dans son ouvrage, pour ne pas donner de fausses idées de sa doctrine, comme cela pourroit arriver, si j'employois d'autres termes que les siens. Je commence par ce qui concerne l'élocution narrative.

(z) Ibid. p. 304.

» L'empereur Domitien, dit-il (z), avoit » une habileté singulière à tirer de l'arc. Il fai» soit passer ses flèches entre les doigts écartés » d'un esclave placé à une grande distance, » & ne lui faisoit aucun mal. Quel ordre fal» loit-il suivre dans cette action ? Il falloit » d'abord placer l'esclave à la distance conve» nable pour servir de but : ensuite lui faire » présenter la main ouverte & les doigts écar» tés : enfin l'Empereur tiroit, & l'esclave n'é» toit point blessé. Cet arrangement est le mê-

» me quand on conſidère l'action dans le deſ- CH. IX.
» ſein ſeulement. Domitien diſoit en lui-mê-
» me : *Je ferai placer un eſclave à une certaine*
» *diſtance ; il levera la main, écartera les doigts ;*
» *je tirerai mes flèches ſans le bleſſer.* Il l'exé-
» cutoit dans le même ordre ; on vient de le
» voir. Cet ordre étoit donc l'ordre naturel du
» récit. Par conſéquent quiconque s'aviſeroit
» de dire : *Domitien tiroit des flèches à travers*
» *les doigts d'un eſclave qui lui préſentoit, à*
» *une certaine diſtance, la main ouverte,* ne
» ſuivroit ni l'ordre du deſſein, ni l'ordre de
» l'exécution. Suétone l'a donc ſuivi quand il
» a écrit : *In pueri procul ſtantis, prœbentiſque*
» *pro ſcopulo diſpanſam dextrœ manûs palmam*
» *ſagittas tantâ arte direxit, ut omnes per in-*
» *tervalla digitorum innocuè evaderent.* Dans
» le françois l'action ſe fait d'abord, *tiroit* :
» enſuite vient l'inſtrument pour la faire, *des*
» *flèches* : puis le but où on a tiré : *les doigts*
» *écartés* : enfin *l'eſclave* ſe montre *à une cer-*
» *taine diſtance.* «

Pour ce qui concerne l'élocution oratoire, voici comment s'en explique le même écrivain (*a*). » L'objet le plus important, eſt ou » le ſujet, ou le verbe qui ſignifie l'action, » ou enfin l'attribut auquel tient l'objet de » l'action. Ainſi le verbe, l'adverbe, le ſujet, » l'attribut, le régime de l'attribut auront tour » à tour la première place dans la propoſi- » tion, ſelon leur degré d'importance, relati- » vement au deſſein de celui qui parle....

(*a*) Ibid. p. 308.

Liv. III. » Quand Scévola veut apprendre à Porsenna » qu'il est romain, il dit : *Romanus sum civis.* » Quand Gavius, du haut de sa croix, s'écrie, » *Je suis citoyen*, il dit : *Civis romanus sum.* » Pourquoi cette différence de Construction » des trois mêmes mots ? On en sent la rai- » son dans le principe dont il s'agit : la quali- » té de *romain* étoit dans l'un l'objet princi- » pal ; dans l'autre, c'étoit celle de *citoyen.* «

Voilà, d'après lui-même, ce que M. Batteux appelle l'ordre naturel : ordre qu'il assûre être constamment suivi dans la langue latine & dans la langue grecque, & constamment renversé dans la Construction usuelle du françois, & apparemment des autres langues analogues.

Avant d'examiner jusqu'où peut aller le systême de M. Batteux, relativement à l'ordre grammatical, dont il déclare qu'il ne s'agit point ici ; me sera-t-il permis de jeter un coup d'œil sur son principe de l'élocution oratoire ? Je n'oublierai point que je ne dois parler ici que Grammaire : ma digression sera courte ; & je ne ferai qu'exposer sommairement quelques réflexions qui me sont venues à ce sujet.

Je demande donc d'abord, si les décisions de l'intérêt sont assez constantes, assez uniformes, assez invariables, pour servir de fondement à un disposition technique ? Chacun sait que tels doivent être les principes des sciences & des arts ; & il seroit, ce me semble, bien difficile de démontrer cette invariabilité dans

le

le principe de l'intérêt. Au contraire dans ce système, pour me servir des termes de l'auteur de la *Lettre sur les sourds & muets* (*b*), » Ce qui sera inversion pour l'un, souvent ne » le sera pas pour l'autre : car dans une suite » d'idées, il n'arrive pas toujours que tout le » monde soit également affecté par la même. » Par exemple, si de ces deux idées conte» nues dans la phrase *serpentem fuge*, je vous » demande quelle est la principale ; vous me » direz, vous, que c'est le serpent ; mais un » autre prétendra que c'est la fuite : & vous » aurez tous deux raison. L'homme peureux » ne songe qu'au serpent ; mais celui qui craint » moins le serpent que ma perte, ne songe » qu'à ma fuite : l'un m'effraie, & l'autre m'a» vertit. « Le principe de l'intérêt n'est donc pas assez évident ni assez sûr, pour devenir fondamental dans l'élocution, même dans l'élocution oratoire.

CH. IX.

(*b*) Pag. 93.

J'ajoûte que quand on l'admettroit, l'effet qu'il doit y produire n'est pas assez décidé ; ou peut-être doit-il en produire un tout contraire à celui que prétend M. Batteux. » Nous ai» mons, dit M. l'Évêque de Pouilly (*c*), à » présenter d'abord les idées qui nous intéres» sent davantage ; mais cet arrangement dicté » par l'amour propre est bien différent de ce» lui que prescrit l'art de plaire. La principale » des lois qu'il nous impose, est de paroître » toujours nous oublier nous-mêmes en faveur » d'autrui. Or il en est des périodes, comme

(*c*) Théor. des sent. agr. *Eclairciss. sur l'harmon. du style. p.* 197.

Liv. III. » des tragédies & de tous les ouvrages des » beaux arts, dont les parties se montrent successivement; l'intérêt & le plaisir de l'auditeur s'évanouissent sitôt qu'ils diminuent. Les » idées les plus intéressantes, de même que » les expressions les plus sonores, doivent » donc, autant qu'il est possible, se présenter » les dernières. Cette règle, qui est inviolable quand on parle pour plaire ou pour toucher, souffre quelque exception quand on se » propose de persuader ou d'instruire. Les rhéteurs recommandent que, si l'on emploie » un moyen plus foible avec d'autres moyens » plus décisifs, on ne commence point par » offrir ce qui pourroit faire préjuger la foiblesse de la cause. Que le premier moyen » prévienne donc favorablement; que le plus » foible se perde dans la foule; & que le » dernier soit toujours le plus frappant. Il » convient quelquefois d'avoir une pareille » attention dans l'arrangement des idées d'une » période. «

M. l'Évêque de Pouilly n'est point un novateur; son opinion est celle même des maîtres les plus anciens & les plus accrédités. Voici à ce sujet un passage de Quintilien, tel que l'a rendu son excellent traducteur, l'abbé Gédoyn (*d*). » Souvent néanmoins tel » mot est plein de force à la fin d'une période, qui n'en auroit pas la moitié tant s'il » étoit au milieu, parce qu'il seroit couvert & » comme obscurci par les autres mots entre

(*d*) *Instit. orat.* IX. 4.

» lesquels il se trouveroit; au lieu qu'étant à » la fin il se fait plus remarquer & s'imprime » bien mieux dans l'esprit de l'auditeur. Je n'en » veux point d'autre preuve que ces paroles » de Cicéron, *Ut tibi necesse esset in conspectu* » *populi romani vomere postridie*. Transposez » ce mot *postridie*, il ne sera plus de même » force. Car si ce que dit là Cicéron est un » trait lancé contre M. Antoine, on peut dire » que ce mot en est comme la pointe, ajoû- » tant à la honteuse nécessité de vomir, après » quoi il semble qu'on n'attendoit plus rien, » cette nouvelle infamie de n'avoir pu digé- » rer en vingt-quatre heures la quantité de » viandes dont il avoit chargé son estomac, » & d'être obligé de vomir encore *le lende-* » *main* (19) ».

Voilà donc un autre ordre d'élocution sorti du même principe d'intérêt, avec autant & plus de vrai-semblance que celui de M. Batteux. En effet si vous voulez gagner votre auditeur, songez moins à lui montrer vivement ce qui vous intéresse, qu'à le déterminer

(19) Sæpè tamen est vehemens aliquis sensus in verbo: quod si in mediâ parte sententiæ latet, transire intentione & obscurari circumjacentibus solet; in clausulâ positum, assignatur auditori & infigitur: quale est illud Ciceronis, *Ut tibi necesse esset in conspectu populi romani vomere postridie*. Transfer hoc ultimum, minùs valebit: nam totius ductûs hic est quasi mucro, ut *per se fœdæ vomendi necessitati*, jam nihil ultrà expectantibus, hanc quoque adjiceret deformitatem, ut cibus teneri non posset *postridie*.

LIV. III. par son propre intérêt; versez le plaisir dans son ame par les sens; que le soin que vous prendrez de plaire devienne comme un voile qui cache votre amour propre; vous n'y perdrez rien, & ce sacrifice momentanée sera récompensé par le succès le plus heureux.

M. Batteux sentoit bien lui-même, que le principe de l'intérêt pouvoit avoir un autre effet que celui qu'il lui assigne : puisqu'il avoue (*e*) que l'application qu'il convient d'en faire » a pour le Métaphysicien même des variations embarrassantes, qui sont causées par la manière dont les objets se mêlent, se cachent, s'effacent, s'enveloppent, se déguisent les uns les autres dans nos pensées; de sorte qu'il reste toujours, au moins dans certains cas, quelques parties de la difficulté ».

(*e*) Cours de B. Lettr. 1753. *Tom.* IV. *p.* 316.

Quoi? nous regarderons comme l'ordre naturel de l'élocution, un ordre que l'on convient n'être pas suivi dans toutes les langues: qui porte sur un principe variable & changeant d'homme à homme; principe d'ailleurs qui, de l'aveu des maîtres dans le grand art de parler, doit produire un ordre tout différent; & dont on avoue que l'application a pour les plus habiles même des difficultés souvent insurmontables? Ne nous y trompons pas: la nature a des caractères plus décidés & plus précis; ses lois sont plus générales, plus uniformes, plus constantes; ses principes sont plus solides & plus certains. Je m'en tiens sur cela à ce qu'en a dit M. Pluche dans le début

de sa *Mécanique des langues*, & à ce qu'en ont pensé les philosophes les plus réfléchis, dont la doctrine est rendue fidélement dans ces mots de Sénèque (*f*): *Quidquid natura tradit, & æquale est omnibus & statim... Incertum est & inæquale quidquid ars tradit: ex æquo venit, quod natura distribuit.* Rien en effet de plus mobile, de plus inégal, de plus changeant, de plus incertain, que l'intérêt. Ce qui m'intéressoit hier ne m'intéresse plus aujourdhui, si même je ne m'intéresse à ce qu'il y a de plus opposé; les intérêts des individus sont opposés entre eux & à ceux de la société; & ceux de la société peuvent changer d'un moment à l'autre, comme ceux de chaque individu: & l'on ose assigner ce principe si variable, comme la règle fixe & naturelle de l'élocution? *Incerta hæc si tu postules ratione certâ facere, nihilo plus agas quam si des operam ut cum ratione insanias.* M. du Marsais, quoi qu'en dise aujourdhui M. Batteux (*g*), a très-heureusement appliqué à l'ordre d'intérêt ce passage de Térence, si l'on a seulement l'équité de ne pas laisser au dernier mot toute son énergie naturelle.

Qu'il me soit permis de rappeler ici une remarque que j'ai déjà faite, pour établir que la Construction analytique est vraîment la Construction naturelle: c'est que son empreinte est visible & physiquement sensible dans tous les idiômes, parce qu'elle est suivie parallélement dans les uns, & que dans les autres les

CH. IX.

(*f*) *Epist.* 121.

(*g*) De la Constr. orat. *Lettr.* III.

mots ne peuvent abandonner les postes qu'elle leur assigne, sans être revêtus d'inflexions qui les y rappellent d'une manière évidente. Voilà jusqu'où vont les droits de la nature : ils sont inaltérables, imprescriptibles, & sans appel; ils se prêtent aux vûes de l'art, mais ils percent toujours à travers les déguisements de l'art. Sont-ce là les caractères de l'ordre d'intérêt prétendu naturel? Ne convient-on pas qu'il est constamment abandonné dans nos langues analogues, sans qu'il en reste aucune trace? & dans les langues mêmes dont on le croit la boussolle, M. Batteux convient que le nombre & l'harmonie dérangent souvent la Construction que doit opérer son principe.

Vous y voilà, permettez que je vous le dise; vous voilà au vrai principe de l'élocution oratoire dans la langue latine, dans la langue grecque, &, sauf les modifications convenables, dans toutes les langues du monde. C'est l'harmonie qui est la première & peut-être l'unique cause qui a déterminé le génie de vos deux langues à autoriser les variations des cas, afin de faciliter les inversions de l'ordre grammatical, plus propres à flatter l'oreille par la varieté, par la mélodie, par le nombre, que la marche inflexible & monotone de la Construction naturelle & analytique.

Vous avez lu les œuvres de Rhétorique de Cicéron & de Quintilien, ces deux grands maîtres d'éloquence, qui en connoissoient si profondément les principes & les ressorts, &

qui nous les tracent avec tant de ſagacité, de juſteſſe, & d'étendue. Vous n'y avez pas trouvé un ſeul mot ſur votre prétendu principe de l'élocution oratoire ; & vous n'avez pu autoriſer votre ſyſtème par le moindre témoignage de l'un de ces deux grands hommes, ni d'aucun autre écrivain de poids. Mais avec quelle étendue & quel ſcrupule n'inſiſtent-ils pas l'un & l'autre ſur ce qui peut procurer cette ſuite harmonieuſe de ſons qui prévient le dégoût de l'oreille, *ut, & verborum numero & vocum modo, delectatione vincerent aurium ſatietatem* (*h*)? CH. IX.

(*h*) Cic. III. *de Orat.* XLIV. alit. 174.

Cicéron partage en deux la matière de l'éloquence; 1°. le choix des mots & des choſes, lequel doit être fait avec prudence & ſans doute d'après les principes qui ſont propres à cet objet; 2°. le choix des ſons, qu'il abandonne à l'orgueilleuſe ſenſibilité de l'oreille. Le premier point eſt, ſelon lui, du reſſort de l'intelligence & de la raiſon; les règles par conſéquent qu'il faut y ſuivre ſont invariables & ſûres. Le ſecond eſt du reſſort du goût: c'eſt la ſenſibilité pour le plaiſir qui doit en décider; & ſes déciſions varieront, en conſéquence, au gré des caprices de l'organe & des conjonctures. *Rerum verborumque* (20) *judi-*

(20) Par *verborum*, Cicéron entend les mots conſidérés ſelon leur ſignification ; un jugement éclairé par la connoiſſance profonde de la langue en fait le choix. Par *vocum*, il entend les mots conſidérés comme ſonores ; c'eſt à l'o-

cium prudentiæ est; vocum autem & numerorum aures sunt judices: & quod illa ad intelligentiam referuntur, hæc ad voluptatem; in illis ratio invenit, in his sensus, artem (*i*). Ainsi les deux seuls juges que reconnoisse, en fait d'élocution, le plus éloquent des Romains, sont la raison & l'oreille: la raison, pour choisir les idées & les signes qui les représentent avec plus ou moins d'énergie, de justesse, de netteté, de précision; l'oreille, pour assortir & combiner d'une manière agréable les sons donnés par le choix préalable des mots les plus expressifs. Feuilletez tant qu'il vous plaira les œuvres de cet orateur philosophe; pas un mot de la Construction pathétique, que vous donnez comme naturelle & fondamentale. Quintilien, qui avoit été orateur avant de professer la rhétorique, n'a pas été plus fin que Cicéron, & n'a pas plus connu votre principe que l'éloquent consul; il n'en a parlé ni dans ses *Institutions*, ni dans son examen *Des causes de la corruption de l'Eloquence*, s'il est vrai qu'il soit l'auteur de cet ouvrage, qui n'est pas indigne de lui.

(*i*) *Orator.* XLIX. *alii.* 162.

Denys d'Halicarnasse, qui, comme je l'ai observé plus haut, avoit cru trouver dans la Construction grammaticale le fondement de la Construction oratoire, parce que la grammaticale étoit à son gré celle de la nature, re-

reille, guidée par un goût exquis, à les assortir entre eux & aux choses.

jette ensuite tous les arrangements qu'elle donne, & les juge inutiles à la Construction élégante, sans cesser néanmoins de les regarder comme naturels : il a recours au principe de l'harmonie, comme le seul qui puisse donner au discours cette qualité enchanteresse qui fait le plaisir de l'oreille & le charme de l'ame. Ecoutons-le (*k*). CH. IX.

Cum eam itaque vim habeant orationis partes, nec in nostrâ potestate sit earum naturas immutare ; superest ut misturâ, temperatâ positione, ac situ, asperitatem, earum nonnullis quæ videtur inesse, occultemus ; levia miscentes asperis, duris mollia, sonora male sonantibus, prolatu facilia difficilioribus, longa brevibus, cæteraque omnia pari ratione concinnè componentes, ut neque paucarum syllabarum dictiones multas ordine assumamus (nam inde offenduntur aures nostræ), neque plures ex polysyllabis quam necesse sit, aut quæ sunt ejusdem accentûs, aut temporum similium. Quin & nominum casus subindè oportet correptos dare ; nam plus æquo producti in longitudinem gravissimè auribus insultant : similia etiam ne occurrant cavendum est, multis inter se nominibus ordine, aut verbis, reliquisve orationum partibus, temerè conjectis, vitandæ satietatis gratiâ. Nec iisdem loquendi formulis immorandum, quas subindè nos debemus mutare ; nec iisdem continuò, sed variis figuris utendum est ; neque principia sunt sæpiùs ab iisdem sumenda, nec cum similibus desinendum,

(*k*) *Ex interpr.* Sim. Bircovii.

LIV. III. *observatâ utriusque opportunitate* (21).

Le rhéteur grec n'est donc pas plus favorable à vos vûes que les deux orateurs romains ; ils n'ont tous consulté que l'oreille pour régler la Construction oratoire d'après les lois de l'harmonie. Le cœur & ses passions sont comptés pour rien à cet égard, & il faut convenir que ce n'est pas sans raison : l'éloquence du cœur n'est point assujettie à la contrainte d'aucune règle artificielle ; le cœur ne connoît d'autre règle que le sentiment, ni d'autre maître que le besoin, *Magister artis ingeniîque largitor.* (l). C'est le cœur même, dit Quintilien, qui rend éloquent ; & les expressions

(l) Perf. *Prolog.* 11.

(21) Τοιαύτην δὴ δύναμιν ἐχόντων τῶν τῆς λέξεως μορίων, ἐπειδὴ μεταθεῖναι τὴν ἑκάστου φύσιν οὐχ οἷόν τε, λείπεται τῇ μίξει καὶ κράσει καὶ παραθέσει συγκρύψαι τὴν παρακολουθοῦσαν αὐτῶν τισιν ἀτοπίαν, τραχέσι λεῖα μίσγοντα, καὶ σκληροῖς μαλακὰ, καὶ κακοφώνοις εὔφωνα, καὶ δυσεκφόροις εὐπρόφορα, καὶ βραχέσι μακρὰ, καὶ τἆλλα τὸν αὐτὸν τρόπον εὐχαίρως συντιθέντα, καὶ μήτε ὀλιγοσύλλαβα πολλὰ ἑξῆς λαμβάνοντα· κόπτεται γὰρ ἡ ἀκρόασις· μήτε πολυσύλλαβα πλείω τῶν ἱκανῶν, μηδὲ δὴ ὁμοιότονα παρ' ὁμοιοτόνοις, μηδ' ὁμοιόχρονα παρ' ὁμοιοχρόνοις. Χρὴ δὲ καὶ τὰς πλώσεις τῶν ὀνοματικῶν ταχὺ μεταλαμβάνειν· μηκυνόμεναι γὰρ ἔξω τοῦ μετρίου, πάνυ προσισταντὰι ταῖς ἀκοαῖς· καὶ τὴν ὁμοιότητα διαλύειν, συνεχῶς ὀνομάτων τινῶν ἑξῆς τιθεμένων πολλῶν ῥημάτων, καὶ τῶν ἄλλων μερῶν, τὸν κόρον φυλαττόμενον· σχήμασί τε μὴ τοῖς αὐτοῖς διαμένειν, ἀλλὰ θαμινὰ μεταβάλλειν, καὶ τρόπους μὴ τοὺς αὐτοὺς ἐπεισφέρειν, ἀλλὰ ποικίλλειν· μηδὲ δὴ ἄρχεσθαι πολλάκις ἀπὸ τῶν αὐτῶν, μηδὲ λήγειν εἰς τὰ αὐτὰ, ὑπερτείνοντα τὸν ἑκατέρου καιρόν. Dionyf. Halic. *De struct. orat.* Cap. XII.

ne manquent pas aux moins habiles, s'ils sont animés de quelque passion : *Pectus est... quod disertos facit & vis mentis ; ideòque imperitis quoque, si modo sunt aliquo affectu concitati, verba non desunt.* (*m*). CH. IX.

(*m*) *Instit. orat.* X. 7.

Le mot de *naturel*, employé de tous côtés & à tout propos, me semble avoir surtout occasionné la méprise de M. Batteux, & celle de l'auteur de la *Lettre sur les sourds & muets*, qui refuse également à l'ordre analytique la qualité d'ordre naturel. » Pour bien traiter la » matière des inversions, dit celui-ci (*n*), je » crois qu'il est à propos d'examiner comment » les langues se sont formées. « Il suppose l'homme né muet, nommant d'abord les objets sensibles, & les désignant par leurs différentes qualités sensibles dans l'ordre de la perception : enfin après une exposition sommaire de la génération du Langage, imaginée d'après cette hypothèse, il continue ainsi : » Qu'on vous demande ce que c'est qu'un » corps, vous répondrez que c'est *une subs-* » *tance étendue, impénétrable, figurée, colorée,* » *& mobile*.... Si l'on vouloit ranger, dans » la même définition, les termes, suivant l'or- » dre naturel, on diroit, *colorée, figurée, éten-* » *due, impénétrable, mobile, substance.* « Pourquoi ce dernier ordre est-il appellé *naturel?* En voici la raison : » C'est dans cet ordre, » continue l'auteur, que les différentes quali- » tés des portions de la matière affecteroient, » ce me semble, un homme qui verroit un

(*n*) *Pag.* 3.

» corps pour la première fois. « Ce qu'il appelle donc ici l'ordre naturel, c'est en effet *l'ordre dans lequel les idées arrivent chez nous*; au lieu que M. Batteux ne regarde comme naturel que *l'ordre dans lequel elles en sortent, quand, attachées à des mots, elles se mettent en rang pour aller, à la suite l'une de l'autre, opérer la persuasion dans ceux qui nous écoutent.* Ce sont ses propres termes.

Ces deux opinions sont également erronnées; & celle qui adopte le principe de la génération des idées, est sujette à peu près aux mêmes objections, que celle qui se fonde sur le principe de l'intérêt. En premier lieu, l'ordre de la génération est tout aussi variable que celui de l'intérêt: elle tient nécessairement à la succession accidentelle des causes qui peuvent introduire les idées dans notre intelligence par les portes des sens; & elle dépend absolument des hasards qui font fortuitement naître ces causes. En second lieu, le principe de la génération des idées eût-il toute l'immutabilité exigible, il n'en seroit pas plus le fondement de l'ordre naturel des idées & des mots par rapport à l'élocution: le but de la parole n'est pas plus de rendre cette génération des idées, que de les présenter dans l'ordre dicté par l'intérêt.

Le premier but du Langage est d'exprimer clairement nos pensées; & nos pensées ne sont rien autre chose que la perception intuitive ou raisonnée des rapports qu'ont entre

elles les idées alors préſentes à notre eſprit. **CH. IX.**
Or ces rapports ne dépendent ni de l'ordre généalogique de ces idées, ni du degré d'intérêt que le haſard des circonſtances peut donner aux unes plutôt qu'aux autres: il n'y a point d'homme qui n'ait ſa généalogie d'idées particulière & ſes intérêts perſonnels; ainſi le principe univerſel de la communication ſeroit anéanti, & le but du Langage abſolument manqué. Le ſeul ordre fondamental & naturel dans les langues, eſt donc *l'ordre analytique des rapports qu'ont entre elles les idées partielles de nos penſées.*

Il a ſemblé à l'auteur de la *Lettre ſur les ſourds & muets*, que les premiers hommes, qu'il ſuppoſe nés ſauvages & muets par le fait, ont dû régler l'ordre de leur élocution ſur celui de la naiſſance des idées dans leur entendement, parce qu'ils n'étoient ni ne pouvoient être encore aſſez métaphyſiciens, pour s'aviſer de l'ordre que j'appelle analytique, & qu'il nomme, lui, ordre ſcientifique & d'inſtitution: en conſéquence, il regarde les inverſions de cet ordre analytique ou ſcientifique comme des reſtes de la balbutie des premiers âges (*o*).

(*o*) P. 135.

Je croirois au contraire, que ces inverſions ſont des effets de l'art, & d'un art bien poſtérieur à l'âge de la balbutie, ſi jamais les hommes ont été dans le cas de balbutier. Nous parlons tous par imitation; & de là vient que la principale règle dans toutes les langues eſt

 de ſuivre l'uſage, ou l'analogie, qui en eſt une extenſion. De là vient encore non ſeulement, que, vivant enſemble ſous un même gouvernement, nous nous entendons entre nous, parce que nous nous imitons reſpectivement; mais que nous entendons les écrivains du ſiècle dernier, ſans appercevoir entre eux & nous que des différences légères qui n'altèrent en rien le fonds du Langage: ils entendoient pareillement ceux du ſiècle précédent, qui étoient dans le même cas à l'égard des auteurs du ſiècle antérieur. Cette progreſſion, par les mêmes principes, eſt la même en remontant de ſuite & ſans interruption juſqu'au temps de Charlemagne, juſqu'à Clovis, juſqu'aux plus anciens druïdes & aux celtes, juſqu'aux aſiatiques de qui ils deſcendoient, juſqu'à Noé qui en eſt la première ſouche. Tous les peuples de l'Europe, ceux de toute la terre, peuvent faire le même raiſonnement, & conclure que depuis Noé, à qui ils remontent tous, toutes les générations ſucceſſives ſe ſont entendues juſqu'à ce jour. Mais nous l'avons vu pour les langues anciennes, & nous le ſavons à n'en pas douter pour les modernes; il n'y a que l'ordre analytique, que l'auteur anonyme appelle ordre ſcientifique & d'inſtitution, qui ſoit & qui puiſſe être le lien univerſel de la communicabilité entre les nations, & du commerce de penſées qui eſt l'ame de la ſociété. Cet ordre, le plus conſtant dans ſes principes, le plus univerſel-

ement adopté, le plus conforme aux procé- CH. IX.
lés de notre intelligence, doit donc avoir réglé le Langage primitif, dont les idiômes poſtérieurs ne ſont que des imitations, variées entre elles par les cauſes connues, qui altèrent a ſurface des langues ſans en endommager e fond indeſtructible.

Si cet ordre ſuppoſe une métaphyſique ſupérieure aux forces des premiers hommes; la ſeule conſéquence qu'il en faille tirer, c'eſt que les premiers hommes n'en ſont pas les auteurs. Mais qu'ils ne l'ayent pas ſuivi, c'eſt une opinion inalliable avec les faits connus & avec les notions reçues ſur le mécaniſme des langues; tout concourt à démontrer que c'eſt le véritable ordre de la nature, & qu'il eſt antérieur à toutes les variations des uſages & aux innovations de l'art.

C'eſt donc l'art qui a introduit l'inverſion; & nous pouvons en juger par l'uſage même qu'en fait quelquefois notre langue, toute analogue qu'elle eſt: l'inverſion eſt dans notre uſage une ſource de richeſſes, pour exprimer des idées différentes de celles que préſente l'ordre analytique. *Un homme plaiſant*, eſt un homme gai, enjoué, qui fait rire: *un plaiſant homme*, ſe prend en mauvaiſe part, pour un homme ridicule, bizarre, ſingulier, *&c.* On peut voir ſur cela la Grammaire françoiſe de M. de Wailly (*p*).

C'eſt auſſi l'art qui a introduit les inverſions ſi communes dans les langues tranſpoſi-

(*p*) IV. *Edit.* 1766. *pag.* 185-190.

LIV. III. tives; mais elles sont justifiées par les moyens & par la fin: par les moyens, en ce que les mots portent partout le signe extérieur du poste que leur assigne la nature dans l'ordre analytique, dont les droits sont conservés; par la fin, en ce que les changements faits à l'ordre analytique, sans rien ôter à la clarté de l'expression, y ajoûtent & de l'harmonie pour flatter l'esprit par le plaisir de l'oreille, & de l'énergie pour arriver au cœur par la satisfaction inespérée de l'esprit. Rien en effet de plus beau ni de plus agréable que ces traits de lumière qui semblent partir d'un seul point pour embellir tout un discours, parce qu'ils sont dûs très-souvent à un mot unique placé à propos. Exemple (q):

(q) Horat. I. Od. 28.

> . . . . . . *Nec quicquam tibi prodest,*
> *Aërias tentasse domos animoque rotundum*
> *Percurrisse polum, morituro.*

Quelle force d'expression dans ce *morituro* qui termine la phrase! L'ordre analytique avertit l'esprit de le rapprocher de *tibi*, avec lequel il est en concordance par raison d'identité; mais l'esprit repasse alors sur tout ce qui sépare ici ces deux corrélatifs; il voit d'un coup d'œil, & les opérations laborieuses de l'astronome, & le contraste de sa mort qui doit y mettre fin sans y avoir aucun égard: cela est pittoresque. Mais si l'ame vient à rapprocher le tout du *nec quicquam prodest* qui est à la tête, quelle vérité! quelle force! quelle énergie!

gie ! Si l'on dérangeoit cette belle Construction pour suivre scrupuleusement la Construction analytique ; *tentasse domos aërias atque percurrisse* in *animo polum rotundum nec quicquam prodest tibi morituro ;* on auroit encore la même pensée, énoncée avec autant ou plus de clarté ; mais l'effet est détruit : entre les mains du poëte, elle est pleine d'agrément & de vigueur ; dans celles du grammairien, c'est un cadavre sans vie & sans couleur : celui-ci la fait comprendre, celui-là la fait sentir. Le moins qu'on puisse dire de cette dernière Construction ; c'est qu'elle peut suffire pour rendre la pensée d'une manière sèche, mais qu'elle ne suffit pas pour la satisfaction de l'oreille : *animo istuc satis est, auribus non satis* (*r*).

CH. IX.

Cet avantage réel & incontestable des renversements de l'ordre analytique, dans les langues qui ont adopté des inflexions propres à cette fin, semble principalement avoir déterminé Mrs Pluche & Chompré à défendre aux maîtres qui enseignent le latin, de jamais toucher à l'ordre général de la phrase latine. » Car., dit M. Pluche (*s*), toutes les langues, & surtout les anciennes, ont une façon, une marche différente de celle de la nôtre. C'est une autre méthode de ranger les mots & de présenter les choses. Dérangez-vous cet ordre ? vous vous privez du plaisir d'entendre un vrai concert ; vous rompez un assortiment de sons très-agréables ;

(*r*) *Orat.* LXIII. *alit.* 215.

(*s*) *Mécan.* 1751. *p.* 115.

» vous affoibliſſez d'ailleurs l'énergie de l'ex» preſſion & la force de l'image.... Le moin» dre goût ſuffit pour faire ſentir que le latin » de cette ſeconde phraſe a perdu toute ſa ſa» veur. Il eſt anéanti. Mais ce qui mérite le » plus d'attention, c'eſt qu'en déshonorant ce » récit par la marche de la phraſe françoiſe » qu'on lui a fait prendre, on a entiérement » renverſé l'ordre des choſes qu'on y rappor» te; & pour avoir égard au génie, ou plutôt » à la pauvreté de nos langues vulgaires, on » met en pièces le tableau de la nature. «

(t) Moyens ſûrs &c. 1757 p. 44.

M. Chompré eſt de même avis, & en parle d'une manière auſſi vive & auſſi décidée (t). » Une phraſe latine d'un auteur ancien eſt » un petit monument d'antiquité. Si vous dé» compoſez ce petit monument pour le fai» re entendre; au lieu de le conſtruire, vous » le détruiſez : ainſi ce que nous appelons » Conſtruction, eſt réellement une deſtruc» tion. «

L'énonciation claire de la penſée eſt le premier objet du Langage, & le ſeul que puiſſe & doive enviſager la Grammaire. Dans aucune langue, on ne parvient à ce but que par la peinture fidèle de la ſucceſſion analytique des idées que l'on diſtingue dans la penſée & qui y ſont miſes en relation : cette peinture eſt la tâche commune de toutes les langues; elles ne diffèrent entre elles que par le choix des couleurs & par l'entente, & pour parler ſans figure, par le vocabulaire & la Syntaxe. Le

vocabulaire eſt un objet d'exercice & de mémoire : mais la Syntaxe mérite une attention particulière de la part de quiconque veut avancer dans cette étude ou y diriger les commençants. Il faut obſerver tout ce qui appartient à l'ordre analytique, dont la connoiſſance ſeule peut rendre la langue intelligible : ici, la marche en eſt ſuivie régulièrement ; là, la phraſe s'en écarte, mais les mots y prennent des terminaiſons qui ſont comme l'étiquette de la place qui leur convient dans la ſucceſſion naturelle : tantôt la phraſe eſt pleine, il n'y a aucune idée partielle qui n'y ſoit montrée explicitement ; tantôt elle eſt elliptique, tous les mots qu'elle exige n'y ſont pas, mais ils ſont déſignés par quelques autres circonſtances qu'il faut reconnoître. CH. IX.

Si la phraſe qu'il faut traduire a toute la plénitude exigible, & qu'elle ſoit diſpoſée ſelon l'ordre de la ſucceſſion analytique ; il ne tient plus qu'au vocabulaire qu'elle ne ſoit entendue, elle a le plus grand degré poſſible de facilité, puiſqu'elle eſt conſtruite ſelon la Syntaxe commune de toutes les langues. Elle eſt moins facile, ſi elle eſt elliptique, quoique conſtruite ſelon l'ordre naturel. C'eſt la même choſe, s'il y a inverſion à l'ordre naturel, quoique la phraſe ait toute l'intégrité analytique. Mais la difficulté eſt au plus haut degré, s'il y a tout à la fois ellipſe & inverſion.

Or c'eſt un principe inconteſtable de la Di-

LIV. III. dactique, qu'il faut mettre dans la méthode d'enseigner le plus de facilité qu'il est possible. C'est donc contredire ce principe & renoncer à la meilleure méthode d'enseignement, que de faire traduire aux jeunes gens, le latin tel qu'il est sorti des mains des auteurs, qui écrivoient pour des hommes dont c'étoit la langue maternelle; & de n'en pas préparer la traduction par tout ce qui peut y rendre bien sensible la succession analytique, qui seule donne à l'ensemble un sens raisonnable. *Ita & vos per linguam nisi manifestum sermonem dederitis, quomodo scietur id quod dicitur? Eritis enim in aëra loquentes* (*u*).

(*u*) I. *Corinth.* xjv. 9.

M. Chompré convient qu'il faut établir l'intégrité de la phrase, en suppléant les ellipses: selon lui, ce n'est pas cesser de respecter le petit monument ancien qu'il a entre les mains; ce n'est pas le détruire, quoiqu'on le charge alors de pièces qu'on y avoit jugées superflues; en un mot il ne croit pas devoir s'en dispenser, quoiqu'il rompe un assortiment de sons très-agréables, qu'il affoiblisse l'énergie de l'expression, qu'il fasse perdre à la phrase toute sa saveur, & qu'il l'anéantisse.

Pourquoi ne rendroit-on pas sensible les relations des mots, qui seules font du tout un sens complet & lié, en déterminant l'ordre analytique de leur succession, c'est-à dire, en faisant la Construction? Personne n'oseroit dire que ce ne fût un moyen de plus pour faciliter l'intelligence du texte, objet unique de l'étu-

gie ! Si l'on dérangeoit cette belle Construction pour suivre scrupuleusement la Construction analytique ; *tentasse domos aërias atque percurrisse* in *animo polum rotundum nec quicquam prodest tibi morituro ;* on auroit encore la même pensée, énoncée avec autant ou plus de clarté ; mais l'effet est détruit : entre les mains du poète, elle est pleine d'agrément & de vigueur ; dans celles du grammairien, c'est un cadavre sans vie & sans couleur : celui-ci la fait comprendre, celui-là la fait sentir. Le moins qu'on puisse dire de cette dernière Construction ; c'est qu'elle peut suffire pour rendre la pensée d'une manière sèche, mais qu'elle ne suffit pas pour la satisfaction de l'oreille : *animo istuc satis est, auribus non satis* (*r*).

Cet avantage réel & incontestable des renversements de l'ordre analytique, dans les langues qui ont adopté des inflexions propres à cette fin, semble principalement avoir déterminé Mrs Pluche & Chompré à défendre aux maîtres qui enseignent le latin, de jamais toucher à l'ordre général de la phrase latine. » Car, dit M. Pluche (*s*), toutes les langues, & surtout les anciennes, ont une façon, une marche différente de celle de la » nôtre. C'est une autre méthode de ranger » les mots & de présenter les choses. Dérangez-vous cet ordre ? vous vous privez du » plaisir d'entendre un vrai concert ; vous rompez un assortiment de sons très-agréables ;

(*r*) *Orat.* LXIII. *alit.* 215.

(*s*) Mécan. 1751. *p.* 115.

» vous affoibliſſez d'ailleurs l'énergie de l'ex»
» preſſion & la force de l'image.... Le moin»
» dre goût ſuffit pour faire ſentir que le latin
» de cette ſeconde phraſe a perdu toute ſa ſa»
» veur. Il eſt anéanti. Mais ce qui mérite le
» plus d'attention, c'eſt qu'en déshonorant ce
» récit par la marche de la phraſe françoiſe
» qu'on lui a fait prendre, on a entiérement
» renverſé l'ordre des choſes qu'on y rappor»
» te; & pour avoir égard au génie, ou plutôt
» à la pauvreté de nos langues vulgaires, on
» met en pièces le tableau de la nature. «

M. Chompré eſt de même avis, & en parle d'une manière auſſi vive & auſſi décidée (*t*). » Une phraſe latine d'un auteur ancien eſt » un petit monument d'antiquité. Si vous dé» compoſez ce petit monument pour le fai» re entendre; au lieu de le conſtruire, vous » le détruiſez : ainſi ce que nous appelons » Conſtruction, eſt réellement une deſtruc» tion. «

(*t*) Moyens ſûrs &c. 1757 p. 44.

L'énonciation claire de la penſée eſt le premier objet du Langage, & le ſeul que puiſſe & doive enviſager la Grammaire. Dans aucune langue, on ne parvient à ce but que par la peinture fidèle de la ſucceſſion analytique des idées que l'on diſtingue dans la penſée & qui y ſont miſes en relation: cette peinture eſt la tâche commune de toutes les langues; elles ne diffèrent entre elles que par le choix des couleurs & par l'entente, & pour parler ſans figure, par le vocabulaire & la Syntaxe. Le

selon M. Pluche (*y*), *à rappeler fidélement aux définitions, aux inflexions, & aux petites règles élémentaires, les parties qui composent chaque phrase latine.* » Parlez ensuite des » raisons grammaticales, dit M. Chompré » (*z*), des cas, des temps, *&c.* selon les » douze maximes fondamentales & selon les » ellipses que vous aurez employées : mais par» lez de tout cela avec sobriété, pour ne pas » ennuyer ni rebuter les petits auditeurs, peu » capables d'une longue attention. La Logique » grammaticale, quelle qu'elle soit, est tou» jours difficile, au moins pour des commen» çants. «

CH. IX.

(*y*) Mécan. p. 155.

(*z*) *Introd.* avertiss. *pag.* vij.

Fort bien : mais cet exercice grammatical ne vient qu'après que la traduction est entiérement faite ; & vous conviendrez apparemment que vos remarques ne peuvent plus alors y être d'aucun secours. Je sais bien que vous me répliquerez que ces observations prépareront toujours les esprits, pour entreprendre avec plus d'aisance une autre traduction dans un autre temps. Cela est vrai ; & il s'ensuit même de votre aveu & du soin que vous voulez que l'on prenne des raisons grammaticales, que l'étude en est utile & indispensable : mais si vous en aviez fait une exercice préliminaire à la traduction de la phrase même qui y donne lieu, vous en auriez tiré un profit & plus promt & plus grand ; plus promt, parce que vous auriez recueilli sur le champ dans la traduction le fruit des observations que vous au-

riez semées dans l'exercice préliminaire; plus grand, parce que l'application étant faite plutôt & plus immédiatement, l'exemple est mieux adapté à la règle qui en devient plus claire, & la règle répand plus de lumière sur l'exemple dont le sens en est mieux développé: ce qui sera d'autant plus vrai, si la théorie de vos remarques grammaticales est suivie d'une Construction faite en conséquence; quoi que vous puissiez en dire, elle éclairera le texte sans l'altérer, parce que vous ne la donnerez, ainsi que les suppléments d'ellipse, que comme le tableau analytique de la pensée, en montrant toujours le texte comme la seule manière usuelle & légitime de la rendre.

J'ajoûte pour M. Chompré en particulier, que quelque difficile qu'on puisse imaginer la Logique grammaticale, c'est pourtant le seul moyen sûr que l'on puisse généralement employer, pour introduire les commençants à l'étude des langues. Il faut assûrément faire quelque fond sur leur mémoire, & lui donner sa tâche; tout le vocabulaire est de son ressort: mais les mener dans les routes obscures d'une langue qui leur est inconnue, sans leur donner le secours du flambeau de la Logique, ou en portant ce flambeau derrière eux au lieu de les en faire précéder; c'est d'abord retarder volontairement les progrès qu'ils peuvent y faire, & c'est d'ailleurs donner à leur esprit la malheureuse habitude d'aller sans raisonner;

de de la Grammaire : & pour s'y dérober, l'on prétexte que c'est détruire l'harmonie de la phrase latine ; que » c'est empêcher l'oreille » d'en sentir le caractère, dépouiller la belle » latinité de ses vraies parures, la réduire à la » pauvreté des langues modernes, & accou- » tumer l'esprit à se familiariser avec la rusti- » cité (*x*). « CH. IX.

(*x*) Mécan. des lang. p. 128.

Eh que m'importe que l'on détruise un assortiment, qui n'a ni ne peut avoir pour moi rien d'harmonieux, puisque nous ne connoissons plus les principes de la vraie prononciation du latin ? Quand je les connoitrois, ces principes ; que m'importeroit qu'on laissât subsister l'harmonie, si elle m'empéchoit d'entendre le sens de la phrase ? Vous êtes chargé de m'enseigner la langue latine ; & vous venez arréter les progrès que je pourrois y faire, par la manie que vous avez d'en conserver l'harmonie & le nombre. Laissez ce soin à mon maître de Rhétorique, c'est son vrai lot : le vôtre est de mettre dans son plus grand jour la pensée qui est l'objet de la phrase latine, & d'écarter tout ce qui peut en empécher ou en retarder l'intelligence. Dépouillez-vous de vos préjugés contre la marche des langues modernes, & adoucissez les qualifications odieuses dont vous flétrissez leurs procédés. Il n'y a point de rusticité dans des procédés dictés par la nature, & suivis d'une façon ou d'une autre dans toutes les langues ; & il est injuste de les regarder comme pauvres, quand

 peine, & l'inutilité : peut-être verrons-nous enfin des éléments raisonnables de cette Logique grammaticale, qui, au fond, diffère assez peu de celle que la Philosophie revendique.

Mais elle est nécessaire, comme la clarté de l'énonciation qui en est l'objet. L'harmonie, l'élégance, la parure sont des objets d'un second ordre, qui n'ont & ne doivent avoir lieu qu'après la clarté, & jamais à ses dépens : & l'étude de ces agréments ne doit venir qu'après celle des éléments fondamentaux, à moins qu'on ne veuille rendre inutiles les plus grands efforts, en les étouffant par le concours.

Au surplus qui empêche un maître habile, après qu'il a conduit ses élèves à l'intelligence du sens, par l'analyse & la Construction grammaticale, de leur faire remarquer les beautés accessoires qui peuvent se trouver dans la Construction usuelle ? Quand ils entendent le sens du texte, & qu'ils sont prévenus sur les effets pittoresques de la disposition où s'y trouvent les mots ; qu'on le leur fasse relire sans dérangement : leur oreille en sera frappée bien plus agréablement & plus utilement, parce que l'ame prêtera à l'organe sa sensibilité, & l'esprit sa lumière. Le petit inconvénient qu'il pourroit y avoir à faire la Construction, si pourtant il est vrai qu'il y en ait un, sera amplement compensé par ce dernier exercice, & tous les intérêts seront conciliés.

Il semble que M. Batteux les ait crus in-

conciliables, & il est hors de doute que le principe de l'élocution oratoire, quel qu'il puisse être, lui a paru devoir l'emporter sur celui de la clarté grammaticale. On a vu qu'il avoit formellement reconnu la réalité, & peut-être la nécessité de l'ordre grammatical; qu'il avoit même déclaré que ce n'étoit point de cela qu'il s'agissoit dans son ouvrage. C'est néanmoins d'après ses vûes, c'est sous ses yeux, & presque sur son bureau, que MM. Pluche & Chompré, ses prosélytes & ses amis, ont construit leur méthode d'enseignement, où ils se déclarent contre la Construction grammaticale; quoique M. Batteux en reconnoisse l'ordre comme *ordre d'enseignement* : c'est lui-même qui le nomme ainsi. Il y a plus: M. du Marsais (*a*) regarde comme naturelle, par rapport à la phrase grammaticale, la Construction analytique, dont je crois avoir solidement établi l'existence & la nécessité; & M. Batteux vient de prendre la plume pour réfuter M. du Marsais: c'est l'objet de la III. lettre de l'ouvrage intitulé *De la Construction oratoire*. Qu'il me soit permis d'en examiner ici quelques articles.

(*a*) Encyclop. au mot CONSTRUCTION.

I. Après avoir observé d'après l'encyclopédiste même, que la Construction usuelle des latins renversoit perpétuellement la Construction analytique, voici comment s'exprime M. Batteux (*b*) : » Cette propriété de la Cons- » truction latine n'auroit-elle pas dû arrêter » court le savant grammairien? Il étoit aisé,

(*b*) Pag. 83-85.

» en voyant une langue riche & parfaitement » flexible, suivre constamment un ordre con» traire à l'ordre qui nous paroît naturel, de » soupçonner qu'il pouvoit y avoir un autre » ordre aussi naturel que celui de l'esprit & » des idées. Il étoit même difficile de suppo» ser que la langue des Cicéron, des Téren» ce, des Virgile, &c. étant libre de suivre » partout cet ordre naturel des idées, se fût » fait une règle constante d'en suivre un qui » le renverse de tout point. M. du Marsais a » vu le fait, il en a même reconnu & indiqué » la raison, qui est dans le génie & le méca» nisme de la langue.... Mais il en conclut » que la langue latine, libre de suivre par» tout la nature, qui est la seule voie de la » persuasion, ne la suivoit presque jamais; & » que la françoise, enchaînée & contrainte » par la roideur & la configuration de ses » mots, la suivoit presque toujours. On sent » la singularité de cette conséquence. «

Aucune de ces considérations n'a dû arrêter l'encyclopédiste. La fin du Langage est l'exposition claire de la pensée; l'ordre analytique est le seul moyen naturel pour y parvenir; on en voit les traces si bien marquées dans les langues mêmes dont l'usage en autorise le renversement, que les grammairiens grecs & latins, libres de tous les préjugés de nos langues analogues, l'ont reconnu comme règle fondamentale & y ont ramené les phrases qui avoient contracté quelque obscurité en

ne le suivant pas ; nous avons vu que Denys d'Halicarnasse même n'a pas cessé de le regarder comme naturel, quoiqu'il n'ait pu en faire le fondement de la Construction oratoire : & M. Batteux, qui ne croit naturel apparemment que ce qui favorise ses vûes, trouve singulière la conséquence que tire M. du Marsais des principes avoués de part & d'autre. La prétention de l'académicien me paroît bien plus singulière. CH. IX.

L'ordre analytique une fois reconnu pour naturel, juger d'après la marche du latin qu'il y a un autre ordre aussi naturel au langage ; c'est imiter, si je ne me trompe, ces sauvages qui virent pour la première fois des hommes vêtus, & qui prirent leurs habillements pour des parties naturelles de leurs individus.

Mais je veux qu'il y ait un ordre naturel pour l'élocution oratoire, soit narrative soit pathétique, & que cet ordre soit celui qu'assigne M. Batteux : peut il s'ensuivre que l'ordre analytique ne soit pas l'ordre naturel pour l'élocution purement grammaticale ?

II. M. Batteux rapporte les motifs de M. du Marsais pour regarder comme naturelle la Construction analytique, dont la principale & la dernière est *qu'elle suit la nature, c'est-à-dire, qu'elle énonce les mots selon l'état où l'esprit conçoit les choses.* » Alors, dit son censeur (c), M. du Marsais oublie que son rai- » sonnement, pour être bon, devroit être ap-

(c) P. 86.

» plicable à toutes les langues, & qu'il n'en » peut faire d'application qu'à la françoise. «

Il me semble avoir prouvé que la Construction analytique est le lien nécessaire de la communication entre tous les idiômes; & ce que j'ai dit pour le prouver, M. du Marsais n'a manqué que de le dire; il le savoit, & peut-être l'auroit-il dit s'il eût vécu : en tout cas je l'ai dit.

» Cette marche d'instruction qu'il prétend » conduire à la Construction naturelle, n'y a » conduit ni les grecs ni les latins; pourquoi » donc y conduiroit-elle les françois ? «

Si M. Batteux, par Construction naturelle, entend celle qu'il veut établir sur l'intérêt ou sur l'ordre des événements; il a raison : la marche des instructions grammaticales n'y a conduit ni les grecs, ni les latins, ni les françois, & n'y conduira jamais personne. Mais cette marche a conduit tous les hommes à la Construction analytique, & celle-ci leur donne l'intelligence de toutes les langues.

» M. du Marsais confond l'enseignement don- » né avec l'impression reçue. «

M. Batteux confond les passions avec la vérité, l'intérêt avec la clarté, la Rhétorique avec la Grammaire, & la peinture accidentelle des mouvements du cœur avec l'exposition claire & précise des perceptions intuïtives de l'esprit.

» L'ordre d'enseignement est spéculatif sans » doute, il ne peut être autre chose ; c'est celui

» qui est suivi dans le procédé présenté par » M. du Marsais. « CH. IX.

Il est donc avoué que le procédé de M. du Marsais suit l'ordre spéculatif & d'enseignement. Comment donc s'est-il pu faire que MM. Pluche & Chompré, pour entrer dans les vûes de M. Batteux, ayent adopté une méthode d'enseignement qui rejette l'ordre spéculatif & d'enseignement, reconnu pour tel par M. Batteux ? Je vais plus loin : qui dit ordre *spéculatif*, dit, ou ne s'entend pas, que c'est un ordre fondé sur la théorie raisonnée des principes immuables & nécessaires ; & qui dit ordre *d'enseignement*, avoue que toute institution qui s'en éloigne doit être rejetée comme contraire aux principes fondamentaux. *C'est*, dit-on, *l'ordre qui est suivi dans le procédé de M. du Marsais.* C'est donc M. du Marsais qui est dans la bonne voie de l'enseignement, du moins à cet égard.

III. » M. du Marsais, qu'on me permette » de le dire (*d*), est toujours à côté de la » question. On lui accordera aisément que sans » l'expression des rapports les mots ne for» ment aucun sens : cela est vrai essencielle» ment, non seulement dans le latin, mais » dans toute langue. On lui accordera encore » que l'esprit doit avoir prévu & comme pres» senti le sens avant que l'ame soit émue. Mais » suit-il de là que dans les langues où les mots » renferment en eux-mêmes l'idée de l'objet » & celle de ses rapports grammaticaux, il

(*d*) Pag. 89. 90.

» en voyant une langue riche & parfaitement
» flexible, suivre constamment un ordre con-
» traire à l'ordre qui nous paroît naturel, de
» soupçonner qu'il pouvoit y avoir un autre
» ordre aussi naturel que celui de l'esprit &
» des idées. Il étoit même difficile de suppo-
» ser que la langue des Cicéron, des Téren-
» ce, des Virgile, *&c.* étant libre de suivre
» partout cet ordre naturel des idées, se fût
» fait une règle constante d'en suivre un qui
» le renverse de tout point. M. du Marsais a
» vu le fait, il en a même reconnu & indiqué
» la raison, qui est dans le génie & le méca-
» nisme de la langue.... Mais il en conclut
» que la langue latine, libre de suivre par-
» tout la nature, qui est la seule voie de la
» persuasion, ne la suivoit presque jamais; &
» que la françoise, enchaînée & contrainte
» par la roideur & la configuration de ses
» mots, la suivoit presque toujours. On sent
» la singularité de cette conséquence. «

Aucune de ces considérations n'a dû arrêter l'encyclopédiste. La fin du Langage est l'exposition claire de la pensée; l'ordre analytique est le seul moyen naturel pour y parvenir; on en voit les traces si bien marquées dans les langues mêmes dont l'usage en autorise le renversement, que les grammairiens grecs & latins, libres de tous les préjugés de nos langues analogues, l'ont reconnu comme règle fondamentale & y ont ramené les phrases qui avoient contracté quelque obscurité en

tion analytique, qu'il regarde comme le prototype universel de tous les idiômes : mais il n'a jamais regardé comme vicieux les dérangements de cet ordre primitif, qui n'ont été autorisés qu'à la charge de faire prendre aux mots des inflexions qui caractérisent leurs rapports à cet ordre ; jamais il n'a prétendu que Virgile n'ait pu dire avec l'exactitude requise en fait de Langage, *Arma virumque cano*, & qu'il n'y eût de bien dit que *Cano arma virumque* : il a seulement voulu dire que ce dernier arrangement étoit seul conforme à l'ordre analytique, le seul qui représentât bien la succession naturelle des idées & de leurs relations dans la pensée rendue par ces mots. CH. IX.

» Mais ce qui n'est point indifférent (e), » c'est que M. du Marsais convienne lui-même » que sa Construction est *l'ordre que la viva- » cité, l'empressement de l'imagination, & » l'harmonie avoient renversé*. Cette Construc- » tion est donc l'ordre contraire à la vivacité, » à l'empressement de l'imagination, à l'élé- » gance, & à l'harmonie ; c'est donc l'ordre » contraire à l'éloquence, & par conséquent » l'ordre contraire à la nature. «

(e) P. 90.

Qu'il me soit permis de m'inscrire en faux, du moins contre cette dernière conséquence ; elle suppose ce qui n'est ni avoué ni vrai. La nature du Langage consiste uniquement, ou du moins elle consiste essenciellement & principalement dans la manifestation des pensées, par l'exposition fidèle de l'analyse qu'en fait

LIV. III. l'esprit : de là vient que cette analyse est le fondement de la Syntaxe de toutes les langues, comme je l'ai fait voir. L'élégance & l'harmonie, qui ont, si l'on veut, leurs principes naturels, sont pourtant des choses purement accidentelles à l'énonciation des pensées & accessoires à la nature du Langage. *Romanus sum civis* & *Civis romanus sum*, c'est la même pensée, énoncée selon la même Syntaxe, parce que la Syntaxe est la partie nécessaire du Langage & qu'elle est conforme à sa nature : mais les mots sont diversement combinés dans les deux phrases ; ou parce qu'on a consulté des principes différents d'harmonie ; ou parce qu'au moyen des terminaisons tout arrangement étoit bon, & que le hasard ou le caprice en ont décidé dans les deux circonstances. L'ordre analytique peut donc être contraire à l'éloquence sans être contraire à la nature du Langage, pour lequel l'éloquence n'est qu'un accessoire artificiel.

(f) P. 91. M. Batteux a beau ajoûter (f) que » la vivacité du discours n'est autre chose qu'un » cours rapide des mots entraînés par la chaîne naturelle de nos sentiments ; que l'empressement de l'imagination est la nature » elle-même qui nous pousse, qui nous presse, » qui nous emporte ; que l'élégance n'est autre chose que la nature dessinée avec la précision de ses rapports & de ses contours ; » que l'harmonie, le nombre, le rythme, ne » sont que la marche cadencée de la nature,

tion analytique, qu'il regarde comme le prototype universel de tous les idiômes: mais il n'a jamais regardé comme vicieux les dérangements de cet ordre primitif, qui n'ont été autorisés qu'à la charge de faire prendre aux mots des inflexions qui caractérisent leurs rapports à cet ordre; jamais il n'a prétendu que Virgile n'ait pu dire avec l'exactitude requise en fait de Langage, *Arma virumque cano*, & qu'il n'y eût de bien dit que *Cano arma virumque*: il a seulement voulu dire que ce dernier arrangement étoit seul conforme à l'ordre analytique, le seul qui représentât bien la succession naturelle des idées & de leurs relations dans la pensée rendue par ces mots. CH. IX.

» Mais ce qui n'est point indifférent (e), » c'est que M. du Marsais convienne lui-même » que sa Construction est *l'ordre que la vivacité, l'empressement de l'imagination, & l'harmonie avoient renversé*. Cette Construction est donc l'ordre contraire à la vivacité, » à l'empressement de l'imagination, à l'élégance, & à l'harmonie ; c'est donc l'ordre » contraire à l'éloquence, & par conséquent » l'ordre contraire à la nature. «

(e) P. 90.

Qu'il me soit permis de m'inscrire en faux, du moins contre cette dernière conséquence; elle suppose ce qui n'est ni avoué ni vrai. La nature du Langage consiste uniquement, ou du moins elle consiste essenciellement & principalement dans la manifestation des pensées, par l'exposition fidèle de l'analyse qu'en fait

LIV. III. l'esprit : de là vient que cette analyse est le fondement de la Syntaxe de toutes les langues, comme je l'ai fait voir. L'élégance & l'harmonie, qui ont, si l'on veut, leurs principes naturels, sont pourtant des choses purement accidentelles à l'énonciation des pensées & accessoires à la nature du Langage. *Romanus sum civis* & *Civis romanus sum*, c'est la même pensée, énoncée selon la même Syntaxe, parce que la Syntaxe est la partie nécessaire du Langage & qu'elle est conforme à sa nature: mais les mots sont diversement combinés dans les deux phrases; ou parce qu'on a consulté des principes différents d'harmonie; ou parce qu'au moyen des terminaisons tout arrangement étoit bon, & que le hasard ou le caprice en ont décidé dans les deux circonstances. L'ordre analytique peut donc être contraire à l'éloquence sans être contraire à la nature du Langage, pour lequel l'éloquence n'est qu'un accessoire artificiel.

(*f*) P. 91. M. Batteux a beau ajoûter (*f*) que » la vivacité du discours n'est autre chose qu'un » cours rapide des mots entraînés par la chaîne naturelle de nos sentiments; que l'empressement de l'imagination est la nature » elle-même qui nous pousse, qui nous presse, » qui nous emporte; que l'élégance n'est autre chose que la nature dessinée avec la pré» cision de ses rapports & de ses contours; » que l'harmonie, le nombre, le rythme, ne » sont que la marche cadencée de la nature,

» rendue, autant qu'elle peut l'être, par le » choix & par la suite des sons & des mots: « il a beau ajoûter ailleurs, (*g*) » que dans tou- » te langue c'est toujours pour quelque inté- » rêt que l'on parle: « il ne prouve rien par là, de ce qu'il avoit à prouver à M. du Marsais. Si le grammairien & le rhéteur ne doivent pas envisager la parole sous le même point de vûe; l'opinion de M. du Marsais ne devroit importer en rien à M. Batteux, ni celle de M. Batteux à M. du Marsais. Mais M. Batteux veut étendre ses vûes sur l'élocution oratoire jusqu'à l'élocution grammaticale. Il voit la nature dans l'empressement de l'imagination, dans la vivacité du discours, dans l'élégance, dans l'harmonie: & il oublie que ce sont différents aspects de la nature, des aspects changeants & variables, des aspects accidentels; au lieu que l'aspect perpétuellement dessiné par l'analyse grammaticale, est le principal aspect par rapport à la parole: il oublie que la vivacité, l'élégance, l'harmonie ne peignent que la nature mobile de nos intérêts, de nos passions, de nos plaisirs; au lieu que l'analyse grammaticale peint la nature uniforme & invariable des opérations de notre esprit, la nature de nos pensées. Une fois pour toutes, ce qui est naturel dans la Grammaire est accidentel ou étranger pour la Rhétorique; ce qui est naturel dans la Rhétorique est accidentel ou étranger dans la Grammaire. S'il est vrai que la fin prochaine du Langage soit

CH. IX.

(*g*) *P.* 98.

l'expoſition claire de la penſée par la peinture fidèle de l'analyſe qu'en fait l'eſprit; la peinture des paſſions ne ſauroit plus en être qu'une fin éloignée, & la fin prochaine en devient un moyen. Mais ce moyen doit être employé ſelon ſa nature; ſinon, il eſt anéanti : de là vient que les règles de la Syntaxe ſont toujours ſuivies par l'orateur le plus éloquent, ſous peine d'être inintelligible ou au moins ridicule. Qu'il ſoit donc vrai, ou non, que c'eſt toujours pour quelque intérêt que l'on parle; il eſt d'une vérité antérieure & plus certaine encore, que l'on parle pour faire connoître ſes penſées.

Il y auroit encore bien des petites obſervations de détail à faire ſur cette lettre de M. Batteux: mais après celles que je viens de faire pour l'intérêt du ſyſtème que je défends ici; le reſte ne ſeroit peut-être bon qu'à fatiguer le lecteur, & à lui perſuader fauſſement que j'ai, à l'égard du ſavant que je combats, d'autres ſentiments que ceux de l'eſtime & de la vénération qui lui ſont dues. J'aurois même ſupprimé mes remarques ſur ſa lettre, ſi je n'avois regardé comme un devoir, ſacré pour moi, de répondre quelque choſe pour le ſavant grammairien qui y eſt attaqué; vu que j'ai eu l'honneur de lui ſuccéder pour la compoſition des articles de Grammaire de l'*Encyclopédie*. Ce n'eſt pas que je le croye irrépréhenſible en tout; on verra ſouvent, & dans l'*Encyclopédie* & dans cet ouvrage, que

» qui ſe rencontre également dans les deux » Conſtructions latines, *Alexander vicit Darium*, *Darium vicit Alexander*. Elles ſont » donc auſſi naturelles l'une que l'autre. On » ne ſe trompe à ce ſujet, que parce qu'on » prend pour plus naturel, un ordre qui n'eſt » qu'une habitude que le caractère de notre » langue nous a fait contracter. Il y a cependant dans le françois même des Conſtructions qui auroient pu faire éviter cette erreur, puiſque le nominatif y eſt beaucoup » mieux après le verbe : on dit, par exemple, » *Darius que vainquit Alexandre.* «

Voilà peut-être, contre la doctrine de la Conſtruction naturelle, l'objection la plus forte que l'on puiſſe faire; parce qu'elle ſort du fonds même où j'en puiſe les principes. Elle n'eſt pourtant pas inſoluble; & j'oſe le dire hardiment, elle eſt plus ingénieuſe que ſolide.

L'auteur s'attache uniquement à l'idée générale & vague de liaiſon; & il eſt vrai qu'à partir de là, les deux Conſtructions latines ſont également naturelles, parce que les mots qui ont entre eux des liaiſons immédiates, y ſont liés immédiatement; *Alexander vicit* ou *vicit Alexander*, c'eſt la même choſe quant à la liaiſon; & il en eſt de même de *vicit Darium* ou *Darium vicit* : l'idée vague de liaiſon n'indique ni priorité ni poſtériorité.

Mais puiſque la parole doit être l'image de l'analyſe de la penſée; en ſera-t-elle une ima-

 ge bien parfaite, si elle se contente d'en crayonner simplement les traits les plus généraux? Il faut dans votre portrait deux yeux, un nez, une bouche, un teint, &c. Entrez dans le premier attelier; vous y trouverez tout cela: est-ce votre portrait? Non; parce que ce n'est pas assez, pour vous représenter, de réunir des yeux, un nez, une bouche, &c. il faut que toutes ces parties soient ressemblantes à celles de l'original, proportionnées & situées comme dans l'original. Il en est de même de la parole: il ne suffit pas d'y rendre sensible la liaison des mots pour peindre l'analyse de la pensée, même en se conformant à la plus grande liaison, à la liaison la plus immédiate des idées; il faut peindre telle liaison, fondée sur tel rapport. Or ce rapport a un premier terme, puis un second: s'ils se suivent immédiatement, la plus grande liaison est observée; mais alors même, si vous nommez d'abord le second & ensuite le premier, il est palpable que vous renversez la nature, tout autant qu'un peintre qui nous présenteroit l'image d'un arbre ayant les racines en haut & les feuilles en terre: ce peintre se conformeroit autant à la plus grande liaison des parties de l'arbre, que vous à celle des idées. C'est ici le moment de sentir la justesse du mot de Priscien, qui n'a pas désigné l'ordre analytique par le seul mot *conjunctio*, mais qui l'a marqué par *conjunctio sequentium*.

Il eſt vrai qu'en françois il vaut mieux dire, *Darius que vainquit Alexandre*, que de dire, *Darius qu'Alexandre vainquit ;* & j'avoue que c'eſt pour ſe conformer mieux à l'indication de la nature, en obſervant la liaiſon la plus immédiate des idées : car *que* eſt le complément de *vainquit*, & ce verbe a pour ſujet *Alexandre*. Cependant l'ordre de la nature eſt renverſé, quoique la chaîne des liaiſons immédiates ſoit conſervée. Mais en diſant, *Darius qu'Alexandre vainquit*, l'ordre ſeroit encore renverſé, puiſque le complément *que* ſeroit avant le verbe *vainquit ;* & la chaîne des liaiſons ſeroit rompue, puiſqu'il y auroit, entre *que* & *vainquit*, le ſujet *Alexandre*, qui ſépareroit ces deux corrélatifs : le déſordre ſeroit plus grand.

Notre langue, qui fait ſon capital de la clarté de l'énonciation, doit donc préférer celui des deux arrangements où il y a le moins de déſordre : mais celui même qu'elle adopte eſt contre nature & ſe trouve en effet dans le cas de l'Inverſion. C'eſt préciſément pour cela que le mot *que* eſt décliné à l'excluſion des autres articles. Celui-ci eſt conjonctif par ſa nature : or tout mot qui ſert à lier, doit être entre les deux parties dont il indique la liaiſon ; c'eſt une loi dont on ne s'écarte pas, ou dont on ne s'écarte que bien peu, même dans les langues tranſpoſitives. Quand l'article conjonctif eſt en même temps ſujet de la propoſition incidente qu'il joint

 avec l'antécédent; il prend dans l'incidente la première place, qui lui convient à toutes sortes de titres: alors il garde sa terminaison primitive & directe, *qui*; c'est son nominatif. Si au contraire ce mot est complément du verbe, la première place ne lui convient plus qu'à raison de sa vertu conjonctive, & c'est à ce titre qu'il la garde: mais comme complément, il est déplacé; & c'est pour éviter l'équivoque, qu'on lui a donné un cas particulier, *que*, lequel, en indiquant cette seconde espèce de service, certifie en même temps le déplacement, de la même manière précisément que les cas des grecs, des latins, & des allemands.

Ce qu'on allègue donc ici comme une Construction naturelle dans la phrase françoise, ne sert qu'à faire voir que l'ordre analytique y est transgressé, mais respecté comme l'ordre primitif & naturel. Et il ne faut pas croire, comme l'insinue M. Batteux (*i*), que nous ayons introduit ce cas pour revenir à l'ordre des latins, dont les procédés après tout importent peu à notre langue: mais forcés, comme les latins & comme toutes les autres nations, de placer cet article conjonctif à la tête de la proposition incidente, lors même qu'il est complément du verbe; nous n'aurions pu nous dispenser de lui donner un cas adverbial, sans compromettre souvent la clarté de l'énonciation, qui est l'objet immédiat du Langage, l'objet unique de la Gram-

(*i*) Cours de B. L. 1750. *Tom.* IV. *p.* 338.

maire, & l'objet caractériſtique & diſtinctif CH. IX.
de la langue françoiſe. On voit par là même jusqu'où elle porte ſes ſcrupules à l'égard de l'ordre analytique, quand elle eſt forcée d'en abandonner la marche : ici elle introduit extraordinairement un cas, afin de conſtater le droit de l'analyſe en y dérogeant : ailleurs, ſi elle porte le ſujet après le verbe pour indiquer quelque vûe non énoncée ; elle veut que le verbe & le ſujet ſoient alors déſignés dans l'orthographe comme un ſeul mot, au moyen du tiret qui les réunit, afin qu'il y paroiſſe plutôt déclinaiſon qu'Inverſion ; *demandé-je*, *voulez-vous*, *dort-il*, &c.

Tant de précautions, priſes partout avec la plus rigoureuſe attention, pour ſuivre ou pour indiquer la marche de la Conſtruction analytique, démontrent évidemment, qu'il me ſoit permis de le redire, que c'eſt la Conſtruction unique qui ait ſur la Syntaxe de toutes les langues une influence néceſſaire, la ſeule qui contribue à donner aux mots réunis un ſens clair & précis, la ſeule dont l'inobſervation feroit de la parole humaine un vain & ſimple bruit ſemblable aux cris inarticulés des animaux, la ſeule en un mot qui ſoit naturelle. Un arrangement de mots, qui ſoit le renverſement de cet ordre analytique, eſt préciſément l'eſpèce d'Inverſion reconnue pour telle juſqu'à préſent par tous les grammairiens, & la ſeule par conſéquent à laquelle il faille en donner le nom. Enviſager un autre ordre que

Liv. III. l'ordre analytique & grammatical, quand on parle d'Inversion; c'est rompre la communication, j'ai presque dit la communion, avec les plus habiles maîtres anciens & modernes; c'est contredire l'usage, qui a un empire également absolu & nécessaire sur le langage didactique comme sur le langage national; c'est commettre un véritable barbarisme.

M. Batteux, qui rapporte l'idée d'Inversion à l'ordre d'intérêt dont il fait la base de l'élocution oratoire, m'alléguera, je le sais bien, sa déclaration expresse, énoncée dans toutes les éditions de son système, que n'envisageant que l'ordre oratoire, il ne doit donner le nom d'Inversion qu'au renversement de cet ordre; & qu'enfin l'usage des termes didactiques est arbitraire, pourvu que l'on ait la précaution d'établir par de bonnes définitions le sens qu'on prétend y attacher.

Je réponds que la liberté d'introduire, dans le langage même des sciences & des arts, des mots absolument nouveaux, ou de donner à des mots déjà connus un sens différent de celui qui leur est ordinaire, n'est pas une licence effrénée, qui puisse tout changer sans retenue & innover sans raison: *Dabitur licentia sumpta pudenter*, dit à ce sujet un grand maître (*k*), bien connu de M. Batteux. Pour être dans les bornes indiquées par cette maxime, il faut montrer l'abus de l'ancien usage, & l'utilité ou même la nécessité du changement; sans quoi il faut respecter inviola-

(*k*) Horat. *Art. poët.* 51.

blement ce qu'on trouve établi, ſous peine d'être cenſuré ou mal entendu. CH. IX.

Loin d'avoir pris aucune de ces précautions, il ſemble au contraire que M. Batteux ait prétendu parler le langage ordinaire; & quand il annonce ce qu'il ſe propoſe de diſcuter ſur l'Inverſion, il n'eſt pas naturel d'imaginer qu'il en parle autrement que le commun des grammairiens. » L'objet de cet examen, » dit-il (*l*), ſe réduit à reconnoître quelle eſt » la différence de la *ſtructure* des mots dans » les deux langues, & quelles ſont les cauſes » de ce qu'on appelle *gallicisſme*, *latiniſme*, » &c. « Ce mot *ſtructure* n'exprime-t-il pas rigoureuſement le mécaniſme des langues & la diſpoſition artificielle des mots autoriſée dans chaque idiôme par les lois de la Syntaxe? N'eſt-ce pas auſſi de ce mécaniſme que dépendent les idiotiſmes de chaque langue? N'eſt-ce pas à la Conſtruction grammaticale que MM. Pluche & Chompré ont appliqué la doctrine de M. Batteux; puiſqu'ils ont expoſé dans leurs ouvrages des moyens d'enſeigner la Grammaire oppoſés aux moyens reçus? Or il eſt certain que le principe qu'ils appliquent à la Conſtruction grammaticale, eſt celui de M. Batteux pour la Conſtruction oratoire; il en convient lui-même (*m*): il eſt également certain que M. Batteux ne diſpute contre M. du Marſais que relativement à la Grammaire. Eh que faut-il donc penſer de la diſtinction qu'il fait entre l'ordre grammatical

(*l*) Cours de B. Lettr. *Tom.* IV. *p.* 295.

(*m*) Ibid. *p.* 305. à la note.

» pour une propriété de la langue latine. Mais » il y a plusieurs espèces d'Hyperbate qui sont » de véritables figures de Grammaire. «

Tous ces auteurs rapportent également l'Inversion & l'Hyperbate à la Construction naturelle & analytique; mais ils confondent deux choses qu'il y a lieu de croire très-différentes & très-distinctes. Il y a en effet dans l'Inversion & dans l'Hyperbate un véritable renversement de l'ordre analytique; & à partir de ce point de vûe général, on a pu aisément s'y méprendre: mais il falloit prendre garde si les deux cas présentoient la même espèce de renversement. Quintilien (r) nous fournit un motif légitime d'en douter: il cite comme un exemple d'Hyperbate cette phrase de Cicéron (s): *Animadverti, Judices, omnem accusatoris orationem in duas divisam esse partes;* & il indique aussitôt le tour qui auroit été sans Hyperbate: *nam* in duas partes divisam esse *rectum erat, sed durum & incomptum.* Or le tour que Quintilien appelle ici *rectum*, par opposition à celui qu'il avoit nommé auparavant ὑπέρβατον, est encore un renversement de l'ordre naturel ou analytique; en un mot il y a encore Inversion dans *in duas partes divisam esse*, & le rhéteur romain nous assûre qu'il n'y a plus d'Hyperbate.

(r) *Instit. orat.* VIII. 6.

(s) *Pro Cluentio*, init.

Si l'on veut en croire M. Batteux (t), » ou l'Hyperbate n'étoit point sentie par les » latins, puisque c'étoit leur Construction na- » turelle; ou si elle étoit sentie comme figure, » elle

(t) De la Constr. orat. *Lett.* III. p. 82.

» elle devoit ſe définir chez eux, non par le renverſement, mais par l'obſervation de l'ordre ſucceſſif de la Conſtruction ſimple. « CH. IX.

Il eſt étonnant que le préjugé de ſon ſyſtème ait fait oublier à M. Batteux, que Quintilien n'a défini l'Hyperbate que comme un dérangement de la Conſtruction naturelle. *In duas diviſam eſſe partes* eſt-il conforme à l'ordre ſucceſſif de cette Conſtruction ? ou n'eſt-il pas vrai que Quintilien donne cette phraſe comme un exemple d'Hyperbate ? ou enfin faut-il dire que Quintilien n'étoit pas en état de diſtinguer les locutions figurées d'avec les ſimples dans ſa langue maternelle, & que M. Batteux a trouvé le vrai principe par où l'on doit en juger ?

» L'Hyperbate, dans toute langue où elle eſt » figure, doit, ce me ſemble, dit le rhéteur » moderne (*u*), être le renverſement de l'ordre uſité dans cette même langue ... Or la » Conſtruction latine eſt .... la Conſtruction » contraire à la Conſtruction ſimple ; l'Hyperbate, chez les latins, devoit donc être l'obſervation, & non le renverſement de la » Conſtruction ſimple. «

(*u*) Ibid.

Ce raiſonnement de M. Batteux ſuppoſe un principe plus général : c'eſt qu'*une Figure eſt une locution éloignée de la manière ordinaire & uſitée dans une langue* ; & j'avoue que c'eſt à peu près la notion qu'en ont donnée tous les rhéteurs & les grammairiens. Mais elle me ſemble bien peu réfléchie. *Equitare in arun-*

LIV. III. *dine longâ* en latin, & en françois *Aller à cheval sur un bâton*, sont des expressions si ordinaires dans ces langues qu'on n'y parle pas même autrement; & cependant il est généralement avoué que ce sont des expressions figurées. Ne parle-t-on pas figurément, quand on dit *les lumières de l'esprit*, *les vûes du Gouvernement*, *un homme de poids*, &c? & n'est-ce pas la manière ordinaire ou même unique de rendre ces idées dans notre langue?

Une *Figure*, dans le Langage, est donc une locution éloignée, non de la manière ordinaire & usitée, mais de la manière naturelle de rendre les mêmes idées dans quelque idiôme que ce soit; en sorte qu'ordinairement ce qui est figure dans un idiôme le sera encore dans un autre, s'il passe littéralement de l'un à l'autre sans blesser les décisions de l'usage. Ainsi 1°. il est naturel d'employer dans une langue des dictions conformes à l'analogie de la langue, *audivisti*, *amari*: c'est une figure, quand l'usage permet d'en retrancher, *audisti*; ou d'y ajoûter, *amarier*. 2°. Il est naturel d'appeler chaque chose par un nom qui lui appartienne en propre: c'est une figure, quand l'usage permet de substituer au mot propre, un autre mot qui ne le remplace que par une sorte de relation qui est sensible, *un village de deux-cents feux*, *trois-cents voiles*, *cet homme est un lion* ou *un renard*; ou bien d'emprunter un mot analogue au défaut d'un mot propre, *le feu de l'imagination*, *l'ardeur du*

ℓe, *equitare in arundine* : & c'eſt à cette ernière eſpèce de figure que Quintilien rap- orte la Catachrèſe ; *Multa ſunt & græcè & tinè non denominata : nam & qui jaculum ittit*, jaculari *dicitur* ; *qui pilam aut ſudem*, *ppellatione privatim ſibi aſſignatâ caret*... *unde buſio*, *quæ κατάχρησις dicitur*, *neceſſaria* (*x*). °. Il eſt naturel d'énoncer dans l'oraiſon utes les idées partielles de la penſée que on veut rendre, *eo ad ædem Caſtoris* : c'eſt ne figure, quand l'uſage permet d'en ſuppri- ner quelque partie, *eò ad Caſtoris*. 4°. Il eſt aturel d'énoncer toutes les parties d'une phra- e dans l'ordre de la ſucceſſion analytique, *Alexander vicit Darium*, *eſſe diviſam in par- es duas* : c'eſt une figure, quand l'uſage per- net de renverſer cet ordre ſans rompre la liai- on immédiate des mots, *Darium vicit Ale- xander*, *in duas partes diviſam eſſe* ; ou même e rompre l'ordre & la liaiſon des mots, *Darium Alexander vicit*, *in duas diviſam eſſe artes*.

(*x*) *Inſtit. orat.* VIII. 2.

Quintilien ne donne le nom d'Hyperbate u'à ce dernier tour : le premier eſt pourtant guré, puiſqu'il s'écarte de la ſucceſſion ana- ytique ; c'eſt donc l'Inverſion proprement di- e. C'eſt l'Inverſion ainſi entendue & diſtin- uée de l'Hyperbate, qui étoit, pour ainſi lire, naturelle au latin, que les romains af- ectoient ſi conſtamment, qui leur étoit ſi or- linaire qu'ils ne parloient preſque jamais au- rement, & qui peut-être n'y étoit pas ſentie

 comme figure par le peuple, quoique les gens de lettres qui vouloient y penser sussent bien la distinguer de l'ordre naturel.

Rappelons-nous ici le passage de Cicéron, tiré de son dialogue *De partitione oratoriâ*, & les trois arrangements de phrase qu'il y distingue si nettement.

Le premier arrangement est naturel & direct, *directè, sicut natura ipsa tulerit*. Cet ordre naturel doit être aisément reconnu par tout le monde, parce que tout le monde connoît la voix de la nature : il doit se faire sentir dans toutes les langues, & dans chaque langue de la même manière ; parce que la voix de la nature est une. C'est donc l'ordre analytique que Cicéron envisage ici, parce que c'est le seul qui influe sur toutes les langues d'une manière sensible & par des principes invariables.

Le second arrangement est le renversement du premier, c'est l'Inversion proprement dite : dans le premier on va directement du commencement à la fin, de l'origine au dernier terme, du haut en bas ; dans le second on va de la fin au commencement, du dernier terme à l'origine, du bas en haut, *sursum versùs*, à reculons, *retròque*. On voit par là que Cicéron est plus difficile que M. l'abbé de Condillac, & qu'il n'auroit pas jugé que l'on suivît également l'ordre direct de la nature dans les deux phrases *Alexander vicit Darium*, & *Darium vicit Alexander* : il n'y a, selon ce grand

brateur, que la première qui foit dans l'ordre naturel, *directè*; l'autre procède dans un fens contraire, *furfum verfùs retròque*: c'eft l'Inverfion de l'ordre primitif, *invertitur ordo*. CH. IX.

Le troifième arrangement s'éloigne encore plus de l'ordre naturel; il en rompt l'enchaînement, ainfi que la liaifon la plus immédiate des parties, *intercisè*; les mots y font rapprochés fans affinité & comme au hafard, *permiftè*. Tel eft l'arrangement de cette phrafe, *Darium Alexander vicit*; parce que l'idée de *vicit* y eft féparée de celle de *Darium*, à laquelle elle doit être liée immédiatement.

Il eft bon ici de faire attention à la jufteffe des vûes de Cicéron, qui femble avoir échappé à nos meilleurs grammairiens. Trompés tous par la grande affinité de l'Inverfion & de l'Hyperbate, qui confiftent également dans la violation de l'ordre analytique, ils n'ont pas apperçu les caractères qui les diftinguent, & que Cicéron nous indique fi clairement. Je l'ai déjà dit plus haut: il faut obferver entre les idées partielles d'une penfée, comme entre les mots qui les expriment, liaifon & relation. De quelque manière que l'on difpofe entre eux deux mots corrélatifs, s'ils font l'un auprès de l'autre, l'image de leur liaifon fubfifte; *contrà Italiam* ou *Italiam contrà*, c'eft la même chofe quant à la liaifon des deux mots. Mais pour conferver l'image de la relation, qui fuppofe toujours priorité dans l'un des deux termes & poftériorité dans l'autre;

la succession des mots doit être parallèle à celle des idées : *contrà Italiam, omnes sunt admirati constantiam Catonis.* Si vous renversez simplement cet ordre, *Italiam contrà, Catonis constantiam admirati sunt omnes;* vous faites une Inversion, parce que vous renversez l'ordre des relations, quoique vous laissiez subsister l'image de la liaison. Mais si vous jetez entre deux corrélatifs, quelque mot qui soit étranger au rapport qui les unit, comme *Catonis omnes admirati sunt constantiam;* vous faites alors une Hyperbate, parce que vous détruisez tout à la fois l'ordre & la liaison des rapports.

On a coutume de distinguer cinq espèces d'Hyperbate.

1. La première est appellée *Anastrophe*; c'est-à-dire proprement *Inversion* : du grec ἀναστροφὴ; RR. ἀνὰ, *in*, & στροφὴ, *versio.* Mais l'Inversion dont il s'agit ici n'est point celle de toute la phrase; elle ne regarde que l'ordre naturel qui doit être entre une préposition & son complément, entre un adverbe comparatif & le *quam* subséquent : ce sont les seuls cas indiqués par les exemples que les grammairiens ont coutume de donner de l'Anastrophe. *Mecum, tecum, quicum, nobiscum, vobiscum, quibuscum, secum*, en sont des exemples reçus dans le langage ordinaire, à l'exclusion même du tour direct; *Maria omnia circùm, Italiam contrà, Quam priùs adjunctos sedula lavit equos*, sont des exemples

qui ne doivent leur exiſtence qu'à la liberté poétique. CH. IX.

L'Anaſtrophe n'eſt donc qu'une véritable Inverſion, qui n'a été ſinguliérement remarquée, que parce qu'elle s'éloignoit de l'uſage commun de la langue, où l'on avoit coutume de mettre la prépoſition avant ſon complément. Mais comme il n'y a réellement de figure que quand on s'éloigne de la manière naturelle de parler, l'Anaſtrophe n'a pas dû être diſtinguée de l'Inverſion en général; & d'ailleurs, en la diſtinguant, on ne devoit point la rapporter à l'Hyperbate.

2. La ſeconde eſpèce d'Hyperbate eſt nommée *Tmeſis* ou *Tmèſe*, du grec τμῆσις, *ſectio* (coupure). Cette figure a lieu, lorſque, par une licence que l'uſage approuve dans quelques occaſions, on coupe en deux parties un mot composé de deux racines élémentaires réunies par l'uſage commun; comme *ſatis mihi fecit* pour *mihi ſatisfecit*; *reique publicæ curam depoſuit* pour *& reipublicæ curam depoſuit*; *Septem ſubjecta trioni* (y) pour *ſubjecta Septemtrioni*. Horace & les meilleurs écrivains du bon ſiècle en fourniſſent beaucoup d'exemples.

(y) Virg. *Georg.* III. 381.

La Tmèſe n'eſt qu'une figure de diction, puiſqu'elle ne tombe que ſur le matériel d'un mot qui eſt coupé en deux; & c'eſt mal à propos qu'on l'a rapportée à l'Hyperbate, qui eſt eſſenciellement une figure de Conſtruction.

3. La troisième espèce prend le nom de *Parenthèse*, du grec παρένθεσις, *interpositio* : RR. παρὰ, *inter* ; ἐν, *in* ; & θέσις, *positio*, dérivé de τίθημι, *pono*. Il y a en effet Parenthèse, lorsqu'un sens complet & isolé est inséré dans un autre dont il interrompt la suite ; comme dans ce vers de Virgile (z) :

(z) *Eclog.* IX. 23.

Tytire, dum redeo, (brevis est via), *pasce capellas.*

Cette figure rompt effectivement la liaison des mots, & appartient par là à l'Hyperbate ; mais parce qu'elle ne se contente pas de réunir confusément les mots qui concourent à l'expression d'un même sens, & qu'elle introduit un sens étranger entre les parties du sens principal ; elle peut plus aisément causer de l'obscurité : & les bons écrivains évitent autant qu'ils peuvent d'en faire usage. Quintilien ne la permettoit qu'autant que le sens détaché mis en Parenthèse étoit très-court (a) : *Etiam Interjectione, quâ & oratores & historici frequenter utuntur ut medio sermone aliquem inserant sensum, impediri solet intellectus, nisi quod interponitur breve est.*

(a) *Instit. orat.* VIII. 11.

4. La quatrième espèce d'Hyperbate s'appelle *Synchise*, σύγχυσις (confusion) : de συγχέω, *confundo* ; RR. σὺν, *cùm*, & χέω, *fundo*. Il y a Synchise quand les mots d'une phrase sont mêlés ensemble, sans aucun égard ni à l'ordre de la Construction analytique ni à la corrélation des mots ; comme dans ce vers de Virgile (b) :

(b) *Eclog.* VII. 57.

Aret ager : vitio moriens sitit aëris herba ;

dont la Conſtruction analytique doit être: *Ager aret: herba moriens* ex *vitio aëris ſitit.* CH. IX.

5. Enfin l'on regarde comme une cinquième eſpèce d'Hyperbate, l'*Anacoluthe*, qui ſe fait, dit-on, lorſque les choſes n'ont preſque nulle ſuite & nulle Conſtruction. Il faut avouer que cette définition de P. R. n'eſt rien moins que lumineuſe; & d'ailleurs elle ſemble inſinuer qu'il n'eſt pas poſſible de ramener l'Anacoluthe à la Conſtruction analytique. M. du Marſais a plus approfondi & mieux défini la nature de cette prétendue Hyperbate. » C'eſt, » dit-il (*c*), une figure de mots qui eſt une » eſpèce d'ellipſe.... par laquelle on ſouſen» tend le corrélatif d'un mot exprimé; ce qui » ne doit avoir lieu que lorſque l'ellipſe peut » être aiſément ſuppléée, & qu'elle ne bleſſe » point l'uſage. « Il juſtifie cette définition par l'étymologie du mot: » R. ἀκόλουθος, *comes* » (compagnon); enſuite on ajoûte l'α privatif » & un ν euphonique, pour éviter le bâille» ment entre les deux α; par conſéquent l'ad» jectif *Anacoluthe* ſignifie *qui n'eſt pas com» pagnon*, ou qui ne ſe trouve pas dans la » compagnie de celui avec lequel l'analogie » demanderoit qu'il ſe trouvât. « Il donne enfin cet exemple pris de Virgile (*d*):

(*c*) Encyclop. au mot ANACOLUTHE.

(*d*) *Æneid.* II. 330.

. . . . . *Portis alii bipatentibus adſunt,*
Millia quot magnis nunquam venêre Mycenis;

où il faut ſuppléer *tot* avant *quot.*

Il y a pareille ellipſe dans l'exemple de Té-

rence, cité par P. R: *Nam omnes nos quibus est alicundè aliquis objectus labor, omne quod est intereà tempus, priusquam id rescitum est, lucro est.* Si l'on a jugé qu'il n'y avoit nulle Construction, c'est qu'on a cru que *nos omnes* étoient au nominatif sans être le sujet d'aucun verbe, ce qui seroit en effet violer une loi fondamentale de la Syntaxe: mais ces mots sont à l'accusatif, comme complément de la préposition sousentendue *ergà*; & la Construction est, *Nam* ergà *nos omnes... omne... tempus... lucro est.*

L'Anacoluthe n'est donc point une Hyperbate; c'est une ellipse, à laquelle il faut en conserver le nom, sans charger vainement la mémoire de grands mots, moins propres à éclairer l'esprit qu'à l'embarrasser, ou même à le séduire par les apparences trompeuses d'un savoir pédantesque. Si l'on trouve quelques phrases que l'on ne puisse par aucun moyen ramener aux procédés simples de la Construction analytique; disons nettement qu'elles sont vicieuses, & ne nous obstinons pas à retenir *un terme spécieux pour excuser dans les auteurs des choses qui semblent plutôt s'y être glissées par inadvertance que par raison.* Ce sont les propres termes de l'auteur de la *Méthode latine* de P. R.

Il résulte de tout ce qui précède, que des cinq prétendues espèces d'Hyperbate, il y en a trois à rejeter: & l'on peut dire que l'Hyperbate est une figure de Construction qui in-

terrompt l'ordre & la liaifon analytique des mots d'une même phrafe; qu'il y en a deux efpèces; la Synchife, qui entremêle confufément les mots d'une même phrafe; & la Parenthèfe, qui fépare les mots d'une phrafe par l'interjection d'une phrafe entière qui en interrompt la continuïté.

§. 2. *De l'Hypallage.* Faute d'avoir caractérifé, d'une manière affez précife, les idées que les grammairiens ont envifagées; faute de les avoir comparées les unes aux autres, afin d'y démêler avec plus de certitude ce qu'elles ont de commun & ce qu'elles ont de propre: ils ont encore confondu l'*Hyperbate* avec *l'Énallage* & l'*Hypallage.* Virgile a dit (*e*): *dare claffibus auftros*, au lieu de dire *dare claffes auftris*: M. du Marfais (*f*) rapporte cette expreffion à l'Hypallage, Servius & Min-Ellius l'avoient fait de même avant lui; le P. Lami (*g*) cite la même phrafe comme un exemple de l'Énallage; & d'autres l'ont rapportée à l'Hyperbate.

(*e*) *Æneid.* III. 61.

(*f*) Des Trop. *Part.* II. *art.* xvij.

(*g*) Rhét. *Liv.* I. *ch.* 12.

La fignification des mots eft inconteftablement arbitraire dans fon origine; & cela eft vrai furtout des mots techniques, tels que ceux dont il eft ici queftion. Mais rien n'eft plus contraire aux progrès des fciences & des arts, que l'équivoque & la confufion dans les termes deftinés à en perpétuer la tradition; par conféquent rien de plus effenciel que d'en fixer le fens d'une manière précife & immuable.

Or il me semble que la prétendue figure que l'on nomme *Énallage*, ne consisteroit qu'à prendre un mot sous une forme au lieu de le prendre sous une autre; ce qui est proprement un échange dans les accidents. Telle est l'idée qu'en donne M. du Marsais (*h*) d'après la plus grande partie des grammairiens; & il remarque très-bien que ce nom pédantesque est un voile dont se couvre l'ignorance, à qui il coute moins de se parer d'un mot grec que de remonter jusqu'aux véritables principes de l'analogie. Mais quand l'Énallage seroit une figure réelle; puisque le changement qu'elle supposeroit ne tomberoit que sur la forme du mot, & non pas sur la place que lui assigneroit l'ordre grammatical; je ne vois pas qu'il y eût lieu de la confondre avec l'Hyperbate, qui n'influe que sur la succession analytique.

(*h*) Encyclop. au *mot* Enallage.

Pour ce qui est de l'*Hypallage*, c'est un changement qui ne tombe point sur la forme des mots; il a plutôt rapport aux idées mêmes qu'ils expriment; il consiste à présenter, sous un aspect renversé, la corrélation des idées partielles de la pensée, mais sans toucher à la Construction analytique que suppose ce changement. Selon cette notion, *Hypallage* vient du grec ὑπαλλαγὴ, *changement* ou *subversion;* RR. ὑπὸ, *sub*; & ἠλλάγην, aor. 2. pass. d'ἀλλάττω, *muto*, lequel est dérivé d'ἄλλος, *alius*. En traduisant ce mot par *subversion*, non seulement je rends avec fidélité la préposition élémentaire ὑπὸ; mais il me semble encore que

le mot en est plus propre à désigner, que le changement dont il s'agit ne tombe pas sur les mots immédiatement, qu'il pénètre jusques sous l'écorce des mots & jusqu'aux idées dont ils sont les signes. CH. IX.

Mais si l'Hypallage est un renversement positif dans la corrélation des idées; si elle présente un ordre d'idées quelquefois diamétralement opposé à celui que l'on veut faire entendre: qui ne voit que l'Hypallage, si elle existe, est moins une figure qu'un vice dans l'élocution? Il est assez surprenant que M. du Marsais n'en ait pas porté le même jugement, après avoir posé lui-même des principes dont il est une conséquence nécessaire. Écoutons ce grammairien philosophe.

» Je ne crois pas, dit-il, (*i*)... quoi qu'en » disent les commentateurs d'Horace, qu'il y » ait une Hypallage dans ces vers de l'Ode » *xvij.* du livre 1 :

> *Velox amœnum sæpè Lucretilem*
> *Mutat Lycæo Faunus;*

» c'est-à-dire, que *Faune prend souvent en* » *échange le Lucrétile pour le Lycée;* il vient » souvent habiter le Lucrétile auprès de la mai» son de campagne d'Horace, & quitte pour » cela le Lycée sa demeure ordinaire. Tel est » le sens d'Horace, *comme la suite de l'Ode le* » *donne nécessairement à entendre:* ce sont les » paroles du P. Sanadon, qui trouve dans cette » façon de parler *une vraie Hypallage ou un* » *renversement de Construction.*

(*i*) Des Tropes *loc. cit.*

» Mais il me paroît que c'eſt juger du latin » par le françois, que de trouver une Hypal- » lage dans ces paroles d'Horace, *Lucretilem* » *mutat Lycæo Faunus*. On commence par at- » tacher à *mutare* la même idée que nous at- » tachons à notre verbe *changer* (donner ce » qu'on a pour ce qu'on n'a pas); enſuite, » ſans avoir égard à la phraſe latine, on tra- » duit, *Faune change le Lucrétile pour le Lycée*: » & comme cette expreſſion ſignifie en fran- » çois que Faune paſſe du Lucrétile au Ly- » cée, & non du Lycée au Lucrétile, ce qui » eſt pourtant ce qu'on ſait bien qu'Horace a » voulu dire; on eſt obligé de recourir à l'Hy- » pallage pour ſauver le contre-ſens que le » françois ſeul préſente. Mais le renverſement » de Conſtruction ne doit jamais renverſer le » ſens, comme je viens de le remarquer; c'eſt » la phraſe même, & non la ſuite du diſcours, » qui doit faire entendre la penſée; ſi ce n'eſt » dans toute ſon étendue, c'eſt au moins dans » ce qu'elle préſente d'abord à l'eſprit de ceux » qui ſavent la langue.

» Jugeons donc du latin par le latin même, » & nous ne trouverons ici ni contre-ſens ni » Hypallage; nous ne verrons qu'une phraſe » latine fort ordinaire en proſe & en vers.

» On dit en latin *donare munera alicui* » (donner des préſents à quelqu'un), & l'on » dit auſſi *donare aliquem munere* (gratifier » quelqu'un d'un préſent): on dit également » *circumdare urbem mœnibus* & *circumdare mœ-*

» *nia urbi.* De même on ſe ſert de *mutare*, CH. IX.
» ſoit pour donner, ſoit pour prendre une choſe
» au lieu d'une autre.

» *Muto*, diſent les étymologiſtes, vient de
» *motu ; mutare quaſi motare* (*k*). L'ancienne
» manière d'acquérir ce qu'on n'avoit pas, ſe
» faiſoit par des échanges ; de là *muto* ſignifie
» également *acheter* ou *vendre*, *prendre* ou
» *donner* quelque choſe au lieu d'une autre ;
» *Emo aut vendo*, dit Martinius ; & il cite
» Columelle qui a dit *Porcus lacteus ære mu-*
» *tandus eſt* (il faut acheter un cochon de
» lait).

(*k*) *Martinii Lexic.* verbo MUTO.

» Ainſi *mutat Lucretilem* ſignifie, vient pren-
» dre, vient poſſéder, vient habiter le Lucré-
» tile ; il achête, pour ainſi dire, le Lucrétile
» pour le Lycée.

» M. Dacier, ſur ce paſſage d'Horace, re-
» marque qu'*Horace parle ſouvent de même* ;
» *& je ſais bien*, ajoûte-t-il, *que quelques hiſ-*
» *toriens l'ont imité.*

» Lorſqu'Ovide fait dire à Médée (*l*)
» qu'elle voudroit avoir acheté Jaſon pour
» toutes les richeſſes de l'univers, il ſe ſert de
» *mutare* :

(*l*) *Metam.* VII. 39.

» *Quemque ego cum rebus quas totus poſſidet orbis*
» *Æſoniden* MUTASSE *velim* :

» où vous voyez que, comme Horace, Ovide
» emploie *mutare* dans le ſens *d'acquérir ce*
» *qu'on n'a pas*, de *prendre*, d'*acheter une*
» *choſe en donnant une autre.* Le P. Sanadon

» remarqué qu'Horace s'est souvent servi de » *mutare* en ce sens : *MUTAVIT lugubre sagum punico* (m), pour *punicum sagum lugubri*; *MUTET lucana calabris pascuis* (n), » pour *calabra pascua lucanis*; *MUTAT uvam* » *strigili* (o), pour *strigilim uvâ*.

(m) V. Od. ix.

(n) Ibid. j.

(o) II. Sat. vij. 110.

» L'usage de *mutare aliquid aliquâ re*, dans » le sens de *prendre en échange*, est trop fré- » quent pour être autre chose qu'une phrase » latine, comme *donare aliquem aliquâ re* » (gratifier quelqu'un de quelque chose), & » *circumdare mœnia urbi* (donner des murailles » à une ville tout autour, c'est-à-dire, entou- » rer une ville de murailles). «

La règle donnée par M. du Marsais, de juger du latin par le latin même, est très-propre à faire disparoître bien des Hypallages; & elle devoit mettre M. du Marsais lui-même sur ses gardes, à l'égard des exemples où il croit aussi avoir vu cette prétendue figure. Examinons-en quelques-uns.

1. » Cicéron, dans l'oraison pour Marcel- » lus, dit à César qu'on n'a jamais vu dans la » ville son épée vuide du fourreau, *Gladium* » *vaginâ vacuum in urbe non vidimus*. Il ne » s'agit pas du fonds de la pensée, qui est de » faire entendre que César n'avoit exercé au- » cune cruauté dans la ville de Rome : il s'agit » de la combinaison des paroles, qui ne pa- » roissent pas liées entre elles comme elles le » sont dans le Langage ordinaire; car *vacuus* » se dit plutôt du fourreau que de l'épée. «

La

La phrase de Cicéron signifie littéralement, *nous n'avons point vu dans la ville votre épée dégagée du fourreau.* C'est ainsi qu'il faut expliquer *vacuus* dans quantité de passages : *vacui curis*, dégagés de soins ; *ab isto periculo vacuus*, dégagé, tiré de ce péril. L'adjectif latin *vacuus* exprimoit une idée très-générale, qui étoit ensuite déterminée par les différents compléments qu'on y ajoûtoit, ou par la nature même des objets auxquels on l'appliquoit. Notre langue a adopté des mots particuliers pour plusieurs de ces idées moins générales : *vacua vagina*, fourreau vuide ; *vacuus gladius*, épée nue ; *vacuus animus*, esprit libre, &c. C'est que, dans tous ces cas, nous exprimons par le même mot, & l'idée générale de l'adjectif *vacuus*, & quelque chose de l'idée particulière qui résulte de l'application : & comme cette idée particulière varie à chaque cas, nous avons pour chaque cas un mot particulier. Ce seroit se tromper que de croire que nous ayons en françois le juste équivalant du *vacuus* latin ; & traduire *vacuus* par *vide* en toute occasion, c'est rendre par une idée particulière une idée très-générale, & pécher contre la saine Logique. » Il ne » faut pas s'imaginer, dit M. d'Alembert (*p*), » que, quand on traduit des mots d'une lan» gue dans l'autre, il soit toujours possible, » quelque versé qu'on soit dans les deux lan» gues, d'employer des équivalants exacts & » rigoureux ; on n'a souvent que des A-peu-

CH. IX.

(*p*) Encyclop. au *mot* DICTIONNAIRE.

Liv. III. » près. Plusieurs mots d'une langue n'ont point » de correspondants dans une autre; plusieurs » n'en ont qu'en apparence, & diffèrent par » des nuances plus ou moins sensibles des » équivalants qu'on croit leur donner. «

2. » Virgile, dit M. du Marsais, fait dire à » Didon (q):

(q) Æneid. IV. 385.

» *Et cum frigida mors animâ seduxerit artus;*

» (après que la froide mort aura séparé de » mon ame les membres de mon corps): il » est plus ordinaire de dire *aura séparé mon* » *ame de mon corps;* le corps demeure, & » l'ame le quitte: ainsi Servius & les autres » commentateurs trouvent une Hypallage dans » ces paroles de Virgile. «

Il me semble que c'est bien gratuitement que les commentateurs veulent qu'il y ait ici une Hypallage. C'est en rigueur la partie la moins considérable qui est séparée de la principale: & Didon envisage ici son ame comme principale, puisqu'elle compte survivre à cette séparation, & qu'elle se promet de poursuivre ensuite Énée en tous lieux; *Omnibus umbra locis adero.* Elle a donc dû dire, *lorsque la mort aura séparé mon corps de mon ame*, c'est-à-dire, *lorsque mon ame sera dégagée des liens de mon corps:* il est vrai-semblable que l'usage contraire n'a prévalu, qu'à cause de l'influence de la multitude sur le langage, & que la multitude regarde comme principal ce qui est plus sensible. Mais d'ailleurs la sé-

aration de deux êtres qui étoient unis, est
spective; le premier est séparé du second,
: le second du premier; & l'on peut sans
onséquence les présenter indifféremment sous
un ou l'autre de ces deux aspects, s'il n'y a,
omme ici, un motif de préférence indiqué
ar la raison, ou suggéré par le goût, qui n'est
u'une raison plus fine.

3. » Le même poète parlant d'Énée & de la sybille qui conduisit ce héros dans les enfers, dit (r):

Ibant obscuri solâ sub nocte per umbram,

pour dire qu'ils marchoient tout seuls dans les ténèbres d'une nuit sombre. Servius & le P. de la Rue disent que c'est ici une Hypallage, pour *ibant soli sub obscurâ nocte.* «

Il n'y a point d'Hypallage. *Ibant obscuri*, 'est-à-dire, sans pouvoir être vus, cachés, nconnus. Cicéron a pris à peu près dans le nême sens le mot *obscurus*, lorsqu'il a dit, *Jullum OBSCURUM potest nec dictum ejus esse ec factum*; & ailleurs, *Qui magna sibi proonunt, OBSCURIS orti majoribus*: dans cet utre vers de Vigile (s), *Vidimus OBSCURIS primam sub vallibus urbem*, le mot *obscuris* est l'équivalant d'*absconditis* ou de *latentibus*, selon la remarque de Nonius Marcellus (t): & nous-mêmes, nous disons en rançois, *une famille obscure* pour *inconnue*. *Solâ sub nocte*, pendant la nuit *seule*, c'est-à-dire, qui semble anéantir tous les êtres, &

(r) *Æneid.* VI. 268.

(s) *Æneid.* IX. 244.

(t) Cap. IV. *de variâ signif. serm.* litt. O.

LIV. III. qui porte chacun à se croire seul; c'est un trope où l'effet est mis pour la cause, & semblable à celui d'Horace (*u*), *pallida mors;* & à celui de Perse (*x*), *pallidam Pyrenen.*

(*u*) I. *Od.* jv. 13.
(*x*) in *Prolog.*
(*y*) V. *Od.* xjv. 3.

4. » Horace a dit (*y*):

» *Pocula lethæos ut si ducentia somnos*
» . . . . *traxerim;*

» (comme si j'avois bu les eaux qui amènent » le sommeil du fleuve Léthé). Il étoit plus » naturel de dire *pocula lethæa* (les eaux du » fleuve Léthé). «

C'est se méprendre encore que de trouver ici une Hypallage. Il est aisé de voir que le poète compare l'état actuel où il se trouve, à celui d'un homme qui a bu une coupe empoisonnée, un breuvage qui cause un sommeil éternel & semblable au sommeil de ceux qui passent le fleuve Léthé. On peut encore expliquer ce passage plus simplement, en prenant le mot *lethæus* dans le sens même de son étymologie: λήθη, *oblivio;* de là la désignation latine du prétendu fleuve d'enfer dont on faisoit boire à tous ceux qui mouroient, *flumen oblivionis;* & par extension *somnus lethæus, somnus omnium rerum oblivionem pariens* (un sommeil qui cause un oubli général). Au surplus c'est le sens qui convient le mieux à la pensée d'Horace, puisqu'il prétend s'excuser de n'avoir pas fini certains vers qu'il avoit promis à Mécène, par l'oubli universel où le jette son amour pour Phryné.

5. » Pour dire, *Si au contraire Mars fait tourner la victoire de notre côté*, Virgile (z) s'exprime en ces termes : CH. IX.

(z) *Æneid.* XII. 187.

» *Sin nostrum annuerit nobis victoria Martem* ;

» ce qui est une Hypallage, selon Servius : » *Hypallage, pro, Sin noster Mars annuerit nobis victoriam ; nam Martem victoria comitatur.* «

Le tour de Virgile n'est, à mon gré, rien moins qu'une Hypallage. La Construction en est simple *Sin victoria annuerit nobis Martem esse nostrum.* Le sens littéral ; si la victoire nous indique que Mars est à nous, est dans nos intérêts, nous favorise. *Annuere pro affirmare*, dit Calepin (a) ; & il cite cette phrase de Plaute, *Ego autem venturum annuo.*

(a) *Verbo* ANNUO.

On voit par tous ces exemples, qu'avec de l'attention sur le vrai sens des mots, sur le véritable tour de la Construction analytique, & sur l'usage légitime des figures, l'Hypallage va disparoître des livres des anciens, ou s'y cantonner dans un très-petit nombre de passages, où il sera peut-être difficile de ne pas l'avouer. Alors même il faut voir s'il n'y a pas un juste fondement d'y soupçonner quelque faute de copiste, & la corriger hardiment, plutôt que de laisser subsister une expression totalement contraire aux lois immuables du langage. Mais si enfin l'on est forcé de reconnoître, dans quelques phrases des anciens, l'existence de l'Hypallage, qui est en-

tiérement bannie des langues modernes; il faut la prendre pour ce qu'elle est, & avouer que l'auteur s'est mal expliqué. » Les anciens, » dit à ce sujet M. du Marsais, étoient hom» mes, & par conséquent sujets à faire des » fautes comme nous. Il y a de la petitesse » & une sorte de fanatisme à recourir aux figu» res, pour excuser des expressions qu'ils con» damneroient eux mêmes, & que leurs con» temporains ont souvent condamnées. «

Neque id statim legenti persuasum sit, dit Quintilien (*b*) *omnia quæ magni auctores dixerint, utique esse perfecta; nam & labuntur aliquando, & oneri cedunt, & indulgent ingeniorum suorum voluptati, nec semper intendunt animum, & nonnunquam fatigantur: cum Ciceroni dormitare interim Demosthenes, Horatio vero etiam Homerus ipse videatur. Summi enim sunt, homines tamen.... Modestè tamen & circumspecto judicio de tantis viris pronuntiandum est; ne, quod plerisque accidit, damnent quæ non intelligunt.* Correctif excellent, & que l'on ne doit jamais perdre de vûe dès qu'il s'agit de critiquer les anciens.

(*b*) *Instit. orat.* X. 1.



ponctuer les écrits d'Héraclite sans risquer de lui donner quelque contre-sens. » Car en lisant » Héraclite, dit-il (*i*), ce n'est pas un petit » secret que d'y bien faire la Ponctuation; » pour ce que le plus souvent on ne sauroit » dire à quoi se rapporte le devant ni le der- » rière; par exemple comme dans ce qu'il » a mis tout au commencement de son li- » vre (23)... car on ne sauroit dire ici à quoi » se rapporte le mot de ἀεὶ (*toujours*), si c'est » devant qu'on doit mettre une virgule, ou si » c'est après. « Ce passage prouve que le philosophe de Stagyre non seulement sentoit la nécessité de faire avec intelligence des pauses convenables dans l'énonciation du discours écrit; mais même qu'il connoissoit l'usage des points pour cette distinction: car le mot original διαστίξαι, rendu ici par *faire la Ponctuation*, a pour racines le verbe στίζω, *pungo*, & la préposition διὰ, qui, selon l'auteur des *Racines grecques* de P. R, vient de δαίω, *divido*; ensorte que le mot διαστίξαι signifie proprement *pungere ad dividendum*, ou *punctis distinguere*, ou en un seul mot *interpungere*, dont on vient de voir que Cicéron a fait usage.

CH. X.

(*i*) Trad. par CASSANDRE.

---

(23) Cassandre a traduit maussadement le passage d'Héraclite, afin de présenter en françois la même équivoque. Voici le texte grec, avec une version latine, qui conserve la même construction sans Ponctuation. Τοῦ λόγου τοῦδ' ἐόντος αἰεὶ ἀξύνετοι ἄνθρωποι γίνονται. *Rationis hujus quæ est semper imperiti homines nascuntur.*

Liv. III. dore de Séville parle ainsi des caractères de Ponctuation connus de son temps (*e*) : *Quædam sententiarum notæ apud celeberrimos auctores fuerunt, quasque* ANTIQUI, *ad distinctionem scripturarum, carminibus & historiis apposuerunt. Nota est figura propria in litteræ modum posita, ad demonstrandum unamquamque verbi, sententiarumque, ac versuum rationem.*

(e) Origin. l. 20.

Vers la fin du IV. siècle & au commencement du V. S. Jérome traduisit en latin l'Écriture sainte, qu'il trouva sans distinction dans le texte original. Or le S. Docteur remarque dans plusieurs de ses préfaces, que l'on trouve à la tête des Bibles vulgates, qu'il a distingué dans sa version les mots, les membres des phrases, & les versets, afin d'en rendre l'intelligence plus aisée : *Quoniam per cola scriptus & commata, manifestiorem legentibus sensum tribuit* (*f*).

(f) Præf. in Ezech.

Cicéron connoissoit aussi ces marques distinctives & l'usage qu'il convenoit d'en faire. *Versus enim veteres illi in hâc solutâ oratione propemodum, hoc est, numeros quosdam nobis esse adhibendos putaverunt : interspirationis enim, non defatigationis nostræ, neque librariorum notis, sed, verborum & sententiarum modo, interpunctas clausulas in orationibus esse voluerunt ; idque princeps Isocrates instituisse fertur* (*g*).

(g) III. de Orat. XLIV. alit. 173.

Aristote, qui vivoit il y a plus de 2000 ans, se plaint (*h*) de ce qu'on ne pouvoit pas

(h) Rhet. III. 5.

CH. X.

ponctuer les écrits d'Héraclite ſans riſquer de lui donner quelque contre-ſens. » Car en liſant » Héraclite, dit-il (*i*), ce n'eſt pas un petit » ſecret que d'y bien faire la Ponctuation; » pour ce que le plus ſouvent on ne ſauroit » dire à quoi ſe rapporte le devant ni le der» rière; par exemple comme dans ce qu'il » a mis tout au commencement de ſon li» vre (23)... car on ne ſauroit dire ici à quoi » ſe rapporte le mot de αἰεὶ (*toujours*), ſi c'eſt » devant qu'on doit mettre une virgule, ou ſi » c'eſt après. « Ce paſſage prouve que le philoſophe de Stagyre non ſeulement ſentoit la néceſſité de faire avec intelligence des pauſes convenables dans l'énonciation du diſcours écrit; mais même qu'il connoiſſoit l'uſage des points pour cette diſtinction: car le mot original διαστίξαι, rendu ici par *faire la Ponctuation*, a pour racines le verbe στίζω, *pungo*, & la prépoſition διὰ, qui, ſelon l'auteur des *Racines grecques* de P. R, vient de δαίω, *divido*; enſorte que le mot διαστίξαι ſignifie proprement *pungere ad dividendum*, ou *punctis diſtinguere*, ou en un ſeul mot *interpungere*, dont on vient de voir que Cicéron a fait uſage.

(*i*) Trad. par CASSANDRE.

---

(23) Caſſandre a traduit mauſſadement le paſſage d'Héraclite, afin de préſenter en françois la même équivoque. Voici le texte grec, avec une verſion latine, qui conſerve la même conſtruction ſans Ponctuation. *Τῦ λόγυ τῦδ' ἐόντος αἰεὶ ἀξύνετοι ἄνθρωποι γύνονται. Rationis hujus quæ eſt ſemper imperiti homines naſcuntur.*

Comment est-il donc arrivé que si longtemps après l'invention des signes distinctifs de la Ponctuation, il se soit trouvé des copistes, & peut-être des auteurs, qui écrivoient sans distinction, non seulement des phrases ou des membres de phrases, mais même de mots?

Par rapport aux livres saints, il est facile de le concevoir. Antérieurs de beaucoup, pour la plupart, à l'art de ponctuer, ils ont dû être écrits sans aucun signe de distinction. Les israélites, faisant profession de n'avoir point de commerce avec les autres peuples, ne dûrent pas être instruits promptement de leurs inventions; & les livres inspirés, même dans les derniers temps, dûrent être écrits comme les premiers, tant pour cette cause que par respect pour la forme primitive. Ce même respect, porté par les juifs jusqu'au scrupule & à la minucie, ne leur a pas permis depuis d'introduire dans le texte sacré le moindre caractère étranger. Ce ne fut que longtemps après leur dernière dispersion dans toutes les parties de la terre, & lorsque la langue sainte, devenue une langue morte, eut besoin de secours extraordinaires pour être entendue & conservée, que les docteurs juifs de l'école de Tibériade imaginèrent, avec les points-voyelles, les signes de la Ponctuation que les hébraïsants nomment *accentus pausantes & distinguentes*. Mais les témoignages que je viens de rapporter, d'une Ponctuation plus ancienne qu'eux, prouvent qu'ils n'en inventèrent

point l'art ; ils le trouvèrent chez les nations, & l'adaptèrent aux livres sacrés. CH. X.

Pour ce qui est des autres peuples, sans avoir le même attachement & le même respect que les juifs pour les anciens usages, ils purent aisément préférer l'habitude ancienne aux nouveautés que les bons esprits leur présentoient : c'est une suite de la constitution naturelle de l'homme ; le peuple surtout est assez enclin à ne trouver bon que ce qu'il trouve établi, & il n'y a que trop de savants qui sont peuple à cet égard. D'ailleurs la communication des idées nouvelles, avant l'invention de l'Imprimerie, n'étoit ni si facile, ni si promte, ni si universelle, qu'elle l'est aujourdhui.

Mais si, nonobstant ces considérations, il y a lieu de s'étonner que les anciens ayent fait si peu d'attention à l'art de ponctuer ; il seroit presque scandaleux que, dans un siècle éclairé comme le nôtre & avec les moyens de communication que nous avons en main, nous négligeassions une partie si importante de la Grammaire & si nécessaire à la clarté de la parole écrite.

» Il est très-vrai, dit l'abbé Girard (*k*), » que par rapport à la pureté du langage, à » la netteté de la phrase, à la beauté de l'ex- » pression, à la délicatesse & à la solidité des » pensées, la Ponctuation n'est que d'un min- » ce mérite... Mais... la Ponctuation soula- » ge & conduit le lecteur. Elle lui indique les

(*k*) Vrai princip. Tom II. *Disc.* XV. p. 435.

» endroits où il faut se reposer pour prendre » sa respiration, & combien de temps il y » doit mettre. Elle contribue à l'honneur de » l'intelligence, en dirigeant la lecture de ma» nière que le stupide paroisse, comme l'hom» me d'esprit, comprendre ce qu'il lit. Elle » tient en règle l'attention de ceux qui écou» tent, & leur fixe les bornes du sens. Elle » remédie aux obscurités qui viennent du » style. «

De même que l'on ne parle que pour être entendu, on n'écrit que pour transmettre ses pensées aux absents d'une manière intelligible. Or il en est à peu près de la parole écrite comme de la parole prononcée. » Les repos » de la voix dans le discours, dit M. Diderot » (*l*), & les signes de la Ponctuation dans » l'écriture, se correspondent toujours, indi» quent également la liaison ou la disjonction » des idées. « Ainsi il y auroit autant d'inconvenient à supprimer ou à mal placer dans l'écriture les signes de la Ponctuation, qu'à supprimer ou à mal placer dans la parole les repos de la voix : les uns comme les autres servent à déterminer le sens ; & il y a telle suite de mots qui n'auroit, sans le secours des pauses ou des caractères qui les indiquent, qu'une signification incertaine & équivoque, & qui pourroit même présenter des sens contradictoires, selon la manière dont on y grouperoit les mots.

(*l*) Encyclop. au *mot* Encyclopédie.

Outre l'exemple d'Héraclite que j'ai cité d'a-

près Ariſtote, on rapporte que le Général Faitfax, au lieu de ſigner ſimplement la ſentence de mort du roi d'Angleterre Charles I, ſongea à ſe ménager un moyen pour ſe diſculper, dans l'occaſion, de ce qu'il y avoit d'odieux dans cette démarche, & qu'il prit un détour qui, bien apprécié, n'étoit qu'un crime de plus. Il écrivit ſans Ponctuation, au bas de la ſentence : *Si omnes conſentiunt ego non diſſentio ;* ſe réſervant d'interpréter ſon dire ſelon l'occurrence. Le ſens naturel qui ſe préſente d'abord, qui eſt celui des circonſtances, & que Fairfax vouloit ſûrement faire entendre dans le moment, ſuppoſoit cette Ponctuation ; *Si omnes conſentiunt, ego non diſſentio :* le ſens qu'il prétendoit y montrer pour ſa juſtification, ſi le beſoin l'exigeoit, auroit amené cette autre Ponctuation ; *Si omnes conſentiunt, ego non : diſſentio.* CH. X.

» C'eſt par une omiſſion de points & de » virgules bien marquées, dit le P. Buffier » (*m*), qu'il s'eſt trouvé des difficultés inſur- » montables, ſoit dans le texte de l'Écriture » ſainte, ſoit dans l'expoſition des dogmes de » la religion, ſoit dans l'énonciation des lois, » des arrêts, & des contrats de la plus gran- » de conſéquence pour la vie civile. Cepen- » dant, ajoûte-t-il, on n'eſt point encore con- » venu tout à fait de l'uſage des divers ſignes » de la Ponctuation. La plupart du temps, » chaque auteur ſe fait ſon ſyſtème ſur cela ; » & le ſyſtème de pluſieurs, c'eſt de n'en point

(*m*) Gramm. fr. n°. 973.

LIV. III. » avoir .... Il est vrai qu'il est très-difficile ou » même impossible, de faire sur la Ponctua- » tion un système juste & dont tout le monde » convienne; soit à cause de la variété infinie qui » se rencontre dans la manière dont les phra- » ses & les mots peuvent être arrangés, soit à » cause des idées différentes que chacun se for- » me à cette occasion. «

Il me semble que le P. Buffier n'a point touché, ou n'a touché que trop légèrement la véritable cause de la difficulté qu'il peut y avoir à construire ou à faire adopter un système de Ponctuation. C'est que les principes en sont nécessairement liés à une Métaphysique très-subtile, que tout le monde n'est pas en état de saisir & de bien appliquer; ou qu'on ne veut pas prendre la peine d'examiner; ou peut-être tout simplement qu'on n'a pas encore assez déterminée, soit pour ne s'en être pas suffisamment occupé, soit pour l'avoir imaginée toute autre qu'elle n'est.

Il est vrai que ce qu'en ont écrit la plupart des grammairiens est si superficiel, si peu approfondi, si vague, que je crois pouvoir essayer de poser du moins quelques principes généraux, qui puissent servir de fondement à un art qui n'est rien moins qu'indifférent, & qui, comme tout autre, a ses finesses. Je ne me flatte pas que je les aurai toutes saisies, & je serai contraint d'abandonner bien des choses à la décision du goût; mais j'aurai fait beaucoup, si mes remarques peuvent l'éclai-

rer. J'ose me flatter du moins que je poserai le fondement naturel du meilleur systême de Ponctuation ; & ce sera beaucoup, quand même le mien ne seroit pas le meilleur : car j'avoue que rien n'est plus aisé que d'en imaginer d'autres que celui que je présente, soit en faisant d'autres usages des caractères que nous employons aujourdhui, soit en imaginant un plus grand nombre de signes, & conséquemment plus de degrés dans la subordination des sens partiels ; & peut-être la parole écrite y gagneroit-elle plus de netteté. CH. X.

L'ancienne Ponctuation n'avoit pas les mêmes signes que la nôtre ; celle des livres grecs a encore parmi nous quelque différence avec la vulgaire ; & celle des livres hébreux lui ressemble bien peu.

» Les anciens, soit grecs soit latins, dit la » *Méthode grecque* de P. R. (*n*) n'avoient » que le point pour toutes ces différences, le » plaçant seulement en diverses manières, » pour marquer la diversité des pauses. Pour » marquer la fin de la période & la distinction » parfaite, ils mettoient le point au haut du » dernier mot : pour marquer la médiation, ils » le mettoient au milieu : & pour marquer la » respiration, ils le mettoient au bas & presque » sous la dernière lettre ; d'où vient qu'ils appe» loient cela *subdistinctio*. « Cette Ponctuation des anciens est attestée par Diomède (*o*), par Donat (*p*), par S. Isidore (*q*), & par Alstedius (*r*) ; & cette manière de ponctuer se voit encore dans de très-excellents manuscrits.

(*n*) *Liv.* VII. *Introd.* §. 3.

(*o*) *Lib.* II.

(*p*) *Edit.* I. *cap. ult.*

(*q*) *Origin.* I. 19.

(*r*) *Encyclop.* lib. VI. *de Gramm. lat. cap.* xjx.

» Mais aujourdhui, dit encore l'auteur de » la *Méthode*, la plupart des livres grecs im» primés marquent leur médiation, en met» tant le point au haut du dernier mot; & le » ſens parfait, en mettant le point au bas: ce » qui eſt contre la coutume des anciens, la» quelle M. de Valois a tâché de rappeler » dans ſon *Eusèbe;* mais pour le ſens impar» fait, il ſe ſert de la virgule comme tous les » autres. L'interrogation ſe marque en grec » au contraire du latin: car au lieu qu'en la» tin on met un point & la virgule deſſus (?), » en grec on met le point & la virgule deſſous, » ainſi (;). «

Les ſignes de Ponctuation inventés par les maſſorèthes, ont, pour la plupart tant de reſſemblance avec leurs points-voyelles, qu'ils ne ſervent qu'à augmenter les embarras de la lecture, au lieu de l'éclairer comme ils le devroient. M. Maſclef ne s'eſt pas contenté de ſouhaiter qu'on introduisît dans l'hébreu notre Ponctuation; il en a donné l'exemple. Il ſeroit à deſirer que, dans quelque langue que fuſſent écrits les livres que l'on imprime aujourdhui, les éditeurs y introduiſiſſent le ſyſtème de Ponctuation reçu dans nos langues modernes de l'Europe. Tant de ſyſtèmes différents multiplient gratuitement les difficultés & entraînent des dégoûts; peut-être ſont-ils la ſource de l'indifférence où l'on paroît avoir été juſqu'à préſent ſur la perfection du nôtre. Il gagneroit ſans doute à être le ſeul, & il diminueroit

roit le danger des méprises : pourquoi ne prendroit-on pas enfin ce parti avantageux ? Nos signes de Ponctuation, comme on va le voir, peuvent suffire, ou peu s'en faut, à toutes les distinctions possibles ; & Masclef a eu raison de dire, *Iis non uti nihil aliud est quam, invento pane, glande vesci* (s). Entrons en matière.

(s) *Gramm. hebr.* cap. I. n°. 5.

La Ponctuation est l'art d'indiquer dans l'écriture, par les signes reçus, la proportion des pauses que l'on doit faire en parlant.

Les signes reçus pour cela, sont la Virgule (,) qui marque la moindre de toutes les pauses, une pause presque insensible ; un Point & une Virgule (;) par où l'on désigne une pause un peu plus grande ; les deux Points (:) qui annoncent un repos encore un peu plus considérable ; le Point, soit absolu (.) soit interrogatif (?) soit exclamatif (!) qui caractérise une pause plus complette ; & l'Alinea, qui fait recommencer le discours au commencement d'une autre ligne, afin d'indiquer la plus grande de toutes les pauses. On peut ajoûter à ces signes les points suspensifs (...) qui désignent une interruption & par conséquent une distinction considérable ; & les Guillemets (») qui se mettent au devant de toutes les lignes d'un discours cité, afin de le distinguer du principal.

Le choix des Ponctuations dépend de la proportion qu'il convient d'établir dans les pauses ; & cette proportion dépend de la com-

 binaiſon de trois principes fondamentaux : 1°. le beſoin de reſpirer ; 2°. la diſtinction des ſens partiels qui conſtituent un diſcours ; 3°. la différence des degrés de ſubordination qui conviennent à chacun de ces ſens partiels dans l'enſemble du diſcours.

Cicéron ſemble uniquement fonder l'art de ponctuer ſur les beſoins des poumons : *Clauſulas enim*, dit-il (*t*), *atque interpuncta verborum animæ interclusio atque anguſtiæ ſpiritûs adtulerunt*. Mais ſi l'on n'avoit égard qu'aux beſoins de la reſpiration, le diſcours devroit ſe partager en parties à peu près égales : il arriveroit de là que ſouvent on ſuſpendroit maladroitement un ſens qui pourroit par là devenir inintelligible ; d'autres fois on réuniroit des ſens tout à fait diſſemblables ou diſparates, ou bien la fin de l'expreſſion d'un ſens avec le commencement d'un autre. Tout cela prouve qu'il faut ſurtout faire attention aux différents ſens du diſcours, pour bien ponctuer ; & la remarque d'Ariſtote ſur Héraclite fait voir, que c'étoit principalement ce qu'enviſageoit ce rhéteur philoſophe dans la Ponctuation.

(*t*) III. *de Orat.* XLVI. Edit. 181.

Cependant ſi on ne ſe propoſoit que la diſtinction des ſens partiels, ſans égard aux beſoins de la reſpiration ; chacun placeroit les caractères diſtinctifs ſelon qu'il jugeroit convenable d'anatomiſer plus ou moins les parties du diſcours : car la penſée étant eſſenciellement une & indiviſible, rien n'empêche qu'on

ne regarde chaque proposition comme un tout également indivisible, quelque longue qu'elle puisse être d'ailleurs; & les divisions que l'on y introduiroit tiendroient beaucoup de l'arbitraire. L'un couperoit donc le discours par masses énormes, qui mettroient hors d'haleine ceux qui voudroient les prononcer de suite, & hors de mesure ceux qui pour respirer les couperoient autrement que l'auteur même; l'autre réduiroit le discours en particules, qui feroient de la parole une espèce de bégaiement, dans la bouche de ceux qui voudroient marquer en parlant toutes les pauses écrites.

Enfin si, dans la distinction des sens, on ne faisoit attention aux différences qui les subordonnent les uns aux autres, & aux degrés de cette subordination; les parties subalternes du troisième ordre, par exemple, seroient séparées entre elles par des intervalles égaux à ceux qui distingueroient les parties du second ordre & du premier: cette égalité des intervalles améneroit dans la prononciation une sorte d'équivoque, puisqu'elle présenteroit comme parties également dépendantes d'un même tout, des sens réellement subordonnés les uns aux autres & distingués par différents degrés d'affinité.

Il est donc d'une nécessité évidente de distinguer les sens partiels, de faire attention aux différents degrés de subordination qui doivent les réunir, de combiner ces deux

Mais passons au détail du système qui doit naître naturellement des principes généraux que je viens d'établir. CH. X.

ARTICLE I.

Usages de la Virgule.

Je réduis ici à sept règles les principaux usages de la Virgule. Il seroit apparemment très-facile d'en accumuler un plus grand nombre, en entrant dans le détail minutieux de tous les cas particuliers : mais je crois qu'il pourra suffire d'exposer les règles les plus générales & d'une nécessité plus commune ; parce que quand on en aura compris le sens, la raison, & le fondement, on n'aura plus aucune peine pour appliquer le principe aux cas particuliers qui ne sont point ici.

I. Règle. Les parties similaires d'une même proposition composée doivent être séparées par des Virgules, pourvu qu'il y en ait plus de deux & qu'aucune de ces parties ne soit soudivisée en d'autres parties subalternes.

Exemples pour plusieurs sujets : *La richesse, le plaisir, la santé, deviennent des maux pour qui ne sait pas en user (x).*

Le regret du passé, le chagrin du présent, l'inquiétude sur l'avenir, sont les fléaux qui affligent le plus le genre humain (y).

(x) Théor. des sent. ch. 14.

(y) Ibid.

Remarquez que les sujets partiels sont distingués les uns des autres par la Virgule, &

LIV. III. points de vûe vraîment analytiques avec les besoins naturels de la respiration, & de tenir compte du tout dans la Ponctuation par une gradation proportionnée dans le choix des signes. En général on ne doit rompre l'unité du discours que le moins qu'il est possible, & seulement autant qu'il est exigé par l'un des trois principes précédents : il faut n'accórder à la foiblesse de l'organe ou de l'intelligence que ce qui est indispensablement nécessaire, & conserver le plus scrupuleusement qu'on peut la vérité & l'unité de la pensée, dont la parole doit présenter une image fidèle.

Ainsi la Ponctuation la plus foible, la Virgule, doit être employée seule partout ou l'on ne fait qu'une division des sens partiels, sans aucune soudivision subalterne : s'il y a dans un sens total deux divisions subordonnées; il faut employer les deux Ponctuations les plus foibles, la Virgule & le Point avec une Virgule : il faut y ajoûter les deux Points, s'il y a trois divisions subordonnées, & ainsi de suite. Dans tous ces cas, la Ponctuation la plus forte doit distinguer entre elles les parties principales ou de la première division, & la Ponctuation la moins forte doit distinguer les parties subalternes de la dernière soudivision : parce que les parties subalternes doivent d'abord être réunies, avant de constituer des touts qui deviennent parties d'un ordre supérieur; & que par conséquent elles ont entre elles plus d'affinité que les parties

principales, & doivent être moins désunies. CH. X.

Que faudroit-il donc penser d'un systême de Ponctuation, qui exigeroit, entre les parties subalternes d'un membre de période, des intervalles plus considérables qu'entre les membres primitifs de la période ? Tel est celui de l'abbé Girard, qui veut (*u*) que l'on ponctue ainsi la période suivante :

(*u*) Vrais princip. *Tom.* II. *Disc.* xvj. *p.* 463.

Si l'on fait attention à la conformation délicate du corps féminin : si l'on connoît l'influence des mouvements hystériques : & si l'on sait que l'action en est aussi forte qu'irrégulière ; on excusera facilement les foiblesses des femmes.

C'est l'exemple qu'il allègue, d'une règle qu'il énonce en ces termes : » Il n'est pas essenciel aux deux points de servir toujours à » distinguer des membres principaux de pé» riode ; il leur arrive quelquefois de se trou» ver entre les parties subalternes d'un mem» bre principal qui n'est distingué de l'autre » que par la virgule ponctuée : cela a lieu » lorsqu'on fait énumération de plusieurs cho» ses indépendantes entre elles, pour les ren» dre toutes dépendantes d'une autre qui achè» ve le sens. «

Ces choses sont, si l'on veut, indépendantes entre elles, quant à leur nature intrinsèque ; mais elles sont analytiquement dépendantes les unes des autres, comme parties constitutives d'un même membre de période. C'est toujours aux vûes de l'analyse que la Grammaire doit son attention, & c'est par

Liv. III. grammairien, dont j'adopte volontiers la doctrine sur ce dont il y est question, sans garantir le ton dont il l'énonce. » Quelques personnes, dit-il (c), ne mettent jamais de » Virgule avant la conjonction &, même » dans l'énumération; en quoi on ne doit pas » les imiter, du moins dans la dernière circonstance: car tous les énumératifs ont droit » de distinction, & l'un n'en a pas plus que » l'autre. La Virgule est alors d'autant plus » nécessaire avant la conjonction, qu'elle y » sert à faire connoître que celle-ci emporte là » une idée de cloture, par laquelle elle indique la fin de l'énumération; & cette Virgule y sert de plus à montrer que le dernier » membre n'a pas, avec celui qui le précède » immédiatement, une liaison plus étroite qu'avec les autres. Ainsi la raison qui fait distinguer le second du premier, fait également distinguer le troisième du second, & successivement tous ceux dont l'énumération est composée: il faut donc que la Virgule se trouve » entre chaque énumératif sans exception. «

(c) Ibid. p. 445.

Si les parties de l'énumération ou d'un détail quelconque doivent être séparées par une Ponctuation plus forte que la Virgule, pour quelqu'une des causes que l'on verra par la suite; cette Ponctuation forte doit, par la même analogie, rester la même avant la conjonction qui amène la dernière partie.

II. Règle. Lorsqu'il n'y a que deux parties similaires pour constituer un tout, il peut ar-

Mais passons au détail du système qui doit naître naturellement des principes généraux que je viens d'établir. CH. X.

ARTICLE I.

Usages de la Virgule.

Je réduis ici à sept règles les principaux usages de la Virgule. Il seroit apparemment très-facile d'en accumuler un plus grand nombre, en entrant dans le détail minutieux de tous les cas particuliers : mais je crois qu'il pourra suffire d'exposer les règles les plus générales & d'une nécessité plus commune ; parce que quand on en aura compris le sens, la raison, & le fondement, on n'aura plus aucune peine pour appliquer le principe aux cas particuliers qui ne sont point ici.

I. Règle. Les parties similaires d'une même proposition composée doivent être séparées par des Virgules, pourvu qu'il y en ait plus de deux & qu'aucune de ces parties ne soit soudivisée en d'autres parties subalternes.

Exemples pour plusieurs sujets : *La richesse, le plaisir, la santé, deviennent des maux pour qui ne sait pas en user* (*x*).

Le regret du passé, le chagrin du présent, l'inquiétude sur l'avenir, sont les fléaux qui affligent le plus le genre humain (*y*).

Remarquez que les sujets partiels sont distingués les uns des autres par la Virgule, &

(*x*) Théor. des sent. ch. 14.

(*y*) Ibid.

Liv. III. que le dernier est séparé de même de l'attribut; parce que l'attribut ne tombe pas plus sur le dernier que sur les autres, & ne doit pas avoir avec lui une liaison plus forte.

Exemple de plusieurs attributs réunis sur un même sujet: *Il alla dans cette caverne, trouva les instruments, abattit les peupliers, & mit en un seul jour les vaisseaux en état de voguer* (z).

(z) Télémaque. VII.

Exemple de plusieurs compléments d'un même verbe: *Etiam superiores, qui fruges, qui vestitum, qui tecta, qui cultum vitæ, qui præsidia contrà feras, invenerunt* (a). La traduction que M. l'abbé d'Olivet a faite de ce passage peut aussi entrer en exemple: *Ainsi que d'autres encore plus anciens, qui enseignèrent à se nourrir de bled, à se vêtir, à se faire des habitations, à se procurer les besoins de la vie, à se précautionner contre les bêtes féroces.*

(a) Cic. I. *Tuscul.* xxv. alit. 62.

L'abbé Girard (b) se conforme à la règle, & ponctue avec la Virgule la phrase suivante: *Je connois quelqu'un qui loue sans estimer, qui décide sans connoître, qui contredit sans avoir d'opinion, qui parle sans penser, & qui s'occupe sans rien faire.*

(b) Vrais princip. *Tom.* II. *Disc.* xvj. p. 456.

Quatre lignes plus bas, il ponctue avec les deux Points une autre phrase tout à fait semblable à celle-là, & qui par conséquent n'exigeoit pareillement que la Virgule:

C'est un mortel qui se moque du Qu'en-dira-t-on: qui n'est occupé que du plaisir: qui critique hardiment tout ce qui lui déplaît: dont

l'esprit est fécond en systèmes, & le cœur peu susceptible d'attachement : que tout le monde re- recherche & veut avoir à sa compagnie.

Dire, pour justifier cette disparate, que les parties similaires du premier exemple sont en rapport d'union, & celles du second en rapport de parties intégrantes; c'est fonder une différence trop réelle sur une distinction purement nominale: 1°. parce que le rapport de parties intégrantes est un vrai rapport d'union, puisque les parties intégrantes ont entre elles une union nécessaire pour l'intégrité du tout; 2°. parce que les parties de la première phrase sont réellement, aussi bien que celles de la seconde, les parties intégrantes de l'idée totale de la personne dont on y parle. D'ailleurs, quelque réelle que pût être cette distinction, ce seroit un abus que d'en faire un principe de Ponctuation: 1°. parce que ce n'est point une distinction grammaticale, & qui tienne à l'analyse qui dirige les procédés de la Grammaire; 2°. parce qu'étant très-arbitraire, elle est par là même d'une subtilité supérieure à la portée du grand nombre, même du grand nombre des gens de lettres: les principes de la Grammaire, & par conséquent ceux de la Ponctuation, doivent être accessibles à tous. Il ne faut donc que la Virgule au lieu des deux Points dont s'est servi l'académicien; & la seule Virgule qu'il a employée, il faut la supprimer en vertu de la règle suivante.

J'ajoûterai ici une remarque de ce même

LIV. III. grammairien, dont j'adopte volontiers sa doctrine sur ce dont il y est question, sans garantir le ton dont il l'énonce. » Quelques personnes, dit-il (c), ne mettent jamais de » Virgule avant la conjonction *&*, même » dans l'énumération; en quoi on ne doit pas » les imiter, du moins dans la dernière circonstance : car tous les énumératifs ont droit » de distinction, & l'un n'en a pas plus que » l'autre. La Virgule est alors d'autant plus » nécessaire avant la conjonction, qu'elle y » sert à faire connoître que celle-ci emporte là » une idée de cloture, par laquelle elle indique la fin de l'énumération; & cette Virgule y sert de plus à montrer que le dernier » membre n'a pas, avec celui qui le précède » immédiatement, une liaison plus étroite qu'avec les autres. Ainsi la raison qui fait distinguer le second du premier, fait également distinguer le troisième du second, & successivement tous ceux dont l'énumération est composée : il faut donc que la Virgule se trouve » entre chaque énumératif sans exception. «

(c) Ibid. p. 445.

Si les parties de l'énumération ou d'un détail quelconque doivent être séparées par une Ponctuation plus forte que la Virgule, pour quelqu'une des causes que l'on verra par la suite; cette Ponctuation forte doit, par la même analogie, rester la même avant la conjonction qui amène la dernière partie.

II. Règle. Lorsqu'il n'y a que deux parties similaires pour constituer un tout, il peut ar-

river deux cas, qui font décider différemment de la Ponctuation. CH. X.

1°. Si les deux parties similaires ne sont que rapprochées sans conjonction; le besoin d'indiquer la diversité de ces parties exige, entre deux, une Virgule dans l'orthographe & une pause dans la prononciation.

Exemple: *Des anciennes mœurs, un certain usage de la pauvreté, rendoient à Rome les fortunes à peu près égales (d).*

2°. Si les deux parties similaires sont liées par une conjonction, & que les deux ensemble n'excèdent pas la portée commune de la respiration: la conjonction suffit pour marquer la diversité des parties; & la Virgule romproit mal à propos l'unité du tout qu'elles constituent, puisque l'organe n'exige point de repos.

Exemples: *L'imagination & le jugement ne sont pas toujours d'accord (e).*

Il parle de ce qu'il ne sait point ou de ce qu'il sait mal (f).

3°. Mais si les deux parties similaires réunies par la conjonction ont une certaine étendue, qui empêche qu'on ne puisse aisément les prononcer de suite sans respirer; alors, nonobstant la conjonction, qui marque la diversité, il faut faire usage de la Virgule pour indiquer la pause: c'est le besoin seul de l'organe qui fait ici la loi.

Exemples: *On y a toujours reconnu le même Dieu comme auteur, & le même Christ comme sauveur du genre humain (g).*

(d) *Montesquieu.* Grand. & Décad. des Rom. *ch.* iv.

(e) *Buffier* Gramm. fr. *n°.* 980.

(f) *La Bruyère.* Mœurs de ce siècle *ch.* xj.

(g) *Bossuet.* Disc. sur l'hist. univ. *Part.* II.

Les Macédoniens n'étoient pas en moindre souci, & passèrent la nuit comme s'il eût fallu combattre (h).

M. Restaut (i) veut qu'on écrive sans Virgule : *L'exercice & la frugalité fortifient le tempérament* ; & encore : *Je ne veux plus vous voir ni vous parler*. Il a raison. » Mais on met » la Virgule, dit-il, avant ces conjonctions, » si les termes qu'elles assemblent sont accom» pagnés de circonstances ou de phrases in» cidentes, comme quand on dit : *L'exercice* » *que l'on prend à la chasse, & la frugalité que* » *l'on observe dans les repas, fortifient le tem*» *pérament : Je ne veux plus vous voir dans* » *l'état où vous êtes, ni vous parler des risques* » *que vous courez*. «

Cette remarque indique une raison fausse. L'addition d'une circonstance ou d'une phrase incidente ne rompt jamais l'unité de l'expression totale, & conséquemment n'amène jamais le besoin d'en séparer les parties par des pauses : ce n'est que quand les parties s'allongent assez pour fatiguer l'organe de la prononciation, qu'il faut indiquer un repos entre deux par la Virgule. Si l'addition n'est pas assez considérable pour cela, il ne faudra point de Virgule, & l'on dira très-bien sans pause: *Un exercice modéré & une frugalité honnête fortifient le tempérament : Je ne veux plus vous voir ici ni vous parler sans témoins*. La règle de M. Restaut est donc fausse pour être trop générale.

(h) Q. Curce de *Vaugelas*, IV. *xiij*.

(i) Gramm. fr. *ch.* xvj.

III. Règle. Ce qui vient d'être dit de deux parties similaires d'une proposition composée, doit encore se dire des membres d'une période qui n'en a que deux, lorsque ni l'un ni l'autre n'est subdivisé en parties subalternes dont la distinction exige la Virgule. CH. X.

Exemples : *La certitude de nos connoissances ne suffit pas pour les rendre précieuses, c'est leur importance qui en fait le prix* (*k*).

On croit quelquefois haïr la flatterie, mais on ne hait que la manière de flatter (*l*).

Si nous n'avions point de défauts, nous ne prendrions pas tant de plaisir à en remarquer dans les autres (*m*).

(*k*) Théor. des sent. *ch.* I.

(*l*) *La Rochefoucault.*

(*m*) Id.

Au lieu d'employer un Point & une Virgule dans les périodes suivantes, l'abbé Girard auroit donc dû les ponctuer par une simple Virgule, en cette manière :

L'homme manque souvent de raison, quoiqu'il se définisse un être raisonnable.

Si César eût eu la justice de son côté, Caton ne se seroit pas déclaré pour Pompée.

Non seulement il lui a refusé sa protection ; mais il lui a encore rendu de mauvais services.

IV. Règle. Dans le style coupé, où un sens total est énoncé par plusieurs propositions qui se succèdent rapidement, & dont chacune a un sens fini & qui semble complet ; la simple Virgule suffit encore pour séparer ces propositions, si aucune d'elles n'est divisée en parties subalternes qui exigent la Virgule.

Exemple : *Les voilà comme deux bêtes cruel-*

Liv. III. *les qui cherchent à se déchirer ; le feu brille dans leurs yeux, ils se raccourcissent, ils s'allongent, ils se baissent, ils se relèvent, ils s'élancent, ils sont altérés de sang* (n). On débute par une proposition générale, qui est séparée du reste par une Ponctuation plus forte ; les autres propositions sont comme différents aspects & divers développements de la première.

(n) Télémaque. XVI.

Autre exemple : *Il vient une nouvelle, on en rapporte les circonstances les plus marquées, elle passe dans la bouche de tout le monde, ceux qui en doivent être les mieux instruits la croient & la répandent, j'agis sur cela ; je ne crois pas être blâmable* (o). » Toutes les parties de cette période, dit le P. Buffier, ne sont que des » circonstances ou des jours particuliers de » cette proposition principale : *je ne crois pas » être blâmable.* « C'est aussi pour cela que je l'ai séparée du reste par une Ponctuation plus forte, ce que n'a pas fait le P. Buffier.

(o) Buffier Gramm. fr. n°. 997.

Quoique chacune des propositions dont il s'agit ici, soit isolée par rapport à sa constitution grammaticale intrinsèque ; elle a cependant avec les autres une affinité logique, qui les rend toutes parties similaires d'un sens unique & principal : si elles ne sont unies sensiblement par aucune conjonction expresse ; c'est pour arrêter moins la marche de l'esprit par l'attirail traînant des mots superflus, & pour donner au style plus de feu & de vivacité. L'exemple du *Télémaque* offre une peinture bien plus animée, & celui du P. Buffier est

une apologie qui a beaucoup plus de chaleur, que si l'on avoit lié scrupuleusement par des conjonctions expresses les parties de ces deux ensembles. Ce seroit donc aller directement contre l'esprit du style coupé, & détruire sans besoin la vérité & l'unité de la pensée totale, que d'en assujettir l'expression à une prononciation appesantie par des intervalles trop grands. Il en faut sans doute pour la distinction des sens partiels & pour les repos de l'organe; mais rendons-les les plus courts qu'il est possible, & contentons-nous de la Virgule, quand une division subalterne n'exige rien de plus. CH. X.

C'est pourtant l'usage de la plupart des écrivains & la règle prescrite par le grand nombre des grammairiens, de séparer ces propositions coupées par un Point & une Virgule ou même par deux Points. Mais outre que je suis persuadé que l'autorité, dans cette matière, ne doit être considérée qu'autant qu'elle vient à l'appui des principes raisonnés; si l'on examine ceux qui ont dirigé les grammairiens dont il s'agit, on reconnoîtra aisément qu'ils sont erronés.

» On le met, dit M. Restaut parlant du » Point (*p*), à la fin d'une phrase ou d'une » période dont le sens est absolument fini, » c'est-à-dire, lorsque ce qui la suit est abso» lument indépendant. Nous observerons, » ajoûte-t-il un peu après, que dans le style » concis & coupé, on met souvent les deux

(*p*) Gramm. fr. *ch.* xvj.

Liv. III. » Points à la place du Point ; parce que les » phrases étant courtes, elles semblent moins » détachées les unes des autres. «

Il est évident que ce grammairien donne en preuve une chose qui est absolument fausse : car c'est une erreur sensible, de faire dépendre le degré d'affinité des phrases de leur plus ou moins d'étendue ; un atôme tient aussi peu à un autre atôme, qu'une montagne à une autre montagne. D'ailleurs c'est une méprise réelle, de faire consister la plénitude du sens dans la plénitude grammaticale d'une proposition ; les deux exemples que l'on vient de voir le démontrent assez, & l'abbé Girard va le démontrer encore dans un raisonnement dont j'adopte volontiers l'hypothèse, quoique j'en rejette la conséquence ou que j'en déduise une toute opposée.

Il propose l'exemple que voici dans le style coupé, & il en sépare les propositions partielles par les deux Points :

L'amour est une passion de pur caprice : il attribue du mérite à l'objet dont on est touché : il ne fait pourtant pas aimer le mérite : jamais il ne se conduit par reconnoissance : tout est chez lui goût ou sensation : rien n'y est lumière ni vertu.

» Pour rendre plus sensible, dit-il ensuite » (q), la différence qu'il y a entre la distinc» tion que doivent marquer les deux Points & » celle à qui la Virgule ponctuée est affectée, » je vas donner à l'exemple rapporté un autre » tour,

(q) Vrais princip. Tom. II. Disc. xvj. p. 461.

» tour, qui, en mettant une liaiſon de dépen- CH. X.
» dance entre les portions qui le compoſent,
» exigera que la diſtinction ſoit alors repré-
» ſentée autrement que par les deux Points:
» *L'amour eſt une paſſion de pur caprice; qui
» attribue du mérite à l'objet aimé; mais qui
» ne fait pas aimer le mérite; à qui la recon-
» noiſſance eſt inconnue; parce que chez lui
» tout ſe rapporte à la volupté; & que rien n'y
» eſt lumière ni ne tend à la vertu.*

Il eſt vrai, & c'eſt l'hypothèſe que j'adopte & qu'on ne peut pas refuſer d'admettre; il eſt vrai que c'eſt le même fonds de penſée ſous deux formes différentes; que la liaiſon des parties n'eſt que préſumée, pour ainſi dire, ou ſentie ſous la première forme, & qu'elle eſt expreſſément énoncée ſous la ſeconde; mais qu'elle eſt effectivement la même de part & d'autre. Que ſuit-il de là? L'académicien en conclut qu'il faut une Ponctuation plus forte dans le premier cas, parce que la liaiſon y eſt moins ſenſible; & qu'il faut une Ponctuation moins forte dans le ſecond cas, parce que l'affinité des parties y eſt exprimée poſitivement. Je prétends au contraire que la Ponctuation doit être, à peu de choſe près, la même de part & d'autre: parce que de part & d'autre il y a réellement la même liaiſon, la même affinité; & que les pauſes dans la prononciation, comme les ſignes qui les marquent dans l'écriture, doivent être proportionnées aux degrés réels d'affinité qui ſe trouvent entre

les ſens partiels d'une énonciation totale. J'ajoûte que l'abbé Girard a également mal ponctué ſous les deux formes l'exemple dont il s'agit ; parce que, de part & d'autre, en ſéparant toutes les propoſitions partielles les unes des autres par la même Ponctuation, il fait entendre qu'elles ont entre elles le même degré d'affinité ; ce qui eſt démontré faux par le ſecond tour : ainſi les gradations du ſens ſont confondues. On trouvera plus loin la Ponctuation qui convient à ce morceau.

V. Règle. Si une propoſition eſt ſimple & ſans hyperbate, & que l'étendue n'en excède pas la portée commune de la reſpiration ; elle doit s'écrire de ſuite ſans aucune Ponctuation.

Exemples : *L'homme injuſte ne voit la mort que comme un fantôme affreux* (*r*).

Il eſt plus honteux de ſe défier de ſes amis que d'en être trompé (*s*).

Mais ſi l'étendue d'une propoſition excède la portée ordinaire de la reſpiration ; il faut y placer des repos par des Virgules, placées de manière qu'elles ſervent à y diſtinguer quelques-unes des parties conſtitutives, comme le ſujet logique, la totalité d'un complément, *&c.*

Exemple où la Virgule diſtingue le ſujet logique : *La venue des faux chriſts & des faux prophètes, ſembloit être un plus prochain acheminement à la dernière ruine* (*t*).

Exemple où la Virgule ſépare un complé-

(*r*) Théot. des ſent. *ch.* 14.

(*s*) La Rochefoucault.

(*t*) *Boſſuet* Diſc. ſur l'hiſt univ. *Part.* II.

ment circonstanciel : *Chaque connoissance ne se développe, qu'après qu'un certain nombre de connoissances précédentes se sont développées* (u).

Exemple où la Virgule sépare l'un de l'autre deux différents compléments : *L'homme impatient est entraîné par ses désirs indomptés & farouches, dans un abîme de malheurs* (x).

Lorsque l'ordre naturel d'une proposition simple est troublé par quelque hyperbate : la partie transposée doit être terminée par une Virgule, si elle commence la proposition ; elle doit être entre deux Virgules, si elle est enclavée dans d'autres parties de la proposition.

Exemple de la première espèce : *Toutes les vérités produites seulement par le calcul, on les pourroit traiter de vérités d'expérience* (y). C'est le complément objectif qui se trouve ici à la tête de la proposition.

Exemple de la seconde espèce : *La versification des grecs & des latins, par un ordre réglé de syllabes brèves & longues, donnoit à la mémoire une prise suffisante* (z). Ici, c'est un complément auxiliaire qui se trouve jeté entre le sujet logique & le verbe.

Il n'en est pas de même du complément déterminatif d'un Nom appellatif : quoique l'hyperbate en dispose, comme il arrive fréquemment dans la poësie ; on n'y emploie pas la Virgule, à moins que le trop d'étendue de la phrase ne l'exige pour le soulagement de la poitrine.

(u) *Fontenelle.* Préf. des *Elém. de la Géom. de l'Infin.*

(x) Télémaq. XXIV.

(y) *Fontenelle*, ibid.

(z) Théor. des sent. *ch.* 3.

 les ſens partiels d'une énonciation totale. J'ajoûte que l'abbé Girard a également mal ponctué ſous les deux formes l'exemple dont il s'agit ; parce que, de part & d'autre, en ſéparant toutes les propoſitions partielles les unes des autres par la même Ponctuation, il fait entendre qu'elles ont entre elles le même degré d'affinité ; ce qui eſt démontré faux par le ſecond tour : ainſi les gradations du ſens ſont confondues. On trouvera plus loin la Ponctuation qui convient à ce morceau.

V. Règle. Si une propoſition eſt ſimple & ſans hyperbate, & que l'étendue n'en excède pas la portée commune de la reſpiration ; elle doit s'écrire de ſuite ſans aucune Ponctuation.

Exemples : *L'homme injuſte ne voit la mort que comme un fantôme affreux* (*r*).

Il eſt plus honteux de ſe défier de ſes amis que d'en être trompé (*s*).

Mais ſi l'étendue d'une propoſition excède la portée ordinaire de la reſpiration ; il faut y placer des repos par des Virgules, placées de manière qu'elles ſervent à y diſtinguer quelques-unes des parties conſtitutives, comme le ſujet logique, la totalité d'un complément, &c.

Exemple où la Virgule diſtingue le ſujet logique : *La venue des faux chriſts & des faux prophètes, ſembloit être un plus prochain acheminement à la dernière ruine* (*t*).

Exemple où la Virgule ſépare un complé-

(*r*) Théor. des ſent. *ch.* 14.

(*s*) La Rochefoucault.

(*t*) *Boſſuet* Diſc. ſur l'hiſt univ. *Part.* II.

lui le désordre où la présence des grands hommes nous jette ordinairement.

La raiſon de ceci eſt ſimple. Le renverſement d'ordre amené par l'inverſion ne rompt pas la liaiſon des idées conſécutives ; & la Ponctuation ſeroit en contradiction avec l'ordre actuel de la phraſe, ſi l'on introduiſoit des pauſes où la liaiſon des idées eſt continue.

VI. Règle. Il faut mettre entre deux Virgules, toute propoſition incidente purement explicative ; & écrite de ſuite, ſans Virgule, toute propoſition incidente déterminative.

Il eſt prouvé (*f*), qu'on peut retrancher la propoſition incidente explicative de la principale ſans altérer le ſens de celle-ci, & qu'au contraire on ne pourroit retrancher la déterminative ſans altérer le ſens de la principale. Il y a donc un juſte fondement à ſéparer de l'antécédent, par une Virgule, la propoſition incidente explicative, & à ne pas s'en ſervir pour la déterminative ; puiſque la première n'a avec l'antécédent qu'une liaiſon de bienſéance & que l'on peut rompre ſans conſéquence, & que la ſeconde a avec l'antécédent une liaiſon indiſſoluble.

Il faut donc écrire avec la Virgule : *Les paſſions, qui ſont les maladies de l'ame, ne viennent que de notre révolte contre la raiſon* (*g*). Il faut écrire ſans Virgule : *La gloire des grands hommes ſe doit toujours meſurer aux moyens dont ils ſe ſont ſervis pour l'acquerir* (*h*).

L'abbé Girard, de qui nous tenons cette

(*f*) *Ch.* I. *art.* ij. n°. III.

(*g*) *M. d'Olivet*, Penſ. de Cic.

(*h*) La Rochefoucault.

bonne manière de ponctuer (*i*), écrit sans Virgule : *Il est rare que le seul mérite réussisse dans une Cour où tout se fait par intrigue;* & avec la Virgule : *Il est rare que le mérite seul perce à la Cour, où rien ne réussit sans protection.*

(*i*) Vrais princip. *Tom.* II. *Disc.* xvj. p. 452.

Il suit de là que la même phrase s'écrit sans Virgule ou avec la Virgule, selon la différence des circonstances; comme *Le combat que nous avons donné le dix a été sanglant.* » Je » ne peux connoître, dit l'abbé Girard, si le » relatif sert à restreindre l'idée de *combat* à » celui du dix pour le distinguer de quelque » autre donné un autre jour; ou si n'étant » question que d'un seul combat dont on veut » exprimer le carnage, ce relatif ne fait qu'en » présenter la date par forme d'instruction. » Voilà où la Ponctuation est nécessaire pour » déterminer le sens du discours. Dans le der» nier cas, la date doit être entre deux Virgu» les; & dans le premier, elle doit paroître de » suite sans distinction. «

Au reste ce que l'on dit ici des propositions incidentes, amenées par des mots conjonctifs, doit s'entendre aussi de toute autre addition: c'est quelquefois un simple adjectif, ou un participe suivi de quelque complément, *&c.*

Ces additions sont explicatives & demandent la Virgule, quand elles précèdent l'antécédent.

Exemples : *Avides de plaisir, nous nous flattons d'en recevoir de tous les objets inconnus qui semblent nous en promettre* (*k*).

(*k*) Théor. des sent. *ch.* 4.

Soumis avec respect à sa volonté sainte, CH. X.

Je *crains Dieu, cher Abner, & n'ai point d'autre crainte* (*l*).

(*l*) Athalie. *Act.* I. *sc.* 1.

Elles sont encore explicatives & demandent la Virgule, quoique l'antécédent précède, s'il se trouve quelque chose entre l'antécédent & l'addition.

Le fruit *meurt en naissant*, dans son germe infecté. (*m*)

(*m*) Henriad. *Chant* IV.

Si ces additions suivent immédiatement l'antécédent; on peut encore conclure qu'elles sont explicatives & qu'elles doivent être distinguées par la Virgule, si on peut les retrancher sans altérer le sens de la proposition.

Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan & sur elle
Répandre cet esprit d'imprudence & d'erreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur. (*n*).

(*n*) *Athalie*. ibid.

VII. Règle. Toute addition mise à la tête ou dans le corps d'une phrase, & qui ne peut être regardée comme faisant partie de sa constitution grammaticale, doit être distinguée du reste par une Virgule mise après, si l'addition est à la tête; & si elle est enclavée dans le corps de la phrase, elle doit être entre deux Virgules.

Exemples: *Contre une fille qui devient de jour en jour plus insolente; qui me manque*, à moi; *qui vous manquera bientôt*, à vous (*o*). Cet *à moi* & cet *à vous* sont deux véritables hors-d'œuvres inutiles à la constitution grammaticale de la phrase énoncée, & qui n'y ont été introduits que par énergie.

(*o*) Le Père de famille, *Act.* III. *sc.* 7.

Liv. III. *Oculorum*, inquit Plato, *est in nobis sensus acerrimus, quibus sapientiam non cernimus* (*p*). On voit ici la petite proposition, *inquit Plato*, insérée accidentellement dans la principale, à laquelle elle n'a aucun rapport grammatical, quoiqu'elle ait avec elle une liaison logique.

(*p*) Cic. II. *De finib.* xvi alit. 52.

Non, non, *bien loin d'être des demi-dieux, ce ne sont pas même des hommes* (*q*). Ces deux *non* qui commencent la phrase n'ont avec elle aucun lien grammatical; c'est une addition emphatique, dictée par la persuasion vive de la vérité énoncée ensuite.

(*q*) Télémaq. xvii.

O mortels, *l'espérance enyvre* (*r*). Ces deux mots, *o mortels*, sont entiérement indépendants de la syntaxe de la proposition suivante, & doivent en être séparés par la Virgule : c'est le sujet d'un verbe sousentendu à la seconde personne du pluriel, par exemple, du verbe *écoutez* ou *prenez-y garde*. Or si l'auteur avoit dit, *O mortels prenez-y garde, l'espérance enyvre*; il auroit énoncé deux propositions distinctes, qu'il auroit dû séparer par la Virgule : cette distinction n'est pas moins nécessaire, parce que la première proposition devient elliptique; ou plutôt elle l'est encore plus, afin d'empêcher qu'on ne cherche à rapporter à la seconde un mot qui ne peut lui convenir.

(*r*) *Vauvenargues.* Médit. sur la foi.

Il suit de cette remarque, que, quand l'apostrophe est avant un verbe à la seconde personne, on ne doit pas l'en séparer par la Virgule; parce que le sujet ne doit pas être séparé de

ſon verbe, du moins quand les beſoins de la respiration ne l'exigent pas. CH. X.

Il faut donc écrire ſans Virgule: *Tribuns cédez la place aux Conſuls* (s). Cependant l'uſage univerſel eſt d'employer la Virgule dans ce cas là même: mais c'eſt un abus, introduit par le beſoin de ponctuer ainſi dans les occurrences où l'apoſtrophe n'eſt pas ſujet du verbe; & ces occurrences ſont très-fréquentes.

(s) Rév. rom. II.

Vous avez vaincu, Plébéiens (t). Il faut ici la Virgule, quoique le mot *Plébéiens* ſoit ſujet de *avez vaincu;* mais ce ſujet eſt d'abord exprimé par *vous*, lequel eſt à ſa place naturelle; & le mot *Plébéiens* n'eſt plus qu'un hors-d'œuvre grammatical.

(t) Ibid.

Pour mademoiſelle, elle paroît trop inſtruite de ſa beauté (u). Ces deux mots, *pour mademoiſelle*, doivent être diſtingués du reſte par la Virgule; parce qu'ils ne peuvent ſe lier grammaticalement avec aucune partie de la propoſition ſuivante, & qu'ils doivent en conſéquence être regardés comme tenant à une autre propoſition dont l'ellipſe a fait diſparoître une partie, comme *Je parle pour mademoiſelle.*

(u) L'abbé Girard.

Il ſeroit apparemment très-facile de multiplier beaucoup davantage les obſervations que l'on pourroit faire ſur l'uſage de la Virgule, en entrant dans le détail minutieux de tous les cas particuliers. Mais je crois qu'il ſuffit d'avoir expoſé les règles les plus générales & qui ſont d'une néceſſité plus commune; parce que,

LIV. III. quand on en aura compris le ſens, la raiſon, & le fondement, on ſaura très-bien ponctuer dans les autres cas qui ne ſont point ici détaillés. Il ſuffira de ſe rappeler que la Ponctuation doit marquer ou repos, ou diſtinction, ou l'un & l'autre à la fois ; qu'elle doit être proportionnée à la ſubordination des ſens; & ſurtout qu'elle doit prévenir les équivoques.

ARTICLE II.

Uſages du Point avec la Virgule.

On ne doit rompre l'unité de la propoſition entière que le moins qu'il eſt poſſible; mais on doit encore préférer la netteté de l'énonciation orale ou écrite, à la repréſentation trop ſcrupuleuſe de l'unité du ſens total, laquelle, après tout, ſubſiſte toujours, tant qu'on ne la détruit pas par des repos trop conſidérables ou par des Ponctuations trop fortes. Or la netteté de l'énonciation exige que la ſubordination reſpective des ſens partiels y ſoit rendue ſenſible, ce qui ne peut ſe faire que par la différence marquée des repos & des caractères qui les repréſentent.

S'il n'y a donc dans un ſens total que deux diviſions ſubordonnées, il ne faut employer que deux eſpèces de Ponctuations; parce qu'on ne doit pas employer plus de ſignes qu'il n'y a de choſes à ſignifier: il faut employer un Point avec une Virgule, pour diſtinguer les

parties principales ou de la première division; & la simple Virgule, pour distinguer entre elles les parties subalternes de la soudivision. Ces deux Ponctuations sont les plus foibles, afin de rompre le moins qu'il est possible l'unité du sens total; & la plus foible des deux sépare les parties subalternes, parce qu'elles sont plus intimement liées entre elles que les principales. Passons aux cas particuliers. CH. X.

I. Règle. Lorsque les parties similaires d'une proposition composée ou les membres d'une période, ont d'autres parties subalternes distinguées entre elles par la Virgule; ces parties similaires ou ces membres doivent être séparés les uns des autres par un Point & une Virgule.

Exemples: *Quelle pensez-vous qu'ait été sa douleur, de quitter Rome, sans l'avoir réduite en cendres; d'y laisser encore des citoyens, sans les avoir passés au fil de l'épée; de voir que nous lui avons arraché le fer d'entre les mains, avant qu'il l'ait teint de notre sang* (*x*)? Les parties similaires distinguées ici par un Point & une Virgule, sont des compléments déterminatifs du nom *douleur*.

(*x*) II. *Catil.* trad. par M. l'Abbé d'Olivet.

Qu'un vieillard joue le rôle d'un jeune homme, lorsqu'un jeune homme jouera le rôle d'un vieillard; que les décorations soient champêtres, quoique la scène soit dans un palais; que les habillements ne répondent point à la dignité des personnages: toutes ces discordances nous blesseront (*y*). C'est ici l'idée générale de

(*y*) Théor. des sent. ch. 3.

discordance présentée sous trois aspects différents.

Quoique vous ayez de la naissance, que votre mérite soit connu, & que vous ne manquiez pas d'amis; vos projets ne réussiront pourtant point sans l'aide de Plutus (z). C'est une période de deux membres, dont le premier est séparé du second par un Point & une Virgule; parce qu'il est divisé en trois parties similaires, subordonnées à la seule conjonction *quoique*, & séparées entre elles par des Virgules.

(z) Vrais princi. *Tom.* II. Disc. xvj. *p.* 460.

Comme l'un des caractères de la vraie religion a toujours été d'autoriser les princes de la terre; aussi, par un retour de piété, que la reconnoissance même sembloit exiger, l'un des devoirs essenciels des princes de la terre, a toujours été de maintenir & de défendre la vraie religion (a). C'est une autre période de deux membres, séparés l'un de l'autre par un Point & une Virgule, parce que le second est soudivisé par des Virgules en diverses parties pour différentes raisons: 1°. *par un retour de piété, que la reconnoissance même sembloit exiger*, se trouve entre deux Virgules (b), parce qu'il y a hyperbate; 2°. cette même phrase est coupée en deux par une autre Virgule (c), parce que la proposition incidente est explicative; 3°. il y a une Virgule après *l'un des devoirs essenciels des princes de la terre* (d), parce qu'il faut assigner des repos dans les propositions trop longues pour être énoncées de suite avec aisance.

(a) *Bourdaloue.* Oraif. fun. de Henri de Bourbon Prince de Condé. *Part.* II.

(b) *Art.* I. *Règ.* 5.

(c) *Art.* I. *Règ.* 6.

(d) *Art.* I. *Règ.* 5.

II. Règle. Lorſque pluſieurs propoſitions incidentes ſont accumulées ſur le même antécédent, & que toutes ou quelques-unes d'entre elles ſont ſoudiviſées par des Virgules, qui y marquent des repos ou des diſtinctions; il faut les ſéparer les unes des autres par un Point & une Virgule. Si elles ſont déterminatives, la première tiendra immédiatement à l'antécédent; ſi elles ſont explicatives, la première ſera ſéparée de l'antécédent par une Virgule (*e*).

Exemple: *Politeſſe noble, qui ſait approuver ſans fadeur, louer ſans jalouſie, railler ſans aigreur; qui ſaiſit les ridicules avec plus de gaîté que de malice; qui jette de l'agrément ſur les choſes les plus ſérieuſes, ſoit par le ſel de l'ironie, ſoit par la fineſſe de l'expreſſion; qui paſſe légérement du grave à l'enjoué, ſait ſe faire entendre en ſe faiſant deviner, montre de l'eſprit ſans en chercher, & donne à des ſentiments vertueux le ton & les couleurs d'une joie douce.* (*f*) Ce ſont ici des propoſitions incidentes explicatives, & c'eſt pour cela qu'il y a une Virgule après l'antécédent *politeſſe noble.* Si au contraire on diſoit, par exemple, *Eudoxe eſt un homme qui ſait approuver*, &c. comme les mêmes propoſitions incidentes deviendroient déterminatives de l'antécédent *homme*, on ne mettroit point de Virgule entre cet antécédent & la première incidente; mais la Ponctuation reſteroit la même partout ailleurs.

III. Règle. Dans le ſtyle coupé, ſi quel-

(*e*) *Art.* I. Règ. 6.

(*f*) Théor. des ſent. ch. 5.

Liv. III. qu'une des propositions détachées qui forment le sens total, est divisée, par quelque cause que ce soit, en parties subalternes & distinguées par des Virgules ; il faut séparer par un Point & une Virgule les propositions partielles homologues du sens total, c'est-à-dire, celles qui concourent de la même manière à l'intégrité de ce sens total.

Exemple : *Cette persuasion, sans l'évidence qui l'accompagne, n'auroit pas été si ferme & si durable ; elle n'auroit pas acquis de nouvelles forces en vieillissant ; elle n'auroit pu résister au torrent des années, & passer de siècle en siècle jusqu'à nous.* (g).

(g) *D'Olivet*, Pens. de Cic.

IV. Règle. Dans l'énumération de plusieurs choses opposées ou seulement différentes que l'on compare deux à deux ; il faut séparer les uns des autres, par un Point & une Virgule, les membres de l'énumération qui renferment une comparaison : & par une simple Virgule, les parties subalternes de ces membres comparatifs.

Exemples : *Nec erit alia lex Romæ, alia Athenis ; alia nunc, alia posthac* (h).

(h) Cic. fragm. *lib.* III. *de Rep.*

M. l'Abbé d'Olivet rend ainsi cette pensée, & avec les mêmes signes de distinction : *Elle n'est point autre à Rome, autre à Athènes ; autre aujourd'hui, & autre demain.*

Quintilien marque ainsi les différences qu'il observe entre Démosthène & Cicéron (i) : *Quorum ego virtutes plerasque arbitror similes... In eloquendo est aliqua diversitas : densior ille,*

(i) *Instit. orat.* X. I.

hic copiosior ; ille concludit astrictiùs, hic latiùs CH. X.
pugnat ; ille acumine semper, hic frequenter & pondere ; illi nihil detrahi potest, huic nihil adjici ; curæ plus in illo, in hoc naturæ.

En général, dans toute énumération dont les principaux articles sont subdivisés, pour quelque raison que ce puisse être, il faut distinguer les parties subalternes par la Virgule, & les articles principaux par un Point & une Virgule.

Exemple. *Là brillent d'un éclat immortel les vertus politiques, morales, & chrétiennes des le Tellier, des Lamoignon, & des Montausier ; là les reines, les princesses, les héroïnes chrétiennes, reçoivent une couronne de louange qui ne périra jamais ; là Turenne paroît aussi grand, qu'il l'étoit à la tête des armées & dans le sein de la victoire.* L'abbé Colin, dans l'excellente préface de sa traduction de *l'Orateur* de Cicéron, parle ainsi des Oraisons funèbres de M. Fléchier.

ARTICLE III.

Usages des deux Points.

La même proportion qui règle l'emploi respectif de la Virgule, & du Point avec une Virgule, lorsqu'il y a division & soudivision de sens partiels, doit encore décider de l'usage des deux Points, pour les cas où il y a trois divisions subordonnées l'une à l'autre.

Liv. III. Cette obſervation ſeule ſuffit pour déterminer la Ponctuation qui convient à l'exemple préſenté ſous deux formes par l'abbé Girard, & dont on a parlé ci-devant (k).

(k) Art. I. Règ. 4.

Sous la forme périodique ou conjonctive: *L'amour eſt une paſſion de pur caprice, qui attribue du mérite à l'objet aimé, mais qui ne fait pas aimer le mérite: à qui la reconnoiſſance eſt inconnue; parce que chez lui tout ſe rapporte à la volupté, & que rien n'y eſt lumière ni ne tend à la vertu.* Il y a d'abord ici une notion générale, *L'amour eſt une paſſion de pur caprice.* On développe enſuite cette notion par deux propoſitions incidentes: la première eſt périodique, & les deux parties doivent (l) être ſéparées par une ſimple Virgule; *qui attribue du mérite à l'objet aimé, mais qui ne fait pas aimer le mérite:* la ſeconde eſt encore periodique; mais le ſecond membre, qui rend raiſon du premier, eſt néceſſairement diviſé en deux parties diſtinguées entre elles par une Virgule; ainſi le ſecond membre doit être ſéparé du premier par un Point & une Virgule; & conſéquemment la ſeconde propoſition incidente, qui renferme périodiquement ces deux membres, doit être ſéparée de la première par les deux Points, en vertu de la gradation proportionnelle des ſens. On ſait (m) qu'une Virgule ſuffit pour ſéparer la notion générale de la première propoſition incidente.

(l) Art. I. Règ. 3.

(m) Art. II. Règ. 2.

Sous la forme du ſtyle coupé: *L'amour eſt une paſſion de pur caprice. Il attribue du mérite à*

l'objet

l'objet dont on est touché, il ne fait pourtant pas aimer le mérite : jamais il ne se conduit par reconnoissance ; tout est chez lui goût ou sensation, rien n'y est lumière ni vertu. Sous la première forme, la notion générale n'est séparée du reste que par une Virgule, à cause de la liaison grammaticale énoncée par *qui* : ici, elle n'a avec ce qui suit qu'une liaison logique, parce que ce qui suit en est le développement; or il est évident que le développement tient moins à la notion générale, que les parties de ce développement ne tiennent entre elles ; ainsi la notion générale doit être distinguée du développement par une Ponctuation plus forte, que celles qui distinguent les parties du développement. C'est la raison du Point que j'emploie ici; & c'est aussi la seule différence qu'il y ait dans la Ponctuation des deux formes. Mais venons aux règles particulières.

I. Règle. Si un membre de période renferme plusieurs incises soudivisés en parties subalternes; il faudra distinguer entre elles par la Virgule ces parties subalternes, les incises par un Point & une Virgule, & les membres principaux par les deux Points.

Exemple : *Si vous ne trouvez aucune manière de gagner honteuse, vous qui êtes d'un rang pour lequel il n'y en a point d'honnête ; si tous les jours c'est quelque fourberie nouvelle, quelque traité frauduleux, quelque tour de fripon, quelque vol ; si vous pillez & les alliés & le trésor public ; si vous mandiez des testaments*

qui vous soient favorables, ou si même vous en fabriquez : premier membre avec quatre incises : *dites-moi, sont-ce là des signes d'opulence ou d'indigence?* second membre (*n*).

II. Règle. Si après une proposition qui a par elle-même un sens complet, & dont le tour ne donne pas lieu d'attendre autre chose, on ajoûte une autre proposition qui serve d'explication ou d'extension à la première; il faut séparer l'une de l'autre par une Ponctuation plus forte d'un degré, que celle qui auroit distingué les parties de l'une ou de l'autre.

Si les deux propositions sont simples & sans division, une Virgule est suffisante entre deux. Exemple : *La plûpart des hommes s'exposent assez dans la guerre pour sauver leur honneur, mais peu se veulent exposer autant qu'il est nécessaire pour faire réussir le dessein pour lequel ils s'exposent* (*o*).

Si l'une des deux ou si toutes deux sont divisées par des Virgules, soit pour les besoins de l'organe, soit pour la distinction des parties dont elles sont composées; il faut distinguer l'une de l'autre par un Point & une Virgule. Exemple : *Roscius est un si excellent acteur, qu'il paroît seul digne de monter sur le théatre; mais d'un autre côté il est si homme de bien, qu'il paroît seul digne de n'y monter jamais.* M. Restaut (*p*) donne ce morceau comme une traduction d'un passage de l'oraison de Cicéron *Pro Q. Roscio comœdo*, qu'il ne cite point : voici celui qui en approche le plus (*q*) : *Qui*

(*n*) D'Olivet, Pens. de Cic.

(*o*) La Rochefoucault.

(*p*) Ch. 16.

(*q*) Ch. VI. alit. 17.

ita dignissimus est scenâ propter artificium, ut dignissimus sit curiâ propter abstinentiam. Le traducteur a cru que *dignissimus* signifie *le plus digne*, & de là vient ce tour exclusif, *qu'il paroît seul digne:* mais 1°. *dignissimus* signifie *très-digne*, ce qui ne peut jamais fonder l'exclusion; 2°. quand il signifieroit *le plus digne*, l'exclusion ne seroit encore fondée qu'à l'égard du premier rang. Le tour exclusif du traducteur est donc un contre-sens; & d'ailleurs il est offensant dans le premier membre pour tous les autres acteurs, & dans le second, pour tous les honnêtes gens de Rome: Cicéron n'étoit pas si mal-adroit. En outre cette traduction ne dit rien de *curiâ*, qui n'est pas indifférent dans cet éloge. Cette observation est sans doute une digression dans ce chapitre, mais elle n'est pas étrangère à l'ouvrage entier; c'est à ce titre que j'espère qu'on me la pardonnera. Je reprends la matière de la Ponctuation. CH. XI.

Si les divisions subalternes de l'une des deux propositions liées ou de toutes deux exigent un Point & une Virgule, il faut deux Points entre les deux.

Exemples: *L'esprit, les talents, le génie procurent la célébrité; c'est le premier pas vers la renommée: mais les avantages en sont peut-être moins réels que ceux de la réputation d'honneur (r).*

Si les beautés de l'élocution oratoire ou poétique étoient palpables, qu'on pût les toucher au doigt & à l'œil, comme on dit; rien ne se-

(r) *M. Duclos*, Consid. sur les mœurs *ch.* 4.

qui vous soient favorables, ou si même vous en fabriquez : premier membre avec quatre incises : *dites-moi, sont-ce là des signes d'opulence ou d'indigence?* second membre (*n*).

(*n*) D'Olivet, Pens. de Cic.

II. Règle Si après une proposition qui a par elle-même un sens complet, & dont le tour ne donne pas lieu d'attendre autre chose, on ajoûte une autre proposition qui serve d'explication ou d'extension à la première; il faut séparer l'une de l'autre par une Ponctuation plus forte d'un degré, que celle qui auroit distingué les parties de l'une ou de l'autre.

Si les deux propositions sont simples & sans division, une Virgule est suffisante entre deux. Exemple : *La plûpart des hommes s'exposent assez dans la guerre pour sauver leur honneur, mais peu se veulent exposer autant qu'il est nécessaire pour faire réussir le dessein pour lequel ils s'exposent* (*o*).

(*o*) La Rochefoucault.

Si l'une des deux ou si toutes deux sont divisées par des Virgules, soit pour les besoins de l'organe, soit pour la distinction des parties dont elles sont composées; il faut distinguer l'une de l'autre par un Point & une Virgule. Exemple : *Roscius est un si excellent acteur, qu'il paroît seul digne de monter sur le théatre; mais d'un autre côté il est si homme de bien, qu'il paroît seul digne de n'y monter jamais.* M. Restaut (*p*) donne ce morceau comme une traduction d'un passage de l'oraison de Cicéron *Pro Q. Roscio comœdo*, qu'il ne cite point : voici celui qui en approche le plus (*q*) : *Qui*

(*p*) *Ch.* 16.

(*q*) *Ch.* VI. alit. 17.

les rapprocher en ne les diſtinguant pas par la plus forte des Ponctuations, & en employant les deux Points.

Exemple : *L'heureuſe conformation des organes s'annonce par un air de force : celle des fluïdes, par un air de vivacité : un air fin eſt comme l'étincelle de l'eſprit : un air doux promet des égards flatteurs : un air noble marque l'élévation des ſentiments : un air tendre ſemble être le garant d'un retour d'amitié* (y).

(y) Théor. des ſent. ch. 5.

V. Règle. C'eſt un uſage univerſel & fondé en raiſon, de mettre les deux points après qu'on a annoncé un diſcours direct que l'on va rapporter, ſoit qu'on le cite comme ayant été dit ou écrit, ſoit qu'on le propoſe comme pouvant être dit ou par un autre ou par ſoi-même. Ce diſcours tient, comme complément, à la propoſition qui l'a annoncé ; & il y auroit une ſorte d'inconſéquence à l'en ſéparer par un Point ſimple, qui marqueroit une indépendance entière : mais il en eſt pourtant très-diſtingué, puiſqu'il n'appartient pas à celui qui le rapporte, ou qu'il ne lui appartient qu'hiſtoriquement ; & en effet il commence par une lettre capitale. Il eſt donc raiſonnable de ſéparer le diſcours direct de l'annonce par la Ponctuation la plus forte au deſſous du Point, c'eſt-à-dire, par les deux Points : pour une diſtinction plus marquée, on place encore des guillemets (») au commencement de toutes les lignes de ce diſcours direct, ou bien on y emploie un caractère différent.

roit si commun que l'éloquence, un médiocre génie pourroit y atteindre: & quelquefois, faute de les connoître assez, un homme né pour l'éloquence reste en chemin ou s'égare dans la route (*s*).

(*s*) *M. Batteux.* Cours de B. Lett. *Tom.* IV. *p.* 165.

III. Règle. Si une énumération est précédée d'une proposition détachée qui l'annonce, ou qui en montre l'objet sous un aspect général; cette proposition doit être distinguée du détail par deux points, & le détail doit être ponctué comme il a été dit ci-devant (*t*).

(*t*) *Art.* II. *Règ.* 4.

Exemples: *Il y a dans la nature de l'homme deux principes opposés: l'amour propre, qui nous rappelle à nous; & la bienveillance, qui nous répand* (*u*).

(*u*) Épit. dédic. du *Père de famille.*

Il y a diverses sortes de curiosités: l'une d'intérêt, qui nous porte à désirer d'apprendre ce qui nous peut être utile; & l'autre d'orgueil, qui vient du désir de savoir ce que les autres ignorent (*x*).

(*x*) La Rochefoucault.

IV. Règle. Il me semble qu'un détail de maximes relatives à un point capital, de sentences adaptées à une même fin, si elles sont toutes construites à peu près de la même manière, peuvent & doivent être distinguées entre elles par les deux Points. Chacune étant une proposition complette grammaticalement, & même indépendante des autres jusqu'à certain point en ce qui concerne le sens; elles doivent être séparées autant qu'il est possible: mais comme elles sont pourtant relatives à une même fin, à un même point capital; il faut

fient terminé; telle est, par exemple, la conclusion d'un raisonnement quand elle est précédée des prémisses qui en constituent la preuve. En un mot on le met à la fin de toutes les phrases indépendantes entièrement de ce qui suit, ou du moins qui n'ont de liaison avec la suite que par la convenance de la matière & l'analogie générale des pensées dirigées vers une même fin.

Je voudrois seulement qu'on y prît garde de plus près que l'on ne fait ordinairement. La plupart des écrivains multiplient trop l'usage du Point, & tombent par là dans l'inconvénient de trop diviser des sens, qui tiennent ensemble par des liens plus forts que ceux dont on laisse subsister les traces. Ce n'est pas que ces auteurs ne voyent parfaitement toute la liaison des parties de leur ouvrage; mais ou ils ignorent l'usage précis des Ponctuations, ou ils négligent d'y donner l'attention convenable: par là ils mettent, dans la lecture de leurs œuvres, une difficulté réelle pour ceux mêmes qui savent le mieux lire; & quelquefois ils courent les risques d'être mal entendus.

Je me dispenserai de rapporter ici des exemples exprès pour le Point: on ne peut rien lire sans en rencontrer; & les principes de proportion que l'on a appliqués ci-devant aux autres Ponctuations, peuvent aisément s'appliquer à celle-ci, soit qu'on veuille juger si elle est employée avec intelligence dans

Liv. III. Exemples: *Lorsque j'entendis les scènes du paysan dans le Faux généreux, je dis :* Voilà qui plaira à toute la terre & dans tous les temps, voilà qui fera fondre en larmes (1).

(1) *M. Diderot*, de la Poésie dramatique.

Dans la tragédie d'Edouard III, M. Gresset fait parler ainsi Alzonde, héritière du royaume d'Ecosse (*a*):

(*a*) *Act. I. sc. 1.*

S'élevant contre moi de la nuit éternelle,
La voix de mes aïeux dans leur séjour m'appelle;
Je les entends encor : » Nous régnions, & tu sers!
» Nous te laissons un sceptre, & tu portes des fers!
» Règne. Ou prête à tomber, si l'Écosse chancelle;
» Si son règne est passé : tombe, expire avant elle.
» Il n'est dans l'Univers, en ce malheur nouveau,
» Que deux places pour toi; le trône, ou le tombeau. «

ARTICLE IV.

Du Point & de l'Alinéa.

Il y a trois sortes de Points: le Point simple, le Point interrogatif, & le Point exclamatif.

I. Le Point simple est sujet à l'influence de la proportion qui jusqu'ici a réglé l'usage des autres signes de Ponctuation; ainsi il doit être mis après une période ou une proposition composée, dans laquelle on a fait usage des deux Points en vertu de quelqu'une des règles précédentes. Mais on l'emploie encore après toutes les propositions qui ont un sens absolu,

Exemples : *Miserunt judæi ab Jerosolymis sacerdotes & levitas ad eum, ut interrogarent eum :* » Tu quis es (*b*) ? «

(*b*) Joan. I. 19.

En effet s'ils sont injustes & ambitieux (les voisins d'un roi juste) ; *que ne doivent-ils pas craindre de cette réputation universelle de probité, qui lui attire l'admiration de toute la terre, la confiance de ses alliés, l'amour de ses peuples, l'estime & l'affection de ses troupes ? de quoi n'est pas capable une armée prévenue de cette opinion, & disciplinée sous les ordres d'un tel prince* (*c*) ? Après le premier Point interrogatif il y a un petit *d*, parce que c'est seulement la seconde partie du second membre de la période, dont le premier membre est hypothétique, *En effet s'ils sont injustes & ambitieux.*

(*c*) *L'abbé Colin.* Disc. couronné à l'Acad. fr. en 1705.

Non dat Deus beneficia ? Unde ergo ista quæ possides ? quæ das ? quæ negas ? quæ servas ? quæ rapis ? unde hæc innumerabilia, oculos, aures, animum mulcentia ? unde illa luxuriam quoque instruens copia ? neque enim necessitatibus tantummodo nostris provisum est ; usque in delicias amamur (*d*). Si l'usage avoit autorisé des Ponctuations interrogatives graduées : il y auroit une Virgule interrogative après *possides*, *das*, *negas*, *servas*, pour marquer les parties élémentaires du premier membre de la seconde phrase interrogative ; il y auroit un Point & une Virgule interrogatifs après *rapis*, pour terminer le premier membre, & autant après *mulcentia*, pour termi-

(*d*) Senec. *De Benef.* IV. 5.

les écrits qu'on a ſous les yeux, ſoit qu'il s'agiſſe d'en faire uſage & de l'employer à propos.

Mais je remarquerai que Voſſius, dans ſa petite *Grammaire latine*, deſtine le Point à marquer les ſens indépendants & abſolus; & qu'il veut, ſi les ſens ſont courts, qu'après le Point on ne mette pas de lettre capitale. L'auteur de la *Méthode* de P. R. adopte cette règle de Voſſius, & cite les mêmes exemples que ce grammairien. C'étoit apparemment l'uſage des littérateurs du dernier ſiècle; mais on l'a entiérement abandonné. Peut-être auroit-on mieux fait de le conſerver, mais de l'appliquer dans une autre vûe. La longueur & la briéveté des ſens ne fait rien à la relation qui les unit, ni à la ſubordination qui les diſtingue. Mais il pourroit y avoir tel degré de ſubordination qui exigeroit une Ponctuation plus forte que les deux Points, & cependant moins forte que le Point ſimple tel qu'on l'emploie aujourdhui; ce feroit le cas d'employer le Point ſans mettre enſuite une lettre capitale: c'eſt ainſi que l'on en uſe avec les Points interrogatif & exclamatif, & ce ne ſeroit qu'une extenſion analogique d'un uſage fondé partout & reçu en partie.

II. Le Point interrogatif ſe met à la fin de toute propoſition qui interroge; ſoit qu'elle ſoit pleine ou elliptique; ſoit qu'elle faſſe partie du diſcours où elle ſe trouve, ou qu'elle y ſoit ſeulement rapportée comme prononcée directement par un autre.

Vossius. Pour moi, il me semble que la raison qu'ils allèguent pour supprimer le Point interrogatif, est au contraire un motif de plus pour le marquer: moins le tour ou la longueur de la phrase est propre à rendre sensible l'interrogation, plus il faut s'attacher au caractère qui la figure aux yeux; il fait dans l'écriture le même office que le ton dans la prononciation.

III. La véritable place du Point exclamatif est après toutes les phrases qui expriment la surprise, la terreur, la pitié, la tendresse, ou quelque autre sentiment affectueux que ce puisse être.

Admiration: *Que les sages sont en petit nombre! qu'il est rare d'en trouver* (g)!

Pitié & horreur: *O que les rois sont à plaindre! O que ceux qui les servent sont dignes de compassion! S'ils sont méchants; combien font-ils souffrir les hommes, & quels tourments leur sont réservés dans le noir Tartare! S'ils sont bons; quelles difficultés n'ont-ils pas à vaincre! quels pièges à éviter! que de maux à souffrir* (h)!

J'ajoûterai encore un exemple tiré d'une lettre de Mde. de Sévigné, dans lequel on verra l'usage des trois Points tout à la fois: *En effet dès qu'elle parut: Ah! mademoiselle, comment se porte M. mon frère? Madame, il se porte bien de sa blessure. Et mon fils? On ne lui répondit rien. Ah mademoiselle! mon*

(g) Vrais princip. Tom. II. Disc. xvj. p. 467.

(h) Télémaque, XIV.

fils! mon cher enfant! Répondez-moi; est-il mort sur le champ? n'a-t-il pas eu un seul moment? Ah mon Dieu! quel sacrifice!

IV. Les Points sont les plus fortes des Ponctuations, mais ils ne marquent pas les distinctions les plus considérables. Les Alinéa sont des signes de distinction & de repos, qui peuvent entrer, à la suite des Points, dans le systême de la proportion qui doit régler les intervalles de la prononciation & la subordination des sens partiels d'un discours.

Ecrire *alinéa* ou *à la ligne*, c'est abandonner la ligne où l'on vient de terminer une phrase, quoique cette ligne ne soit pas remplie; & recommencer la phrase qui suit au commencement de la ligne suivante, qui, pour devenir plus sensible, rentre un peu en dedans, comme on le voit ici au mot *Ecrire* qui commence cette définition, & à tous les Alinéa de cet ouvrage.

On doit employer ce signe de distinction, pour différencier, par exemple, les diverses preuves d'une même vérité; les diverses considérations que l'on peut faire sur un même fait, sur un même projet; les différentes affaires dont on parle dans une Lettre, dans un mémoire; en un mot toutes les fois que l'on passe d'un point de vûe dont l'exposition a eu une certaine étendue, à un autre point de vûe qui permet de prendre entre deux un repos plus considérable que celui du Point.

C'eſt ainſi, par exemple, que dans le premier Alinéa de cette diviſion IV, j'expoſe la liaiſon que peut avoir l'Alinéa avec les Ponctuations détaillées auparavant, que dans le ſecond je le définis, que dans le troiſième j'en détermine l'uſage, & que j'y ajoûte celui-ci pour ſervir d'exemple. CH. X.

FIN.

TABLE
DES MATIÈRES.

AVERTISSEMENT.

On a imprimé en caractères italiques les mots des articles qu'il faut consulter à la suite de celui que l'on a sous les yeux. Par ces renvois on a tâché d'établir, entre les matières, une espèce de liaison encyclopédique, qui peut avoir son utilité.

Les chiffres romains en petite italique marquent les pages de la préface.

Les chiffres romains en capitales, I. II. *marquent les tomes.*

Les chiffres arabiques marquent les pages : & ce signe — *entre deux nombres, marque que la matière dont il s'agit tient depuis l'une des pages jusqu'à l'autre.*

A.

D.

G.

tio traditur. Editio quinta. in-8. 3. vol.

M. l'abbé de CONDILLAC. Eſſai ſur l'origine des connoiſſances humaines, où l'on réduit à un ſeul principe tout ce qui concerne l'entendement humain. in-12.

Thomas CORNEILLE. Notes ſur les *Remarques* de Vaugelas.

M. l'abbé de DANGEAU. Eſſais de Grammaire ; à la tête des Opuſcules ſur la langue françoiſe par divers académiciens. in-12. 1754.

DENYS *d'Halicarnaſſe*. De ſtructurâ orationis.

Joan. DESPAUTERII Commentarii grammatici. in-4.

M. DIDEROT. 1°. Lettre ſur les ſourds & muets, à l'uſage de ceux qui entendent & qui parlent. 2°. Encyclopédie, au mot ENCYCLOPÉDIE.

DIOMEDES. Dans le recueil de Putſchius, Grammaticæ lat. auctores antiq. 1605. in-4.

DONAT. Publii Terentii comœdiæ cum comm. Ælii Donati. in-4. 1602.

M. DUCLOS, *hiſtoriogr. de France, de l'Acad. Fr. de celle des belles-lettres, de l'Acad. de Berlin, & de la Société R. de Londres.* 1°. Remarques ſur la *Grammaire générale & raiſonnée* de P. R. 2°. Encyclopédie, au mot DÉCLAMATION DES ANCIENS.

M. DUMAS. La Bibliothèque des enfants. in-4. 1732.

Henri ESTIENNE. 1°. Projet du livre intitulé De la précellence du langage françois. 2°. Hypomneſes de gall. linguâ, peregrinis eam diſcentibus neceſſariæ, quædam verò ipſis etiam gallis multum profuturæ.

Robert ESTIENNE. Traicté de la Grammaire françoiſe.

M. Paul FESTEAU. Voyez MAUGER.

S. Pomp. FESTI & M. Verrii Flacci de verborum ſignificatione libri XX. Not. & emend. illuſtr. Andr. Dacerius.

L'abbé Fr. Guyot DES FONTAINES. 1°. Racine vengé. 2°. Obſervations ſur les écrits modernes, Tom. XXX. 3°. Jugements ſur quelques ouvrages nouveaux, Tom. IX.

Monſignor Giuſto FONTANINI, *arcivescovo d'Ancira.* Della Eloquenza italiana, libri tre *Venezia.* 1737. in-4.

M. Étienne FOURMONT. Linguæ ſinarum mandarinicæ hieroglyphicæ Grammatica duplex, latinè & cum characteribus ſinenſium. fol 1742.

M. FRÉRON. Année littéraire 1754. Tom. VII.

M. l'abbé FROMANT. Réflexions ſur les fondements de l'art de parler, pour ſervir d'éclairciſſements & de Supplément à la *Grammaire générale & raiſonnée.*

Henrici GANANDRI Grammatica lapponica. in-8. Holmiæ. 1743.

M. l'abbé GIRARD. 1°. Les vrais principes de la langue françoiſe ; ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'uſage : en ſeize diſcours. in-12. 2 vol. 1747. 2°. Les Synonymes françois. in-12.

M. GOTTSCHED. La Grammaire allemande de M. Gottſched .... par *M. G.* QUAND.

M. l'abbé GOUJET. Dictionnaire

H.

I.

O.

U.

APPROBATION

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, un Manuscrit intitulé *Grammaire générale*, &c. & je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression. Fait à Paris, ce 20 Octobre 1764.

SAURIN.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navare: A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le Sieur BEAUZÉE, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au public un ouvrage qui a pour titre *Grammaire générale*, ou *Exposition raisonnée des Eléments nécessaires du Langage*, &c. s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement

traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit ouvrage, autant de fois que bon lui semblera, & le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de neuf années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre & débiter, ni contrefaire ledit ouvrage, ni d'en faire aucun extrait, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de celui qui aura droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages, & intérêts : A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément à la feuille imprimée attachée pour modèle sous le

contre-scel des Présentes ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglements de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725. Qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit ouvrage sera remis, dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur de Lamoignon, & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit Sieur de Lamoignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France, le Sieur de Maupeou : le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayants-cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, &

nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris, le onzième jour du mois de Septembre, l'an de grace mil-sept-cent-soixante-cinq, & de notre règne le cinquante-unième.

Par le Roi en son Conseil.

Signé, LE BEGUE.

Registré sur le Registre XVI. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 391. *fol.* 382. *conformément au Réglement de* 1723, *qui fait défenses*, *art.* 41. *à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la susdite Chambre neuf exemplaires prescrits par l'art.* 108. *du même Réglement. A Paris, ce* 21 *Octobre* 1765.

LE BRETON, Syndic.

